

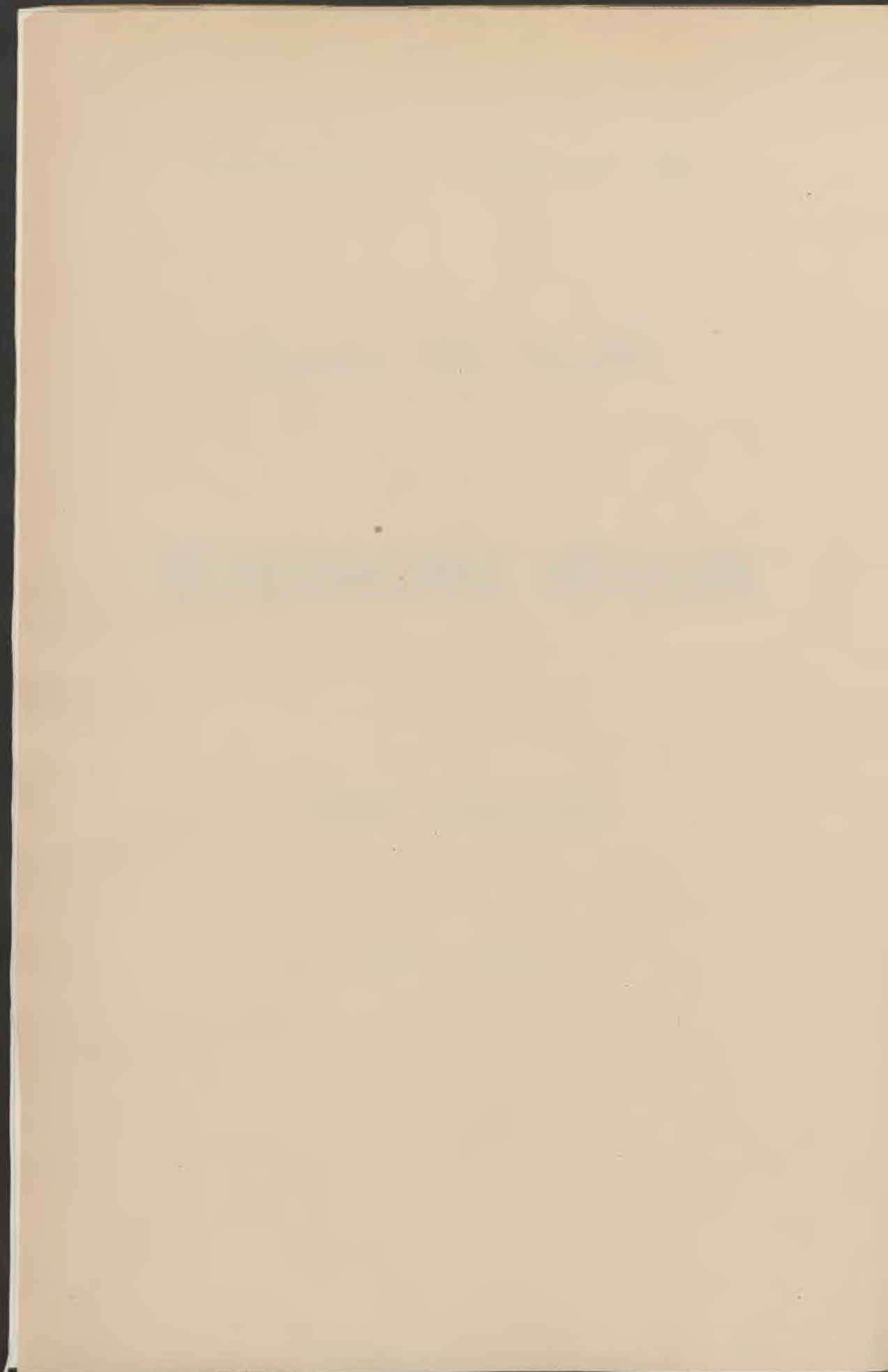
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

ANNÉE 1951

TOME LXXX



ADMINISTRATION MUNICIPALE

Élue le 19 Octobre 1947

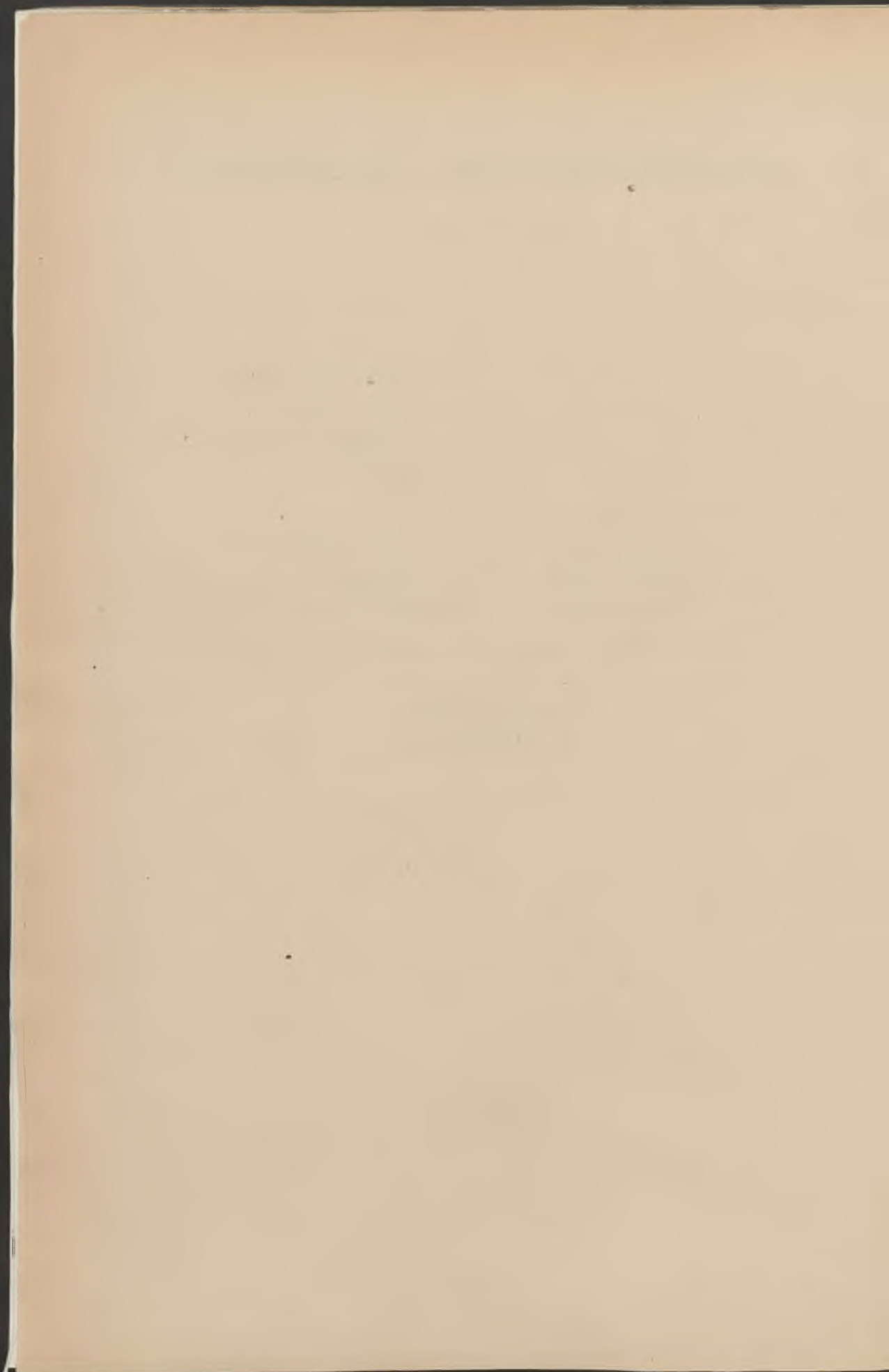
Maire :
M. GAIFIE René

Adjoints :
MM. MINNE Jean
PAGET Marcel
LUBREZ Charles
DUTERNE Henri
ROMBAUT Gustave

M^{elle} MARTINACHE Madeleine
MM. COOLEN Richard
HENNEBELLE Constant
DECAMPS André

Adjoints supplémentaires :
M. MAIRE Henri
M^{me} DEFLINE Paule
M. LOURDEL Alain

Secrétaire Général :
M. GRANGEON Léon



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

PREMIER TRIMESTRE 1951

ABATTOIRS. — Location de locaux.

Baux par lesquels la Ville accorde la location à :

— M. Didelot, commerçant en cuirs aux Abattoirs, de l'ancien échaudoir aux chevaux n° 58, pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} septembre 1950, moyennant un loyer annuel de 11.600 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (15 janvier 1951). Enregistré A. Adm. 19 janvier 1951, vol. 87 B, case 404.

Conseil municipal : 30 novembre 1950, n° 2.398.

— M. Marquant, chevilleur aux Abattoirs, du petit grenier n° 49, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} août 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A F° 84, case 627.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à M. Henri Sename, chevilleur aux Abattoirs, du petit grenier n° 47, à compter du 15 août 1950. Loyer annuel: 900 fr., plus charges et contributions (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 628.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à MM. Meuleumester et Duhem, chevilleurs aux Abattoirs, du petit grenier n° 45, pour une durée de trois années à dater du 15 août 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr.,

plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 629.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à M. Elie Sename, chevilleur aux Abattoirs, du petit grenier n° 46, pour une durée de trois années à dater du 31 août 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 630.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à M. Jean Sename, chevilleur aux Abattoirs, du petit grenier n° 42, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} Décembre 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 631.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à M. Marcel Maes, demeurant 52 rue Saint-Sébastien, du magasin contigu à la boyauderie n° 1, pour une durée d'une année à dater du 15 décembre 1949, moyennant un loyer annuel de 6.400 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (13 février 1951). Enregistré A. Adm. 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 632.

Conseil municipal : 26 janvier 1951, n° 2.564.

— à Madame Veuve Boulet-Lecocq, aux Abattoirs, de la grande triperie n° 1, pour une durée de trois années, à dater du 1^{er} février 1950, moyennant un loyer annuel de 30.400 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 50.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— aux Etablissements Taillandier, aux Abattoirs, de la grande triperie n° 3, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} mars 1950, moyennant un loyer annuel de 30.400 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 51.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— à M. Charles Théry, demeurant 48 bis rue St-Sébastien, de la grande triperie n° 4, pour une durée de trois années à dater du 15 juillet 1949, moyennant un loyer annuel de 30.400 fr.,

plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 52.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Henri Janssens, demeurant à Lille, 35 rue de l'Hôpital Saint-Roch, de la grande triperie n° 3, pour une durée d'une année à dater du 1^{er} mars 1949, moyennant un loyer annuel de 30.400 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 53.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Henri Janssens, demeurant 35 rue de l'Hôpital Saint-Roch, de la petite triperie n° 11, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} mars 1950, moyennant un loyer annuel de 18.200 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 54.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Louis Letiers, aux Abattoirs, du grand grenier n° 5, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} octobre 1948, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 56.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— Société « Les Fils d'Oscar Seys », 38 rue St-Sébastien, du grand grenier n° 3, pour une durée de trois années à dater du 15 février 1950, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 55.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Géry Desrumaux, du grand grenier n° 7, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 1948, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 57.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Jean Six, du grand grenier n° 8, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} septembre 1949, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au

quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 58.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Paul Prévot, aux Abattoirs, du grand grenier n° 9, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} décembre 1948, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 59.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— MM. Casier et Descamps, aux Abattoirs, du grand grenier n° 10, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} décembre 1948, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 60.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Jules Caulier, 12 rue Saint-Genois à Lille, du grand grenier n° 11, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} août 1949, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 61.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Elie Monel, 55 rue Alfred de Musset à Lille, du grand grenier n° 13, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} mars 1950, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 62.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Louis Pottier, 38 rue Princesse à Lille, du grand grenier n° 25, pour une durée de trois années à dater du 15 septembre 1949, moyennant un loyer annuel de 2.900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 63.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Georget Denizart, aux Abattoirs, du petit grenier n° 31, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} octobre 1949, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 64.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Charles Théry, 48 bis rue Saint-Sébastien, du petit grenier n° 41, pour une durée de trois années à compter du 15 janvier 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 65.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Jean Delourme, aux Abattoirs, du petit grenier n° 44, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} décembre 1948, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 66.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Paul Six, aux Abattoirs, du petit grenier n° 51, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} décembre 1949, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 67.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Jean Paris, 57 rue du Metz à Lille, du petit grenier n° 54, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 1949, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 68.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— M. Jean Paris, aux Abattoirs, du petit grenier n° 55, pour une durée de trois années à dater du 15 mars 1950, moyennant un loyer annuel de 900 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 69.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— Société « Le Progrès » (Directeur M. Baudet), aux Abattoirs, de trois hangars, un local et un magasin, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} janvier 1950, moyennant un loyer annuel de 58.000 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 70.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— Société « Le Progrès » (Directeur M. Baudet), aux Abattoirs, de cases à veaux simples n°s 7 et 10, pour une durée de trois années à dater du 15 juillet 1948, moyennant un loyer

annuel de 1.200 fr., par case, plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 72.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— Société « Le Progrès » (Directeur M. Baudet), aux Abattoirs, de cases à veaux simples n°s 1 à 6, pour une durée de trois années à dater du 1^{er} janvier 1949, moyennant un loyer annuel de 1.200 fr. par case plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 71.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

— Société « Le Progrès » (Directeur M. Baudet), aux Abattoirs, d'une double case à veaux n° 8, pour une durée de trois années à dater du 15 juillet 1948, moyennant un loyer annuel de 2.400 fr., plus charges et contributions évaluées au quart du loyer (12 mars 1951). Enregistré A. Adm. 14 mars 1951, vol. 88 B, folio 9, case 73.

Conseil municipal : 29 mars 1950, n° 1.746.

Entre les soussignés,

M. Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 2.398 en date du 30 novembre 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 22 décembre 1950,

d'une part ;

Et M. Delreux, Directeur de la Société des Bouchers-Abatteurs de la Région du Nord, dont le siège social est à Lille, 9 rue Thiers, agissant au nom et pour le compte de ladite Société,

d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. Lubrez, ès-qualité, accorde par les présentes à la Société des Bouchers-Abatteurs de la Région du Nord, ce accepté par M. Delreux, ès-qualité, la location d'un local dépendant de l'ancienne usine à glace des Abattoirs. d'une superficie de quatre vingt quinze mètres carrés.

Durée

Cette location est accordée pour une durée d'une année à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante, renouvelable par année et par tacite reconduction.

Charges et conditions

M. Delreux s'engage à exécuter et accomplir les conditions ci-après énoncées :

1° La Société s'oblige à l'entière exécution de toutes les clauses et conditions du cahier des charges relatives aux locations des locaux situés aux Abattoirs.

2° Elle fera assurer son matériel contre les risques de l'incendie et le recours des voisins et satisfera à toutes charges qui pourraient être applicables au local occupé.

3° La Société sera personnellement responsable des dommages qui pourraient être causés aux tiers ou des accidents qui pourraient survenir en raison de son occupation dégageant l'entière responsabilité de la Ville et prendra pendant l'hiver, lors des gelées, toutes les précautions pour éviter des dégradations tant aux tuyaux d'eau qu'à l'immeuble.

4° Elle ne pourra faire aucun percement de murs ou de planchers, ni de changement de distribution sans le consentement exprès et par écrit de la Ville.

Les améliorations, distributions et embellissements quelconques ainsi que toutes canalisations d'eau, de gaz et d'électricité qui seraient faits par la Société resteront à la fin de son occupation la propriété de la Ville, sans indemnité, à moins que cette dernière ne préfère le rétablissement des lieux dans leur état primitif.

5° Il est entendu que la Société ne pourra réclamer aucune indemnité ou réduction de la redevance d'occupation pour mauvais état de l'immeuble, privation de jouissance ou pour toute autre cause de résiliation immédiate du bail.

6° Elle supportera, outre le loyer, la consommation des eaux, l'abonnement au gaz et à l'électricité et, s'il y a lieu, le prix de location et d'installation de tous appareils, compteurs et branchements ainsi que toutes les réparations que la loi et l'usage mettent à la charge des locataires.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer annuel de vingt trois mille deux cents francs (23.200 fr.) payable par trimestre et d'avance à la caisse de M. le Receveur Municipal.

Enregistrement

Les frais auxquels le présent bail donnera ouverture seront supportés par la Société.

Pour l'enregistrement seulement le montant des charges et contributions est évalué à trois mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 13 juillet 1950 et 15 janvier 1951.

Enregistré à Lille (A.Adm.) le 19 janvier 1951, vol. 87 B, n° 405.

AGRICULTURE. — **Tribunaux paritaires de baux ruraux.**

Révision de la liste électorale - Année 1950

Additions : néant.

Retraitements : 1.

Total des inscrits pour 1950 : 6 tous preneurs.

BATIMENTS. — **Chauffage.**

Marché pour fourniture de bois cassé aux Services Municipaux, ou profit de « l'Assochar », 91 rue Nationale à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.690 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

Marché pour fourniture de coke aux Bâtiments du Don Suisse au profit de M. L. Wauters, 20 rue Saint-Eloi à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.686 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 22 février 1951.

BATIMENTS. — Généralités.

Marché pour fournitures de matières et d'objets fabriqués aux Services Municipaux au profit de la Compagnie des Lampes Mazda, 42, rue Basse à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 23 janvier 1951.

Marché pour fourniture de matériel et d'appareillage électriques aux Services Municipaux au profit de la Compagnie Thomson-Houston, 173 Boulevard Haussman à Paris, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 26 janvier 1951.

Marché pour fourniture de quincaillerie aux Services Municipaux au profit du Comptoir de Quincaillerie, 5 rue de la Quennette à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.691 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

Marché pour fourniture d'appareils, robinetterie, etc... aux Services Municipaux au profit de M. H. Rogge, 13 rue Saint-Bernard à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 23 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'appareils sanitaires aux Services Municipaux en 1950 au profit de M. P. Brams, 30 rue du Plat à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.445 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture et pose de charpentes en fer aux Bâtiments Communaux au profit des Établissements Degryse et Cie, 8 rue Belle-Vue à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 7 février 1951.

Marché pour achat et location de matériel tubulaire pour échafaudages au profit de M. G. Bottin, 78 rue de Jemmapes à Lille, moyennant la somme approximative de 1.200.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.453 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marchés pour fournitures et travaux divers aux Services Municipaux au profit de :

1) Les Etablissements Debieuvre, 7 rue d'Aboukir à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

2) Les Etablissements Nicolle, 3 rue Pasteur à Ronchin, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

3) MM. Lebon et Damay, 61 rue Léonard Danel à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

4) La Société Immobilière et Forestière, rue d'Alger à St-André-lez-Lille, moyennant la somme approximative de 275.000 francs.

5) La Société Thomas et Cie, 4, Quai Géry Legrand à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs

Conseil municipal : n° 2.618 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

Marché pour travaux de clôtures et moulages en ciment armé aux Bâtiments communaux au profit des Etablissements P.R.O.C.I., rue de Constantine à Saint-André, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 26 janvier 1951.

Marchés pour fournitures de produits, d'objets fabriqués et de mobilier. Travaux et fournitures diverses, etc..., au profit de :

1) *Fourniture de mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie* : Houssen, 82 rue Saint-André à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

2) Deloose et Cie, 90 rue du Chevalier Français à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

3) Société Devroudt, 2 rue de l'Arbrisseau à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

4) *Travaux d'ameublement et de tapisserie* : A. Vermeulen, 9 rue Saint-Gabriel à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

5) *Entretien d'installations thermiques et mécaniques* : Etablissements Dumoutier et Cie, 43 rue Roland à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

6) Vanstaseghem, 51 rue de Maubeuge à Roubaix, moyennant la somme approximative de 900.000 francs.

7) Société Chauffage-Service, 52 rue de la gare à Saint-André, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

8) *Travaux de chaudronnerie, de fumisterie et calorifugeage* : G. David, 65, rue Lavoisier à Lambersart, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

9) *Fourniture de bois de toutes essences* : Delzenne, Hénocque et Legland, 25, rue Chalant à Ronchin, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

10) Société J. et L. Bauduin, 246 bis rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

11) Collet, à Clermont-en-Argonne, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

12) *Travaux de sciage et transport des bois en grume* : V. Delzenne, Hénocque et Legland, 25 rue Chalant à Ronchin, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

13) *Eclairage des Bâtiments communaux* : Compagnie Générale d'Electricité, 287 bis rue Solférino à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

14) Société de Dépôt et Vente de Matériel électrique, 5 rue de Thionville à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

15) Comptoir d'Electricité Franco-Belge, 29 rue du Vieux-Faubourg à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

16) Société Forelum, 1 rue du Bombardement à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

17) G.Callens, 83 rue Brûle-Maison à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

18) Irénée Potigny, 23 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

19) Entreprise Industrielle « Force et Lumière », 18 rue d'Haubourdin à Wattignies, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

20) Société Etablissements Milde Fils et Cie, 99 bis rue du Molinel à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

21) *Travaux de pierres dures et tendres, granito et pierre reconstituée*: Etablissements Marin, 21 rue Camille Desmoulins à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

22) A. Camossaro, 14 bis rue Vieille à Lomme, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

23) *Clôtures et moulage en ciment armé*: Etablissements R. Hayem, 66, rue Sainte-Hélène à Saint-André-lez-Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

24) *Vidange et curage de fosses*: Victor Delefosse, 159 rue du Marais à Lomme, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

25) *Travaux de staff et d'ornementation*: G. Borrewater et Fils, 48 avenue Foubert à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

26) *Vitrerie spéciale et vitraux*: J. Largillier, 44 avenue du Peuple Belge à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

27) *Réparation et entretien de parquets*: Société Parqueterie des Flandres, 177 rue Delcenserie à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

28) Duriez Fils, 143 rue Ferrer à Thumesnil, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

29) *Travaux d'étanchéité sur toitures. Remise en état de conduites d'eau potable*: Société Entreprise Edouard Dartois, 30, rue des Tours à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

30) *Quincaillerie*: Etablissements Tampleu Frères, 11 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

31) Walker Frères, 342 rue Léon Gambetta à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

32) Société P. Lavrand et Cie, 77 rue du Molinel à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

33) *Matériaux de construction* : Etablissements Danset, 25 Quai de l'Ouest à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

34) Comptoir des Matériaux, 1 rue de La Madeleine à Saint-André, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

35) *Revêtements métalliques* : H. Havet, 20 rue Jeanne-Maillotte à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

36) *Métaux ferreux* : Georges Dhalluin, 60 boulevard J.-B. Lebas à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

37) *Métaux non ferreux* : Etablissements Brossette et Fils, 3 rue de La Madeleine à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

38) *Echafaudages tubulaires* : G. Bottin, 78 rue de Jemmapes à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

39) *Fourniture et pose de linoléum et couvre-parquets divers. Brosserie* : Société Fivelino, 237 rue Pierre Legrand à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

40) Etablissements Matthys, 10 rue Colbert à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

41) Société Lino-Confort et Cie, 57 rue Gustave Delory à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

42) *Produits divers. Couleurs. Vernis. Essence. Produits chimiques* : Blasin et Leroy, 68 avenue du Peuple Belge à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

43) Haghebaert et Frémaux, 282 rue Pierre Legrand à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

44) *Articles textiles Ameublement* : Emile Delacherie, 3, rue des Célestines à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

45) *Matériel de décoration* : Etablissements C. Béra, rue Faïdherbe à Haspres, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

46) M. Doublet, 1 rue des Chats Bossus à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

47) Heaulme-Buisine et Cie, 58 rue Ésquermoise à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

48) Henri Six, 3 rue du Lombard à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

49) *Matériel sanitaire et matériel de chauffage et de ventilation* : Société Mulle-Pattyn et Cie, 41, rue des Tanneurs à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

50) I. Brans, 30 rue du Plat à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

51) E. Devos, 33 rue de la Justice à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 18 janvier 1951.

Marchés pour fournitures diverses aux Services Municipaux en 1950 au profit de :

1) *Radiateurs au gaz* : Société Mulle, Pattyn et Cie, 41 rue des Tanneurs à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

2) *Appareils de physique* : Rey et Girod, 13 rue Ésquermoise à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

3) *Fourniture de produits en fibro-ciment* : Etablissements Joly et Cie, rue Armand Carrel à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

4) *Fourniture de sièges en bois courbé* : Société Fischel, 39 rue de Tanger à Paris, moyennant la somme approximative de 285.000 francs.

5) *Mobilier de bureaux* : Centre de Mécanographie Moderne, 15 avenue de la Marne à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 260.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.445 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marchés pour vidange des fosses d'aisances des Bâtiments Communaux au profit de :

1^{er} lot. — A. Courouble, rue du Veau-Gras à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 300.000 francs.

2^e lot. — Victor Delefosse, 159 rue du Marais à Lomme, moyennant la somme de 349.000 francs.

3^e lot. — A. Courouble, rue du Veau-Gras à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 199.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.482 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 18 janvier 1951.

BATIMENTS. — Centre Médico-Scolaire et Centre de Vaccination.

Adjudication des travaux de construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccination : 1^{er} lot (Gros-œuvre) au profit de la S.A.R.L. Entreprise Caroni, 28 rue Saint-Henri à La Madeleine, moyennant la somme de 30.855.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.073 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 8 mars 1951.

Contrat de prestation de Services pour la direction des travaux de construction d'un Centre Médico-Scolaire au profit de M. Pierre-François Delannoy, Architecte, 45 rue de Valmy à Lille, moyennant la somme de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.699 du 24 janvier 1950.

Répertoire Contentieux : 6 mars 1951.

BATIMENTS. — Colonie de vacances de Wormhoudt.

Marché pour travaux d'électrification et de force motrice à la Colonie de Vacances de Wormhoudt au profit de M. Robert Devos, 3 Grand'Place à Wormhoudt, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.444 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 27 février 1951.

BATIMENTS. — Ecole maternelle Auguste-Comte.

Contrat de prestation de services pour la direction des travaux à effectuer à l'école maternelle Auguste Comte, 10 rue de Thionville, moyennant la somme de 25.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.604 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

BATIMENTS. — Groupe scolaire « Léon Trulin - Albert Samain ».

Marché pour remise en état de la façade du Groupe Scolaire « Léon Trulin - Albert Samain » au profit de M. T.-G. Duveillie, 451 rue de Rouges-Barres à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 1.400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.628 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 15 mars 1951.

BATIMENTS. — Ecole de Plein Air.

Adjudication des travaux de remise en état des Bâtiments de l'Ecole de Plein Air « Désiré Verhaeghe » au profit de :

1^{er} lot. — Maçonnerie. — S. A. Les Etablissements Révillion, 244 rue des Bois-Blancs à Lille, moyennant la somme approximative de 1.912.500 francs, rabais de 15 % déduit.

2^e lot. — Charpente-Menuiserie. — Bienvenu Frère et Sœurs, 4 rue Armand-Carrel à Lille, moyennant la somme approximative de 1.701.000 francs, rabais de 19 % déduit.

3^e lot. — Cimentage. — L'Entreprise Haest, 65 rue Gambetta à Armentières, moyennant la somme approximative de 1.540.000 francs, rabais de 23 % déduit.

4^e lot. — Carrelage. — La Société Carrelages et Revêtements Industriels, 48 rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme approximative de 486.000 francs, rabais de 19 % déduit.

5^e lot. — Couverture-Plomberie. — Ed. Béhin, 32 place Louise de Bettignies à Lille, moyennant la somme approximative de 1.368.000 francs, rabais de 28 % déduit.

6^e lot. — Albert Gombert, 13 rue Geoffroy Saint-Hilaire à Lille, moyennant la somme approximative de 328.000 francs, rabais de 18 % déduit.

7^e lot. — *Peinture-Vitrierie.* — Jules Longuépée, 65 rue Jacquemars-Giélée à Lille, moyennant la somme approximative de 456.750 francs, rabais de 39,10 % déduit.

Conseil municipal : n° 1.104 du 14 juin 1949.

Répertoire Contentieux : 8 mars 1951.

BATIMENTS. — Lycée Faidherbe.

Adjudication-Concours des travaux d'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe. Installation de chauffage central avec centrale de chauffe au profit des Établissements Dumoutier, 45 rue Roland à Lille, moyennant la somme de 13.480.500 francs.

Conseil municipal : n° 1.681 du 24 janvier 1950.

Répertoire Contentieux : 8 novembre 1950 et 17 janvier 1951.

BATIMENTS. — Maison des Etudiants.

Adjudication-Concours des travaux de restauration de la façade de la Maison des Etudiants au profit de M. Pierre Dhélin, 85 rue Saint-André à Lille, moyennant la somme de 5.142.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.283 du 27 juillet 1949.

Répertoire Contentieux : 15 février et 20 décembre 1951.

BATIMENTS. — Halles Centrales.

Marché pour fourniture de briques de verre aux Halles Centrales au profit de la Maison Lejeune et Cie, 74 rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.436 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Avenant au marché passé avec la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, avenue Industrielle à Wambrechies, pour travaux en asphalte aux Halles Centrales et augmentant le marché de 13.570 francs.

Conseil municipal : n° 2.447 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour réfection des deux entrées principales des Halles Centrales au profit des Etablissements Joncquez Frères, 43 rue Bonte-Pollet à Lille, moyennant la somme de 830.000 fr.

Conseil municipal : n° 2.436 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'un pont à bascule aux Halles Centrales au profit des Etablissements R. Dassonville, 16 rue du Wé à Saint-Quentin, moyennant la somme approximative de 755.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.509 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

BATIMENTS. — Marché de la Nouvelle-Aventure.

Marché pour fourniture de briques de verre nécessaires à la réfection des baies vitrées du marché de la Nouvelle Aventure, au profit de la Maison Lejeune et Cie, 74 rue du Molinel à Lille, moyennant la somme approximative de 3.250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.437 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 18 janvier 1951.

Adjudication-Concours des travaux de réfection des baies vitrées et des deux entrées principales du Marché de la Nouvelle Aventure au profit des Etablissements Joncquez Frères, 43 rue Bonte-Pollet à Lille, moyennant la somme approximative de 3.647.343 francs.

Conseil municipal : n° 2.437 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 21 et 22 février 1951.

BATIMENTS. — Hôtel de Ville.

Marché pour remise en état des parements en pierre reconstituée des escaliers d'honneur de l'Hôtel de Ville, au profit de la S.A.R.L. Entreprise Rapide, 34 rue Taitbout à Paris, moyennant la somme de 973.500 francs.

Conseil municipal : n° 2.443 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

BATIMENTS. — Grand Théâtre.

Marché pour remise en état du réservoir d'eau du Grand-Théâtre, au profit de M. Maurice Decoster, 184 rue des Postes à Lille, moyennant la somme approximative de 700.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.449 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

BAUX ET LOCATIONS. — Immeuble, place Sébastopol.

SOUS-LOCATION DU GYMNASSE SEBASTOPOL

Entre les soussignés :

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 2.549 du 26 janvier 1951, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Georges Viste, demeurant à Lille, 12 rue Louis Spriet, Président de la Fédération des Amicales Laïques de Lille, dont le siège est à Lille, 7 place Sébastopol, agissant au nom et pour le compte de cette Fédération et muni des pouvoirs à cet effet,

d'autre part ;

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé

M. Grimonprez qui avait accordé à la Ville de Lille la location de l'immeuble 7 place Sébastopol, mis à la disposition de la Fédération des Amicales Laïques, lui avait signifié congé pour le 31 mars 1950, suivant exploit de M^e Homble, huissier, en date du 10 septembre 1949.

Cette résiliation de location devait entraîner avec elle la résiliation de la sous-location consentie par la Ville à la Fédération des Amicales Laïques suivant bail en date du 11 Mai 1938, enregistré à Lille (A. Adm.) le 11 juin 1938, n° 1.010, aux droits de 5 fr. 50.

Aux termes d'un acte en date du 5 juillet mil neuf cent cinquante, passé en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 1949 et approuvé par M. le Préfet du Nord le 6 décembre 1949, enregistré à Lille, A. Adm. le 2 août 1950 n° 742, vol. 85 A, aux droits de 2.994 fr., la Ville de Lille a obtenu de M. Léon Grimonprez le renouvellement de la location pour une durée de trois, six ou neuf ans à compter du premier avril mil neuf cent cinquante.

Cet immeuble a été pris en bail par la Ville tant en vue de l'éducation physique des élèves des écoles communales que pour être mis sous les réserves et aux conditions indiquées plus loin à la disposition de la Fédération des Amicales Laïques de Lille et lui permettre ainsi d'assurer le fonctionnement régulier de ses cours d'éducation physique, l'installation de ses services et l'organisation de ses réunions.

En conséquence, il a été passé la convention suivante :

Convention

M^e Lubrez, ès-qualité, accorde à titre de sous-location à M. Viste, ès-qualité, qui accepte, l'immeuble dénommé Salle du Gymnase, sise à Lille entre les numéros 6 et 8 de la place Sébastopol, tel au surplus qu'il est repris en l'exposé contenu dans l'acte sus-rappelé du 5 juillet 1950, d'ailleurs bien connu du preneur ainsi qu'il le déclare.

Durée

La présente sous-location est consentie et acceptée pour une période ayant pris cours le premier avril mil neuf cent cinquante et qui expirera en même temps que le bail précité du 5 juillet 1950.

Conditions

La Fédération des Amicales prendra l'immeuble dans son état actuel sans pouvoir réclamer à la Ville aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. Elle ne pourra changer la destination ou la distribution des lieux loués qu'avec l'autorisation écrite de la Ville.

Elle sera tenue d'observer l'interdiction d'établir dans les lieux loués une buvette permanente et de souffrir toutes les

servitudes qui pourraient exister sur l'immeuble et ne pourra disposer dudit immeuble qu'en dehors des heures de classe.

La Ville se réserve la faculté d'occuper les locaux pour elle-même une douzaine de matinées par an, le dimanche, pour ses besoins administratifs, scolaires et post-scolaires, à charge de prévenir la Fédération suffisamment à temps et de disposer de la grande salle pour les élèves des écoles publiques, tous les jours sauf le jeudi.

La Ville supportera sans exception toutes les charges énoncées au bail du cinq juillet mil neuf cent cinquante et entre autres : les réparations locatives ou non, l'entretien des locaux, les contributions et les taxes municipales qui sont ou pourraient être établies par la suite à raison de l'immeuble, les primes d'assurances contre l'incendie, étant entendu que la Fédération est relevée de tout risque à ce sujet, la Ville en faisant son affaire personnelle, la consommation d'eau, d'éclairage, le chauffage, la vidange et le curage des fosses d'aisances et, le cas échéant, le ramonage des cheminées.

Au cas où la Ville devrait exécuter de grosses réparations entraînant la privation de jouissance de l'immeuble, la Fédération s'engage à ne réclamer aucune indemnité de ce fait et pour quelque cause que ce soit.

De son côté, la Fédération s'engage à user des lieux loués suivant leur destination et conformément à l'article 1.728 du Code Civil.

Elle ne pourra céder son droit au bail ni sous-louer en tout ou en partie sans le consentement exprès et par écrit de M. le Maire de Lille.

La présente sous-location est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de un franc qui sera payable à la Caisse Municipale de Lille à l'expiration de chaque année d'occupation. Les frais des présentes seront supportées par la Ville de Lille.

L'enregistrement est requis pour neuf années.

Fait et signé en double à Lille, le 3 février 1951.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 14 février 1951, vol. 87 A, folio 84, case 633.

Approbation du Préfet le 7 février 1951.

BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE. — Journaux, revues, périodiques.

Marché pour fourniture de revues, journaux, etc..., aux Services Municipaux au profit de M. Georges Cambay, 7 place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 1.850.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.578 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 24 février 1951.

CIMETIERES. — Nettoyage.

Marché pour transports nécessaires au nettoyage des Cimetières au profit de la Maison Mio, 70 rue Fénelon à Lille, moyennant la somme approximative de 360.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.468 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

CIMETIERE DE L'EST. — Allées.

Marché pour revêtement en asphalte des allées du Cimetière de l'Est au profit de la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, 41 avenue Montaigne à Paris, moyennant la somme de 8.000.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.361 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 15 février 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et stationnement.

Arrêté n° 5.063 du 30 janvier 1951

Article 1. — L'article 11 du Code des Arrêtés Municipaux est complété comme suit :

Les photographes, qui poursuivent un but commercial, ne peuvent exercer leur profession qu'à l'intérieur de leur boutique, sauf autorisation expresse du Maire, dans des cas nettement déterminés.

Il leur est formellement interdit de prendre, par quelque procédé que ce soit, des photographies de personnes sur la voie publique.

Article 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Visa du Préfet le 9 février 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et Stationnement.

Arrêté n° 4.925 du 11 janvier 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59, *rue Esquermoise* :

1° Stationnement limité à 1 heure entre la rue Basse et la place du Général de Gaulle.

2° Stationnement interdit : a) côté des numéros impairs, entre la place du Général de Gaulle et la rue Saint-Etienne ; b) entre la rue Thiers et la rue de la Barre.

3° Sens unique de la rue Basse vers la place du Général de Gaulle.

4° Arrêt des voitures de livraisons interdit de 11 heures 30 à 18 heures.

Visa du Préfet le 30 janvier 1951.

Arrêté n° 4.926 du 11 janvier 1951

ARTICLE 59, *rue Schepers* :

1° Sens unique dans le sens parvis Saint-Maurice vers la rue des Ponts-de-Comines.

2° Stationnement interdit sauf côté des numéros pairs où le stationnement est autorisé uniquement aux riverains.

Visa du Préfet le 30 janvier 1951.

Arrêté n° 4.963 du 18 janvier 1951

ARTICLE 59, *rue du Faubourg d'Arras* :

Stationnement des véhicules interdit, côté des numéros pairs, entre les rues Abélard et de Geyter.

Visa du Préfet le 16 février 1951.

Arrêté n° 5.015 du 23 janvier 1951

ARTICLE 59, *rue de l'Hôpital Militaire* :

1° Sens unique vers la rue Nationale entre la Place de Béthune et la rue Georges Maertens.

2° Stationnement alterné dans la partie comprise entre la rue Jean Sans-Peur et la Place de l'Arsenal.

3° Le stationnement est réservé sur une longueur de 15 m. face à l'Hôpital Militaire aux véhicules militaires qui sont également soumis au stationnement alterné.

Visa du Préfet le 16 février 1951.

Arrêté n° 5.237 du 6 mars 1951

ARTICLE 59, *rue Détournée* :

Stationnement des véhicules interdit, sauf pour la desserte des immeubles riverains.

Visa du Préfet le 2 avril 1951.

Arrêté n° 5.250 du 10 Mars 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 4.926 du 11 janvier 1951, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Schepers, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59, *rue Schepers* :

1° Sens unique dans le sens parvis Saint-Maurice vers la rue des Ponts-de-Comines.

2° Stationnement interdit, sauf pour la desserte des immeubles riverains.

Visa du Préfet le 23 mars 1951.

Arrêté n° 5.252 du 12 mars 1951

ARTICLE 59. — *Place de Béthune* : sens unique dans le sens place du Vieux Marché aux Chevaux vers la place Richebé.

Rue du Molinel : sens unique dans le sens rue Jeanne-Maillotte vers la place du Vieux Marché aux Chevaux.

Place du Vieux Marché aux Chevaux : sens unique de la rue du Molinel vers la place de Béthune.

Visa du Préfet le 10 Avril 1951.

Arrêté n° 5.287 du 19 mars 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 5.015 du 23 janvier 1951, réglant la circulation et le stationnement des véhicules rue de l'Hôpital Militaire, est abrogé.

Article 2. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété comme suit :

ARTICLE 59, *rue de l'Hôpital Militaire* :

1° Stationnement alterné.

2° Le stationnement est réservé sur une longueur de 15 m., face à l'Hôpital Militaire, aux véhicules militaires qui sont également soumis au stationnement alterné.

Visa du Préfet le 20 avril 1951.

Arrêté n° 5.307 du 27 mars 1951

ARTICLE 59, *rue du Barbier Maes* :

Stationnement des véhicules interdit, côté des numéros impairs.

Visa du Préfet le 20 avril 1951.

Arrêté n° 5.308 du 27 mars 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives à la circulation des véhicules dits « Poids Lourds », boulevard Jean-Baptiste Lebas, chaussée Ouest, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59, boulevard Jean-Baptiste Lebas :

Chaussée Ouest, sens unique dans le sens boulevard de la Liberté vers le boulevard Victor Hugo.

Visa du Préfet le 20 avril 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et Stationnement.

Arrêté n° 5.253 du 12 mars 1951

Article 1. — Les dispositions de l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 102. — Les droits de voirie ou redevances dus à la Ville à l'occasion de la délivrance des permissions de voirie, des permis de stationnement ou de dépôts temporaires sur la voie et autres lieux publics et des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal, sont perçus suivant le tarif ci-après.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} janvier 1951 pour les redevances annuelles, et à partir du 1^{er} avril 1951 pour les autres droits.

Visa du préfet le 22 mars 1951.

TARIF

CHAPITRE PREMIER

Stationnement et dépôts temporaires sur la voie et autres

Lieux publics

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations						
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone							
1	Appareils distributeurs d'essence, mobiles sur chariots stationnant sur les dépendances :	1° des routes nationales ;	par unité et par an	5.600	5.600	5.600	5.600	Art. 1. - Note. Taxe annuelle. Tarif maximum fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, n° 7, du 13 janvier 1949. Les appareils à multiple débit sont soumis au tarif ci-contre majoré de 50 %. Le tarif suit automatiquement les variations et les modalités d'application du tarif maximum fixé par circulaire ministérielle.					
		2° des chemins départementaux et voies urbaines ;							d°	4.200	4.200	4.200	4.200
		3° des chemins vicinaux ordinaires.							d°	2.800	2.800	2.800	2.800
2	Appareils indicateurs de rues ou autres.	au mètre carré et par an	810	585	450	340	Art. 2. - Note. Mesures prises en élévation à partir du niveau du sol. Toute fraction de mètre carré est comptée pour un mètre carré.						
3	Barrières prescrites pour travaux de peu d'importance aux devantures, façades et toitures.	par maison et par jour	21	21	21	21							

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
4	Barrières prescrites pour travaux de mise en état de propreté ou de peinture de façade de bâtiment ou de clôture.	au mètre linéaire et par étage	3	3	3	3	Art. 4. - Note. Mode de tarification fixé par délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 1897.
5	Barrières de rues en cas de démolition ou de travaux quelconques (interruption de la circulation).	par unité et par jour	150	150	150	150	
6	Palissades pour clôture de chantiers ou d'immeubles.	au mètre linéaire et par jour	3	3	3	3	Art. 6. - Note. Longueur développée compris les retours. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
7	Palissades susceptibles de recevoir des affiches pour clôture de chantiers ou d'immeubles.	au mètre carré de barrière et par jour 1 ^{er} trimestre 2 ^{me} trimestre 3 ^{me} trimestre 4 ^{me} trimestre 5 ^{me} trimestre et au-dessus	4 5 6 7 8	3 4 5 6 7	2 3 4 5 6	1 2 3 4 5	Art. 7. - Note. Superficie des retours y compris. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
8	Occupation du sol clos et non clos du domaine public.	au mètre carré et par jour	3	3	3	3	
9	Echafaudages.	au mètre carré et par jour	3	3	3	3	Art. 8, 9, 10 et 11. - Note commune. Toute publicité est interdite à l'intérieur du sol clos ou non clos du domaine public, de même que sur les échafaudages, appareils de levage et étais.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
10	Etais, contrefiches ou pieux appuyés sur la voie publique en dehors du terrain clos par une barrière ou pour barrage de travaux sur trottoir.	par unité et par jour	11	11	11	11	Dans le cas où il serait passé outre à cette interdiction, le droit d'occupation du sol du domaine public sera décuplé à partir du premier jour de l'occupation et pour toute sa durée. Seront seuls tolérés les panneaux indiquant les noms des entrepreneurs de la construction, à la condition qu'ils ne dépassent pas un mètre carré.
11	Grues, appareils de levage placés ou développant en saillie sur la voie publique.	au mètre carré et par jour	3	3	3	3	Art. 8, 9 et 11. - Note commune. Droit calculé d'après la surface horizontale de l'emprise. Les dépôts constitués à l'intérieur d'une barrière provisoire ne sont pas taxés. Les échafaudages placés à l'intérieur d'une barrière provisoire ne sont pas taxés. Les grues et appareils de levage placés à l'intérieur d'une barrière provisoire et ne développant pas en sail-

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
12	Bascules pèse-personnes.	par unité et par an	2.700	2.400	2.000	1.700	lie sur ladite barrière ne sont pas taxés. Toute fraction de mètre carré compte pour 1 mètre carré.
13	Kiosques à journaux.	d°	aux emplacements désignés 24.000				Art. 13. - Note. Permis octroyé à la Librairie Hachette, 79 boulevard Saint-Germain, Paris (6 ^e) (droits cédés à la Société « Administration d’Affichage et de Publicité », 11 rue Rocnechouart à Paris) pour une durée de 15 ans à compter du 1 ^{er} novembre 1937 jusqu’au 31 octobre 1952 et visant l’occupation de 19 emplacements désignés, la redevance est basée sur la situation économique représentée par l’indice non pondéré des prix de gros (45 articles) publié par le Bulletin de la Statistique de la France et du Service de l’Observation des prix. A l’expiration de chaque période de 3 ans, la dite redevance variera soit en hausse soit en baisse, si à ce mo-
14	Étalages et, par assimilation, tous dépôts de matériel et objets divers sur les voies publiques et autres lieux désignés par le Maire.	<i>Étalages</i> au mètre carré et par mois	240	180	150	90	
		<i>Dépôts</i> au mètre carré et par jour	8	6	5	3	
15	Emplacements occupés par les artistes ambulants: photographes, marchands de billets de loterie, marchands d’articles manufacturés de Paris, etc... Démonstrateurs posticheurs.	au mètre carré et par jour	27	23	18	15	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
16	Ponts et transporteurs installés au travers des trottoirs.	au mètre linéaire et par trimestre	1.350	1.210	1.120	1.010	ment l'indice ci-dessus désigné avait varié d'au moins 15 %. En pareil cas, la redevance fixée varierait dans la même proportion que l'indice moyen du mois d'octobre de l'année considérée.
17	Tambours sur la voie publique.	au mètre carré et par an	2.700	2.060	1.575	1.170	Art. 17. - Note. Surface de l'emprise faite sur le sol de la Voie publique. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
18	a) Grilles et écrans.	au mètre linéaire et par mois	45	38	30	23	a) <i>Grilles et écrans</i> . Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	b) Terrasses fermées.	au mètre carré et par trimestre	1.350	1.065	800	585	b) <i>Terrasses fermées</i> . Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré. Les périodes trimestrielles partiront du 1 ^{er} octobre et du 1 ^{er} janvier.
19	Supports de bicyclettes.	par logement de bicyclettes et par mois	45	38	30	23	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
20	Tentes-abris pour cérémonies.	par unité et par jour	1.350	1.350	1.200	1.050	
21	Autobus.	par véhicule et par trimestre		aux emplacements désignés 3.000			Art. 21. - Note. La taxe est payable d'avance pour chaque trimestre de l'année civile et due en entier quelle que soit la date de la mise en service ou de la cessation de l'exploitation au cours du trimestre considéré.
22	Véhicules stationnant sur la voie publique, aux endroits désignés par le Maire.	au mètre carré et par jour		aux emplacements désignés 3			Art. 22 et 23. - Note commune. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
23	Emplacements fixes occupés par les marchands des quatre saisons, de glaces, de pommes de terre frites.	au mètre carré et par jour	1 ^{re} zone		2 ^{me} zone		Art. 23. - Note. A tous autres emplacements que ceux qui sont réservés aux marchés. Zones définies et délimitées à l'article 206, paragraphe a).
24	Voitures de place automobiles et hippomobiles.	par véhicule et par mois		aux emplacements désignés 675			

CHAPITRE DEUXIÈME

Droits applicables aux constructions en bordure de la voie publique

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
25	Alignement pour clôture ou bâtiment.	au mètre linéaire	45	38	30	23	Art. 25 à 35. - Note commune. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
26	Façade de clôture ou de bâtiment.	au mètre carré	45	38	30	23	Art. 26. - Note. Droit applicable au produit de la longueur totale de la façade par la hauteur totale du bâtiment du niveau du trottoir au niveau du faitage, y compris étages en retrait et combles. Pour les clôtures, les parties à claires-voies : grilles, treillages, sont comprises dans le mesurage.
27	Surélévation de clôture ou de bâtiment.	au mètre carré	45	38	30	23	Art. 27. - Note. Droit applicable à la partie surélevée.
28	Baie de boutique, magasin ou atelier, porte en bâtiment ou en clôture au rez-de-chaussée,	par unité					Art. 28, 29, 30 et 31. - Droit applicable à toute baie ouverte au moment de la construction ou après coup dans un bâtiment existant ou à toute modification de la

53
1

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
29	- jusqu'à 2 mètres de largeur ;	par unité	90	83	75	68	dite baie. Il est compté au- tant de baies qu'il y a de vides entre les points d'ap- pui. Les baies sont taxables dans n'importe quelle partie de la façade du bâtiment neuf ou surélevé, aligné ou en retrait et sur combles.
	- au-dessus de 2 m. de largeur ;	par unité	180	165	150	135	
	- au-dessus de 4 m. de largeur.	par unité	360	330	300	270	
	Baie de fenêtre, - jusqu'à 2 mètres de largeur ;	par unité	68	60	53	45	
	- au-dessus de 2 m. de largeur ;	par unité	135	120	105	90	
	- au-dessus de 4 m. de largeur.	par unité	270	240	210	180	
30	Baie de soupirail ou porte de cave n'excé- dant pas l'alignement.	par unité	45	38	30	23	Art. 28, 29, 30 et 31. - Note commune. Voir ci- dessus.
31	Baie de soupirail ou porte de cave en sail- lie sur l'alignement.	par unité	113	98	90	83	
32	Reprise en maçon- nerie d'un mur de face de bâtiment au rez-de-chaussée et aux étages, et d'un mur de clôture, bou- chement de baie, etc...	au mètre carré	45	38	30	23	Art. 32. - Note Surface mesurée en projection ver- ticale avec minimum de 150 francs.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
33	a) Ravalement d'enduits, revêtements quelconques de façade.	au mètre carré	23	18	15	12	Art. 33. - Note. Avec minimum de 150 francs.
	b) Rejointoiements de pierres ou de briques.	au mètre carré	5	5	3	3	
34	Nettoyage à l'eau, à la brosse ou peinture de façade de bâtiment ou de clôture.	au mètre carré	2	2	2	2	Art. 34. - Note. Droit calculé à raison : 1° du 1/3 de la surface totale des façades, aux travaux de peinture n'intéressant que les menuiseries d'un immeuble, portes et fenêtres avec leurs accessoires. 2° des 2/3 de la surface totale des façades aux travaux de peinture intéressant en sus des menuiseries précitées, les parties en saillie telles que chéneaux de descente des eaux, balcons, cordons, moulures, soubassements, etc... 3° de la surface totale des façades, aux travaux excédant les limites ci-dessus déterminées. Dans tous les cas le minimum est fixé à 115 francs.
35	Pose ou remplacement de linteau.	au mètre linéaire	68	60	53	45	Art. 35. - Note. Droit non applicable aux constructions neuves.

CHAPITRE TROISIÈME

Ouvrages en saillie

Droit de 1^{er} établissement (1) (3) et taxes annuelles (2) (3).

(1) Le droit de premier établissement est également exigible pour chaque remplacement ou changement d'emplacement d'un objet.

(2) La taxe annuelle est due par les intéressés à raison des ouvrages et objets existant au 1^{er} janvier de chaque année ou installés postérieurement à cette date.

(3) Les droits de premier établissement et les taxes annuelles sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou à défaut sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, sauf en ce qui concerne les balcons et autres constructions fermées ou encorbellements visés par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 décembre 1926, pour lesquels la taxe est due par les propriétaires et usufruitiers des immeubles.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
36	Appareils distributeurs d'essence encastés dans le mur de façade des immeubles situés en bordure :						Art. 36. - Note. Taxe annuelle. Tarif maximum fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, n° 7, du 13 janvier 1949. Les appareils à multiple débit sont soumis au tarif maximum ci-contre majoré de 50 %. Le tarif suit automatiquement les variations et les modalités
	1° des routes nationales ;	par unité	5.600	5.600	5.600	5.600	
	2° des chemins départementaux et des voies urbaines ;	par unité	4.200	4.200	4.200	4.200	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
	3° des chemins vicinaux ordinaires.	par unité	2.800	2.800	2.800	2.800	d'application du tarif maximum fixé par circulaire ministérielle.
37	Appareils d'éclairage et globes lumineux (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	90	90	90	90	Art. 37. - Note. Droit non applicable aux appareils d'éclairage servant d'enseignes ou d'attributs lumineux.
38	Appuis de croisée, cordons et moulures (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	30	27	24	21	Art. 38. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
39	Auvents, marquises, corniches de vitrine de plus de 0,36 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	300	300	240	180	Art. 39. - Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre si elles sont de 0,50 et au-dessus et pour 0,50 si elles sont moindres.
	Taxe annuelle	au mètre carré	90	90	68	46	
40	Balcons (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	900	900	680	450	Art. 40, 41 et 42. - Note commune. Les taxes prévues aux articles 40, 41 et 42 ne sont pas applicables aux balcons, loggias ou constructions en encorbellement des immeubles de l'Etat, des départements, communes et établissements publics, ni
41	Balcons couverts, loggias, vérandas (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	1.200	1.200	960	720	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
42	Bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement pour chaque étage de construction (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	1.440	1.440	1.200	960	aux immeubles classés monuments historiques ainsi qu'à ceux inscrits à l'inventaire prévu par la loi du 31 décembre 1913. La surface taxable sera le produit de la plus grande saillie sur l'alignement sur la plus grande longueur parallèle au mur de face. Les fractions de mètre sont comptées pour 1 mètre si elles sont de 0,50 et au-dessus et pour 0,50 si elles sont moindres.
43	Bannes ou garde-soleil (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	au mètre carré	90	60	42	30	Art. 43. - Note. Sans publicité. Les installations publicitaires supporteront le tarif applicable aux enseignes. Mesures prises en projection horizontale. Toute fraction de mètre carré compte pour 1 mètre carré.
		au mètre carré	23	18	14	9	
44	Canalisations aériennes distributrices d'essence partant d'une borne placée à l'intérieur des immeubles situés en bordure :						Art. 44. - Note. Même observation qu'à l'article 36.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
	1° des routes nationales ;	par unité	5.600	5.600	5.600	5.600	
	2° des chemins départementaux et des voies urbaines ;	par unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
	3° des chemins vicinaux ordinaires.	par unité	2.800	2.800	2.800	2.800	
45	Chardons, herses et autres appareils de défense (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	150	135	120	105	
46	Chasse-roues, bornes (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	180	150	135	120	
47	Câbles aériens privés, téléphoniques ou autres (taxe annuelle).	au mètre linéaire	23	23	23	23	Art. 47. - Note. Toute fraction de mètre compte pour 1 mètre.
48	Chéneaux et gouttières (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	24	21	18	15	Art. 48. - Note. Travail neuf ou en réparation avec minimum de 115 francs. Le remplacement d'une partie de moins de 3 mètres n'est pas taxé. Toute fraction de mètre compte pour 1 mètre.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
49	Campaniles, frontons, motifs de sculpture (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	180	150	120	90	Art. 49. - Note. Toute fraction de mètre carré compte pour 1 mètre carré. Mesures prises en élévation.
50	Chimères (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	60	54	42	30	
51	Colonnes, pilastres, chapiteaux, cariatides, statues (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité et par étage	180	150	120	90	
52	Conduites ou tuyaux de descente d'eaux pluviales (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	24	21	18	15	Art. 52. - Note. Travail neuf ou en réparation avec minimum de 115 francs. Le remplacement d'un tuyau de moins de 3 mètres n'est pas taxé. Toute fraction de mètre compte pour 1 mètre.
53	Corniches de couronnement de façade (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	60	54	48	42	Art. 53. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
54	Devantures de boutiques, façades neuves ou en réparation, parements de matériaux ordinaires ou de luxe, revêtements en pierre de marbre ou imita-	au mètre carré	120	90	60	46	Art. 54. - Note. Mesures prises en élévation compris seuil, socle et corniche d'une saillie maximum de 0 m. 36 avec enseigne peinte, à la

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
55	tion, grilles de boutiques, grilles de croisée (droit de 1 ^{er} établissement).						condition que ladite enseigne ne comporte aucune réclame relative à la fabrication ou origine d'un produit quelconque. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré. La pose d'une grille de boutique ou d'une grille de croisée ne sera assujettie qu'à la moitié du droit.
	Déversoir à drèche jusqu'à 2 mètres de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	1.800	1.800	1.800	1.800	
56	Taxe annuelle	par unité	900	900	900	900	
	Déversoir à drèche au-dessus de 2 mètres de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	3.600	3.600	3.600	3.600	
57	Taxe annuelle	par unité	1.800	1.800	1.800	1.800	
	Enseignes, attributs et tous objets servant à la publicité,						
	- de moins de 0 m. 50 de saillie et 1 m ² de surface (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	240	210	180	150	
	- jusque 0 m. 50 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	270	240	180	120	
	Taxe annuelle	au mètre carré	70	60	40	30	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
58	- de 0 m. 51 à 1 m. de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	480	420	330	240	<p>Droits et taxes calculés d'après la surface du rectangle circonscrit à l'objet.</p> <p>Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.</p> <p>Par objet lumineux il faut entendre tout objet lumineux par lui-même ou éclairé par un dispositif spécial.</p> <p>Art. 57, 58, 59 et 59 bis. - Note commune. Pour l'application du tarif, se reporter aux articles 248 à 270 du Code des Arrêtés Municipaux.</p>
	Taxe annuelle	au mètre carré	140	125	100	75	
	- de 1 m. 01 à 1 m. 75 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	720	600	480	360	
	Taxe annuelle	au mètre carré	270	225	180	135	
	Installations d'une hauteur et d'une saillie supérieure aux limites prescrites (autorisations spéciales) (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	1.080	900	720	540	
	Taxe annuelle	au mètre carré	540	480	360	270	
	Mêmes objets lumineux,	au mètre carré					
	- jusque 0 m. 50 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
Taxe annuelle	au mètre carré						

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
59	- de 0 m. 51 à 1 m. de saillie (droit du 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					Art. 58, 59 et 59 bis. - Jusqu'à nouvelle décision, les taxes seront perçues comme indiqué à l'art. 57.
	Taxe annuelle	au mètre carré					
	- de 1 m. 01 à 1 m. 75 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
	Taxe annuelle	au mètre carré					
	Installations d'une hauteur ou d'une saillie supérieure à la limite prescrite (autorisations spéciales) (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
	Taxe annuelle	au mètre carré					
	Enseignes mobiles, lettres amovibles, enseignes changeantes, sur tambours, ou volets mobiles, et objets similaires.	au mètre carré					

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
59 bis	Mêmes objets lumineux, écrans, appareils de projection, de réclame ou de cinémas, enseigne et attributs avec éclairage mobile scintillant, mouvant ou à éclipse, - jusque 0 m. 50 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
	Taxe annuelle	au mètre carré					
	- de 0 m. 51 à 1 m. de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
	- de 1 m. 01 à 1 m. 75 de saillie (droit de 1 ^{er} établissement).						
	Taxe annuelle	au mètre carré					
	Installation d'une hauteur ou d'une saillie supérieure aux limites prescrites (autorisations spéciales (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré					
	Taxe annuelle	au mètre carré					

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
60	Calicots (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre superficiel	75	60	45	30	Art. 60. - Note. Validité des autorisations afférentes aux calicots est fixée à deux mois. Toute fraction de mètre carré est comptée pour un mètre carré.
61	Lambrequins de bannes et de marquises: - jusqu'à 0 m. 30 de hauteur (droit de 1 ^{er} établissement). - au-dessus de 0 m. 30 de hauteur (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	150	120	90	60	Art. 61. - Note. Droit applicable aux installations ne comportant aucune réclame relative à la fabrication ou origine d'un produit quelconque. Toute fraction de mètre carré est comptée pour un mètre carré.
		au mètre carré	240	210	180	120	
62	Mêmes objets ayant un caractère d'affiche. Taxe annuelle.	au mètre carré	135	115	90	45	Art. 62. - Note. Droit applicable aux installations n'entrant pas dans la catégorie 61. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
63	Étalages suspendus à la devanture ou au mur de face (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	au mètre carré	600	540	480	420	Art. 63. - Note. Droit applicable aux étalages constitués par des vitrines closes, appliquées contre la devanture. Mesures prises en élévation. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
		au mètre carré	360	315	270	225	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
64	Frises simples (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	90	75	70	55	Art. 64 et 65. - Note commune. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
65	Frises ornées (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	180	150	135	105	
66	Grilles et dispositifs de clôture formant saillie sur la voie publique (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	au mètre carré	300	270	240	210	Art. 66. - Note. Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique. Ce droit n'est pas applicable aux grilles de boutiques ou de croisées. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
		au mètre carré	150	135	120	106	
67	Monte-charges, appareils de levage (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	au mètre carré	6.000	5.700	5.400	5.100	
		au mètre carré	2.250	2.100	1.950	1.800	
68	Monorails (jusqu'à 2 m. de saillie) (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	par unité	1.500	1.350	1.200	1.050	
		par unité	560	500	450	400	
69	Monorails de plus de 2 mètres (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	par unité	2.100	1.950	1.800	1.650	
		par unité	790	720	675	615	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
70	Passerelle aérienne, portiques de levage ou autres (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	par unité	12.000	9.000	7.500	6.000	<p>Art. 72. - Note. Droit applicable notamment aux portes des stations transformatrices de courant électrique.</p> <p>Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.</p> <p>Surface mesurée en projection verticale.</p> <p>Art. 74. - Note. Droit non applicable aux installations et servant d'enseignes ou d'attributs lumineux.</p> <p>Toute fraction de mètre compte pour un mètre.</p>
		par unité	4.500	3.900	3.375	3.375	
71	Plaque sur mur ou sur porte en saillie indiquant le commerce ou la profession (droit de 1 ^{er} établissement).	jusqu'à 5 dm ² au-dessus	60	50	45	45	
		par fraction de 0 m ² 50	120	105	90	90	
72	Portes à glissières, portes s'ouvrant extérieurement; rideaux mécaniques s'enroulant extérieurement (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	au mètre carré	150	135	120	105	
		au mètre carré	45	40	35	30	
73	Potences (droit de 1 ^{er} établissement). Taxe annuelle	par unité	600	480	360	240	
		par unité	225	180	135	50	
74	Rampes d'illumination (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire.	45	30	25	15	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
75	Seuils, socles, sous-bassements (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	240	210	180	150	Art. 75. - Note. Ce droit n'est pas applicable aux seuils, socles et accessoires de devanture de boutique.
76	Stores verticaux suspendus aux marquises (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire					Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	Taxe annuelle.	au mètre linéaire	90	60	45	30	Art. 76. - Note. Sans publicité y compris les retours, les installations publicitaires supporteront le tarif applicable aux enseignes.
77	Tuyaux de ventilation ou autres (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	23	18	14	9	Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	Taxe annuelle.	au mètre linéaire	240	210	180	150	Art. 77. - Note. Tuyaux de 0 m. 10 de diamètre.
78	Vitrines (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre carré	240	210	180	150	Droit progressif augmentant en fonction du diamètre jusqu'à 0 m. 20 à multiplier par le coefficient 2, 0 m. 30 par le coefficient 3, 0 m. 40 et au-dessus par le coefficient 4. Le droit n'est pas applicable aux conduites et tuyaux de descente des eaux pluviales.
	Taxe annuelle.	au mètre carré	75	60	55	45	Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
79	Volets, persiennes ou jalousies dont le dispositif d'installation est en saillie (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	180	150	135	120	Art. 78. - Mesures prises en élévation. Toute fraction de mètre carré compte pour 1 mètre carré.
			150	135	120	105	

CHAPITRE QUATRIÈME

Occupations temporaires du domaine public communal

Droits de premier établissement (1) (3) et taxes annuelles (2) (3).

(1) Le droit de premier établissement est également exigible pour chaque remplacement ou changement d'emplacement d'un objet.

(2) La taxe annuelle est due par les intéressés à raison des ouvrages et objets existant au 1^{er} janvier de chaque année ou établis postérieurement à cette date.

(3) Les droits de premier établissement et les taxes annuelles sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
80	Appareils distributeurs d'essence fixes alimentés par une canalisation souterraine :						Art. 80. - Note. Taxe annuelle. Tarif maximum fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, n° 7, du 13 janvier 1949. Le tarif suit automatiquement les variations et les modalités d'application du tarif maximum fixé par circulaire ministérielle.
	1° des voies urbaines :						
	a) appareils à simple débit ; b) appareils à multiple débit.	par unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
	2° des chemins vicinaux ordinaires :						
		par unité	6.300	6.300	6.300	6.300	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
	a) appareils à simple débit ;	par unité	2.800	2.800	2.800	2.800	
	b) appareils à multiple débit.	par unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
81	Câbles souterrains privés, téléphoniques ou autres. Taxe annuelle.	au mètre linéaire	45	45	45	45	Art. 81. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
82	Canalisations souterraines industrielles ou privées à l'exception des canalisations d'eau et de gaz; diamètre ou largeur :						Art. 82. - Note. Pour les canalisations rectangulaires, la taxation sera faite suivant la plus grande largeur. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	- jusqu'à 200 mm. Taxe annuelle.	au mètre linéaire	23	23	23	23	
	- de 201 à 500 mm. Taxe annuelle.	au mètre linéaire	27	27	27	27	
	- au-dessus de 500 millimètres. Taxe annuelle.	au mètre linéaire	30	30	30	30	
83	Canalisations souterraines d'eau ou gaz : Taxe annuelle.	au mètre linéaire					Art. 83. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	- sous pression		5	5	5	5	
	- non comprimé		3	3	3	3	

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
84	Caves sous la voie publique Taxe annuelle.	au mètre carré	45	38	30	23	Art. 84. - Note. Droit applicable aux emprises existantes dont la suppression devra être réalisée lorsque les transformations seront effectuées dans l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée ou du sous-sol. Toute fraction de mètre carré compte pour un mètre carré.
85	Conduites d'évacuation aux égouts des eaux pluviales et ménagères (droit de 1 ^{er} établissement).	par unité	300	300	300	300	Art. 85. - Note. En cas de réparation ou de remplacement, ce droit sera applicable à raison de 50 %.
86	Conduites d'évacuation aux égouts des eaux industrielles (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	30	30	30	30	Art. 86. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre avec minimum de 300 francs.
87	Embranchements et voies ferrées industriels : 1° Voies Decauville jusqu'à 0 m. 60 de largeur. Taxe annuelle.	au mètre linéaire	340	270	165	90	Art. 87. - Note. Dans le cas d'utilisation d'un même branchement par plusieurs industriels, la redevance correspondante sera répartie sur les bénéficiaires au prorata de leur nombre.

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Taxes				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
88	2 ^o Voies de 1 mètre et voies normales. Taxe annuelle.	au mètre linéaire				180	Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
	Emprises sur trottoirs; dalles en verre, descentes de caves, grilles jets de charbon, regards, trappes, seuils, etc... Taxe annuelle.	au 1/4 de mètre carré	150	135	120	110	Art. 88. - Note. Droit applicable aux emprises existantes dont la suppression devra être réalisée lorsque des transformations seront effectuées dans l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée ou au sous-sol. Toute fraction de 0 m2 25 compte pour 1/4 de mètre carré. Les emprises d'une surface inférieure à 10 décimètres carrés ne seront pas taxées.
89	Gargouilles installées dans le corps de trottoir (droit de 1 ^{er} établissement).	au mètre linéaire	23	23	23	23	Art. 89. - Note. Toute fraction de mètre compte pour un mètre.
90	Passages souterrains. Taxe annuelle.	par unité	9.000	7.875	6.750	6.750	
91	Plaques tournantes:					270	
	- Voies Decauville Taxe annuelle.	par unité	900	720	450		
	- Voies normales Taxe annuelle.	per unité	—	—	—	900	

CHAPITRE CINQUIÈME
Stationnement sur le domaine public fluvial

Numéro des articles	Désignation des engins flottants	Mode de taxation	Taxe	Zones de stationnement	Observations
92	Bâ te a u x, bâtiments d'ea u et installations mobiles stationnant sur les canaux.	au mètre carré et par jour	1	<p><i>Quai de l'Ouest</i> (rive droite)</p> <p>a) du P.K. 43.340 au P.K. 43.640</p> <p>b) du P.K. 43.840 au P.K. 44.000</p> <p><i>Quai Haute-Deûle</i> (rive droite)</p> <p>du P.K. 45.380 au P.K. 45.750</p> <p><i>Port Vauban</i></p> <p>a) tout le quai adjacent à la rue de la Digue ;</p> <p>b) zone de 100 m. à partir de la rue Colbert.</p> <p><i>Port du Wault</i></p> <p>Tous les quais à l'exception de deux zones de part et d'au- tre de l'entrée du pont fixe du Goulet-Saint-Martin.</p>	<p>Art. 92. - Note. Droit appli- cable aux magasins flottants, bateaux, lavoirs, bateaux de bains, écoles de natation, bate- lets particuliers, n a c e l l e s et canots de plaisance et toutes installations mobiles analogues étrangères au service de la na- vigation commerciale.</p> <p>La superficie imposable est calculée sur la longueur totale du bateau ou de l'installation, y compris le gouvernail et les parties quelconques dépassant le corps de l'objet flottant et sur la plus grande lar ge u r prise à l'endroit où les saillies sont les plus fortes.</p>

**CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Abattoirs, Halles
et Marchés, Police de l'Alimentation.**

Arrêté n° 4.900 du 8 janvier 1951

Article 1. — L'article 914 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

Lors de l'attribution d'une place par abonnement, il sera délivré une carte tenant lieu d'autorisation d'exercer un commerce sur les Marchés de détail en plein air de la Ville de Lille. La photographie de l'abonné sera exigée. La carte d'abonnement devra être présentée à toute réquisition des agents municipaux chargés du contrôle ou de la collecte des droits de place et des Services de Police.

Les cartes d'abonnement seront prises en charge par le Receveur municipal. Une redevance de 200 francs sera perçue lors de leur délivrance.

A l'occasion d'un changement de place sollicité par le marchand ladite redevance sera de 500 francs.

Une redevance de 1.000 francs sera également perçue lors de la première attribution de place ou lorsque l'abonné bénéficiera d'une place d'angle par ancienneté.

Des reçus détachés de carnets à souches délivrés par M. le Receveur municipal seront établis par l'Inspecteur Principal des Halles et Marchés, qui sera nommé régisseur de recettes.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} février 1951.

Visa du Préfet le 13 janvier 1951.

Arrêté n° 4.903 du 8 janvier 1951

Article 1. — Les articles 970, 971, 972, 973, 974 et 1.016 du Code des arrêtés municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

1°) **ARTICLE 970.** — *Marché aux chevaux.*

Le Marché aux chevaux se tiendra tous les mercredis, de sept à douze heures et de quatorze à dix sept heures, sous le hall du Marché aux Bestiaux des Abattoirs.

L'entrée et la sortie des animaux s'effectueront par la porte située rue du Guet.

Tarif

(Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 30 janvier 1948).

Droit de place

Par cheval	50 francs
Par mule ou mulet	25 »
Par âne.....	25 »

2°) ARTICLE 971.

Les jours de marché, il ne pourra être tenu aucune autre exposition ou vente dans les lieux ouverts au public. Conformément aux instructions ministérielles en date du 3 juillet 1931, les chevaux de boucherie importés de l'étranger à destination de l'Abattoir public de Lille seront, dès leur arrivée au dit abattoir, dirigés sur les écuries spécialement affectées pour les recevoir.

3°) ARTICLE 1.016.

Des bascules publiques sont installées Boulevard Jean-Baptiste Lebas, aux Halles Centrales et aux Abattoirs. Le receveur préposé délivrera aux intéressés des quittances indiquant le poids constaté à chaque pesée. Il prélèvera au profit de la Ville les taxes indiquées par le tarif du Poids Public établi par l'Administration.

Tarif

(Délibération du Conseil Municipal du 29 Janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 30 janvier 1948).

Voitures vides et voitures chargées :

Jusqu'à 1.000 kilos	50 francs
et par fraction de 1.000 kilos en plus	20 »

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 1951.

Visa du Préfet le 13 janvier 1951.

Arrêté n° 5.352 du 31 mars 1951

Article 1. — Les articles 922, 890, 1.014 et 1.016 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

1°) ARTICLE 922. — *Halles Centrales. Bascule.*

a) viande :	
par 25 kg. ou fraction de 25 kilos	10 francs
b) fruits et légumes :	
jusqu'à 50 kilogs	10 francs
de 51 à 100 kilogs	20 »
de 101 à 200 kilogs	40 »
et par fraction de 100 kilogs en plus	20 »
c) beurre, fromage, poissons :	
jusqu'à 25 kilos	10 francs
de 26 à 50 kilos	20 »
de 51 à 75 kilogs	30 »
et par fraction de 25 kilos en plus	10 »

2°) ARTICLE 890. — *Abattoir Public.*

a) Petite bascule :	
par 25 kilos ou fraction de 25 kilos	10 francs
b) Grandes balances :	
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux et pores, par tête	70 francs
Autres bestiaux sur pied, viandes dépe- cées, cuirs, peaux, etc... jusqu'à 1.000 kg.	100 »
de 1.001 à 2.000 kilogs	140 »
et par fraction de 1.000 kilogs en plus	40 »

3°) ARTICLE 1.014.

Le pesage, le mesurage ou le comptage des marchandises sera effectué et renouvelé, s'il y a lieu, au moment de la livraison, sous les yeux de l'acheteur.

Les commissionnaires et bouchers sont dans l'obligation de procéder à la pesée publique des viandes foraines vendues aux Halles Centrales.

4°) ARTICLE 1.016.

Des balances publiques sont installées Boulevard Jean-Baptiste Lebas, aux Halles Centrales et aux Abattoirs. Le receveur préposé délivrera aux intéressés des quittances indiquant le poids constaté à chaque pesée. Il prélèvera au profit de la Ville les taxes indiquées par le tarif du Poids public établi par l'Administration.

Tarif

Ponts-bascules. — Boulevard Jean-Baptiste Lebas et Halles Centrales.

Voitures vides et voitures chargées :

jusqu'à 1.000 kilos.....	100	francs
de 1.001 à 2.000 kilos	140	»
de 2.001 à 3.000 »	180	»
de 3.001 à 4.000 »	220	»
de 4.001 à 5.000 »	260	»
de 5.001 à 6.000 »	300	»
et par fraction de 1.000 kilos en plus	40	»

Les tarifs s'appliquent au poids brut et à la tare.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet au 2 avril 1951.

Visa du Préfet le 10 avril 1951.

Arrêté n° 5.354 du 31 mars 1951

Article 1. — L'article 923 (droits de crochet) est abrogé.

Article 2. — ARTICLE 923 (nouveau). — *Halles Centrales - Taxe pour usages divers.* — Il est institué une taxe pour usages divers aux Halles Centrales, due par les introducteurs de viandes foraines.

Cette taxe est encaissée par le chef peseur sous le contrôle du Receveur Municipal d'après les déclarations faites comme en matière de taxe pour frais de contrôle sanitaire des viandes dites « à la main ou foraines ».

La taxe pour usages divers comprend l'utilisation des crochets, la fourniture par la Ville de l'eau, de l'éclairage, sauf celui des bureaux ou installations des commissionnaires, le nettoyage et la désinfection du sol, l'entretien des bâtiments, etc...

Tarif

Par kilogramme de viande nette 0 fr. 50

Article 3. — Le paragraphe 2 de l'article 889 (taxe d'établissement et de séjour) est abrogé.

Article 4. — Nouvel article 891.

Il est institué une taxe pour usages divers à l'Abattoir due par les chevilleurs, bouchers abatteurs et introducteurs de viandes foraines.

Cette taxe est encaissée par le Receveur de l'Abattoir, sous la responsabilité du Receveur Municipal, d'après les déclarations faites par les introducteurs comme en matière de taxe d'abatage.

La taxe pour usages divers comprend la mise à la disposition des propriétaires des lieux de stationnement, l'utilisation des étables, des échaudoirs, des salles de vente, la fourniture gratuite de l'eau nécessaire au bétail et de l'eau utilisée dans les tueries et pour le nettoyage des boyaux, l'éclairage, le nettoyage et la désinfection des locaux non loués et l'entretien des bâtiments de l'Abattoir.

Tarif

Par kilogramme de viande nette 0 fr. 50

Article 5. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 avril 1951.

Visa du Préfet le 10 avril 1951.

Arrêté n° 5.353 du 31 mars 1951

Article 1. — L'article 1.051 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les mandataires assermentés installés dans le bâtiment des Halles Centrales devront verser à la Ville un droit d'abri qu'ils prélèveront sur le produit brut des ventes de denrées alimentaires et de poisson. Il n'est pas perçu de droit d'abri sur le produit des ventes de viandes foraines pour lesquelles d'autres taxes sont prévues.

Le droit d'abri modifié provisoirement par délibération du 5 juillet 1948 est fixé définitivement à 1 % à partir du 1^{er} avril 1951.

Le droit d'abri sera payé mensuellement à la Ville par les mandataires.

En cas de retard dans les versements mensuels des sommes attribuées à la Ville, les mandataires y seront contraints par

toutes les voies de droit et, le cas échéant, l'Administration pourra prélever le montant de sa créance sur le cautionnement ».

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 avril 1951.

Visa du Préfet le 10 avril 1951.

**CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Cimetières,
Transports funèbres, Morgue.**

Arrêté n° 5.110 du 10 février 1951

Article 1. — A partir du 15 février 1951, les dispositions de l'article 44 de notre arrêté en date du 27 juin 1928 et de l'article 1.133, paragraphe 4 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogées et remplacées par les suivantes :

ARTICLE 1.133 - II. — Vacations diverses.

La vacation due au Commissaire de Police qui assistera à l'une des opérations ci-après est fixée à 300 francs.

1°) Assistance à la mise en bière, quand il y a lieu à transport hors de la localité	une vacation
2°) Assistance à l'exhumation d'un corps	une vacation
3°) Assistance à l'inhumation d'un corps venant de l'extérieur	une vacation
4°) Assistance à la mise en bière d'un corps destiné à être mis dans un caveau provisoire du cimetière de la localité	une vacation
5°) Assistance à l'inhumation d'un corps dans un caveau provisoire	une vacation
6°) Assistance au départ d'un corps à transporter hors de la localité lorsque ce départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière	une vacation
7°) Assistance à l'exhumation et à la réinhumation immédiate d'un corps dans le même cimetière	une vacation 1/2

8°) Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation dans un autre cimetière de la commune	2 vacations
9°) Accompagnement d'un corps venant de l'extérieur de la limite de la commune au cimetière	1/2 vacation
10°) Accompagnement d'un corps de la maison mortuaire ou du cimetière à la limite de la commune.....	1/2 vacation
11°) Accompagnement, de la maison mortuaire au cimetière, d'un corps destiné à être déposé dans un caveau provisoire	1/2 vacation
12°) Assistance à l'exhumation et à la réinhumation dans le cimetière de plusieurs corps d'un même caveau : pour le premier	une vacation
et pour chacun des autres	1/2 vacation
13°) Assistance à l'exhumation, à la translation et à la réinhumation dans un autre cimetière de la commune de plusieurs corps d'un même caveau : pour le premier	2 vacations
et pour chacun des autres	1/2 vacation
14°) Assistance au transport d'un corps du lieu du décès à la chambre funéraire	une vacation
15°) Assistance à la mise en bière des personnes décédées dans les hôpitaux et reconduites à leur domicile à Lille	une vacation
16°) Pour assistance à une opération d'embaumement une vacation funéraire par deux heures ou fraction de deux heures de la durée de l'opération et une vacation pour le prélèvement des échantillons : minimum	2 vacations
17°) Pour assistance au moulage d'un corps	une vacation
par deux heures ou fraction de deux heures de la durée de l'opération.	
18°) Pour assistance à l'autopsie d'un cadavre	une vacation
par deux heures ou fraction de deux heures de la durée de l'opération, sauf pour les cadavres	

dont le décès a été constaté judiciairement et pour les opérations pratiquées dans les hôpitaux et hospices et les amphithéâtres légalement établis.

19°) Pour assistance à l'incinération d'un corps	une vacation
par deux heures ou fraction de deux heures de la durée de l'opération.	

Ni la mise en bière, ni l'inhumation ne donnent droit à la vacation quand il n'y a pas lieu à transport hors le cas où le corps sera placé dans un caveau provisoire (Dépositoire).

Ne donneront pas lieu à la perception de vacation, conformément à l'article 62 de la loi des Finances du 30 Mars 1902, les opérations qui constituent des actes d'instruction criminelle, celles qui sont faites aux frais du Ministère de la Guerre, pour le transport des corps de militaires et de marins décédés et aussi dans le cas où un billet d'indigence serait délivré dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi du 10 décembre 1850.

Les opérations pour lesquelles les vacations sont allouées doivent être effectuées en principe entre neuf heures et douze heures et demie et entre quatorze heures et dix huit heures. Lorsque sur la demande des familles, les opérations seront effectuées à d'autres heures, la vacation sera doublée.

Les exhumations, qui doivent toujours être exécutées avant huit heures du matin, ne donnent pas lieu à cette majoration.

Conformément aux par. 2 et 3 de l'article 3 du décret du 12 avril 1905, un bulletin de versement contenant le détail des sommes à percevoir sera remis à la partie intéressée pour être produit au comptable au moment du versement, qui doit être fait préalablement à l'opération d'exhumation, de réinhumation ou de translation de corps et sauf restitution au cas où aucun des agents désignés à l'article 62 de la loi du 30 mars 1902 (Commissaire de Police) n'aurait pas assisté à ladite opération. Dans ce dernier cas, il sera établi, d'office, un ordre de restitution qui sera adressé directement à M. le Receveur Municipal, chargé d'y donner suite.

Tableau des vacations funéraires

Mise en bière

	Vacations	Tarif
(15°) Mise en bière pour transport de l'Hôpital au domicile sans accompagnement	1	300
(1° et 10°) Mise en bière avec départ immédiat et accompagnement	1 1/2	450
(1°, 6° et 10°) Mise en bière avec départ non immédiat et accompagnement	2 1/2	750
(4°) Mise en bière d'un corps destiné à être déposé dans un caveau provisoire..	1	300

Inhumations

(5° et 11°) Inhumation d'un corps dans un caveau provisoire et accompagnement de la maison mortuaire au cimetière	1 1/2	450
(3° et 9°) Inhumation d'un corps venant de l'extérieur et accompagnement	1 1/2	450

Exhumations

(2°) Exhumation d'un corps	1	300
(7°) Exhumation et réinhumation immédiate d'un corps dans le même cimetière	1 1/2	450
(8°) Avec transfert dans un autre cimetière de la commune	2	600
(12°) Exhumation et réinhumation immédiate de plusieurs corps dans la même fosse ou caveau, le 1 ^{er} corps..	1	300
chacun des autres corps	1/2	150
(13°) Même opération avec transfert des corps dans un autre cimetière de la commune, le 1 ^{er} corps	2	600
chacun des autres corps	1/2	150
(14°) Transport d'un corps du lieu de décès à la chambre funéraire	1	300

Embaumement (16°)

Une vacation par deux heures ou fraction de deux heures.
Une vacation pour le prélèvement d'échantillons, minimum deux vacations.

Moulage d'un corps (17°)

Une vacation pour deux heures ou fractions de deux heures.

Autopsies (18°)

Une vacation pour deux heures ou fraction de deux heures, sauf pour les cadavres dont le décès aura été constaté judiciairement et pour les opérations pratiquées dans les hôpitaux et hospices et amphithéâtres légalement établis.

Incinérations (19°)

Une vacation pour deux heures ou fraction de deux heures.

Opérations multiples

Exhumation et départ d'un corps :

(2°) Exhumation	1	vacation
(1°) Mise en bière		»
(6°) Départ d'un corps si la mise en bière a été faite antérieurement	1	»
(10°) Accompagnement	1/2	»
	<hr/>	
	2 1/2	»

Exhumation et dépôt dans un caveau provisoire :

(2°) Exhumation	1	vacation
(4°) Mise en bière	1	»
(5°) Dépôt au caveau provisoire	1	»
	<hr/>	
	3	»

Visa du Préfet le 20 février 1951.

Arrêté n° 5.224 du 6 mars 1951

Article 1. — Les articles 1.133 et 1.134 du Code des Arrêtés municipaux, fixant le tarif des droits de sépulture et des concessions de terrain dans les cimetières, sont abrogés et il leur est substitué les dispositions suivantes dont l'effet est fixé au 6 mars 1951.

ARTICLE 1.133 - Paragraphe 1^{er}. — *Travaux de sépulture - Droits divers.*

a) *Sépultures :*

Fosse pour adulte à 1 m. 50 de profondeur	960 fr.
Supplément pour approfondissement de 0 m. 50 ..	470 »
Fosse pour enfant à 1 m. 50 de profondeur	250 »
Supplément par approfondissement de 0 m. 50	130 »
Croix provisoire	150 »
Exhumation sans réinhumation d'un corps inhumé à 1 m. 50 de profondeur	1.200 »
Supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur, par 0 m. 50	470 »
Exhumation et réinhumation sur place d'un corps inhumé à 1 m. 50 de profondeur	1.000 »
Supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur, par 0 m. 50	470 »
Inhumation d'un corps dans un caveau ou dans un sarcophage	700 »
Transport d'un corps à l'intérieur du cimetière	500 »
Détérioration d'allée résultant de l'inhumation d'un corps dans un caveau ou dans un sarcophage comportant une couverture latérale	1.000 »

b) *Ouverture d'un caveau ou d'un sarcophage ..* 700 »

c) *Caveau d'attente :*

Taxe d'occupation, premier mois	1.350 »
Les mois suivants, par jour	45 »
Mise en case d'un corps ou caveau d'attente	700 »
Retrait d'un corps du caveau d'attente	700 »

d) *Terrassement pour pose de sarcophage :*

	Sarcophage simple à 1 m. 20 de profond.	3.200 »
	» » 1 m. 90 »	4.000 »
Adultes	» » 2 m. 60 »	5.000 »
	» double 1 m. 90 »	6.000 »
	» » 2 m. 60 »	7.200 »
	» triple 2 m. 60 »	9.300 »
	» simple 1 m. 10 »	1.000 »
Enfants	» » 1 m. 60 »	1.900 »
	» » 2 m. 10 »	2.800 »

e) *Taxe supplémentaire pour sarcophage posé dans les concessions de 30 ans et 100 ans :*

Adultes	}	Sarcophage simple	3.200 »
		» double	6.000 »
		» triple	9.300 »
Enfants	}	Sarcophage simple	1.000 »
		» double	1.900 »
		» triple	2.800 »

f) *Terrassement pour dégagement de sarcophage : reprendre d)*

g) *Terrassement pour caveau en maçonnerie :*

Prix à établir suivant les dimensions proposées et acceptées par les concessionnaires et calculées d'après la série de prix en vigueur « Terrassement et transport de terre ».

h) *Taxe d'admission des corps venant de l'extérieur :*

Concession de 30 ans	4.500 fr.
» de 100 ans	9.000 »
» perpétuelle	27.000 »

ARTICLE 1.134. - *Concessions.*

1) Concession de 15 ans : le m ²	1.200 »
2) » de 30 ans »	3.300 »
superposition »	1.650 »
3) Concession centenaire »	20.000 »
superposition »	10.000 »
4) Concession perpétuelle »	30.000 »
superposition »	15.000 »

Visa du Préfet le 31 mars 1951.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Tribunal et Chambre de Commerce.

Révision des listes électorales. — Année 1950

Additions	38
Retrachements	56
Total des inscrits pour 1950	898

EAU. — Canalisation.

22 novembre, 16 septembre, 12 septembre 1950.

Convention suivant laquelle M. Jules Landrieux, cultivateur, rue de Lille à Emmerin, accorde à la Ville l'autorisation de poser une canalisation d'eau dans le sol de sa propriété sise à Emmerin, moyennant une indemnité forfaitaire de vingt-cinq mille francs une fois versée.

Enregistré A. Adm. 29 novembre 1950. Volume 86 B N° 746.

Conseil municipal : n° 2.188 du 11 juillet 1950.

EAU. — Forage.

Avenant N° 1 passé avec l'Electricité de France, 91, rue de la Barre à Lille, pour fourniture d'électricité au forage N° 6 bis rue Saint-Sébastien.

Conseil municipal : n° 2.411 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 23 janvier 1951.

EAU. — Matériel.

Marché pour fourniture d'appareils de stérilisation au Service des Eaux au profit des Etablissements Emile Degremont, 151, route de Saint-Cloud à Rueil-Malmaison, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.409 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 13 janvier 1951.

EAU. — Premier avenant au contrat de fourniture d'eau en gros.

Entre les soussignés :

M. Gaiffe, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et comme Maire de cette Ville, conformément à la délibération du Conseil municipal, n° 2.025, en date du 11 juillet 1950,

d'une part ;

Et la Société des Eaux du Nord (par abréviation S.E.N.), Société anonyme au capital de 400 millions de francs ayant son siège social à Paris, 52, rue d'Anjou, représentée par M. Chap-

pey, président-directeur général, en vertu des pouvoirs généraux qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé

Le contrat signé le 19 mars 1947 (approuvé par M. le Préfet du Nord le 26 juin 1947) prévoit en son article 5 que la formule déterminant le prix de l'eau pourra être révisée en cas de variation supérieure à 50 % de la valeur de P au 1^{er} avril 1946, laquelle valeur était égale à 1,54.

Par suite des nouvelles valeurs des paramètres, le prix du mètre cube est actuellement de 5 fr. 38, soit une majoration de 3 fr. 84 ; il y a donc lieu de procéder à la révision de ladite formule.

En conséquence, le contrat passé entre la Ville de Lille et la S.E.N. sera modifié comme ci-dessous :

Article 1. — Le libellé de l'article 5 « Prix de l'eau » du contrat approuvé le 26 juin 1947 est remplacé par le suivant :

L'eau fournie sera payée par la Ville de Lille d'après la formule suivante (taxes transactions, locale et départementale non comprises) :

$$P = 1,05 + 0,00053 I + 0,000089 S + 0,00082 K + \frac{0,109 T}{1.066.346}$$

dans laquelle :

I est la valeur de l'index économique électrique H.T. publié par l'Administration et défini par l'arrêté du 11 avril 1937 (page 4225 du J.O. du 14 avril 1937).

S est le salaire mensuel de la grille S.E.N. (lettre du Ministère du Travail en date du 12 mars 1949) échelle 7, échelon 1 (plombier) majoré des charges annexes actuelles ou à créer figurant à la Série de Prix du Bâtiment, catégorie plomberie.

K est l'indice pondéré des prix de détail de 34 articles à Paris publié au Bulletin de la Statistique Générale de la France, base 100 en 1938.

T est le montant des redevances et contributions actuelles ou à créer payées pendant l'exercice comptable précédant l'année

de fourniture, à l'exception de la contribution des patentes sur vente d'eau (droit fixe) laquelle est reprise à part.

Le prix P est applicable aux trois premiers millions de mètres cubes fournis, les cinq cent mille suivants seront fournis au prix de $P \times 35/40$, le surplus au prix de $P \times 30/40$.

Le prix ci-dessus sera majoré de la contribution des patentes sur vente d'eau (droit fixe) calculée d'après la formule de l'Administration des Contributions Directes.

Le prix de l'eau sera déterminé d'après les valeurs des paramètres connues au moment de l'établissement des mémoires.

Au montant des mémoires, on appliquera le taux brut de la taxe à la production, de la taxe sur les transactions et de toutes les autres taxes ou impositions quelconques du même ordre qui pourraient être créées.

La valeur des paramètres au 1^{er} janvier 1949 (5.250 pour I — 24.792 pour S — 1.928 pour K — 1.066.346 pour T) donne un prix $P = 7,73$ avant application des majorations pour patente et taxe à la production. La formule sera révisée à la demande de l'une ou l'autre des parties au cas où les variations économiques entraîneraient une majoration de 100 % par rapport au prix indiqué.

Enfin, dans le cas où les paramètres I et K ne seraient plus publiés ou la façon de les déterminer serait modifiée, les deux parties feront choix, d'un commun accord, de nouveaux paramètres caractérisant les variations de la situation économique.

Article 2. — La formule prévue à l'article 1^{er} sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 1949.

Article 3. — Le présent avenant est dispensé des formalités de timbre et d'enregistrement par application de l'article 35-1^o de la loi N^o 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général pour l'exercice 1946. Au cas où la dispense ne serait pas maintenue, les frais de timbre et d'enregistrement seraient supportés moitié par la Ville de Lille, moitié par la S.E.N.

Fait en double exemplaire à Lille, le 24 juillet 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 13 novembre 1950, Vol. 86 A, N^o 563.

EAU. — Etablissements de pompage.

6 décembre et 4 novembre 1950.

Police d'abonnement pour la fourniture d'énergie électrique pour le Service des Eaux de la Ville de Lille, pour les établissements de pompage ci-après : Palais des Beaux-Arts, Palais Rameau, Halles Centrales, Philippe de Girard, Réservoir Saint-Maurice, contractée avec l'Electricité de France, pour la durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 1950. Fourniture annuelle évaluée à 750.000 fr.

Enregistré A. Adm., 21 décembre 1950, volume 87 A C. 160.

Conseil municipal : n° 1.813 du 29 mars 1950.

EAU. — Puits de Guermanez.

Marché pour fourniture d'une pompe au puits de Guermanez, au profit de la Société Anonyme « Matériel Industriel Moderne », 85, rue de Maubeuge à Paris, moyennant la somme approximative de 532.600 francs.

Conseil municipal : n° 2.410 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 27 février 1951.

ECLAIRAGE. — Voie publique.

Avenant au marché passé avec la Société Anonyme l'Eclairage Technique, 15, rue Claudot à Nancy, et fixant le prix des lanternes 605 à 7.920 fr. et le prix des demi-raccords à 168 fr.

Conseil municipal : n° 2.221 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

ECONOMAT. — Articles de bureau, papiers, stencils, etc...

Marchés pour fournitures d'articles de bureau, papiers, stencils, etc... aux Services Municipaux au profit de :

1) Auguste Hellin, 58, rue Gustave-Delory à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs ;

2) Rezette et Fils, 89, rue Caumartin à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs ;

3) La S.A.R.L. Soponor, 97, rue de Cassel à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs ;

4) L. Liétard, 25, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille, moyennant la somme approximative de 200.000 francs ;

5) Eugène Dugimont, 28 bis, rue Basse à Lille, moyennant la somme approximative de 200.000 francs ;

6) G. Cambay, 7, place du Lion-d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs ;

7) S.A.R.L. Etablissements Hordoir, 25, rue Stappaert à Lille, moyennant la somme approximative de 200.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.688 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

Marché pour fournitures d'articles de bureau aux Services Municipaux, au profit de la Société Gachie-Aula et C^{ie}, 14, place du Lion-d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 200.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.688 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

ECONOMAT. — Articles d'entretien.

Marchés pour fourniture d'articles de droguerie aux Services Municipaux au profit de :

1) M. Victor Locquegnies, 97, rue Guillaume-Werniers à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

2) La Société des Anciens Etablissements F. Verbièse, 11, rue Gay-Lussac à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.689 du 26 janvier 1951.

Répertoire contentieux : 19 mars 1951.

Marchés pour fournitures d'articles de droguerie, broserie, huiles, graisses industrielles, etc... aux Services Municipaux au profit de :

1) La Société des Produits Chimiques de Loos, 65, rue d'Hainaut à Loos, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

2) La Société Haghebaert et Frémaux, 282, rue Pierre-Le-grand à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

3) Le Comptoir Lillois de Droguerie, 165, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

4) Les Etablissements Rénier Frères, 36, rue Gosselet à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.689 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 6 mars 1951.

Marché pour fourniture de savon mou aux Services Municipaux au profit des Etablissements Cannesson, 14, rue Gabriel-Péri à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.681 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

Marché pour fourniture d'articles de ménage aux Services Municipaux au profit de la Société Jacqmart et C^{ie}, 344, rue Léon-Gambetta à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.691 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

Marché pour fourniture de wassingues et lavettes aux Services Municipaux au profit des Etablissements Gouble-Boussemart, 64, rue de Lannoy à Lys-les-Lannoy, moyennant la somme approximative de 1.258.400 francs.

Conseil municipal : n° 2.682 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

ECONOMAT. — Carburants.

Adjudication en 4 lots des fournitures de carburants nécessaires aux Services Municipaux au profit de :

1^{er} lot. — *Essence* : La Société Commerciale des Carburants, 55, rue du Vieux-Four à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 4.500.000 francs.

2^e lot. — *Supercarburant* : Victor Macron-Quatennens, 58, rue Wilson à Somain, moyennant la somme approximative de 385.000 francs.

3^e lot. — *Gas oil* : La Société Commerciale des Carburants, 55, rue du Vieux-Four à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 183.000 francs.

4^e lot. — *Fuel oil léger* : Victor Macron-Quatennens, 58, rue Wilson à Somain, moyennant la somme approximative de 563.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.680 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 28 mars 1951.

ECONOMAT. — Caoutchouc, amiante.

Marché pour fournitures générales pour usines, caoutchouc, amiante, etc... au profit de M. J. France-Montagne, 11, rue du Vieux-Faubourg à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.638 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

ECONOMAT. — Imprimés.

Marchés pour fournitures d'imprimés aux Services Municipaux, pendant l'année 1951, au profit de :

Elipret et Dourdin, 19, rue Gantois à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

L'imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 42, rue de Tournai à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Société Morel et Corduant, 11, rue des Bouchers à Lille, moyennant la somme approximative de 150.000 francs.

Crouan et Roques, 86, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

L'imprimerie ouvrière O.S.A.P., 209, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs.

L'imprimerie G. Sautai et Fils, 46, rue Gauthier-de-Châtillon à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs.

S.A.R.L. Imprimeries Réunies, 55, rue de Canteleu à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Société imprimerie Liévin-Danel, 93, rue Nationale à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Louis Mahu-Chevalier, 28, rue Emile-Desmet à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs.

Georges Patin, 67, rue Léon-Gambetta à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Félix Planquart, 5, rue Desrousseaux à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Th. Coulembier, 5, avenue Eugène-Varlin à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

S.I.L.I.C., 41, rue du Metz à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Ed. Prévost, 42, rue Mourmant à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Jacques Duchaussoy, 29, quai du Wault à Lille, moyennant la somme approximative de 50.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.454 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 18 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'imprimés aux Services Municipaux au profit de M. Douriez-Bataille, 5, rue Jacquemars-Giélée à Lille, moyennant la somme approximative de 150.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.454 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 23 janvier 1951.

ECONOMAT. — Machines à écrire.

Marché pour fourniture de machines à écrire aux Services Municipaux au profit des Etablissements Gaspard-Trumpy et C^e, 12, rue Caumartin à Paris, moyennant la somme de 107.432 francs.

Conseil municipal : n° 2.687 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

ELECTIONS POLITIQUES. — Liste électorale.

Révision. — Année 1950

Additions : 4.352 dont 2.580 hommes et 1.772 femmes

Retrachements : 6.205 dont 3.093 hommes et 3.112 femmes

Total des inscrits au 31 mars 1950 : 108.666, soit 46.849 hommes et 61.817 femmes.

ELECTIONS POLITIQUES. — Assemblée Nationale.

Arrêté n° 5.148 du 22 février 1951

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque parti politique, sera réservé aux lieux ci-dessous désignés pour l'aposition des affiches électorales relatives aux élections générales qui auront lieu pendant l'année 1951.

N° des bureaux	Cantons	Lieu de réunion des électeurs
1 ^{er}	Canton Sud-Est	Hôtel de Ville (Hall latéral, Porte de Paris).
2 ^e	d°	Ecole Carnot, rue Molière.
3 ^e et 4 ^e	d°	Justice de Paix, rue de la Clef.
5 ^e	Canton Centre	Ancienne Recette Municipale, place Rihour.
6 ^e	d°	Ancienne Recette Municipale, place Rihour.
7 ^e	d°	Bureau de Bienfaisance, 31, rue des Fossés.
8 ^e et 9 ^e	d°	Ecole de Jussieu, 4, square Dutilleul.
10 ^e	d°	Ecole Sophie Germain, 97, boulevard de la Liberté.
11 ^e , 12 ^e et 13 ^e ..	d°	Ecole Lavoisier, 72, rue des Stations.
14 ^e	d°	Ecole Gounod, 70, rue des Stations.
15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e	d°	Ecole Rollin, 58, rue du Marché.
19 ^e et 20 ^e	Canton Sud-Ouest	Ecole Vauban, place Catinat.
21 ^e et 22 ^e	d°	Ecole Alfred de Musset, rue Guillaume Tell.
23 ^e	d°	Ecole Jean Jaurès, rue Guillaume Tell.
24 ^e , 25 ^e et 26 ^e ..	d°	Ecole Ampère, 73, rue Jules Guesde.
27 ^e et 28 ^e	d°	Ecole Fombelle, 91, rue Paul Lafargue.
29 ^e et 30 ^e	Canton Sud-Ouest	Ecole Renan, 2, rue des Secouristes.
31 ^e	d°	Ecole J. Bart, 2, rue du Général de Wett.
32 ^e	d°	Ecole L. Trulin, avenue Verhaeren.
33 ^e et 34 ^e	d°	Ecole M ^{me} de Stael, 23, rue Fulton.
35 ^e , 36 ^e et 37 ^e ..	d°	Ecole Littré, 12, place de l'Arbonnoise.
38 ^e et 39 ^e	Canton Sud	Ecole V. Hugo, 135, bd Victor Hugo.
40 ^e et 41 ^e	d°	Ecole Jacquard, 51, rue de Wazemmes.
42 ^e et 43 ^e	d°	Ecole Arago, 133, bd Victor Hugo.
44 ^e	d°	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
45 ^e	d°	Groupe scolaire, côté garçons, Faubourg d'Arras.

N° des bureaux	Cantons	Lieu de réunion des électeurs
46° et 47°.....	Canton Sud	Ecole Buffon, 57, rue Fénelon.
48° et 49°.....	d°	Ecole Montaigne, 55, rue Fénelon.
50° et 51°.....	d°	Ecole V. Duruy, rue Victor Duruy.
52°.....	d°	Ecole J. Maillotte, rue Victor Duruy.
53° et 54°.....	d°	Ecole Pasteur, 246, rue Solférino.
55° et 56°.....	d°	Ecole Michelet, 18, rue Fabricey.
57° et 58°.....	Canton Est	Ecole Récamier, 4, rue Frédéric Mottez.
59°.....	d°	Ecole Ruault, 2, rue Frédéric Mottez.
60°.....	d°	Ecole Brasseur, 1, rue Porret.
61° et 62°.....	d°	Ecole G. Sand, 24, rue Malsence.
63°, 64° et 65°..	Canton Nord-Est	Ecole Berthelot, 21 rue Bohin.
66° et 67°.....	d°	Ecole L. Blanc, 91, rue G. Werniers
68° et 69°.....	d°	Ecole Montesquieu, 11, rue de Bouvines.
70° et 71°.....	d°	Ecole A. France, rue Alphonse Leroy.
72°.....	d°	Ecole Jules Simon, 122, rue du Buisson.
73 et 74°.....	d°	Ecole La Fontaine, 95 bis rue St-Gabriel.
75° et 76°.....	d°	Ecole Dupleix, 26, rue Dupleix.
77°.....	d°	Petit Lycée, 29, rue Saint-Jacques.
78°.....	Canton Nord	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas.
79°.....	d°	Conservatoire, 2, place du Concert.
80° et 81°.....	d°	Ecole Lamartine, 15, avenue du Peuple Belge.
82°.....	d°	Ecole Diderot, 5, rue Saint-Sébastien.
83° et 84°.....	Canton Ouest	Ecole J.-J. Rousseau, 101, rue Princesse.
85° et 86°.....	d°	Ecole Lamennais, 60, rue L. Danel.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ancien Gymnase, place Philippe-de-Girard ;
 Ecole de natation, mur sur rue de la Digue ;
 Ecole Chateaubriand, rue du Port ;
 Marché de la Nouvelle-Aventure, côté droit, en façade sur rue Léon-Gambetta ;
 Ecole Voltaire, rue de Colmar ;
 Ecole Jean-Macé, rue Gosselet ;
 Crèche municipale, place Déliot ;
 Ecole Baggio, rue Corneille ;
 Ecole Camille-Desmoulins, boulevard Victor-Hugo ;
 Clôture de la Cantine scolaire, rue Pierre-Légrand, 265 ;
 Halles aux sucres sur rue de la Halle.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Visa du Préfet du 21 mars 1951.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux.

Arrêté n° 4.886 du 3 janvier 1951

Article 1. — M. Jacques Marquis, directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins, qui a été chargé des cours municipaux d'arboriculture fruitière au départ de M. Bossard, démissionnaire, recevra à ce titre une indemnité annuelle de 25.000 francs non soumise à retenue correspondant à deux heures de cours par semaine sur la base de 12.500 francs l'heure-année.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1950.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels de jeunes filles.

Arrêté n° 5.282 du 15 mars 1951

Article 1. — L'état du personnel des cours professionnels municipaux de jeunes filles et des traitements à lui allouer, est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} janvier 1951.

A. — Personnel administratif

		Traitement annuel	Traitement mensuel
M ^{lle} D'Estrée Antoinette	Directrice	15.000 × 12 = 180.000	18.000
M ^{me} Pecqueur Marcelle	Surveillante générale	15.000 × 9 = 135.000	13.500

B. — *Personnel des cours industriels et commerciaux*

a) *Enseignement théorique : Taux heure-année 15.000*

Noms	Matières	Nombre d'heures hebdomad.	Indemnités annuelles	Indemnités mensuelles
Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Darthout	Coupe	4	60.000	6.000
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Ferton	Sténo-dactylo	7	105.000	10.500
M ^{me} Morin	Arithmétique- Géographie- Marchand.	3	45.000	4.500
M ^{lle} Delbecq	Français- Technologie- Législation	5	75.000	7.500
M ^{lle} Baudry	Coupe	4	60.000	6.000
M ^{lle} Demenge	Coupe	2	30.000	3.000
M ^{lle} Deroo	Dessin	4	60.000	6.000
M ^{lle} Kokelaere	Sténo-dactylo	8	120.000	12.000
M ^{lle} Sorriaux	Commerce- Comptabilité- Arithmétique	8	120.000	12.000
M ^{lle} Berghem	Coupe	2	30.000	3.000

b) *Enseignement pratique : Taux heure-année 7.800*

Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Ghienne	Cuisine- Enseignement ménager	6	46.800	4.680
M ^{me} Darthout	Couture	3	23.400	2.340
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Bodelle	Mode	3	23.400	2.340
M ^{lle} Baudry	Couture- Broderie	6	46.800	4.680
M ^{lle} Demenge	Lingerie	3	23.400	2.340
M ^{lle} Léonard	Broderie	3	23.400	2.340
M ^{lle} Berghem	Couture	3	23.400	2.340

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Arrêté n° 5.162 du 26 février 1951

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire de la musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 4.933 du 15 janvier 1951

L'arrêté n° 4.816 en date du 19 décembre 1950 chargeant M^{me} Fernande Brémont-Charpentier de l'intérim de la classe de violon pendant le congé de maladie de M^{nc} Bikelas, professeur titulaire,

Considérant que M^{nc} Bikelas a repris ses fonctions, le 6 janvier 1951,

Article 1. — L'intérim assuré par M^{me} Fernande Brémont-Charpentier cesse d'avoir effet à compter du 5 janvier 1951.

Arrêté n° 5.161 du 26 février 1951

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.023 du 23 janvier 1951

Article 1. — L'intérim de la classe de chant, assuré par M^{me} Tellier, cesse d'avoir effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.932 du 15 janvier 1951

Article 1. — M. Thieffry, corniste à l'orchestre de la Radiodiffusion française, station de Lille, est chargé, à titre provisoire, pendant la durée de la maladie de M. Conord, de l'intérim de la classe de cor.

Article 2. — M. Thieffry recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle fixe non soumise à retenue pour la Caisse des Retraites, de quatorze mille deux cent cinquante francs pour six heures de cours par semaine, majoré des indemnités et accessoires prévus par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet le 9 janvier 1951.

Arrêté n° 5.109 du 9 février 1951

Article 1. — L'intérim assuré par M. Thieffry cesse d'avoir effet à compter du 28 janvier 1951.

Arrêté n° 5.016 du 23 janvier 1951

Article 1. — A titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre, M. Paul Woestyn, professeur de solfège supérieur, est chargé de l'intérim de la classe de M^{me} Van Rechem.

Article 2. — M. Woestyn effectuera, à ce titre, six heures supplémentaires par semaine pour lesquelles il recevra une indemnité mensuelle de dix-sept mille francs, non soumise à retenue pour la Caisse de Retraites.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet le 15 janvier 1951.

Arrêté n° 5.292 du 21 mars 1951

Vu l'arrêté n° 5.016 en date du 23 janvier 1951 chargeant M. Woestyn de l'intérim de la classe de solfège de M^{me} Van Rechem, en congé de maladie,

Considérant que cette dernière a repris ses fonctions le 12 mars 1951,

Article 1. — L'intérim assuré par M. Woestyn cesse d'avoir effet à compter du 12 mars 1951.

Arrêté n° 5.251 du 10 mars 1951

Article 1. — Le cours de solfège enseigné par M^{me} Depadt-Delhayé est porté, jusqu'à nouvel ordre, de six à huit heures par semaine.

Article 2. — Les deux heures supplémentaires ainsi effectuées seront rémunérées sur la base du traitement actuel alloué

à M^{me} Depadt ; elles seront soumises à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} avril 1951.

ENSEIGNEMENT. — Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 5.351 du 31 mars 1951

Article 1. — Le Grand Prix de la Ville de Lille, attribué pour l'exercice 1950-1951, aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, est fixé à 50.000 francs.

Arrêté n° 4969 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Adolphe Costenoble, professeur de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts, cessera d'assurer l'intérim de l'enseignement du cours d'esthétique dont il avait été chargé par notre arrêté du 24 novembre 1950.

Article 2. — L'indemnité qui lui était servie à ce titre cessera de lui être mandatée.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture.

Arrêté n° 5.103 du 9 février 1951

Article 1. — M. Albert Vanhoorde, architecte D.P.L.G., est nommé, pour une nouvelle période de trois mois, professeur de stéréotomie à l'Ecole Régionale d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Personnel enseignant.

Arrêté n° 5.190 du 1^{er} mars 1951

Article 1. — Les différents taux de l'indemnité représentative de logement à servir aux membres du personnel enseignant sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année 1951 :

a) période du 1^{er} janvier au 30 juin :

1 ^{re} Catégorie	Instituteurs et institutrices célibataires ..	
	Institutrices mariées	16.000 francs par an
	Veufs, veuves, divorcés, divorcées avec un ou plusieurs enfants de plus de 18 ans..	
2 ^e Catégorie	Instituteurs mariés	20.000 francs par an
	Veufs, veuves, divorcés, divorcées avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans..	
3 ^e Catégorie	Directeurs et Directrices non-logés	23.200 fr. par an

b) période du 1^{er} juillet au 31 décembre :

- 1^{re} Catégorie 18.000 francs par an.
- 2^e Catégorie 22.500 francs par an.
- 3^e Catégorie 26.100 francs par an.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénélon.

Marché pour fourniture de beurre au Lycée Fénélon, au profit de la Société « Négobeureuf », 209, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 700.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.711 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

Marché pour fourniture de viande au Lycée Fénélon au profit de M. André Pille, 2, rue du Pôle-Nord à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.711 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

Marchés pour fournitures diverses au Lycée Fénélon au profit de :

1) *Pain* : Société Indépendante, 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme approximative de 700.000 francs ;

2) *Viande* : Société l'Union Ch. Théry et C^{ie}, 48 bis, rue Saint-Sébastien à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

3) *Charcuterie* : S.A.R.L. Jean Caby et C^{ie}, rue de la Gare à Saint-André, moyennant la somme approximative de 300.000 francs ;

4) *Bière* : S.A.R.L. Brasserie Masse-Meurisse, 114, rue de la Barre à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs ;

5) *Épiceries* : H. Gautier, 29, rue Jeanne-d'Arc à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs ;

6) *Légumes frais* : R. et A. Debuissier, 13, rue Massillon à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.711 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 3 mars 1951.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Collège Baggio.

Marché pour fourniture d'un appareil Gestetner au Collège Technique Baggio, au profit de la Société Gestetner, 29, rue du Louvre à Paris, moyennant la somme de 310.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.404 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'une fraiseuse au Collège Technique Baggio, au profit de la Société Anonyme d'Applications Générales de l'Électricité, 6, avenue d'Iéna à Paris, moyennant la somme de 1.941.062 francs.

Conseil municipal : n° 2.316 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'une machine-comptable au Collège Technique Baggio, au profit de M. C. Séjourné, 126, boulevard Descat à Tourcoing, moyennant la somme forfaitaire de 520.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.579 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 5 mars 1951.

ETAT CIVIL. — Médecins.

Arrêté n° 5.084 du 5 février 1951

Article 1. — Le Docteur Charles d'Halluin, domicilié 40, rue Turgot, qui remplace, du 4 au 6 février 1951 inclus, le Docteur Pierre Bertin dans les 1^{re} et 2^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 31 octobre 1950.

Arrêté n° 5.068 du 1^{er} février 1951

Article 1. — Le Docteur André Legrand, domicilié à Lille, 107, rue des Postes, qui, du 28 janvier au 16 février 1951 inclus, remplace le Docteur Israël Tajchner, dans la 13^e circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 31 octobre 1950.

ETAT CIVIL. — Officiers d'état civil.

Arrêté n° 5.297 du 22 mars 1951

M. Louis Manguine, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil le samedi 31 mars 1951 à 9 heures 30.

Arrêté n° 5.064 du 31 janvier 1951

M. Charles Saint-Venant, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil le samedi 3 février 1951 à 9 heures.

Arrêté n° 5.349 du 30 mars 1951

M. Charles Saint-Venant, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil, le samedi 31 mars 1951, à 9 heures 15, pour la célébration du mariage projeté par M. Maurice Leblanc et M^{lle} Yvette Bomme.

FETES, RECEPTIONS. — Fête sportive.

Arrêté n° 5.348 du 30 mars 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la course orga-

nisée par le Comité des Flandres de la Fédération Française de Cyclisme,

Article 1. — Toute circulation, y compris celle des piétons, sera interdite le dimanche 1^{er} avril 1951, de 16 heures à 19 heures, boulevard Jean-Baptiste-Lebas (chaussée centrale).

Article 2. — La circulation sera déviée par les chaussées latérales du boulevard Jean-Baptiste-Lebas.

Arrêté n° 5.014 du 23 janvier 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les opérations de contrôle du XXI^e Rallye Automobile de Monte-Carlo qui auront lieu place du Général-de-Gaulle le 24 janvier 1951,

Article 1. — Le stationnement de tous les véhicules est interdit, mercredi 24 janvier 1951, place du Général-de-Gaulle, de 0 heure à 17 heures 30.

FINANCES. — Régisseurs de dépenses.

Arrêté n° 4.920 du 10 janvier 1951

Vu nos arrêtés en date des 26 juin et 24 octobre 1950, fixant la liste des agents chargés du paiement des traitements en espèces du personnel municipal,

Article 1. — Nos arrêtés susvisés sont modifiés comme suit :

Noms	Désignation des services pris en charge
	Services Techniques
Titulaire : Bontinck Albéric commis d'administration	Bureau de l'Ingénieur en Chef. Bureau d'études et de Dessin. Urbanisme et Gestion des Biens.
Suppléant : Alleweireldt Robert commis d'administration	Voie Publique
	Bureau du Chef de section. Contrôle de Voirie. Travaux de Voirie. Eclairage et signalisation. Pavage. Egouts.

Noms	Désignation des services pris en charge
Titulaire : De Thandt Conducteur de travaux Suppléant : Vanhove Pierre Dessinateur projeteur	Service de l'Architecture Bureau de l'Architecte en Chef. Bureau d'Architecture. Bureau de la vérification. Dommages de guerre. Entretien des Bâtiments Communaux Bureau de l'Ingénieur Chef de Section. Conduite des travaux d'entretien des bâtiments communaux. Installations électriques et télépho- niques. Installations thermiques & mécaniques.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.040 du 25 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 26 juin 1950 portant nomination des agents chargés du paiement des traitements en espèces du personnel municipal,

Article 1. — A compter du 1^{er} janvier 1951, les services pris en charge par MM. Maurice Dubar et Richard Ledoux sont déterminés comme suit :

Titulaire : Dubar Maurice commis d'administration Suppléant : Rossé Paul rédacteur	Secrétariat Général. Contentieux. Fêtes et cérémonies publiques. Office municipal du Logement. 2 ^e Division
Titulaire : Ledoux Richard commis d'ordre et de comptabilité Suppléant : Bonnet Edmond commis d'administration	1 ^{er} Bureau : Etat civil. 2 ^{me} Bureau : Enquêtes. 3 ^{me} Bureau : Assistance. Service de la famille. Vestiaire Municipal. Garderies d'Enfants. Centre social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide ouvrière.

Article 2. — A titre transitoire, M. Richard Ledoux continuera d'assurer durant le mois de janvier 1951 le paiement des traitements d'agents dépendant du Service des Fêtes.

Arrêté n° 5.113 du 13 février 1951

Vu notre arrêté en date du 17 juin 1950 nommant M. Lucien Baert, régisseur économe de la colonie scolaire de Wormhoudt,

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont complétées comme suit :

M. Baert, régisseur économe, devra :

a) tenir une comptabilité conforme à celle prescrite par le règlement sur la comptabilité des économes des établissements publics d'assistance annexé au décret au 9 septembre 1899. Le compte-matières sera soumis pour approbation au comité de la caisse des écoles en fin d'exercice.

b) dresser chaque trimestre un état détaillé des produits récoltés et consommés dans l'établissement pour en faire recette et dépense en fin d'exercice.

Article 2. — M. Baert est assujetti à un cautionnement de 100.000 francs en garantie de sa gestion. Ce cautionnement pourra être réalisé en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie fournie par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

FINANCES. — Recettes, arrhes versées par les forains.

Arrêté n° 4.905 du 10 janvier 1951

Vu le rapport de M. le Trésorier Payeur Général du Nord en date du 7 février 1950 invitant M. le Receveur municipal à modifier l'imputation du produit des arrhes déposées par les forains, formant option sur les places à attribuer pour la Foire d'Automne de 1939, en les transportant du compte « Recettes à classer » au compte « Dépôts de garantie et cautionnement » et éventuellement à en consigner le montant à la Caisse des Dépôts et Consignations, le remboursement étant devenu improbable ;

Vu la lettre de M. le Trésorier Payeur Général en date du 18 décembre 1950 précisant que ces dépôts, assortis de la prescription ordinaire de trente ans, doivent bénéficier à l'Etat ;

Vu la demande de M. le Receveur municipal en date du 22 décembre 1950,

Article 1. — La somme de 24.436 francs, détaillée conformément à l'état joint au présent arrêté et constituant le produit des arrhes déposées à la Recette Municipale par les forains formant option sur les places à attribuer pour la Foire d'Automne de 1939, sera déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations à Lille.

Visa du Préfet : le 25 janvier 1951.

Recette Municipale de Lille

Exercice 1950

Etat des dépôts effectués à la Recette Municipale de Lille
par les forains à titre d'arrhes en 1939

Procès-verbal de vérification du 7 février 1950

Dates des dépôts	Numéros des quittances	Désignation des parties versantes	Nature des dépôts	Montant	Observa- tions
10 février 1939	2.841	Laurent Richard à Calais	arrhes foire	750	
16 février 1939	3.292	Huchette, 117 avenue de Bricoy à Béthune	d°	200	
21 février 1939	3.533	Tartefer V ^{ce} à Reims	d°	225	
1 ^{er} mars 1939	4.204	Haluire J. à Montrouge	d°	550	
	4.206	Sanglace M ^{me} à Dunker- que	d°	165	
14 mars 1939	5.212	Holsen, 195 rue Brun à Paris	d°	245	
17 mars 1939	5.647	Labride à Troyes	d°	315	
18 mars 1939	5.689	Rosange V ^{ce} à Troyes	d°	215	
	5.690	Janssens à Troyes	d°	215	
18 avril 1939	7.661	Danel Anaï, boucher à Libourne	d°	165	
24 avril 1939	7.951	Exopido Joseph à La Madeleine	d°	165	
26 avril 1939	8.059	Desmettre Marthe à Roubaix	d°	190	
27 avril 1939	8.097	Menaché M ^{me} à Arras	d°	150	
28 avril 1939	8.208	Grimart M ^{lle} à Roubaix	d°	215	
27 avril 1939	8.098	Menaché Isaac à Arras	d°	140	
2 mai 1939	8.333	Vandenbacke Désiré à Lille	d°	200	
	8.427	Pélikian à Caen	d°	100	
3 mai 1939	8.488	Hasfeld Gaston à Paris	d°	140	
	8.492	Halime Lucien à Mon- trouge	d°	575	
	8.499	Halime Gabrielle à Paris	d°	375	
5 mai 1939	8.683	Leleu Mahieu, av. Louise à La Madeleine	d°	90	
9 mai 1939	8.900	I amotte Firmin à Metz	d°	575	
10 mai 1939	8.946	Dernanthon à Verdun	d°	200	
11 mai 1939	9.048	Norman au Portel	d°	125	
12 mai 1939	9.119	Behar Marco, 51 rue de Bourgogne à Lille	d°	320	
	9.139	Selersede à Valen- ciennes	d°	240	
13 mai 1939	9.237	Souillez Désiré à Ques- noy-sur-Deûle	d°	382	

Dates des dépôts	Numéros des quittances	Désignation des parties versantes	Nature des dépôts	Montant	Obs- ervations
13 mai 1939	9.238	Rouge Schening à Au- bervilliers	arrhes foire d'août 1939	500	
d°	9.267	Vercruysse Gustave à Roubaix	d°	350	
17 mai 1939	9.318	Perrov, Porte d'Auteuil à Paris	d°	325	
d°	9.396	Souze G. M ^{me} à Paris	d°	125	
20 mai 1939	9.527	Duprez à Dunkerque	d°	150	
2 juin 1939	10.470	Verhaert M ^{me} à Nancy	d°	455	
d°	10.472	Foucaert Paul Fils, à Hénin-Liétard	d°	200	
3 juin 1939	10.543	Foucaert Paul à Douai	d°	100	
10 juin 1939	11.194	Rouge Schening à Au- villiers	d°	400	
13 juin 1939	11.385	Janin V ^o à Leers	d°	150	
d°	11.393	Thirleman à Lille	d°	115	
15 juin 1939	11.612	Dedeyne Gustave à Marcq-en-Barœul	d°	1.700	
16 juin 1939	11.625	Schungfull à Strasbourg	d°	500	
17 juin 1939	11.765	Véroliggel Alphonse	d°	175	
26 juin 1939	12.412	Schmidt Leroy	d°	150	
5 juillet 1939	13.110	Thys Jean à Harnes	d°	300	
6 juillet 1939	13.190	Maluin Gaston à Amiens	d°	290	
8 juillet 1939	13.452	Lamotte V ^o à Amiens	d°	240	
d°	13.510	Besaugou à Amiens	d°	490	
10 juillet 1939	13.575	Scharning Rouge à Strasbourg	d°	750	
d°	13.576	Legrand Labie à Douai	d°	190	
11 juillet 1939	13.717	Crombez à Douai	d°	125	
d°	13.718	Paris M ^{me} à Douai	d°	100	
12 juillet 1939	13.830	Corbier à Amiens	d°	240	
d°	13.831	Leroy Vercruysse à Dunkerque	d°	200	
d°	13.832	Perou, Bd St-Jacques à Paris	d°	125	
13 juillet 1939	13.946	Pauvliwits à Douai	d°	240	
d°	13.947	Mahieu père à Tourcoing	d°	100	
d°	14.115	De Virès à La Madeleine	d°	175	
17 juillet 1939	14.118	Natan Artinau à Amiens	d°	135	
d°	14.119	Artinau à Amiens	d°	250	
d°	14.117	Server Jean à Amiens	d°	150	
d°	14.122	Vallez à Amiens	d°	60	
d°	14.123	Nelgi Gabrielle à Douai	d°	265	
18 juillet 1939	14.255	Ponsele Carpentier à Thumesnil	d°	375	
d°	14.276	Cassou Henri à Leers	d°	90	
19 juillet 1939	14.426	Kortenhoudt Jacques à Lille	d°	165	
d°	14.395	Vilette Martial à Lille	d°	75	
d°	14.396	Biguenier à Amiens	d°	142	
d°	14.397	Tarcrowitch à Amiens	d°	123	
20 juillet 1939	14.560	Kapriclar à Amiens	d°	105	
d°	14.561	Strich à Amiens	d°	120	
21 juillet 1939	14.641	Chartrain, c./du Soleil à Lille	d°	275	
d°	14.677	Vandedelbese V ^o	d°	50	
24 juillet 1939	14.840	Wouters Léon à Amiens	d°	80	
26 juillet 1939	14.970	Demanghon G. à Amiens	d°	190	

Dates des dépôts	Numéros des quittances	Désignation des parties versantes	Nature des dépôts	Montant	Obser- vations
27 juillet 1939	15.045	Tassar Henri à Malo-les-Bains	arrhes foire d'août 1939	900	
28 juillet 1939	15.116	Malfilatre J. à Metz		100	
d°	15.193	Bosse Henri à Lens	d°	100	
29 juillet 1939	15.226	Lamaire Albert à Lille	d°	80	
d°	15.238	Gentard Albert à Paris	d°	100	
1 ^{er} août 1939	15.406	Rouillez Auguste à Paris	d°	200	
2 août 1939	15.495	Ponsele Carpentier à Thumesnil	d°	65	
d°	15.496	Laurent Callens à Lille	d°	1.015	
5 août 1939	15.794	Bouchery, rue Faidherbe 69, à Lille	d°	200	
d°	15.814	Gunste à Lille	d°	100	
d°	15.839	Bois M ^{lle} à Douai	d°	190	
7 août 1939	15.959	Pède Gaston à Lille	d°	75	
d°	15.993	Gossart Louis père	d°	150	
8 août 1939	16.059	Jossens Louis à Hénin- Liétard	d°	113	
9 août 1939	16.139	Undiernes François à Lille	d°	216	
d°	16.219	Vercruysse Gustave à Tourcoing	d°	200	
d°	16.309	Rebosson à Metz	d°	250	
10 août 1939	16.372	Degruson à Boulogne- sur-Mer	d°	300	
d°	16.373	Pottier A. à Tourcoing	d°	200	
11 août 1939	16.471	Debacq M ^{me} à Lille	d°	190	
16 août 1939	16.650	Schevering à Boulogne- sur-Mer	d°	700	
d°	16.651	Havoline M ^{me} à Was- quehal	d°	65	
18 août 1939	16.907	Duflot Maurice à Lille	d°	90	
Total ..				24.436	

Arrêté le présent état à la somme de : Vingt-quatre mille quatre cent trente-six francs.

Certifié exact.

Lille, le 6 avril 1950.

Le Receveur municipal,

MARLARD,

FINANCES. — Recettes, Dommages de guerre.

Arrêté n° 5.246 du 7 mars 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1950 :

Grand Palais de la Foire Commerciale	28.465.000
» » » »	42.535.000
	<hr/>
	71.000.000

FINANCES. — Régisseurs de recettes.

Arrêté n° 4.901 du 8 janvier 1951

Article 1. — Les arrêtés n° 2.903 du 18 juillet 1947 et n° 4.474 du 16 octobre 1950 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

M. Hubert Dutrieux, Receveur principal aux Abattoirs, nommé régisseur de recettes par arrêté municipal du 18 juillet 1947, est chargé sous la surveillance de M. le Receveur municipal, de la perception de la taxe locale d'abatage, de la taxe pour frais de contrôle sanitaire des viandes dites « à la main » ou foraines, des droits de crochet, de pesage, de séjour, du produit de la vente de fumier et des droits de place au marché aux chevaux.

Article 2. — La perception de toutes les taxes municipales énumérées à l'article 1^{er} sera faite au moyen de quittances extraites de journaux à souches remis par M. le Receveur municipal.

Article 3. — En cas d'absence, M. Dutrieux sera remplacé par M. Hilaire, commis secrétaire principal affecté au même service.

Article 4. — Le régisseur est tenu de verser deux fois par semaine à la caisse de M. le Receveur municipal, le montant des recettes effectuées.

Article 5. — En raison de l'importance des opérations, le régisseur est assujéti au versement d'un cautionnement de 300.000 francs (trois cent mille francs). Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association Française du Cautionnement mutuel.

Arrêté n° 4.902 du 8 janvier 1951

Article 1. — M. Paul Verbeet, Inspecteur principal des Halles et Marchés, est nommé Régisseur de recettes et chargé sous la direction et la surveillance de M. le Receveur municipal de la perception des redevances perçues à l'occasion de la délivrance de cartes d'abonnements et d'attributions d'emplacements sur les marchés de détail en plein air de la Ville de Lille.

Article 2. — La perception de la redevance de 200 francs par carte d'abonnement sera effectuée au moyen desdites cartes prises en charge par M. le Receveur municipal.

La perception des redevances de 500 francs perçue à l'occasion de changement de place sollicité par le marchand et de 1.000 francs lors d'une première attribution de place et pour l'octroi d'une place d'angle par ancienneté sera faite au moyen de quittances extraites de journaux à souches pris en charge par M. le Receveur municipal.

Article 3. — Le Régisseur devra verser le montant de ses perceptions le dernier jour du mois à la Recette municipale.

Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Le journal à souches devra être présenté pour visa à chaque versement.

Article 4. — Les titres de perception, certifiés par le régisseur, seront établis mensuellement et adressés à la Trésorerie Générale pour prise en charge.

Article 5. — M. Verbeet est tenu de réaliser un cautionnement de 20.000 francs. Ce cautionnement pourra être constitué en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association Française de Cautionnement mutuel.

Article 6. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} février 1951.

FOIRE COMMERCIALE. — Construction du Petit Palais. Convention.

Entre les soussignés,

M. René Gaiñe, Maire de Lille, Vice-Président du Conseil Général du Nord, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal

n° 2.378 en date du 18 octobre 1950, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

M. Georges Bouchery, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Lille, agissant au nom et comme président-directeur général de la Société anonyme dite « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille » dont le siège est à Lille, rue Faidherbe, n° 69,

Spécialement délégué aux fins des présentes par délibération en date du 28 octobre 1950 du Conseil d'administration de ladite Société,

De laquelle délibération un extrait est demeuré après mention annexé à l'un des exemplaires des présentes,

de deuxième part ;

Il a été préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Le Grand Palais de la Foire Commerciale s'avérant insuffisant pour abriter le nombre considérable d'exposants appelés à participer à l'Exposition Internationale de 1951, le projet de construction d'un nouveau bâtiment qui prendra le nom de Petit Palais a été adopté.

Cette construction qui prendra la forme d'un hall carré de 45 mètres de côté avec deux ailes de 30 mètres a été estimée 83 millions.

Il a été convenu que la dépense sera financée dans les conditions ci-après :

50 millions par le Département sous forme de subvention ;

18 millions par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale, somme provenant du solde des dommages de guerre ;

15 millions par la Ville.

Le Conseil municipal ayant, dans sa séance du 18 octobre 1950, accepté ces propositions, il est passé la convention suivante :

Convention

La Ville de Lille accorde à « la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale » ce accepté par M. Bouchery, ès-qualité, une subvention de quinze millions.

Cette somme devra être exclusivement affectée à la construction du Petit Palais qui sera édifié à l'emplacement de l'ancien hippodrome de la Foire Commerciale sur une partie des terrains d'une superficie totale de 99.560 m² sis à Lille, boulevard du Président-Hoover, et concédés par la Ville à la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale pour une durée de soixante-cinq années à compter du 1^{er} janvier 1932, suivant acte s.s.p, en date du 18 juillet 1931 approuvé par M. le Préfet du Nord le 21 du même mois et enregistré à Lille 2^e A.C. pour la première fois le 15 septembre 1931, folio 42, case 525, aux droits de 950 fr. 40.

Les effets de ce contrat suspendus par suite des événements de guerre durant la période du 1^{er} janvier 1939 au 1^{er} juillet 1946 ont été prorogés d'une durée égale à celle de la suspension (c'est-à-dire pendant sept ans) aux termes d'un avenant en date du 26 janvier 1950, approuvé par M. le Préfet du Nord le 20 avril 1950 et enregistré à Lille (A. Adm.) le 17 mai 1950, vol. 85 B, n^o 167, aux droits de 16.125 francs.

Les projets, plans, devis et marchés établis pour la construction du « Petit Palais » devront être soumis avant toute mesure d'exécution, à l'agrément d'une commission composée de représentants du Département, de la Ville et de la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale ».

La somme de 15 millions de francs sera remise par acomptes successifs à la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale » au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction dudit Petit Palais et sur production des copies des factures et mémoires certifiées conformes par les entrepreneurs et les architectes et visées par l'Architecte en chef des Bâti-ments communaux.

La Ville de Lille met à la disposition de la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille, ce qui est accepté par M. Bouchery, ès-qualité, les constructions du Petit Palais de l'Exposition.

Cette concession est octroyée pour la même durée que celle accordée pour la concession des terrains. Pendant cette période ladite société aura la jouissance exclusive du Petit Palais au même titre que celle des terrains concédés.

M. Bouchery oblige spécialement la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille :

a) à entretenir le Petit Palais en bon état et à faire toutes les réparations intérieures et extérieures, tant propriétaires que locatives qui deviendront nécessaires ou simplement utiles à la bonne conservation.

b) à acquitter sans recours les impôts, taxes et charges de toute nature y compris la taxe des biens de mainmorte établis ou à établir sur le sol et sur les constructions du Petit Palais sans distinction entre ceux et celles que la loi et l'usage mettent à la charge soit des concessionnaires, soit des propriétaires.

La Ville pourra disposer gratuitement du Petit Palais pour toutes les activités ou cérémonies municipales sur simple demande adressée à la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale un mois à l'avance.

Cette occupation par la Ville ne pourra avoir lieu pendant la Foire ni pendant la période comprise entre : deux mois avant la Foire et un mois après la Foire.

Chaque occupation par la Ville ne pourra durer plus d'une journée et aucune installation de matériel fixe ne pourra y demeurer.

Cette occupation ne pourra servir à des fins lucratives ou commerciales par la Ville qui ne pourra percevoir de droits d'entrée ni de redevances quelconques.

Le chauffage et l'éclairage pendant cette occupation seront à la charge de la Ville.

La Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale sera tenue de donner satisfaction dans la mesure du possible à toutes les demandes d'occupation du Petit Palais qui pourraient lui être transmises par la Ville pour des Groupements divers, et le montant de la location devra être fixé en tenant compte du caractère particulier de ces Groupements et notamment des buts lucratifs ou philanthropiques poursuivis par chacun d'eux.

De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 10 de la convention susvisée du dix-huit juillet mil neuf cent trente et un, les constructions du Petit Palais seront, conformément à la loi et par voie d'accession, la propriété de la Ville de Lille par le fait même et au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

La Ville en aura la jouissance à l'expiration du délai fixé pour la concession des terrains et ce, sans que la Société Immo-

bière du Parc de la Foire Commerciale puisse lui réclamer de ce chef aucune indemnité.

Condition suspensive

La présente convention ne deviendra définitive que lorsqu'elle aura reçu les approbations administratives et lorsqu'elle aura été ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille ».

Domicile

Pour l'exécution des présentes, les soussignés ès-qualités élisent domicile :

M. Gaiffe, au nom de la Ville de Lille, à l'Hôtel de Ville,
et M. Bouchery, au nom de la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille » à Lille, au siège social.

Cette élection de domicile est attributive de juridiction.

Frais

Les frais et droits des présentes seront supportés par la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille ».

Pour l'enregistrement seulement les charges sont évaluées à cinq mille francs l'an et l'enregistrement est requis pour 3 ans.

Les parties requièrent l'enregistrement.

Fait en deux exemplaires à Lille, le trente et un octobre mil neuf cent cinquante.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 30 mars 1951, vol. 88 B, folio 22, case 190.

Approbation du Préfet : le 14 mars 1951.

FOIRES, KERMESSES, BRADERIES. — Foire de Pâques.

Arrêté n° 5.201 du 3 mars 1951

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite à partir du 5 mars 1951 à 14 heures et pendant toute la durée de la Foire-attractions de Pâques, avenue Cuvier et allée des Marronniers.

Article 2. — Les stationnements de toute nature seront interdits durant la même période.

a) Avenue Mathias-Delobel, tronçon compris entre le Pont de la Citadelle et la Passerelle Vauban ;

b) Façade de l'Esplanade, tronçon compris entre le Pont du Ramponneau et l'entrée de la rue Léonard-Danel.

FOIRES, KERMESSES, BRADERIES. — Braderies de quartiers.

Arrêté n° 5.296 du 22 mars 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents susceptibles de résulter des mouvements de foule que provoque la braderie organisée rue Léon-Gambetta le lundi de Pâques,

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le lundi 26 mars 1951, de 0 heure à 14 heures, dans la rue Léon-Gambetta.

Arrêté n° 5.286 du 19 mars 1951

Article 1. — Toute circulation à l'exception de celle des piétons sera interdite le lundi 26 mars 1951, de 8 heures à 14 heures, dans la rue du Long-Pot, partie comprise entre la rue Pierre-Legrand et le boulevard de l'Usine.

HABITAT. — Permis de construire.

Des permis de construire ont été accordés au cours du premier trimestre 1951 pour les immeubles ci-après désignés (clauses prescrites cf à l'arrêté) :

Rue d'Antin, n° 23. Aménagement en logement du troisième étage. Demandeur : M^{me} Madeleine Chantry (Arrêté n° 5.140 du 19 février 1951).

Rue Armand-Barbès, n° 13. Construction d'un hangar et avancement du pignon. Demandeur : M. Michel Delebassée (Arrêté n° 5.083 du 5 février 1951).

Rue d'Artois, n° 177. Construction d'un appentis. Demandeur : M. J. Anicot (Arrêté n° 5.281 du 14 mars 1951).

Rue des Augustins, n° 1. Construction d'un garage. Demandeur : M. Auguste Scalbert (Arrêté n° 5.298 du 23 mars 1951).

Rue d'Austerlitz, retour du n° 70 rue des Sarrazins. Construction d'une baie d'accès à un garage. Demandeur : Établissements Leclercq Fils et C^{ie} (Arrêté n° 5.082 du 5 février 1951).

Rue de Belle-Vue, n° 6. Construction d'un hangar. Demandeur : M. Octave Sainquentin (Arrêté n° 5.212 du 5 mars 1951).

Rue de Brigode. Construction d'une habitation. Demandeur : M^{lle} Marguerite Raison (Arrêté n° 5.018 du 23 janvier 1951).

Avenue Butin, n° 87. Transformation d'immeuble. Demandeur : M. Pierre Bourdalle (Arrêté n° 5.230 du 6 mars 1951).

Rue Caumartin, n° 3. Aménagement d'une vitrine. Demandeur : M. Lucien Schillio (Arrêté n° 5.228 du 6 mars 1951).

Rue du Chevalier-de-l'Espinar, n° 1. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Aimé Pasquarelli (Arrêté n° 5.227 du 6 mars 1951).

Rue de Courtrai, n° 7. Construction d'une habitation dans le jardin. Demandeur : M. Thomas (Arrêtés n° 5.231 du 6 mars 1951 et n° 5.283 du 16 mars 1951).

Rue Esquermoise, n° 9. Transformation de façade du magasin. Demandeur : M. Besson (Arrêté n° 5.034 du 24 janvier 1951).

Rue Esquermoise, n° 77. Transformation de façade. Demandeur : M. Marcel Moreau (Arrêté n° 5.232 du 6 mars 1951).

Rue du Faubourg-des-Postes. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Auguste Vanderaspolden (Arrêté n° 5.344 du 28 mars 1951).

Rue du Faubourg-des-Postes. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Henri De Vadder (Arrêté n° 5.343 du 28 mars 1951).

Passage de la Fontaine-Delsaux. Réfection d'un hangar. Demandeur : M. Michel Desramaux (Arrêté n° 5.235 du 6 mars 1951).

Rue Francisco-Ferrer, n° 79. Surélévation d'immeuble. Demandeur : M. Marcel Houdret (Arrêté n° 5.141 du 19 février 1951).

Rue Gassendi, angle rue Hippolyte-Lefebvre. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Emmanuel Devin (Arrêté n° 5.089 du 7 février 1951).

Rue Gutenberg, n° 62. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Emmanuel Catenne (Arrêté n° 5.303 du 24 mars 1951).

Rue Henri-Lestienne, n° 1. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Pierre Coisne (Arrêté n° 5.304 du 24 mars 1951).

Rue Henri-Loyer, n° 18. Construction d'un hall. Demandeur : M. Raymond Lejeune (Arrêté n° 5.233 du 6 mars 1951).

Rue Henri-Regnault, n° 38, angle rue Championnet. Surélévation de toiture. Demandeur : M. Henri Vasseur (Arrêté n° 5.210 du 5 mars 1951).

Rue Hippolyte-Lefebvre. Construction de quatre garages et d'une clôture. Demandeur : M. Gaston Louvet (Arrêté n° 5.209 du 5 mars 1951).

Rue Hippolyte-Lefebvre, n° 85. Construction de six garages. Demandeur : M. Georges Desmalades (Arrêté n° 5.022 du 23 janvier 1951).

Rue Lefort. Construction d'un garage. Demandeur : M. Marcel Planque (Arrêté n° 5.208 du 5 mars 1951).

Rue Léon-Gambetta, n° 301. Transformation de façade. Demandeur : M^{me} Delannoy (Arrêté n° 5.019 du 23 janvier 1951).

Rue Léon-Gambetta, n° 21, angle Vieille-Aventure. Transformation des vitrines. Demandeur : M. Roger Rosetty (Arrêté n° 5.279 du 14 mars 1951).

Rue Louis-Spriet. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Paul Rémy (Arrêté n° 5.090 du 7 février 1951).

Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jacques Devauze (Arrêté n° 5.211 du 5 mars 1951).

Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Maurice Elyn (Arrêté n° 5.199 du 3 mars 1951).

Rue du Marais-de-Lomme. Construction d'une habitation. Demandeur : M. René Lalau (Arrêté n° 5.200 du 3 mars 1951).

Boulevard du Maréchal-Vaillant. Construction d'un immeuble collectif (50 logements). Demandeur : M. Charles Saint-Venant, président de l'Office H.L.M. (Arrêté n° 5.305 du 24 mars 1951).

Rue de Marquillies, n° 52 bis. Agrandissement de magasin remise. Demandeur : M. Marceau Poupart (Arrêté n° 5.020 du 23 janvier 1951).

Rue des Moulins-de-Garance, n° 6. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Merlevede (Arrêté n° 5.041 du 25 janvier 1951).

Rue Nationale, n° 41. Obstruction des ouvertures aménagées dans les planchers hauts du rez-de-chaussée et du premier étage. Demandeur : Société Lilloise des Magasins à Prix Uniques (Arrêté n° 5.065 du 31 janvier 1951).

Rue Neuve, n° 4. Transformation de façade. Demandeur : M. Vandeville Mouray (Arrêté n° 5.113 du 12 février 1951).

Place des Patiniers, n° 12. Transformation de vitrine. Demandeur : Etablissements Gachie et Aula (Arrêté n° 5.081 du 5 février 1951).

Rue Pierre-Legrand, n° 135. Transformation et agrandissement de la salle des guichets. Demandeur : Crédit du Nord (Arrêté n° 4.931 du 13 janvier 1951).

Rue du Pôle-Nord, n° 39. Modification de la façade. Demandeur : MM. G. Denniel et P. Dubois (Arrêté n° 5.236 du 6 mars 1951).

Rue de Puéblla, n° 7. Travaux de réparations et transformations intérieures. Demandeur : Chambre des Notaires du Nord (Arrêté n° 5.226 du 6 mars 1951).

Rue de Solférino, n° 273. Revêtement de la façade. Demandeur : M. Jules Leclercq (Arrêté n° 5.247 du 7 mars 1951).

Rue de Tenremonde, n°s 7 et 9. Transformations intérieures. Demandeur : Caisse Régionale de Crédit mutuel agricole (Arrêté n° 5.229 du 6 mars 1951).

Rue de Tournai, n°s 15-17. Construction d'une plate-forme en béton couvrant une salle de restaurant. Demandeur : Société des Brasseries Motte-Cordonnier (Arrêté n° 5.021 du 23 janvier 1951).

Rue de Valenciennes, n° 32. Travaux de transformations et d'aménagements. Demandeur : Société Anonyme des Etablissements Jules Cocard (Arrêté n° 5.280 du 14 mars 1951).

Rue Véronèse. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Michel Fremaux (Arrêté n° 5.234 du 6 mars 1951).

Rue Victor-Renard, n° 56. Transformation du rez-de-chaussée et surélévation d'un étage. Demandeur : Etablissements Cinzano (Arrêté n° 4.930 du 13 janvier 1951).

HABITATIONS A LOYER MODERE. — Groupe Gustave-Delory.

19 et 7 mars 1951

Convention passée entre la Ville de Lille et l'Office public municipal des habitations à Bon Marché de Lille, à l'effet de garantir par la Ville le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt de 250 millions de francs contracté par ledit Office auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 %, pour une durée de 65 ans, en vue de la construction du groupe d'habitations à bon marché, Gustave Delory (deuxième partie).

Enregistré A. Adm. le 5 avril 1951, vol. 88 A, case 270.

Conseil municipal : n° 2.591 du 26 janvier 1951.

**HABITATIONS A LOYER MODERE. — Immeuble collectif
« Parc des Expositions ».**

Arrêté n° 5.305 du 24 mars 1951

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Charles Saint-Venant, président de l'Office public municipal d'habitations à loyer modéré, dont le siège est à l'Hôtel de Ville de Lille, en vue de la construction d'un immeuble collectif (50 logements) boulevard du Maréchal-Vaillant, au lieu dit « Parc des Expositions »,

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Saint-Venant pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° L'arrêté préfectoral accordant l'autorisation de lotir devra être produit ;

2° Les cuisines seront dotées d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées.

HYGIENE. — Fosses septiques.

Des autorisations d'installation de fosses septiques ont été accordées, pendant le premier trimestre 1951, pour les immeubles repris ci-après (Clauses prescrites cf à l'arrêté) :

Boulevard Carnot, n° 54 (Type Nord Epuration) : La Fédération Nationale des Sociétés Colombophiles de France (Arrêté n° 5.067 du 1^{er} février 1951).

Rue d'Emmerin, n° 16 (Type Nord Epuration) : M. Lucas (Arrêté n° 5.079 du 5 février 1951).

Rue Dupuytren (Type Nord Epuration) : Les Filatures Boutry-Droulers (Arrêté n° 5.080 du 5 février 1951).

Place du Général de Gaulle, n° 3 (Type Hygié-filtre) : M. Romon (Arrêté n° 5.248) du 9 mars 1951).

Rue Nationale, n° 28, angle rue de Pas (Type Nord Epuration) : La Société « Crédit Lyonnais » (Arrêté n° 5.206 du 5 mars 1951).

Rue de la Plaine, n° 76 (Type Nord Epuration) : M. Hostekind (Arrêté n° 5.207 du 5 mars 1951).

Rue Saint-Sébastien, n° 22 (Type Nord Epuration) : M. Jules Vancoillie (Arrêté n° 4.880 du 2 janvier 1951).

Rue de Tenremonde, n°s 5 et 7 (Type Nord Epuration) : Caisse Régionale de Crédit agricole (Arrêté n° 5.088 du 7 février 1951).

Rue Vergniaud, n° 15 (Type Hygié-filtre) : M. Goffart (Arrêté n° 5.278 du 14 mars 1951).

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Janvier 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										GÉNÉRAL TOTAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
		99	16	174	141	21	24	91	102	5	7	

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
12	»	3	2	17	138	149	38	33	318	40	358

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUN														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	1	»	2	3	»	1	»	»	»	»	3	4	»	»
Rougeole	2	4	8	10	5	4	»	»	»	»	»	»	15	18	»	3
Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTIION

OPÉRATIONS DE CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPÉRATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTIION						
VISITES DOMI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CURAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTIION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CURAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILAGE
39	5	7	»	»	310 m ³	Assainis- sement	39	39	152	16900 m ³	26	5	»	96	191	199	»
						Désinsec- tisation	16	16	37	2180 m ³	»	»	»	»	»	»	8

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus: - Visites de Contrôle:

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Dégénés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	2	2	2	1	3	»	7	3	5
B 2. Tuberculose, autres formes	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 17. a. Paratyphoïdes	1								1			1	2	1	1
b. Autres maladies infect. et parasit.															
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques							1	5	6	10	11	15	18		3
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées															
B 20. Diabète sucré										1		1		1	
B 21. Anémies															
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central								3	2	12	12	15	14		2
B 23. Méningite non méningococcique											1		1		
B 24. Rhumatisme articulaire aigu															
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..															
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur								2	2	8	3	10	5		
B 27. Autres maladies du cœur								4	5	15	26	19	31		6
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur ..															
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..									2					2	
B 30. Grippe						1				4	8	4	9		
B 31. Pneumonie	5	1						1		9	20	15	21		4
B 32. Bronchite	1									2	1	3	1		
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum								1			1	1	1		
B 34. Appendicite															
B 35. Obstruction intestinale et hernie										1	1	1	1		1
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite															1
B 37. Cirrhose du foie								4	2	1		2	2		
B 38. Néphrite								1	1		1	1	2		1
B 39. Hyperplasie de la prostate															
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral		1												1	
B 41. Malformations congénitales															1
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie															
B 43. Infections du nouveau-né															
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	2										1	2		1
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	5	4					1	1	2	21	21	27	28		8
B 46. Autres maladies	3					1		6	5	11	13	20	19		2
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes															
B 48. Brûlures															
B 49. Effets de poisons															
B 50. Autres traumatismes						2		1		2	1	5	1		
DECES TOUTES CAUSES	19	9		1		2	4	4	30	28	99	122	152	166	40

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très favorable dans l'ensemble, malgré une recrudescence de la rougeole dont le caractère épidémique s'était déjà affirmé le mois dernier.

Les affections typho-paratyphoïdiques, la diphtérie et la poliomyélite ne se sont pas manifestées.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Février 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
97	20	148	136	14	20	82	79	6	6	250	241	491

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
1	1	3	3	8	105	106	44	36	242	49	291

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
Rougeole	»	»	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	2	3	»	»
Diptérie	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSES D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	ÉPOUILLAGE
10	10	18	»	1	1450 m ³	Assainis- ement Désinsec- tisation	39	39	137	14770 m ³	45	3	»	201	313	64	»
							18	18	36	2150 m ³	»	»	2	»	»	2	5

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 1 - Visites de Contrôle: 1

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Décédés non domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	1	»	2	3	»	1	3	4	2
B 2. Tuberculose, autres formes	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Varicelle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b. Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2

B 17. a. Paratyphoïdes															
b. Autres maladies infect. et parasit.															
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques							1	2	5	11	6	13	12	2	10
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées															
B 20. Diabète sucré													2		1
B 21. Anémies															
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1							2		9	7	12	7		1
B 23. Méningite non méningococcique	2	1								1		3	1		1
B 24. Rhumatisme articulaire aigu															
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..															
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur								1		6	5	7	5		2
B 27. Autres maladies du cœur								4	5	14	19	18	24		5
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..															
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..								1				1			
B 30. Grippe	1				1		1	1		4	8	8	8		1
B 31. Pneumonie	2	2					3	2		5	8	10	12		3
B 32. Bronchite										1		2			
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum															
B 34. Appendicite															
B 35. Obstruction intestinale et hernie										1		1			3
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	1	1										1	1		
B 37. Cirrhose du foie								1	1			1	1		
B 38. Néphrite									1		1		2		1
B 39. Hyperplasie de la prostate										1		1			
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral															
B 41. Malformations congénitales		1											1		1
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie															
B 43. Infections du nouveau-né															
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	3	2										3	2		3
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	3					1		4	1	12	18	20	19		5
B 46. Autres maladies	1		2		1		1	2		7	10	14	12		7
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes															2
B 48. Brûlures															
B 49. Effets de poisons															
B 50. Autres traumatismes										3	1	8	1		
DECES TOUTES CAUSES	14	8	2	2	1	1	4	3	25	19	77	86	123	119	49

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très satisfaisante. Elle est caractérisée par une très sensible diminution du nombre de cas enregistrés et par l'extinction des foyers épidémiques de rougeole.

Tous les cas constatés ont un caractère strictement sporadique.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Mars 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
192	13	164	139	21	19	110	82	5	10	300	250	550

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
13	0	2	0	15	123	132	37	25	264	53	317

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»	1	3	»
Rougeole	»	»	3	2	»	1	»	»	»	»	»	»	3	3	3
Diphthérie	»	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	1	3	1
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSES D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride Sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
19	14	30	7	3	3660 m ³	Assainis- sement .	34	34	142	21130 m ³	48	1	»	166	107	175	»
						Désinsec- tisation .	12	12	29	1400 m ³	»	»	2	»	»	2	5

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 6 - Visites de Contrôle: 10

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	3	1	5	»	»	»	»	6	1	8
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	1	1	»	»	1	1	1	»	»	»	»	3	1	4
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b. Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B 17. <i>a</i> Paratyphoïdes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>b</i> . Autres maladies infect. et parasit.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	1	1	1	1	1	1	1	7	5	16	13	24	18	9	
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 20. Diabète sucré	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 21. Anémies	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1	1	1	1	1	1	1	3	1	13	9	16	10	1	
B 23. Méningite non méningococcique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	10	5	10	1	
B 27. Autres maladies du cœur	1	1	1	1	1	1	1	5	4	11	19	17	24	4	
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 30. Grippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	3	1	
B 31. Pneumonie	2	2	1	1	1	1	1	1	1	6	11	9	14	4	
B 32. Bronchite	1	1	1	1	1	1	1	2	1	4	2	6	2	1	
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 34. Appendicite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 35. Obstruction intestinale et hernie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	2	
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	
B 37. Cirrhose du foie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 38. Néphrite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 39. Hyperplasie de la prostate	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	
B 41. Malformations congénitales	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 43. Infections du nouveau-né	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	17	15	20	7	
B 46. Autres maladies	2	3	1	1	1	1	2	1	1	8	8	12	14	6	
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	
B 48. Brûlures	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 49. Effets de poisons	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
B 50. Autres traumatismes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	2	1	
DECES TOUTES CAUSES	9	7	4	1	1	4	6	8	28	15	79	102	127	137	53

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est demeurée favorable, bien que caractérisée par une augmentation du nombre de cas enregistrés par rapport à la moyenne des mois précédents.

Il s'agit très probablement d'une manifestation de l'influence saisonnière qui se traduit notamment par une légère recrudescence de la diphtérie.

Aucun foyer épidémique n'est à signaler.

INCENDIE. — Commission de Sécurité.

Arrêté n° 5.306 du 27 mars 1951

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission communale de Sécurité :

- MM. Lefebvre, Secrétaire général adjoint à la Mairie ;
- Fauvet, Architecte en chef, Directeur des Services municipaux d'architecture ;
- Courthéoux, Ingénieur, Chef des Services Publics à la Mairie ;
- Richoux, chef de Division à la Mairie ;
- Bosier, Inspecteur affecté au Service de la Sécurité des lieux ouverts au public ;
- Leroy, Chef du service électrique à la Mairie ;
- Charron, Chef de Bataillon, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers ;
- Guilbaut, Capitaine au Corps des Sapeurs-Pompiers ;
- Bauer, Capitaine au Corps des Sapeurs-Pompiers volontaires ;
- Claude, Commissaire central de Police ;
- Vasseur, Inspecteur du Travail ;
- Defretin, ingénieur délégué à l'Association des Industriels du Nord de la France ;
- Dufoy, Ingénieur à l'Electricité de France, Chef de la Subdivision d'Armentières ;
- Hermez, Président de la Chambre Syndicale des Directeurs de salles de spectacles de la région du Nord.

Article 2. — Les membres de la Commission communale de Sécurité sont désignés pour trois ans.

Article 3. — La Commission est, par délégation, présidée par M. le Docteur Henri Duterne, Adjoint délégué à la Sécurité publique.

Le Secrétariat de la Commission est assuré par les services de la Cinquième Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

INCENDIE. — Corps des sapeurs-pompiers volontaires.

Arrêté n° 4.941 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Billiau, sapeur volontaire de 2^{me} classe au corps des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé sapeur de 1^{re} classe volontaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.943 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Lecoutre, sapeur volontaire de 2^{me} classe au Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé sapeur volontaire de 1^{re} classe.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.942 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Germain Ossart, sapeur volontaire de 1^{re} classe au Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé caporal volontaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.940 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Joseph Verheyen, caporal volontaire au Corps des Sapeurs-Pompiers est nommé caporal-chef.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.944 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. André Villette, caporal volontaire au Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille est nommé caporal-chef.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

INCENDIE. — Matériel.

Marché pour fourniture de deux fourgonnettes Renault au Service des Sapeurs-Pompiers, au profit de la Régie Nationale des Usines Renault, 140, boulevard de la République à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 810.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.120 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture d'un fourgon Renault aux Sapeurs-Pompiers, au profit de la Régie Nationale Renault, 140, avenue de la République à La Madeleine, moyennant la somme de 571.491 francs.

Conseil municipal : n° 2.480 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 17 février 1951.

JARDINS, SQUARES, PROMENADES. — Jardin des Plantes.

Adjudication des travaux de construction de l'Orangerie au Jardin des Plantes — 1^{er} lot — maçonnerie-béton armé, au profit de l'Entreprise Jean Prévôt, 29, rue Guillaume Werniers à Lille, moyennant la somme approximative de 7.600.000 francs, rabais de 20 % déduit.

Conseil municipal : n° 2.438 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 15 mars 1951.

JARDINS, SQUARES, PROMENADES. — Avenues macadamisées.

Arrêté n° 5.347 du 29 mars 1951

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés municipaux, MM. Baène et Marin, 67, rue de Berkem à La Madeleine, sont autorisés à emprunter avec leurs camions automobiles l'avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias-Delobel et la limite du territoire), les avenues Mathias-Delobel et Cuvier, l'allée des Marronniers et l'avenue du Petit-Paradis pour effectuer des livraisons chez leurs clients domiciliés dans ces artères ou à proximité.

ŒUVRES DIVERSES. — Colis aux enfants et aux vieillards.

Marché pour fourniture de coquilles et biscuits pour les Fêtes de Noël des écoliers et des vieillards, au profit de la Société l'Indépendante, 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme approximative de 750.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.515 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents et indigentes de passage.

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.539 en date du 26 janvier 1951, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Laurens, directeur de l'Armée du Salut, demeurant à Lille, 159, rue Gustave-Delory,

d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. Laurens assurera l'hébergement des indigents sans abri, munis d'un bon de logement délivré par M. le Commissaire central de Police, pendant la période du premier janvier au trente et un décembre mil neuf cent cinquante et un, moyennant paiement par la Ville d'une redevance journalière de soixante-quinze francs par indigent. A cet effet, il déposera à la fin de chaque mois à l'appui de son mémoire, à titre de justification, un état des personnes logées, accompagné des bons de logement que lui remettront les indigents. La redevance ne pourra être inférieure à 750 francs par jour.

Chaque réfugié aura droit à deux repas composés le soir d'une soupe, d'un plat de légumes et d'un bol de café, le matin d'une soupe ou d'un bol de café et de pain.

Il est bien entendu que les réfugiés seront traités avec toute la condescendance due à des malheureux, que la nourriture sera saine et que les locaux seront tenus en parfait état de propreté.

Il est convenu que M. Laurens devra se conformer aux prescriptions relatives à la salubrité des logements loués en garni fixées par le Code des Arrêtés municipaux, articles 449, 755 et 757.

Il sera tenu de disposer à côté de chaque lit un crachoir contenant un liquide antiseptique. Tout particulièrement, il devra informer le Bureau d'Hygiène en cas de maladies qui viendraient à se produire dans son établissement. Si le malade n'a pas de médecin attitré, la Ville requerra un médecin qui ira constater la nature de la maladie.

M. Laurens sera tenu de déférer aux injonctions qui lui seront adressées à la suite de cette visite, notamment en ce qui concerne l'isolement des malades, la désinfection des linges, des vêtements et des locaux.

Il ne recevra les réfugiés ou personnes sans abri, que sur le vu d'un certificat d'hébergement signé soit par M. le Maire de Lille ou ses adjoints, soit par M. le Commissaire central ou MM. les Commissaires de police de la Ville de Lille.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Laurens qui s'y oblige.

Les montant de la redevance due par la Ville pour l'hébergement des indigents pendant l'année 1951 est évalué pour l'enregistrement à deux cent soixante-treize mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 7 février 1951.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 16 mars 1951, vol. 88 B, case 117.

Approbation du Préfet le 23 février 1951.

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.540 en date du vingt-six janvier mil neuf cent cinquante et un qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Henri Spriet, président du Centre d'accueil féminin
« Le Relèvement par le Travail », demeurant à Lille,

d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. Spriet mettra chaque jour à la disposition de la Ville de Lille trois lits dans son établissement sis à Lille, 9, rue Saint-Genois, pour assurer l'hébergement des indigentes sans abri pendant la période du premier janvier au trente et un décembre mil neuf cent cinquante et un.

Chaque réfugiée aura droit à trois repas par jour.

En compensation des frais de pension, fournitures et entretien de ces indigentes, la Ville paiera chaque mois au Centre d'accueil à son compte N° 3 de la Banque Scalbert à Lille, compte N° 143-117, une redevance forfaitaire calculée à raison de neuf cents francs (900) par jour soit trois cents francs par indigente.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Spriet qui s'y oblige.

Le montant de la redevance due par la Ville pour l'hébergement des indigentes pendant l'année 1951 est évalué pour l'enregistrement à 328.500 francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 14 février 1951.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 16 mars 1951, vol. 88 B, case 116.

Approbation du Préfet le 23 février 1954.

ŒUVRES DIVERSES. — Centre de l'Œuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière.

Arrêté n° 4.952 du 17 janvier 1951

Article 1. — L'indemnité allouée à M. le Docteur Le Marc'hadour, médecin affecté à la Pouponnière du Centre de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est fixée à 200.000 francs par an à compter du 1^{er} janvier 1951.

ŒUVRES DIVERSES. — Service de la Famille.

Marché pour fourniture de bonneterie au Service de la Famille, au profit des Etablissements Kern et Moïse, 45, rue de Tournai à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.643 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 20 février 1951.

Marché pour fourniture de bonneterie au Service de la Famille, au profit des Etablissements Desmazières-Drino, 11 et 13, rue des Arts à Lille, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.644 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

Marché pour fourniture de chaussures au Service de la Famille, au profit des Etablissements S. Gaillet, 100, rue de la Fosse-aux-Chênes à Roubaix, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.273 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marché pour fourniture de chaussures au Service de la Famille, au profit de la Société Teffri Frères, 25, rue des Tanneurs à Lille, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.649 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 22 février 1951.

Marché pour fourniture de chemises et articles textiles au Service de la Famille au profit de la Société Commerciale Textile de Cholet, 54, rue Barjot à Cholet, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.642 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

Marché pour fourniture de sous-vêtements au Service de la Famille, au profit des Etablissements Devaux Fils, rue de Valenciennes à Saint-Amand-les-Eaux, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.645 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 26 février 1951.

Marché pour fourniture de tabliers, robes, etc. au Service de la Famille, au profit des Etablissements Dalle-Duponchel, 7 bis, boulevard Papin à Lille, moyennant la somme approximative de 1.800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.650 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 20 février 1951.

Marché pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit des Etablissements J. Jouret, 11, rue de l'Espérance à Roubaix, moyennant la somme approximative de 1.000.000 de francs.

Conseil municipal : n° 2.647 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 19 février 1951.

Marché pour fourniture de tissus divers au Service de la Famille, au profit des Etablissements Edouard Jouret, 13, rue de l'Espérance à Roubaix, moyennant la somme approximative de 1.000.000 de francs.

Conseil municipal : n° 2.647 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 8 mars 1951.

ŒUVRES DIVERSES ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE.

Marché pour fournitures de denrées alimentaires aux Services municipaux (Refuges chauffés, Œuvre Suisse, Colis aux vieillards et aux militaires, Crèches, Jardins d'enfants, etc.), au profit de M. H. Gautier, 29, rue Jeanne-d'Arc à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.712 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 8 mars 1951.

Marchés pour fourniture de denrées alimentaires aux Services Municipaux désignés ci-dessus, au profit de :

1) la Société des Produits Alimentaires et Diététiques : S.O.P.A.D., 38, boulevard Victor-Hugo à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs ;

2) M. Paul Emile Thanghe, 38, rue Masséna à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.712 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 1^{er} mars 1951.

Marché pour fourniture de lait pasteurisé et de beurre aux Œuvres Municipales (Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, Crèches et Jardins d'enfants), au profit de M. R. Reneau, 71, rue de la Mairie à Cuincy, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.692 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 1^{er} mars 1951.

Marché pour fourniture de lait pasteurisé et de beurre aux Œuvres Municipales (Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, Crèches et Jardins d'enfants), au profit de MM. Woessen Frères, 18, rue du Chauffour à Lille, moyennant la somme approximative de 750.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.692 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 8 mars 1951.

PERSONNEL. — Habillement.

Marché pour fourniture de pèlerines drap au Services Municipaux, au profit de la Société Boutry-Tesse et C^{ie}, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.684 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

Marché pour fourniture d'uniformes drap et uniformes en coutil aux Services Municipaux, au profit de la Société Lilloise des Grands Magasins Sigrand, 16, rue Neuve à Lille, moyennant la somme approximative de 1.350.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.684 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 1^{er} mars 1951.

Marché pour fourniture de vêtements de travail aux Services Municipaux, au profit de M. J. Wrobel, 118, boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme approximative de 502.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.355 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 janvier 1951.

Marchés pour fourniture de vêtements de travail aux Services Municipaux, au profit de :

1) la Société Flandre Confection, 170, boulevard Victor-Hugo à Lille, moyennant la somme approximative de 215.000 francs ;

2) les Etablissements Arreckx, 14, rue des Jardins à Lille, moyennant la somme approximative de 630.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.683 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

PERSONNEL. — Indemnités.

Arrêté n° 5.239 du 6 mars 1951

Article 1. — Il est attribué aux sténo-dactylographes et dactylographes du cadre titulaire ainsi qu'aux auxiliaires de bureau exerçant les fonctions de sténo-dactylographes et de dactylographes, une indemnité dont le montant est fixé comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Affectation	Montant	Point de départ de la mesure
Dubar Denise	Sténo-dactylograp.	Cabinet du Maire	600	1 ^{er} juillet 1950
Prévost Françoise	d°	d°	600	1 ^{er} sept. 1950
Lefebvre Liliane	Dactylographe	Secrétariat Gén.	500	1 ^{er} juillet 1950
Descamps Solange	Sténo-dactylograp.	Cab. des Adjoints	600	1 ^{er} juillet 1950
Dewinne René	Dactylographe	Serv. du Personnel	500	1 ^{er} mai 1950
Meis Yvonne	d°	d°	500	1 ^{er} mars 1950
Deroo Fernande	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Cayzeele André	Sténo-dactylograp.	Contentieux	600	1 ^{er} juillet 1950
Marchand Andrée	Dactylographe	1 ^{re} D ^{on} - 1 ^{er} Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Sevrin Paulette	d°	d°	500	1 ^{er} mars 1950
Platel M.-Louise	d°	1 ^{re} D ^{on} - 3 ^e Bureau	500	1 ^{er} mars 1950
Lenoir Charline	Sténo-dactylograp.	d°	600	1 ^{er} octobre 1950
Menet Marcelle	d°	Economat	600	1 ^{er} juillet 1950
Wallaert Christiane	Dactylographe	d°	500	1 ^{er} février 1951
Favre Jean	d°	Serv. de la Famille	500	1 ^{er} mars 1950
Bert Jean	d°	2 ^e D ^{on} - 1 ^{er} Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Rousseau Berthe	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Descamps Albertine	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Sohier Jacques	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Borkowski Jeannine	d°	3 ^e D ^{on} - 1 ^{re} Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Moret Madeleine	d°	3 ^e D ^{on} - 3 ^e Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Wibaux Yvonne	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Ghesquier Gilberte	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Vacossin Odette	d°	3 ^e D ^{on} - 2 ^e Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Vitse Denise	d°	3 ^e D ^{on} - 4 ^e Bureau	500	1 ^{er} juillet 1950
Rohaut Simone	d°	d°	500	1 ^{er} juillet 1950
Porreye Fernande	d°	4 ^e Division	500	1 ^{er} mars 1950
Delobel Denise	d°	Collège Jean-Macé	500	1 ^{er} mars 1950
Decourcelles Noémie	d°	Institut Diderot	500	1 ^{er} mars 1950
Hennuyer Raymonde	d°	d°	500	1 ^{er} mars 1950
Martel Renée	Sténo-dactylograp.	5 ^e Division	600	1 ^{er} juillet 1950
Vuylstèke Josette	d°	Serv. des Logem ^{ts}	500	1 ^{er} juillet 1950

PERSONNEL. — Intégration dans le cadre auxiliaire.

Arrêté n° 4.953 du 17 janvier 1951

Article 1. — En attendant la régularisation de leur situation, les agents affectés à l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière et maintenus en fonctions à la date du 1^{er} janvier 1951, continueront à percevoir les traitements fixes qui leur étaient alloués par le Bureau de Bienfaisance, au titre d'agents auxiliaires, sur les bases ci-après :

Nom de l'agent	Catégorie d'emploi	Echelon	Traitement fixe au 25 décembre 1950	Barème applicable à partir du 26 décembre 1950 (4 ^e tranche de reclassement)
M ^{lle} Chéradame Jacqueline	Infirmière	1 ^{er}	342.000	383.000
Duquesne Maurice ..	Aux. de bureau	6 ^{me}	174.000	182.000
Keignaert Nicodème ..	Moniteur	Ind. 165	197.000	210.000
Fruleux Paul	Auxiliaire de service	1 ^{er}	115.000	115.000
Duquesne Pauline ..	d ^o	1 ^{er}	57.500 1/2 vacation	57.500 1/2 vacation
Dedours Suzanne ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Frescaline Cécile ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Rigout Odette	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Roge Claude	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Stackurska Anna ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Froment Claude	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Barra-Montaigne ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Rose				
Bracq-Schiettecatte ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Jeanne				
Bourgeois Pauline ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Rohart Louise	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Dernoncourt-Holmart ..	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Hélène				
Dutillieux Denise	d ^o	1 ^{er}	115.000	115.000
Cadart Marie	d ^o	1 ^{er}	57.500 1/2 vacation	57.500 1/2 vacation
Hollebart Léontine ..	d ^o	1 ^{er}	57.500 1/2 vacation	57.500 1/2 vacation

Article 2. — Les intéressés percevront en outre les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur en faveur du personnel auxiliaire.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

**PERSONNEL. — Quatrième tranche de reclassement.
Nouveaux traitements. Titulaires.**

Arrêté n° 4.937 du 17 janvier 1951

Article 1. — Les traitements des agents du cadre titulaire sont fixés comme suit à compter du 25 décembre 1950 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Cabinet du Secrétaire Général						
Grangeon Léon	Secrétaire général	1 ^{re}	660	1 ^{er} octobre 1947	1.071.000	
Poumaere Léa	Rédactrice	1 ^{re}	242	1 ^{er} octobre 1949	329.000	
Lefebvre Liliane	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil. 3 ^{me} 150.000 1 ^{er} juin 1950
Cabinet du Maire						
Rossé Paul	Rédacteur ppal	3 ^{me}	261	1 ^{er} octobre 1950	360.000	
Dubar Denise	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} mars 1950	165.000	
Prévost Françoise ..	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} septembre 1950	165.000	
Ronse Jules	Expéditionnaire- vaguemestre	1 ^{re}	190	16 septembre 1942	247.000	
Cabinet du Secrétaire Général Adjoint						
Lefebvre Emile	Secrétaire général adjoint	1 ^{re}	600	16 août 1950	956.000	
Pottier M.-Louise ...	Rédactrice ppale	2 ^{me}	279	1 ^{er} octobre 1950	390.000	
Cabinet des Adjoints						
Descamps Solange ..	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} mars 1950	165.000	
Leflon Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	196	16 octobre 1949	255.000	
Lefebvre Marcel	Expéditionnaire- vaguemestre	5 ^{me}	150	1 ^{er} septembre 1949	188.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Service du Personnel						
Legrand Fernande ..	Chef de bureau	2 ^{me}	365	1 ^{er} octobre 1950	532.000	
Looten André	Rédacteur ppal	2 ^{me}	279	1 ^{er} juillet 1950	390.000	
Brunehant Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Dewinne René	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mai 1949	143.000	
Ernst Fernand	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 mars 1949	326.000	
Jacquemont Pierre ..	d°	1 ^{re}	240	16 septembre 1935	326.000	
Meis Yvonne	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil. 6 ^{me} cl. - 182.000 1 ^{er} février 1949
Service du Contentieux						
Garemin Adrienne ..	Directrice	3 ^{me}	470	1 ^{er} mai 1950	708.000	
Plouy Fernande	Chef de bureau	4 ^{me}	315	11 mai 1950	449.000	
Bilbaut M.-Thérèse ..	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	
Cayzeele André	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} janvier 1949	165.000	
Claes Edmond	Rédacteur ppal	3 ^{me}	261	1 ^{er} octobre 1948	360.000	
Boerave Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} mai 1949	264.000	
Cocq Yvonne	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} mars 1946	309.000	
Dubar Maurice	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mai 1948	326.000	
Legroux Madeleine ..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Looten Fernand	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} mai 1949	264.000	
Lust Paul	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} septembre 1950	277.000	
Malaize Camille	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1945	309.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Sena Victor	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1940	326.000	
Tricotteux Louise ..	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} octobre 1950	290.000	
Vuylstèke Denis	d°	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	Congé sans solde 6 mois a compter du 1 ^{er} octo- bre 1950
Werneer René	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} mars 1950	264.000	
Service de la Protection Civile						
Delgery Gabriel	Rédacteur ppal Chef de bureau	1 ^{re} 4 ^{me}	297 315	1 ^{er} octobre 1950 27 décembre 1950	419.000 449.000	Nommé le 27 décembre 1950
1^{re} Division						
Hautcœur Félicien ..	Chef de division	2 ^{me}	485	1 ^{er} octobre 1950	737.000	
Meurillon Charline ..	Rédactrice ppale	2 ^{me}	279	1 ^{er} janvier 1949	390.000	
1^{er} Bureau						
Quin Georgette	Chef de bureau	2 ^{me}	365	1 ^{er} octobre 1950	532.000	
Boudenot Ida	Commis d'administration	5 ^{me}	203	1 ^{er} octobre 1950	266.000	
Cézard André	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1949	239.000	
Desbonnet Gustave ..	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} décembre 1950	277.000	
Jesupret Marcelle ...	Rédactrice	1 ^{re}	242	1 ^{er} avril 1949	329.000	
Marchand Andrée ...	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} juillet 1950	143.000	Situation fictive auxil. 4 ^{me} 161.000 1 ^{er} mars 1948
Peeters Hortense ...	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} août 1949	277.000	
Robache Emile	d°	5 ^{me}	196	1 ^{er} octobre 1950	255.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Vandenberghe Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} octobre 1948	264.000	
2^e Bureau						
Duribreux Louis	Chef de bureau	3 ^{me}	340	1 ^{er} octobre 1950	490.000	
Bacquart Jules	Rédacteur ppal	2 ^{me}	279	1 ^{er} janvier 1949	390.000	
		1 ^{re}	297	1 ^{er} janvier 1951	419.000	
Barbe André	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 janvier 1949	264.000	
		3 ^{me}	210	16 janvier 1951	277.000	
Cattiau Aimée	d°	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Confrère Maurice	d°	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Decoopman Louis	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 décembre 1937	326.000	
Deloux Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
		5 ^{me}	196	16 décembre 1949	255.000	
Frémaux Emile	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} novembre 1950	277.000	
Hans Edouard	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} février 1949	264.000	
Laurent Jean	d°	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
Meurillon Valentine	d°	1 ^{re}	230	16 mars 1948	309.000	
Rault André	d°					
3^e Bureau						
Lefebvre Alice	Chef de bureau	3 ^{me}	340	11 mai 1950	490.000	
Bird Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	1 ^{er} février 1949	220.000	
		6 ^{me}	185	1 ^{er} juin 1950	239.000	
Broutin Fernande	d°					
Brunehant Julie	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} octobre 1950	293.000	
		6 ^{me}	185	1 ^{er} juin 1950	239.000	
Desquiens Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité					

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Dubar Louise	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1946	326.000	
Jansoone Stéphanie..	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	
Leblanc Jeanne	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 novembre 1947	326.000	
Leclercq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1948	220.000	Congé sans solde 1 an à compter du 29 juillet 1950
Lenoir Charline	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1950	165.000	
Platel M.-Louise	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil.
Polaert Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 novembre 1947	309.000	4 ^{me} 161.000 1 ^{er} janv. 1949
Prez Mariette	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1939	326.000	
Sannier Lucienne ..	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} septembre 1950	239.000	
Sergeant Marthe	d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} janvier 1948	309.000	
Sevrin Paulette	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil. 3 ^{me} 150.000 1 ^{er} oct. 1948
4^e Bureau						
Delebecq André	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} octobre 1950	573.000	
Empis Charles	Surveillant	5 ^{me}	122	16 août 1950	146.000	
Hego Henri	Commis	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1941	326.000	
Leclercq J.-Baptiste .	d'administration Commis d'ordre	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	
Paris Léon	et de comptabilité Concierge ass.	1 ^{re}	185	16 septembre 1947	239.000	Logé par nécessités de service
Rousselle Jules	trav. d'entretien Commis d'ordre	1 ^{re}	230	1 ^{er} novembre 1950	309.000	
	et de comptabilité					

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Wanaverbecq Charles	Expéditionnaire- vaguemestre	1 ^{re}	190	1 ^{er} octobre 1948	247.000	
2 ^e Division						
Mestdagh Henri	Chef de division	5 ^{me}	440	1 ^{er} novembre 1950	655.000	
Daussy Jeanne	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} janvier 1950	309.000	
1 ^{er} Bureau						
Salomé François	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} octobre 1950	573.000	
Descamps Jean	Rédacteur	2 ^{me}	223	1 ^{er} août 1950	298.000	
Bonnet Edmond	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 août 1945	326.000	
Bouchez Arsène	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} mai 1945	277.000	
Buchard Turenne ..	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} août 1950	326.000	
Caby Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} novembre 1949	264.000	
Coussement Raymon- de	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	326.000	
Delfosse J.-Baptiste ..	d°	4 ^{me}	211	1 ^{er} octobre 1948	278.000	
Dubreucq Marcel ...	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	326.000	
Duprez Gabrielle	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} juin 1946	309.000	
Gilbert Alexis	d°	3 ^{me}	210	16 novembre 1949	277.000	
Ledoux Richard	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	
Mairesse Maurice ...	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} février 1949	309.000	
Mestag Claude	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
Piette Georges	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Rosticciani Auguste .	Commis d'ordre	3 ^{me}	210	1 ^{er} juin 1950	277.000	
Roupin Fernand	et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} janvier 1950	290.000	
Serrurier Raymond . .	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1949	309.000	
Vandenbossche Alfred	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} octobre 1950	264.000	
Wanne Maurice	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1937	326.000	
Cimetières						
Collette Adelson	Conservateur	1 ^{re}	315	1 ^{er} décembre 1947	449.000	Logé par nécessités de
Mestag Gaston	d°	3 ^{me}	273	1 ^{er} novembre 1950	380.000	service
Acout Rémy	Surveillant	1 ^{re}	145	1 ^{er} mai 1941	180.000	d°
Bœrnaert André	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	16 novembre 1949	301.000	
Blanquart Octave	d°	1 ^{re}	225	16 janvier 1947	301.000	
Bourdier Léon	Surveillant	5 ^{me}	122	1 ^{er} mars 1949	146.000	
Casène Louis	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1949	254.000	
Chatelet Arsène	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	16 mai 1942	301.000	
Delonnette Louis	Fossoyeur	1 ^{re}	195	16 août 1947	254.000	
Delplanque Léon	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	16 septembre 1949	301.000	
Dernoncourt Gustave . .	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} septembre 1949	301.000	
De Roef Henri	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Dhenne Alphonse	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} août 1949	301.000	
Durut Adrien	Surveillant	1 ^{re}	145	16 avril 1949	180.000	
Ghys Eugène	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} décembre 1947	254.000	
Hérin Paul	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} septembre 1947	254.000	
Housaer Charles	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} avril 1949	254.000	
Jaubert Auguste	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1 ^{er} mai 1950	254.000	
Kerckove Albert	Surveillant	1 ^{re}	145	16 septembre 1941	180.000	
Lecomte Georges	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} juin 1947	254.000	
Lepius Auguste	Surveillant	1 ^{re}	145	1 ^{er} avril 1933	180.000	
Maertens Camille	d°	2 ^{me}	140	1 ^{er} février 1949	173.000	
Moulron Alexandre . . .	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} mars 1950	254.000	
Museux Paul	Surveillant	2 ^{me}	140	16 octobre 1949	173.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Quintin Charles	Surveillant	1 ^{re}	145	1 ^{er} mars 1949	180.000	
Robache Emile	Fossoyeur	4 ^{me}	165	1 ^{er} octobre 1948	210.000	
Robert Alphonse ...	Surveillant	1 ^{re}	145	16 mai 1940	180.000	
Ruttens François ...	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	1 ^{er} mars 1940	301.000	
Ruttens Théophile ..	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} novembre 1943	301.000	
Serrure Edouard	Surveillant	1 ^{re}	145	1 ^{er} décembre 1930	180.000	
Talman Léon	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} novembre 1948	254.000	
Thévelin Léon	Surveillant	1 ^{re}	145	1 ^{er} octobre 1947	180.000	
Tribout Edouard	d°	4 ^{me}	128	1 ^{er} août 1949	155.000	
Turkery Auguste ...	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	1 ^{er} août 1939	301.000	
Turotte Achille	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Tytgat Marceau	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1 ^{er} mai 1949	254.000	
UytterhaegheClément	Brig. fossoyeur	1 ^{re}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Van De Put Henri ..	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Vangermée Arthur ..	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} décembre 1939	301.000	
Vangermée Paul	d°	1 ^{re}	225	1 ^{er} février 1946	301.000	
Van W y n s b e r g h e Gaston	Fossoyeur	5 ^{me}	155	16 février 1950	195.000	
2° Bureau						
Térin Léon	Rédacteur	3 ^{me}	204	1 ^{er} août 1950	267.000	
Courmont Antoine ..	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1950	277.000	
De Backer Henri ...	d°	1 ^{re}	230	16 mars 1944	309.000	
Delaval Alfred	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} juin 1945	309.000	
Gisselaire Fernand ..	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} novembre 1950	277.000	
Menet André	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 décembre 1939	326.000	
Pelez Gaston	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} décembre 1950	264.000	
Soubricas Léon	d°	1 ^{re}	230	16 septembre 1945	309.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
3^e Bureau						
Chimot Jean	Chef de bureau	5 ^{me}	295	1 ^{er} octobre 1949	416.000	
Agache Marceau ...	Rédacteur	3 ^{me}	261	1 ^{er} octobre 1950	360.000	
Lallemant Maurice ..	Rédacteur ppal	Exc.	315	1 ^{er} novembre 1945	449.000	
Devulder Jeanne	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	16 mars 1950	290.000	
Labaye Germaine ..	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	326.000	
Mercier Sophie	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Péru Etienne	d ^e	2 ^{me}	218	1 ^{er} octobre 1948	290.000	
Service de la Famille						
Rébigo Raymond ...	Rédacteur	2 ^{me}	223	1 ^{er} avril 1950	298.000	
Barry Odile	Assist. sociale	7 ^{me}	185	1 ^{er} décembre 1950	239.000	
Fauve André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Fayre Jean	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} février 1949	143.000	
Spysschaert R a y - m o n d e	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	Situation fictive auxil. 3 ^{me} 150.000 1 ^{er} fév. 1949
Garderie d'enfants «Les P'tits Quinquins»						
Dodin Germaine	Directrice	7 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1949	239.000	
Laumet Annette	Gardiennne	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1950	165.000	
Castelain Germaine..	d ^e	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
Delire Marie	d ^e	2 ^{me}	185	1 ^{er} mai 1949	239.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Garderie d'enfants «Les P'tits Pouchins»						
Dewailly Micheline .	Directrice	7 ^{me}	185	1 ^{er} septembre 1950	239.000	
Buhot Simone	Infirmière Non diplômée	1 ^{re}	260	1 ^{er} octobre 1948	358.000	
Desmettre Raymonde	Gardiennne	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1950	165.000	
Le Verge Renée	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1950	165.000	
Vandorpe Paulette . .	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1950	165.000	
Démarez Marguerite.	Aide-cuisinière	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière						
Gallissot Jeanne	Assistante chef	5 ^{me}	250	1 ^{er} janvier 1951	342.000	Nommée le 1 ^{er} janvier 1951.
3^e Division						
Thibaut Emile	Chef de division	6 ^{me}	425	1 ^{er} octobre 1950	631.000	
Picard Jacqueline . .	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
1^{er} Bureau						
De Caluwe Elie	Chef de bureau	5 ^{me}	295	16 novembre 1950	416.000	
Accart Raphaël	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} février 1949	290.000	
Cluytens Georges	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 avril 1940	326.000	
De Lange Léon	Rédacteur ppal	Exc.	315	1 ^{er} août 1946	449.000	
Gochon Estelle	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1942	326.000	
Savels Jean	d ^o	1 ^{re}	240	16 septembre 1935	326.000	
Villaume Paul	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} juillet 1946	326.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 31 décembre 1950	Observations
2^e Bureau						
Gochon Maurice	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} août 1946	573.000	
Bert Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Crampon Madeleine ..	d ^o	7 ^{me}	172	1 ^{er} août 1950	220.000	
Delacroix Arthur ...	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} avril 1939	326.000	
Delvallée Louis	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} novembre 1949	264.000	
Desmazières Andrée.	d ^o	2 ^{me}	218	1 ^{er} octobre 1950	290.000	
Faucompré Arthur ..	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 novembre 1931	326.000	
Olivier Fernand	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1946	326.000	
Stubbe Ferdinand ..	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 décembre 1950	309.000	
Vandenbossche Victor	d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
3^e Bureau						
Paquier Louis	Chef de bureau	3 ^{me}	340	1 ^{er} mai 1950	490.000	
Degand Albert	Rédacteur	3 ^{me}	204	16 août 1949	267.000	
Carlier Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} août 1950	290.000	
Delattre Pierre	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} juin 1949	293.000	
Delemarle Paul	Rédacteur	Exc.	315	1 ^{er} juillet 1943	449.000	
Descamps Lucien ...	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} novembre 1950	309.000	Retraité le 1 ^{er} janvier 1951
Dezitter Jules	d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} mars 1942	309.000	
Dollé Alfred	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} novembre 1949	309.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Duparcq Henri	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} février 1939	326.000	Retraité le 1 ^{er} janvier 1951
Dutrieux Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Edmé René	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} décembre 1950	277.000	
Hautcloq Yvonne ..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Houste Georgette ...	d°	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Lanckman Georges ..	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1950	326.000	
Picquette René	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} mai 1949	264.000	
Secq Thérèse	d°	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
Van Merris Suzanne.	d°	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
Verbecque Félix	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} juillet 1949	277.000	
4 ^e Bureau						
Tricotteux Gaston ...	Chef de bureau	3 ^{me}	340	1 ^{er} octobre 1950	490.000	
Lanniaux Simone ...	Rédactrice ppale	1 ^{re}	297	1 ^{er} novembre 1950	419.000	
Crépin Etienne	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 octobre 1936	326.000	
Delbar Marguerite ..	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} mars 1946	309.000	
Delplanque André ...	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} mai 1950	264.000	
Detavernier André ...	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 mai 1942	326.000	
Lefebvre Eugène ...	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1950	326.000	
Lengagne Auguste ...	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} décembre 1950	277.000	
4 ^e Division						
Lallau Raymond	Chef de division	7 ^{me}	410	1 ^{er} juin 1950	606.000	
Sergeant Léon	Rédacteur ppal	Exc.	315	1 ^{er} mars 1943	449.000	Situation fictive auxil. 5 ^{me} 171.000 1 ^{er} août 1948
Porreye Fernande ...	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Education physique						
Dubois Raymond ...	Moniteur chef	3 ^{me}	320	1 ^{er} octobre 1950	457.000	
Bordé Victor	Moniteur	2 ^{me}	232	1 ^{er} août 1949	313.000	
Boutillie Jean	d°	3 ^{me}	214	1 ^{er} octobre 1950	284.000	
Delcroix Paul	d°	1 ^{re}	250	1 ^{er} décembre 1949	342.000	
Deleplace Jules	d°	1 ^{re}	250	16 décembre 1941	342.000	
Detender Blanche ...	Concierge	4 ^{me}	128	1 ^{er} octobre 1950	155.000	Logé par nécessités de service
Dubois Jeanne	Monitrice	4 ^{me}	196	16 avril 1950	255.000	
Dubois Lucien	Moniteur	2 ^{me}	232	16 juin 1949	313.000	
Elsermans Angèle ..	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	d°
Gisselaire Josiane ..	Monitrice	4 ^{me}	196	1 ^{er} octobre 1950	255.000	
Jadem Odette	d°	4 ^{me}	196	1 ^{er} mai 1950	255.000	
Mullier Madeleine ...	d°	4 ^{me}	196	1 ^{er} mai 1950	255.000	
Robbe Elisée	Moniteur	2 ^{me}	232	1 ^{er} octobre 1950	313.000	
Trédez Louis	d°	2 ^{me}	232	1 ^{er} octobre 1950	313.000	
1^{er} Bureau						
Tallon Pierre	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} janvier 1939	573.000	
Bossuyt Hélène	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} novembre 1949	155.000	
Colle Gaston	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} septembre 1940	239.000	d°
Decreus Marthe	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} mars 1950	164.000	
Deflandre Gaston ...	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 novembre 1943	309.000	
Degrave Léon	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	d°
Eliot Blanche	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} octobre 1950	164.000	
Dubus Maria	Ouvrière entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} décembre 1942	159.330	Logé par nécessités de service - 2/3 de vacation

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Goval Carmen	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	Logé par nécessités de service
Harvin Pierre	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 janvier 1942	326.000	
Lahaye Henri	Chauffeur f. fon de concierge	1 ^{re}	195	1 ^{er} mai 1947	254.000	d°
Lepierre Marguerite.	Ouvrière entretien	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Platel Alphonse	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} juin 1949	239.000	d°
Quertinier Robert ..	Magasinier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Treffel Renée	Ouvrière entretien	2 ^{me}	176	1 ^{er} octobre 1949	226.000	
Verhaeghe René	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} décembre 1946	239.000	d°
Wiel Marcel	d°	1 ^{re}	185	16 février 1941	239.000	d°
Lycée Fénelon						
Caudmont Simone ..	Agent spécial	2 ^{me}	365	1 ^{er} octobre 1950	532.000	d°
Bourdon Renée	Rédactrice	4 ^{me}	185	1 ^{er} août 1950	239.000	
Bibliothèque municipale						
Pierchon Robert	Expéditionnaire	7 ^{me}	110	16 janvier 1949	128.000	Situation fictive auxil. 3 ^{me} 150.000 1 ^{er} sept. 1950
Verstraete Marcel ..	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} novembre 1949	290.000	
Archives anciennes						
Lecomte Georges ...	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
2° Bureau						
Duflos Léon	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} novembre 1936	573.000	
Fillebeen René	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} juillet 1950	309.000	
Reichel Marthe	Expéditionnaire	7 ^{me}	110	1 ^{er} mars 1950	128.000	Situation fictive auxil. 4 ^{me} 161.000 1 ^{er} août 1950
Conservatoire						
Capy Joseph	Rédacteur	1 ^{re}	242	1 ^{er} septembre 1950	329.000	
Didelot Félicien	Chauffeur f. fon de concierge	5 ^{me}	155	1 ^{er} août 1950	195.000	Logé par nécessités de service
Rosiers Joseph	Surveillant	1 ^{re}	190	1 ^{er} mai 1949	247.000	
Vanrenterghem Geor- gina	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} février 1948	82.000	1/2 vacation
Ecole des Beaux-Arts						
Desrumaux Pierre ..	Directeur	3 ^{me}	420	16 septembre 1950	622.000	
Albéric Marie	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Banzet Emile	Surveillant	6 ^{me}	140	1 ^{er} mars 1949	173.000	
Blaise Marie-Jeanne.	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} octobre 1950	164.000	
Bosier Georges	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 novembre 1946	326.000	
De Coene André	Chauffeur f. fon de concierge	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1950	254.000	Logé par nécessité de service
Dubrulle Robert	Surveillant	5 ^{me}	150	1 ^{er} mars 1949	188.000	
Fruit Julien	d°	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Palais des Beaux-Arts						
Asselin Victor	Surveillant	1 ^{re}	190	16 août 1949	247.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Camus Georges	Surveillant	2 ^{me}	180	1 ^{er} octobre 1950	232.000	
Catel Gaston	Veilleur de nuit	4 ^{me}	121	1 ^{er} mars 1950	144.000	
Delporte Ulysse	Surveillant	1 ^{re}	190	1 ^{er} octobre 1948	247.000	
Leclercq Juste	d ^o	6 ^{me}	140	1 ^{er} avril 1949	173.000	
Leroy Marcel	Contremaître	2 ^{me}	272	1 ^{er} octobre 1950	378.000	
Lys Paul	Surveillant	1 ^{re}	190	1 ^{er} février 1940	247.000	
Quin Lucien	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} décembre 1950	293.000	
Smagge Edouard ..	Surveillant	6 ^{me}	140	1 ^{er} avril 1949	173.000	
Smagge Louis	Veilleur de nuit	6 ^{me}	107	1 ^{er} février 1949	124.000	
Thellier Léon	Surveillant	1 ^{re}	190	1 ^{er} mai 1949	247.000	
Thirmon Kléber	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1 ^{er} janvier 1949	173.000	
Therby Charles	d ^o	1 ^{re}	140	15 janvier 1949	173.000	
Van Munster Fer- nand	Ouvrier d'entretien spécialiste	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1948	326.000	
Wallacrt Théophile ..	Surveillant	6 ^{me}	140	1 ^{er} juillet 1950	173.000	
Lenoir Constant	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Musée d'Histoire Naturelle						
Cappelier Albert	Préparateur	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1946	490.000	
Soualle Anatole	Surveillant	1 ^{re}	190	1 ^{er} avril 1950	247.000	
Musée Industriel et Commercial						
Buyck Madeleine	Femme de service	4 ^{me}	121	1 ^{er} juillet 1949	144.000	
Cornil Léon	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1 ^{er} mars 1950	173.000	
Locheron Marceau ..	Surveillant	1 ^{re}	190	16 mars 1941	247.000	
Willem Léon	d ^o	6 ^{me}	140	1 ^{er} novembre 1950	173.000	
		5 ^{me}	150	1 ^{er} janvier 1951	188.000	
					Situation fictive auxil. 6 ^{me} 182.000 1 ^{er} fév. 1948	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Théâtres Municipaux						
Baron André	Concierge assur. travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} janvier 1947	239.000	Logé par nécessité de service
Benoit Julia	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Blomme Victor	Machiniste	5 ^{me}	172	16 décembre 1949	220.000	
Bouchez Marcel	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Boutry Antoinette ..	Surveillante d'entretien	4 ^{me}	184	1 ^{er} octobre 1950	238.000	
Briffaut Louise	Femme de service	5 ^{me}	114	16 juin 1950	134.000	
Cannesson Théodule ..	Brig. machiniste	2 ^{me}	239	1 ^{er} août 1949	324.000	
Chevalier Jules	Chef d'équipe électricien	1 ^{re}	270	1 ^{er} juillet 1943	375.000	
Clersy Louise	Femme de service	6 ^{me}	107	1 ^{er} février 1949	124.000	
Cocheteux Julien	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} septembre 1950	220.000	
Collignon Lucien	Brig. machiniste	2 ^{me}	239	1 ^{er} août 1949	324.000	
Copyllie Emilie	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Courcelles Lucien	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} avril 1949	220.000	
Couzet Charles	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Daumont André	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Delcroix Emilienne ..	Femme de service	5 ^{me}	114	16 novembre 1950	134.000	
Deplanck Alphonse ..	Machiniste	5 ^{me}	172	16 juin 1950	220.000	
Delplanque Jeanne ..	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} décembre 1950	134.000	
Descamps Francis ..	Brig. machiniste	5 ^{me}	204	16 octobre 1949	267.000	
Devreese Edouard ..	d°	5 ^{me}	204	16 octobre 1949	267.000	
Dupuille Paul	Chef d'équipe électricien	1 ^{re}	270	1 ^{er} juillet 1943	375.000	
Durut Gaston	Machiniste	5 ^{me}	172	16 décembre 1949	220.000	
Dutordoir François ..	d°	6 ^{me}	160	16 mai 1949	202.000	
Empis Gilbert	Machiniste	5 ^{me}	172	16 janvier 1950	220.000	
François Maurice	Brig. machiniste	2 ^{me}	239	1 ^{er} août 1949	324.000	
Ghyselincq Louis	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Houdart Georges ...	Machiniste	6 ^{me}	160	16 décembre 1947	202.000	
Jouvenet Georges ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Jouvenet Roland ...	Chef machiniste	1 ^{re}	340	1 ^{er} janvier 1946	490.000	
Labarre Elie ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Lallemand Pauline ...	Femme de service	6 ^{me}	107	1 ^{er} janvier 1949	124.000	
Lavoisy Fernand ...	Machiniste	5 ^{me}	172	16 décembre 1949	220.000	
Leboucq Claude ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1949	220.000	
Lemahieu Solange ...	Rédactrice ppale	1 ^{re}	297	1 ^{er} octobre 1949	419.000	
Lenoir Henri ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Leroux René ...	Brig. machiniste	7 ^{me}	180	1 ^{er} décembre 1950	232.000	
Meunier Arthur ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} février 1950	220.000	
Potdevin André ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Pouille Auguste ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Préau Jules ...	d°	6 ^{me}	160	1 ^{er} juillet 1949	202.000	
Quéhen Albert ...	Brig. machiniste	7 ^{me}	180	1 ^{er} décembre 1950	232.000	
Quéhen Alphonsine ...	Femme de service	5 ^{me}	114	16 octobre 1949	134.000	
Ramon Adolphe ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Raoult Paul ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Rever Louis ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mai 1949	220.000	
Richez Edouard ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1949	220.000	
Rosselle Eugénie ...	Ouvrière entretien	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Salembiez Julien ...	Machiniste	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1944	293.000	
Segers Berthe ...	Femme de service	5 ^{me}	114	16 juin 1950	134.000	
Tricoit Fidèle ...	Commis	2 ^{me}	230	1 ^{er} janvier 1950	309.000	
	d'administration					
Trosley Charles ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Vandamme Emile ...	d°	5 ^{me}	172	16 novembre 1949	220.000	
Vandenplas Arthur ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Van Ingh Albert ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Van Ingh Joseph ...	Brig. machiniste	2 ^{me}	239	1 ^{er} août 1949	324.000	
Vasseur Gaston ...	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Vrielynck Pierre ...	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Warquoin Georgette.	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
West Charles	Machiniste	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Ecole Valentine-Labbé						
Henocq Jean	Chauffeur f. fon de concierge	1 ^{re}	195	16 décembre 1949	254.000	Logé par nécessités de service
Pluquet Flora	Femme de service	1 ^{re}	140	1 ^{er} octobre 1950	173.000	
Querey Georgette ..	Expéditionnaire	7 ^{me}	110	1 ^{er} mars 1950	128.000	Situation fictive auxil.
Vaniscotte Rachel ..	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} octobre 1950	164.000	2 ^{me} 140.000 1 ^{er} nov. 1949
Institut Diderot						
Jésupret Robert	Rédacteur	2 ^{me}	279	1 ^{er} octobre 1950	390.000	
Conard Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 octobre 1949	264.000	
Bolle Louis	Ouvrier d'entretien	3 ^{me}	167	1 ^{er} octobre 1948	213.000	
Decourcelles Noémie.	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil.
Delcourt Victorine ..	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} novembre 1949	155.000	5 ^{me} 171.000 1 ^{er} fév. 1948
Duhamel Louis	Ouvrier qualifié f. fon de concierge	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1943	254.000	Logé par nécessités de service
Festraete Louise	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} décembre 1949	155.000	
Frémy Julienne	d ^o	1 ^{re}	140	1 ^{er} juin 1950	173.000	
Hennuyer Raymonde.	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil.
Liétard Léopoldine ..	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} décembre 1949	155.000	4 ^{me} 161.000 1 ^{er} mai 1948
Verheylesonne Laure.	d ^o	4 ^{me}	121	1 ^{er} juin 1949	144.000	
Ecole Jean-Macé						
Delobel Denise	Dactylographe	7 ^{me}	120	1 ^{er} mars 1950	143.000	Situation fictive auxil. 3 ^{me} 150.000 1 ^{er} nov. 1948

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
3^e Bureau						
Barbot Lucien	Chef de bureau	4 ^{me}	315	1 ^{er} août 1949	449.000	
Beernart Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} mars 1949	264.000	
Bérat Lucienne	d ^o	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Berth Gaston	Manutentionnaire	3 ^{me}	175	1 ^{er} octobre 1950	225.000	
Boone Mathilde	Cuisinière	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Bricout Madeleine ..	Aide-cuisinière	3 ^{me}	167	1 ^{er} octobre 1950	213.000	
Buyens Sophie	Cuisinière	5 ^{me}	172	1 ^{er} décembre 1947	220.000	
Canoen Eugénie	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	
Carlier Marie	Cuisinière	4 ^{me}	184	1 ^{er} décembre 1949	238.000	
Charles Elise	d ^o	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1950	220.000	
Corbu Janine	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Dambre Yvonne	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Danels Simone	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Delboure Raymonde ..	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Delcroix Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} avril 1949	264.000	
Delecour Marguerite.	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Defosse Madeleine	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} janvier 1950	277.000	
Delmaet Valentine ..	Cuisinière	5 ^{me}	172	1 ^{er} décembre 1947	220.000	
Demulier Suzanne ..	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Detimmerman Yvonne	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Dewailly Denise	Cuisinière	4 ^{me}	184	1 ^{er} décembre 1949	238.000	
Dilly Fernande	Aide-cuisinière	2 ^{me}	176	1 ^{er} avril 1949	226.000	
Dinant Palmyre	Cuisinière	2 ^{me}	208	1 ^{er} juillet 1950	274.000	
Dubar Florine	Aide-cuisinière	3 ^{me}	167	1 ^{er} décembre 1949	213.000	
Dubo Charles	Chef magasinier	6 ^{me}	192	1 ^{er} mars 1949	249.000	
Dubois Henriette	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1 ^{er} janvier 1950	239.000	
Dubreucq Sylvie	d ^o	2 ^{me}	176	1 ^{er} octobre 1950	226.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Dubrulle Madeleine ..	Cuisinière	4 ^{me}	184	1 ^{er} décembre 1949	238.000	
Duhamel Alphonse ..	Concierge	1 ^{re}	185	1 ^{er} avril 1945	90.000	
Falempé Jeanne	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	1/2 vacation - Logé par nécessités de service
Fauquet Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	16 octobre 1950	220.000	
Fournier Lucie	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1 ^{er} novembre 1944	239.000	
Grimonprez Ray- monde	d°	2 ^{me}	176	1 ^{er} janvier 1950	226.000	
Haidon Gabrielle	d°	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Herbaut Raymonde	d°	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Heyndrickx Léonie ..	d°	2 ^{me}	176	1 ^{er} mai 1949	226.000	
Hoogstoel Marie	Cuisinière	5 ^{me}	172	1 ^{er} janvier 1949	220.000	
		4 ^{me}	184	1 ^{er} janvier 1951	238.000	
Jayet Augustine	Aide-cuisinière	2 ^{me}	176	1 ^{er} juillet 1949	226.000	
Leclercq Irène	d°	5 ^{me}	149	16 octobre 1950	186.000	
Legrux Fernande	d°	1 ^{re}	185	1 ^{er} juin 1942	239.000	
Lenglain Alice	Cuisinière	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1950	220.000	
Leplus Angèle	d°	4 ^{me}	184	1 ^{er} décembre 1949	238.000	
Lesaffre Adèle	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Martinache Hélène ..	Cuisinière	2 ^{me}	208	1 ^{er} juillet 1950	274.000	
Massiet André	Manutentionnaire	5 ^{me}	155	1 ^{er} octobre 1950	195.000	
Menez Jeanne	Aide-cuisinière	3 ^{me}	167	1 ^{er} mai 1950	213.000	
Merchie Claire	d°	2 ^{me}	176	1 ^{er} avril 1948	226.000	
Meschart Marceline ..	Cuisinière	2 ^{me}	208	1 ^{er} décembre 1949	274.000	
Pamart Angèle	Aide-cuisinière	5 ^{me}	149	1 ^{er} août 1949	186.000	
Petelyon Julienne	Cuisinière	6 ^{me}	160	1 ^{er} août 1949	202.000	
Robbe André	Manutentionnaire	6 ^{me}	145	1 ^{er} mars 1950	180.000	
Rotsaert Georges	Expéditionnaire	7 ^{me}	110	1 ^{er} octobre 1949	128.000	
Ruelens Marguerite ..	Cuisinière	4 ^{me}	184	1 ^{er} octobre 1950	238.000	
Smit Florine	Aide-cuisinière	2 ^{me}	176	1 ^{er} novembre 1950	226.000	
Soyez Madeleine	d°	2 ^{me}	176	1 ^{er} décembre 1950	226.000	
Suin Andrée	d°	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	

Situation fictive auxil.
2^{me} 140.000 1^{er} nov. 1949

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Syoen Germaine	Cuisinière	4 ^{me}	184	1 ^{er} décembre 1949	238.000	
Théron Marcelle	Aide-cuisinière	2 ^{me}	176	1 ^{er} décembre 1949	226.000	
Théry Suzanne	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Tiébois Julienne	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} décembre 1949	186.000	
Vanhove Germaine ..	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Vanhanderbèke José- phine	d ^o	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	
Warie Marthe	d ^o	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Chéron Renée	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Deckmyn Marie- Jeanne	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Dupuis Marguerite ..	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Hanotel Yvonne	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Moitel Sophie	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Rivière Lucienne	d ^o	7 ^{me}	130	1 ^{er} novembre 1950	158.000	
Préventorium de Wormhoudt						
Baert Lucien	Régisseur économiste	6 ^{me}	223	1 ^{er} juillet 1950	298.000	Logé par nécessités de service
5^e Division						
Richoux Roger	Chef de division	6 ^{me}	425	1 ^{er} août 1949	631.000	
Cary Marie-Claire ..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Martel Renée	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1950	165.000	
1^{er} Bureau						
Tiers Rémy	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} janvier 1950	573.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Bosier Gaston	Inspecteur sanitaire	4 ^{me}	251	1 ^{er} octobre 1950	344.000	
Crespel Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} février 1945	309.000	
Damanne Marcel	Inspecteur sanitaire	5 ^{me}	229	1 ^{er} janvier 1949	308.000	
Delesalle Arthur	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	251	1 ^{er} janvier 1951	344.000	
Dupas Simon	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 juillet 1946	309.000	
Durot Valentine	Inspecteur sanitaire	4 ^{me}	251	1 ^{er} novembre 1950	344.000	
Jardez Pierre	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	326.000	
Moreau Pierre	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} septembre 1945	309.000	
Moreau Pierre	Inspecteur sanitaire	1 ^{re}	315	1 ^{er} juin 1947	449.000	
Tuytschaever Pierre	Commis d'administration	4 ^{me}	211	1 ^{er} mars 1949	278.000	
Bains Boulevard de la Liberté						
Vandenberghe Charles	Régisseur, monit. chef de natation	3 ^{me}	320	1 ^{er} octobre 1950	457.000	Logé par nécessités de service
Bart Louise	Caissière	5 ^{me}	143	1 ^{er} avril 1950	177.000	
Choquel Henri	Maitre de nage	2 ^{me}	229	1 ^{er} juin 1949	308.000	
Choquel Jules	d°	3 ^{me}	218	1 ^{er} mars 1949	290.000	
Claes René	Cabinier	5 ^{me}	143	1 ^{er} juillet 1950	177.000	
Clément Joseph	Maitre de nage	1 ^{re}	240	1 ^{er} février 1948	326.000	
Crombez Henri	d°	3 ^{me}	218	1 ^{er} septembre 1950	290.000	
Delcueillierie Louis	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1942	326.000	
Flour Céline	Caissière	1 ^{re}	175	1 ^{er} décembre 1946	225.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Lagache Julien	Cabinier	2 ^{me}	167	1 ^{er} août 1950	213.000	
Lambron Marie	Caissière	3 ^{me}	159	1 ^{er} août 1949	201.000	
Pie Ernest	Maitre de nage	2 ^{me}	229	1 ^{er} avril 1950	308.000	
Pottier Georges	Baigneur	3 ^{me}	159	1 ^{er} juillet 1950	201.000	
Vandamme Arthur ...	d°	1 ^{re}	175	1 ^{er} septembre 1941	225.000	
Vandendoren Ernest .	d°	1 ^{re}	175	16 juin 1941	225.000	
Vasseur Victor	Cabinier	1 ^{re}	175	1 ^{er} novembre 1950	225.000	
Deparmentier Arthur	Surveillant de bassin	7 ^{me}	145	1 ^{er} mars 1950	180.000	Situation fictive auxil. 7 ^{me} - 170 - 217.000
Bains Moulins-Lille						
Devernay Rodolphe .	Régisseur	1 ^{re}	230	16 décembre 1941	309.000	Logé par nécessités de service
Bayourte Hélène	Baigneuse	1 ^{re}	175	1 ^{er} août 1949	225.000	
Devernay Suzanne ..	d°	2 ^{me}	167	1 ^{er} décembre 1950	213.000	
Bains Sarrazins						
Thuytschaever Henri	Régisseur	3 ^{me}	211	1 ^{er} janvier 1948	278.000	d°
		2 ^{me}	220	1 ^{er} janvier 1951	293.000	
Bains Maracci						
Montagne François .	Régisseur	1 ^{re}	230	16 mars 1940	309.000	d°
Célerse Gustave	Baigneur	7 ^{me}	125	1 ^{er} mai 1948	150.000	
Godefroy Valentine .	Baigneuse	7 ^{me}	125	1 ^{er} novembre 1950	150.000	
2^e Bureau						
Dujardin Pauline ...	Chef de bureau	2 ^{me}	365	1 ^{er} octobre 1950	532.000	
Vannanderbeck Char- les	Rédacteur ppal	2 ^{me}	279	1 ^{er} octobre 1950	390.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Castier Antoinette ..	Infirmière non diplômée autorisée	5 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	Situation fictive auxiliaire du 25 décembre 1950 au 31 décembre 1950 inclus : 3 ^{me} - 311.000 - 1 ^{er} janvier 1948. A compter du 1 ^{er} janvier 1951 : 2 ^{me} - 347.000 - 1 ^{er} janvier 1951
Dhalluin Yvette	Aide médico sociale (infirmière diplôm. d'Etat)	5 ^{me}	185	25 novembre 1950	239.000	Nommée le 25 novembre 1950
Dru Micheline	d ^o	5 ^{me}	185	29 novembre 1950	239.000	Nommée le 29 novembre 1950
Blondiau Michel	Expéditionnaire	7 ^{me}	110	1 ^{er} mars 1950	128.000	
Dubrulle Gabrielle ..	Assistante sociale (Infirmière diplôm. d'Etat)	4 ^{me}	204	1 ^{er} mars 1949	267.000	
Galet Madeleine	Assistante sociale (infirmière diplôm. d'Etat)	4 ^{me}	204	1 ^{er} mars 1949	267.000	
Hibon Léon	Commis d'ordre et de comptabilité d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1942	309.000	
Hocquenghem Jeanne	d ^o	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Porreya Rachel	Assistante sociale (infirmière diplôm. d'Etat)	3 ^{me}	223	1 ^{er} octobre 1949	298.000	
Rosar Suzanne	Infirmière non diplôm. autorisée)	1 ^{re}	260	1 ^{er} février 1935	358.000	
Sailly Janine	Aide médico sociale d ^o	5 ^{me}	135	1 ^{er} janvier 1950	165.000	
Thoores Elvire	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1945	254.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 décembre 1950	Observations
Vennin Cécile	Assistante sociale (Infirmière diplômée d'Etat	4 ^{me}	204	1 ^{er} mars 1949	267.000	
Waessem Ernest ...	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1949	239.000	
Protection Maternelle et Infantile						
Boulogne Marceline .	Assistante chef	5 ^{me}	250	1 ^{er} août 1950	342.000	
Desreumaux M.-Madeleine	Aidemédicosociale (infirmière non diplôm. autorisée)	4 ^{me}	193	15 mai 1950	251.000	
Pecqueur M.-Thérèse	d°	5 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1950	217.000	Situation fictive auxiliaire 3 ^{me} - 311.000 - 1 ^{er} janvier 1948 à compter du 25 décembre 1950. 2 ^{me} - 347.000 - 1 ^{er} janvier 1951 à compter du 1 ^{er} janvier 1951
Crèches Municipales						
Dalenne Pascaline ..	Directrice	7 ^{me}	185	1 ^{er} septembre 1949	239.000	Logée par nécessités de service
Louis Suzanne	d°	1 ^{re}	315	1 ^{er} octobre 1950	449.000	d°
Assoignon M.-Louise	Gardiennne	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Bauduin Louise	d°	4 ^{me}	165	1 ^{er} mars 1948	210.000	
Blonde Zélie	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1945	254.000	
Branswyck Julienne .	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1950	254.000	
Carlier Lucienne	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} novembre 1948	254.000	
Courmont Louise ...	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} mai 1950	254.000	
Danel Raymonde ...	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} décembre 1948	254.000	
Debecker Auguste ...	d°	2 ^{me}	185	1 ^{er} mars 1949	239.000	
Delcourt M.-Thérèse .	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1948	254.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 décembre 1950	Observations
De Loof Suzanne	Gardiennne	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Derome Suzanne	Lingère	2 ^{me}	208	1 ^{er} octobre 1950	274.000	
Deroo Léontine	Gardiennne	5 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Despierre Marianne .	d ^o	3 ^{me}	175	1 ^{er} février 1950	225.000	
Féron Madeleine	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1948	254.000	
Foucher Jeanne	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1948	254.000	
Lambert Sidonie	d ^o	6 ^{me}	145	1 ^{er} juillet 1950	180.000	
Leplat Simone	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Massiet Jeanne	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} avril 1941	254.000	
Rochart Berthe	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} novembre 1947	254.000	
Totelet Valentine ...	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} septembre 1950	195.000	
Verdebout Rachel ...	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1950	254.000	
Looten M.-Thérèse ..	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
Vandenbossche Jeanne	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
3^e Bureau						
Bart Jean	Rédacteur ppal	1 ^o	297	1 ^{er} octobre 1950	419.000	
Bernard Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} février 1949	239.000	
Ghesquière Jules	Commis d'administration	1 ^o	240	1 ^{er} juin 1950	326.000	
Férain Yvonne	Infirmière non diplômée autorisée	5 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	Situation fictive auxi- liaire du 25 décembre 1950 au 31 décembre 1950 inclus : 3 ^{me} - 311.000 - 1 ^{er} janvier 1948. A compter du 1 ^{er} janvier 1951 : 2 ^{me} - 347.000 - 1 ^{er} janvier 1950
Laboratoire						
Dorchies Emilien	Directeur	1 ^{re}	550	16 avril 1933	860.000	
Dessirier Louis	Ingénieur chimiste	2 ^{me}	420	1 ^{er} juillet 1949	622.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 décembre 1950	Observations
Duflot Carolus	Ingénieur-Chim.	1 ^{re}	450	1 ^{er} octobre 1934	672.000	
Léman Pierre	d ^e	5 ^{me}	320	1 ^{er} octobre 1950	457.000	
V a n c o w e n b e r g h e Porphyre	Manutentionnaire	4 ^{me}	165	1 ^{er} janvier 1949	210.000	
Désinfection						
Perche Paul	Chef du Service sanitaire	1 ^{re}	390	1 ^{er} mars 1944	573.000	Logé par nécessités de service
Bassecourt René	Brig. désinfecteur	1 ^{re}	230	1 ^{er} mai 1943	309.000	
Debut Désiré	Désinfecteur	1 ^{re}	230	16 octobre 1947	309.000	
Dousselaere Emile ..	d ^e	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Durut Léon	Brig. désinfecteur	1 ^{re}	230	15 mars 1945	309.000	
Hanot Maurice	Chef désinfecteur	1 ^{re}	250	16 octobre 1949	342.000	
Lallemand René	Brig. désinfecteur	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	
Mahieu Georges	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1940	326.000	
Marga Gustave	Désinfecteur	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Menu Maurice	Maçon vérificateur	3 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1949	277.000	
Parisis Gaston	Désinfecteur	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Service des Fêtes						
Lava Gérard	Chef de bureau	6 ^{me}	274	11 mai 1950	383.000	
De Baere Victor	Commis d'administration	4 ^{me}	211	1 ^{er} novembre 1949	278.000	
Foucart Eugène	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	16 août 1950	290.000	
Economat						
Lemaire Marguerite.	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} mai 1950	573.000	
Boin Gustave	Manutentionnaire	6 ^{me}	145	1 ^{er} avril 1949	180.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 décembre 1950	Observations
Caby Cécile	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} juin 1950	239.000	
Desmarets Louise ...	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} novembre 1949	264.000	
Desmidt André	Commis d'administration	4 ^{me}	211	16 janvier 1950	278.000	
Delannoy Henri	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} mai 1939	239.000	
Félix André	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1 ^{er} décembre 1949	254.000	
Lambert Germaine ...	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} avril 1950	293.000	
Menet Marcelle	Sténo-dactylograp.	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1950	165.000	
Entrepôts						
Lemaire Gaston	Directeur	4 ^{me}	251	16 juillet 1950	344.000	Logé par nécessités de service
Devos Henri	Manœuvre	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Vandenbossch Gus- tave	Magasinier	1 ^{re}	195	16 mars 1944	254.000	
Collecte des Droits de Place						
Dubois Jules	Receveur central	2 ^{me}	300	1 ^{er} novembre 1950	424.000	
Blaise Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 juin 1949	264.000	
Delcueillierie Léon ..	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1943	326.000	
Devernay Robert ...	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} septembre 1945	309.000	
Leblond Henri	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 octobre 1941	326.000	
Médez Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 mars 1949	264.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 décembre 1950	Observations
Mittenaert René	Commis d'ordre et de Comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} juin 1949	264.000	
Vitse Léon	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 juin 1942	326.000	
Abattoirs						
Poulain Bernard ...	Directeur	7 ^{me}	410	16 mai 1950	606.000	Logé par nécessités de service
Aufrant Jean	Inspecteurvétéri- naire adjoint	7 ^{me}	300	1 ^{er} octobre 1950	424.000	
Blas Marcel	Vérificateur sani- taire chef	1 ^{re}	330	16 octobre 1934	474.000	Logé par nécessités de service
Bonnez André	Ouvrier d'entretien	6 ^{me}	140	1 ^{er} février 1950	173.000	
Delannoy Henri	d°	1 ^{re}	185	1 ^{er} mai 1939	239.000	
Demulder Marcel ...	d°	6 ^{me}	140	1 ^{er} août 1949	173.000	
Derieppe Henri	Peseur	4 ^{me}	165	1 ^{er} mai 1950	210.000	
Durand René	Ouvrier d'entretien	2 ^{me}	176	1 ^{er} avril 1949	226.000	
Dutrieux Hubert ...	Receveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1950	293.000	
Fruchart Vincent ...	Vérificateur sanitaire	1 ^{re}	315	1 ^{er} juillet 1932	449.000	Logé par nécessités de service
Gentot Georges	Ouvrier d'entretien	6 ^{me}	140	15 janvier 1949	173.000	
		5 ^{me}	149	15 janvier 1951	186.000	
Godinot Paul	Ouvrier qualifié f. fon concierge	1 ^{re}	195	16 mars 1947	254.000	Logé par nécessités de service
Guillians Laurent ...	Ouvrier d'entretien	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Hilaire Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} août 1949	264.000	
Legrand Victor	Ouvrier d'entretien	3 ^{me}	167	1 ^{er} octobre 1950	213.000	
Liénart Michel	Vérificateur sanitaire	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Mallengier Louis ...	d°	1 ^{re}	315	16 janvier 1941	449.000	Logé par nécessités de service
Menu Jules	d°	4 ^{me}	245	1 ^{er} avril 1950	334.000	
Pennelle Edmond ...	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} novembre 1949	239.000	d°
Petillon Hermand ..	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1 ^{er} janvier 1949	173.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Ricourt Emile	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Vanghehucten Louis ..	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1 ^{er} janvier 1949	239.000	
Vignacq Arsène	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} septembre 1949	264.000	
Kestelyn Léon	Veilleur de nuit	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Halles Centrales						
Verbeet Paul	Inspecteur ppal des Halles et Marchés	2 ^{me}	340	16 mai 1950	490.000	
Adouane Saïd	Concierge assurant travaux d'entretien	2 ^{me}	176	1 ^{er} août 1949	226.000	Logé par nécessités de service
Castelain Camille ...	Peseur	1 ^{re}	195	16 juillet 1941	254.000	
Dal Julien	Vérificateur sanitaire	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Duribreux Victor ...	d°	7 ^{me}	170	1 ^{er} mars 1949	217.000	
Claes Henri	Peseur	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1950	254.000	
Lorthioir André	Chef peseur	1 ^{re}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Rogeau Léon	Vérificateur sanitaire	6 ^{me}	195	1 ^{er} octobre 1949	254.000	
Brigade sanito-financière						
Dumont Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} décembre 1945	309.000	
Savels Emile	d°	2 ^{me}	218	1 ^{er} mars 1949	290.000	
Service du Logement						
Kokelaère Pierre ...	Rédacteur ppal	Exc.	315	1 ^{er} juin 1944	449.000	
Lenain Germaine ...	Rédactrice	2 ^{me}	223	1 ^{er} octobre 1950	298.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Legros Jean	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} avril 1949	293.000	
Pérignon Lucien	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1938	326.000	
Serpaud Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	19 octobre 1949	195.000	
Wartel René	Commis d'administration	3 ^{me}	220	1 ^{er} octobre 1950	293.000	
Services Techniques						
Aurel Raymond	Ingénieur en Chef, Directeur des Ser- vices Techniques	4 ^{me} 3 ^{me}	531 558	1 ^{er} janvier 1949 1 ^{er} janvier 1951	824.000 876.000	
Maeght Paul	Ing. subdivision.	7 ^{me}	225	1 ^{er} janvier 1949	301.000	
Ossieur Camille	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
Bureau d'Etudes et de Dessin						
Lefebvre Arthur	Chef de bureau des Serv. Techniques	1 ^{re}	470	1 ^{er} octobre 1948	708.000	
Bert Paul	Dessinateur géomètre	6 ^{me}	211	1 ^{er} août 1948	278.000	
Courtois Edouard	d°	1 ^{re}	340	1 ^{er} octobre 1949	490.000	
Durut Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	1 ^{er} décembre 1949	195.000	
Dutilleul Edmond	Dessinateur géomètre	5 ^{me}	237	1 ^{er} août 1950	321.000	
Farvacques Albert	d°	5 ^{me}	237	1 ^{er} juillet 1949	321.000	
Heuillois Pierre	d°	5 ^{me}	237	1 ^{er} novembre 1950	321.000	
Hénocq René	d°	1 ^{re}	340	16 janvier 1944	490.000	
Héniart Victor	d°	1 ^{re}	340	1 ^{er} juillet 1944	490.000	
Senaffe Paul	d°	1 ^{re}	340	1 ^{er} octobre 1950	490.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Van Wolput Maurice.	Dessinât.-Géomét.	5 ^{me}	237	1 ^{er} avril 1949	321.000	
Vermeersch André ..	Dessinateur d'études	2 ^{me}	415	1 ^{er} août 1950	614.000	
Urbanisme et Gestion des Biens						
Alhant Jean	Directeur	5 ^{me}	440	1 ^{er} juin 1949	655.000	
Asset Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 septembre 1949	264.000	
Bailleul Maurice	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 mai 1935	326.000	Retraité le 1 ^{er} janvier 1951
Beirnaert Lucien ...	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} octobre 1949	264.000	
Brasseur Jules	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} mars 1950	277.000	
Clairet Emile	d°	4 ^{me}	202	1 ^{er} mars 1949	264.000	
Cooren Robert	Commis d'administration	4 ^{me}	211	1 ^{er} février 1949	278.000	
Druelle Raymond ...	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Granger Marcel	Rédacteur ppal	2 ^{me}	279	1 ^{er} octobre 1950	390.000	
Leprêtre Léonce	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	196	1 ^{er} octobre 1950	255.000	
Prévost Robert	Contrôleur de voirie	4 ^{me}	230	1 ^{er} décembre 1949	309.000	
Van Puyenbrouck Jacques	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Services Publics						
Courthéoux Charles .	Chef de section	1 ^{re}	500	16 mai 1933	765.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Service de la Propreté Publique						
Duhautois Henri	Ingénieur subdivisionnaire	7 ^{me}	225	17 juillet 1950	301.000	
Allard Edouard	Cantonnier	5 ^{me}	143	16 juillet 1950	177.000	
Balligand Voltaire ..	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} septembre 1949	195.000	
Bar Georges	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Bauwens Edouard ..	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Bertaux Raphaël	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Boone Elie	Surveillant de travaux	1 ^{er}	290	1 ^{er} août 1943	408.000	
Bouteman Albert	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mai 1950	195.000	
Briffaut Raymond ..	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Cabaret Alfred	Egoutier éboueur	1 ^{er}	195	1 ^{er} octobre 1947	254.000	
Cailliau Léonard	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Castelain Louis	Surveillant	1 ^{er}	240	1 ^{er} avril 1949	326.000	
Chevalier Alfred	Brig. cantonnier	2 ^{me}	185	1 ^{er} mai 1949	239.000	
Chuin Fleury	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	16 juillet 1950	195.000	
Clément Marcel	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} juin 1950	195.000	
Cnudde Paul	d ^o	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Coolens Siébel	d ^o	3 ^{me}	175	1 ^{er} octobre 1950	225.000	
Cosyns Lucien	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Cuvelier Gaston	Brig. cantonnier	1 ^{er}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Daneels Victor	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} septembre 1949	195.000	
Dassonville Louis ...	Charretier	5 ^{me}	155	16 août 1950	195.000	
Deckmyn Edmond ..	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mai 1949	195.000	
Declercq Jules	Charretier	6 ^{me}	145	16 octobre 1948	180.000	
Defives Louis	Brig. cantonnier	1 ^{er}	195	1 ^{er} septembre 1949	254.000	
Defraumont Gérard ..	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} septembre 1949	177.000	
Defréville Juste	d ^o	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Dégez Gaston	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Degroeve Julien	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Dejonghe Marcel	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Delacroix Henri	Brig. cantonnier	1 ^{re}	195	1 ^{er} juin 1950	254.000	
Deleplace Charles	Surveillant	4 ^{me}	206	1 ^{er} mai 1949	271.000	
Deletête Théodore	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} août 1950	195.000	
Delos Marceau	Palefrenier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Delvorte Jules	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
De Mets Alphonse	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} octobre 1950	177.000	
Denneulin Etienne	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Dernoncourt Jérôme	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} octobre 1950	195.000	
Desllovère Maurice	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Devienne Paul	Surveillant	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1941	326.000	
Dhorne Marcel	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} octobre 1950	177.000	
Dillies Henri	Brig. cantonnier	3 ^{me}	175	1 ^{er} octobre 1950	225.000	
Ducanchez Gustave	d°	2 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1950	239.000	
Ducouvent Gustave	d°	3 ^{me}	175	1 ^{er} janvier 1948	225.000	
		2 ^{me}	185	1 ^{er} janvier 1951	239.000	
Dufour Adolphe	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} juillet 1950	195.000	
Dupaquet Kléber	Brig. cantonnier	4 ^{me}	165	1 ^{er} novembre 1949	210.000	
Feys Maurice	d°	3 ^{me}	175	1 ^{er} mai 1950	225.000	
Gallet Armand	Brossier	5 ^{me}	172	1 ^{er} janvier 1950	220.000	
Géré Alphonse	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Godefroy Raymond	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Gossens Adolphe	Surveillant	1 ^{re}	240	1 ^{er} avril 1949	326.000	
Goossens Gaston	Charretier	3 ^{me}	175	1 ^{er} février 1950	225.000	
Guilbert Louis	Brig. cantonnier	3 ^{me}	175	1 ^{er} juin 1949	225.000	
Haelters Pierre	Surveillant trav.	1 ^{re}	290	1 ^{er} mai 1944	408.000	
Hanscotte Gaston	Surveillant	5 ^{me}	194	1 ^{er} septembre 1949	252.000	
Hendryckx François	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Hennion Jules	d°	6 ^{me}	145	1 ^{er} janvier 1950	180.000	
Heusdens Marcel	Brig. charretier	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1948	293.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Heusdens Maurice ..	Palefrenier	2 ^{me}	185	1 ^{er} juin 1949	239.000	
Hibon Pierre	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1944	326.000	
Hollebecke Charles ..	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Huart Oscar	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} septembre 1949	177.000	
Isbled Louis	Brig. cantonnier	1 ^{re}	195	1 ^{er} octobre 1950	254.000	
Leclercq Maurice ..	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Lecomte François ...	Charretier	1 ^{re}	195	1 ^{er} décembre 1948	254.000	
Lecoutre Marcel	Cantonnier	5 ^{me}	143	16 juin 1950	177.000	
Lefebvre René	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Legrin Ferdinand	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} novembre 1949	195.000	
Lemai Maurice	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} octobre 1950	177.000	
Lepers Désiré	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Leplus André	Cantonnier	6 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1947	165.000	
Liétaert Pierre	Brig. charretier	1 ^{re}	220	16 août 1940	293.000	
Lievens Emile	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Lincktevoet Louis ...	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Longrez Jules	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Loopmans Paul	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Lourme Alfred	Brig. charretier	1 ^{re}	220	1 ^{er} août 1944	293.000	
Lutun Noël	Cantonnier	6 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1948	165.000	
Maës Henri	Surveillant	2 ^{me}	229	1 ^{er} octobre 1950	308.000	
Maillard André	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mai 1949	177.000	
Maréchaux Marceau ..	d°	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Meurillon Gaston ...	Charretier	6 ^{me}	145	16 avril 1949	180.000	
Miélet Arthur	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Mignon Henri	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Monnart François ..	Contremaître	1 ^{re}	290	1 ^{er} novembre 1938	408.000	Logé par nécessités de service
Monory Fernand	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1950	177.000	
Monory Gaston	d°	5 ^{me}	143	1 ^{er} octobre 1950	177.000	
Moons Edouard	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} juin 1950	195.000	
Mussche Jean	Brig. cantonnier	3 ^{me}	175	1 ^{er} septembre 1950	225.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Naessens Jules	Cantonnier	6 ^{me}	135	1 ^{er} février 1949	165.000	
Nodimar André	Charretier	6 ^{me}	145	16 avril 1949	180.000	
Olivier Raymond ...	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Pamart Robert	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Papegay Maurice ...	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Petit Robert	d°	1 ^{re}	175	16 juin 1949	225.000	
Phellion Fernand ...	Surveillant	6 ^{me}	182	1 ^{er} avril 1949	235.000	
Poppe Georges	Charretier	6 ^{me}	145	1 ^{er} février 1950	180.000	
Reynaert Elie	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} septembre 1950	177.000	
Roelen Jacques	Brig. charretier	1 ^{re}	220	1 ^{er} avril 1948	293.000	
Rosselle Jules	Surveillant	3 ^{me}	218	1 ^{er} avril 1949	290.000	
Ségers César	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1950	177.000	
Simoens Georges ...	Surveillant	2 ^{me}	229	16 août 1950	308.000	
Soubite Henri	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Tesse Paul	d°	5 ^{me}	155	16 mai 1950	195.000	
Therby Henri	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Tiédrez André	d°	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Tranchez Gustave ...	Brig. cantonnier	3 ^{me}	175	1 ^{er} mai 1949	225.000	
Tribout Edouard ...	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Turotte Gustave ...	Egoutier éboueur	4 ^{me}	165	1 ^{er} septembre 1950	210.000	
Tuybens Camille ...	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Van Calster Julien ...	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} septembre 1949	195.000	
Van Cauwenbergh Florent	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Vancleemput Georges	d°	5 ^{me}	143	1 ^{er} mars 1949	177.000	
Vanderperre Paul ...	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Van Labeke Cyrille..	Brig. cantonnier	3 ^{me}	175	1 ^{er} mars 1949	225.000	
Vanlieffringe Arthur	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} août 1947	254.000	
Van Mullem Alphonse	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} juillet 1950	195.000	
Van Mullem Maurice	d°	5 ^{me}	155	16 juin 1950	195.000	
Van Oost Marcel ...	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} août 1950	195.000	
Van Opbrocke Arthur	Ouvrier d'atelier	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1944	293.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Vantorhoudt Louis ..	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Verbèke Léon	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} juin 1949	195.000	
Verbrugghe Georges.	d°	5 ^{me}	155	16 mai 1950	195.000	
Vercruysse André ..	d°	5 ^{me}	155	16 mai 1950	195.000	
Verley Albert	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} janvier 1950	177.000	
Verro Raymond	Charretier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Verstraete Gaston ..	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} août 1950	177.000	
Villette André	Egoutier éboueur	3 ^{me}	175	1 ^{er} février 1949	225.000	
Villette Martial	Brig. cantonnier	2 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1948	239.000	
Wambre Omer	Cantonnier	5 ^{me}	143	1 ^{er} septembre 1949	177.000	
Werquin Maurice ...	Egoutier éboueur	5 ^{me}	155	1 ^{er} février 1950	195.000	
Service des Transports						
Bouckaert Jules	Chef de garage	5 ^{me}	255	6 avril 1950	350.000	Logé par nécessités de service
Bentein Louis	Chauf. poids lourds	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1948	309.000	
Baert Edgard	d°	6 ^{me}	180	1 ^{er} juillet 1950	232.000	
Bocquet Claude	d°	7 ^{me}	170	1 ^{er} février 1949	217.000	
Brochet Gustave	d°	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Carlier Gustave	d°	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Cnudde Marceau	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1948	309.000	
Delangue Albert	d°	5 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1949	247.000	
Delcourt Jules	d°	6 ^{me}	180	1 ^{er} décembre 1948	232.000	
Deweever Alphonse ..	d°	4 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1950	261.000	
Dondeyne Marcel ...	d°	3 ^{me}	210	1 ^{er} janvier 1950	277.000	
Gaeremynck Albert ..	d°	7 ^{me}	170	1 ^{er} septembre 1949	217.000	
Gheeraert René	d°	7 ^{me}	170	16 août 1950	217.000	
Guichard Léon	d°	5 ^{me}	190	1 ^{er} janvier 1950	247.000	
Herman Julien	d°	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1948	309.000	
Jones Daniel	d°	5 ^{me}	190	1 ^{er} novembre 1949	247.000	
Lutun Georges	d°	6 ^{me}	180	1 ^{er} février 1949	232.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Lobry Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^{me}	218	1 ^{er} novembre 1949	290.000	
Maillet Alfred	Commis d'administration	2 ^{me}	230	1 ^{er} février 1949	309.000	
Mary Roger	Chauf. poids lourds	7 ^{me}	170	1 ^{er} août 1950	217.000	
Meschart Adolphe ..	d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1948	309.000	
Mortelette Marcel ..	d ^o	4 ^{me}	200	1 ^{er} février 1949	261.000	
Muchery René	d ^o	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1948	309.000	
Rohart Arthur	d ^o	5 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1949	247.000	
Treels Jacques	d ^o	5 ^{me}	190	16 décembre 1950	247.000	
Van Cauwenberghe Victor	d ^o	5 ^{me}	190	1 ^{er} juillet 1950	247.000	
WatreLOT Gabriel ...	d ^o	5 ^{me}	190	1 ^{er} janvier 1950	247.000	
Service des Eaux						
Azelard Noël	Brig. fontainier	2 ^{me}	272	1 ^{er} décembre 1950	378.000	
Blondel Auguste	Mécan. électricien	2 ^{me}	229	1 ^{er} octobre 1950	308.000	
Brousmiche Victor ..	Rédacteur ppal	Exc.	315	1 ^{er} novembre 1943	449.000	
Callens Paul	Ajusteur tourneur	1 ^{re}	240	16 septembre 1941	326.000	
Carlier Adolphe	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 avril 1943	309.000	
Cocu Robert	Fontainier de tra- vaux et d'exploit.	1 ^{re}	270	16 février 1948	375.000	
Dehouverie Henri ...	Mécan. électricien	2 ^{me}	229	1 ^{er} novembre 1950	308.000	
Declercq Lucien	Contrôl. des Eaux	4 ^{me}	172	1 ^{er} septembre 1948	220.000	
Décamps Camille ...	d ^o	7 ^{me}	133	1 ^{er} juin 1948	162.000	
		6 ^{me}	140	1 ^{er} janvier 1951	173.000	
Dumont Henri	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} janvier 1945	309.000	
Houvenaghel Paul ...	Contrôl. des Eaux	1 ^{re}	202	1 ^{er} mars 1947	264.000	
Lasserye Gaston	Ajusteur tourn.	7 ^{me}	170	1 ^{er} mai 1949	217.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Lesaffre André	Contrôl. des Eaux	8 ^{me}	125	1 ^{er} juillet 1948	150.000	Situation fictive auxil. 6 ^{me} 182.000 1 ^{er} mai 1949
		7 ^{me}	133	1 ^{er} janvier 1951	162.000	
Loquet Raoul	d°	1 ^{re}	202	16 février 1947	264.000	
Louage Omer	Contrôl. enquêteur	1 ^{re}	250	1 ^{er} janvier 1950	342.000	
Marchand Maurice .	Chauf. mécanicien	1 ^{re}	220	16 décembre 1943	293.000	
Merriaux Paul	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1950	293.000	
Moithy Henri	Fontainier de trav. et d'exploitation	5 ^{me}	224	1 ^{er} mars 1949	300.000	
Ossart Germain	Ajusteur tourneur	2 ^{me}	229	1 ^{er} avril 1950	308.000	
Palstermans Eliane..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	1 ^{er} octobre 1950	195.000	
Pelletier Lucien	Fontainier de trav. et d'exploitation	1 ^{re}	270	16 février 1942	375.000	
Renault Arthur	Contrôl. des Eaux	7 ^{me}	133	1 ^{er} janvier 1950	162.000	
Ruysschaert Joseph .	Mécan. électricien	2 ^{me}	229	1 ^{er} octobre 1950	308.000	
Seguin Pierre	Fontainier de trav. et d'exploitation	5 ^{me}	224	1 ^{er} mai 1950	300.000	
Tréhaut Jules	Chauf. mécanicien	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1930	293.000	
Trouwaert Paul	Ajusteur tourneur	1 ^{re}	240	16 février 1947	326.000	
Vanhove Joseph	Chef mécanicien	1 ^{re}	340	16 mars 1946	490.000	Logé par nécessités de service
Vermesse Louis	Fontain. de Trav. et d'exploitation	1 ^{re}	270	16 avril 1942	375.000	
Vyt Roger	d°	7 ^{me}	200	1 ^{er} août 1950	261.000	
Wavrant Théodore ..	Chauf. mécanicien	5 ^{me}	172	16 octobre 1949	220.000	
West Gilbert	Contrôleur Eaux	5 ^{me}	155	16 octobre 1950	195.000	
Services concédés						
Martin Léon	Rédacteur ppal	2 ^{me}	279	16 juillet 1950	390.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Voie Publique						
Bureau						
du Chef de Section						
Duriez Georges	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1 ^{er} mai 1941	573.000	
Platel Antoine	Chef de section	3 ^{me}	440	1 ^{er} janvier 1949	655.000	
Contrôle de Voirie						
Alavoine Lucien	Contrôl. de voirie	3 ^{me}	289	1 ^{er} octobre 1950	406.000	
Alleweireldt Robert .	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 août 1942	326.000	
Brienne Paul	Contrôl. de voirie	4 ^{me}	263	1 ^{er} octobre 1950	363.000	
Carnoy Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Deletour Marceau . . .	Contrôl. de voirie	1 ^{re}	340	1 ^{er} février 1941	490.000	
Delobel Raymond . . .	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	16 janvier 1950	264.000	
Dernoncourt Raymond	Contrôl. de voirie	1 ^{re}	340	16 février 1936	490.000	
Lericque Germaine . .	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	196	16 octobre 1949	255.000	
Travaux de Voirie						
Bontinck Albéric . . .	Commis d'administration	4 ^{me}	211	1 ^{er} mai 1949	278.000	
Eclairage						
et Signalisation						
Loez Jules	Agent technique	1 ^{re}	340	1 ^{er} juin 1935	490.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Pavage						
Vandewiele Rémi ...	Chef adjoint	1 ^{re}	470	1 ^{er} octobre 1950	708.000	
Alluin Jean	Maçon égoutier	7 ^{me}	145	1 ^{er} février 1948	180.000	
		6 ^{me}	160	1 ^{er} janvier 1951	202.000	
Anckière Georges ...	Paveur	4 ^{me}	184	16 octobre 1949	238.000	
Béghain Alexandre ...	Dameur ficheur	3 ^{me}	196	1 ^{er} mars 1949	255.000	
Blanquart Florentin ...	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1950	165.000	
Blomme André	d°	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1950	165.000	
Bocquillon Aimé	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1946	326.000	
Bonvin Alfred	Paveur	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1950	220.000	
Botte Georges	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Brasdefer Léon	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Broquart Jules	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16 octobre 1949	375.000	
Buriez Gustave	Paveur	4 ^{me}	184	16 octobre 1949	238.000	
Buriez Léon	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Caby Libert	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16 mars 1949	375.000	
Caby Lucien	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	16 décembre 1937	326.000	
Caby Robert	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1935	326.000	
Callewart Alphonse ...	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1949	326.000	
Cambre Louis	Paveur	2 ^{me}	208	1 ^{er} février 1950	274.000	
Camille Marcel	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} juillet 1950	220.000	
Carlier Gustave	Ajusteur forgeron	1 ^{re}	240	16 juin 1942	326.000	
Chartier Charles ...	Maçon égoutier	7 ^{me}	145	1 ^{er} novembre 1950	180.000	
Chrétien Henri	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1948	293.000	
Colle Robert	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Courbeville Gaston ...	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Debout Georges	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} juillet 1944	326.000	
Declercq Charles ...	Terrassier	2 ^{me}	185	1 ^{er} juillet 1949	239.000	
Deflesschouer Emile ...	d°	1 ^{re}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Denneulin Julien	Paveur	2 ^{me}	208	1 ^{er} septembre 1947	274.000	
Delecourt Fernand ...	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Delerue Louis	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Delestrez Louis	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1950	293.000	
Delobel Paul	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Delval Fernand	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Delzenne Gabriel ...	Paveur carreleur	1 ^{ro}	240	1 ^{er} novembre 1939	326.000	
Denneulin Georges ..	Paveur	1 ^{ro}	220	1 ^{er} avril 1950	293.000	
Denneulin Gustave ...	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1949	326.000	
Deroubaix Elisée ...	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1941	326.000	
Desieter Léon	Paveur	6 ^{me}	160	16 avril 1950	202.000	
Desmet Jules	Terrassier	2 ^{me}	185	1 ^{er} avril 1949	239.000	
Despierre Augustin ..	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1950	326.000	
Detournignies Xavier	Terrassier	2 ^{me}	185	1 ^{er} avril 1950	239.000	
Dinant Fernand	d°	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Ducoin Alfred	Paveur	4 ^{me}	184	1 ^{er} novembre 1949	238.000	
Dudermel Ferdinand ..	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1948	326.000	
Dufour Charles	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1950	326.000	
Dumont Jean	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1950	165.000	
Dupuich Lucien	d°	3 ^{me}	175	1 ^{er} octobre 1950	225.000	
Faucomprez Paul ...	d°	2 ^{me}	185	1 ^{er} février 1949	239.000	
Gcbeyn Maurice	d°	2 ^{me}	185	1 ^{er} juillet 1949	239.000	
Havet Arthur	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1948	326.000	
Hivin Pierre	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Jansoone Henri	Sous-chef de section	4 ^{me}	345	16 mars 1950	499.000	
Jansoone Théophile ..	Forgeron	7 ^{me}	145	1 ^{er} août 1949	180.000	
Lantoine Kléber	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Lefief Léon	Conduct. travaux	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1948	490.000	
Leleu Adolphe	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Lepez Florentin	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} septembre 1949	293.000	
Lepez Maurice	d°	5 ^{me}	172	1 ^{er} septembre 1949	220.000	
Madi Slimane	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Maillard Jules	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1937	326.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Mallet Etienne	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1949	254.000	
Marchand J.-Baptiste	Paveur	2 ^{me}	208	1 ^{er} juin 1949	274.000	
Mathieu Jean	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1949	254.000	
Monte Marcel	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1949	165.000	
Moreau Achille	d ^o	2 ^{me}	185	1 ^{er} février 1949	239.000	
Mullier Jean	Paveur	2 ^{me}	208	1 ^{er} mai 1949	274.000	
Navet Henri	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1949	326.000	
Noez Louis	d ^o	1 ^{re}	240	16 décembre 1947	326.000	
Marquillie Adolphe . .	Forgeron	6 ^{me}	160	1 ^{er} février 1948	202.000	
		5 ^{me}	172	1 ^{er} janvier 1951	220.000	
Nollet Auguste	Paveur	4 ^{me}	184	1 ^{er} juillet 1950	238.000	
Papegay Edouard . . .	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Pyl Léon	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Rosiers François	d ^o	7 ^{me}	135	27 novembre 1950	165.000	
Salomé Jules	d ^o	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1949	254.000	
Scortecci Savino	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Sobry Hilaire	Paveur	3 ^{me}	196	1 ^{er} janvier 1950	255.000	
Toussaint Victor	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Vaillant Louis	Paveur	1 ^{re}	220	1 ^{er} juillet 1950	293.000	
Vandevivère Célestin .	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Vanhée Paul	d ^o	6 ^{me}	145	1 ^{er} août 1950	180.000	
Vasseur Gaston	d ^o	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Vasseur Gaston	Chef paveur	1 ^{re}	270	1 ^{er} juillet 1943	375.000	
Vervenne Marceau . . .	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Egouts						
Lafosse André	Aide-mécanicien	1 ^{re}	185	1 ^{er} mai 1949	239.000	
Parsy Georges	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1948	490.000	
Van Lecke Pierre	Maçon égoutier	4 ^{me}	184	16 mars 1950	238.000	
Muylaert Camille	Cimentier spécial.	3 ^{me}	218	1 ^{er} janvier 1949	290.000	
		2 ^{me}	229	1 ^{er} janvier 1951	308.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Service des Promenades et Jardins						
Marquis Jacques	Directeur adjoint	2 ^{me}	415	1 ^{er} juin 1950	614.000	
André Roger	Jardinier	5 ^{me}	172	1 ^{er} octobre 1950	220.000	
Adrianssens Alphonse	Garde municipal	4 ^{me}	152	1 ^{er} mars 1949	191.000	
Bauwens Arsène	d°	3 ^{me}	163	1 ^{er} février 1949	207.000	
Béasse Roger	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} août 1949	165.000	
Blanquart Robert ...	d°	7 ^{me}	135	1 ^{er} mai 1949	165.000	
Bonnier Clément ...	Garde municipal	5 ^{me}	141	1 ^{er} août 1949	174.000	
Bos Jean	Brig. des Gardes	3 ^{me}	215	1 ^{er} avril 1949	285.000	
Bourdon Oscar	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Brochet Odilon	Jardinier	3 ^{me}	196	16 janvier 1950	255.000	
Buisine Georges	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} septembre 1933	239.000	
Burie Fernand	Terrassier	5 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Cambier Alexandre..	Contremaitre	1 ^{re}	290	16 octobre 1947	408.000	
Cambier Louis (père)	Terrassier	6 ^{me}	145	1 ^{er} février 1949	180.000	
Cardon Julien	Aide-jardinier	7 ^{me}	130	3 juillet 1950	158.000	
Carlier Xavier	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1950	202.000	
Colson Maurice	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Decock Philippe	Manœuvre	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Decottignies Albert .	Jardinier	1 ^{re}	220	1 ^{er} juillet 1950	293.000	
Defréтин César	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1948	165.000	
Defréтин Eugène	d°	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1949	165.000	
Delacroix Albert	d°	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Delannoy Gaston ...	Chef d'équipe	2 ^{me}	259	16 octobre 1949	357.000	
Delerue Alexis	Aide-jardinier	7 ^{me}	130	16 juin 1950	158.000	
Deloux Maurice	d°	6 ^{me}	140	1 ^{er} juin 1950	173.000	
Dencœud Joseph	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Desmedt Léon	Jardinier	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	

Situation fictive auxil.
7^{me} - 145 - 180.000

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Desmet Paul	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Despicht Emile	Garde municipal	2 ^{me}	174	1 ^{er} février 1950	223.000	
Desquiens Jules	Jardin. bûcheron	6 ^{me}	182	16 octobre 1949	235.000	
Devigne Pierre	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Dhenne Alphonse	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
D'Hulster Pierre	Jardin. mosaïste	1 ^{re}	240	16 octobre 1939	326.000	
Dorchies César	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} février 1949	239.000	
Dubar Charles	d°	5 ^{me}	141	16 décembre 1950	174.000	
Duburcq Alfred	Terrassier	5 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Ducornait André	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} juin 1945	239.000	
Fatras Adolphe	Chef d'équipe	3 ^{me}	248	16 octobre 1949	338.000	
Féron Julien	d°	1 ^{re}	270	1 ^{er} juillet 1943	375.000	
Féret Félix	Aide-jardinier	7 ^{me}	130	1 ^{er} juillet 1950	158.000	
Fiévez Julien	Jardin. bûcheron	1 ^{re}	240	1 ^{er} août 1948	326.000	
Fontiny Edouard	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1 ^{er} mai 1936	326.000	
Franckx Albert	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Gantois Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	16 octobre 1947	408.000	
Godefroy Georges	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	229	1 ^{er} janvier 1950	308.000	
Goubet Léon	d°	2 ^{me}	229	1 ^{er} septembre 1949	308.000	
Goussin Marcel	Terrassier	6 ^{me}	145	1 ^{er} février 1949	180.000	
D'Hulster Léon	Chef d'équipe	3 ^{me}	248	1 ^{er} janvier 1951	338.000	
Hanquez Michel	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950	165.000	
Hayet Pierre	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} octobre 1950	195.000	
Hénoqc Gustave	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	229	1 ^{er} octobre 1950	308.000	
Honoré Roland	d°	4 ^{me}	184	1 ^{er} juin 1949	238.000	
Imbert André	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1948	165.000	
Jonquet Cécile	Ouvrier entretien	3 ^{me}	167	1 ^{er} octobre 1950	213.000	
Lafosse Jean	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1948	239.000	
Lacquement Paul	d°	1 ^{re}	185	1 ^{er} avril 1947	239.000	
Larock Raymond	d°	1 ^{re}	185	1 ^{er} mars 1943	239.000	
Lefief Raymond	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1949	165.000	
Legrain Pierre	Brigadier chef	1 ^{re}	240	16 janvier 1942	326.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Lejeune Arthur	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} octobre 1948	239.000	
Lenglaert Emile	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Lepez Charlemagne .	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	229	16 août 1950	308.000	
Leplat Pierre	Jardinier	4 ^{me}	184	1 ^{er} septembre 1950	238.000	
Leroy Gérard	Chef de culture	3 ^{me}	289	16 juin 1949	406.000	
Lesschaeve Robert ..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Linot Maurice	Garde municipal	1 ^{re}	185	1 ^{er} novembre 1946	239.000	
Maerten Edouard ...	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Maës Charles	Aide-jardinier	6 ^{me}	140	1 ^{er} août 1949	173.000	
Maurer Marcel	Garde municipal	2 ^{me}	174	1 ^{er} octobre 1950	223.000	
Menendez Manuel ..	Aide-jardinier	6 ^{me}	140	1 ^{er} décembre 1949	173.000	
Meerschaut Philippe .	d ^o	5 ^{me}	149	16 mars 1948	186.000	
Mielliet Alfred	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Mille René	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	
Milleville Louis	Jardin. bûcheron	7 ^{me}	170	1 ^{er} mai 1950	217.000	
Moutier Victor	Terrassier	5 ^{me}	155	1 ^{er} octobre 1950	195.000	
Nutte Jean	d ^o	7 ^{me}	135	1 ^{er} octobre 1948	165.000	
Olivier Henri	d ^o	4 ^{me}	165	1 ^{er} novembre 1949	210.000	
Petit Charles	Jardinier	2 ^{me}	208	16 août 1950	274.000	
Pinte Roger	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1949	165.000	
Pollet Louis	Jardinier	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Pottier Fernand	Jardin. bûcheron	1 ^{re}	240	1 ^{er} juillet 1948	326.000	
Poutrain Marcel	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16 octobre 1949	375.000	
Prévost Georges	Garde municipal	2 ^{me}	174	1 ^{er} avril 1948	223.000	
Prévost Jean	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Ranson Roland	Terrassier	7 ^{me}	135	1 ^{er} juillet 1949	165.000	
Remmery Emilien ..	Jardinier mosaïste	3 ^{me}	218	16 octobre 1949	290.000	
Reynaert Eloï	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Rémy Richard	Aide-jardinier	6 ^{me}	140	1 ^{er} mai 1949	173.000	
Robert Michel	Jardinier	6 ^{me}	160	16 avril 1950	202.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Rohart Louis	Jardin. bûcheron	5 ^{me}	194	1 ^{er} décembre 1949	252.000	
Ruhant Emile	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1 ^{er} juillet 1943	375.000	
Sapin Gabriel	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	229	1 ^{er} janvier 1950	308.000	
Scheire Robert	Terrassier	5 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Scrève André	Jardinier	6 ^{me}	160	16 octobre 1949	202.000	
Scrève Jean	d°	4 ^{me}	184	1 ^{er} octobre 1950	238.000	
Scrève Louis	Surv. travaux	1 ^{re}	290	1 ^{er} septembre 1937	408.000	
Scrève Roger	Jardinier	4 ^{me}	184	1 ^{er} octobre 1950	238.000	
Simon Robert	Chef de culture	1 ^{re}	340	16 janvier 1950	490.000	
Sottiau François	Terrassier	3 ^{me}	175	1 ^{er} septembre 1949	225.000	
Storme Achille	Garde municipal	4 ^{me}	152	1 ^{er} mars 1949	191.000	
Swillens Charles	Aide-jardinier	7 ^{me}	130	1 ^{er} août 1949	158.000	
Swillens Fernand	d°	4 ^{me}	158	16 mars 1950	199.000	
Swillens Georges	Terrassier	5 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Tossin Marcel	Aide-jardinier	4 ^{me}	158	16 mars 1950	199.000	
Vambre Albert	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1 ^{er} août 1935	326.000	
Vandamme Eugène	Aide-jardinier	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Verbecque Raymond	Chef d'équipe	2 ^{me}	259	16 décembre 1949	357.000	
Verstraete Jules	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1 ^{er} avril 1943	326.000	
Viv'ande Paul	d°	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1936	326.000	
Wanquetin Charles	d°	3 ^{me}	218	16 octobre 1950	290.000	
Service d'Architecture						
Bureau de l'Architecte en Chef						
Fauvet Oscar	Architecte en chef Directeur du Ser- vice d'Architecture	1 ^{re}	610	1 ^{er} février 1945	975.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Goulard Roger	Ingénieur subdivisionnaire	7 ^{me}	225	1 ^{er} octobre 1950	301.000	
Brunet Fernand	d ^o	7 ^{me}	225	1 ^{er} juillet 1950	301.000	
Levrague Paul	Chef de bureau des Serv. Techniques	1 ^{re}	470	16 janvier 1949	708.000	
Debever Robert	Cond. de travaux	7 ^{me}	185	1 ^{er} septembre 1950	239.000	
Delacherie M.-Jeanne	Rédactrice	1 ^{re}	242	1 ^{er} octobre 1950	329.000	
Bonnin Christiane ..	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^{me}	185	1 ^{er} juin 1950	239.000	
Bizart Achille	Commis d'administration	1 ^{re}	240	16 mai 1936	326.000	
Inghels Claude	Cond. de travaux	7 ^{me}	185	1 ^{er} octobre 1949	239.000	
Lainé Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	196	1 ^{er} novembre 1950	255.000	
Service de la Vérification						
Charbonnier Georges	Chef de bureau des Serv. Techniques	2 ^{me}	440	16 janvier 1949	655.000	
Clarisse Elisabeth ..	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	470	16 janvier 1951	708.000	
Devourdy M.-Thérèse	d ^o	8 ^{me}	155	16 octobre 1949	195.000	
Bureau d'Architecture						
Delaunoy Noël	Chef de bureau des Serv. Techniques	2 ^{me}	218	1 ^{er} juin 1949	290.000	
Delannoy André	Dessinateur d'études	1 ^{re}	470	1 ^{er} octobre 1948	708.000	
Delannoy André	Dessinateur d'études	3 ^{me}	380	1 ^{er} septembre 1949	556.000	
Dubois Marcel	Commis dessinat.	7 ^{me}	140	16 août 1950	173.000	
Vanhove Pierre	Dessinateur projeteur	1 ^{re}	340	16 août 1944	490.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Service d'Entretien des Bâtiments Communaux						
Lemoine Marcel	Ingénieur principal	1 ^{re}	500	1 ^{er} octobre 1950	765.000	
Duriez Maurice	Sous-chef de section	2 ^{me}	415	1 ^{er} septembre 1950	614.000	
Brunet Georges	Conduc. de travaux	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1948	490.000	
De Thandt Fernand	d ^o	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1948	490.000	
Lombart Aimable	d ^o	1 ^{re}	340	1 ^{er} décembre 1949	490.000	
Payen Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	202	1 ^{er} octobre 1950	264.000	
Exécution des Travaux en Régie						
Demenge Arthur	Chef de bureau des Serv. Techniques	1 ^{re}	470	1 ^{er} décembre 1943	708.000	
Allaert Julien	Peintre vitrier	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
Bartniki Anaïs	Femme de service	4 ^{me}	121	1 ^{er} mars 1950	144.000	
Béasse Abel	Cimentier spécial.	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Béasse Emile	Terrassier	6 ^{me}	145	16 octobre 1949	180.000	
Beirnaert Joséphine	Femme de service	1 ^{re}	140	1 ^{er} janvier 1950	173.000	
Biloire Jean	Menuisier serrur.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Blandel André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1 ^{er} octobre 1950	309.000	
Bleys Henri	Peintre vitrier	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
Boudeweel Paul	Menuisier charp.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Boutmy Edouard	Plombier zingueur	5 ^{me}	194	1 ^{er} mars 1949	252.000	
Brienne Geneviève	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} octobre 1950	155.000	
Brys M.-Louise	Contremaîtresse	6 ^{me}	199	1 ^{er} août 1949	260.000	
Buchet Suzanne	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Buyens Edouard ...	Manutentionnaire	5 ^{me}	155	1 ^{er} juillet 1950	195.000	Logé par nécessités de service
Caillaux Fernand ...	Magasinier concierge	3 ^{me}	175	1 ^{er} janvier 1950	225.000	
Cambrousse Emma ...	Ouvrière entretien	4 ^{me}	158	1 ^{er} mars 1949	199.000	d°
Broutin Théophile ...	Manutentionnaire	7 ^{me}	135	1 ^{er} décembre 1948	165.000	
Cardon René ...	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} mai 1949	254.000	
Carpentier Flore ...	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} avril 1949	164.000	
Cathelin Marcelle ...	d°	5 ^{me}	114	1 ^{er} août 1949	134.000	
Clarisse Victor ...	Peintre décorat.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Clavier Henri ...	Concierge assurant trav. d'entretien	3 ^{me}	167	1 ^{er} octobre 1950	213.000	
Colbaut Alphonse ...	Manœuvre	7 ^{me}	130	1 ^{er} mars 1950	158.000	
Debock Joseph ...	Menuisier charp.	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Debruyne Georges ...	Plombier zingueur	5 ^{me}	194	1 ^{er} mars 1949	252.000	
Decuyper Gustave ...	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Degryse Gabrielle ...	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Delecroix Eugène ...	Démolisseur	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
Delerue Lucien ...	Cimentier spécial.	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Delfosse Henri ...	Manutentionnaire	5 ^{me}	155	1 ^{er} juillet 1950	195.000	
Deloddère Eugène ...	d°	6 ^{me}	145	1 ^{er} mars 1948	180.000	
Demessine Emile ...	Serrurier tôlier	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Dereppe Arsène ...	Magasinier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	
Derveuw Victor ...	Manœuvre	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Descamps Rachel ...	Ouvrière entretien	4 ^{me}	158	1 ^{er} avril 1949	199.000	
Desieter Désiré ...	Serrurier tôlier	6 ^{me}	182	1 ^{er} octobre 1950	235.000	
Desmet Victor ...	Bûcheron	3 ^{me}	196	1 ^{er} janvier 1949	255.000	
		2 ^{me}	208	1 ^{er} janvier 1951	274.000	
Devinck Gabriel ...	Maçon appareilleur	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Dierendonck Alfred ...	Couvreur zingueur	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
Ducatez Hippolyte ...	Cimentier spécial.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Duquêne Louis ...	Démolisseur	1 ^{re}	195	1 ^{er} février 1949	254.000	
Ingels Gustave ...	d°	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1949	195.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Fasquel Maurice	Manceuvre	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
François Henri	Serrurier tôlier	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
François Léon	Plâtrier staffeur	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Gabriels Julienne	Ouvrière entretien	4 ^{me}	158	1 ^{er} mai 1949	199.000	
Cheeraert René	Manutentionnaire	7 ^{me}	135	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
Gaillard Edmond	Maçon	1 ^{re}	220	1 ^{er} juin 1947	293.000	
Gleasterman Marcel	Démolisseur	5 ^{me}	155	1 ^{er} juillet 1950	195.000	
Gydé Virginie	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Herrebaut Maurice	Menuisier serrurier	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Hohl Claudia	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Hornez Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16 avril 1944	309.000	
Janssens Charles	Menuisier charp.	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Laviéville Jacques	Serrurier tôlier	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Leclercq Jeanne	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} août 1950	155.000	
Gobeaux Marcel	Manceuvre	7 ^{me}	130	1 ^{er} décembre 1950	158.000	
Legru Marcel	d°	5 ^{me}	149	1 ^{er} mars 1949	186.000	
Legru Eugène	Serrurier tôlier	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Lehoucq Victor	Toupilleur mécanicien	5 ^{me}	194	16 octobre 1949	252.000	
Lejeune Henri	Serrurier tôlier	6 ^{me}	182	1 ^{er} novembre 1950	235.000	
Lemoine Henri	Terrassier	1 ^{re}	195	1 ^{er} janvier 1949	254.000	
Lemaire Louise	Femme de service	1 ^{re}	140	1 ^{er} octobre 1950	173.000	
Leprêtre Auguste	Maçon cimentier	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Leschevin Robert	Forgeron	5 ^{me}	172	1 ^{er} mars 1949	220.000	
Levas Georges	Peintre vitrier	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Levrague Jules	Contremaître	2 ^{me}	272	1 ^{er} octobre 1950	378.000	
Liévin Kléber	Démolisseur	6 ^{me}	145	1 ^{er} juillet 1949	180.000	
Lippens Gustave	Serrurier	1 ^{re}	220	1 ^{er} avril 1949	293.000	
Locheron Paul	Menuisier charp.	7 ^{me}	170	1 ^{er} juillet 1950	217.000	
Lortois Elise	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} octobre 1950	164.000	
Maës Julienne	d°	3 ^{me}	128	1 ^{er} juin 1950	155.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Mahé Marthe	Femme de service	1 ^{re}	140	1 ^{er} avril 1949	173.000	
Mareel Léa	d ^o	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Mathieu Henri	Couvreur zingueur	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
Mathieu René	d ^o	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Mazingue Arthur	Contremaître	3 ^{me}	254	1 ^{er} octobre 1950	348.000	
Neuville Marcel	Menuisier	1 ^{re}	220	1 ^{er} juin 1947	293.000	
Olivier Roger	Chef d'équipe	7 ^{me}	200	1 ^{er} décembre 1950	261.000	
Orsacchino René	Menuisier serrurier	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Palstermans Marthe	Femme de service	3 ^{me}	128	1 ^{er} juillet 1949	155.000	
Pruvost Pierre	Peintre vitrier	6 ^{me}	182	1 ^{er} juillet 1950	235.000	
Richard Julia	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1949	134.000	
Robidet Ludovic	Contremaître	4 ^{me}	236	1 ^{er} avril 1949	319.000	
Romby Jean	Cimentier spécial.	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Romby Jean	Menuisier charp.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Ronse Roland	Manutentionnaire	7 ^{me}	185	1 ^{er} novembre 1950	165.000	
Sannier Germain	Peintre décorateur	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Rousselle Charles	Menuisier charp.	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Scrive Andréa	Femme de service	5 ^{me}	114	1 ^{er} mars 1950	134.000	
Silenne Lucien	Plombier zingueur	5 ^{me}	194	1 ^{er} mars 1949	252.000	
Trédez Henri	Menuisier ébéniste	5 ^{me}	194	1 ^{er} janvier 1949	252.000	
		4 ^{me}	206	1 ^{er} janvier 1951	271.000	
Trèves Raymond	Manutentionnaire	1 ^{re}	185	1 ^{er} avril 1949	254.000	
Vandamme Suzanne	Femme de service	4 ^{me}	191	1 ^{er} juin 1949	144.000	
Vandenberghe Aug ^{te}	Maçon appareilleur	4 ^{me}	206	1 ^{er} juillet 1950	271.000	
Vandenbulcke Marg ^{te}	Femme de service	2 ^{me}	134	1 ^{er} novembre 1950	164.000	
Van de Put Pierre	Manœuvre	7 ^{me}	130	1 ^{er} août 1949	158.000	
Van Eckhoutte Maurice	Menuisier ébéniste	5 ^{me}	194	1 ^{er} mars 1949	252.000	
Van Mellaert Michel	Démolisseur	6 ^{me}	145	1 ^{er} juillet 1948	180.000	
Van Noten Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	1 ^{er} février 1948	408.000	
Van Weydewelt Pierre	Chef d'équipe	4 ^{me}	236	1 ^{er} août 1949	319.000	
Van Weymers Louis	Contremaître	4 ^{me}	236	1 ^{er} août 1949	319.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Verburgt Lucien	Horlogeur remonteur	3 ^{me}	175	1 ^{er} novembre 1949	225.000	
Victoire Léa	Femme de service	3 ^{me}	125	1 ^{er} septembre 1950	155.000	
Viviande Henri	Horloger réparat.	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1950	326.000	
Wallaert René	Plombier zingueur	5 ^{me}	194	1 ^{er} octobre 1950	252.000	
Wattrelos Paul	Chef d'équipe	4 ^{me}	236	1 ^{er} août 1949	319.000	
Lhote Théodore	Terrassier	6 ^{me}	145	1 ^{er} décembre 1950	180.000	
Roman Alfred	Peintre vitrier	6 ^{me}	182	1 ^{er} février 1948	235.000	
		5 ^{me}	194	1 ^{er} janvier 1951	252.000	
Verfaillie Charles ...	Démolisseur	6 ^{me}	145	1 ^{er} janvier 1948	180.000	
		5 ^{me}	155	1 ^{er} janvier 1951	195.000	
Service Electrique et Téléphonique						
Leroy Jules	Sous-chef de section	4 ^{me}	345	1 ^{er} août 1950	499.000	
Bar Albert	Mécanicien électricien	1 ^{re}	240	1 ^{er} décembre 1949	326.000	
Chaval Albert	Contremaitre	1 ^{re}	290	16 octobre 1947	408.000	
Chaval Eugène	Electricien mécanicien	5 ^{me}	194	16 octobre 1949	252.000	
Chaval René	d°	1 ^{re}	240	16 mai 1948	326.000	
Coolen Georges	d°	5 ^{me}	194	1 ^{er} novembre 1950	252.000	
Desrumeaux André	Téléphoniste	4 ^{me}	180	1 ^{er} janvier 1950	232.000	
Favre Etienne	Electricien mécanicien	5 ^{me}	194	1 ^{er} août 1949	252.000	
Payot Jacques	Téléphoniste	7 ^{me}	150	1 ^{er} octobre 1949	188.000	
Schwartz Georges ...	d°	6 ^{me}	160	1 ^{er} mars 1949	202.000	
Testelin Albert	Magasinier	5 ^{me}	155	1 ^{er} mars 1950	195.000	
Vagner Roger	Electricien mécanicien	5 ^{me}	194	1 ^{er} juin 1949	252.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Valecamps Gustave ..	Electricien mécan.	2 ^{me}	229	1 ^{er} avril 1950	308.000	
Vanaverbecq Jean ..	Téléphoniste	4 ^{me}	180	1 ^{er} août 1950	232.000	
Service des Installations Thermiques et Mécaniques						
Hoogstoel Raphaël ..	Conducteur de travaux	2 ^{me}	315	1 ^{er} septembre 1950	449.000	
Bourseaux Louis ...	Chauffeur de chaudière	1 ^{re}	195	1 ^{er} août 1945	254.000	
Bouillet Octave	Chauf. mécanicien	7 ^{me}	145	1 ^{er} novembre 1950	180.000	
Casquin Robert	d°	1 ^{re}	220	16 mars 1942	293.000	
Deja Charles	Chaudron. chauf.	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1947	326.000	
Delacherie Fernand ..	d°	5 ^{me}	194	16 janvier 1949	252.000	
Delmotte Jean	d°	6 ^{me}	182	1 ^{er} novembre 1950	235.000	
Dewander Paul	Chauf. mécanicien	1 ^{re}	220	1 ^{er} juillet 1937	293.000	
Duponchelle Gustave	Plombier gazier	7 ^{me}	170	1 ^{er} juillet 1950	217.000	
Dyseryn Daniel	Commis d'administration	1 ^{re}	240	1 ^{er} février 1944	326.000	
Gékière Alfred	Chauf. mécanicien	2 ^{me}	208	1 ^{er} juin 1949	274.000	
Haustraete Léon	d°	7 ^{me}	145	1 ^{er} juin 1948	180.000	
Impe René	Chaudron. chauf.	5 ^{me}	194	1 ^{er} mai 1949	252.000	
Keldermans Emile ..	Contremaître	5 ^{me}	218	16 octobre 1950	290.000	
Lesaffre Charles ...	Chauf. mécanicien	7 ^{me}	145	1 ^{er} novembre 1950	180.000	
Montegnies Maurice ..	Mécanicien	1 ^{re}	220	16 octobre 1938	293.000	
Noël René	Manœuvre	5 ^{me}	149	1 ^{er} octobre 1950	186.000	
Pollet Lucien	Ajusteur tourneur	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Ronchin Pierre	Chaudron. chauf.	6 ^{me}	182	16 octobre 1950	235.000	
Ségard Adolphe	Contrôleur mécan.	3 ^{me}	196	1 ^{er} juillet 1949	255.000	
Van Opbrocke Claude	Ajusteur tourneur	7 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1950	217.000	
Verhylesonne Liévin.	Chauf. mécanicien	3 ^{me}	196	1 ^{er} juillet 1949	255.000	Logé par nécessités de service

Article 2. — Les indemnités ou suppléments actuellement accordés au taux réduit de 80 % sont supprimés à compter du 25 décembre 1950.

**PERSONNEL. — Quatrième tranche de reclassement.
Nouveaux traitements. Conservatoire.**

Arrêté n° 4.964 du 18 janvier 1951

Article 1. — Les traitements du personnel du Conservatoire National de Musique sont fixés comme suit, à compter du 25 décembre 1950 :

Nom et Prénom	Nature du cours	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Nombre d'heures	Traitements au 25 décembre 1950	Observations	
Lannoy Robert	Directeur	3 ^{me}	420	1 ^{er} janvier 1949		622.000		
		2 ^{me}	460	1 ^{er} janvier 1951		689.000		
		6 ^{me}	250	1 ^{er} octobre 1946	2	57.000		
Bikelas Hélène	Orchestre	6 ^{me}	250	1 ^{er} octobre 1946	10	285.000		
		4 ^{me}	310	1 ^{er} octobre 1950	12	441.000		
Bouillard Henri	Histoire	6 ^{me}	250	1 ^{er} décembre 1949	6	171.000		
Caquant François ...	de la musique	Piano	1 ^{re}	400	1 ^{er} octobre 1933	6	294.500	
			2 ^{me}	370	1 ^{er} juin 1949	12	540.000	
Castelain Rolande ...	Violon	6 ^{me}	250	1 ^{er} octobre 1949	6	171.000		
Cayez Richard	Histoire du théâtre							
Charlet André	Solfège - Flûte	3 ^{me}	340	1 ^{er} octobre 1950	12	490.000		
Conord Charles	Cor	4 ^{me}	310	1 ^{er} octobre 1950	6	220.500		
Cottinet Maurice	Diction	1 ^{re}	400	1 ^{er} mai 1945	12	589.000		
Decarme Jean	Solfège	4 ^{me}	310	16 septembre 1950	12	441.000		
Decombe Léonie	Piano	3 ^{me}	340	1 ^{er} octobre 1949	12	490.000		
Defer Maurice	Saxophone	2 ^{me}	370	1 ^{er} juillet 1950	12	540.000		
Delattre Fernand ...	Cornet-Trompette	1 ^{re}	400	1 ^{er} octobre 1933	12	589.000		
Depaedt Andrée	Solfège	4 ^{me}	310	1 ^{er} octobre 1950	6	220.500		
Deswarte Charles ...	d°	2 ^{me}	370	16 octobre 1949	12	540.000		
Dhane René	Trombone	2 ^{me}	370	1 ^{er} décembre 1949	6	270.000		
Hannart Edmond ...	Clarinette	2 ^{me}	370	1 ^{er} octobre 1950	12	540.000		
Hazard Robert	Contrebasse	1 ^{re}	400	1 ^{er} octobre 1950	6	294.500		
Lecocq Léon	Orgue	5 ^{me}	280	1 ^{er} octobre 1950	6	195.500		
Marcelin M.-Louise ..	Harpe	5 ^{me}	280	1 ^{er} novembre 1949	6	195.500		
Pellemeule Edmond ..	Musique de chambre	1 ^{re}	400	1 ^{er} septembre 1935	12	589.000		
Perrot Jacqueline ...	Solfège	d°	4 ^{me}	310	1 ^{er} octobre 1950	6	220.500	
			1 ^{re}	400	1 ^{er} décembre 1946	6	294.500	
Plessier Léon	Basson	1 ^{re}	400	1 ^{er} novembre 1942	12	589.000		
Quinsac Verdier M.-Louise	Piano	1 ^{re}	400					

Nom et Prénom	Nature du cours	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Nombre d'heures	Traitements au 25 décembre 1950	Observations
Robillard Raymond .	Chœur	1 ^{re}	400	1 ^{er} octobre 1950	4	196.333	
Roussel Jacqueline ..	Pianiste	3 ^{me}	340	1 ^{er} octobre 1950	6	245.000	
Tallon Adrien	accompagnatrice						
	Violoncelle	1 ^{re}	400	1 ^{er} juin 1941	6	294.500	
Teilier Marie	Chant	6 ^{me}	250	17 octobre 1949	12	342.000	
Vancoppenoie Robert	Hautbois	1 ^{re}	400	1 ^{er} octobre 1941	6	294.500	
Vannier Roger	Violoncelle	3 ^{me}	340	1 ^{er} avril 1950	6	245.000	
Van R e c h e m Ray- monde	Solfège	1 ^{re}	400	1 ^{er} juin 1937	6	294.500	
Verdier Roger	Alto	4 ^{me}	310	1 ^{er} mars 1950	6	220.500	
Woestyn Paul	Solfège	4 ^{me}	310	16 juillet 1950	12	441.000	

Article 2. — Les indemnités ou suppléments actuellement accordés au taux réduit de 80 % sont supprimés à compter du 25 décembre 1950.

**PERSONNEL. — Quatrième tranche de reclassement.
Désinfecteur-chef.**

Arrêté n° 5.183 du 27 février 1951

Article 1. — L'échelle des traitements à allouer, au titre de la 4^e tranche de reclassement, au Désinfecteur chef, est fixée comme suit, à compter du 25 décembre 1950 :

Classe	Indice	Traitements
1 ^{re}	270	375.000
2 ^{me}	259	357.000
3 ^{me}	248	338.000
4 ^{me}	236	319.000
5 ^{me}	224	300.000
6 ^{me}	212	280.000
7 ^{me}	200	261.000

**PERSONNEL. — Quatrième tranche de reclassement.
Nouveaux traitements. Sapeurs-pompiers.**

Arrêté n° 4.938 du 17 janvier 1951

Article 1. — Les traitements du Bataillon des Sapeurs-Pompiers sont fixés comme suit, à compter du 25 décembre 1950 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Charron Julien	Commandant	1 ^{re}	475	1 ^{er} février 1950	717.000	Logé, chauffé, éclairé
Guilbaut Alfred	Capitaine	6 ^{me}	300	1 ^{er} août 1950	424.000	d°
Lesschaeve Henri	d°	3 ^{me}	354	1 ^{er} novembre 1950	513.000	d°
Mazurier Albert	Lieutenant	1 ^{re}	340	1 ^{er} septembre 1946	490.000	d°
Beugin Henri	Sous-lieutenant	1 ^{re}	315	15 décembre 1943	449.000	d°
Defay Alexis	d°	Excep.	330	5 mars 1950	474.000	d°
Masse Désiré	d°	1 ^{re}	315	1 ^{er} octobre 1950	449.000	d°
Bulleteau Raymond ..	Adjudant-chef	1 ^{re}	300	1 ^{er} juillet 1950	424.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé
Vanhulle Arsène	d°	1 ^{re}	300	1 ^{er} septembre 1946	424.000	d°
Descarpentries Marcel	Adjudant	4 ^{me}	254	1 ^{er} novembre 1950	348.000	d°
Honoré Marcel	d°	2 ^{me}	278	1 ^{er} janvier 1949	388.000	
		1 ^{re}	290	1 ^{er} janvier 1951	408.000	d°
Chaval Georges Elie ..	Sergent-chef	1 ^{re}	270	1 ^{er} octobre 1947	375.000	d°
Masse Théodore	d°	1 ^{re}	270	1 ^{er} octobre 1947	375.000	d°
Boulinguez Georges ..	Sergent	1 ^{re}	260	16 juillet 1950	358.000	d°
Chiroutre Marcel	d°	1 ^{re}	260	16 février 1947	358.000	d°
Faucompré André	d°	1 ^{re}	260	1 ^{er} octobre 1948	358.000	d°
Lobert Henri	d°	3 ^{me}	236	1 ^{er} octobre 1949	319.000	d°
Masse Elie	d°	4 ^{me}	224	1 ^{er} janvier 1949	300.000	d°
		3 ^{me}	236	1 ^{er} janvier 1951	319.000	
Moreau Alfred	d°	1 ^{re}	260	1 ^{er} août 1944	358.000	d°
Noé Henri	d°	1 ^{re}	260	1 ^{er} février 1943	358.000	d°
Sulmon Maurice	d°	3 ^{me}	236	1 ^{er} octobre 1949	319.000	d°
Tierbrood Roger	d°	6 ^{me}	200	1 ^{er} novembre 1950	261.000	d°
Boursin René	Caporal-chef	1 ^{re}	250	1 ^{er} octobre 1950	342.000	d°
Margueritte Arthur ..	d°	1 ^{re}	250	1 ^{er} octobre 1947	342.000	d°
Biervoye Alphonse ..	d°	1 ^{re}	250	1 ^{er} octobre 1950	342.000	d°
Baussart Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	1 ^{er} juillet 1931	326.000	d°
Behaegel Ernest	d°	1 ^{re}	240	16 octobre 1935	326.000	d°
Blanquart Marcel	d°	1 ^{re}	240	16 août 1935	326.000	d°
Boterdael Roger	d°	2 ^{me}	230	1 ^{er} novembre 1949	309.000	d°

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Chaval Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1932	326.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé
Cochez Edouard	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} mai 1930	326.000	
Cremmery Marcel	d ^o	6 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1949	247.000	
Darou Maurice	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1948	326.000	
Deconynck Charles	d ^o	6 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1949	247.000	d ^o
Derlyn Clovis	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1934	326.000	d ^o
Derlyn Moïse	d ^o	6 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1949	247.000	d ^o
Dumortier Georges	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1933	326.000	d ^o
Flips Jean	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1934	326.000	d ^o
Folzan Aimé	d ^o	2 ^{me}	230	1 ^{er} novembre 1949	309.000	d ^o
Gautherot Edouard	d ^o	2 ^{me}	230	1 ^{er} novembre 1949	309.000	d ^o
Lemaire Adolphe	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} août 1932	326.000	d ^o
Léman Octave	d ^o	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1931	326.000	d ^o
Masse Maurice	d ^o	3 ^{me}	220	1 ^{er} janvier 1949	293.000	d ^o
		2 ^{me}	230	1 ^{er} janvier 1951	309.000	d ^o
Moreau Olivier	d ^o	1 ^{re}	240	16 août 1931	326.000	d ^o
Roosemont Victor	d ^o	1 ^{re}	240	16 décembre 1938	326.000	d ^o
Coutsiers Charles	d ^o	2 ^{me}	230	16 décembre 1950	309.000	d ^o
Doornaert Francis	d ^o	6 ^{me}	190	1 ^{er} novembre 1950	247.000	d ^o
Andry Robert	Sapeur 1 ^{re} classe qualifié 2 ^{me} catég.	1 ^{re}	230	16 janvier 1947	309.000	d ^o
Blanquaert Lucien	d ^o	2 ^{me}	220	16 octobre 1949	293.000	d ^o
Bulleteau Fernand	d ^o	6 ^{me}	180	16 janvier 1949	232.000	d ^o
		5 ^{me}	190	16 janvier 1951	247.000	d ^o
Cochez Emile	d ^o	5 ^{me}	190	16 janvier 1949	247.000	d ^o
		4 ^{me}	200	16 janvier 1951	261.000	d ^o
Defay Julien	d ^o	6 ^{me}	180	16 janvier 1949	232.000	d ^o
		5 ^{me}	190	16 janvier 1951	247.000	d ^o
Dodre Marcel	d ^o	4 ^{me}	200	1 ^{er} février 1950	261.000	d ^o
Dubo Roger	d ^o	5 ^{me}	190	16 janvier 1949	247.000	d ^o
		4 ^{me}	200	16 janvier 1951	261.000	d ^o

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Hallez Louis	Sapeur 1 ^{re} classe qualifié 2 ^{me} catég.	5 ^{me}	190	16 janvier 1949	247.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé
		4 ^{me}	200	16 janvier 1951	261.000	
Laurent Joseph	d°	5 ^{me}	190	16 janvier 1949	247.000	d°
		4 ^{me}	200	16 janvier 1951	261.000	d°
Muselet Gaston	d°	5 ^{me}	190	16 janvier 1949	247.000	d°
		4 ^{me}	200	16 janvier 1951	261.000	d°
Vanhulle Jean	d°	2 ^{me}	220	16 octobre 1949	293.000	d°
Alloo Marcel	Sapeur 2 ^{me} classe qualifié 2 ^{me} catég.	2 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	d°
Anno Georges	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1950	261.000	d°
Arquembourg Roger	d°	5 ^{me}	180	16 juin 1949	232.000	d°
Berings Jean	d°	4 ^{me}	190	1 ^{er} décembre 1949	247.000	d°
Bruyer Raymond	d°	5 ^{me}	180	16 juillet 1950	232.000	d°
Caplette Roger	d°	6 ^{me}	170	16 janvier 1950	217.000	d°
Carnin Georges	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1950	261.000	d°
Carpentier René	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1950	261.000	d°
Caze Albert	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} septembre 1949	261.000	d°
Cesteleyn Roger	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} novembre 1949	293.000	d°
Combe Kléber	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} février 1949	217.000	d°
Compagnie Kléber	d°	1 ^{re}	220	11 mars 1948	293.000	d°
Debleeckère Robert	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1950	217.000	d°
Debrie Louis	d°	2 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1950	277.000	d°
Declercq Emilien	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1948	293.000	d°
Decuyper Henri	d°	4 ^{me}	190	1 ^{er} mars 1950	247.000	d°
Degraeve Paul	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} décembre 1950	217.000	d°
Deraet André	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} septembre 1949	261.000	d°
Deroubaix Kléber	d°	3 ^{me}	200	16 octobre 1949	261.000	d°
Dhéedène Marcel	d°	5 ^{me}	180	1 ^{er} octobre 1950	232.000	d°
Dubois Emile	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} février 1949	217.000	d°
Dupont Jean-Marie	d°	4 ^{me}	190	1 ^{er} avril 1949	247.000	d°
Duthoit Paul	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1950	217.000	d°

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Franquart Georges ..	Sapeur 2 ^{me} classe	4 ^{me}	190	1 ^{er} août 1949	247.000	Logé, chauffé, éclairé,
Gehan Louis	qualifié 2 ^{me} catég.	6 ^{me}	170	16 décembre 1950	217.000	habillé
Glorian Paul	d°	3 ^{me}	200	16 juin 1949	261.000	d°
Haidon Marcel	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} février 1950	217.000	d°
Hanicot Albert	d°	4 ^{me}	190	1 ^{er} février 1949	247.000	d°
Hasseilweiller M a u - r i c e	d°	6 ^{me}	170	16 février 1949	217.000	d°
Hasseilweiller Th é o - d o r e	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} décembre 1950	293.000	d°
Hautelard Maurice ..	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1949	217.000	d°
Heynen Roger	d°	6 ^{me}	170	16 janvier 1950	217.000	d°
Lamaire Roland	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} novembre 1949	217.000	d°
Laruelle Gilbert	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} décembre 1949	217.000	d°
Laurent Adolphe	d°	3 ^{me}	200	16 février 1949	261.000	d°
Leclercq Auguste	d°	2 ^{me}	210	1 ^{er} mai 1950	277.000	d°
Lecocq Emile	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} mars 1949	217.000	d°
Lecoutre Marcel	d°	4 ^{me}	190	1 ^{er} septembre 1949	247.000	d°
Legros Achille	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} février 1949	217.000	d°
Leuillette Georges ..	d°	4 ^{me}	190	16 septembre 1949	247.000	d°
Lhote Paul	d°	2 ^{me}	210	1 ^{er} décembre 1950	277.000	d°
Loyer Emile	d°	2 ^{me}	210	1 ^{er} mai 1950	277.000	d°
Lys Paul	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} août 1949	217.000	d°
Mas Robert	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} mai 1950	217.000	d°
Menin Fernand	d°	3 ^{me}	200	16 novembre 1950	261.000	d°
Mestdagh Marcel	d°	1 ^{re}	220	1 ^{er} décembre 1949	293.000	d°
Michel Gaston	d°	5 ^{me}	180	16 juillet 1950	232.000	d°
Monnet Emile	d°	1 ^{re}	220	16 septembre 1949	293.000	d°
Moons Hubert	d°	3 ^{me}	200	16 août 1950	261.000	d°
Muselet Auguste	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} février 1949	217.000	d°
Noterman Emile	d°	3 ^{me}	200	1 ^{er} décembre 1949	261.000	d°
Poix Georges	d°	6 ^{me}	170	1 ^{er} août 1949	217.000	d°

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Rabat Emile	Sapeur 2 ^{me} classe	3 ^{me}	200	16 octobre 1949	261.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé
Reynaert Georges ...	qualifié 2 ^{me} catég.	4 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1950	247.000	
Rohart Roger	d ^o	3 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1950	261.000	d ^o
Simon Roger	d ^o	6 ^{me}	170	16 janvier 1950	217.000	d ^o
Sury Georges	d ^o	6 ^{me}	170	1 ^{er} mai 1950	217.000	d ^o
Toulotte Eugène	d ^o	1 ^{re}	220	1 ^{er} octobre 1948	293.000	d ^o
Vanhulle Raymond ..	d ^o	2 ^{me}	210	1 ^{er} novembre 1950	277.000	d ^o
Vansteene Camille ..	d ^o	3 ^{me}	200	16 juillet 1949	261.000	d ^o
Vermetten Henri ...	d ^o	6 ^{me}	170	16 mars 1949	217.000	d ^o
Vilain André	d ^o	3 ^{me}	200	1 ^{er} mai 1950	261.000	d ^o
Vincent Roger	d ^o	1 ^{re}	220	1 ^{er} décembre 1949	293.000	d ^o
Vlamynck Roger ...	d ^o	3 ^{me}	200	16 octobre 1949	261.000	d ^o

Article 2. — Les indemnités pour risques professionnels accordées au taux de 80 % sont supprimées à compter du 25 décembre 1950.

Approbation du Préfet du 31 janvier 1951.

PERSONNEL. — Reclassement.

Arrêté n° 5.288 du 21 mars 1951

Article 1. — La situation des agents du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, ci-après désignés, est modifiée comme suit :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements applicables au					Observations	
					1 ^{er} janv. 1948	1 ^{er} janv. 1949	1 ^{er} janv. 1950	1 ^{er} juillet 1950	25 déc. 1950		
Arquembourg Roger	Sap. 2 ^{me} qual.	7 ^{me}	170	16 sept. 1947	146.000					Effet 1 ^{er} avril 1948	
		5 ^{me}	180	16 juin 1947	159.500	184.000					
	Caporal	4 ^{me}	190	16 juin 1949		193.000	210.000	227.000	247.000	Nommé caporal le 1 ^{er} janvier 1951	
		6 ^{me}	190	16 juin 1949					247.000		
Broyer Raymond	Sap. 2 ^{me} qual.	7 ^{me}	170	16 juillet 1945	146.000						
		5 ^{me}	180	16 juillet 1948	159.500	184.000	199.000	214.000	247.000		
	2 ^{me} C ^{1e}	4 ^{me}	190	16 juillet 1950				227.000	247.000		
Bulleteau Fernand	Sap. 1 ^{re} qual.	7 ^{me}	180	16 janvier 1947	159.500	184.000					
		5 ^{me}	190	16 janvier 1949		195.000	211.000	228.000	247.000		
	2 ^{me} C ^{1e}	4 ^{me}	200	16 janvier 1951					261.000		
Combe Kléber ...	Sap. 2 ^{me} qual.	7 ^{me}	170	1 ^{er} février 1947	146.000	170.000					
		5 ^{me}	180	1 ^{er} février 1949		184.000	199.000	214.000	232.000		
	2 ^{me} C ^{1e}	4 ^{me}	190	1 ^{er} février 1951					247.000		
Cremmery Marcel	Caporal	7 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1947	169.500	195.000					
		5 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1949		204.000	222.000	240.000	261.000		
De Bleekère Robert	Sap. 2 ^{me} qual.	7 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1950			185.000	199.000		Effet 1 ^{er} décem- bre 1950 (ti- tularisation)	
		5 ^{me}	180	1 ^{er} juin 1950				214.000	232.000		
Deconnynck Char- les	Caporal	7 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1947	169.500	195.000					
		5 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1949		204.000	222.000	240.000	261.000		
	Sergent	6 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1949					261.000		
Defay Julien	Sap. 1 ^{re} qual.	7 ^{me}	180	16 janvier 1947	159.500	184.000				Nommé le 1 ^{er} janvier 1951	
		5 ^{me}	190	16 janvier 1949		195.000	211.000	228.000	247.000		
	2 ^{me} C ^{1e}	4 ^{me}	200	16 janvier 1951					261.000		

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements applicables au					Observations
					1 ^{er} janv. 1948	1 ^{er} janv. 1949	1 ^{er} janv. 1950	1 ^{er} juillet 1950	25 déc. 1950	
Degroeve Paul . . .	Sap. 2 ^{me} cl. non qual.	7 ^{me}	135	1 ^{er} juin 1950			150.000	156.000		Effet du 1 ^{er} décembre 1950 (titularisation)
	Sap. 2 ^{me} cl. 2 ^{me} C ^{te}	7 ^{me}	170	1 ^{er} déc. 1950				199.000	217.000	
Derlyn Moïse	Caporal	7 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1947	169.500	195.000				
		5 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1949		204.000	222.000	240.000	261.000	
Dhéedène Marcel .	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{te}	7 ^{me}	170	1 ^{er} janvier 1946	146.000					
		5 ^{me}	180	1 ^{er} octobre 1948	159.500	184.000	199.000	214.000		
		4 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1950				227.000	247.000	
Doornaert Francis	d ^o	7 ^{me}	170	1 ^{er} nov. 1947	146.000	170.000				Nommé caporal le 1 ^{er} novembre 1950
		5 ^{me}	180	1 ^{er} nov. 1949		184.000	199.000	214.000		
	Caporal	7 ^{me}	190	1 ^{er} nov. 1950				228.000		
		6 ^{me}	190	1 ^{er} nov. 1950					247.000	
Dybois Emile	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{te}	7 ^{me}	170	1 ^{er} février 1947	146.000	170.000				Effet 1 ^{er} décembre 1950 (titularisation) Nommé caporal le 1 ^{er} janvier 1951
		5 ^{me}	180	1 ^{er} février 1949		184.000	199.000	214.000	232.000	
		4 ^{me}	190	1 ^{er} février 1951					247.000	
Duthoit Paul	Sap. qual. 2 ^{me} C ^{te}	7 ^{me}	170	1 ^{er} juin 1950			185.000	199.000		
		5 ^{me}	180	1 ^{er} juin 1950				214.000	232.000	
	Caporal	6 ^{me}	190	1 ^{er} janvier 1951					247.000	
Gehan Louis	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 1 ^{re} C ^{te}	7 ^{me}	145	16 juin 1950			160.000	169.000		Effet du 16 décembre 1950 titularisation Nommé caporal le 1 ^{er} janvier 1951
		5 ^{me}	180	16 déc. 1950				214.000	232.000	
	Caporal	6 ^{me}	190	1 ^{er} janvier 1951					247.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements applicables au					Observations
					1 ^{er} janv. 1948	1 ^{er} janv. 1949	1 ^{er} janv. 1950	1 ^{er} juillet 1950	25 déc. 1950	
Haidon Marcel ...	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me}	170 130	1 ^{er} février 1947 1 ^{er} février 1950	146.000	170.000	185.000 199.000	214.000	232.000	
Hautelard Maurice	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me}	170 130	1 ^{er} juin 1947 1 ^{er} juin 1949	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000	
Lecocq Emile	d ^o	7 ^{me} 5 ^{me} 4 ^{me}	170 180 190	1 ^{er} mars 1947 1 ^{er} mars 1949 1 ^{er} mars 1951	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000 247.000	
Legros Achille ...	d ^o	7 ^{me} 5 ^{me} 4 ^{me}	170 130 190	1 ^{er} février 1947 1 ^{er} février 1949 1 ^{er} février 1951	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000 247.000	
Lys Paul	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me}	170 130	1 ^{er} août 1947 1 ^{er} août 1949	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000	
Mas Robert	Sap. 2 ^{me} cl. non qualifié Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me}	135 180	1 ^{er} nov. 1949 1 ^{er} mai 1950		144.000	150.000			Effet 1 ^{er} mai 1950 (titulari- sation)
Michel Gaston ...	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me} 4 ^{me}	170 180 190	16 juillet 1945 16 juillet 1948 16 juillet 1950	146.000 159.500	170.000 184.000	199.000	214.000 227.000	232.000 247.000	
Muselet Auguste..	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me} 4 ^{me}	170 180 190	1 ^{er} février 1947 1 ^{er} février 1949 1 ^{er} février 1951	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000 247.000	
Poix Georges	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{1e}	7 ^{me} 5 ^{me}	170 180	1 ^{er} août 1947 1 ^{er} août 1949	146.000	170.000 184.000	199.000	214.000	232.000	

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements applicables au					Observations
					1 ^{er} janv. 1948	1 ^{er} janv. 1949	1 ^{er} janv. 1950	1 ^{er} juillet 1950	25 déc. 1950	
Suri Georges	Sap. 2 ^{me} cl. non qualifié	7 ^{me}	135	1 ^{er} nov. 1949		144.000	150.000			Effet 1 ^{er} mai 1950 (titulari- sation)
	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{ie}	5 ^{me}	180	1 ^{er} mai 1950			199.000	214.000	232.000	
Vanzut Georges .	Sap. 2 ^{me} cl.	7 ^{me}	170	1 ^{er} février 1947	146.000	170.000				Retraité le 1 ^{er} octobre 1950
	qual. 2 ^{me} C ^{ie}	5 ^{me}	180	1 ^{er} février 1949		184.000	199.000	214.000		
Vermetten Henri .	Sap. 2 ^{me} cl. qual. 2 ^{me} C ^{ie}	7 ^{me}	170	16 mars 1947	146.000	170.000				
		5 ^{me}	180	16 mars 1949		184.000	199.000	214.000	232.000	
		4 ^{me}	190	16 mars 1951					247.000	

Approbation du Préfet en date du 20 avril 1951.

**PERSONNEL. — Quatrième tranche de reclassement.
Nouveaux traitements. Auxiliaires.**

Arrêté n° 4.936 du 17 janvier 1951

*Article 1. — Les traitements des agents du cadre auxiliaire
sont fixés comme suit à compter du 25 décembre 1950 :*

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations	
Service du Personnel						
Menez Louise	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	161.000	Rayée des cadres le 1 ^{er} janvier 1951	
Service du Contentieux						
Cuvelier Marcelle.	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	161.000	Vacation de 85 %	
Valentin Gaston . .	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} avril 1948	171.000		
1^{re} Division 1^{er} Bureau						
Bacrot Gabrielle . .	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} février 1949	161.000		
Delmer Ginette . . .	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	161.000		
Deplechin Michel . .	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000		
1^{re} Division 2^o Bureau						
Degeyter Jeanne . .	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	171.000		
Denneulin Marg. . .	d ^o	6 ^{me}	1 ^{er} mai 1949	182.000		
Dewas André	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000		
Dhoudain Ismérie.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	161.000		
Feron Julien	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} mars 1949	150.000		
Labiau Gustave . . .	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1949	150.000		
Nevelle Léontine . .	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	161.000		
Pasbecq Jeanne . . .	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} déc. 1949	140.000		
Rommel Ferdinand	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} février 1949	171.000		
1^{re} Division 3^o Bureau						
Deroo Fernande . . .	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	150.000		Effet du 1 ^{er} jan- vier 1951
1^{re} Division 4^o Bureau						
Agache Julien	Surveillant	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	140.000		
Besnier Claude . . .	Coursier			94.300		
Blondiau Claude . .	d ^o			103.500		
Combe Jules	Veilleur de nuit			103.500		
Daneels Louis	Coursier			115.000		
Delemotte Claude .	d ^o	1 ^{re}	1 ^{er} déc. 1950	115.000		
Delire Michel	d ^o			103.500		
Deloddere Jules . .	Surveillant	5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	149.000		

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Deraedt Claude ..	Coursier			94.300	
Deroo Jean	d°	1 ^{er}	1 ^{er} mai 1950	115.000	
Dewit André	d°	1 ^{er}	1 ^{er} oct. 1950	115.000	
Duparcq Jacques ..	d°			103.500	
Duponchelle R. ..	Surveillant	5 ^{me}	1 ^{er} mai 1950	149.000	
Guinet Georges ..	Veilleur de nuit			115.000	
Halluin André ..	Coursier			94.300	
Inghelaere Henri ..	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	171.000	
Isblé Michel	Coursier			103.500	
Lauwers François ..	Veilleur de nuit			115.000	
Leclercq René ..	Coursier	1 ^{er}	1 ^{er} déc. 1950	115.000	
Marchand Lucien ..	d°	1 ^{er}	1 ^{er} déc. 1950	115.000	
Mazelin Henri ..	d°			103.500	
Mermilliot Roger ..	d°	1 ^{er}	1 ^{er} août 1950	115.000	
Moraux Francis ..	d°	1 ^{er}	1 ^{er} déc. 1950	115.000	
Moutier Jean	d°			103.500	
Philippe René	d°			103.500	
Pinte René	d°	1 ^{er}	1 ^{er} février 1950	115.000	
Rouzé Maurice ..	Veilleur de nuit			115.000	
Saint Pol Michel ..	Coursier			103.500	
Schacht Jean	d°	1 ^{er}	1 ^{er} février 1949	115.000	
Simoens Georges ..	d°			94.300	
Tiersen Pierre	d°	1 ^{er}	1 ^{er} oct. 1950	115.000	
Trédez Lucien ..	d°	1 ^{er}	1 ^{er} juillet 1950	115.000	
Verro Emile	d°	1 ^{er}	1 ^{er} février 1949	115.000	
Wanaverbecq Léon ..	d°	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	122.000	
2^e Division					
1^{er} Bureau					
Bert Jean	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	161.000	
Blanckaert Raym. ..	d°	4 ^{me}	1 ^{er} sept. 1948	161.000	
Decamps Albertine ..	d°	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	161.000	
Delahousse M.-L. ..	d°	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	161.000	
Devergnies Roland ..	d°	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	140.000	
Dumoulin Simone ..	d°	4 ^{me}	1 ^{er} nov. 1950	161.000	
Ghiandai Yvonne ..	d°	5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	171.000	
Patteuws Pierre ..	Coursier	2 ^{me}	1 ^{er} février 1949	122.000	
Rousseau Berthe ..	Expéditionn ^{re}	6 ^{me}	1 ^{er} déc. 1947	182.000	
Sohier Jacques	d°	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	150.000	
Bocarne Marcel ..	Mancœuvre	7 ^{me}		158.000	
Capy Charles	d°	7 ^{me}		158.000	
Declerck Georges ..	Mancœuvre	7 ^{me}		158.000	
Février André	d°	7 ^{me}		158.000	
François Camille ..	d°	7 ^{me}		158.000	
Lorthois Victor ..	d°	7 ^{me}		158.000	
Damez Angèle	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} avril 1950	161.000	
2^e Division					
2^e Bureau					
Appencourt M. ..	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Canler Georges ..	d°	5 ^{me}	1 ^{er} février 1949	171.000	
Delassus Albert ..	d°	6 ^{me}	1 ^{er} nov. 1947	182.000	
Dengremont Rob. ..	d°	5 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	171.000	
Kuntz Charles ..	d°	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1950	150.000	
Lust Séraphin	d°	5 ^{me}	1 ^{er} août 1949	171.000	
Maillet Alfred	d°	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Monnier Albert ..	d°	3 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	150.000	
Ocelez Eugène ..	d°	6 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	182.000	
Perdieu René	d°	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Rackelboom Marie	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} sept. 1950	161.000	
Raymackers Norb.	d ^o	1 ^{er}	11 déc. 1950	128.000	
Somerlynck Maur.	d ^o	6 ^{me}	1 ^{er} oct. 1949	182.000	
Stichelbaut Jean..	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} oct. 1949	161.000	
Uytterhaeghe G...	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} février 1949	171.000	
Vandevelde André.	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} juillet 1950	171.000	
Vantroost Julien..	d ^o	7 ^{me}	1 ^{er} août 1950	192.000	
Verstiggelem Jean	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} sept. 1950	128.000	
Chatroussat Mar..	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} mars 1947	171.000	
2^e Division					
3^e Bureau					
Auvret Agnès	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} mars 1950	171.000	
Vandendaele Marc.	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	171.000	
Vasset Louis	d ^o	7 ^{me}	1 ^{er} février 1950	192.000	
Service de la Famille					
Boquillon Maria ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	131.000	
Caron Marie-Thér.	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1949	150.000	
Delannoy Hug.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} avril 1948	150.000	
Delattre Suzanne.	Infirmière	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	311.000	
		2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	347.000	
Demailly M.-L. ...	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	161.000	
Denys M.-Thérèse.	Infirmière	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	311.000	
		2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	347.000	
Dron M.-Thérèse..	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	311.000	
Fiacre Claudine ..	Aide médico sociale	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	229.000	
Fournier Lucienne.	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	150.000	
Isblé Henri	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} avril 1948	171.000	
Klein Eugénie	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} août 1950	150.000	
Lefebvre Denise ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	150.000	
Legaye Marthe ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	150.000	
Lemoine Pauline ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	161.000	
Lequint Jeanne ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	150.000	
Leroy Julienne ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	131.000	
Lestienne Madel...	Expéditionn ^{re}	7 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	192.000	
Noel Virginie	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1948	150.000	
Pelletier Marg....	Infirmière	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	311.000	
Van Audenaerde		2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	347.000	
Albert	Expéditionn ^{re}	8 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	202.000	
Vienne Elvire ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} août 1950	161.000	
Wantier Emilienne	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} août 1949	161.000	
Vestiaire municipal					
Allard Valentine..	Lingère	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	131.000	Rayée des cadres le 1 ^{er} janvier 1951
Beve Alphonsine..	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	140.000	
Brevet Emilie	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} juin 1949	140.000	
Brohet Simone ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	140.000	
Didelot Rachel ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1950	131.000	
Dumetz Marthe ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	140.000	
Gomanne Julienne.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1950	131.000	
Grandsir Fernande	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	140.000	
Lefebvre Andrée...	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	122.000	
Sleghem Lucie ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	140.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Perignon Madel...	Lingère	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	140.000	
Vandenplas Jeanne	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} juillet 1950	131.000	
Van Hersecke Al.	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	122.000	
Wanté Blanche ..	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	131.000	
Garderie d'enfants					
« Les P'tits Quinquins »					
Cavrot Irène	Aide cuisinière	7 ^{me}		158.000	
Lamy Emilienne...	Femme de serv.	1 ^{re}	1 ^{er} juillet 1950	115.000	
Leconte Marg.	Gardiennne	1 ^{re}	1 ^{er} juillet 1950	115.000	
Masson M.-Claire.	d ^o	1 ^{re}	1 ^{er} oct. 1950	115.000	
Garderie d'enfants					
« Les P'tits Pouchins »					
Dubois Antoinette.	Gardiennne	1 ^{re}	1 ^{er} nov. 1950	115.000	
Moreau Jeanne ...	d ^o	1 ^{re}	1 ^{er} nov. 1950	115.000	
Vanhecke Julienne	Femme de serv.	1 ^{re}	1 ^{er} nov. 1950	115.000	
3^e Division					
1^{er} Bureau					
Clersy Janine	Expéditionn ^{re}	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1950	140.000	
Lasseaux Andrée.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	161.000	
Maes André	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
3^e Division					
2^e Bureau					
Debou Ernest	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	150.000	
Vacossin Odette ..	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	161.000	
3^e Division					
3^e Bureau					
Agneray Jeanne...	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	171.000	
Brisy Marie-Louise	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	161.000	
		5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	171.000	
Delefosse Yvonne.	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	171.000	
Delevalle M.-Thér.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	161.000	
Dufour Germaine.	d ^o	7 ^{me}	1 ^{er} août 1949	192.000	
Gabert Pauline ..	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} sept. 1948	171.000	
Ghesquier Gilberte	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} août 1950	150.000	
Heynderickx J. ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Leroux Henriette.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} août 1949	161.000	
Looock Eugène....	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Martin Renée	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1949	150.000	
Moret Madeleine..	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Rogean M.-Madel.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	161.000	
Vanhoutte Gaston.	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	140.000	
Vergult Madeleine	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	161.000	
		5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	171.000	
Wibaux Yvonne ..	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	

Reprend ses fonctions le 26 décembre 1950

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
3^e Division					
4^e Bureau					
Arnouts Robert ...	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} déc. 1949	171.000	
Carrez Louis ...	d ^o	7 ^{me}	1 ^{er} février 1950	192.000	
Rohaut Simone ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	161.000	
Villette André ...	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	171.000	
Vitse Denise ...	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Willemot Raym...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} août 1948	161.000	
		6 ^{me}	1 ^{er} nov. 1947	182.000	
4^e Division					
Education					
Physique					
Buyck Gaston ...	Surveillant de terrain de jeux	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1950	140.000	
Lemaire Jules ...	Concierge	2 ^{me}	1 ^{er} février 1950	122.000	
Mansuy René ...	Surveillant de terrain de jeux	3 ^{me}	1 ^{er} août 1950	131.000	
De Swae Victor ...	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Trédez Eugène ...	d ^o	7 ^{me}		158.000	
4^e Division					
1^{er} Bureau					
Agneray Marie ...	Femme de serv.	2 ^{me}	1 ^{er} juin 1950	122.000	
Augez Maria ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1949	131.000	
Briffaut Céline ...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	131.000	
Cocheteux Angèle.	Concierge	1 ^{er}	1 ^{er} avril 1950	115.000	
Cornil Marthe ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} mai 1950	131.000	
Cousin Madeleine.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} sept. 1948	140.000	
Delecourt Denise ...	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	122.000	
De Leers Germaine	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} avril 1950	115.000	
Duvivier Jeanne ...	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} août 1950	115.000	
Geva Raymonde ...	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} déc. 1949	115.000	
Goeminne Berthe.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	131.000	
Hernould Simone.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1949	131.000	
Devisscher Christ.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	115.000	
Legrand Marguer.	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Lemunier Simone.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} avril 1948	150.000	
Leniart Jacqueline	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	131.000	
Mandar Emma ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} mars 1948	140.000	
Neyts Eléonore ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	115.000	
Planque Jeanne ...	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} oct. 1949	140.000	
Raimbeau Genev...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	122.000	
Rampelberg Osithe	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} juin 1950	122.000	
Salomez Madeleine	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	115.000	
Smets Alice ...	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} février 1950	115.000	
Tripon Raymonde.	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} mai 1949	131.000	
Van de Walle L...	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} juin 1950	161.000	
Vanhoutte Nelly ...	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Veys Georgette ...	Femme de serv.	4 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	140.000	
Villalba Georgette	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	140.000	
Institut Diderot					
Anno Maxime ...	Contremaitre	7 ^{me}		232.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Bernard Ernestine	Femme de serv.	2 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	122.000	
Crombet Arthur	Surveillant de travaux	7 ^{me}		232.000	
De Brackelaer A.	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Desieter Marie	Femme de serv.	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	122.000	
Desrumaux Jean	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Duhamel Maria	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	131.000	
Godefroy Pierre	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Herbin Angèle	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	131.000	
Houzet J.-Bapt.	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Leclercq Louise	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	131.000	
Paolo Léontine	d°	1 ^{er}	1 ^{er} sept. 1949	115.000	
Lycée Fénelon					
Bronsart Marg.	Dépendsière	6 ^{me}	1 ^{er} février 1947	158.000	
Roeder Emile	Chauff.-méc.	7 ^{me}		180.000	
Vandionant Phil.	Concierge	1 ^{er}	1 ^{er} juillet 1950	115.000	
Bibliothèque Municipale					
Bauduin Raymond	Expéditionn ^{re}	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Poutrain Robert	d°	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
4^e Division 2^e Bureau					
Lemoine Paul	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Conservatoire					
Didelot Madeleine	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	131.000	
Ecole des Beaux-Arts					
Moncheaux Marc	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Palais des Beaux-Arts					
Dehaese Julienne	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	131.000	
Leclercq Voltaire	Veilleur de nuit	7 ^{me}		115.000	
Nachtergaele Fr.	Surveillant	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	140.000	
Victor Robert	d°	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	131.000	
		4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	140.000	
Musée d'Histoire Naturelle					
Denève Albert	Surveillant	1 ^{er}	1 ^{er} déc. 1949	115.000	1/3 de vacation
Delmeasure Aug.	d°	2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	122.000	d°
		3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	131.000	d°
Gaulon Henri	d°	1 ^{er}	1 ^{er} oct. 1950	115.000	d°
Pierchon Ernest	d°	2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	122.000	d°
		3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	131.000	d°
Musée Industriel et Commercial					
Lejeune Lucien	Expéditionn ^{re}	6 ^{me}	1 ^{er} juillet 1950	182.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Lespagnol Paul ...	Veilleur de nuit	7 ^{me}		115.000	
Nuez Albert ...	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} août 1948	150.000	
Théâtres Municipaux					
Colin Emilienne ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} août 1948	131.000	
Collignon Gustave...	Machiniste	7 ^{me}		180.000	
Confrère Maurice...	Machiniste monteur	7 ^{me}		180.000	
Cornil Emile ...	Manutent ^{re}	7 ^{me}		165.000	
Debacker Pauline...	Femme de serv.	1 ^{er}	1 ^{er} nov. 1949	115.000	
Depil Robert ...	Machiniste monteur	7 ^{me}		180.000	
Despres Joseph ...	Electricien mécanicien	7 ^{me}		217.000	
Drolez André ...	Machiniste monteur	7 ^{me}		180.000	
Duchateau Jeanne	Femme de serv. d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	131.000	
Dumont Julienne...	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	131.000	
Etchegaray Julien.	Machiniste	7 ^{me}		180.000	
Ghesquier Math...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1948	131.000	
Laurent Adolphe...	Concierge	5 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	149.000	
Lebahy Robert ...	Electricien mécanicien	7 ^{me}		217.000	
Lecocq Albert....	Machiniste monteur	7 ^{me}		180.000	
Parent Georges ...	Electricien mécanicien	7 ^{me}		217.000	
Plancke Madeleine	Femme de serv.	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	140.000	
Sonneville Raym...	Electricien mécanicien	7 ^{me}		217.000	
Van Noten Rachel.	Femme de serv. d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} mars 1949	122.000	
Vergucht Julienne	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	131.000	
Collège Technique Valentine-Labbé					
Delannoy Angèle...	Femme de serv. d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} nov. 1949	115.000	
Hallez Marie ...	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} mars 1950	140.000	
Pluquet J.-Bapt...	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	1/2 vacation
Colonie de Wormhoudt					
Bommelaere Vict.	Ouvrier qualifi	7 ^{me}		165.000	
Kerckhove Michel	Chef d'équipe	7 ^{me}		232.000	
Brysbart Emile...	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Delantre Daniel ...	d ^o	7 ^{me}		165.000	
Deldicque Omer ...	d ^o	7 ^{me}		165.000	
Deveco Victor ...	d ^o	7 ^{me}		165.000	
Mackor Pierre ...	d ^o	7 ^{me}		165.000	
4^e Division 3^e Bureau					
Bayart Renée ...	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Behey Marguerite.	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} février 1949	161.000	
Blanckaert Eugén.	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Boutmy Simone ...	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Coine Gustave....	Expéditionn ^{re}	1 ^{er}	1 ^{er} oct. 1950	128.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
De Backer Franç.	Magasinier	4 ^{me}	1 ^{er} août 1950	140.000	
De Maen Fernande	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Dompsin Fernande	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Dourlant Albertine	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Dubois Marguerite	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Dubreucq Simone.	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	150.000	
Herremy Lucie ..	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Lagache Madel. ..	Cuisinière	7 ^{me}		180.000	
Lagneau Léontine.	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Landuyt Jeanne ..	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Lemette Marg. ..	Cuisinière	7 ^{me}		180.000	
Lemoine Jules ..	Manceuvre	7 ^{me}		158.000	
Marchand Marg. ..	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Margat Oscar	Manceuvre	7 ^{me}		158.000	
Piedeloup Pauline.	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
Renard Simone ..	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Serrure Marthe ..	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Tellier Alice	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Tribout Jacqueline	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Tumelaire Suz. ..	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Van Seuningen B.	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Vantieghe Luc. ..	Concierge	2 ^{me}	1 ^{er} oct. 1949	122.000	
Verstiggelen Alf. ..	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} février 1948	161.000	
Vonck Jeanne ...	Aide-cuisin.	7 ^{me}		158.000	
5^e Division					
Bains Liberté					
Detemmerman V.	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} déc. 1950	161.000	
Ghesquière Elise. .	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	131.000	
Nonnon Adèle ...	Baigneuse	7 ^{me}		150.000	
Bains Sarrazins					
Liebart Lucie	Baigneuse	7 ^{me}		150.000	
Bains Maracci					
Petit Raphaël ...	Baigneur	7 ^{me}		150.000	
5^e Division					
2^e Bureau					
Forestier Germ. ..	Infirmière	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	311.000	
Delecluse Lucie ..	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1948	161.000	
Lemahieu Jeanne.	Aide médico sociale	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1948	229.000	1/2 vacation
		2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	252.000	1/2 vacation
Maillard Jacquél. .	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} juin 1948	161.000	
Economat					
Pollet Aline	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} déc. 1948	161.000	
Collecte des Droits de Place					
Pollet Emile	Expéditionn ^{re}	6 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	182.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Halles Centrales					
Binschinat Léon ..	Expéditionn ^{re}	3 ^{me}	1 ^{er} février 1947	150.000	
Suin René	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	150.000	
Cambrousse Julien	Veilleur de nuit	7 ^{me}		115.000	
Abattoirs					
Desenne Emile	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Thibaut Lucien ..	Veilleur de nuit	7 ^{me}		115.000	
Hodden Marcel ..	Expéditionn ^{re}	6 ^{me}	1 ^{er} juillet 1950	182.000	
Entrepôts					
Hanzelin Lucien ..	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Postic Pierre	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Verholle Victor ..	d ^o	7 ^{me}		158.000	
Service Municipal du Logement					
Catel Louis	Expéditionn ^{re}	5 ^{me}	1 ^{er} nov. 1948	171.000	
Dufermont Achille	d ^o	5 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	171.000	
Rotsaert Lucienne	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} avril 1949	150.000	
Ternin-Rozat Sim.	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} nov. 1950	161.000	
Vuyksteke Josette.	d ^o	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1950	150.000	
Urbanisme et Gestion des Biens					
Cappe Berthe	Expéditionn ^{re}	4 ^{me}	1 ^{er} déc. 1949	161.000	
Cocu René	d ^o	2 ^{me}	1 ^{er} déc. 1949	140.000	
Dubois Raymond..	d ^o	1 ^{er}	1 ^{er} nov. 1950	128.000	
Service des Eaux					
Lecoutre François.	Contrôleur des Eaux	7 ^{me}	1 ^{er} avril 1950	165.000	
Propreté Publique					
Billiau Léon	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Bruyer Louis	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Carpentier Léon ..	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Castelain Désiré..	Palefrenier	7 ^{me}		165.000	
Chrétien Léon	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Coppens François.	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Daneels François.	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Degrave André ..	Expéditionn ^{re}	2 ^{me}	1 ^{er} nov. 1949	140.000	
Delecroy Auguste.	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Delrœux Honoré ..	d ^o	7 ^{me}		150.000	
De Martelaere R..	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Denis Marcel	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Desmet Charles ..	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Donck Paul	d ^o	7 ^{me}		165.000	
Dupire Marcel	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Dupont Emile	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Geirnaert Paul ..	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Godfrin Joseph ..	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Guilbert Georges.	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Hoogstoel Camille.	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Imbrasse Hector..	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Lamerand Pierre.	Expéditionn ^{re}	2 ^{me}	1 ^{er} février 1950	140.000	
Leclercq Jules ...	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Lenoir Régis	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Leperck Paul	Manceuvre	7 ^{me}		158.000	
Lossery Marcel ..	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Marescaux Henri.	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Meurillon Marcel.	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Moerman François	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Montois Auguste..	Manceuvre	7 ^{me}		158.000	
Moons Raymond..	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Pierre Charles ..	d ^o	7 ^{me}		165.000	
Rasseneur Lucien.	Bourrelier sellier	7 ^{me}		217.000	
Rogie Emile	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Pede Maurice	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Saint Léger Emile	Palefrenier	7 ^{me}		165.000	
Salomé Maurice..	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Suve Louis	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Thyl René	Palefrenier	7 ^{me}		165.000	
Torfs Arthur	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Van Daelen Henri	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Vanderust Alph..	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Van de Weghe A.	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Vanhuffel Alph. .	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Van Kerckhove J.	Cantonnier	7 ^{me}		150.000	
Van Laecke Charl.	d ^o	7 ^{me}		150.000	
Van Schoor J.-B..	Charretier	7 ^{me}		165.000	
Van Waes Julien..	Egoutier éboueur	7 ^{me}		165.000	
Service des Transports					
Huet Clotaire	Electricien mécanicien	7 ^{me}		217.000	
Mehut Louis	Chauffeur P. L.	5 ^{me}	1 ^{er} août 1948	229.000	
Petit Georges	d ^o	4 ^{me}	1 ^{er} janvier 1949	214.000	
Plart Léon	d ^o	6 ^{me}	1 ^{er} sept. 1950	244.000	
Lutun Victor	Apprenti mécanicien	1 ^{er}	4 déc. 1950	115.000	
Service de la Voie Publique					
Duthoit Georges..	Maçon égoutier	7 ^{me}		180.000	
Penninger Fr.	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Pluquet Albert ..	Paveur	7 ^{me}		180.000	
Roseuw Napoléon.	Maçon égoutier	7 ^{me}		180.000	
Service des Promenades et Jardins					
Cambier Louis ..	Manceuvre	7 ^{me}		158.000	

Nom et Prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Defretin Henri ..	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Demeyer Joseph ..	Jardinier	7 ^{me}		180.000	
Dernoncourt Henri	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Deroubaix Charles	d°	7 ^{me}		158.000	
Dascamps J.-Bapt.	d°	7 ^{me}		158.000	
Dinant Jules	Jardinier	7 ^{me}		180.000	
Dorangeville Alb.	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Duflos Arthur	Jardinier	7 ^{me}		180.000	
Glibert Marcel	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Godefroy Marceau	d°	7 ^{me}		158.000	
Kerckhof Fernand	d°	7 ^{me}		158.000	
Lepius Laurent	Chef d'équipe	7 ^{me}		232.000	
Louchart Etienne	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Maes Albert	d°	7 ^{me}		158.000	
Marit Robert	Aide jardinier	7 ^{me}		115.000	
Savary Emile	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Segers Albéric	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Vandorpe François	Aide jardinier	7 ^{me}		158.000	
Van Lancker Aug.	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Vanlangenhove Michel	Aide jardinier	7 ^{me}		158.000	
Service d'exécution des Travaux en Régie					
Beintein Romanie	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} janvier 1950	131.000	
Bernart Jules	Peintre décorateur	7 ^{me}		217.000	
Boone Germaine ..	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} juillet 1950	131.000	
Buisset Gaston	Menuisier charpentier	7 ^{me}		217.000	
Courtecuisse E. ...	Femme de serv.	4 ^{me}	1 ^{er} août 1949	140.000	
Dansette Alex.	Menuisier ébéniste	7 ^{me}		217.000	
Deffrenne Solange	Femme de serv.	1 ^{er}	1 ^{er} juillet 1950	115.000	
Devos Hortense ..	d°	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1950	131.000	
Doniack Stéphane.	Peintre décorateur	7 ^{me}		217.000	
Dubart Ernest	Peintre vitrier	7 ^{me}		217.000	
Duquesnoy René ..	Expéditionn ^{re}	2 ^{me}	1 ^{er} sept. 1949	140.000	
Ghekière Léon	Serrurier tôlier	7 ^{me}		217.000	
Goossens Germ. ...	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} juin 1949	131.000	
Kubiak Antoine	Démolisseur	7 ^{me}		165.000	
Lagache Louis	Manutent ^{re}	7 ^{me}		165.000	
Lava Gaston	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Laviéville Luc.	Femme de serv.	4 ^{me}	1 ^{er} juin 1950	140.000	
Lemoine Léon	Menuisier ébéniste	7 ^{me}		217.000	
Leroy Flore	Femme de serv.	1 ^{er}	1 ^{er} nov. 1949	115.000	
Maillot Alphons. ...	d°	4 ^{me}	1 ^{er} mai 1949	140.000	
Menez Coralie	d°	4 ^{me}	1 ^{er} août 1949	144.000	
Mercier Lucien	Surveillant de travaux	7 ^{me}		232.000	
Mollet Nelly	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} juillet 1948	131.000	
Paris Clotilde	d°	1 ^{er}	1 ^{er} janvier 1949	115.000	
		2 ^{me}	1 ^{er} janvier 1951	122.000	

Nom et prénom	Emploi	Echelon	Ancienneté dans la classe	Traitement au 25 déc. 1950	Observations
Piau Fernand	Carreleur mosaïste	7 ^{me}		217.000	
Plathey Antoine . .	Menuisier ébéniste	7 ^{me}		217.000	
Pluche Lucienne . .	Femme de serv. d°	1 ^{er}	1 ^{er} juin 1950	115.000	
Polfiet Marie		3 ^{me}	1 ^{er} mai 1949	131.000	
Pouille Désiré	Manutent ^{re}	7 ^{me}		165.000	
Rosselle Léonie . .	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} oct. 1950	131.000	
Santerre Lucien . .	Plombier zingueur	7 ^{me}		217.000	
Sens Germaine . . .	Femme de serv. d°	4 ^{me}	1 ^{er} août 1949	140.000	
Stoher Claudine . .		1 ^{er}	1 ^{er} mars 1949	115.000	
Truyen Charles . . .	Démolisseur	7 ^{me}		165.000	
Vandriessche Guill.	Menuisier ébéniste	7 ^{me}		217.000	
Van Son Marcel . . .	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Van Wynsberghe M.-Louise	Femme de serv.	2 ^{me}	1 ^{er} oct. 1949	122.000	
Verstraete J.-B. . .	Menuisier ébéniste	7 ^{me}		217.000	
Prettre Georges . .	Terrassier	7 ^{me}		165.000	
Demouvaux Léonie	Femme de serv.	3 ^{me}	1 ^{er} février 1948	131.000	
Service des Installations Thermiques et Mécaniques					
Brugniel Antoine . .	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	
Denneulin Victor . .	Chauffeur mécanicien	7 ^{me}		180.000	
Salomé Marcel . . .	Manœuvre	7 ^{me}		158.000	

PERSONNEL. — Echelle de traitements. Ouvriers auxiliaires.

Arrêté n° 5.184 du 27 février 1951

Article 1. — L'échelle des traitements à allouer au personnel ouvrier auxiliaire, en fonctions avant la publication de l'ordonnance du 2 novembre 1945, sont fixés comme suit à compter du 25 décembre 1950 :

Désignation des emplois	Classes	Indices	Traitement titulaire au 25 déc. 1950	Traitement auxiliaire au 25 déc. 1950
Carreleur mosaïste, Electricien mécanicien, Jardinier mosaïste, Maître de n a g e, Menuisier ébéniste, P a v e u r carreleur, Peintre vitrier, Plombier zingueur, Bourrellier sellier	1 ^{re}	240	326.000	293.000
	2 ^{me}	229	308.000	277.000
	3 ^{me}	218	290.000	261.000
	4 ^{me}	206	271.000	244.000
	5 ^{me}	194	252.000	227.000
	6 ^{me}	182	235.000	212.000
	7 ^{me}	170	217.000	195.000
Chauffeur mécanicien, Electricien, Forgeron, Jardinier, Machiniste, Maçon, M a ç o n égoutier, Menuisier, Pavéur, Serrurier	1 ^{re}	220	293.000	264.000
	2 ^{me}	208	274.000	247.000
	3 ^{me}	196	255.000	230.000
	4 ^{me}	184	238.000	214.000
	5 ^{me}	172	220.000	198.000
	6 ^{me}	160	202.000	182.000
	7 ^{me}	145	180.000	162.000
Charretier, Egoutier éboueur, Manutentionnaire, Palefrenier, Terrassier ...	1 ^{re}	195	254.000	229.000
	2 ^{me}	185	239.000	215.000
	3 ^{me}	175	225.000	203.000
	4 ^{me}	165	210.000	189.000
	5 ^{me}	155	195.000	176.000
	6 ^{me}	145	180.000	162.000
	7 ^{me}	135	165.000	149.000
Aides-ouvriers professionnels, Aides-jardiniers, A i d e s-mécaniciens, Aides-électriciens, Aides-cuisinières, Manœuvres du service des Jardins, des Bâti-ments, etc... ..	1 ^{re}	185	239.000	215.000
	2 ^{me}	176	226.000	203.000
	3 ^{me}	167	213.000	192.000
	4 ^{me}	158	199.000	179.000
	5 ^{me}	149	186.000	167.000
	6 ^{me}	140	173.000	156.000
	7 ^{me}	130	158.000	142.000
Baigneur, Cantonnier	1 ^{re}	175	225.000	203.000
	2 ^{me}	167	213.000	192.000
	3 ^{me}	159	201.000	181.000
	4 ^{me}	151	189.000	170.000
	5 ^{me}	143	177.000	159.000
	6 ^{me}	135	165.000	149.000
	7 ^{me}	125	150.000	135.000
Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	173.000	156.000
	2 ^{me}	134	164.000	148.000
	3 ^{me}	128	155.000	140.000
	4 ^{me}	121	144.000	130.000
	5 ^{me}	114	134.000	121.000
	6 ^{me}	107	124.000	112.000
	7 ^{me}	100	115.000	104.000

Visa du Préfet, le 3 avril 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congé pour convenances personnelles.

Arrêté n° 5.275 du 13 mars 1951

Article 1. — Un congé sans solde est accordé pour une période de six mois à M^{me} Augez-Leclercq Maria, femme de service affecté au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Augez ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Augez ne solliciterait pas sa réintégration dans les quinze jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 février 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 5.073 du 2 février 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucie Liébart-Ceenaeme, baigneuse affectée à la 5^{me} Division, bains Sarrazins, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 27 janvier 1951.

Arrêté n° 5.105 du 9 février 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Brevet Emilie, née Delescluse, lingère affectée au Service de la Famille, 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la journée du 22 janvier 1951 et rétabli à compter du 23 janvier 1951.

Arrêté n° 5.311 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Deroubaix Charles, manœuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 6 mars 1951.

Arrêté n° 5.341 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Caron, née Marie-Thérèse Despringhère, expéditionnaire affectée à la 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.185 du 28 février 1951

Article 1. — M^{me} Hélène Démoncourt-Holmart, femme de service affectée au Centre social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 26 février 1951.

Arrêté n° 5.112 du 12 février 1951

Article 1. — Le traitement de M. Gustave Labiau, expéditionnaire affecté au 2^{me} Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 3 février 1951.

Arrêté n° 5.186 du 28 février 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Raymonde Tripon-Moncheaux, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division, qui a obtenu un congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 12 février 1951 au 18 février 1951 inclus, et rétabli à compter du 19 février 1951, date à laquelle l'intéressée a repris ses fonctions.

Arrêté n° 5.309 du 28 mars 1951

Considérant que M. Pierre Postic, en congé de maladie, n'a pas repris ses fonctions à l'expiration de ce congé et qu'il résulte des renseignements recueillis que l'intéressé serait déféré en justice pour faits que la morale réproouve,

Article 1. — M. Pierre Postic, auxiliaire affecté aux Entrepôts, est suspendu de ses fonctions sans traitement à compter du 14 mars 1951.

Article 2. — Le Conseil de Discipline sera appelé ultérieurement à examiner sa situation en vue de sanctions.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.313 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Savary Emile, manoeuvre auxiliaire, est déféré au Conseil de Discipline prévu par le statut qui régit le personnel auxiliaire.

Article 2. — Un délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à M. Savary Emile pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense, ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire entendre.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 5.074 du 2 février 1951

Article 1. — Les agents dont les noms suivent bénéficieront d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

MM. Cambier Alexandre, à compter du 1^{er} janvier 1951 ;
Colpaert Robert, à compter du 4 janvier 1951 ;
Pinte Eugène, à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.045 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Philippine Van Dionant-Dewachter, concierge à l'annexe du Lycée Fénelon, bénéficiera de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 5.046 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Victor Lutun, apprenti mécanicien au Service des Transports, bénéficiera de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 décembre 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Tableaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 4.939 du 17 janvier 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de janvier 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Observations
1^{re} Division					
Besnier Claude ..	Coursier		103.500		
2^e Division					
Delattre Suzanne.	Infirmière	2 ^{me}	311.000	1 ^{er} janvier 1951	
Denys Marie-Thérèse	d°	2 ^{me}	311.000	1 ^{er} janvier 1951	
Pelletier Marguerite	d°	2 ^{me}	311.000	1 ^{er} janvier 1951	
3^e Division					
Brisy Marie-Louise	Expéditionnaire	5 ^{me}	164.000	1 ^{er} janvier 1951	
Vergult Madeleine	d°	5 ^{me}	164.000	1 ^{er} janvier 1951	
Rohaut Simone ..	d°	5 ^{me}	164.000	1 ^{er} janvier 1951	
4^e Division					
Pierchon Ernest ..	Surveillant	3 ^{me}	129.000	1 ^{er} janvier 1951	1/3 de vacation d°
Delmasure Auguste	d°	3 ^{me}	129.000	1 ^{er} janvier 1951	
Victor Robert	d°	4 ^{me}	136.000	1 ^{er} janvier 1951	
5^e Division					
Lemahieu Jeanne.	Aide-médico-sociale	2 ^{me}	235.000	1 ^{er} janvier 1951	1/2 vacation
Exécution des Travaux en Régie					
Paris Clotilde	Femme de service	2 ^{me}	122.000	1 ^{er} janvier 1951	

Arrêté n° 5.076 du 5 février 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de février 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Observations
1^{re} Division					
Schacht Jean	Coursier	2 ^{me}	122.000	1 ^{er} février 1951	
Patteuws Pierre . .	d°	3 ^{me}	131.000	1 ^{er} février 1951	
2^e Division					
Wante Blanche . .	Lingère	4 ^{me}	140.000	1 ^{er} février 1951	
4^e Division					
Briffaut Céline . .	Femme de service	4 ^{me}	140.000	1 ^{er} février 1951	
Gœminne Berthe .	d°	4 ^{me}	140.000	1 ^{er} février 1951	
Verstiggelen Al- fred	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1 ^{er} février 1951	
Bronsart Margue- rite	Dépendsière	7 ^{me}	165.000	1 ^{er} février 1951	
Service d'Exécution des Travaux en Régie					
Demouvaux Léonie	Femme de service	4 ^{me}	140.000	1 ^{er} février 1951	

Arrêté n° 5.150 du 22 février 1951

Article 1. — Notre arrêté du 5 février 1951 (avancement de classe février 1951) est complété comme suit :

1^{re} Division					
Delire Michel	Coursier	1 ^{er}	115.000	1 ^{er} février 1951	

Arrêté n° 5.255 du 13 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire, est fixé comme suit pour le mois de mars 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Personnel				
Deroo Fernande	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1 ^{er} mars 1951
2^e Division				
Monnier Albert	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1 ^{er} mars 1951
3^e Division				
Vacossin Odette	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1 ^{er} mars 1951
4^e Division				
Mandar Emma	Femme de service	4 ^{me}	140.000	1 ^{er} mars 1951
Exécution des Travaux en Régie				
Stoher Claudine	Femme de service	2 ^{me}	122.000	1 ^{er} mars 1951
2^e Division				
Lequint Jeanne	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1 ^{er} mars 1951
Fournier Lucienne	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1 ^{er} mars 1951
Dron Marie-Thérèse	Infirmière	2 ^{me}	347.000	1 ^{er} mars 1951
Van Hersecke Alice	Lingère	3 ^{me}	131.000	1 ^{er} mars 1951
4^e Division				
Villalba Georgette	Femme de service	5 ^{me}	149.000	1 ^{er} mars 1951

Arrêté n° 5.256 du 13 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois d'avril 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Echelon	Traitement	Ancienneté dans la classe
Contentieux				
Valantin Gaston	Expéditionnaire	6 ^{me}	182.000	1 ^{er} avril 1951
1^{re} Division				
Isblé Michel	Coursier	1 ^{er}	115.000	1 ^{er} avril 1951
2^e Division				
Delannoy Huguette	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1 ^{er} avril 1951
Isblé Henri	d ^o	6 ^{me}	182.000	1 ^{er} avril 1951
4^e Division				
Lemeunier Simone	Femme de service	5 ^{me}	149.000	1 ^{er} avril 1951
Salomez Madeleine	d ^o	3 ^{me}	131.000	1 ^{er} avril 1951
Bernard Ernestine	d ^o	3 ^{me}	131.000	1 ^{er} avril 1951

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations, mutations et promotions.

Arrêté n° 5.032 du 24 janvier 1951

Article 1. — M. André Augez, né le 6 septembre 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. André Augez est versé dans la catégorie du « Personnel de service » et recevra un traitement annuel de 103.500 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 janvier 1951.

Arrêté n° 5.187 du 28 février 1951

Vu notre arrêté en date du 2 novembre 1950, nommant M^{me} Julienne Vanhecke née Bayard, femme de service affectée à la garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins »,

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950 et non du 2 octobre 1950 comme il a été indiqué.

Arrêté n° 5.071 du 2 février 1951

Article 1. — Mme Deroo née Billiau Fernande, dactylographe auxiliaire affectée au 3^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est mutée en la même qualité au Secrétariat Général, Service du Personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.142 du 21 février 1951

Article 1. — M^{me} Micheline Broyer est nommée dactylographe auxiliaire affectée à la 2^{me} Division, Centre Social d'Entr'aide Ouvrière de l'Œuvre Suisse.

Article 2. — M^{me} Broyer est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.077 du 5 février 1951

Article 1. — M^{me} Jeanine Choteau, née le 25 septembre 1930 à Ronchin, est nommée berceuse, affectée à la Pouponnière de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, 2^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Choteau est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de Service » auxiliaire au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.241 du 6 mars 1951

Article 1. — M^{me} Renée De Bruyn née Colinet, est maintenue provisoirement dans les fonctions de concierge de l'immeuble situé 251-253 rue du Faubourg de Roubaix.

Article 2. — Compte tenu des services civils qu'elle a précédemment accomplis, M^{me} De Bruyn recevra un traitement annuel de 122.000 francs correspondant à la 2^{me} classe de l'échelle des auxiliaires de service auquel s'ajouteront les indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1949.

Elle bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — M^{me} De Bruyn est promue à partir du 1^{er} mars 1951 à la 3^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 131.000 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.923 du 11 janvier 1951

Article 1. — L'ancienneté dans la classe de M^{me} Léonie Demouvaux née Debarque, femme de service auxiliaire affectée au Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville, présentement fixée au 1^{er} mai 1948, est ramenée au 1^{er} février 1948.

Arrêté n° 4.956 du 17 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Marie-Jeanne Déné, née le 19 juillet 1904 à Marcq-en-Barœul, est nommée femme de service affectée au Collège Valentine Labbé, 4^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Déné est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de Service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

M^{me} Déné bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 décembre 1950,

Arrêté n° 5.106 du 9 février 1951

Article 1. — M^{lle} Marie-Thérèse Delevallée, expéditionnaire auxiliaire, affectée au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est mutée, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.144 du 21 février 1951

Article 1. — M. Albert Demeulemester, né le 23 octobre 1921, est nommé surveillant affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Demeulemester est versé dans la 1^{re} classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 14 février 1951.

Arrêté n° 5.342 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} De Coène Rachel, née De Nolf à Bruges le 27 décembre 1903, est nommée femme de service à demi-vacation affectée à l'École des Beaux-Arts.

Article 2. — Mme De Coène est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.127 du 15 février 1951

Article 1. — M. Jacques Desmarescaux, né le 19 juin 1930 à Malo-les-Bains, est nommé dactylographe auxiliaire, affecté au bureau de M. l'Architecte en Chef.

Article 2. — M. Desmarescaux est versé dans le 1^{er} échelon de l'échelle « des auxiliaires de bureau », au traitement annuel de 126.000 francs, majoré des indemnités prévues par la régle-

mentation en vigueur; ce traitement est porté à 128.000 francs à compter du 25 décembre 1950.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 décembre 1950.

Arrêté n° 4.955 du 17 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Marguerite Detée, née le 31 décembre 1898, est nommée lingère affectée au Service de la Famille (Vestiaire).

Article 2. — M^{me} Detée est versée dans le 1^{er} échelon de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 janvier 1951.

Arrêté n° 4.974 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Eugène Dharne, vitrier du cadre auxiliaire, est versé dans la 2^{me} catégorie des ouvriers professionnels, en qualité de peintre-vitrier pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 1950, date à laquelle il a cessé ses fonctions atteint par la limite d'âge.

Article 2. — M. Dharne percevra durant cette période le traitement de début des ouvriers titulaires de ladite catégorie soit 203.000 francs par an, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixé à 230 francs par mois.

Arrêté n° 5.188 du 28 février 1951

Article 1. — Notre arrêté du 17 janvier 1951 (4^{me} tranche de reclassement) est modifié comme suit :

4 ^e Division 1 ^{er} Bureau				
M ^{me} Delecourt Denise née Du- plateaux	Femme de service	3 ^{me}	131.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 5.136 du 17 février 1951.

Article 1. — M^{me} Paulette Godbert, née le 10 septembre 1930 à Léalvillers (Somme), est nommée femme de service, affectée au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M^{me} Godbert est versée dans le 1^{er} échelon du « Personnel de Service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 février 1951.

Arrêté n° 4978 du 19 janvier 1951

Article 1. — Notre arrêté du 12 juillet 1950 est modifié comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Echelon	Traitements		Ancienneté dans la classe
			au 1 ^{er} janv. 1950	au 1 ^{er} juillet 1950	
Service des Logements					
Hoden Marcel ...	Expéditionnaire	5 ^{me} 6 ^{me}	159.000	174.000	1 ^{er} juillet 1946 1 ^{er} juillet 1950

Arrêté n° 4.979 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Jean-Pierre Hof, né le 29 juillet 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Jean-Pierre Hof est versé dans la catégorie du « Personnel de service » et recevra un traitement annuel de 103.500 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 janvier 1951.

Arrêté n° 5.149 du 22 février 1951

Article 1. — M^{me} Christiane Wallaert-Lambrecht, née le 29 avril 1926 à Lille, est nommée dactylographe auxiliaire affectée au Service de l'Economat.

Article 2. — M^{me} Wallaert est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.339 du 22 mars 1951

Article 1. — M^{me} Révéré Solange, née Lauwers le 11 juillet 1921 à Lille, est nommée dactylographe affectée au 3^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Compte tenu de ses services civils, M^{me} Révéré est versée dans le 5^{me} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 171.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre de l'indemnité de technicité de 500 francs prévue en faveur des dactylographes.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 1951.

Arrêté n° 5.257 du 13 mars 1951

Article 1. — M^{me} Levrague née Lauwyck Andréa à Lille, le 22 février 1905, est nommée femme de service affectée au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M^{me} Levrague est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur le taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 mars 1951.

Arrêté n° 5.044 du 29 janvier 1951

Article 1. — La situation de M^{me} Madeleine Didelot née Mazingarbe s'établit désormais comme suit :

à compter du 1 ^{er} janvier 1950	1 ^{er} nov. 1947	3 ^{me}	127.000
» » » 1 ^{er} juillet 1950	1 ^{er} nov. 1947	3 ^{me}	129.000
	1 ^{er} nov. 1950	4 ^{me}	136.000
» » » 25 décemb. 1950	1 ^{er} nov. 1950	4 ^{me}	140.000

Arrêté n° 5.164 du 26 février 1951

Article 1. — M^{me} V^{ve} Bouchez née Oudart Fernande le 14 juin 1904 à Ronchin, est nommée femme de service affectée à la 4^{me} Division, Ecole des Beaux-Arts.

Article 2. — M^{me} Bouchez est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 fr. majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle percevra, en outre, une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 1951.

Arrêté n° 5.163 du 26 février 1951

Article 1. — M^{me} Delecroix née Pille Julienne le 7 mars 1908 à Lille, est nommée aide-cuisinière affectée à la 4^{me} Division, 3^{me} Bureau.

Article 2. — M^{me} Delecroix percevra un traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle percevra en outre une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 février 1951.

Arrêté n° 5.312 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Planque Edmond, né le 26 octobre 1897 à Lille, est nommé veilleur de nuit affecté au Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Planque est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 mars 1951.

Arrêté n° 5.037 du 25 janvier 1951

Article 1. — M. Michel Saint Pol, coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions, radiations.

Arrêté n° 5.289 du 21 mars 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Buttez Alfred, agent contractuel affecté au Service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.310 du 28 mars 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{lle} Choteau Janine, berceuse affectée à la pouponnière du Centre social de l'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 1951.

Arrêté n° 5.128 du 15 février 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Henri CrétaI, chauffeur auxiliaire au garage municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.340 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Renard née Debeire Simone, aide-cuisinière affectée au Service des Cantines, est rayée des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5135 du 17 février 1951

Article 1. — M^{me} Dedours Suzanne est rayée des cadres du personnel affecté à l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.202 du 3 mars 1951

Article 1. — M. Deloddère Jules, surveillant affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est rayé des cadres du personnel pour inaptitude physique.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal, en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Deloddère pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales éventuellement servies à l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 février 1951.

Arrêté n° 5.143 du 21 février 1951

Article 1. — M^{me} Roger Sylvie, femme de service affectée au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, qui ne remplit plus les conditions physiques pour assurer un service régulier, est rayée des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{me} Roger Sylvie pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Service militaire.

Arrêté n° 4.985 du 19 janvier 1951

Considérant que l'intéressé, libéré de ses obligations militaires, a repris ses fonctions,

Article 1. — Le traitement de M. Baro René, coursier affecté au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est rétabli à compter du 4 janvier 1951.

Article 2. — M. Baro est versé dans la 2^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 122.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 4.976 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Alexandre Cambier, aide-jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Le traitement de l'intéressé est rétabli à compter de cette date et fixé à 158.000 francs par an, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 4.977 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Robert Colpaert, aide-jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 4 janvier 1951.

Article 2. — Le traitement de l'intéressé est rétabli à compter de cette date et fixé à 158.000 francs par an, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.033 du 24 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Dupond, expéditionnaire, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — M. Dupond est affecté au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division.

Article 3. — L'intéressé est versé dans la 2^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 140.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté n° 4.918 du 10 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Eugène Loock, expéditionnaire affecté au 3^{me} Bureau de la 5^{me} Division, libéré de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 26 décembre 1950.

Article 2. — M. Eugène Loock est versé dans la 2^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 135.000 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 décembre 1950.

Arrêté n° 4.975 du 19 janvier 1951

Article 1. — M. Eugène Pinte, manœuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Le traitement de l'intéressé est rétabli à compter de cette date et fixé à 158.000 francs par an, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.072 du 2 février 1951

Article 1. — M. André Procureur, employé auxiliaire libéré de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions et est affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — M. Procureur est versé dans la 1^{re} classe des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.954 du 17 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Claude Sézille, expéditionnaire affecté au Service Municipal du Logement, libéré de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — M. Claude Sézille est versé dans la 2^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 140.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 5.107 du 9 février 1951

Vu notre arrêté en date du 8 août 1950 radiant des cadres du personnel municipal, M. Georges Galle, manoeuvre affecté au Cimetière du Sud, atteint par la limite d'âge, à compter du 1^{er} novembre 1950,

Considérant que pour les nécessités du service, l'intéressé a travaillé jusqu'au 25 novembre 1950 inclus,

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 26 novembre 1950.

Arrêté n° 5.238 du 6 mars 1951

Article 1. — M^{me} Hélène Dernoncourt née Holmart, femme de service affectée au Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, atteinte par la limite d'âge, et présentement en congé de maladie, est rayée des cadres du personnel auxiliaire à compter du 26 mars 1951, date à laquelle son traitement doit être supprimé.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{me} Dernoncourt pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 1 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales éventuellement servies à l'intéressée.

Arrêté n° 5.216 du 5 mars 1951

Article 1. — M. Léon Lemoine, menuisier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Lemoine pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 5.213 du 5 mars 1951

Article 1. — M. Albert Nuez, expéditionnaire affecté à la 4^{me} Division, Musée d'Histoire Naturelle, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie du personnel à partir du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949 M. Albert Nuez pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 1 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 5.214 du 5 mars 1951

Article 1. — M. Léon Plart, chauffeur poids lourds au Service des transports, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Léon Plart pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 5.215 du 5 mars 1951

Article 1. — M^{me} Julienne Leroy née Valeke, femme de service affectée à la 2^{me} Division, service de la Famille, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie du cadre du personnel à partir du 1^{er} mai 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{me} Leroy pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 4.951 du 17 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu à compter du 4 janvier 1951.

Arrêté n° 5.262 du 13 mars 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur des Eaux, est rétabli à compter du 23 février 1951.

Arrêté n° 5.336 du 28 mars 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 8 mars au 15 mars 1951 inclus.

Arrêté n° 4.980 du 19 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Pelletier, fontainier au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 5 janvier 1951 au 9 janvier 1951 à 12 heures.

Arrêté n° 5.315 du 28 mars 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Pelletier, fontainier affecté au Service des Eaux, est réduit de moitié pour la journée du 23 février 1951.

Arrêté n° 5.060 du 29 janvier 1951

Article 1. — Un blâme est adressé, à titre de dernier avertissement, à M. Julien Van Calster, cantonnier au Service de la Propreté Publique.

Arrêté n° 5.122 du 13 février 1951

Article 1. — M. Marceau Vervenne, terrassier stagiaire, est rayé des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet dans le délai d'un mois qui suivra le jour de sa notification.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours.

Arrêté n° 4.946 du 17 janvier 1951

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de deux bibliothécaires adjoints, dont l'un sera affecté à la Bibliothèque Municipale et l'autre à l'Enseignements des Beaux-Arts.

Les candidats devront posséder l'un des diplômes suivants :

- archiviste paléographe ;
- doctorat ès-lettres ou doctorat ès-sciences ;
- agrégation de l'enseignement secondaire ;
- ancien membre des écoles de Rome ou d'Athènes ;
- licence ès-lettres ou ès-sciences ;
- diplôme de l'école des langues orientales vivantes ;
- diplôme de l'école des Hautes Etudes ;
- doctorat en droit ;
- doctorat en médecine ;
- doctorat en pharmacie.

Arrêté n° 5.254 du 13 mars 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres et références, de deux bibliothécaires adjoints :

- Maître Martinache, Adjointe au Maire, déléguée à l'Enseignement et aux Beaux-Arts ;
- M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
- M^{me} Crombez, Bibliothécaire ;
- MM. Maurois, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts ;
- Desrumaux, Directeur de l'École des Beaux-Arts ;
- Lallau, Chef de la 4^{me} Division ;
- Chimot, Chef de Bureau, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.345 du 28 mars 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un chaudronnier chauffeur au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Les épreuves du concours comprendront :

EPREUVES ECRITES	Coefficients
a) Dictée (durée 1/2 heure)	1
b) Problème se rapportant à profession (durée 1/2 heure)	1
EPREUVES ORALES	
a) Interrogations portant sur le traçage, le façonnage de la tôle, du cuivre et des tuyauteries (durée 1/2 heure)	3
b) Interrogations portant sur l'entretien du matériel et la conduite des chaudières (durée 1/2 heure)	2
EPREUVES PRATIQUES	
a) Pièce de chaudronnerie ou tuyauterie (durée 2 heures)	4
b) Oxycoupage et soudure autogène ou à l'arc (durée 1 heure)	3

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note 12 sur 20 aux épreuves pratiques et orales sera éliminé.

Pour être déclarés admissibles à l'emploi de chaudronnier chauffeur, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 142 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 5.195 du 2 mars 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargés de juger les épreuves du concours pour le recrutement de deux chauffeurs-mécaniciens au service des Installations Thermiques et Mécaniques :

M. l'Adjoint Maire, délégué aux Travaux et Bâtiments communaux ;

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en chef, Directeur du Service d'Architecture ;
Lemoine, Ingénieur principal, chef du Service des Bâ-
timents communaux ;
Hoogstoel, Conducteur de travaux au Service des Ins-
tallations thermiques et mécaniques ;
Bouckaert, chef de garage, représentant élu du per-
sonnel municipal.

Arrêté n° 4.904 du 9 janvier 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de commis d'ordre et de comptabilité dans les services municipaux :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Hautœur, Chef de la 1^{re} Division ;
Barbot, Chef du 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division ;
De Baere Victor et Fillebeen René, commis d'adminis-
tration, représentants élus du personnel mu-
nicipal.

Arrêté n° 5.138 du 17 février 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de conducteurs de travaux au Service de la Voie Publique.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	Coefficients
1° LANGUE FRANÇAISE	
Ortographe	3
Ecriture	2
Composition française	4
2° ARITHMETIQUE :	4
Nomenclature décimale, addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers et décimaux ; preuve de ces opérations.	

Propriété des nombres premiers, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple ; fractions ordinaires et décimales.

Extraction des racines carrées.

Système légal des poids et mesures.

Résolution des problèmes ; questions d'intérêts, d'escompte, de sociétés et d'alliages. Intérêts composés.

Proportions et progressions.

3° GEOMETRIE : 4

Préliminaires. Égalité des triangles. Droites perpendiculaires, obliques, parallèles. Parallélogrammes, polygones, Lignes proportionnelles, triangles semblables.

Mesure des angles. Contact et intersection des cercles. Tangentes et sécantes du cercle.

Polygones inscrits et circonscrits au cercle.

Aire des polygones et du cercle.

Propositions relatives à la ligne droite et du plan. Notions sur la représentation ou point, de la droite et du plan.

Plans perpendiculaires et parallèles.

Angles dièdres et trièdres.

Tétraèdres, Pyramides, Parallélépipèdes, prismes, Polyèdres égaux et semblables.

Aire et volume du cône droit, du cylindre droit et de la sphère.

Ellipse.

4° ALGEBRE : 3

Addition et soustraction des polygones.

• Multiplication et division des monômes et des polynômes. Equations du 1^{er} degré à une ou plusieurs inconnues. Equations du 2^m degré à une inconnue.

5° TRIGONOMETRIE : 2

Lignes trigonométriques. Relations entre les lignes trigonométriques d'un arc. Principales formules trigonométriques. Résolution des triangles.

Usage des tables de logarithmes.

Application de la trigonométrie aux diverses questions relatives au lever de plan et au nivellement.

6°	PHYSIQUE :	2
	Pesanteur et hydrostatique. Centres de gravité. Poids des corps. Dynamomètres. Balances. Pres- sions exercées par les liquides. Principe d'Archi- mède. Poids spécifique des solides et des liquides. Statique des gaz. Force élastique des gaz. Pres- sion atmosphérique. Baromètres usuels. Dilata- tion et compressibilité des gaz. Manomètres. Pompes. Siphons. Chaleur. Dilatation. Thermomètre. Optique. Réflexion. Réfraction. Lentilles. Instruments simples. Electricité et magnétisme. Unités électriques. Aimants. Aimantation par les courants. Principes des phénomènes d'in- duction. Reversibilité de la machine Gramme. Téléphone. Microphone. Principaux organes d'une machine à vapeur, d'un moteur à explo- sion, d'une dynamo.	
7°	CROQUIS A MAIN LEVEE :	4
8°	METRE D'UN OUVRAGÉ SIMPLE :	
	Calculs	3
	Présentation	1
9°	LEVER DE PLAN ET NIVELLEMENT : ..	3
	Usage des instruments : chaîne, équerre, gra- phomètre, vernier, boussole, alidade, niveau d'eau, niveau à bulle d'air, mire. Cercle d'alignement. Mesure des distances sur des terrains pratican- bles ou impraticables, entre des points visibles ou invisibles. Mesure des angles avec sommets visibles, invisibles ou inaccessibles. Nivellement simple et composé.	
10°	COMPTABILITE ADMINISTRATIVE : ..	2
	Règlement des travaux. Forfait. Régie. Bordereau de prix. Attachements. Métrés. Décomptes et mémoires. Cahier des charges.	
11°	MATERIAUX :	3
	Qualités et défauts. Dimensions usuelles. Liants, chaux et ciments.	

Agrégats, sables et graviers.
Pierres naturelles et artificielles.
Bois, fers, fontes, aciers.

12° EXECUTION DES TRAVAUX : 5

Terrassements. Déblais, remblais, mouvement des terres.

Blindage des fouilles. Batardeaux. Epuisements. Bétons et mortiers. Composition, dosage, confection, mise en œuvre.

Maçonnerie de briques et de béton. Enduits.

Coffrages. Cintres.

Chaussées et trottoirs. Construction et entretien des revêtements.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Nul ne pourra être admis à l'emploi de conducteur de travaux s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves les 2/3 du maximum des points, et la note minimum de 6 pour chacune des épreuves.

Arrêté n° 4.983 du 19 janvier 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un maçon au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	Coefficients
Dosage des mélanges - Matériel et outillage	2
Exécution d'un travail de maçonnerie	3

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de maçon, les candidats devront avoir obtenu 60 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 5.204 du 5 mars 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour le recrutement d'un maçon au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

M. Maire, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
Mazingue, Contremaître au Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.245 du 6 mars 1951

Article 1. — Un concours sur titres, références, et éventuellement sur épreuves, aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une monitrice affectée à l'ouvroir de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — Les candidates devront posséder un certificat d'aptitude professionnelle à l'emploi de couturière ou d'enseignement ménager ou à défaut subir les épreuves d'un examen portant sur les matières suivantes :

	Coefficients
<i>A — Epreuves écrites :</i>	
Rédaction simple sur un sujet usuel	2
Calcul (problèmes simples)	2
<i>B — Epreuves pratiques :</i>	
Travaux manuels	
Coupe	4
Couture	6
<i>C — Epreuve ménagère :</i>	
(Cuisine, repassage, raccommodage, entretien) au sort	1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarées admissibles, les candidates devront avoir obtenu 180 points au minimum, toute note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves écrites et à 10 dans les autres épreuves étant éliminatoire.

Elles devront, en outre, satisfaire aux conditions d'ordre général prévues par la réglementation en vigueur (âge, aptitude physique, nationalité, etc...).

Article 3. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury de ce concours :

M^{me} Defline, Adjointe au Maire ;
M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
M. Mestdagh, Chef de la 2^{me} Division ;
M^{me} Deruet, Monitrice de coupe et de couture à la garderie
d'enfants « Les P'tits Pouchins » ;
MM. De Baere et Fillebeen, Commis d'administration, re-
présentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 4.921 du 11 janvier 1951

Article 1. — M. Fernand Francell, de l'Opéra-Comique, professeur au Conservatoire National de Paris, est nommé membre du jury du concours qui aura lieu le samedi 16 décembre au Conservatoire, en vue de la nomination d'un professeur de chant.

Article 2. — M. Fernand Francell recevra une vacation de sept mille francs (7.000 francs), plus le prix du voyage Paris-Lille et retour en seconde classe.

Arrêté n° 4.968 du 18 janvier 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de rédacteurs dans les services municipaux :

M. le Professeur Minne, Adjoint au Maire ;
MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Debeyre, Doyen de la Faculté de Droit de Lille ;
Lallau R., Chef de la 4^{me} Division ;
Lava Gérard, Chef de Bureau ;
Chimot, Chef de Bureau, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.010 du 20 janvier 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement pour le recrutement d'un surveillant de bassin à l'Établissement de bains du boulevard de la Liberté.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

Coefficients

- 1 — *Immersion de 40 secondes :*
Rester sous l'eau pendant 40 secondes et sans se tenir à une échelle. Le candidat sera attaché à une corde 2
- 2 — *Démonstration, sur de courtes distances, des différentes nages sportives : brasse, crawl, dos crawlé* 1
- 3 — *Soins à donner aux noyés : Théorie et pratique de la méthode « Schaeffer »* 2
- 4 — *Parcours sur l'eau et recherche du mannequin :*
Après avoir effectué un parcours en nage libre, sur une distance de 15 à 20 mètres, rechercher, dans un périmètre de 10 mètres, un mannequin immergé à une profondeur de 2 m. à 2 m. 50 3
- 5 — *Explication et enseignement de la brasse élémentaire et conduite d'une leçon individuelle en utilisant un appareil installé dans la piscine* 3
- 6 — *Nage en vitesse sur un parcours de 50 mètres* 1
- 7 — *Parcours sous l'eau : Distance exigée 25 m.* 2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de surveillant de bassin, les candidats devront avoir obtenu les 3/5 du maximum des points, soit 168 points.

Arrêté n° 5.203 du 5 mars 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un surveillant de bassin à l'Etablissement de bains du boulevard de la Liberté :

M. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, Délégué à l'Hygiène ;

M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

- MM. Richoux, Chef de la 5^{me} Division ;
Vandenberghe, Régisseur de l'Établissement de bains
du boulevard de la Liberté ;
Delcueillierie, Maître de nage ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du per-
sonnel municipal.

Arrêté n° 4.986 du 19 janvier 1951

Article 1. — Des concours auront lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de terrassiers et d'aides-jardiniers au Service des Promenades et Jardins et de la Voie Publique.

Ces concours comporteront les épreuves suivantes :

TERRASSIER *Coefficients*

- a) *Travaux de terrassement en fouille*
Ouverture d'une tranchée de 2 mètres de longueur, 1 m. 20 de largeur et 0 m. 50 de profondeur. 1
- b) *Travaux de terrassement en surface*
Décapage, nivellement et dressage d'un terrain 2
- c) *Travaux de terrassement en talus*
Talutage à 45° d'une paroi de tranchée 2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu 60 points pour l'ensemble des épreuves.

Pour l'attribution des points, il sera tenu compte de la qualité et du fini du travail, ainsi que de la quantité du travail fourni.

AIDE-JARDINIER *Coefficients*

- a) *Epreuves orales :*
Deux questions portant sur des connaissances élémentaires de jardinage 1
- b) *Travaux pratiques :*
— Détermination d'arbres et d'arbustes courants.
- Travaux que doit pouvoir exécuter couramment un aide-jardinier : Plantation de végétaux annuels, d'arbres et d'arbustes, etc... — Préparation d'une planche — Dressage d'une bordure 2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles à l'emploi d'aide-jardinier, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 34 points à l'ensemble des épreuves. Toute note inférieure à 8 sur 20 aux épreuves orales et à 10 sur 20 aux travaux pratiques sera éliminatoire.

Arrêté n° 5.244 du 6 mars 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour le recrutement de terrassiers et d'aides-jardiniers au Service des Promenades et Jardins :

M. l'Adjoint Lourdel, délégué au Service des Promenades et Jardins ;

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Marquis, Directeur intérimaire du Service des Promenades et Jardins ;

Leroy, Chef de culture au Service des Promenades et Jardins ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.243 du 6 mars 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour le recrutement de terrassiers au Service de la Voie Publique :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques ;

Vande Wiele, Chef adjoint au Service de la Voie Publique ;

Janssoone, Sous-chef de section au Service de la Voie Publique ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableaux d'avancement de grade.

Arrêté n° 5.198 du 2 mars 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un brigadier des chauffeurs d'automobiles poids lourds au Service des Transports :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en chef des Services techniques ;
Courthéoux, Ingénieur, chef des Services publics ;
Bouckaert, chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.197 du 2 mars 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un chef d'équipe et de contremaîtres au service de la Voie Publique :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques ;
Vande Wiele, Chef adjoint du Service de la Voie Publique ;
Janssoone, Sous-chef de section à la Voie Publique ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.196 du 2 mars 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un brigadier des ouvriers d'entretien aux Abattoirs :

M. l'Adjoint Hennebelle, Délégué aux Abattoirs ;
M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

MM. Poulain, Inspecteur principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 5.276 du 13 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une période de trois mois le congé sans solde accordé à M^{me} Marcelle Jésupret née Mallauran, rédactrice affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Jésupret ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Jésupret ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 mars 1951.

Arrêté n° 5.221 du 5 mars 1951

Article 1. — Un congé d'un an sans solde est accordé à M. Alfred Vandebosche, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M. Vandebosche ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressé en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M. Vandebosche ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, il sera considéré comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 5.317 du 28 mars 1951

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de 3 mois à compter du 4 février 1951, à M. Jean Asset, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Arrêté n° 5.070 du 2 février 1951

Article 1. — M. André Baron, concierge affecté au Théâtre Sébastopol, en position de congé de maladie, est mis à demi traitement à compter du 23 janvier 1951.

Arrêté n° 4.881 du 2 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Edouard Bauwens, égoutier éboueur, affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 26 décembre 1950.

Arrêté n° 5.013 du 20 janvier 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Albert Beer-nart, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 janvier 1951.

Arrêté n° 5.094 du 9 février 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur géomètre au Bureau d'Études et de Dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 février 1951.

Arrêté n° 5.130 du 15 février 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois à compter du 12 février 1951, le congé de longue durée accordé à M^{me} Yvonne Fauquet née Betrémieux, commis-secrétaire affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Fauquet bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 5.165 du 26 février 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé à M. Fernand Cailliaux, magasinier concierge affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, pour une durée de six mois à compter du 25 octobre 1950.

Arrêté n° 5.219 du 5 mars 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé à M. Antoine Courmont, commis d'ordre et de comptabilité, pour une durée de trois mois à compter du 23 février 1951.

Arrêté n° 5.129 du 15 février 1951

Article 1. — M. Louis Defives, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 30 janvier 1951.

Arrêté n° 5273 du 13 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mars 1951.

Arrêté n° 5.039 du 25 janvier 1951

Article 1. — M. Henri De Roef, fossoyeur affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 17 janvier 1951.

Arrêté n° 5.038 du 25 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Germaine Dodin, directrice de la Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins », 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 19 janvier 1951.

Arrêté n° 5.325 du 28 mars 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Germaine Dodin, directrice de la Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins », 2^{me} Division, est rétabli à compter du 2 mars 1951.

Arrêté n° 5.260 du 13 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Faucompré, sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mars 1951.

Arrêté n° 5.274 du 13 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée avec solde, accordé à M. Henri Gaeremynck, chauffeur affecté au Garage municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 mars 1951.

Arrêté n° 4.966 du 18 janvier 1951

Article 1. — Le traitement de M. Léon Hibon, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 19 décembre 1950 au 22 décembre 1950 inclus, et rétabli à compter du 23 décembre 1950, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 5.173 du 27 février 1951

Article 1. — M^{me} Lucienne Rivière née Houzé, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 18 février 1951.

Arrêté n° 5.012 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Julien Lagache, cabinier affecté à l'Etablissement de Bains Liberté, 5^{me} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 9 janvier 1951.

Arrêté n° 5.102 du 9 février 1951

Article 1. — Le traitement de M. Julien Lagache, cabinier affecté aux Bains Liberté, 5^{me} Division, est rétabli à compter du 25 janvier 1951.

Arrêté n° 5.092 du 9 février 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé à M. Jules Lainé, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service d'Architecture, pour une durée de trois mois à compter du 8 janvier 1951.

Arrêté n° 5.327 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Georgette Quérey née Lemay, expéditionnaire affectée à l'École Valentine Labbé, 4^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 7 mars 1951.

Arrêté n° 5.011 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 2 janvier 1951.

Arrêté n° 5.134 du 17 février 1951

Article 1. — Le traitement de M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est rétabli à compter du 6 février 1951.

Arrêté n° 5.145 du 21 février 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Elise Charle née Robert, cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est réduit de moitié pour la période du 5 février 1951 au 11 février 1951 et rétabli à compter du 12 février 1951, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 5.272 du 13 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M^{lle} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux Municipaux (Exécution des travaux en régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 mars 1951.

Arrêté n° 5.096 du 9 février 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 février 1951.

Arrêté n° 4.882 du 2 janvier 1951

Article 1. — M. Louis Vanthorhoudt, égoutier éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 30 décembre 1950.

Arrêté n° 5.277 du 13 mars 1951

Article 1. — M^{me} Cécile Vennin, adjointe d'hygiène scolaire, affectée à la 5^{me} Division, est rayée des cadres du personnel municipal.

Arrêté n° 5.095 du 9 février 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde à M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Pesage.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 février 1951.

Arrêté n° 5.155 du 22 février 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé pour une durée de six mois, à M. André Vilain, sapeur-pompier de 2^{me} classe.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 décembre 1950,

Arrêté n° 5.132 du 17 février 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Cécile Caby née Wagnon, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Service de l'Economat, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 29 janvier 1951 au 6 février 1951 inclus et rétabli à compter du 7 février 1951.

Arrêté n° 5.093 du 9 février 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, à compter du 16 février 1951, le congé accordé à M^{me} Vanrenterghem née Wallaert Georgina, femme de service affectée à la 4^{me} Division, Conservatoire.

Article 2. — M^{me} Vanrenterghem continuera à bénéficier du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 5.194 du 2 mars 1951

Article 1. — M. Théophile Wallard, surveillant de Musées, affecté au Palais des Beaux-Arts, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 7 février 1951.

Arrêté n° 5.291 du 21 mars 1951

Article 1. — Un congé de longue durée est accordé pour une durée de six mois, à compter du 17 novembre 1950, à M. Théophile Wallard, surveillant de Musée, affecté à la 4^{me} Division.

Arrêté n° 5.314 du 28 mars 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe, née Warain, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 mars 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.191 du 2 mars 1951

Article 1. — Le conducteur de travaux Georges Brunet est déféré au Conseil de discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au conducteur de travaux Georges Brunet pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 5.026 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — M. Jules Declercq, charretier affecté au service de la Propreté Publique, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, pour une période d'un mois.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du lendemain qui suivra le jour de sa notification.

Arrêté n° 5.261 du 13 mars 1951

Vu notre arrêté en date du 24 janvier 1951 par lequel M. Jules Declercq, charretier, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, pour une période d'un mois,

Considérant que l'intéressé a repris ses fonctions le 1^{er} mars 1951,

Article 1. — Le traitement de M. Jules Declercq, charretier affecté au service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.192 du 2 mars 1951

Article 1. — Le contrôleur des Eaux, Lucien Declercq, est déféré au Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au contrôleur des Eaux Lucien Declercq pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 5.193 du 2 mars 1951

Article 1. — Le garde municipal, Julien Denneulin, est déféré au Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au garde municipal Julien Denneulin, pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 5.030 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — M. Louis Guilbert, brigadier cantonnier au Service de la Propreté Publique, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du lendemain qui suivra le jour de sa notification.

Arrêté n° 5.031 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — M. Georges Houdart, machiniste affecté aux Théâtres Municipaux, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du lendemain qui suivra le jour de sa notification.

Arrêté n° 5.029 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — M. André Laurent, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Contentieux, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1949, date à laquelle il a cessé son service.

Arrêté n° 5.028 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — M. André Leplus, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du lendemain qui suivra le jour de sa notification.

Arrêté n° 5.027 du 24 janvier 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline en sa séance du 21 décembre 1950,

Article 1. — A titre de sanction disciplinaire, le congé régulier auquel M^{me} Claire Merchié, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, pouvait prétendre au titre de l'année 1951, est totalement supprimé.

Arrêté n° 5.131 du 15 février 1951

Article 1. — M. Lucien Pelletier, fontainier au Service des Eaux, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain du jour qui suivra la notification de la présente décision.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 4.949 du 17 janvier 1951

Article 1. — Les indemnités allouées à MM. les Professeurs de l'Etat, chargés d'un enseignement à l'Ecole des Beaux-Arts, sont modifiées comme suit :

Nom et prénom	Nature des cours	Nombre d'heures	Taux de l'heure-année	Montant de l'indemnité	Observations
Favrelle René	Mathématiques	3	40.599	121.797	Effet du 1 ^{er} octobre 1949
d°	d°	3	43.434	130.302	du 1 ^{er} janvier 1950 au 30 juin 1950
d°	d°	3	45.972	137.916	à compter du 1 ^{er} juillet 1950
Sizaire André	Dessinateur géomètre et perspective	3	29.772	89.316	Effet du 1 ^{er} octobre 1949
d°	d°	3	31.851	95.553	du 1 ^{er} janvier 1950 au 30 juin 1950
d°	d°	3	33.714	101.142	à compter du 1 ^{er} janvier 1950
Doual Raymond	Histoire de l'Art cours préparatoire	1	29.772	29.772	Effet du 1 ^{er} octobre 1949
d°	d°	1	31.851	31.851	du 1 ^{er} janvier 1950 au 30 juin 1950
d°	d°	1	33.714	33.714	à compter du 1 ^{er} juillet 1950

Arrêté n° 5.267 du 13 mars 1951

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Virique Maurice	Peintre vitrier	12	120	A compter du 1 ^{er} mars 1951
Cottreel Lucien	Peintre vitrier	12	120	A compter du 1 ^{er} mars 1951
Gobeaux Marcel	Manœuvre	12	120	A compter du 1 ^{er} mars 1951
Herrebaut Maurice	Menuisier serrurier	12	120	A compter du 1 ^{er} mars 1951

Arrêté n° 5.299 du 23 mars 1951

Article 1. — La répartition des indemnités à allouer aux agents ci-après désignés pour services rendus en matière de répression des fraudes, est fixée comme suit pour l'année 1950 :

MM. Dorchies, Directeur du Laboratoire municipal	150.000 fr.
Duflot, Chimiste	44.419 fr.
Dessirier, »	44.419 fr.
Leman, »	44.419 fr.

Arrêté n° 5.319 du 28 mars 1951

Article 1. — Le montant de l'indemnité pour supplément de travail allouée aux agents ci-après désignés, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Traitement budgétaire de base	Montant de l'indemnité	Observations
Exécution des Travaux en Régie				
Desmet Victor ...	Bûcheron	63.000	300	A compter du 1 ^{er} janvier 1951
Service des Eaux				
Moithy Henri	Fontainier	66.000	300	A compter du 1 ^{er} mars 1951
Service de la Voie Publique				
Béghain Alexandre	Dameur ficheur	63.000	300	A compter du 1 ^{er} mars 1951

Arrêté n° 4.950 du 17 janvier 1951

Article 1. — L'indemnité allouée à M. Georges Gaillard, professeur agrégé à la Faculté des Lettres, chargé du cours supérieur de l'Histoire de l'Art à l'Ecole des Beaux-Arts, est portée à 63.000 francs avec effet du 1^{er} octobre 1949,

Arrêté n° 5.101 du 9 février 1951

Article 1. — L'indemnité de bicyclette allouée à MM. Lallemand René et Bassecourt René, brigadiers désinfecteurs, est supprimée à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.220 du 5 mars 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} mars 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à M^{lle} Andrée Marchand, dactylographe affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est calculée sur les bases ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
5 ^{me}	171.000	1 ^{er} mars 1951	7 ^{me}	143.000	1 ^{er} juillet 1950

Arrêté n° 5.157 du 26 février 1951

Article 1. — Il est alloué à M. Jacques Marquis, Directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins, faisant fonctions de Directeur, une indemnité d'intérim égale à la différence entre le traitement fixe de base prévu par les textes en vigueur en faveur du Directeur et celui alloué au Directeur adjoint.

Article 2. — Cette indemnité est fixée comme suit :

à compter du 1 ^{er} juillet 1950	58.000 fr.
à compter du 25 décembre 1950	41.000 fr.

Arrêté n° 4.970 du 19 janvier 1951

Article 1. — L'indemnité compensatrice de logement allouée à M. Pierre Ronchin, chaudronnier chauffeur affecté au Service municipal de Désinfection, est supprimée.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Intégration d'auxiliaires.

Arrêté n° 5.324 du 28 mars 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 13 octobre 1950 sont annulées.

Article 2. — M. Octave Bouillet, chauffeur mécanicien auxiliaire affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 3. — Compte tenu de la durée de ses services militaires, M. Bouillet est versé dans la 6^me classe de son emploi, indice 160, au traitement annuel de 191.000 fr., lequel sera porté à 202.000 fr. à compter du 25 décembre 1950, auxquels s'ajouteront les indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1950.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 fr. par mois.

Article 4. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4890 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Théophile Broutin, né à Lille le 5 octobre 1900, manutentionnaire auxiliaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Broutin est versé dans la 7^me classe de son emploi, indice 135, au traitement annuel de 155.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1948.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.158 du 26 février 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} février 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à M^{me} Noémie Decourcelles, dactylographe affectée à l'Institut Denis Diderot, 4^{me} Division, est calculée sur les bases ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
6 ^{me}	182.000	1 ^{er} février 1951	7 ^{me}	143.000 (120)	1 ^{er} mars 1950

Arrêté n° 4.888 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Eugène Deloddère né à Nieppe le 23 mai 1893, manutentionnaire auxiliaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Deloddère est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 170.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1948.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.998 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Victor Denneulin, né à Noyelles-lez-Seclin le 15 septembre 1905, chauffeur mécanicien auxiliaire au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est intégré dans le cadre titulaire en qualité de contrôleur mécanicien.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Denneulin est versé dans la 7^me classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs porté à 180.000 francs à compter du 25 décembre 1950, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juin 1949.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.002 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Georges Duthoit, né le 13 mai 1896 à Wambrechies, maçon auxiliaire au Service de la Voie Publique, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal en qualité de maçon égoutier.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Duthoit est versé dans la 7^me classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, traitement qui sera porté à 180.000 francs à compter du 25 décembre 1950, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 15 juin 1950.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.000 du 20 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Germaine Forestier, née le 21 mars 1911 à Roubaix, infirmière non diplômée autorisée, assistante auxiliaire d'hygiène scolaire, est intégrée en cette qualité dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{lle} Forestier est versée dans la 5^{me} classe de son emploi, indice 170, au traitement annuel de 198.000 francs, porté à 217.000 francs à compter du 25 décembre 1950, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, de l'indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
A compter du 1 ^{er} novembre 1950 : 3 ^{me}	280.000	1 ^{er} janvier 1948	7 ^{me}	198.000	1 ^{er} nov. 1950
A compter du 25 décembre 1950 : 3 ^{me}	311.000	1 ^{er} janvier 1948	7 ^{me}	217.000	1 ^{er} nov. 1950
A compter du 1 ^{er} janvier 1951 : 2 ^{me}	347.000	1 ^{er} janvier 1951	7 ^{me}	217.000	1 ^{er} nov. 1950

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.892 du 4 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Valentine Godefroy, née Gilquin, à Lille le 26 janvier 1899, baigneuse auxiliaire, est intégrée, dans cette qualité, dans le cadre titulaire.

Article 2. — M^{me} Godefroy est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 143.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.004 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. François Lecoutre, né à Tourcoing le 19 mars 1894, contrôleur des Eaux auxiliaire affecté au Service des Eaux, est intégré en cette qualité dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Lecoutre est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 133, au traitement annuel de 156.000 francs, porté à 162.000 francs à compter du 25 décembre 1950, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1950.

L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité différentielle non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
A compter du 1 ^{er} novembre 1950 : 7 ^{me}	158.000	1 ^{er} avril 1950	7 ^{me} (133)	156.000	1 ^{er} janvier 1950
A compter du 25 décembre 1950 : 7 ^{me}	165.000	1 ^{er} avril 1950	7 ^{me} (133)	162.000	1 ^{er} janvier 1950

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.001 du 20 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Marguerite Lemette, née à Elcourt-Saint-Quentin le 2 mars 1898, cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Lemette est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur ; ce traitement est porté à 180.000 francs à compter du 25 décembre 1950.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.999 du 20 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Bayard née Liétard Renée le 11 novembre 1922 à Lille, aide-cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Bayard est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur ; traitement qui sera porté à 158.000 francs à compter du 25 décembre 1950.

Elle bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.005 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Georges Petit, né le 22 avril 1899 à Cousolre (Nord), chauffeur auxiliaire affecté au Service des Transports, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Petit est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 215.000 francs, traitement qui sera porté à 232.000 francs à compter du 25 décembre 1950, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1949.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.889 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Alfred Roman, né à Lambersart le 9 mai 1892, peintre vitrier auxiliaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre du personnel titulaire.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Roman est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, indice 182, au traitement annuel de 218.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1948.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.003 du 20 janvier 1951

Article 4. — M. Lucien Santerre, né le 20 mars 1891 à Houplines, plombier zingueur auxiliaire, est intégré, en cette qualité, dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Santerre est versé dans la 5^{me} classe de son emploi, indice 194, au traitement annuel de 234.000 francs, traitement porté à 252.000 francs à compter du 25 décembre 1950, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1950.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.066 du 31 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Landuyt née Jeanne Van Compernelle, à Lille le 22 mai 1906, aide-cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre permanent du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Landuyt est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs, traitement porté à 158.000 francs à compter du 25 décembre 1950, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.916 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Michel Van Mellaert, né le 1^{er} février 1896 à Lille, démolisseur auxiliaire, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Van Mellaert est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 170.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juillet 1948.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.891 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Charles Verfaillie, né le 15 mai 1892 à Armentières, démolisseur auxiliaire affecté au service d'exécution des travaux en régie, est intégré dans le cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Verfaillie est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 170.000 francs (l'ancienneté dans la classe étant fixée

au 1^{er} janvier 1948), auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Il bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Travaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 4.928 du 12 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 3 mai 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois d'avril 1950,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement au	
				1 ^{er} avril 1950	1 ^{er} juillet 1950
2 ^e Division Courmont Antoine	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	242.000	258.000

Arrêté n° 4.917 du 10 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 13 novembre 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel municipal, pour le mois de novembre 1950,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2 ^e Division Henri Mestdagh	Chef de Division	5 ^{me}	600.000	1 ^{er} novembre 1950

Arrêté n° 4.924 du 11 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 13 novembre 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois de novembre 1950,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
3° Division				
De Caluwe Elie . .	Chef de Bureau	5 ^{me}	380.000	16 novembre 1950

Arrêté n° 4.912 du 10 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 13 décembre 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du mois de décembre 1950 pour le personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Coutsiers Charles .	Caporal	2 ^{me}	279.000	16 décembre 1950

Arrêté n° 4.906 du 10 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 26 décembre 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois de janvier 1951,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitements	Ancienneté dans la classe
Exécution des Travaux en Régie				
Roman Alfred . . .	Peintre-vitrier	5 ^{me}	234.000	1 ^{er} janvier 1951
Verfaillie Charles .	Démolisseur	5 ^{me}	184.000	1 ^{er} janvier 1951
Service de la Voie Publique				
Alluin Jean	Maçon égoutier	6 ^{me}	191.000	1 ^{er} janvier 1951
Marquillie Adolphe	Forgeron	5 ^{me}	207.000	1 ^{er} janvier 1951

Arrêté n° 5.006 du 20 janvier 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de février 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division					
Laurent Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	1 ^{er} février 1951
2^e Division					
Mairesse Maurice.	Commis d'administration	1 ^{re}	240	326.000	1 ^{er} février 1951
Maertens Camille.	Surveillant de cimetières	1 ^{re}	145	180.000	1 ^{er} février 1951
3^e Division					
Accart Raphaël ..	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	309.000	1 ^{er} février 1951
4^e Division					
Vanrenterghem Georgina	Femme de service	1 ^{re}	140	86.500	1 ^{er} février 1951
Doisy Gaston	Prof. Ecole des Beaux-Arts	2 ^{me}	370 (16 h.)	1/2 vacation 549.333	16 février 1951
5^e Division					
Bernard Denise ...	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	196	255.000	1 ^{er} février 1951
Service de la Propreté Publique					
Naessens Jules ...	Cantonnier	5 ^{me}	143	177.000	1 ^{er} février 1951
Villette André ...	Egoutier éboueur	2 ^{me}	185	239.000	1 ^{er} février 1951
Service des Transports					
Lutun Georges ...	Chauffeur	5 ^{me}	190	247.000	1 ^{er} février 1951
Maillet Alfred ...	Commis d'administration	1 ^{re}	240	326.000	1 ^{er} février 1951
Mortelette Marcel	Chauffeur	3 ^{me}	210	277.000	1 ^{er} février 1951
Service de la Voie Publique					
Faucomprez Paul.	Terrassier	1 ^{re}	195	254.000	1 ^{er} février 1951
Moreau Achille ...	d ^e	1 ^{re}	195	254.000	1 ^{er} février 1951

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service des Promenades et Jardins					
Bauwens Arsène	Garde municipal	2 ^{me}	174	223.000	1 ^{er} février 1951
Cambier Louis	Terrassier	5 ^{me}	155	195.000	1 ^{er} février 1951
Goussin Marcel	d°	5 ^{me}	155	195.000	1 ^{er} février 1951
Exécution Travaux en Régie					
Deloddère Eugène	Manutentionnaire	5 ^{me}	155	195.000	1 ^{er} février 1951

Arrêté n° 5.154 du 22 février 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de février 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Combe Kléber ...	Sapeur 2 ^{me} cl. qualifié 2 ^{me} cat.	5 ^{me}	180	232.000	1 ^{er} février 1951
Dubois Emile	d°	5 ^{me}	180	232.000	1 ^{er} février 1951
Hanicot Albert ...	d°	3 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} février 1951
H a s s e i l w e i l l e r Maurice	d°	5 ^{me}	180	232.000	16 février 1951
Laurent Adolphe .	d°	2 ^{me}	210	277.000	16 février 1951
Legros Achille ...	d°	5 ^{me}	180	232.000	1 ^{er} février 1951
Muselet Auguste .	d°	5 ^{me}	180	232.000	1 ^{er} février 1951

Arrêté n° 5.240 du 6 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de mars 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
4^e Division					
Quertinier Robert.	Magasinier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Albéric Marie	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1 ^{er} mars 1951
Banzet Emile	Surveillant	5 ^{me}	150	188.000	1 ^{er} mars 1951
Dubrulle Robert . .	d ^o	4 ^{me}	160	202.000	1 ^{er} mars 1951
Bouchez Marcel . .	Machiniste	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Copyllie Emilie . .	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1 ^{er} mars 1951
Lenoir Henri	Machiniste	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Potdevin André . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Pouille Auguste . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Ramon Adolphe . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Trosley Charles . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Vandenplas Arthur	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Van Ingh Albert . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Vasseur Gaston . .	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
West Charles	d ^o	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Danels Simone . . .	Aide-cuisinière	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Delboure Raymonde	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Delecour Marguerite	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Dubo Charles	Chef magasinier	5 ^{me}	204	267.000	1 ^{er} mars 1951
Herbaut Raymonde	Aide-cuisinière	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Lesaffre Adèle . . .	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Suin Andrée	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Théry Suzanne . . .	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Vanhove Germaine	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Warie Marthe	d ^o	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
5^e Division					
Célerse Gustave . .	Baigneur	6 ^{me}	135	165.000	1 ^{er} mars 1951
Tuytschaever Pierre	Commis d'administration	3 ^{me}	220	293.000	1 ^{er} mars 1951
Dubrulle Gabrielle	Assistante sociale (infirm. dipl. d'Etat)	3 ^{me}	223	293.000	1 ^{er} mars 1951
Galet Madeleine . .	d ^o	3 ^{me}	223	293.000	1 ^{er} mars 1951
Assoinnon M.-Louise	Gardiennne	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Bauduin Louise . . .	d ^o	3 ^{me}	175	225.000	1 ^{er} mars 1951
Loplat Simone	d ^o	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Marga Gustave . . .	Désinfecteur	4 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} mars 1951
Parisis Gaston . . .	d ^o	4 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} mars 1951
Entrepôts					
Devos Henri	Manœuvre	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Collecte des Droits de Place					
Médez Georges . . .	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	16 mars 1951

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Brigade Sanito-Financière					
Savels Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	309.000	1 ^{er} mars 1951
Abattoirs					
Guillians Laurent.	Ouvrier d'entretien	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Service de la Propreté Publique					
Bar Georges	Egoutier éboueur	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Cosyns Lucien ...	Charretier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Degroeve Julien..	d°	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Dejonghe Marcel .	Egoutier éboueur	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Delos Marceau ...	Palefrenier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Denneulin Etienne	Egoutier éboueur	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Deslovère Maurice	d°	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Hendryckx François	d°	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Maréchaux Marceau	Cantonnier	4 ^{me}	151	189.000	1 ^{er} mars 1951
Mignon Henri	Egoutier éboueur	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Olivier Raymond .	d°	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Papegay Maurice.	Cantonnier	4 ^{me}	151	189.000	1 ^{er} mars 1951
Therby Henri	d°	4 ^{me}	151	189.000	1 ^{er} mars 1951
Tiédréz André ...	d°	4 ^{me}	151	189.000	1 ^{er} mars 1951
Tuybens Camille .	Charretier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Van Cleemput Georges	Cantonnier	4 ^{me}	151	189.000	1 ^{er} mars 1951
Vanderperre Paul.	Charretier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Van Labeke Cyrille	Brigadier cantonnier	2 ^{me}	185	239.000	1 ^{er} mars 1951
Verro Raymond .	Charretier	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Service des Transports					
Brochet Gustave .	Chauffeur poids lourds	4 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} mars 1951
Carlier Gustave ..	d°	4 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} mars 1951
Delangue Albert ..	d°	4 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} mars 1951
Service des Eaux					
Moithy Henri	Fontainier de trav. et d'exploitation	4 ^{me}	236	319.000	1 ^{er} mars 1951
Service de la Voie Publique					
Béghain Alexandre	Dameur ficheur	2 ^{me}	208	274.000	1 ^{er} mars 1951

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service des Promenades et Jardins					
Pollet Louis	Jardinier	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} mars 1951
Service d'Exécution des Travaux en Régie					
Boutmy Edouard.	Plombier zingueur	4 ^{me}	206	271.000	1 ^{er} mars 1951
Buchet Suzanne .	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1 ^{er} mars 1951
Derveuw Victor .	Manœuvre	4 ^{me}	158	199.000	1 ^{er} mars 1951
Engels Gustave ..	Démolisseur	4 ^{me}	165	210.000	1 ^{er} mars 1951
Mareel Léa	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1 ^{er} mars 1951
Van Eck outte Maurice	Menuisier ébéniste	4 ^{me}	206	271.000	1 ^{er} mars 1951
Service d'Electricité					
Schwartz Georges	Téléphoniste	5 ^{me}	170	217.000	1 ^{er} mars 1951

Arrêté n° 5.258 du 13 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de mars 1951 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Lecocq Emile	Sapeur 2 ^{me} cl. qualifié 2 ^{me} cat.	5 ^{me}	180	232.000	1 ^{er} mars 1951
Vermetten Henri .	d°	5 ^{me}	180	232.000	16 mars 1951
Compagnie Emile.	Sapeur 1 ^{re} cl. qualifié 2 ^{me} cat.	1 ^{re}	230	309.000	16 mars 1951

Arrêté n° 5.346 du 29 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois d'avril 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
4° Division					
Clersy Louise	Femme de service	5 ^{me}	114	134.000	1 ^{er} avril 1951
Smaghe Edouard	Surveillant	5 ^{me}	150	188.000	1 ^{er} avril 1951
Courcelles Lucien.	Machiniste	4 ^{me}	184	238.000	1 ^{er} avril 1951
Delcroix Georges .	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	1 ^{er} avril 1951
Lallemand Pauline	Femme de service	5 ^{me}	114	134.000	1 ^{er} avril 1951
Service du Logement					
Legros Jean	Commis d'administration	2 ^{me}	230	309.000	1 ^{er} avril 1951
Bureau d'Etudes et de Dessin					
Van Wolput Maurice	Dessinateur géomètre	4 ^{me}	263	363.000	1 ^{er} avril 1951
Service de la Propreté Publique					
Meurillon Gaston .	Charretier d°	5 ^{me}	155	195.000	16 avril 1951
Nodimar André . .		5 ^{me}	155	195.000	16 avril 1951
Service des Promenades et Jardins					
Bos Jean	Brigadier des Gardes	2 ^{me}	220	293.000	1 ^{er} avril 1951
Prévost Georges .	Garde municipal	1 ^{re}	185	239.000	1 ^{er} avril 1951
Service d'exécution des Travaux en régie					
Van Mellart Michel	Démolisseur	5 ^{me}	155	195.000	1 ^{er} avril 1951

Arrêté n° 5.259 du 13 mars 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'avril 1951 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Dupont Jean-Marie	Sapeur 2 ^{me} cl. qualifié 2 ^{me} cat.	3 ^{me}	200	261.000	1 ^{er} avril 1951

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations, mutations, promotions.

Arrêté n° 5.175 du 27 février 1951

Article 1. — M^{lle} Jeanne Alexandre, née le 29 juillet 1932, demeurant 45, rue de la Louvière à Lille, professeur de coupe et de couture aux Cours municipaux professionnels, est nommée monitrice de coupe et de couture à la garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins ».

Article 2. — M^{lle} Alexandre effectuera, par semaine, une heure de cours théorique rémunérée sur la base de 15.000 francs l'heure-année et une heure de cours pratique rémunérée sur la base de 7.800 francs l'heure-année.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 février 1951.

Arrêté n° 4.893 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Jean Alluin, terrassier stagiaire du cadre titulaire, qui assurait antérieurement les fonctions de maçon égoutier du cadre auxiliaire, est titularisé dans ce dernier emploi, à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Alluin est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1948.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Arrêté n° 4.993 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Roger Arquembourg, sapeur de 2^me classe qualifié 2^me catégorie (5^me classe - indice 180), est nommé caporal.

Article 2. — M. Roger Arquembourg est versé dans la 6^me classe de son nouvel emploi (indice 190) au traitement annuel de 247.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.047 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Florentin Blanquart, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, M. Blanquart est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.997 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Blanquart, caporal de 1^{re} classe (indice 240), est nommé caporal-chef.

Article 2. — M. Marcel Blanquart est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 250) au traitement annuel de 342.000 francs majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.054 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. André Blomme, terrassier stagiaire affecté au service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Blomme est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Blomme est fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 4.989 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Roger Boterdael, caporal de 2^{me} classe (indice 230), est nommé sergent.

Article 2. — M. Boterdael est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 236) au traitement annuel de 319.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.982 du 19 janvier 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté n° 4.483 du 18 octobre sont rapportées.

Article 2. — En conséquence, M. Bouckaert est versé à compter du 6 avril 1950 dans la 5^{me} classe de l'emploi de chef de garage, indice 255, au traitement annuel de 292.000 francs, porté à 317.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950 et à 350.000 francs à compter du 25 décembre, auxquels s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.050 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Marceline Boulogne, assistante-chef stagiaire au Service de la Protection maternelle et infantile, est titularisée dans ses fonctions à compter du 5 janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Boulogne est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.069 du 2 février 1951

Article 1. — M^{me} Simone Boutmy, née le 31 octobre 1908 à Lille, aide-cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée en cette qualité dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Boutmy est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs (traitement porté à 158.000 francs à compter du 25 décembre 1950), auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.057 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Julien Cardon, aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 3 janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Julien Cardon est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Julien Cardon est fixée au 1^{er} novembre 1949.

Arrêté n° 5.170 du 27 février 1951

Article 1. — M. Adolphe Carlier, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe (indice 230) affecté au Service des Eaux, est nommé commis d'administration audit service, en remplacement numérique de M^{me} Lenain, appelée à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Adolphe Carlier est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 240) au traitement annuel de 301.000 francs, traitement porté à 326.000 francs à compter du 25 décembre 1950. Ce traitement est majoré des indemnités accessoires auxquelles l'intéressé peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} août 1950.

Arrêté n° 5.133 du 17 février 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 3.985 du 12 juillet 1950 (2^{me} tranche de reclassement) est complété comme suit :

Nom et prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Carnin Théophile.	Contrôleur des eaux	1 ^{re} (202)	217.000	16 mars 1941

Retraité le 1^{er} octobre 1949

Arrêté n° 5.111 du 12 février 1951

Article 1. — M. Gaston Catel, veilleur de nuit de 4^{me} classe, indice 121, est muté dans l'emploi de surveillant des Musées du Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Catel est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.270 du 13 mars 1951

Article 1. — M^{me} Marthe Reichel née Caucheteux, expéditionnaire de 7^{me} classe (indice 110), affectée au 2^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{me} Reichel est versée dans la 9^{me} classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{me} Reichel, nommée à la 9^{me} classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 158.000 francs (indice 130) avec effet du 1^{er} mars 1951, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté	Classe	Traitement	Ancienneté
4 ^{me}	161.000	1 ^{er} août 1950	9 ^{me}	158.000	1 ^{er} mars 1951

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.266 du 13 mars 1951

Article 1. — M. Arthur Caudron, né le 19 octobre 1914 à Lille, est nommé manœuvre stagiaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Caudron est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Caudron bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 mars 1951.

Arrêté n° 4.894 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Charles Chartrer, terrassier du cadre titulaire, qui assurait antérieurement les fonctions de maçon égoutier du cadre auxiliaire, est titularisé dans ce dernier emploi, à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — M. Chartrer est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 5.332 du 28 mars 1951

Article 1. — M. René Chaval, électricien mécanicien, est promu à la classe exceptionnelle, indice 255, avec effet du 16 mai 1950.

Article 2. — La situation de M. Chaval est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
Effet 16 mai 1950 Cl. except.	255	292.000	16 mai 1950
Effet 1 ^{er} juillet 1950 »	255	316.000	16 mai 1950
Effet 25 décembre 1950 »	255	350.000	16 mai 1950

Arrêté n° 4.967 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Jean Chimot, Chef de Bureau affecté au 3^{me} Bureau de la 2^{me} Division, est muté, en la même qualité, au Cabinet de M. le Secrétaire Général.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 janvier 1951.

Arrêté n° 4.981 du 19 janvier 1951

Article 1. — L'ancienneté dans la classe de M. Chimot, promu chef de bureau le 21 mai 1950, est fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 5.160 du 26 février 1951

Article 1. — Notre arrêté du 17 janvier 1951 (4^{me} tranche de reclassement) est modifié comme suit en ce qui concerne la situation faite à M. Chimot, chef de Bureau :

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Chimot Jean	Chef de Bureau	6 ^{me}	275	383.000	1 ^{er} octobre 1949

Arrêté n° 5.062 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. René Cocu, expéditionnaire auxiliaire affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, est nommé expéditionnaire stagiaire audit service en remplacement numérique de M. Inghels, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. René Cocu est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 110, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Cocu percevra une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2 ^{me}	140.000	1 ^{er} déc. 1949	7 ^{me}	128.000 (110)	1 ^{er} janvier 1951

Arrêté n° 5.008 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Alphonse Colbaut, manœuvre titulaire de 7^{me} classe, indice 130, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé peintre vitrier.

Article 2. — M. Colbaut est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi, indice 170, au traitement annuel de 217.000 francs.

Il continuera à percevoir l'indemnité pour supplément de travail sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.990 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Emile Compagnie, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie (1^{re} classe - indice 220), est nommé sapeur de 1^{re} classe qualifié 2^{me} catégorie.

Article 2. — M. Emile Compagnie est versé dans la 2^{me} classe de son nouvel emploi (indice 220) au traitement annuel de 293.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 11 mars 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.151 du 22 février 1951

Article 1. — M. Lucien Cottreel, né le 4 avril 1928 à Linback-sur-Blies (Sarre), est nommé peintre vitrier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Lucien Cottreel est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 170, au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Cottreel bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février.

Arrêté n° 4.910 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Robert De Bleeckère, sapeur-pompier de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, M. De Bleeckère est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Robert De Bleeckère est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 200.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 4.995 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Charles Deconninck, caporal de 6^{me} classe (indice 190), est nommé sergent.

Article 2. — M. Deconninck est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 200) au traitement annuel de 261.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.908 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Paul De Groeve, sapeur-pompier de 2^{me} classe, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. De Groeve est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles, M. Paul De Groeve est versé dans la 7^{me} classe des sapeurs-pompiers de 2^{me} classe qualifiés 2^{me} catégorie, au traitement annuel de 199.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 5.331 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Charles Deja, chaudronnier chauffeur au Service des Installations Thermiques, est promu à la classe exceptionnelle, indice 255, avec effet du 1^{er} janvier 1949.

Article 2. — La situation de M. Deja est fixée comme suit :

Classe		Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
au 1 ^{er} janvier 1949	Cl. except.	255	267.000	1 ^{er} janvier 1949
au 1 ^{er} janvier 1950	Cl. except.	255	292.000	1 ^{er} janvier 1949
au 1 ^{er} juillet 1950	Cl. except.	255	316.000	1 ^{er} janvier 1949
au 25 décembre 1950	Cl. except.	255	350.000	1 ^{er} janvier 1949

Arrêté n° 5.172 du 27 février 1951

Article 1. — M. Alfred Delaval, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe (indice 230) affecté au 2^{me} Bureau de la 2^{me} Division, est nommé commis d'administration audit service, en remplacement numérique de M. Cooren, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Alfred Delaval est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 240) au traitement annuel de 326.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.334 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Louis Delcueillierie, maître de nage, est promu à la classe exceptionnelle, indice 255, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. Delcueillierie est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
A compter du 1 ^{er} janvier 1948 Exc.	255	225.000	1 ^{er} mars 1944
» » 1 ^{er} janvier 1949 »	255	267.000	1 ^{er} mars 1944
» » 1 ^{er} janvier 1950 »	255	292.000	1 ^{er} mars 1944
» » 1 ^{er} juillet 1950 »	255	316.000	1 ^{er} mars 1944
» » 25 décemb. 1950 »	255	350.000	1 ^{er} mars 1944

Arrêté n° 5.051 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Eugène Delecroix, démolisseur au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Eugène Delecroix est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Delecroix est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 180.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 4.958 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Maurice Deloux, aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Deloux est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Maurice Deloux est versé dans la 5^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 175.000 francs, traitement qui sera porté à 186.000 francs à compter du 25 décembre 1950, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} novembre 1948,

Arrêté n° 5.174 du 27 février 1951

Article 1. — M^{me} Célinie Deruet, née le 16 mars 1919, demeurant 56, rue du Four à Marcq-en-Barœul, monitrice de couture au Centre Familial ménager de Marcq-en-Barœul, est nommée monitrice de coupe et de couture à la Garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{me} Deruet effectuera par semaine une heure de cours théorique rémunérée sur la base de 15.000 francs l'heure-année et une heure de cours pratique rémunérée sur la base de 7.800 francs l'heure-année.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 février 1951.

Arrêté n° 5.009 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Victor Derveuw, manœuvre affecté au Service des Travaux en Régie, est muté, en la même qualité, au Service électrique et téléphonique.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.935 bis du 16 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 20 novembre 1950 versant dans la 2^{me} catégorie divers ouvriers qualifiés professionnels de 1^{re} catégorie,

Article 1. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté susvisé sont modifiées comme suit :

Desiéter Désiré	172 5 ^{me}	207.000	182 6 ^{me}	218.000	1 ^{er} oct. 1950
Lejeune Henri.	172 5 ^{me}	207.000	182 6 ^{me}	218.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 5.159 du 26 février 1951

Article 1. — M^{me} Ernestine Lemaire, née Devendeville, le 9 mai 1923, est nommée femme de service stagiaire, affectée au Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, 2^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Lemaire est versée dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 100) au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 février 1951.

Arrêté n° 5.330 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Paul De Wandel, chauffeur mécanicien au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est promu à la classe exceptionnelle, indice 235, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. De Wandel est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
au 1 ^{er} janvier 1948 Cl. except.	235	207.500	1 ^{er} juillet 1939
au 1 ^{er} janvier 1949 Cl. except.	235	244.000	1 ^{er} juillet 1939
au 1 ^{er} janvier 1950 Cl. except.	235	266.000	1 ^{er} juillet 1939
au 1 ^{er} juillet 1950 Cl. except.	235	288.000	1 ^{er} juillet 1939
Au 25 décembre 1950 Cl. except.	235	317.000	1 ^{er} juillet 1939

Arrêté n° 4.934 du 16 janvier 1951

Article 1. — M. Léon D'Hulster, jardinier mosaïste (1^{re} classe - indice 240), est nommé chef d'équipe au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Léon D'Hulster est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 248) au traitement annuel de 307.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.320 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Georges Doucy, né le 19 décembre 1928 à Lille, est nommé manœuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Georges Doucy est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Doucy bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 1951.

Arrêté n° 5.121 du 13 février 1951

Article 1. — M. Marcel Dubois, commis dessinateur stagiaire au Service d'Architecture, est titularisé dans ses fonctions à compter du 4 février 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 31 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Marcel Dubois est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Marcel Dubois est fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté n° 5.116 du 13 février 1951

Article 1. — M. Georges Duflot, né le 5 août 1925, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^{me} classe non qualifié, à compter du 16 janvier 1951.

Article 2. — M. Georges Duflot est versé dans la 6^{me} classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet le 28 février 1951.

Arrêté n° 5.098 du 9 février 1951

Article 1. — M. Henri Duhautois, Ingénieur subdivisionnaire stagiaire affecté aux Services Publics, est titularisé dans ses fonctions à compter du 17 janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Duhautois est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Duhautois est fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 5.048 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Jean Dupont, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Dumont est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.171 du 27 février 1951

Article 1. — M. Robert Dumont, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe (indice 230) affecté à la Brigade sanito-financière, est nommé commis d'administration audit service, en remplacement numérique de M. Duparcq, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Robert Dumont est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 240) au traitement annuel de 326.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.097 du 9 février 1951

Article 1. — M. Marcel Dupond, expéditionnaire auxiliaire affecté au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, est nommé expéditionnaire stagiaire audit service.

Article 2. — M. Dupond est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 110, au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Dupond percevra une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2 ^{me}	140.000	1 ^{er} sept. 1949	7 ^{me}	128.000 (110)	1 ^{er} janvier 1951

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.885 du 2 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Martine Dupuy, née le 4 juillet 1927 à Paris (12^{me} arrondissement), est nommée professeur stagiaire de la classe de harpe en remplacement de M. Marcelin-Piedana, intérimaire.

Article 2. — M^{lle} Martine Dupuy effectuera six heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 155.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi et majoré des indemnités et accessoires prévus par l'échelle des traitements en vigueur.

Article 3. — La nomination de M^{lle} Martine Dupuy sera soumise à l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale et sa titularisation ne sera accordée qu'après l'accomplissement d'un stage obligatoire d'un an.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} février 1951.

Approbation du Préfet du 22 mars 1951.

Arrêté n° 5.181 du 27 février 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté du 2 janvier 1951 est modifié comme suit :

.....
M^{me} Martine Dupuy effectuera six heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 171.000 francs, correspondant à la 6^{me} classe de son emploi (indice 250), ce traitement étant majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.
.....

Arrêté n° 5.058 du 29 janvier 1951

Vu notre arrêté en date du 17 janvier 1951 fixant le montant des traitements à allouer au personnel municipal titulaire, à compter du 25 décembre 1950,

Article 1. — Notre arrêté du 17 janvier 1951 est modifié comme suit :

Nom et prénom	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Voie Publique Bureau du Chef de Section				
Duriez Georges ..	1 ^{re}	470	708.000	1 ^{er} mai 1941

Arrêté n° 5.124 du 13 février 1951

Article 1. — M. Robert Durut, commis d'ordre et de comptabilité (8^{me} classe, indice 155), affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin, est nommé commis dessinateur audit service.

Article 2. — M. Robert Durut est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000

francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.911 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Paul Duthoit, sapeur-pompier de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Duthoit est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Paul Duthoit est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 200.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 4.992 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Paul Duthoit, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie (6^{me} classe - indice 170), est nommé caporal.

Article 2. — M. Paul Duthoit est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 190), au traitement annuel de 247.000 francs majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.125 du 13 février 1951

Article 1. — M. Charles Empis, surveillant à l'Hôtel de Ville (5^{me} classe - indice 122), est muté, pour raisons de service, dans l'emploi de brigadier des huissiers.

Article 2. — M. Empis est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 128), au traitement annuel de 155.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Empis reste affecté au 4^me Bureau de la 1^{re} Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.049 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Félix Ferret, aide-jardinier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Ferret est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectué, l'ancienneté dans la classe de M. Félix Ferret est fixée au 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 4.994 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Aimé Folzan, caporal de 2^me classe (indice 230), est nommé sergent en remplacement du sergent Tacquet, atteint par la limite d'âge.

Article 2. — M. Aimé Folzan est versé dans la 3^me classe de son nouvel emploi (indice 236), au traitement annuel de 319.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.914 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Louis Gehan, sapeur-pompier de 2^me classe, est titularisé dans ses fonctions à compter du 16 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gehan est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de ses services militaires, M. Louis Gehan est versé dans la 6^{me} classe des sapeurs-pompiers de 2^{me} classe qualifiés 2^{me} catégorie, au traitement annuel de 200.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 décembre 1950.

Arrêté n° 4.991 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Louis Gehan, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie (6^{me} classe, indice 170), est nommé caporal en remplacement de M. Aimé Folzan, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Louis Gehan est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 190), au traitement annuel de 247.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.025 du 24 janvier 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 13 décembre 1950 est modifié comme suit :

« ARTICLE 1^{er}. — M. René Gheeraert, manutentionnaire stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

« ARTICLE 2. — Sans changement.

« ARTICLE 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. René Gheeraert est fixé au 1^{er} février 1950.

« ARTICLE 4. — Sans changement. »

.....

Arrêté n° 5.322 du 28 mars 1951

Article 1. — M. René Gheeraert, chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire, est titularisé dans ses fonctions à compter du 16 février 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 31 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gheeraert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. René Gheeraert est versé dans la 6^{me} classe de son emploi (indice 180), au traitement annuel de 232.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1949.

Arrêté n° 4913 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Gobeaux, né le 30 janvier 1929 à Lille, cabinier auxiliaire, est nommé manœuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Marcel Gobeaux est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

M. Gobeaux bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 5.182 du 27 février 1951

Article 1. — Le traitement à allouer à M. Maurice Hanot, chef désinfecteur, est modifié comme suit :

	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
A compter du 1 ^{er} janvier 1948 . .	2 ^{me}	259	233.000	16 octobre 1947
» » 1 ^{er} janvier 1949 . .	2 ^{me}	259	274.000	16 octobre 1947
» » 16 octobre 1949 . . .	1 ^{re}	270	290.000	16 octobre 1949
» » 1 ^{er} janvier 1950 . .	1 ^{re}	270	315.000	16 octobre 1949
» » 1 ^{er} juillet 1950	1 ^{re}	270	340.000	16 octobre 1949

Arrêté n° 5.169 du 27 février 1951

Article 1. — M. Léon Hibon, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe (indice 230), affecté au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, est nommé commis d'administration audit service, en remplacement numérique de M. Pérignon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Léon Hibon est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 240), au traitement annuel de 326.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.024 du 24 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Honoré, adjudant de 1^{re} classe (indice 290) au Corps des Sapeurs-Pompiers, est nommé adjudant-chef en remplacement de M. Marcel Descarpentries, admis à la retraite.

Article 2. — M. Marcel Honoré est versé dans la 1^{re} classe de son nouveau grade (indice 300), au traitement annuel de 424.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.895 du 4 janvier 1951

Article 1. — M. Théophile Janssoone, terrassier stagiaire du cadre titulaire, qui assurait antérieurement les fonctions de forgeron du cadre auxiliaire, est titularisé dans ce dernier emploi, à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Janssoone est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1949.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Arrêté n° 5.265 du 13 mars 1951

Article 1. — M. François Jouanchicot, né le 8 août 1927 à Lille, est nommé commis dessinateur stagiaire affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — M. Jouanchicot est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 140), au traitement annuel de 173.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 4.883 du 2 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Jeanne Joulain, née le 22 juillet 1920 à Paris (16^{me}), est nommée professeur stagiaire de la classe d'orgue, en remplacement de M. Lecocq, intérimaire.

Article 2. — M^{lle} Jeanne Joulain effectuera six heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 155.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi et majoré des indemnités et accessoires prévus par l'échelle des traitements en vigueur.

Article 3. — La nomination de M^{lle} Joulain sera soumise à l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale et sa titularisation ne sera accordée qu'après l'accomplissement d'un stage obligatoire d'un an.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} février 1951.

Approbation du Préfet du 22 mars 1951.

Arrêté n° 5.180 du 27 février 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté du 2 janvier 1951 est modifié comme suit :

.....
M^{me} Jeanne Joulain effectuera six heures de cours par semaine et recevra, à ce titre, un traitement annuel de 171.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi (indice 250), ce traitement étant majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.
.....

Arrêté n° 4.909 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Roland Lamaire, sapeur-pompier de 2^{me} classe, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Lamaire est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de ses services militaires, M. Roland Lamaire est versé dans la 7^{me} classe des sapeurs-pompiers de 2^{me} classe qualifiés 2^{me} catégorie, au traitement annuel de 199.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} novembre 1949.

Arrêté n° 4.907 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Gilbert Laruelle, sapeur-pompier de 2^{me} classe, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Laruelle est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de ses services militaires, M. Laruelle est versé dans la 7^{me} classe des sapeurs-pompiers de 2^{me} classe qualifiés 2^{me} catégorie, au traitement annuel de 199.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1949.

Arrêté n° 4.945 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Michel Lecat, né le 24 octobre 1926, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie, à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — M. Michel Lecat est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170), au traitement annuel de 199.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour risques professionnels de 4.200 francs au taux réduit de 80 %.

Article 3. — Compte tenu de l'application de la 4^{me} tranche de reclassement, M. Lecat est versé dans la 6^{me} classe au traitement annuel de 217.000 francs à compter du 25 décembre 1950; l'indemnité pour risques professionnels dont bénéficiait l'intéressé est supprimée à compter de cette date.

Arrêté n° 4.984 du 19 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Denise Thiers née Lecomte, née le 25 mars 1923 à Hellemmes, est nommée berceuse stagiaire au Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Denise Thiers est versée dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M^{me} Thiers bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.335 du 28 mars 1951

Article 1. — Une bonification de 3 ans 4 mois 20 jours, comptant pour son avancement de classe (égale au double du temps passé en déportation) est accordée, en sa qualité de déporté résistant, à M. Richard Ledoux, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service de l'Etat Civil,

Article 2. — La situation de M. Ledoux est donc modifiée comme suit avec effet pécuniaire du 11 août 1948 :

	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
A compter du 11 août 1948	1 ^{re}	197	191.000	1 ^{er} sept. 1945
	Hors Cl.	203	199.000	1 ^{er} sept. 1948
A compter du 1 ^{er} janvier 1949 . .	Hors Cl.	210	227.000	1 ^{er} sept. 1948
» » 1 ^{er} janvier 1950 . . .	3 ^{me}	210	242.000	1 ^{er} sept. 1948
» » 1 ^{er} juillet 1950	3 ^{me}	210	258.000	1 ^{er} sept. 1948
	2 ^{me}	218	269.000	1 ^{er} sept. 1950
» » 25 décembre 1950 . . .	2 ^{me}	218	290.000	1 ^{er} sept. 1950

Arrêté n° 4.915 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. Marcel Lefebvre, huissier de 5^{me} classe, affecté au Cabinet des Adjoints, est versé dans la catégorie des Expéditionnaires Vaguemestres.

Article 2. — M. Lefebvre recevra en cette qualité un traitement annuel de 180.000 francs correspondant à la 5^{me} classe de son emploi (indice 150), majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 5.168 du 27 février 1951

Article 1. — M^{lle} Louise Leflon, commis d'ordre et de comptabilité de 5^{me} classe (indice 196), affectée au Cabinet de MM. les Adjoints, est nommée commis d'administration audit service, en remplacement numérique de M. Baillet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M^{lle} Louise Leflon est versée dans la 5^{me} classe de son nouvel emploi (indice 203), au traitement annuel de 246.000 francs, traitement porté à 266.000 francs à compter du 25 décembre 1950. Ce traitement est majoré des indemnités accessoires auxquelles l'intéressée peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.988 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Adolphe Lemaire, caporal de 1^{re} classe (indice 240), est nommé caporal-chef.

Article 2. — M. Adolphe Lemaire est versé dans la 1^{re} classe de nouvel emploi (indice 250) au traitement annuel de 342.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.965 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Yvon Le Marc'hadour, né le 19 décembre 1898 à Chambon-sur-Voueize (Creuse), est nommé professeur stagiaire de la classe de chant, en remplacement de M^{me} Tellier, intérimaire.

Article 2. — M. Yvon Le Marc'hadour effectuera douze heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 310.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi et majoré des indemnités et accessoires prévus par l'échelle des traitements en vigueur.

Article 3. — La nomination de M. Le Marc'hadour sera soumise à l'agrément de M. le Ministre de l'Éducation Nationale et sa titularisation ne sera accordée qu'après l'accomplissement d'un stage obligatoire d'un an.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Approbation du Préfet le 22 mars 1951.

Arrêté n° 5.178 du 27 février 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté du 18 janvier 1951 est modifié comme suit :

.....

M. Yvon Le Marc'hadour effectuera douze heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 342.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi (indice 250), ce traitement étant majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

.....

Arrêté n° 4.987 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Georges Leuillette, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie (4^{me} classe - indice 190), est nommé caporal en remplacement de M. Hasseilsweiller, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Georges Leuillette est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 190) au traitement annuel de 247.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 septembre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet du 29 mars 1951.

Arrêté n° 5.264 du 13 mars 1951

Article 1. — M. Daniel Levrague, né le 5 février 1929 à Houplines, est nommé commis dessinateur stagiaire, affecté au Bureau d'Études et de Dessin.

Article 2. — M. Levrague est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 140) au traitement annuel de 173.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.123 du 13 février 1951

Article 1. — Sont nommés adjoints techniques de classe exceptionnelle :

MM. Loez Jules, Agent technique à la Voie Publique ;

Vanhove Pierre, Dessinateur projeteur au Service d'Architecture ;

Vanhove Joseph, Chef mécanicien au Service des Eaux.

Article 2. — La situation des intéressés s'établit comme suit:

Classe exceptionnelle	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Effet pécuniaire
Loez Jules :				
Classe exc.	360	1 ^{er} janvier 1949	378.000	du 1 ^{er} janvier 1949
»	360	1 ^{er} janvier 1949	420.000	du 1 ^{er} janvier 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	462.000	du 1 ^{er} juillet 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	523.000	du 25 déc. 1950
Vanhove Pierre :				
Classe exc.	360	1 ^{er} janvier 1949	389.000	du 1 ^{er} janvier 1949
»	360	1 ^{er} janvier 1949	427.000	du 1 ^{er} janvier 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	466.000	du 1 ^{er} juillet 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	523.000	du 25 déc. 1950
Vanhove Joseph :				
Classe exc.	360	1 ^{er} janvier 1949	378.000	du 1 ^{er} janvier 1949
»	360	1 ^{er} janvier 1949	420.000	du 1 ^{er} janvier 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	462.000	du 1 ^{er} juillet 1950
»	360	1 ^{er} janvier 1949	523.000	du 25 déc. 1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1949.

Arrêté n° 5.056 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Andrée Marchand, dactylographe stagiaire affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Marchand est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.935 du 16 janvier 1951

Article 1. — M. Adolphe Marquillie, terrassier du cadre titulaire, qui assurait antérieurement les fonctions de forgeron auxiliaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ce dernier emploi à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Marquillie est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, indice 160, au traitement annuel de 191.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1948,

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Arrêté n° 5.099 du 9 février 1951

Article 1. — M. Adolphe Marquillie, forgeron au Service de la Voie Publique, est nommé ouvrier tôlier audit service (éclairage et signalisation).

Article 2. — Aucune modification n'est apportée à la situation pécuniaire de l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.055 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Renée Martel, sténo-dactylographe stagiaire affectée au Bureau de M. le Chef de la 5^{me} Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Martel est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.323 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Roger Mary, chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} février 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 31 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Roger Mary est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Roger Mary est fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté n° 5.271 du 13 mars 1951

Article 1. — M^{lle} Yvonne Meis, dactylographe de 7^{me} classe (indice 120) affectée au Secrétariat Général, Service du Personnel, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{lle} Meis est versée dans la 9^{me} classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{lle} Meis, nommée à la 9^{me} classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 158.000 francs (indice 130) avec effet du 1^{er} mars 1951, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté	Classe	Traitement	Ancienneté
6 ^{me}	182.000	1 ^{er} février 1949	9 ^{me}	158.000	1 ^{er} mars 1951

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.053 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{lle} Marcelle Menet, sténo-dactylographe stagiaire affectée au Service de l'Economat, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Menet est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.268 du 13 mars 1951

Article 1. — M^{me} Marcelle Menet, sténo-dactylographe de 7^{me} classe, indice 135, affectée à l'Economat, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{me} Menet est versée dans la 8^{me} classe de son nouvel emploi, indice 155, au traitement annuel de 195.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.329 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Maurice Montegnies, mécanicien au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est promu à la classe exceptionnelle, indice 235, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. Montegnies est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
Au 1 ^{er} janvier 1948 Cl. except.	235	207.500	16 octobre 1940
Au 1 ^{er} janvier 1949 Cl. except.	235	244.000	16 octobre 1940
Au 1 ^{er} janvier 1950 Cl. except.	235	266.000	16 octobre 1940
Au 1 ^{er} juillet 1950 Cl. except.	235	288.000	16 octobre 1940
Au 25 décembre 1950 Cl. except.	235	317.000	16 octobre 1940

Arrêté n° 5.321 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Albert Muldermans, né le 17 février 1914 à Lille, est nommé surveillant stagiaire au Palais des Beaux-Arts, 4^{me} Division.

Article 2. — M. Muldermans est versé dans la 7^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 mars 1951.

Arrêté n° 5.263 du 13 mars 1951

Article 1. — M. Alexandre Nevejan, né le 13 août 1925 à Lille, est nommé commis dessinateur stagiaire, affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — M. Nevejan est versé dans la 7^me classe de son emploi (indice 140) au traitement annuel de 173.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 4.957 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Edouard Papegay, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 26 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Papegay est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Papegay est fixée au 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 4.884 du 2 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Ida Périn, née le 26 novembre 1906 à Mézières, est nommée professeur stagiaire de piano (cours préparatoire, moyen et supérieur) au Conservatoire de Musique de Lille, en remplacement de M^{me} Duriez et de M. Caquant, retraités.

Article 2. — M^{me} Ida Périn effectuera douze heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 310.000 francs correspondant à la 6^me classe de son emploi et majoré des indemnités et accessoires prévus par l'échelle des traitements en vigueur.

Article 3. — La nomination de M^{me} Périn sera soumise à l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale et sa titularisation ne sera accordée qu'après l'accomplissement d'un stage obligatoire d'un an.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} février 1951.

Approbation du Préfet du 22 mars 1951.

Arrêté n° 5.179 du 27 février 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté du 2 janvier 1951 est modifié comme suit :

.....

M^{me} Ida Périn effectuera douze heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement annuel de 342.000 francs correspondant à la 6^{me} classe de son emploi (indice 250), ce traitement étant majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

.....

Arrêté n° 4.960 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Léon Pyl, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Pyl est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.217 du 5 mars 1951

Article 1. — M. Maurice Régniez, né le 28 avril 1925 à Lille, est nommé surveillant de cimetière stagiaire affecté au cimetière de l'Est, en remplacement de M. Marchand, décédé.

Article 2. — M. Maurice Régniez est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 110) au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Régniez bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 février 1951.

Arrêté n° 5.052 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Roland Ronse, manutentionnaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Ronse est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Ronse est fixée au 1^{er} mars 1949.

Arrêté n° 5.269 du 13 mars 1951

Article 1. — M. Georges Rotsaert, expéditionnaire de 7^{me} classe (indice 110), affecté au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M. Georges Rotsaert est versé dans la 9^{me} classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.176 du 27 février 1951

Article 1. — M. Fernand Roupin, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est muté, en la même qualité, au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.177 du 27 février 1951

Article 1. — M. Charles Rousselle, menuisier charpentier affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est muté dans l'emploi de menuisier ébéniste audit service.

Article 2. — Aucune modification n'est apportée à la situation pécuniaire de l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1951.

Arrêté n° 5.117 du 13 février 1951

Article 1. — M. Jean Sellier, né le 14 avril 1923, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^{me} classe non qualifié, à compter du 16 janvier 1951.

Article 2. — M. Jean Sellier est versé dans la 6^{me} classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet le 28 février 1951.

Arrêté n° 5.078 du 5 février 1951

Article 1. — M. Claude Sezille, expéditionnaire, est détaché dans les fonctions de contrôleur assermenté à l'Office Municipal du Logement, en remplacement de M. Lucien Pérignon.

Article 2. — Aucune modification n'est apportée dans la situation pécuniaire de l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Visa du préfet du 21 février 1951.

Arrêté n° 4.996 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Roger Simon, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie (6^{me} classe - indice 170), est nommé caporal, en remplacement de M. Decominck appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Roger Simon est versé dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 190) au traitement annuel de 247.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Approbation du Préfet le 29 mars 1951.

Arrêté n° 4.962 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Madi Slimane, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Slimane est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Madi Slimane est versé dans la 6^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 170.000 francs, traitement porté à 180.000 francs à compter du 25 décembre 1950; l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 5.104 du 9 février 1951

Article 1. — Notre arrêté du 17 janvier 1951 (4^{me} tranche de reclassement - Sapeurs-pompiers) est complété comme suit :

.....
Tacquet Paul Sergent 1^{er} 260 1^{er} octobre 1947 358.000
Retraité le 1^{er} janvier 1951
.....

Arrêté n° 5.316 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Pierre Tiersen, coursier au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — M. Pierre Tiersen est versé dans la 9^{me} classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 1951.

Arrêté n° 5.061 du 29 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Maillard née Tourneur Jacqueline, expéditionnaire auxiliaire affectée à la 5^{me} Division, Service de la Protection Maternelle et Infantile, est nommée expéditionnaire stagiaire audit service, en remplacement numérique de M^{lle} Bourdon, appelée à d'autres fonctions.

Article 2. — M^{me} Jacqueline Maillard est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 110, au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{me} Maillard percevra une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
4 ^{me}	161.000	1 ^{er} juin 1948	7 ^{me}	128.000 (110)	1 ^{er} janvier 1951

Arrêté n° 4.961 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Victor Toussaint, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Toussaint est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Toussaint est fixée au 1^{er} juin 1949.

Arrêté n° 5.290 du 21 mars 1951

Article 1. — La situation de M. Roger Vagner, électricien mécanicien affecté au Service des Installations Electriques, est modifiée comme suit à compter du 1^{er} janvier 1948 :

	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1 ^{er} janvier 1948	6 ^{me}	182	169.500	1 ^{er} juin 1945
	5 ^{me}	194	178.000	1 ^{er} juin 1948
Au 1 ^{er} janvier 1949	5 ^{me}	194	203.000	1 ^{er} juin 1948
Au 1 ^{er} janvier 1950	5 ^{me}	194	219.000	1 ^{er} juin 1948
	4 ^{me}	206	234.000	1 ^{er} juin 1950
Au 1 ^{er} juillet 1950	4 ^{me}	206	251.000	1 ^{er} juin 1950
Au 25 décembre 1950 . .	4 ^{me}	206	271.000	1 ^{er} juin 1950

Arrêté n° 5.007 du 20 janvier 1951

Article 1. — M. Pierre Van de Put, manoeuvre titulaire de 7^{me} classe, indice 130, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé peintre vitrier.

Article 2. — M. Van de Put est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi, indice 170, au traitement annuel de 217.000 francs.

Il continuera à percevoir l'indemnité pour supplément de travail sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.959 du 18 janvier 1951

Article 1. — M. Célestin Vandevyèvre, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Vandevyèvre est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Vandevyèvre est fixée au 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 5.242 du 6 mars 1951

Article 1. — M. Albert Vanhoorde, architecte D.P.L.G., est nommé professeur stagiaire au cours de stéréotomie à l'École Régionale d'Architecture, en remplacement de M. Deregnacourt, décédé.

Article 2. — La titularisation de M. Vanhoorde ne pourra être prononcée qu'à l'expiration d'un stage d'une année, sous réserve de l'avis favorable émis par M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 5.333 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Arthur Van Opbrocke, ouvrier d'atelier au Service de la Propreté Publique, est promu à la classe exceptionnelle, indice 235, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. Van Opbrocke est fixée comme suit :

Classe		Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
au 1 ^{er} janvier 1948	Cl. except.	235	207.500	1 ^{er} octobre 1946
au 1 ^{er} janvier 1949	Cl. except.	235	244.000	1 ^{er} octobre 1946
au 1 ^{er} janvier 1950	Cl. except.	235	266.000	1 ^{er} octobre 1946
au 1 ^{er} juillet 1950	Cl. except.	235	288.000	1 ^{er} octobre 1946
au 25 décembre 1950	Cl. except.	235	317.000	1 ^{er} octobre 1946

Arrêté n° 5.147 du 21 février 1951

Article 1. — M. Maurice Virique, né le 5 février 1927 à Lille, est nommé peintre-vitrier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Maurice Virique est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Virique bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 février 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 5.328 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Denise Thiers, née Lecomte, berceuse stagiaire au Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est licenciée des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 mars 1951.

Arrêté n° 5.100 du 9 février 1951

Article 1. — M. Charles Wanquetin, jardinier mosaïste affecté au Service des Promenades et Jardins, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel titulaire.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} mars 1951.

**PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.
Autorisations de versements.**

Arrêté n° 5.222 du 5 mars 1951

Article 1. — Les agents ci-après désignés sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales à compter du 1^{er} mars 1951 :

Nom et prénom	Fonction	Affectation
Castelin Germaine	Gardiennne	Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins »
Démarez Marguerite	Aide-cuisinière	d°
Lenoir Constant	Surveillant de Musées	Palais des Beaux-Arts
Willem Léon	d°	Musée Ind. et Commercial
Fruit Julien	Surveillant	Ecole des Beaux-Arts
Lemette Marguerite	Cuisinière	4 ^{me} Division - 3 ^{me} Bureau
Bayard Renée	Aide-cuisinière	d°
Boutmy Simone	d°	d°
Chéron Renée	d°	d°
Deckmyn Marie-Jeanne ...	d°	d°
Dupuis Marguerite	d°	d°
Hanotel Yvonne	d°	d°
Landuyt Jeanne	d°	d°
Moitel Sophie	d°	d°
Rivière Lucienne	d°	d°
Célerse Gustave	Baigneur	Bains Maracci
De Parmentier Arthur	Surveillant de bassin	Bains Liberté
Godefroy Valentine	Baigneuse	Bains Maracci
Castier Antoinette	Inf. non diplômée autorisée	5 ^{me} Division - 2 ^{me} Bureau

Nom et prénom	Fonction	Affectation
Férain Yvonne	Inf. non diplômée autorisée	5 ^{me} Division - 3 ^{me} Bureau
Forestier Germaine	d°	5 ^{me} Division - 2 ^{me} Bureau
Looten Marie-Thérèse	Gardiennne	Crèche de Fives
Vandenbossche Jeanne	d°	d°
Bart Edgard	Chauf. poids lourds	Transports
Petit Georges	d°	d°
Duthoit Georges	Maçon égoutier	Voie Publique
Lecoutre François	Contrôleur des Eaux	Eaux
Broutin Théophile	Manutentionnaire	Exécution des Travaux en Régie
Lhote Théodore	Terrassier	d°
Liéven Kléber	Démolisseur	d°
Roman Alfred	Peintre vitrier	d°
Santerre Lucien	Plombier zingueur	d°
Van Mellart Michel	Démolisseur	d°
Verfaillie Charles	d°	d°
Denneulin Victor	Contrôleur mécanicien	Inst. Thermiques et Mécaniques
Haustraete Léon	Chauffeur mécanicien	d°

Arrêté n° 4.972 du 19 janvier 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Alluin Jean, maçon égoutier au Service de la Voie Publique, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 5.326 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Eugène Deloddère, manutentionnaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.120 du 13 février 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 janvier 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gaston Doisy, professeur à l'École des Beaux-Arts, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.971 du 19 janvier 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Théophile Janssoone, forgeron au service de la Voie Publique, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.973 du 19 janvier 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Adolphe Marquillie, forgeron au Service de la Voie Publique, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} décembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.
Admissions à la retraite.

Arrêté n° 5.153 du 22 février 1951

Article 1. — M. Léon Bourseaux, chauffeur de chaudières, affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.338 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Louise Dubar née Gombert, commis d'administration affectée au 3^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est admise à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Arrêté n° 5.137 du 17 février 1951

Article 1. — M^{me} Jeanne Duriez-Pâgant, professeur au Conservatoire National de Musique de Lille, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, pour raisons de santé, à compter du 6 juillet 1950.

Arrêté n° 5.337 du 28 mars 1951

Article 1. — M. Etienne Péru, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 3^{me} Bureau de la 2^{me} Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour raisons de santé, à compter du 15 juin 1950.

Arrêté n° 5.152 du 22 février 1951

Article 1. — M. Henri Trédez, menuisier ébéniste affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} avril 1951.

**PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.
Cessation définitive de fonctions.**

Arrêté n° 5.223 du 5 mars 1951

Vu notre arrêté en date du 8 décembre 1948 admettant M. François Caquant, professeur au Conservatoire, à faire valoir ses droits à la retraite,

Vu nos arrêtés antérieurs maintenant l'intéressé en fonctions jusqu'à la désignation de son successeur,

Article 1. — M. François Caquant, professeur au Conservatoire, cesse définitivement d'assurer l'enseignement du cours préparatoire de piano dont il avait la charge.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.318 du 28 mars 1951

Article 1. — M^{me} Elvire Thoores née Van Gysel, aide-médico-sociale détachée à l'Œuvre Suisse, maintenue en activité, cesse définitivement ses fonctions à compter du 9 avril 1951.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etablissements incommodes
et dangereux.**

Arrêté n° 5.108 du 9 février 1951

Article 1. — M^{me} V^{ve} Clément, née Paul Segers, est autorisée à installer une friagerie dans le café situé place de Béthune, n° 2, sous réserve de l'observation des conditions énumérées ci-après :

1°) la ventilation de la hotte placée au-dessus de l'appareil à frire devra se faire par un conduit indépendant, prolongé jusqu'à la partie la plus élevée de la construction et établi à une distance minimum d'un mètre en arrière-corps de l'alignement de la façade;

2°) la porte de la friterie sera munie d'un ressort la maintenant normalement fermée;

3°) un extincteur d'incendie de six à dix litres chargé avec un produit autre que le tétrachlorure de carbone ou le bromure de méthyle sera constamment posé à proximité de l'appareil à frire pour combattre tout commencement d'incendie.

Article 2. — La présente autorisation n'est donnée que sous toutes réserves des droits des tiers. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à compter de sa délivrance.

Arrêté n° 5.043 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. Maurice Vandemoortelle est autorisé à installer une friterie dans le café situé boulevard Louis-XIV, n° 26, sous réserve de l'observation des conditions énumérées ci-après :

1°) la ventilation de la hotte placée au-dessus de l'appareil à frire devra se faire par un conduit indépendant, prolongé jusqu'à la partie la plus élevée de la construction et établi à une distance minimum d'un mètre en arrière-corps de l'alignement de la façade;

2°) la porte de la friterie sera munie d'un ressort la maintenant normalement fermée;

3°) un extincteur d'incendie de cinq litres chargé avec un produit autre que le tétrachlorure de carbone ou le bromure de méthyle sera constamment posé à proximité de l'appareil à frire pour combattre tout commencement d'incendie.

Article 2. — La présente autorisation n'est donnée que sous toutes réserves des droits des tiers. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à compter de sa délivrance,

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

Arrêté n° 5.189 du 1^{er} mars 1951

Article 1. — M. Victor Anckaert, Curé de la Paroisse Saint-Maurice-des-Champs, est autorisé à ouvrir une salle de fêtes de 3^{me} catégorie au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le n° 113, rue Saint-Gabriel.

Article 2. — Le pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille;
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions Indirectes, 89, rue Meurein à Lille.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

DEBITS DE BOISSONS

Statistiques pour l'année 1950

Au cours de l'année 1950, il a été délivré 355 autorisations d'ouverture de débits de boissons, se répartissant comme suit :

1 ^{re} catégorie	9
2 ^{me} catégorie	3
3 ^{me} catégorie	11
4 ^{me} catégorie	332
	<hr/>
	355

D'autre part, il a été enregistré 198 autorisations de vente occasionnelle de boissons hygiéniques, ainsi que 280 autorisations de jouer de la musique dans les débits de boissons.

PROPRETE PUBLIQUE. — Chevaux.

Marché pour ferrure des chevaux et soins vétérinaires pendant l'année 1951 au profit de Jean Faillie, 32, Façade de l'Esplanade à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.408 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 16 janvier 1951.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Médecin-chef.

Arrêté n° 4.919 du 10 janvier 1951

Article 1. — M. le Docteur Paul Gellé, domicilié à Lille, 38, rue Alexandre-Leleux, est maintenu dans ses fonctions de médecin-chef du Service de la Protection Maternelle et Infantile, pour une nouvelle période de trois ans, à partir du 19 janvier 1951.

Avis favorable le 9 août 1951 du Directeur Départemental de la Santé du Nord.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Crèche de Fives.

Arrêté n° 5.218 du 5 mars 1951

Article 1. — M^{me} Jeane Dillies, monitrice de coupe, née le 27 février 1929, demeurant 27, rue Deschodt à Lille, est nommée monitrice de coupe et de couture à la Crèche de Fives.

Article 2. — M^{me} Dillies effectuera 4 heures de cours pratiques par semaine, et recevra à ce titre une rémunération annuelle de 31.210 francs — calculée sur la base de 7.800 francs l'heure-année.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 février 1951.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Garderie « Les P'tits Pouchins ».

Arrêté n° 5.059 du 29 janvier 1951

Article 1. — M. le Docteur Pierre Warot est nommé médecin de la Garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M. le Docteur Warot recevra, à ce titre, une indemnité annuelle de 120.000 francs.

SOCIÉTÉS MUNICIPALES. — Chorale. Secrétaire.

Arrêté n° 4.948 du 17 janvier 1951

Article 1. — M^{me} Andrée Jacquemin cesse, à compter du 1^{er} janvier 1951, d'assurer les fonctions de Secrétaire de la Chorale Municipale.

Arrêté n° 4.947 du 17 janvier 1951

Article 1. — M. Charles Vannanderbeck, rédacteur au 1^{er} Bureau de la 5^{me} Division, est nommé Secrétaire de la Chorale Municipale, en remplacement de M^{me} Andrée Jacquemin.

Article 2. — M. Vannanderbeck recevra, à ce titre, une indemnité annuelle de 9.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.205 du 5 mars 1951

Article 1. — La démission de M^{me} Annette Claes née Ronse, professeur de solfège à la Chorale Municipale, est acceptée à compter du 1^{er} janvier 1951.

**SPORTS ET STADES. — Centre d'éducation physique
« Wazemmes ».**

Adjudication-concours des travaux d'aménagement du Centre d'Education physique « Wazemmes », 3^{me} lot : Installation du réseau de distribution d'eau potable au profit de l'Entreprise Edouard Dartois, 30, rue des Tours à Lille, moyennant la somme de 611.650 francs.

Conseil municipal : n° 1.444 du 16 novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 24 janvier et 15 février 1951.

THEATRE SEBASTOPOL. — Exploitation intersaison.

Entre les soussignés :

M. Marcel Paget, Professeur, Adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.675 en date du 26 janvier 1951 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part ;

Et M. Louis Guénot, Directeur des Théâtres Municipaux, demeurant à Paris, 34, rue Truffaut, faisant élection de domicile à l'Hôtel de Ville de Lille,

d'autre part ;

Il est passé la convention suivante :

M. Paget es-qualité met gratuitement à la disposition de M. Guénot, qui accepte, le Théâtre Sébastopol pendant la période du 2 avril au 30 juin 1951, en vue de l'organisation de représentations lyriques.

M. Guénot assurera personnellement les fonctions de directeur dudit théâtre. Il ne pourra céder la concession, la louer ni l'affecter en garantie en tout ou en partie d'une manière quelconque soit définitive soit temporaire.

Il sera seul responsable vis-à-vis de la Ville de l'exploitation de ce théâtre.

La Ville accorde à M. Guénot durant la période susvisée, outre le bâtiment, la jouissance gratuite du mobilier, du matériel, de la machinerie et des décors, etc...

La Ville assurera à ses frais l'entretien du bâtiment, de la machinerie et des décors, et le transport de ces décors, la réparation du mobilier, du matériel de scène, du matériel électrique ainsi que le nettoyage dudit établissement. Elle met à la disposition de M. Guénot le personnel ci-après dont elle assurera le paiement : agents administratifs, électriciens, machinistes, femmes de ménage et concierge.

La Ville prendra également à sa charge : les frais d'éclairage, de chauffage (le cas échéant), d'assurances contre : a) l'incendie, b) les accidents, c) les vols.

Le son côté, M. Guénot s'engage à donner pendant la période susvisée de trois mois, trente-quatre représentations lyriques qui se répartiront de la façon suivante : dix en avril, quinze en mai, neuf en juin.

Il est bien entendu, qu'à chaque représentation, la Ville aura la jouissance gratuite d'un certain nombre de places à déterminer en accord avec le directeur. Les places inoccupées cinq minutes avant le lever du rideau pourront être mises en vente.

M. Guénot pourra mettre le théâtre à la disposition de sociétés ou particuliers pour des concerts, fêtes, conférences avec l'autorisation écrite de M. le Maire de Lille.

Ces prêts de salle seront consentis suivant le tarif établi pour couvrir les frais occasionnés et les sommes correspondant à ces services seront directement réglées à la Ville.

En dehors des représentations régulières, la Ville pourra disposer de la salle par priorité avec un délai de prévenance de quinze jours.

M. Guénot aura seul le droit de choisir et d'engager les artistes de la troupe lyrique et les artistes en représentation.

Il procédera également à l'engagement : 1) du personnel des chœurs, corps de ballet et orchestres ; 2) des répétitrices, souffleuses, buralistes, contrôleur général, contrôleurs de salle, ouvreuses, habilleuses, figurants, tapissiers, aides-électriciens.

Les contrats d'engagement rédigés sous forme de contrats de travail seront signés par M. Guénot qui règlera directement aux artistes et au personnel désignés ci-dessus les salaires et indemnités. Il supportera également les charges sociales y afférentes.

M. Guénot devra en outre acquitter :

- 1) les taxes diverses, les droits d'auteurs, les privilèges ;
- 2) le prix de location des costumes, perruques, meubles et accessoires, pianos, souliers, bottes ; les frais d'impression, d'affichage et de publicité sous toutes ses formes.

Il fera son affaire personnelle du contrat à intervenir avec l'éditeur du programme pendant la période de trois mois envisagée étant entendu qu'il pourra bénéficier de la redevance afférente à cette concession ;

- 3) les indemnités dues pour le service de surveillance effectué par les sapeurs-pompiers et la police aux conditions des tarifs en vigueur.

A cet effet, il est précisé que le service d'incendie devra être assuré par un sous-officier et trois sapeurs. Le service d'ordre sera assuré par la police d'Etat sur la demande que devra faire le directeur au Commissariat Central de Police.

Un médecin devra également être présent à chaque représentation. Deux fauteuils seront réservés à chaque représentation pour le médecin de service.

Le directeur devra veiller personnellement à l'application des prescriptions légales relatives à la police des théâtres et

notamment en ce qui concerne la vente des programmes et des journaux.

M. Guénot encaissera la totalité des droits d'entrée et des abonnements.

La Ville lui règlera une subvention de sept cent cinquante mille francs payable par tiers, le premier tiers devant être versé avant l'ouverture de l'exploitation.

A la fin de cette exploitation, M. Guénot devra fournir un bilan des opérations effectuées par lui.

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Guénot qui s'y oblige. Les parties requièrent l'enregistrement.

Dont acte.

Fait et signé à Lille, le 5 février 1951.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 15 mars 1951. Vol. 883, Case 86.

Approbation du Préfet le 13 février 1951.

THEATRES MUNICIPAUX. — Atelier de décors.

Marché passé avec la Société de Produits Ignifuges et Réfractaires, 6, rue Louis-Pasteur à Boulogne-Billancourt, pour fourniture de produits ignifuges à l'atelier de décors, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.481 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 19 janvier 1951.

TRANSPORTS EN COMMUN. — Tramways.

Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue

XI^m AVENANT
A LA CONVENTION ET AU CAHIER DES CHARGES
DU 20 AOUT 1926

Entre les soussignés :

M. René Gaïffe, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2.160 en date du 11 juillet 1950,

d'une part ;

Et de M. Marcel Tissier, Directeur général de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, agissant au nom et pour le compte de cette société en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 23 mai 1950,

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — La Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue est autorisée à substituer des autobus aux tramways pour l'exploitation de la ligne R de Lille à Quesnoy-sur-Deûle.

Article 2. — L'itinéraire des services autobus de remplacement sera le même que celui de la voie ferrée abandonnée sur les territoires des communes de Saint-André, Marquette, Wambrechies et Verlinghem.

Sur le territoire de la Ville de Lille, l'itinéraire sera le suivant : à l'aller, départ de la place du Général-de-Gaulle (entre les rues Esquermoise et des Débris-Saint-Etienne), rues des Manneliers, Faidherbe, des Ponts-de-Comines, de la Quennette, des Arts, places des Patiniers et du Lion-d'Or, rues de la Monnaie, de la Collégiale, Négrier et Royale.

Au retour, place et rue Saint-André, rues de la Collégiale et de la Monnaie, place du Lion d'Or, rues des Chats-Bossus, Grande-Chaussée et de la Bourse.

Sur le territoire de Quesnoy-sur-Deûle, les services autobus emprunteront les rues de Lille, de la Gare, Belle-Croix et du Maréchal-Foch jusqu'à la Grand'Place à l'aller, le retour s'effectuant par les mêmes voies en sens inverse.

Article 3. — Les arrêts seront fixés comme suit et seront tous facultatifs :

— Sur les territoires des communes de Saint-André, Marquette, Wambrechies et Verlinghem : arrêts de l'ancienne ligne de tramway R ;

— Sur le territoire de Lille, à l'aller : place du Général-de-Gaulle, rues des Ponts-de-Comines, places du Lion-d'Or et du Concert, rue Royale (angle de la rue Négrier), rue Princesse, Pont Royal ; au retour : Pont Royal, place Saint-André, rue de Jemmapes, places du Concert, du Lion-d'Or et du Général-de-Gaulle ;

— Sur le territoire de Quesnoy-sur-Deûle, les arrêts seront les mêmes que ceux du tramway remplacé, jusqu'au pont de Quesnoy inclus, l'arrêt suivant étant la Grand'Place.

Article 4. — Le sectionnement sera le même que celui de l'ancienne ligne de tramway R, à ceci près que, au retour, la section du pont supérieur de Saint-André-Lille sera prolongée dans Lille jusqu'à la rue des Ponts-de-Comines.

Les tarifs des services autobus seront identiques à ceux des services tramways qu'ils remplacent.

Article 5. — Le nombre de kilomètres fixé par l'article 32 du cahier des charges pour le service journalier de la journée la plus chargée, abaissée à 15.000 en vertu du dernier paragraphe de l'article 5 du X^{me} Avenant, s'entend compte tenu du service autobus de remplacement autorisé par le présent avenant.

Article 6. — Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue.

Fait en triple exemplaire à Lille, le 11 août 1950.

Pour la Compagnie des Tramways
Electriques de Lille
et de sa Banlieue,

Le Directeur général :
M. TISSIER.

Pour la Ville de Lille,

Le Maire :
R. GAIFIE.

Enregistré à Lille (Actes Administratifs), le 8 décembre 1950. Vol. 87 A, Case 23.

TRANSPORTS MUNICIPAUX HIPPOMOBILES.

Adjudication des transports hippomobiles : location d'attelages au profit de M. H. Vangheluwe, 16, rue du Port à Lille, moyennant la somme approximative de 2.460.000 francs, rabais de 18 % déduit.

Conseil municipal : n° 2.338 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 28 février 1951.

TRAVAIL. — Conseil des Prud'hommes et Chambre des Métiers.

Révision des listes électorales. — Année 1950

Conseil de Prud'hommes :

Additions : 203 dont 67 patrons et 136 ouvriers et employés.

Retrachements : 708 dont 69 patrons et 639 ouvriers et employés.

Total des inscrits pour 1950 : 8.697 soit 858 patrons et 7.839 ouvriers et employés.

Chambre des Métiers :

Additions : 12 tous artisans-maîtres.

Retrachements : 74 dont 71 artisans-maîtres et 3 artisans-compagnons.

Total des inscrits pour 1950 : 648 soit 637 artisans-maîtres et 11 artisans-compagnons.

**VOIE PUBLIQUE. — Circulation et stationnement.
Interdiction pour travaux.**

Afin de faciliter l'exécution de travaux, des arrêtés interdisant provisoirement le stationnement et la circulation des chevaux et des véhicules de toute nature ont été pris pour les artères désignées ci-après : (Déviation et arrêtés)

— rue Basse : Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.086 du 6 février 1951).

— boulevard Carnot, partie comprise entre la rue des Canonnières et la limite du territoire de Lille : Travaux de pavage. (Arrêté n° 5075 du 3 février 1951).

— rue de la Clef : Travaux de pavage. (Arrêté n° 4.929 du 13 janvier 1951).

— rue de Condé, partie comprise entre le boulevard Victor-Hugo et la rue Duguesclin : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 5.118 du 13 février 1951).

— rue Courmont : Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.301 du 24 mars 1951).

— rue de l'Église-Saint-Louis, partie comprise entre les rues Stephenson et du Commerce : Travaux de réfection des voies ferrées situées boulevard de l'Usine. (Arrêté n° 4.922 du 11 janvier 1951).

— rue du Faubourg de Valenciennes, partie comprise entre les rues de Bavai et de l'Est : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 5.302 du 24 mars 1951).

— rue Jacquemars-Giélée, partie comprise entre la place de Strasbourg et le boulevard Vauban : Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.300 du 24 mars 1951).

— rue Lepelletier : Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.087 du 6 février 1951).

— rue Lequeux, entre la place Le Roux-de-Fauquemont et la rue Henri-Regnault : Travaux d'établissement de chaussées et de lignes de tramways sur les rampes du Pont Lequeux. (Arrêté n° 5.156 du 26 février 1951).

— rue de Marquillies : Construction d'un aqueduc ovoïde 70/105. (Arrêté n° 5.225 du 6 mars 1951).

— rue des Urbanistes : Travaux de pavage. (Arrêté n° 4.887 du 4 janvier 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Circulation.

Marché pour installation d'un équipement de signalisation lumineuse automatique, place du Théâtre, au profit de :

1. *Fourniture de l'équipement* : La Société « La Signalisation électro-automatique », 10, impasse Lindberg à Lyon, moyennant la somme de 803.493 francs.

2. *Montage de l'équipement* : La Société « Forclum », 36, place Cormontaigne à Lille, moyennant la somme de 405.709 francs.

3. *Travaux de génie civil* : Victor Carlier, 44, rue de Douai à Lille, moyennant la somme de 164.755 francs.

Conseil municipal : n° 2.323 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens.

Arrêté n° 5.035 du 25 janvier 1951

Considérant qu'il a été constaté qu'un chien suspect de rage a circulé sur le territoire de notre commune,

Article 1. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière, et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à 8 jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruine. Travaux.

Des mises en demeure d'effectuer des travaux ont été notifiées aux propriétaires des immeubles menaçant ruines ci-après désignés : (Se référer aux arrêtés pour les prescriptions.)

— rue de l'Alma, n° 6, cour Morel, n° 20. — Propriétaire : M^{me} Gantois (Arrêté n° 5.119 du 13 février 1951);

— rue Charles-Quint, n^{os} 34, 36, 38. — Propriétaires : Jacques Altazin, Jean Bourgoïn, Veuve Treffel-Bourgoïn (Arrêté n° 5.126 du 14 février 1951) et Odette Bonnet, Jean Bonnet, Janine Altazin, Claude Altazin, Jacqueline de Saint-André-Meynardie-Altazin, Suzanne Le Petit-Petyt, André Petyt, Maxime Petyt, Marguerite Treffel-Bourgoïn, Jean Bourgoïn, Marthe Paul-Albert-Petyt, Madeleine Frindel-Saint-Germain, Maurice Vuafart, Berthe Severac-Vuafart, Marguerite Bureau du Colombier-Petyt, Monique Pauchard-Petyt, Christian Petyt, Louise Petit-Carbonnie, Laure Leduc-Petyt, Suzanne Morin-Petyt, Pierre Bobin, Paul Memmechet, Lucien Memmechet (Arrêté n° 5.249 du 10 mars 1951);

— rue de la Cité, n° 4. — Propriétaire : Jules Accou (Arrêté n° 5.114 du 12 février 1951);

— rue d'Esquermes, n° 5 bis, cour Ysart. — Propriétaire : Pierre Devos (Arrêté n° 5.293 du 21 mars 1951).

— rue du Faubourg de Roubaix, « Pavillons Le Moinier », cour Delcroix, n^{os} 1 à 5. — Propriétaires : Roger Le Moinier, Pierre Le Moinier, Vallée-Le Moinier, Sohler-Le Moinier (Arrêté n° 4.897 du 6 janvier 1951);

— rue de la Halloterie, n° 22. — Propriétaire : Dewally-Duploux (Arrêté n° 5.294 du 21 mars 1951);

— rue des Meuniers, n° 80. — Propriétaire : Quiret (Arrêté n° 5.085 du 6 février 1951);

— rue de Poids, n° 40 et rue du Croquet, n° 28. — Propriétaire : F. Kesteloot (Arrêté n° 4.899 du 6 janvier 1951);

— rue des Postes, n° 228, cour Saint-Jean, n^{os} 1 et 2. — Propriétaires : Alphonse Allepaerts, Gommaire Allepaerts, Elise Allepaerts (Arrêté n° 4.927 du 11 janvier 1951);

— rue Rabelais, n° 31. — Propriétaire : M^{me} F. Demilt (Arrêté n° 5.295 du 22 mars 1951);

— rue Saint-Hubert, n° 7. — Propriétaire : Guimoiseau (Arrêté n° 4.896 du 6 janvier 1951);

— rue Vantroyen, n^{os} 17 et 19. — Propriétaire : Darras-Dassonville (Arrêté n° 4.898 du 6 janvier 1951);

— rue Vantroyen, n° 21. — Propriétaire : Consorts Darras (Arrêté n° 5.146 du 21 février 1951),

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruines. Réquisition de logements.

Des réquisitions de logements ont été effectuées afin d'abriter les occupants des immeubles menaçant ruines repris ci-après :

- rue du Curé-Saint-Sauveur n° 22. — Propriétaire : Duvinage. *Logement* : rue Dupleix, n° 12. — Propriétaire : Thomas-Barbet (Arrêté n° 5.284 du 19 mars 1951) ;
- rue du Curé-Saint-Sauveur, n° 28. — Propriétaire : Duvinage. *Logements* : 1°) rue Monge, cour Bailleul, n° 1. — Propriétaire : M^{me} Bailleul (Arrêté n° 5.166 du 27 février 1951) ; 2°) rue Camille-Desmoulins, n° 6. — Propriétaire : Meurat (Arrêté n° 5.167 du 27 février 1951) ; 3°) rue Raspail, n° 59. — Propriétaires : consorts Schittecatte (Arrêté n° 5.285 du 19 mars 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Taxis.

Arrêté n° 5.350 du 30 mars 1951

Article 1. — Le permis de mettre en station sur le territoire de la Ville de Lille un taximètre automobile ainsi que la plaque de contrôle n° 6, qui avaient été attribués à M. Lucien Devendeville, lui sont retirés.

VOIRIE. — Chalet de nécessité.

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, n° 2.527, en date du 26 janvier 1951, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et M^{me} Dujardin, demeurant à Lille, 22, rue du Marché,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Convention

M. Coolen, ès-qualité, accorde par les présentes à M^{me} Dujardin, la concession de l'exploitation du chalet de nécessité, installé place du Général-de-Gaulle, pour une durée de trois années à compter du premier décembre mil neuf cent cinquante.

Conditions

M^{me} Dujardin entretiendra le dit chalet en parfait état de propreté et d'entretien ainsi que le mobilier et les appareils.

Le sol du chalet sera lavé au moins une fois par jour avec une solution désinfectante.

Les cuvettes seront nettoyées avec une solution désinfectante et les cadres des sièges seront, après chaque visite, passés au linge humidifié par une solution désinfectante.

M^{me} Dujardin entretiendra les canalisations d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que les canalisations d'évacuation et aura à sa charge les consommations d'éclairage, chauffage et d'eau au tarif industriel.

Les vitres brisées seront immédiatement remplacées par ses soins.

La vidange des fosses sera faite aussi souvent qu'il sera nécessaire et à ses frais.

En cas de négligence de la part du concessionnaire, après une simple sommation faite par les services municipaux, la vidange sera exécutée d'office aux frais et risques du concessionnaire.

En cas d'accident pouvant entraîner la destruction ou la détérioration des locaux concédés, M^{me} Dujardin en poursuivra la réparation à ses risques et périls contre les auteurs responsables de façon à ce que la Ville ne subisse de ce fait aucun préjudice.

Le chalet sera ouvert de 8 heures du matin à 20 heures.

M^{me} Dujardin pourra percevoir, dans le chalet, pendant la durée du contrat, et pour chacun des compartiments avec ou sans toilette, un droit d'usage de 5 francs. Ce droit ne s'applique pas toutefois aux stalles d'urinoirs.

Il est spécifié que le kiosque formant la superstructure du chalet n'appartient pas à la Ville. En conséquence, le concessionnaire ne pourra y faire aucune publicité tant dans la partie en superstructure que dans le sous-sol.

M^{me} Dujardin versera à la Caisse de M. le Receveur Municipal une redevance forfaitaire de soixante-quinze mille francs en deux fractions, la première aussitôt l'enregistrement des présentes, la deuxième fraction, le 1^{er} juin 1951. Cette redevance est susceptible de révision à l'expiration de chaque année.

M^{me} Dujardin supportera, en outre, les contributions ou impôts quelconques mis ou à mettre sur le dit chalet, à la décharge entière de la Ville.

En cas d'inexécution de l'une ou de l'autre des conditions indiquées ci-dessus comme en cas de manquements envers les usagers la Ville aura le droit de résilier immédiatement la dite concession sans que M^{me} Dujardin puisse prétendre à aucune indemnité ni remboursement de la redevance versée.

La Ville se réserve le droit de faire visiter les lieux à tout moment, et le cas échéant, de contrôler les recettes.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M^{me} Dujardin qui s'y oblige.

L'enregistrement est requis pour un an.

Fait et signé en double à Lille, le 14 février 1951.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 15 mars 1951. Vol. 88 B. Case 82.

Approbation du Préfet le 15 mars 1951.

VOIRIE. — Emprise.

Marché pour construction de conduites multiples et de chambres téléphoniques souterraines chemin de Bargues, au profit de M. François Michel, 100, rue Jean-Jaurès à Bully-les-Mines, moyennant la somme approximative de 650.000 francs,

Conseil municipal n° 2.331 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 13 janvier 1951.

VOIRIE. — Kiosques à journaux. Publicité.

Arrêté n° 5.091 du 8 février 1951

Vu l'arrêté en date du 9 mars 1938 par lequel la Librairie Hachette, Société anonyme, dont le siège est à Paris (6^e), 79, boulevard Saint-Germain, propriétaire des Messageries de journaux, 11, rue de Réaumur à Paris, a été autorisée à occuper sur le territoire de Lille les emplacements sur lesquels ont été érigés dix-huit kiosques à journaux;

Vu l'arrêté en date du 24 janvier 1939 par lequel la dite Société a été autorisée à occuper, sur le trottoir de la rue du Molinel, entre la rue de Paris et la rue Saint-Genois, à dix mètres environ de la rue de Paris, l'emplacement nécessaire à l'installation d'un dix-neuvième kiosque;

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 1949 par lequel la Société « Administration d’Affichage et de Publicité » dont le siège est à Paris, 11, rue de Rochechouart, a été autorisée à occuper, aux lieu et place de la Librairie Hachette, les dix-neuf emplacements sur lesquels ont été érigés les kiosques, dans les mêmes clauses et conditions que celles insérées dans les arrêtés des 9 mars 1938 et 24 janvier 1939;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 12 août 1950, portant à 24.000 francs la redevance annuelle par kiosque à compter du 1^{er} novembre 1949;

Vu la demande présentée par le Directeur Général de cette Société tendant à obtenir l'autorisation de faire de la publicité commerciale sur les kiosques à journaux de la Ville de Lille;

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 17 de l'arrêté n° 4.333 du 9 mars 1938 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE 17. — La Société « Administration d’Affichage et de Publicité » aura toute liberté de faire sur les kiosques de la publicité pour les journaux, publications et d'une façon générale pour tous les articles vendus dans les kiosques.

« Elle est autorisée, en outre, à faire de la publicité commerciale sur les kiosques, sans toutefois que cette publicité puisse être faite en faveur de magasins et d'établissements pratiquant la vente directe aux consommateurs. »

Article 2. — La Société « Administration d’Affichage et de Publicité » versera à la Ville, en compensation de cette autorisation, une redevance forfaitaire de cinquante mille francs par an, payable en quatre termes trimestriels et d’avance entre les mains et à la Caisse de M. le Receveur Municipal, le premier terme étant fixé au premier février mil neuf cent cinquante et un.

Approbation du Préfet le 23 février 1951.

VOIRIE. — Pavage. Empierrements. Trottoirs.

Marché pour fourniture de pavés mosaïques en granit au profit de la Société des Ateliers de Constructions de la Seine, 97, rue Saint-Lazare à Paris, moyennant la somme approximative de 1.200.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.324 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 13 février 1951.

Marché pour exécution de revêtements hydrocarbonés, rues du Capitaine-Michel, Van-den-Heede et Courtois prolongée, au profit de la Société Salviam, 151, boulevard Jeanne-d’Arc à Douai, moyennant la somme approximative de 1.900.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.325 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.

Marché pour exécution de revêtements hydrocarbonés place Rihour et rue des Urbanistes au profit des Établissements A. Carette-Dubureq Fils, 43, rue de Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme approximative de 1.800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.325 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 19 mars 1951.



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

DEUXIÈME TRIMESTRE 1951

ABATTOIRS. — Baux et locations.

Baux par lesquels la Ville accorde la location à :

— MM. Brumin Frères, du Petit Grenier n° 48, pour une durée de trois années à dater du quinze août mil neuf cent cinquante, moyennant un loyer annuel de neuf cents francs, plus charges et contributions évaluées au quart du loyer. (10 mai 1951.)

Enregistré A. Adm. 15 mai 1951, vol. 88 A, case 626.

Conseil municipal : n° 2.749 du 21 mars 1951.

— Groupement des Abattoirs et Halles de Lille, 13, rue Sainte-Anne à Lille, du Petit Grenier n° 43, pour une durée de trois années à dater du premier février mil neuf cent cinquante et un, moyennant un loyer annuel de neuf cents francs, plus charges et contributions évaluées au quart du loyer. (10 mai 1951.)

Enregistré A. Adm. 15 mai 1951, vol. 88 A, n° 627.

Conseil municipal : n° 2.749 du 21 mars 1951.

— la Société des Etablissements Chaussé, 26 et 28, avenue Corentin-Cariou, Paris (XIX^e), de l'échaudoir n° 31, pour une durée de 3, 6, 9 années à dater du premier avril mil neuf cent

cinquante, moyennant un loyer annuel de vingt-trois mille deux cents francs. L'enregistrement est requis pour trois ans et les charges sont évaluées à trois mille francs par an. (8 mai, 19 avril et 27 mars 1951.)

Enregistré A. Adm. 15 mai 1951, vol. 88 A, case 628.

Conseil municipal : n° 2.749 du 21 mars 1951.

ABATTOIRS. — Baux et locations. Avenants.

Avenant subsistant à dater du premier avril mil neuf cent cinquante et un, M. André Joly, demeurant à Sens (Yonne), 9 et 11, rue des Charmes, dans tous les droits et obligations de feu M. Dusausoy, tels qu'ils résultent du bail passé avec la Ville les 13 février et 26 mai 1950 pour la location d'un local des Abattoirs dénommé Echauloir aux chevaux N° 57. (8 mai, 19 avril, 15 et 27 mars 1951.)

Enregistré A. Adm. 15 mai 1951, vol. 88 A, case 624 bis.

Conseil municipal : n° 2.749 du 21 mars 1951.

Avenant subsistant à dater du premier juin mil neuf cent cinquante et un, M. André Joly, demeurant à Sens (Yonne), 9 et 11, rue des Charmes, dans tous les droits et obligations de feu M. Dusausoy, tels qu'ils résultent du bail passé avec la Ville les 13 février et 26 mai 1950 pour la location des locaux des Abattoirs dénommés « Halle aux cuirs », demi-local à usage de bureau et un local à usage d'écurie. (8 mai, 19 avril, 15 et 27 mars 1951).

Enregistré A. Adm. 15 mai 1951, vol. 88 A, case 625.

Conseil municipal : n° 2.749 du 21 mars 1951.

AGRICULTURE. — Destruction des ennemis des cultures.

Arrêté n° 5.614 du 21 mai 1951

Considérant que les corbeaux et les pies se propagent d'une manière inquiétante pour les cultures et qu'il y a urgence à prendre des mesures énergiques en vue de leur destruction,

Article 1. — Il est enjoint à tous les exploitants, propriétaires ou locataires de terres ou de terrains, cultivés ou non, situés sur le territoire de la commune, de détruire par le *démolage*, les nids de corbeaux et de pies existant sur les terres ou autres dépendances dont ils ont la jouissance.

Les biens des collectivités, des établissements publics et privés sont astreints aux mêmes obligations, et leurs exploitants ou occupants tenus à effectuer la même opération.

Article 2. — Les opérations de destruction, qui devront être terminées avant le 10 juin 1951, auront lieu sous la responsabilité de M. Vanden Heede, 111, rue du Faubourg-de-Roubaix à Lille, président du Groupement de défense contre les ennemis des cultures.

ARMOIRIES. — Médaille d'honneur de la Ville.

Marché pour livraison d'une maquette d'honneur et du matériel de frappe ainsi que 400 médailles en écriin au profit de M. Marcel Declerek, 11, rue Colson à Lille, moyennant la somme de 596.500 francs.

Conseil municipal : n° 2.848 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 16 mai 1951.

BATIMENTS. — Chauffage.

Adjudication en 3 lots de la fourniture de charbon nécessaire au chauffage des bâtiments communaux au profit de :

1^{er} lot : 4 bâtiments. — La Société Mory, 40, rue Hégel à Loume, moyennant la somme approximative de 6.000.000 de francs.

2^{me} lot. — La Société « L'Assochar », 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme approximative de 5.000.000 de francs.

3^{me} lot : 85 bâtiments. — M^{me} V^{ve} Pierre Fénart, 60, rue de Loos à Lille, moyennant la somme approximative de 6.000.000 de francs.

Conseil municipal : n° 2.685 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 4 avril 1951.

BATIMENTS. — Entretien.

Marché pour fourniture de métaux aux Services Municipaux, au profit de la Société Davum, 96, rue Amelot à Paris, moyennant la somme approximative de 311.600 francs.

Conseil municipal : n° 2.619 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

BATIMENTS. — Ecoles maternelles.

Marché pour fourniture de tables, chaises, etc... aux écoles maternelles, au profit de M. F. Scouvement, 51, rue Léonard-Danel à Lille, moyennant la somme approximative de 931.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.782 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

BATIMENTS. — Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux.

Marché pour reconstruction des bâtiments sinistrés du Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux — travaux de plomberie — au profit de M. Gaston Carpentier, 13, rue de Dunkerque à Armentières, moyennant la somme approximative de 815.000 francs, rabais de 25 % déduit.

Conseil municipal : n° 2.789 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

BATIMENTS. — Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux.

Arrêté n° 5.473 du 21 avril 1951

Article 1. — M^{me} Marie Demanne, épouse V. Philips, gérante de l'entreprise H. Demanne, S.A.R.L., 77, rue Jacquemars-Giélée à Lille, est mise en demeure d'avoir à poursuivre les travaux entrepris par elle au « Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux » dans un délai de dix jours qui suivra la notification du présent arrêté.

BATIMENTS. — Lycée Fénelon.

Marché pour remise en état des deux escaliers principaux du Lycée Fénelon, au profit des Etablissements Marin, 21, rue Camille-Desmoulins à Lille, moyennant la somme de 1.266.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.631 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 24 avril 1951.

BATIMENTS. — Eglise Sainte-Marie-Madeleine.

Avenant au procès-verbal d'adjudication du 25 octobre 1950, église Sainte-Marie-Madeleine. Restauration de la coupole au profit de M. Cazeaux, Bas Chemin à La Chapelle d'Armentières et portant le montant de l'adjudication de 2.740.699,73 à 6.369.999,73.

Conseil municipal : n° 2.794 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 21 mai 1951.

BATIMENTS. — Hôtel de Ville.

Marché pour travaux de décoration et fourniture de mobilier à la Salle de Réception de l'Hôtel de Ville, au profit de M. Jules Degorre, 2, rue S.-Lanoy à Somain, moyennant la somme approximative de 4.200.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.869 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour travaux de sculpture et plâtre staff à la Salle de Réception et à la Salle du Conseil d'Administration de l'Hôtel de Ville, au profit de M. J. Borrewater et Fils, 48, avenue Foubert à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 2.000.000 de francs.

Conseil municipal : n° 2.869 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

BAUX ET LOCATIONS. — Immeubles.

Bail par lequel la Ville accorde, à dater du premier novembre mil neuf cent cinquante, à M. Jésupret et ce pour tout le temps où il restera attaché au service de la Ville en qualité d'économiste secrétaire de l'Institut Denis-Diderot, la concession d'un logement dépendant dudit établissement moyennant une redevance mensuelle de trois cent dix francs calculée sur une redevance de base de cent trente-quatre francs à laquelle s'ajoutent les majorations semestrielles prévues par l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948. L'enregistrement est requis pour

trois ans et les charges sont évaluées à cent francs par an. (27 avril et 1^{er} février 1951.)

Enregistré A. Adm 15 mai 1951, vol. 88 A, n° 624.

Conseil municipal : n° 2.564 du 26 janvier 1951.

BAUX ET LOCATIONS. — Terrains.

Convention par laquelle M. Parent, 16, rue Armand-Carrel, autorise la Ville à prendre possession d'une parcelle de terrain destinée à être incorporée dans la voie nouvelle reliant la rue Armand-Carrel à la rue du Faubourg-de-Douai, moyennant paiement par la Ville d'un loyer annuel de deux cents francs et d'une indemnité d'éviction de huit cents francs. (18 mai 1951.)

Enregistré A. Adm. 24 mai 1951, vol. 88 B, n° 72, case 634.

Conseil municipal : n° 1.643 du 24 janvier 1950.

Acte par lequel M^{me} V^{ve} Schryve cède, avec l'autorisation de la ville, ses droits pour tout le temps qui reste à courir à dater du premier janvier mil neuf cent cinquante et un au bail qui lui a été consenti par la Ville le vingt et un novembre mil neuf cent quarante-neuf. (9 avril, 19 et 1^{er} février 1951.)

Enregistré A. Adm. 12 avril 1951, vol. 22 A, case 412.

Conseil municipal : n° 2.528 du 26 janvier 1951.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque de prêt.

Arrêté n° 5.496 du 30 avril 1951

Article 1. — L'indemnité servie aux régisseurs des bibliothèques de prêt installées dans les différents quartiers de notre ville est fixée ainsi qu'il suit :

jusqu'à 200 lecteurs, 1.400 francs par mois,
plus de 200 lecteurs, 1.500 francs par mois.

Article 2. — Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et stationnement.

Arrêté n° 5.695 du 7 juin 1951

Article 1. — Le Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

Article 34 bis : Le stationnement de tous véhicules automobiles ou hippomobiles est interdit sur une longueur de *vingt mètres* également répartie de part et d'autre de chaque arrêt d'autobus.

Visa du Préfet : le 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.466 du 19 avril 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et limitant à une demi-heure la durée du stationnement place Louise-de-Bettignies, devant les immeubles 1 à 9 inclus, sont et demeurent abrogées.

Visa du Préfet : le 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.467 du 19 avril 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et concernant la place du Lion-d'Or sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 59 : Place du Lion-d'Or. — Stationnement interdit : a) côté des numéros impairs ; b) côté des numéros pairs du N° 2 jusqu'au N° 6 inclus. »

Article 2. — L'article 59, paragraphe B, du Code des Arrêtés Municipaux, relatif à la liste des places d'automobiles réservés aux voitures de tourisme et aux camionnettes ne dépassant pas 1.200 kgs de charge utile est complété comme suit :

« Place du Lion-d'Or : Côté des numéros pairs du N° 24 au N° 32 inclus. »

Visa du Préfet : le 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.475 du 23 avril 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et limitant à 30 minutes le stationnement rue Nationale, entre la place du Général-de-Gaulle et le boulevard de la Liberté, sont et demeurent abrogées.

Visa du Préfet : le 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.552 du 9 mai 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et concernant le stationnement le long de la façade de la Nouvelle Bourse, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Le stationnement le long de la façade de la Nouvelle Bourse, place du Théâtre, est réservé aux voitures munies de l'insigne spécial de la Chambre de Commerce, à l'exception d'une longueur de 8 mètres à compter de la rue Grande-Chaussée, nécessaire à l'arrêt des autobus de la Compagnie « T.E.L.B. ».

Visa du Préfet : le 23 mai 1951.

Arrêté n° 5.596 du 18 mai 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Rue Gombert : stationnement alterné.

Visa du Préfet : le 9 juin 1951.

Arrêté n° 5.652 du 26 mai 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sous l'intitulé : rue du Priez, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue du Priez : stationnement interdit entre la rue Faidherbe et la place des Reignaux.

Visa du Préfet : le 6 juin 1951.

Arrêté n° 5.653 du 29 mai 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux sous l'intitulé : boulevard Jean-Baptiste-Lebas, Chaussée Ouest, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Sens unique depuis la rue Jean-Bart vers et jusqu'à la rue de Cambrai.

Visa du Préfet : le 6 juin 1951,

Arrêté n° 5.655 du 29 mai 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sous l'intitulé rue des Sept-Agaches, paragraphe tertio, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 59. — Rue des Sept-Agaches, paragraphe tertio : stationnement alterné.

Visa du Préfet : le 6 juin 1951.

Arrêté n° 5.714 du 11 juin 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

Article 59 : rue Henri-Koib : stationnement alterné.

Visa du Préfet : le 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.418 du 18 avril 1951

Article 1. — Les dispositions figurant actuellement à l'article 62 du Code des Arrêtés Municipaux sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

« *Article 62.* — Il est interdit aux voitures ou attelages d'arrêter ou de stationner à l'angle de deux rues. Le conducteur doit arrêter de façon qu'une distance de dix mètres au moins soit libre entre sa voiture ou son attelage et l'alignement de la bordure de trottoir de la rue transversale.

Cependant une tolérance est accordée lorsque le stationnement à moins de dix mètres d'une rue n'est pas de nature à apporter une gêne à la circulation générale.

Par ailleurs et conformément au code de la route, les véhicules de toute nature ne pourront, en aucun cas, arrêter ou stationner au droit des entrées charretières. »

Visa du Préfet : le 11 mai 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Voie publique.

Arrêté n° 5.656 du 29 mai 1951

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à la réglementation concernant les commerces accessoires aux terrasses de café,

Article 1. — Le paragraphe 3 de l'article 131 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Paragraphe 3 nouveau : *Commerces accessoires* :

Par dérogation aux dispositions de l'article 104, les restaurateurs et cafetiers pourront, à titre de tolérance précaire et révocable être autorisés à installer dans les limites de la zone concédée, les commerces accessoires d'huîtres, d'escargots, de marrons, de crêpes, de gaufres, d'oranges, de bananes, d'arachides, de glaces à consommer, de journaux.

Dans ce cas, le titulaire de la concession principale supportera une redevance calculée par fraction de demi-mètre carré au prorata de la surface occupée par chaque commerce accessoire exercé à la terrasse de l'établissement et basée sur un tarif triple du tarif ordinaire prévu à l'article 102, § 14.

L'installation du commerce accessoire ne pourra être réalisée que pendant la durée effective de l'installation de la terrasse.

La surface occupée par le commerce accessoire sera inférieure à la moitié de la surface de la terrasse et limitée à 5 mètres carrés au maximum.

Quelle que soit la surface occupée, la superficie taxable ne pourra en aucun cas être inférieure à 1 mètre carré 50 par commerce accessoire.

Aucun commerce accessoire ne sera autorisé à moins de 50 mètres d'un commerçant sédentaire vendant les mêmes produits.

Visa du Préfet : le 6 juin 1951.

Arrêté n° 5.638 du 25 mai 1951

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à la réglementation concernant les étalages concédés sur la voie publique,

Article 1. — Le paragraphe 3 de l'article 133 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Paragraphe 3 nouveau : *Ventes sur la voie publique.*

L'autorisation d'occuper une partie du trottoir par un étalage en vue de la vente sur la voie publique, est délivrée à titre personnel et pour les besoins du commerce exercé par le pétitionnaire.

Les ventes effectuées sur la voie publique ne comprendront que des marchandises analogues à celles faisant l'objet du commerce principal et seront toujours faites sous la responsabilité du commerçant.

Visa du Préfet : le 6 juin 1951.

Arrêté n° 5.699 du 8 juin 1951

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications à la réglementation concernant les enseignes placées en saillie sur la voie publique, afin d'en rendre l'application plus facile,

Article 1. — Les articles 249, 250, 254 et 265 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 249 nouveau : A l'exception des tableaux ou plaques d'une saillie maxima de 0 m. 05 appliqués contre les façades, les enseignes, attributs et tous autres objets servant à la publicité (lumineux ou non) ne peuvent être établis à une hauteur inférieure à celles indiquées ci-après :

1°) Quand la plus grande dimension de ces objets est parallèle au mur de façade (tableaux, plaques), leur point le plus bas doit être à 2 m. 50 au moins au-dessus du niveau supérieur du trottoir, leur saillie ne doit pas excéder 0 m. 50 et leur hauteur 1 m. 75.

2°) Quand la plus grande dimension de ces objets est perpendiculaire au mur de façade (enseignes, écussons, attributs, etc...), leur point le plus bas doit être distant du niveau supérieur du trottoir de :

2 m. 50 au moins, si leur saillie n'excède pas 0 m. 50 et leur hauteur 0 m. 60;

3 m. au moins, si leur saillie n'excède pas 1 m. et leur hauteur 1 m.;

3 m. 40 au moins, si leur saillie n'excède pas 1 m. 75 et leur hauteur 1 m. 75.

Les enseignes, tableaux, attributs placés obliquement par rapport au mur de façade seront tarifés suivant leur surface réelle et en tenant compte de leur plus grande saillie,

Les enseignes accouplées en V seront taxées suivant leur plus grande saillie et la surface réelle de chaque face multipliée par 2.

Les enseignes constituées par deux plans verticaux et dont l'épaisseur totale excèdera 0 m. 03 seront taxées pour deux faces et la distance entre les plans verticaux ne pourra dépasser 0 m. 30.

Les enseignes, tableaux, etc... placés sur les saillies autorisées ou sur les balcons et bow windows seront taxés suivant leur propre saillie qui ne devra pas excéder 0 m. 06 et qui sera comptée à partir du point le plus avancé de l'objet supportant l'enseigne.

Article 250 nouveau : Il pourra être accordé des dérogations aux dispositions qui précèdent quant aux enseignes, tableaux, attributs, etc... constituant une saillie, ou présentant une dimension excédant les maxima prévus, ou placés à une hauteur inférieure à celles prescrites par le règlement.

Dans ce cas, ces installations seront passibles de la taxation prévue pour les enseignes extra-réglementaires.

Visa du Préfet : le 27 juin 1951.

CONSEIL MUNICIPAL. — Hommage public.

Arrêté n° 5.566 du 13 mai 1951

The Right Honourable

The Lord Mayor of The City of Leeds F. H. O' Donnell est nommé Citoyen d'Honneur de la Ville de Lille.

EAU. — Distribution.

Adjudication des travaux d'entretien général des canalisations d'eau potable et d'eau industrielle du 1^{er} juillet 1951 au 30 juin 1954, au profit de la S.A.R.L. Edouard Dartois, 30, rue des Tours à Lille, moyennant la somme approximative de 5.940.000 francs, rabais de 1 % déduit.

Conseil municipal : n° 2.636 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 13 juin 1951,

ECLAIRAGE. — Voie publique.

Marché pour fourniture d'appareils d'éclairage électrique au Service de la Voie Publique, au profit de la Société l'Éclairage Technique, 15, rue Claudot à Nancy, moyennant la somme de 1.781.250 francs.

Conseil municipal : n° 2.660 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour fourniture d'appareils d'éclairage électrique de la voie publique, au profit de la Société Philips, 50, avenue Montaigne à Paris, moyennant la somme de 1.449.760 francs.

Conseil municipal : n° 2.765 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 18 juin 1951.

Marché pour fourniture de consoles pour appareils d'éclairage électrique de la voie publique, au profit des Établissements Génie, 45, avenue Victor-Hugo à Aubervilliers, moyennant la somme de 355.150 francs.

Conseil municipal : n° 2.765 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 18 juin 1951.

ECONOMAT. — Articles de bureau.

Marché pour fourniture d'articles de bureau aux Services Municipaux, au profit de M^{me} Léa Lehouck, 11 bis, rue des Jardins à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.688 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

ECONOMAT. — Articles d'entretien.

Marché pour fourniture d'huiles et graisses industrielles aux Services Municipaux, au profit de la Société Nouvelle des Huiles Minérales, 31, rue Miromesnil à Paris, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.689 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

ECONOMAT. — Articles textile.

Marché pour fourniture de mercerie aux Services Municipaux, au profit de MM. Dereux et C^{ie}, 160, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.837 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

Marché pour fourniture de mercerie aux Services Municipaux, au profit de M. Auguste Lesay, 21, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.837 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

Marché pour fourniture de tissus aux Services Municipaux, au profit de M. Gaston Aubry, 189, boulevard de la République à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.837 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 16 mai 1951.

Marché pour fourniture de tissus aux Services Municipaux, au profit de la Société S.F.G.H.C., 21, rue Edouard-Delesalle à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.837 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

ECONOMAT. — Cordes, ficelles.

Marchés pour fourniture de cordes, ficelles, etc... aux Services Municipaux, au profit de :

1° M. Victor Malfait, 16, rue de la Clef à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

2° La Société Saint Frères, 262, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.835 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 24 avril 1951.

ECONOMAT. — Produits pharmaceutiques.

Marché pour fourniture de produits pharmaceutiques, etc... aux Services Municipaux, au profit de la Société Auxiliaire Pharmaceutique de la Région du Nord, 2, rue du Cirque à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.868 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

ECONOMAT. — Reliure et cartonnages.

Marchés pour travaux de reliure, cartonnages, etc... au profit de :

1° Etablissements A. Cordonnier, 29, rue Alphonse-Mercier à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

2° M. J. Terrier, 62, rue d'Angleterre à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

3° M. J. Vanhove, 33, rue Saint-Venant à Hellemmes, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

4° M. L. Cauberghs, 30, rue de Fontenoy à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.836 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

Marché pour travaux de reliures, cartonnages, etc..., au profit du Centre de Post-Cure Albert-Calmette, chemin de Bargues à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.836 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 24 avril 1951.

EGOUTS.

Adjudication de travaux de construction d'égouts — Lot n° 3 — au profit de MM. L. Sorreaux père et fils, 4, rue Lamarline à La Madeleine, moyennant la somme de 9.650.940 francs.

Conseil municipal : n° 1.872 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 18 juin 1951.

ENSEIGNEMENT. — Apprentis.

Arrêté n° 5.462 du 19 avril 1951

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 1950 autorisant l'ouverture au 1^{er} janvier 1950 des sections spéciales des Cours Professionnels pour la formation technique et générale des apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage,

Article 1. — L'état du Personnel de ces sections spéciales et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit à compter du 1^{er} décembre 1950 :

I. — Personnel Administratif

MM. Fontaine Henri, Directeur

Traitement annuel : $15.000 \times 4 = 60.000$

Farineaux Abel, Surveillant Général

Traitement annuel : $15.000 \times 3 = 45.000$

Rocher Charles, Chef de Travaux

Traitement annuel : $15.000 \times 3 = 45.000$

II. — Personnel enseignant des Cours

Enseignement théorique, Taux heure année = 15.000

Nom et Prénom	Nombre d'heures par semaine et matière			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
Coquereille Gilbert.	1 1/2			1 1/2	22.500	
Degand Henri ...			1 1/2	1 1/2	22.500	
Detenre Gilbert ..		3	1 1/2	4 1/2	67.500	
Farineaux Marcel.		6		6	90.000	
Marti Alfred		6		6	90.000	
Meurillon Georges			3	3	45.000	
Picavet Albert ..			3	3	45.000	
Richard André ..	4 1/2			4 1/2	67.500	
Vallez Jean	4 1/2			4 1/2	67.500	
Van de Voorde F.	3			3	45.000	
Vandrotte Jean ..	3			3	45.000	
Vennin Jean			3	3	45.000	
	16 1/2	15	12	43 1/2	652.500	

Article 2. — Modalités de paiement.

Les traitements du Personnel des Cours Professionnels calculés sur le taux de l'heure année sont payés durant une année scolaire (du 1-10 au 31-7) en 10 mensualités.

Les états mensuels de traitement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année scolaire.

Si, en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Municipaux Professionnels ».

Article 4. — Absences du Personnel.

1. — Les autorisations d'absence d'une durée égale ou inférieure à 15 jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés. Celles d'une durée supérieure à 15 jours sont accordées par le Maire de Lille après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2. — Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée, les Membres du Personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^{me} l'heure année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels.

Arrêté n° 5.463 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Berghem est remplacée dans ses fonctions par M^{me} Alexandre Janine.

Article 2. — M^{me} Alexandre sera rétribuée comme suit :

Enseignement Théorique

Cours de coupe : 2 heures à raison de 15.000 francs l'heure-année.

Enseignement Pratique

Cours de couture : 3 heures à raison de 7.800 francs l'heure-année.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.643 du 25 mai 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 12 décembre 1950 n° 4.742 fixant provisoirement les traitements à allouer au personnel des Cours Municipaux Professionnels de Filles est modifié comme suit, à compter du 1^{er} juin 1951 :

Enseignement théorique : taux heure-année : 15.000 francs.

M^{me} Lund Pierrette est chargée du cours de coupe en remplacement de M^{me} Baudry.

Enseignement pratique : taux heure-année : 7.800 francs.

M^{me} Lund Pierrette est chargée du cours de couture-broderie en remplacement de M^{me} Baudry.

Article 2. — M^{me} Lund sera rétribuée pour 4 heures de cours à 15.000 francs l'heure-année et pour 6 heures de cours à 7.800 francs l'heure-année, dans les mêmes conditions que le personnel enseignant des Cours Municipaux Professionnels.

Arrêté n° 5.438 du 19 avril 1951

Article 1. — Le montant de l'indemnité à allouer au personnel enseignant chargé des Cours municipaux professionnels d'horticulture est fixé comme suit, à compter du 1^{er} octobre 1949 :

Noms	Nature du cours	Nombre d'heures de cours	Montant de l'indemnité	Observations
Bossard René .	Arboriculture fruitière	2	30.000	Démissionnaire le 1 ^{er} mai 1950
Marquis Jacques »	Horticulture générale	2	30.000	A compter du 1 ^{er} mai 1950
	Horticulture générale	4	60.000	
	Arboriculture fruitière			

ENSEIGNEMENT. — Conservatoire.

Arrêté n° 5.642 du 25 mai 1951

Article 1. — Sont nommés membres des Jurys des Examens et Concours pour les années scolaires 1950-1951 et suivantes :

HARMONIE

- MM. Maurice Soret, chef d'orchestre, 51, rue Négrier, Lille ;
Malaquin, 13, rue Georges-Maertens à Lille ;
Desenclos, Grand Prix de Rome, 36, rue des Couderets à
Sceaux (Seine) ;
Henri Bouillard, 28, rue du Magasin à Lille ;
Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing ;
Bozza, Grand Prix de Rome, directeur du Conservatoire
de Valenciennes.

SOLFÈGE

- MM. Bernast, artiste musicien, 37, rue d'Antin à Lille ;
Vermaere, artiste musicien, 16, rue du Docteur-Legay,
La Madeleine ;
Henri Deswarte, 17, rue du Général-de-Gaulle, Mons-en-
Barœul ;
Tournon, 41, rue de Canteleu, Lille.
- M^{mes} Comyn-Taupin, professeur de musique, 43, rue Kléber à
Hellemmes ;
Levat-Stequelbout, professeur de musique, 26, rue Ma-
rengo à Lille ;
Francine Ruckebusch, 17, rue Grande-Chaussée à Lille ;
Chapelier, ex-professeur du Conservatoire, 36, rue Blan-
che à Lille.

CHANT

- MM. Houbron, 1, boulevard Papin à Lille ;
Lecomte, artiste lyrique, 40, rue des Fleurs à Mons-en-
Barœul ;
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol à
Lille ;
Richard Cayez, critique musical à « La Voix du Nord » ;
Morant, président du Choral des XXX à Lille ;
Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing ;
- M^{mes} Coiba-Devernay, place Wicar à Lille ;
Fagnien, cantatrice, avenue Jules-Guesde, Templemars ;
Oudart, membre de la Commission de Surveillance, 8, rue
Jacquemars-Giélée à Lille ;
- M^{lle} Camille Ossieur, 29, rue Meurein à Lille.

MUSIQUE DE CHAMBRE

- MM. Bouillard, 28, rue du Magasin à Lille;
Bazelis, 12, rue Saint-André à Lille;
Maurice Soret, chef d'orchestre, 51, rue Négrier à Lille;
Marcelly, directeur du Conservatoire de Tourcoing;
Vercambre, président des Jeunesses Musicales, 67, rue
Nationale à Lille;
M^{me} Scrive-Loyer, 19, boulevard de la Liberté à Lille.

DICTION ET DECLAMATION

- MM. Jacques-Gérard Cornu, « Télévision » Radio-Lille;
Maurice Lecomte, 40, rue des Fleurs, Mons-en-Barœul;
Farcaz, 270, rue des Postes à Lille;
Lahousse, 80, rue Saint-Gabriel à Lille;
Docteur Looten, 132, rue Nationale à Lille;
Philippe Kah, avocat, 70, rue Colbert à Lille;
M^{mes} Coiba-Devernay, ex-directrice d'école, place Wicar à Lille;
Line Gabriel Signoret, 28, rue Puébla à Lille.

PIANO-HARPE

- MM. Henri Bouillard, directeur de l'Ecole de Musique d'Arras,
28, rue du Magasin à Lille;
Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue
Saint-André à Lille;
Malaquin, 13, rue Georges-Maertens à Lille;
Scrive-Thiriez, 28, rue de l'Arc à Lille;
Thieffry, 92, rue Masséna à Lille;
Maurice Soret, 51, rue Négrier à Lille;
Desenclos, directeur du Conservatoire de Roubaix;
M^{mes} Vercambre-Paul, 3, avenue Foch à Marcq-en-Barœul;
Mabille de Poncheville, avenue Bel-Air, Templemars;
Motte, harpiste, 7, rue Franklin-Roosevelt, Tourcoing;
Delwarde, 33, rue Edouard-Delesalle à Lille;
Ghys-Clot, 15, rue d'Holbach à Lille.

ORGUE

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue
Saint-André à Lille;
Wallet, organiste, 7, rue Etienne-Dolet à Lille;
Jean Cau, 45, rue de Bourgogne à Lille;
Desenclos, directeur du Conservatoire de Roubaix;
Emile Brande, 44, rue Solférino à Lille;
Bouillard, 28, rue du Magasin à Lille;
Bergerat, 64, rue de Wazemmes à Lille.

VIOLON ET ALTO

- MM. Henri Deswarte, membre de la Commission de Surveillance du Conservatoire, 17, rue du Général-de-Gaulle, Mons-en-Barœul;
Marissal, rue de la Monnaie à Lille;
Le Meitour, 76, boulevard de la Liberté à Lille;
Pouchain, 314, rue Léon-Gambetta à Lille;
Dufond Pierre, directeur du Conservatoire de Douai;
M et M^{me} Cottin, altistes à Douai;
M^{mes} Levat, 26, rue Marengo à Lille;
Stefanescio, violoniste à Radio-Lille, 3, rue Alexandre-Leleux à Lille.

VIOLONCELLE ET CONTREBASSE

- MM. Desrousseaux, 278, rue Solférino à Lille;
Parus, 4, rue des Tours à Lille;
Mayaire, 22 bis, rue Gauthier-de-Chatillon à Lille;
Vermaere, 16, rue du Docteur-Jegay à La Madeleine;
Coucke, 110, rue du Molinel à Lille;
Comyn, 43, rue Kléber à Hellemmes;
Beaujeu, rue Sadi-Carnot à Armentières;
Vantourout, 110, rue du Molinel à Lille;
Pouchain, 1, rue Macquart à Lille;
M^{mes} Serive-Loyer, 19, boulevard de la Liberté à Lille;
Corne, professeur à Tourecoing, 7, rue Franklin-Roosevelt.

INSTRUMENTS A VENT - CUIVRES

- MM. Tournon, chef de musique, rue de Canteleu à Lille;
Hennebelle, 54, rue de la Chaude-Rivière à Lille;
Couvreur, à Estaires;
Defer, directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières;
Goube, 12, place Simon-Vollant à Lille;
Housieaux, 34, rue du Château à Lille;
Rumpteau, 36, rue Albert-Samain à Lille;
Bernast, 37, rue d'Antin à Lille;
Malaquin, 13, rue Georges-Maertens à Lille;
Leclereq Maurice, professeur au Conservatoire de Roubaix;
Francois, 10, avenue Saint-Maur à La Madeleine;
Barthélémy, chef de musique du 43^{me} R.I., Citadelle de Lille;
Lotterie, 2, rue du Plat à Lille;
Delbart, corniste, 70, rue de Paris à Lille.

BOIS

- MM. Demeyer, vice-président de l'Harmonie Municipale, 94, rue de Paris à Lille;
Capelle, 122, rue Meurein à Lille;
Bernast, 37, rue d'Antin à Lille;
Carette Albert, 364, chaussée Fd-Forest, Tourcoing;
Ducatillon, professeur de clarinette, Conservatoire de Tourcoing;
Bouillard Henri, 28, rue du Magasin à Lille;
Dupuis, 110, rue Léon-Gambetta à Lille;
Lotterie, 2, rue du Plat à Lille;
Malaquin, 13, rue Georges-Maertens à Lille;
Geysen, 16, rue de La Bassée à Lille;
Tournon, chef de musique, 41, rue de Canteleu à Lille;
Barthélémy, chef de musique au 43^{me} R.I., Citadelle de Lille;
Dreuille, chef de musique à Nœux-les-Mines;
Koza, professeur au Conservatoire de musique de Valenciennes, rue d'Artois à Lille;
Rousse, chef de musique au Quesnoy;
Desmarets, bassoniste, orchestre de Radio-Lille.

Article 2. — M. Lannoy, directeur du Conservatoire, pourra faire appel pour les jurys de concours où il le jugera utile, à une ou deux personnalités de l'extérieur. Leur nomination et leur mode de rétribution interviendront par arrêté spécial.

Article 3. — Le montant de la vacation allouée aux membres des jurys désignés dans le présent arrêté est fixé à 800 francs, le nombre de vacations étant déterminé suivant le temps passé.

Arrêté n° 5.756 du 16 juin 1951

Article 1. — Sont nommés membres des Jurys des Concours Publics des classes de :

Chant : M^{me} Claudine Verneuil, soliste des Grands Concerts, 64, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15^{me});

M. Jay, directeur du Conservatoire de Musique d'Amiens, à Amiens.

Art dramatique : M. Jean Valcourt, ex-pensionnaire de la Comédie Française, 36, rue de Moscou, Paris (8^{me}).

Piano supérieur : M. Jules Gentil, professeur au Conservatoire National de Paris, 2, rue de l'Abbé-Gillet, Paris (16^{me}).

Instruments à vent (bois) : M. Ulysse Delecluse, professeur au Conservatoire National de Paris, 64, avenue de la Princesse, Le Vésinet.

Article 2. — Les membres des Jurys sus-nommés seront remboursés du prix de leur voyage en chemin de fer aller et retour en 2^{me} classe et recevront une vacation ainsi fixée :

M ^{me} Verneuil	3.000 francs
M. Jay	1.500 francs
M. Valcourt	3.000 francs
M. Gentil	4.000 francs
M. Delecluse	2.000 francs

Article 3. — M. Alfred Desenclos, Grand Prix de Rome, ex-directeur du Conservatoire de Roubaix, domicilié à Seeaux, nommé suivant notre arrêté précité n° 5.642 membre des Jurys des Concours d'harmonie, de piano, de harpe et d'orgue, recevra une vacation de 5.000 francs, plus le prix du voyage comme indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Arrêté n° 5.786 du 25 juin 1951

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire de la musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Visa du Préfet : le 11 août 1951.

Arrêté n° 5.785 du 25 juin 1951

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Visa du Préfet : le 11 août 1951.

Arrêté n° 5464 du 19 avril 1951

Vu notre arrêté en date du 23 janvier 1951 chargeant M. Wœstyn de l'intérim de la classe de solfège de M^{me} Van Rechem.

Considérant que M. Wœstyn a assuré cette fonction à compter du 1^{er} janvier 1951.

Article 1. — L'article 3 de notre arrêté susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur du Conservatoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 1^{er} janvier 1951 ».

ENSEIGNEMENT. -- Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 5355 du 2 avril 1951

Article 1. — M. Louis Mollet, Architecte D.P.L.G., est nommé membre de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. Marcel Favier, nommé membre de ladite Commission au titre de Délégué de M. le Ministre de l'Education Nationale, en remplacement de M. Deregnaucourt, décédé.

Ses pouvoirs expireront le 24 juin 1952.

Arrêté n° 5.715 du 11 juin 1951

Article 1. — La rémunération des professeurs chargés des cours non classés à l'Ecole des Beaux-Arts est modifiée comme suit :

Noms	Nature des cours	Nombre d'heures de cours	Taux	Montant	Observations
Deroo Marcel	Métré	6	29.772	178.632	Effet : 1 ^{er} octob. 1949
			31.851	191.106	1 ^{er} janvier 1950
			33.714	202.284	1 ^{er} juillet 1950
Garnache Roger	Construction	3	29.772	89.316	Effet : 1 ^{er} octob. 1949
			31.851	95.553	1 ^{er} janvier 1950
			33.714	101.142	1 ^{er} juillet 1950

Arrêté n° 5829 du 29 juin 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Dion, née le 7 août 1925 à Douai, est nommée bibliothécaire adjointe stagiaire affectée à l'École des Beaux-Arts.

Article 2. — M^{me} Jacqueline Dion est versée dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 225) au traitement annuel de 301.000 fr. majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} septembre 1951.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Livres et fournitures classiques.

Adjudication en 5 lots de la fourniture des livres classiques, livres de prix, etc., aux Ecoles pendant l'année 1951 au profit de :

1^{er} Lot — Livres classiques. — Société Druez Frères et Fils, libraires à Landrecies moyennant la somme approximative de 6.000.000 de francs.

2^{me} Lot — Livres de Prix. — MM. Dervaux et Fils, libraires, 34, rue Raymond Derain à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 640.000 francs.

3^{me} Lot — Matériel d'Enseignement. — M. Georges Cambay, 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 650.000 francs.

4^{me} Lot — Cahiers. — Société Druez Frères et Fils, libraires à Landrecies, moyennant la somme approximative de 4.700.000 francs.

5^{me} Lot — Fournitures classiques. — M. Georges Cambay 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 4.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2828 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 19 avril 1951.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Collège Baggio.

Marché pour fourniture d'un tour au collège technique Baggio, au profit des Établissements Ernault-Batignolles 169, rue d'Alésia à Paris, moyennant la somme de 925.000 francs.

Conseil municipal : n° 2713 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

ETAT CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 5.825 du 28 juin 1951

M^{me} Augusta Bocquet, Conseiller Municipal, sera déléguée dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le samedi 30 juin 1951, à 11 heures 30.

Arrêté n° 5.397 du 7 avril 1951

M. Marcel Véroone, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat civil le samedi 7 avril 1951, à 9 heures 15, pour la célébration du mariage projeté par M. Pierre Delangle et M^{me} Thérèse Lheureux.

ETAT CIVIL. — Médecins.

Arrêté n° 5.624 du 22 mai 1951

Article 1. — Le Docteur Pierre Bertin, domicilié, 99, rue Saint André, qui remplace du 20 au 27 mai 1951 inclus le Docteur Charles-André D'Halluin dans la 8^{me} circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 18 octobre 1950.

Arrêté n° 5.755 du 15 juin 1951

Article 1. — Le Docteur Paul Williatte, domicilié 54, rue de la Louvière à Lille, qui remplace du 17 juin au 15 juillet 1951 inclus le Docteur Marcel Alphanand dans la 18^{me} circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 18 octobre 1950.

EXPOSITIONS. — Grand marché aux fleurs.

Arrêté n° 5.474 du 21 avril 1951

Article 1. — Le Grand Marché aux Fleurs organisé par la Société d'Horticulture du Nord de la France se tiendra sur la place du Général de Gaulle, côté Est, du 25 au 28 avril inclus.

Article 2. — A partir du 24 avril, à 13 heures, jusqu'au 28 avril inclusivement, toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite dans la partie de la place du Général de Gaulle susvisée ainsi que dans la rue des Sept Agachés.

Article 3. — La circulation sera déviée par la place du Théâtre côté de la Nouvelle Bourse et la rue de la Bourse.

EXPOSITIONS. — Exposition Textile Internationale.

Arrêté n° 5.396 du 7 avril 1951

Article 1. — Le stationnement des camelots, marchands de toute nature et démonstrateurs est *interdit*, pendant la durée de l'Exposition Textile Internationale rues de Tournai, du Faubourg de Tournai (R. N. 41), avenues Julien Destrée, du Président Hoover, Emile Dubuisson, rue Louis Dupied, boulevard du Maréchal Vaillant, rues Georges Lefèvre, Paul Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies.

Arrêté n° 5.465 du 19 avril 1951

Article 1. — La distribution des tracts et prospectus de toute nature est interdite, pendant la durée de l'Exposition Textile Internationale :

Rue du Faubourg de Tournai (R. N. 41), avenue Julien Destrée, avenues Emile Dubuisson, du Président Hoover, rue Louis Dupied, boulevard du Maréchal Vaillant, rue Georges Lefèvre, rue Paul Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies, ainsi que place de la Gare, rues de Tournai, Gustave Delory et boulevard Louis XIV.

Arrêté n° 5.472 du 21 avril 1951

Article 1. — Pendant la durée de l'Exposition Internationale Textile, les mesures spéciales de police visant la circulation et le stationnement des véhicules seront les suivantes :

Rue de Tournai.

Sens unique depuis l'avenue Charles Saint-Venant et en direction de la Foire.

Rue du Faubourg de Tournai.

a) Sens unique depuis le Pont Supérieur jusqu'à la rue de Tournai ;

b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche.

Rue Paul Duez.

a) Sens unique depuis la rue de Tournai jusqu'à la rue Georges Lefèvre ;

b) Stationnement en dents de scie côté droit dans le sens de la marche.

Rue Charles Debierre.

a) Sens unique depuis le boulevard E. Dubuisson jusqu'à la rue Paul Duez ;

b) Stationnement bilatéral en dents de scie entre le boulevard E. Dubuisson et la rue Paul Duez ;

c) Stationnement réservé aux voitures des Comptes Chèques Postaux le long du bâtiment des Comptes Chèques Postaux ;

d) Stationnement réservé aux voitures de la Faculté de Droit, le long de la Faculté de Droit.

Boulevard Emile Dubuisson.

1°) *Chaussée Est :*

a) Sens unique dans le sens Sud-Nord ;

b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche.

2°) *Chaussée Ouest :*

a) Sens unique dans le sens Nord-Sud ;

b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche.

Boulevard Président Hoover.

A) *Partie comprise entre le boulevard E. Dubuisson et le boulevard Louis XIV prolongé).*

1°) *Chaussée Est :*

a) Sens unique dans le sens Sud-Nord ;

b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche.

2°) *Chaussée Ouest :*

a) Sens unique dans le sens Nord-Sud ;

b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche.

B) *Partie comprise entre le boulevard Louis XIV prolongé et la rue Louis Dupied.*

1°) *Chaussée Est :*

a) Sens unique dans le sens Sud-Nord ;

b) Stationnement réservé aux taxis.

2°) *Chaussée Ouest :*

a) Sens unique dans le sens Nord-Sud ;

b) Stationnement réservé aux autocars pour la descente des voyageurs seulement.

Boulevard Maréchal Faillant.

A) *Partie comprise entre la rue Georges Lefèvre et le boulevard Louis XIV.*

1°) *Chaussée Est :*

- a) Sens unique dans le sens Sud-Nord.
- b) Stationnement interdit.

2°) *Chaussée Ouest :*

- a) Sens unique dans le sens Nord-Sud ;
- b) Stationnement longitudinal autorisé, sauf au droit du garage de la police où le stationnement est réservé aux voitures de la police.

B) Partie comprise entre le boulevard Louis XIV et la rue Boitelle.

- a) Sens unique dans le sens du boulevard Louis XIV vers la rue Boitelle ;
- b) Stationnement bilatéral en dents de scie, sauf au droit des entrées charretières de la cartonnerie de la Lys.

Rue Boitelle.

- a) Sens unique depuis le boulevard du Maréchal Vaillant jusqu'au boulevard Jean-Baptiste Lebas ;
- b) Stationnement en dents de scie côté gauche dans le sens de la marche, sauf au droit des entrées charretières de la Linière Saint-Sauveur.

Rue Kléber.

Stationnement longitudinal autorisé côté Est sauf sur une longueur de 40 mètres au droit des entrées charretières de la Linière Saint Sauveur.

Boulevard Louis XIV et Louis XIV prolongé.

- a) Double sens de circulation ;
- b) Stationnement bilatéral en dents de scie, sauf le long de l'Institut Pasteur et le long de la Gendarmerie.

Avenue Eugène Varlin.

- a) Stationnement interdit ;
- b) Sens giratoire autour du terre-plein central.

Rue Blanqui.

- a) Double sens de circulation ;
- b) Stationnement longitudinal autorisé sur le côté Sud-Ouest.

Rues Louis Dupied, Georges Lefèvre, Boily et avenue Julien Destrée.

Stationnement interdit et double sens de circulation.

Article II. — Dispositions relatives aux paires de véhicules.

Les paires repris ci-après sont réservés aux voitures de tourisme et aux camionnettes ne dépassant pas 1.200 kgs de charge utile.

Les parcs n^{os} 1 et 2 sont réservés respectivement aux voitures officielles et aux voitures des exposants.

Les parcs n^{os} 3, 4, 5 et 6 sont payants et réservés aux visiteurs. Les parcs n^{os} 4 et 5 sont ouverts de jour comme de nuit.

Parc n^o 1 : Terrain sis à l'Ouest de l'Auberge de la Jeunesse.

Parc n^o 2 : Terrain limité par la rue du Grand Balcon, l'avenue Julien Destrée et les bâtiments de l'Exposition Internationale Textile.

Parc n^o 3 : Terrain limité par la rue du Faubourg de Tournai, le boulevard Emile Dubuisson et la rue Charles Debierre prolongée.

Parc n^o 4 : Terrain limité par le boulevard Emile Dubuisson, la rue Charles Debierre, la rue Paul Duez et la rue Georges Lefèvre.

Parc n^o 5 : Terrain limité par le boulevard du Président Hoover, le boulevard Louis XIV prolongé et l'avenue Eugène Varlin (Ilot du groupe d'H.L.M. G. Delory).

Parc n^o 6 : Terrain situé à l'Ouest de l'avenue E. Varlin (Ilot du Commissariat Central de Police).

Article III. — Dispositions spéciales aux autocars.

Les autocars faisant exclusivement le transport des personnes à destination de l'Exposition se conformeront aux prescriptions ci-après :

Les autocars débarqueront leurs voyageurs à l'endroit qui a été précisé à l'article 1, boulevard du Président Hoover, paragraphe B, 2^o b. et se rendront ensuite par les rues L. Dupied et Boitelle au boulevard J.-B. Lebas où ils pourront stationner sur les terre-pleins de ce boulevard.

Sur chaque terre-plein, l'entrée aura lieu par le côté Nord et la sortie par le côté Sud. Les autocars stationneront en oblique sur les parties Est et Ouest de chaque terre-plein.

Arrêté n^o 5.481 du 24 avril 1951

Article 1. — Les dispositions reprises au paragraphe B de l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux, limitant à 5 heures la durée du stationnement sur les parcs figurant au dit article, sont levées pendant la durée de l'Exposition Textile Internationale du 28 avril au 20 mai 1951.

Article 2. — Les dispositions de l'article 160 du code des arrêtés municipaux qui précisent que ni la Ville de Lille, ni les

services de police ne sauraient être tenus pour responsables des vols de véhicules dans les parcs où des gardiens sont autorisés à exercer leur activité, sont a fortiori valables pendant le temps où aucune surveillance ne sera effectuée et en particulier pendant la nuit.

Visa du Préfet le 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.595 du 18 mai 1951

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules, y compris les tramways, seront interdits le 20 mai 1951 à partir de 19 heures et jusqu'à la fin de la manifestation : avenue Julien Destrée, boulevards Emile Dubuisson, du Président Hoover (partie comprise entre la rue Georges Lefèvre et le boulevard Louis XIV prolongé), avenue Eugène Varlin et rue Paul Duez.

Dans la rue Gustave Delory, la circulation se fera à sens unique de la rue Paul Duez vers la rue Saint Sauveur.

Article 2. — La circulation sera déviée :

a) Pour les véhicules venant de Lille ; d'une part, par la rue du Faubourg de Tournai et le Pont Supérieur ; d'autre part, par la rue Gustave Delory ;

b) Pour les véhicules venant de Fives ; d'une part, à hauteur du pont Bellevue par la rue de Bellevue vers le pont du Mont de Terre ; d'autre part à hauteur du pont Lamarek par les rues Guillaume Werniers et Dumont d'Urville.

Article 3. — *Parcage des voitures.* — Dans la limite des rues du Faubourg de Tournai et Paul Duez, boulevard Emile Dubuisson et avenue Julien Destrée, le parcage des véhicules sera interdit à partir de 19 h. 30.

FETES NATIONALES.

Arrêté n° 5.549 du 8 mai 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de la Fête de Jeanne d'Arc qui sera célébrée le dimanche 20 mai 1951, à l'Eglise Saint-Maurice.

Article 1. — Par dérogation à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux, le stationnement des voitures sera interdit face à l'Eglise Saint-Maurice, dimanche 20 mai 1951 de 11 h. 30 à 12 heures, pendant le défilé et l'entrée des Autorités.

FETES SPORTIVES.

Arrêté n° 5.458 du 19 avril 1951

Vu l'itinéraire que suivront les deux courses cyclistes organisées par le Comité des Flandres de la Fédération Française de Cyclisme, et qui se dérouleront le 22 avril 1951.

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, dimanche 22 avril pendant la durée de la course, dans les voies ci-après : avenue Mathias Delobel, Cuvier, Allée des Marronniers, avenue du Petit Paradis et avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias Delobel et la limite du territoire).

FETES D'INITIATIVE PRIVÉE.

Arrêté n° 5.477 du 24 avril 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures à l'occasion de la Fête de Nuit qui se déroulera le jeudi 3 mai dans le port fluvial de Lille.

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits jeudi 3 mai :

1°) A partir de 6 heures jusqu'à une heure après la fin des festivités nocturnes dans les avenues Mathias Delobel et de Soubise (partie située sur le territoire de Lille) ;

2°) A partir de 20 heures jusqu'à une heure, après la fin des dites festivités : Quai Géry Legrand et avenue de Dunkerque dans la partie comprise entre la rue Colbert prolongée et la rue Lequeux.

Article 2. — La circulation et le stationnement des véhicules seront également interdits à partir de 20 heures jusqu'à une heure après la fin des festivités dans l'Allée du Café des Fleurs.

Article 3. — La circulation sera déviée :

1°) A partir de 6 heures, jusqu'à 20 heures par l'avenue de Soubise vers Lambersart, pour les véhicules venant de l'avenue du Bois et de l'Allée du Café des Fleurs.

2°) A partir de 20 heures : d'une part, par l'avenue Pasteur, et d'autre part, par la rue Lequeux, pour les véhicules venant de Lomme et de Lambersart.

Arrêté n° 5.491 du 27 avril 1951

Considérant qu'il importe de prendre des mesures spéciales en vue de réglementer la circulation et le stationnement le 6 mai 1951 à l'occasion du cortège de la Toison.

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le dimanche 6 mai 1951 à partir de 12 heures et jusqu'à une heure après la fin de la manifestation dite « Cortège des Fastes de Lille » à l'intérieur de la zone délimitée par la rue de Thionville, la rue de Gand, la place Louise de Bettignies, la rue de la Monnaie, place du Concert, rue de la Collégiale et rue Saint André.

Article 2. — La rue du Pont Neuf restera libre à la circulation (sauf au moment de la dislocation). Le stationnement des véhicules y sera interdit ainsi que rue Négrier.

Article 3. — Le stationnement de toutes personnes et des véhicules ne faisant pas partie du cortège sera interdit entre 13 et 16 heures place Louise de Bettignies, avenue du Peuple Belge, rue Alphonse Colas, place du Concert, rue de Jemmapes (entre la rue Saint André et le quai du Canal), rue des Bateliers, rue Maracci, rue Saint Joseph.

Article 4. — Exception aux prescriptions des articles 1 et 3 ci-dessus est faite pour les personnes munies d'un coupe-file numéroté (délivré par le Comité des Fastes), pour les figurants prenant part au cortège (munis d'une lettre de convocation individuelle) et pour les véhicules des figurants et organisateurs qui devront obligatoirement stationner rue de Jemmapes (entre la rue Saint André et l'avenue du Peuple Belge).

Les figurants devront obligatoirement entrer dans la zone délimitée à l'article 1 soit par la rue de Gand (venant de la place de Gand) soit par les rues Alphonse Colas, de la Halle et de Jemmapes.

Article 5. — Le marché de la place du Concert devra être terminé à 12 heures et les occupants devront avoir évacué leurs véhicules et matériel pour 13 heures.

Article 6. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit à partir de 12 heures dans la zone où doit se dérouler le cortège ainsi que dans celle intéressée par son déroulement et notamment :

a) dans les voies empruntées par le cortège, à savoir : Place Louise-de-Bettignies, place du Lion-d'Or, rue des Chats-Bossus,

rue Grande-Chaussée, place du Théâtre, rue Faidherbe, place de la Gare, rue du Molinel (entre la rue de Tournai et la rue de Paris), rue de Paris (entre la rue du Molinel et la place du Théâtre), rue des Manneliers, place du Général-de-Gaulle, place Rihour, rue du Palais-Rihour, square Morrisson, rue de l'Hôpital-Militaire (entre le square Morrisson et la place de Béthune), place de Béthune, place Richebé, place de la République, allée centrale et allée latérale (côté café de l'Université), rue Léon-Gambetta (entre la place de la République et la rue Solférino), rue Solférino (entre la rue Léon-Gambetta et la rue Nationale), rue Nationale (entre la rue Solférino et la place du Général-de-Gaulle), rue Esquermoise, rue Royale (entre la rue Esquermoise et la rue Négrier).

b) dans les voies intéressées par le déroulement du cortège : rue Négrier, rue Léonard-Danel, rue de la Barre, rue Boucher-de-Perthes (entre la rue Nationale et le square Rameau), rue des Buisseries.

Article 7. — La circulation des véhicules de toute nature, y compris les tramways, sera interdite à partir de 13 heures jusqu'à une heure après le passage de la fin du cortège dans le secteur désigné à l'article 6.

La circulation sera déviée dans les deux sens sur l'itinéraire ci-dessous (exception faite pour les riverains habitant à l'intérieur du périmètre délimité par l'itinéraire du cortège) :

Rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, rue du Lombard, rue du Vieux-Faubourg, rue du Faubourg-de-Roubaix vers la rue du Ballon et vers la rue Eugène-Jacquet en direction du Pont Supérieur, rue du Faubourg-de-Tournai, rue Paul-Duez, rue Gustave-Delory, rue Edouard-Delesalle, rue du Molinel, rue du Plat, place Jacquart, rue Baptiste-Momnoyer, boulevard de la Liberté, rues de Valmy, Gauthier-de-Châtillon, Nicolas-Leblanc, place Philippe-Le-Bon, rue Solférino, place Sébastopol, rue Colbrant, rue Henri-Kolb, rue Masséna, rue Ratisbonne, rue A.-Mercier, rue Colson, boulevard Vauban, rue de Bourgogne, boulevard de la Liberté, rue Tenremonde, avenue Foch, quai du Wault, rues Saint-Martin, du Gros-Gérard, Sainte-Catherine, Négrier, du Pont-Neuf, de Thionville.

Article 8. — Le parage des véhicules sera autorisé :

AUTOBUS : sur les terre-pleins du boulevard J.-Bte-Lebas; boulevard Victor-Hugo; terre-pleins place Sébastopol.

VOITURES DE TOURISME : façade de l'Esplanade; Champ de Mars; boulevard Vauban; boulevard de la Liberté (entre le

boulevard Vauban et la rue Tenremonde); place du Général-Leclerc (ancienne place de Tourcoing); boulevard de la Liberté (entre la rue Baptiste-Monnoyer et le boulevard J.-Bte-Lebas); boulevard Louis-XIV; place Roger-Salengro.

Article 9. — Emplacements réservés aux malades :

1° le trottoir situé rue Nationale côté des numéros pairs, entre la rue Boucher-de-Perthes et la place de Strasbourg;

2° le trottoir rue Royale côté des numéros pairs, entre la rue d'Angleterre et le n° 66.

PARCAGE DES VÉHICULES :

1° rue Boucher-de-Perthes, entre la rue Nationale et le Square Rameau ;

2° rue Léonard-Danel, entre la rue Royale et la rue Sainte-Catherine.

ACCÈS DES VÉHICULES :

1° par les rues Boucher-de-Perthes et Jacquemars-Giélée pour l'emplacement n° 1;

2° par la rue Léonard-Danel pour l'emplacement n° 2.

FINANCES. — Dépenses.

Arrêté n° 5.824 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Barbot Lucien, chef de bureau de la Caisse des Écoles, est nommé régisseur de dépenses pour le paiement au comptant de diverses dépenses de fonctionnement de ce service.

Une somme de 1.000 francs sera mise à sa disposition.

Article 2. — M. Barbot rendra compte de l'emploi de ses avances dans le délai d'un mois et tiendra un livre de caisse sur lequel il fera figurer :

- en recettes, les avances qui lui ont été consenties,
- en dépenses, tous les paiements effectués par ordre de date.

Ce livre ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses, à remettre à la Caisse municipale, devront être présentés à M. le Receveur municipal et à M. le Chef de la 3^{me} Division, à toute réquisition.

Article 3. — M. Barbot est dispensé de fournir un cautionnement.

Article 4. — En cas d'absence, M. Barbot sera remplacé par M. Rotsaert, commis détaché au Service de la Caisse des Écoles.

Arrêté n° 5.388 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Marcel Descarpentries, adjudant au Corps des sapeurs-pompiers, est chargé d'assurer, en qualité de suppléant, le paiement des traitements en espèces du personnel dudit Corps, en remplacement de M. Théodore Masse, sergent-chef admis à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.676 du 5 juin 1951

Article 1. — M. Marcel Granger, rédacteur au Service de l'Urbanisme, est nommé régisseur des dépenses pour l'organisation du Congrès de l'Urbanisme et des Habitations à bon marché qui se tiendra à Lille, du 22 au 28 juin 1951.

Article 2. — Une somme de 100.000 francs sera mise à la disposition de M. Granger, elle ne pourra être renouvelée qu'après dépôt des pièces justificatives ayant motivé l'avance précédente.

Les pièces justifiant de la dernière avance reçue devront être déposées dans le délai de 15 jours qui suivra la clôture dudit Congrès.

Arrêté n° 5.694 du 7 juin 1951

Article 1. — En vue de permettre le paiement des vacations à régler aux membres des Jurys de Concours de fin d'année du Conservatoire de Musique et de Déclamation, une avance de soixante mille francs sera versée à M. Robert Lannoy, directeur du Conservatoire, à charge par lui de déposer les pièces justificatives des dépenses dans le délai de 15 jours qui suivra la fin des examens.

Arrêté n° 5.654 du 29 mai 1951

Article 1. — En vue de permettre le paiement des prix attribués par la Ville aux Sociétés prenant part aux jeux populaires, organisés à l'occasion des fêtes communales des 3 et 4 juin, et

le règlement des divers frais d'organisation, une avance de cent vingt mille francs sera consentie à M. Gérard Lava, chef du Service des Fêtes, à charge par lui de déposer des justifications de dépenses dans le délai de trois semaines.

FINANCES. — Recettes.

Arrêté n° 5.457 du 19 avril 1951

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances prélevées sur les ressources budgétaires de la Ville,

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à remploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1951 :

Groupe scolaire du Buisson	20.212
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	11.000.000
	<hr/>
TOTAL.....	11.020.212

Arrêté n° 5.673 du 1^{er} juin 1951

Article 1. — M. Louis Delcueillierie est nommé, à titre provisoire, régisseur-comptable de l'école de natation de plein air, rue d'Armentières, à partir du 18 juin 1951 et chargé, à ce titre, de faire la perception par tickets pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur municipal, des sommes dues à la Ville. Il sera placé sous l'autorité immédiate de M. Vandenberghe, régisseur des piscines municipales.

Article 2. — M. Delcueillierie versera tous les 8 jours et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses perceptions à la Recette municipale. Il présentera à chaque versement les tickets restant en sa possession.

Article 3. — Les titres de recettes seront établis dans la forme réglementaire.

Article 4. — Le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

Arrêté n° 5.394 du 7 avril 1951

Article 1. — L'arrêté n° 4.901 du 8 janvier 1951 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

M. Hubert Dutrieux, receveur principal aux Abattoirs, régisseur de recettes, est chargé, sous la surveillance de M. le Receveur municipal, de la perception de la taxe locale d'abatage, de la taxe pour frais de visite sanitaire des viandes dites « à la main » ou foraines, des droits de pesage, du produit de la vente du fumier, des droits de place au marché aux chevaux et de la taxe pour usages divers à l'Abattoir.

Article 2. — La perception de toutes les taxes municipales énumérées à l'article 1^{er} sera faite au moyen de quittances extraites de journaux à souches remis par M. le Receveur municipal.

Article 3. — En cas d'absence, M. Dutrieux sera remplacé par M. Hilaire, commis secrétaire principal affecté au même service.

Article 4. — Le régisseur est tenu de verser deux fois par semaine à la caisse de M. le Receveur municipal, le montant des recettes effectuées.

Article 5. — En raison de l'importance des opérations, le régisseur est assujéti au versement d'un cautionnement de 300.000 francs (trois cent mille francs). Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association Française du Cautionnement mutuel.

Arrêté n° 5.395 du 7 avril 1951

Article 1. — M. André Lorthioir, chef peseur aux Halles Centrales, régisseur de recettes, est chargé sous la direction et la surveillance de M. le Receveur municipal de la perception des droits de pesage, de la taxe de visite sanitaire des viandes foraines et de la taxe pour usages divers aux Halles Centrales.

Article 2. — La perception des taxes municipales, énumérées à l'art. 1, sera faite au moyen des quittances extraites de journaux à souche remises par M. le Receveur municipal.

Article 3. — En cas d'absence, M. Lorthioir sera remplacé par M. Henri Claes, peseur au même service.

Article 4. — Le régisseur devra verser le montant de ses perceptions chaque semaine et le dernier jour du mois à la

Recette municipale. Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Le journal à souche devra être présenté pour visa à chaque versement.

Article 5. — Les titres de perception, certifiés par le régisseur, seront établis mensuellement et adressés à la Trésorerie Générale pour prise en charge.

Article 6. — M. Lorthioir est tenu de réaliser un cautionnement de trois cent mille francs.

Ce cautionnement pourra être constitué en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association française du Cautionnement mutuel.

FOIRE COMMERCIALE. — Mesures d'ordre.

Arrêté n° 5.639 du 25 mai 1951

Article 1. — La distribution des tracts et prospectus de toute nature est interdite, pendant la durée de la Foire Commerciale : rue du Faubourg-de-Tournai (R.N. 41), avenue Julien-Destrée, avenue du Président-Hoover, rue Louis-Dupied, boulevard du Maréchal-Vaillant, rue Georges-Lefèvre, rue Paul-Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies, ainsi que rue de Tournai et place de la Gare.

Arrêté n° 5.640 du 25 mai 1951

Article 1. — Le stationnement des camelots, marchands de toute nature et démonstrateurs est *interdit*, pendant la durée de la Foire Commerciale : rue de Tournai, rue du Faubourg-de-Tournai (R.N. 41), avenue Julien-Destrée, avenue du Président-Hoover, rue Louis-Dupied, boulevard du Maréchal-Vaillant, rue Georges-Lefèvre, rue Paul-Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies.

Arrêté n° 5.688 du 6 juin 1951

Article 1. — Les mesures spéciales reprises à notre arrêté n° 5.472 du 21 avril 1951, concernant la circulation générale aux abords de l'Exposition Internationale Textile, seront valables pendant la durée de la Foire Commerciale (23 juin au 8 juillet 1951).

Arrêté n° 5.759 du 19 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 5.688 réglementant la circulation générale aux abords de la Foire Commerciale est complété comme suit :

1° La rue du Grand-Balcon (entre le Pont Supérieur et le Chemin des Morts), le boulevard du Président-Hoover (entre la rue Louis-Dupied et la rue Blanqui), et la rue Blanqui seront utilisés comme parcs de voitures pendant la durée de la Foire Commerciale; en conséquence, la circulation sera interdite sur ces mêmes voies pendant la durée de cette manifestation.

2° Le stationnement est interdit le long du côté Nord de la rue Charles-Debierre entre la rue P.-Duez et le boulevard E.-Dubuisson.

Arrêté n° 5.781 du 22 juin 1951

Article 1. — Par dérogation à l'arrêté municipal n° 5.688 du 6 juin 1951, les voitures de démonstration des différentes marques de véhicules automobiles occupant un stand à la Foire Commerciale stationneront sur la partie du boulevard Louis-XIV comprise entre le boulevard du Maréchal-Vaillant et le boulevard du Président-Hoover (les voitures de tourisme côté Sud, les véhicules utilitaires côté Nord).

FOIRES - KERMESSSES - BRADERIES.

Arrêté n° 5.611 du 19 mai 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents susceptibles de résulter des mouvements de foule que provoque la braderie organisée rue de Paris, le lundi des Fêtes de Lille,

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le lundi 4 juin, de 0 heure à 14 heures dans la rue de Paris.

Article 2. — En aucun cas, les installations utilisées par les marchands ne pourront être implantées dans le revêtement des trottoirs.

Arrêté n° 5.417 du 18 avril 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents qui pourraient résulter de l'affluence de foule que provoquera la braderie organisée le jeudi 3 mai 1951 dans la rue de Philadelphie,

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le 3 mai 1951, de 0 heure à 14 heures, dans la rue Philadelphie, partie comprise entre les rues Raspail et Pierre-Légrand.

Article 2. — La circulation des véhicules sera déviée dans les deux sens, par les rues de Philadelphie, Raspail, du Bois d'Annappes, Pierre-Légrand.

Arrêté n° 5.550 du 8 mai 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attire la fête de la braderie de la rue Pierre-Légrand, qui se tiendra le lundi 14 mai de 0 heure à 14 heures,

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite le lundi 14 mai, de 0 heure à 14 heures, dans la partie de la rue Pierre-Légrand comprise entre les rues de Belle-Vue et Bohin.

Article 2. — La circulation des véhicules sera déviée par les rues Bernard-Palissy, Bernos, de Lannoy, Louis-Christiaens et Bohin.

Article 3. — En aucun cas, les installations utilisées par les marchands ne pourront être implantées dans le revêtement des trottoirs.

HABITAT. — Permis de construire.

Des permis de construire ont été accordés au cours du deuxième trimestre 1951 pour les immeubles ci-après désignés (clauses prescrites cf. à l'arrêté) :

— Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Albert Cornette. (Arrêté n° 5.479 du 24 avril 1951.)

— Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Lucien Desmoutiez. (Arrêté n° 5.619 du 21 mai 1951.)

— Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Lucien Frazier. (Arrêté n° 5.783 du 25 juin 1951.)

— Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Fernand Garçon. (Arrêté n° 5.712 du 9 juin 1951.)

— Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Gustave Hénocq. (Arrêté n° 5.774 du 19 juin 1951.)

- Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Fernand Houyoux. (Arrêté n° 5.775 du 19 juin 1951.)
- Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. François Locufier. (Arrêté n° 5.784 du 25 juin 1951.)
- Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Albert Lourdel. (Arrêté n° 5.403 du 11 avril 1951.)
- Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Julien Turpin. (Arrêté n° 5.665 du 30 mai 1951.)
- Rue Abélard. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Florian Vandorpe. (Arrêté n° 5.392 du 5 avril 1951.)
- Rue de l'Alcazar, n° 30. Construction d'un garage. Demandeur : M. Michel Senet. (Arrêté n° 5.413 du 16 avril 1951.)
- Rue de l'Arbrisseau, n° 78. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Fernand Charles. (Arrêté n° 5.525 du 2 mai 1951.)
- Rue d'Arcole, n° 68. Surélévation d'un bâtiment. Demandeur : MM. Tanguy, Gourlet et C^{ie}. (Arrêté n° 5.588 du 15 mai 1951.)
- Rue d'Artois, n° 25. Revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Ramon. (Arrêté n° 5.707 du 9 juin 1951.)
- Rue d'Austerlitz, n° 36. Transformation du rez-de-chaussée. Demandeur : M. Charles Guilluy. (Arrêté n° 5.408 du 11 avril 1951.)
- Rue Barthélémy-Delespaul, nos 164-166. Modification de l'immeuble. Demandeur : M. Marcel Danibert. (Arrêté n° 5.711 du 9 juin 1951.)
- Rues du Becquerel et de l'Alcazar (angle des). Construction d'une clôture. Demandeur : M. Médéric Lefèvre. (Arrêté n° 5.667 du 30 mai 1951.)
- Rue de Béthune, n° 13. Transformation de vitrine. Demandeur : M^{me} Cousin. (Arrêté n° 5.485 du 26 avril 1951.)
- Rue de Béthune. Transformation de la façade du cinéma « Cinéchie ». Demandeur : M. Oscar Hermez. (Arrêté n° 5.663 du 30 mai 1951.)
- Rue de Béthune, nos 54-56. Transformation de la façade et aménagement de l'immeuble. Demandeur : M. Gaston Renaud. (Arrêté n° 5.772 du 19 juin 1951.)
- Rue de Béthune, n° 56. Obstruction de l'ouverture aménagée dans le plancher haut du magasin du rez-de-chaussée de l'Établissement Monoprix. Demandeur : M. Gaston Kahn. (Arrêté n° 5.459 du 19 avril 1951.)
- Rue de Bône. Construction de garages. Demandeur : M. Albert Femery. (Arrêté n° 5.528 du 2 mai 1951.)

— Avenue de Bretagne. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jean-Marie Descamps. (Arrêté n° 5.631 du 23 mai 1951.)

— Avenue de Bretagne. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Maurice Descamps. (Arrêté n° 5.632 du 23 mai 1951.)

— Avenue de Bretagne. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Claude Laurence. (Arrêté n° 5.633 du 23 mai 1951.)

— Rue du Buisson, n° 131. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Adolphe Costenoble. (Arrêté n° 5.589 du 15 mai 1951.)

— Boulevard Carnot, n° 54. Remise en état d'un bâtiment à usage de W.C. et toilette. Demandeur : M. le Président Général de la Fédération Nationale des Sociétés Colombophiles de France. (Arrêté n° 5.523 du 2 mai 1951.)

— Rue des Célestines, n° 6. Agrandissement d'une grande porte. Demandeur : M. Marcel Descamps. (Arrêté n° 5.769 du 19 juin 1951.)

— Rue Charles-Quint, n° 7. Construction de W.C. et aménagement d'un appartement. Demandeur : M. Coustenoble. (Arrêté n° 5.623 du 21 mai 1951.)

— Rue du Chemin-de-Fer, n°s 21 à 25 avec retour rue de la Boétie. Construction d'une remise. Demandeur : M. Henri Vandewoerde. (Arrêté n° 5.782 du 23 juin 1951.)

— Rue Corneille, n° 7. Pose de plaquettes et ouverture d'une porte. Demandeur : M. Marcel Ver Eecke. (Arrêté n° 5.704 du 9 juin 1951.)

— Rue de Cronstadt, n° 61. Aménagement d'une chambre au 2^{me} étage. Demandeur : M. Raymond Deboskre. (Arrêté n° 5.529 du 2 mai 1951.)

— Rue Delezenne, cour Simon, n°s 3 et 5. Construction d'un bâtiment sur cour. Demandeur : M. Roger Peuvion. (Arrêté n° 5.551 du 8 mai 1951.)

— Rue Désaugiers, retour rue Charles-Manso. Construction d'un garage. Demandeur : M. Gilbert Robillard. (Arrêté n° 5.702 du 9 juin 1951.)

— Avenue de Dunkerque, n° 150. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Riquet. (Arrêté n° 5.478 du 24 avril 1951.)

— Rue Emile-Vandenberghe, n° 4. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Bahamid Naessens. (Arrêté n° 5.767 du 19 juin 1951.)

— Avenue Emile-Zola, n° 36. Transformation de façade. Demandeur : M. Fernand Delzenne. (Arrêté n° 5.489 du 26 avril 1951.)

— Rue Esquermoise, n° 52. Percement d'une porte. Demandeur : Société A. Desmouliez. (Arrêté n° 5.770 du 19 juin 1951.)

— Rue Esquermoise, n° 97. Transformation de la façade. Demandeur : M. Jean Wasse. (Arrêté n° 5.590 du 15 mai 1951.)

— Rue du Faubourg-des-Postes. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Casimir Kaczmarek. (Arrêté n° 5.411 du 16 avril 1951.)

— Rue du Faubourg-de-Valenciennes, n° 54, et rue de l'Est. Construction d'un mur de clôture. Demandeur : Etablissements Nicodème. (Arrêté n° 5.460 du 19 avril 1951.)

— Rue du Général-Anne-de-la-Bourdonnais, n° 1. Construction d'un garage et d'une buanderie. Demandeur : M. Léon Goubet. (Arrêté n° 5.398 du 9 avril 1951.)

— Rues Georges-Bizet et Ambroise-Thomas (angle des). Construction de cinq garages. Demandeur : M^{me} Liebart-Fertin. (Arrêté n° 5.530 du 2 mai 1951.)

— Rue Gustave-Delory, n°s 66 et 68. Transformation des façades et aménagement des immeubles. Demandeur : Société Charledave-Nord. (Arrêté n° 5.405 du 11 avril 1951.)

— Rue Henri-Kolb, n° 73 bis. Pose de vitrine, chéneau et plaquettes. Demandeur : M. Robert Pillot. (Arrêté n° 5.703 du 9 juin 1951.)

— Rue Hippolyte-Lefebvre, n° 27. Construction d'une habitation. Demandeur : M. André Joly. (Arrêté n° 5.620 du 21 mai 1951.)

— Rue Hippolyte-Lefebvre. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Roger Debersée. (Arrêté n° 5.662 du 30 mai 1951.)

— Rue Jeanne-d'Arc, n° 13. Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Dujardin. (Arrêté n° 5.524 du 2 mai 1951.)

— Rue Jeanne-d'Arc, n° 76. Revêtement de la façade en plaquettes. Demandeur : S.A.R.L. « Etablissements Veuve Facon ». (Arrêté n° 5.406 du 11 avril 1951.)

— Rue de Jemmapes. Construction de deux garages. Demandeur : M. Nicodème. (Arrêté n° 5.497 du 2 mai 1951.)

— Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marcel Caudrelier. (Arrêté n° 5.622 du 21 mai 1951.)

— Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Robert Corbu. (Arrêté n° 5.618 du 21 mai 1951.)

— Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Roger Cuvelier. (Arrêté n° 5.621 du 21 mai 1951.)

- Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Hubert Petit. (Arrêté n° 5.616 du 21 mai 1951.)
- Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marcel Poulet. (Arrêté n° 5.617 du 21 mai 1951.)
- Rue Kant. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marcel Taquin. (Arrêté n° 5.615 du 21 mai 1951.)
- Rue Léon-Gambetta, n°s 142-144. Transformation de la vitrine. Demandeur : M. Jean Dufaux. (Arrêté n° 5.710 du 9 juin 1951.)
- Place du Lion-d'Or, n° 13. Transformation de vitrine. Demandeur : M. Labbe. (Arrêté n° 5.412 du 16 avril 1951.)
- Rue de Longueil, n° 34. — Construction d'une fosse d'aisances. Demandeur : M^{me} Cécile Regnier. (Arrêté n° 5.499 du 2 mai 1951.)
- Rue Louis-Spriet. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Robert Lanootte. (Arrêté n° 5.391 du 5 avril 1951.)
- Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marcel Alleweireidt. (Arrêté n° 5.407 du 11 avril 1951.)
- Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Maurice Cuvillier. (Arrêté n° 5.591 du 15 mai 1951.)
- Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Delporte. (Arrêté n° 5.402 du 11 avril 1951.)
- Avenue Louise-Michel. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marceau Maton. (Arrêté n° 5.401 du 11 avril 1951.)
- Rue Mahieu, n° 27. Transformation de façade. Demandeur : M. Arthur Duquenne. (Arrêté n° 5.461 du 19 avril 1951.)
- Rue Mexico, n° 20. Ouverture de fenêtres et modification de toiture. Demandeur : M. Jean Gobeltz. (Arrêté n° 5.705 du 9 juin 1951.)
- Rue Michel-Ange, n° 23. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Joseph Barbet. (Arrêté n° 5.484 du 26 avril 1951.)
- Rue Moillet. Construction d'une habitation. Demandeur : M. André Olivier. (Arrêté n° 5.697 du 7 juin 1951.)
- Rue du Molinel, n° 21. Transformation de façade. Demandeur : Société Anonyme « La Compagnie Singer ». (Arrêté n° 5.410 du 16 avril 1951.)
- Rue du Molinel, n° 75. Transformation de façade du rez-de-chaussée. Demandeur : Société Jean Dubois et C^{ie}. (Arrêté n° 5.709 du 9 juin 1951.)

— Boulevard Montebello, n° 51. Aménagement d'un appartement au 3^me étage. Demandeur : M^me V^e Marchand. (Arrêté n° 5.486 du 26 avril 1951.)

— Boulevard de la Moselle, n° 97. Transformation d'immeuble. Demandeur : Société Vannerie F. Carton. (Arrêté n° 5.526 du 2 mai 1951.)

— Rue Neuve, n° 29. Transformation de façade. Demandeur : M. Georges Laine. (Arrêté n° 5.587 du 15 mai 1951.)

— Avenue du Parc-Monceau, n° 110. Agrandissement d'immeuble. Demandeur : M. Marcel Cuir. (Arrêté n° 5.706 du 9 juin 1951.)

— Rue Pierre-Légrand, n° 122. Transformation de façade. Demandeur : M. Maurice Turpain. (Arrêté n° 5.487 du 26 avril 1951.)

— Rue du Port, n° 41 (angle rue de Toul). Construction d'un bâtiment scolaire. Demandeur : M. Joseph Menet. (Arrêté n° 5.488 du 26 avril 1951.)

— Quai Vauban, n° 51. Transformation d'immeuble. Demandeur : M. Albert Berlemont. (Arrêté n° 5.701 du 9 juin 1951.)

— Rue Racine, n° 36. Reconstruction d'un mur de clôture et agrandissement d'usine. Demandeur : M. Jean Desire. (Arrêté n° 5.586 du 15 mai 1951.)

— Rue Réaumur. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Henri Oudart. (Arrêté n° 5.664 du 30 mai 1951.)

— Avenue de la République. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Abel Boulanger. (Arrêté n° 5.827 du 28 juin 1951.)

— Avenue de la République. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Daniel Colaert. (Arrêté n° 5.826 du 28 juin 1951.)

— Rue Royale, n° 32. Transformation de façade. Demandeur : M. Fernand Debatte. (Arrêté n° 5.708 du 9 juin 1951.)

— Place Saint-André, n° 14 (angle rue du Rempart). Transformations intérieures. Demandeur : M. Victor Béghin. (Arrêté n° 5.527 du 2 mai 1951.)

— Rue Sainte-Marie prolongée. Construction d'une habitation. Demandeur : M. Arthur Deligne. (Arrêté n° 5.768 du 19 juin 1951.)

— Rue des Stations, n° 62. Modification de façade. Demandeur : M. André François. (Arrêté n° 5.404 du 11 avril 1951.)

— Rues Traversière et des Dondaines (angles des). Construction d'un garage. Demandeur : M. Lucien Nef. (Arrêté n° 5.498 du 2 mai 1951.)

— Rue de Trévisse, n° 84. Agrandissement de grande porte. Demandeur : M. Marcel Le Blan. (Arrêté n° 5.771 du 19 juin 1951.)

— Rue Turgot, n° 13. Construction d'une dépendance. Demandeur : M. Gérard Danjou. (Arrêté n° 5.483 du 26 avril 1951.)

— Rue de Valmy, n° 42. Construction d'un garage et d'un logement de concierge. Demandeur : M. Noël Lammens. (Arrêtés n° 5.634 du 23 mai 1951)

— Rue de Valmy, n° 42. Construction d'un garage et d'un logement de concierge. Demandeur : M. Noël Lammens. (Arrêté n° 5.773 du 19 juin 1951.)

— Rue Vergniaud, n° 18. Construction de deux garages. Demandeur : M. Robert Waeterloos. (Arrêté n° 5.522 du 2 mai 1951.)

— Rue Victor-Renard, n° 56. Transformation du rez-de-chaussée et surélévation d'un étage. Demandeur : M. Gaston Delattre. (Arrêté n° 5.757 du 18 juin 1951.)

HABITAT. — Refus d'autorisation de construire.

Le permis de construire sollicité au cours du deuxième trimestre 1951 pour l'immeuble ci-après désigné a été refusé :

— Place du Général-de-Gaulle, n°s 17-19. Transformation de la façade du cinéma « Bellevue ». Demandeur : Société S.O.L.I.S. (Arrêté n° 5.490 du 26 avril 1951.)

HALLES ET MARCHES. — Factage.

Arrêté n° 5.393 du 7 avril 1951

Article 1. — M. Léon Parisis est autorisé à opérer le retrait du cautionnement constitué en vertu du Code des Arrêtés Municipaux, article 1038, et représenté par la somme de cinq mille francs en numéraire.

HOPITAUX ET ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS. — Cité hospitalière.

PRÉFECTURE DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet

Nous, Préfet du Nord

Officier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance du 15 juin 1945, et notamment les articles 2 et 5 de ce texte;

Vu la circulaire de M. le Ministre de la Santé Publique en date du 22 juin 1945;

Vu l'arrêté de création du 25 octobre 1945 de M. le Ministre de la Santé Publique concernant la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice Régional de Lille;

Vu la délibération en date du 12 novembre 1945 de cette Commission administrative, fixant l'ordre de renouvellement de ses membres;

Vu notre arrêté en date du 22 décembre 1949, maintenant en fonctions comme représentant des Caisses de Sécurité Sociale, au sein de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice Régional de Lille, M. Degouy Victor, représentant des Caisses d'Assurances Sociales;

Vu la lettre de démission, en date du 24 avril 1951, de M. Degouy Victor;

Vu les propositions de M. le Directeur Régional de la Sécurité Sociale à Lille;

ARRÊTONS :

Article 1. — M. Motte Didier, domicilié à Lille, 56, boulevard de la Liberté, est nommé membre de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice Régional de Lille, en qualité de représentant des Caisses de Sécurité Sociale, en remplacement de M. Degouy Victor, démissionnaire.

Article 2. — Les pouvoirs de M. Motte Didier expireront le 31 décembre 1953.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et M. le Maire de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 30 mai 1951.

Le Préfet du Nord,
signé : LANQUETIN.

Pour ampliation :

Le Chef adjoint du Cabinet,
signé : Illisible.

HYGIENE. — Fosses septiques.

Des autorisations d'installation de fosses septiques ont été accordées, pendant le deuxième trimestre 1951, pour les immeubles repris ci-après (Clauses prescrites cf. à l'arrêté) :

— Rue d'Arcole, n° 68 (Type Nord-Epuration). Société Tanguy, Gourlet et C^{ie}. (Arrêté n° 5.390 du 5 avril 1951.)

— Avenue Butin, n° 87 (Type Higie-Filtre). M. Pierre Bourdalle. (Arrêté n° 5.713 du 9 juin 1951.)

— Rue de Cassel, n° 30 (Type Nord-Epuration). M. Flament. (Arrêté n° 5.389 du 5 avril 1951.)

— Rue Claude-Lorrain, n° 9 (Type Assainissement Rationnel). M. Paul Cuvelier. (Arrêté n° 5.674 du 2 juin 1951.)

— Rue de Courtrai, n° 7 (Type Assainissement Rationnel). M. Philibert Thomas. (Arrêté n° 5.758 du 18 juin 1951.)

— Avenue Louise-Michel (Type Nord-Epuration). M. Léonard Mazard. (Arrêté n° 5.480 du 24 avril 1951.)

— Rue Neuve, n° 41 (Type Nord-Epuration). M. Ruysschaert. (Arrêté n° 5.700 du 9 juin 1951.)

— Rue Turgot, n° 55 (Type Coopérative artisanale du bâtiment). M. Jacques Varlet. (Arrêté n° 5.696 du 7 juin 1951.)

— Rue de Valmy, n° 42 (Type Nord-Epuration). M. Lamens. (Arrêté n° 5.750 du 13 juin 1951.)

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Avril 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS											GÉNÉRAL TOTAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL			
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.		
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
146	24	137	164	21	23	105	121	5	4	268	312	580	

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
4	2	5	2	13	86	74	34	35	196	33	229

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	1	»	2	3	2	»	»	»	»	»	»	3	5	»	1
Rougeole	3	2	7	2	2	1	»	»	»	»	»	»	12	5	»	2
Diphthérie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries ambienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI					OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICI- LIAIRES	DESINFECC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'ALISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DESINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
26	4	8			450 m ³	Assainis- sement .	29	29	120	15260 m ³	44	2	»	120	57	136	»
						Désinsec- tisation .	28	28	69	8430 m ³	»	»	3	»	»	5	17

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus: 3 - Visites de Contrôle: 7

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	1	»	»	»	1	2	1	1	1	3	1	7	5	3
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b. Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 17. a. Paratyphoïdes															
b. Autres maladies infect. et parasit.															
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques					1		1	5	5	11	12	16	19	5	
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées															
B 20. Diabète sucré										1		1			
B 21. Anémies															
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1								1	3	15	5	15	5	
B 23. Méningite non méningococcique															
B 24. Rhumatisme articulaire aigu														1	
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur														1	
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur								4	1	5	4	9	5		
B 27. Autres maladies du cœur					1			2		9	13	11	14	1	
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur															
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur										1		1			
B 30. Grippe															
B 31. Pneumonie		1								7	4	7	5	2	
B 32. Bronchite	2							1		1	1	4	1	1	
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum															
B 34. Appendicite															
B 35. Obstruction intestinale et hernie								1			1	1	1	1	
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	2	1										2	1	1	
B 37. Cirrhose du foie									1	3	1	3	2		
B 38. Néphrite									1				1		
B 39. Hyperplasie de la prostate															
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral														1	
B 41. Malformations congénitales														1	
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie														2	
B 43. Infections du nouveau-né															
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	4	1										4	1	1	
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	1	1	1			1		2		6	11	11	12	1	
B 46. Autres maladies	1					1		1	1	8	8	11	9	4	
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes					1						1	1	1		
B 48. Brûlures															
B 49. Effets de poisons						1						1			
B 50. Autres traumatismes								1		1		2			
DECES TOUTES CAUSES	13	7	1		1	5	5	2	20	10	59	73	99	97	33

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est demeurée favorable, malgré une légère recrudescence de la scarlatine (à forme très bénigne) et de la rougeole.
 Par contre, les affections typho-paratyphoïdiques ne se sont pas manifestées et la diphtérie n'a présenté qu'un seul cas.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Mai 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
121	14	151	159	25	13	119	98	8	1	303	271	
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
13	2	2	»	17	97	93	24	24	201	37	238	

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»	3	1	»
Rougeole	2	»	3	3	2	2	»	»	»	»	»	»	5	7	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTI- ONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVER- S DE LITERIE	EPOUILLAGE
17	19	19	4	1	1600 m ³	Assainis- sement Désinsec- tisation	23	23	88	10635 m ³	51	»	»	215	151	124	»
							28	28	255	3775 m ³	»	»	4	»	»	3	4

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 3. Visites de Contrôle: 4

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	1	»	»	»	2	3	1	2	1	»	5	5	1
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	3	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Juin 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
151	22	144	130	17	23	110	90	6	5	277	248	525

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
16	»	3	»	19	70	80	33	19	164	38	202

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Non Domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	2	3	4	»	»	»	»	»	»	3	6	»
Rougeole	»	»	3	1	1	3	»	»	»	»	»	»	4	4	»
Diphthérie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLÉ- MINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride Sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
21	13	32	3	3	2050 m ³	Assainis- sement Désinsec- tisation	44	44	163	18015 m ³	60	1	»	196	63	204	»
							38	38	94	5230 m ³	»	»	4	»	»	7	7

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus: 1 - Visites de Contrôle: 2

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	»	2	3	»	2	1	5	3	3
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Polkomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 17. a. Paratyphoïdes	1																
b. Autres maladies infect. et parasit.																	
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques						1	1	4	5	8	16	13	22	3			
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées											1		1				
B 20. Diabète sucré											2		2				1
B 21. Anémies																	
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central		1						2	1	7	13	9	15	1			1
B 23. Méningite non méningococcique				1									1				1
B 24. Rhumatisme articulaire aigu											1		1				
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..																	
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur										5	4	5	4				1
B 27. Autres maladies du cœur								3	2	6	6	9	8				1
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..											1		1				
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..																	
B 30. Grippe																	
B 31. Pneumonie								1		1	2	2	2				2
B 32. Bronchite										2		2					
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum																	
B 34. Appendicite																	
B 35. Obstruction intestinale et hernie																	
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite		1															
B 37. Cirrhose du foie								2	2		1	2	3				
B 38. Néphrite									1	1		1	1				2
B 39. Hyperplasie de la prostate										2		2					
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral																	
B 41. Malformations congénitales																	2
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1											1					1
B 43. Infections du nouveau-né																	
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	1										1	1				5
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	1	2						2	1	7	6	10	9				5
B 46. Autres maladies				1				2	1	8	6	10	8				6
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes																	1
B 48. Brûlures	1											1					
B 49. Effets de poisons																	
B 50. Autres traumatismes							1	1	1	1	1	2	3				2
DECES TOUTES CAUSES	5	5	1	2			1	4	20	14	51	61	78	86			38

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante, malgré une très légère recrudescence du nombre de cas de scarlatine. La rougeole est en régression. Quant à la diphtérie et aux affections typho-paratyphoïdiques, il n'a été enregistré qu'un seul cas de chacune de ces maladies.

INCENDIE. — Surveillance des lieux ouverts au public.

Arrêté n° 5.689 du 6 juin 1951

Article 1. — Pendant la présence du public dans les salles de spectacles, il sera assuré, conformément à des consignes élaborées par le Chef de Corps des sapeurs-pompiers, un service de surveillance contre l'incendie :

1°) obligatoirement, dans tous les établissements de première catégorie comportant une scène construite et aménagée selon les dispositions prévues aux articles 16 à 32 du décret du 7 février 1941;

2°) sur avis de la Commission communale de sécurité, dans les établissements de deuxième et troisième catégorie où cela sera jugé nécessaire, en particulier dans les salles où n'auront pas été réalisées dans les délais impartis les transformations prescrites par la Commission;

3°) sur avis de la Commission communale de sécurité, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple : meeting d'aviation, épreuves sportives, expositions, etc...

Ces services de surveillance seront contrôlés par des officiers ou sous-officiers, dans le but de veiller à la bonne exécution du service.

Article 2. — Ces services et rondes seront rétribués par la direction des établissements dans les conditions ci-après :

Nature et horaires du service	Catégories de personnel	Taux
a) Surveillance de matinée, d'après-midi ou de soirée (avant 0 h. 30) (1) ..	Officiers (2)	370 fr.
	Sous-officiers	350 fr.
	Caporaux et Sapeurs	330 fr.
b) Surveillance de nuit (après 0 h. 30) (3)	Officiers (2)	700 fr.
	Sous-officiers	600 fr.
	Caporaux et Sapeurs	500 fr.
c) Rondes avant 0 h. 30	Officiers	120 fr.
	Sous-officiers	100 fr.
d) Rondes après 0 h. 30	Officiers	240 fr.
	Sous-officiers	200 fr.

(1) Dans les cinémas permanents il est prévu une vacation par séance complète, si la présence d'un pompier est reconnue indispensable pour la sécurité du public.

(2) Lorsque l'importance du service justifie la présence d'un officier.

(3) Tout spectacle se terminant après 0 h. 30 donne lieu au paiement de deux vacations, l'une au tarif a), l'autre au tarif b) par personne de service.

Article 3. — Les fonds provenant des perceptions effectuées auprès des directeurs de salles ou des organisateurs d'attractions seront intégralement versés à la caisse de M. le Receveur municipal par les soins du Chef de bataillon commandant le Corps de sapeurs-pompiers.

Les sommes ainsi encaissées recevront les affectations suivantes :

1°) Dans le cas où le service aura été assuré par des sapeurs-pompiers volontaires :

— 10 % au budget communal pour inscription sous la rubrique « Produits des services rétribués » ;

— 90 % au sapeur-pompier qui a effectué le service.

2°) Dans le cas où le service aura été assuré pendant les heures normales de vacations par des sapeurs-pompiers professionnels, l'intégralité des sommes correspondant à la surveillance effectuée sera versée au budget communal pour inscription sous la rubrique « Produit des services rétribués ».

Cependant les pompiers remplissant une mission de cette nature en dehors de leurs heures normales de service bénéficieront de la même indemnité qu'un volontaire, soit 90 % de la vacation, le surplus étant versé au budget communal.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 15 juin 1951.

Visa du Préfet le 17 juillet 1951.

JARDINS. — Matériel et matériaux.

Marché pour fourniture de corsets métalliques au Service des Jardins, au profit des Etablissements Paindavoine, rue Berthelot à Lille, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.654 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour fourniture de pierres de carrière au Service des Jardins, au profit de M. Jean Rigail-Leclercq à Bainethun par Boulogne, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.761 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

JARDINS. — Végétaux.

Marché pour fourniture d'arbres et d'arbustes au Service des Jardins, au profit de M. V. Delattre à Lompret, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.758 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

Marché pour fournitures d'arbres et d'arbustes au Service des Jardins, au profit de M. A. Desmidt, avenue des Alliés à Audruicq, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.757 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

Marché pour fourniture d'arbres et d'arbustes au Service des Jardins, au profit de M. A. Hameau, 212, rue Clemenceau à Wattignies, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.759 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

Marché pour fourniture d'arbres et d'arbustes au Service des Jardins, au profit de M. J. Ponthieux, 22, rue Pasteur à Roncq, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.760 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

JARDINS. — Foire Commerciale.

Marchés pour aménagement des Jardins de la Foire Commerciale au profit de :

1^{re} partie : M. Jean Ponthieux, 22, rue Pasteur à Roncq, moyennant la somme approximative de 550.000 francs.

2^{me} partie : M. Adrien Desmidt, pépiniériste, avenue des Alliés à Audruicq, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

3^{me} partie : M. Georges Van Den Heede, horticulteur, 111, rue du Faubourg-de-Roubaix à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.762 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 8 mai 1951.

Marché pour location d'engins mécaniques à la Foire Commerciale, au profit de l'Entreprise Carette-Dubureq, 43, rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.703 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

ŒUVRES DIVERSES. — Cantines scolaires privées.

Convention par laquelle le Comité Familial Urbain dont le siège est à Lille, 32, rue Patou, s'engage à servir, pendant l'année 1951, les repas de midi aux enfants lillois de familles nécessiteuses fréquentant les écoles privées de la Ville, moyennant remboursement par la Ville d'une somme de soixante francs par repas servi gratuitement et de vingt-cinq francs par repas demi-gratuit. La dépense est fixée à deux cent mille francs pour l'année mil neuf cent cinquante et un. (10 avril, 9 février et 26 janvier 1951.). Enregistré A. Adm. 24 avril 1951, vol. 83 B, f° 47, case 406.

Conseil municipal : n° 2.567 du 26 janvier 1951.

ŒUVRES DIVERSES. — Service de la Famille.

Marché pour fourniture de costumes au Service de la Famille, au profit de la Maison Demeulemeester, 6, rue Gustave-Nadaud à Lille, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.651 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

Marché pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit de la Société Flandria, 1, rue Lamartine à Lille, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.845 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 7 mai 1951.

Marché pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit de la Société A. Spriet, Bouchez et fils, 146, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.648 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit de la Société Alphonse Pollet, 4, avenue La Fayette à Tourcoing, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.844 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

Marché pour fourniture de toiles au Service de la Famille, au profit de la Société Tissage Campana, 79, rue Jules-Guesde à Lys-lez-Lannoy, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.847 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

PERSONNEL. — Habillement.

Marché pour fourniture de bottes en caoutchouc aux Services Municipaux, au profit des Établissements Hutchison, 28 bis, rue Nicolas-Leblanc à Lille, moyennant la somme approximative de 331.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.867 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

Marché pour fourniture de brodequins aux Services Municipaux, au profit de M. Dispa-Papillon, 7 bis, rue des Débris-Saint-Etienne à Lille, moyennant la somme approximative de 545.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.839 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

Marché pour fourniture de casquettes, képis, etc... aux Services Municipaux, au profit de M. A. Mirou, 32, place du Général-de-Gaulle à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.838 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Reclassement.

Arrêté n° 5.558 du 11 mai 1951

Article 1. — Compte tenu éventuellement des services militaires accomplis par les intéressés, les traitements des ouvriers du cadre auxiliaire en fonctions avant la publication de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sont fixés comme suit avec effet pécuniaire du 1^{er} janvier 1948 :

Noms et Prénoms	Fonction	Date d'entrée	Services Militaires ou civils	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitements au					
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950	
Abattoirs											
Thibaut Lucien ..	Manœuvre	17-10-1941	6 a. 10 m.	4 ^{me}	15-5-1947	124.000					Interruption de services du 1-6-48 au 16-12-48. N o m m é veilleur de nuit le 17-12-1948.
	Veilleur de nuit	17-10-1941	6 a. 10 m.	4 ^{me} 3 ^{me}	1-1-1948 1-1-1950	111.500	118.000	129.000	132.000	140.000	
Théâtres											
Confrère Maurice.	Machiniste	1-3-1944	8 m. 6 j.	6 ^{me} 5 ^{me}	1-8-1947 1-8-1949	145.000	158.000 167.000	176.000	186.000	198.000	
Cornil Emile	Manutentionnaire	1-10-1944	7 a. 3 m. 22 jours	4 ^{me} 3 ^{me} 2 ^{me}	1-12-1946 1-12-1948 1-12-1950	144.500	151.000 168.000	179.000	189.000 201.000	215.000	
Depil Robert	Machiniste	11-12-1944	7 a. 7 m. 26 jours	4 ^{me} 3 ^{me} 2 ^{me}	1-8-1946 1-10-1948 1-10-1950	158.000	167.000 188.000	202.000	214.000 229.000	247.000	

Noms et Prénoms	Fonction	Date d'entrée	Services Militaires ou civils	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitements au					
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950	
Drolez André	Machiniste	14-12-1944	1 an	6 ^{me}	1-4-1947	145.000	158.000	176.000	186.000	198.000	
				5 ^{me}	1-4-1949						167.000
				4 ^{me}	1-4-1951						214.000
Etchegaray Julien	Machiniste	18-11-1944	6 a 11 m. 9 jours	4 ^{me}	1-5-1947	158.000	176.000	202.000	214.000	230.000	
				3 ^{me}	1-5-1949						188.000
				2 ^{me}	1-5-1951						247.000
Collège Technique											
Valentine-Labbé											
Pluquet J.-B.	Manœuvre	1-1-1942	»	7 ^{me}	1-4-1945	113.000	130.000	138.000	156.000	167.000	
				6 ^{me}	1-4-1948						116.500
				5 ^{me}	1-4-1950						146.000
Institut Diderot											
Desrumaux Jean .	Manœuvre	4-12-1940	»	7 ^{me}	1-4-1945	113.000	130.000	138.000	156.000	167.000	
				6 ^{me}	1-4-1948						116.500
				5 ^{me}	1-4-1950						146.000
Godefroy Pierre .	Manœuvre	28-11-1944	»	7 ^{me}	1-4-1945	113.000	130.000	138.000	156.000	167.000	
				6 ^{me}	1-4-1948						116.500
				5 ^{me}	1-4-1950						146.000
Houzé J.-B.	Manœuvre	15-11-1943	2 a 8 m. 7 jours	6 ^{me}	1-8-1945	116.500	136.000	146.000	156.000	179.000	
				5 ^{me}	1-8-1948						120.500
				4 ^{me}	1-8-1950						166.000

1/2 vaca-
tion.

Noms et Prénoms	Fonction	Date d'entrée	Services Militaires ou civils	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitements au					
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950	
4 ^e Division 3 ^e Bureau											
Blanckaert Eugénie	Aide- cuisinière	16-5-1941	»	7 ^{me}	1-4-1945	113.000					
				6 ^{me}	1-4-1948	118.500	131.000	138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	
De Maen Fernande	Aide- cuisinière	27-11-1944		7 ^{me}	1-4-1945	113.000					
				6 ^{me}	1-4-1948	118.500	131.000	138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	
Dourlant Albertine	Aide- cuisinière	13-11-1941		7 ^{me}	1-4-1945	113.000					
				6 ^{me}	1-4-1948	118.500	131.000	138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	
Lagache Mad. ...	cuisinière	24-11-1944		7 ^{me}	1-4-1947	137.000					
				6 ^{me}	1-4-1949		145.000				
				5 ^{me}	1-4-1951		158.000	165.000	172.000	182.000	198.000
Serrure Marthe ..	Aide- cuisinière	1-1-1944	4 a 10 m. 16 jours	6 ^{me}	1-4-1948			138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	Effet 1-2-50
Tellier Alice	Aide- cuisinière	23-10-1942	4 a 10 m. 16 jours	6 ^{me}	1-4-1948			138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	Effet 1-2-50
Tumelaire Suzanne	Aide- cuisinière	23-10-1942	4 a 10 m. 16 jours	6 ^{me}	1-4-1948			138.000			
				5 ^{me}	1-4-1950			149.000	158.000	167.000	Effet 1-2-50
Vonck Jeanne ...	Aide- cuisinière	19-10-1943	3 a 5 m.	6 ^{me}	1-2-1949			138.000	146.000	156.000	Effet
				5 ^{me}	1-2-1951				167.000	167.000	15-5-50

Noms et Prénoms	Fonction	Date d'entrée	Services Militaires ou civils	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Transports										
Huet Clotaire . . .	Electricien-Mécanicien	24-10-1944	6 a 10 m. 28 jours	4 ^{me} 3 ^{me}	1-5-1947 1-5-1949	170.500	195.000 206.000	223.000	239.000	261.000 277.000
Voie Publique										
Penninger François	Terrassier	1-7-1944	6 a 9 m.	4 ^{me} 3 ^{me}	1-7-1947 1-7-1949	144.500	159.000 168.000	179.000	189.000	203.000
Pluquet Albert . . .	Paveur	1-12-1943	5 m.	6 ^{me} 5 ^{me}	1-11-1947 1-11-1949	145.000	158.000 167.000	176.000	186.000	198.000
Jardins										
Demeyer Joseph . . .	Jardinier	10-7-1941	6 a 4 m.	4 ^{me} 3 ^{me}	1-12-1947 1-12-1949	158.000	176.000 188.000	202.000	214.000	230.000
Deroubaix Charles	Manœuvre	25-9-1944	6 a 9 m. 20 jours	4 ^{me} 3 ^{me}	1-6-1947 1-6-1949	124.000	142.000 150.000	163.000	176.000	192.000
Descamps J.-B.	Manœuvre	1-5-1944	1 a 11 m. 17 jours	6 ^{me} 5 ^{me} 4 ^{me}	1-4-1946 1-10-1948 1-10-1950	116.500 120.500	136.000	146.000	156.000 166.000	179.000
Godefroy	Manœuvre	19-4-1944	9 a 3 m. 16 jours	3 ^{me} 2 ^{me}	1-12-1947 1-12-1949	130.000	150.000 157.000	171.000	186.000	203.000
Louchart Etienne . . .	Manœuvre	26-3-1945	6 a 10 m. 20 jours	4 ^{me} 3 ^{me} 2 ^{me}	1-5-1947 1-5-1949 1-5-1951	124.000	142.000 150.000	163.000	176.000	192.000 203.000
Segers Albéric	Terrassier	1-6-1940		7 ^{me} 6 ^{me} 5 ^{me}	1-4-1945 1-4-1948 1-4-1950	116.500 127.000	139.000	146.000 158.000	166.000	176.000
Van Lancker Aug.	Terrassier	25-5-1940	6 a 7 m.	4 ^{me} 3 ^{me}	1-9-1945 1-9-1949	144.500	159.000 168.000	179.000	189.000	203.000

Noms et Prénoms	Fonction	Date d'entrée	Services Militaires ou civils	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitements au						
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950		
Travaux en Régie												
Dansette Alex. ...	Menuisier- Ebéniste	14-11-1940	6 a 8 m.	4 ^{me}	1-8-1947	170.500	195.000	223.000	239.000	261.000		
Dubart Ernest ...				3 ^{me}	1-8-1949							206.000
Kubiak Antoine ...	Peintre	16-9-1940	6 a 10 m. 29 jours	4 ^{me}	1-5-1947	158.000	176.000	188.000	202.000	226.000	244.000	
				3 ^{me}	1-5-1949							
				4 ^{me}	1-7-1950							
				7 ^{me}	1-4-1945							
Piau Fernand ...	P.-Vitrier Terrassier	14-11-1940	2 a 2 m.	6 ^{me}	1-4-1947	116.500	127.000	139.000	146.000	158.000	166.000	176.000
				5 ^{me}	1-4-1950							
				5 ^{me}	1-4-1950							
				6 ^{me}	1-2-1946							
				5 ^{me}	1-10-1948							
Plathey Antoine ...	C.-Mosaïste Menuisier- Ebéniste	10-6-1940	5 a 10 m. 7 jours	6 ^{me}	1-7-1950	145.000	151.500	167.000	176.000	196.000	212.000	
				6 ^{me}	1-1-1948							
				5 ^{me}	1-1-1950							
Prettre Georges ...	Terrassier	14-11-1940	6 a 4 m. 29 jours	4 ^{me}	1-11-1947	144.500	159.000	168.000	179.000	189.000	203.000	
				3 ^{me}	1-11-1949							
Truyen Charles ...	Manceuvre	5-7-1944	3 m.	6 ^{me}	1-1-1948	116.500	130.000	146.000	166.000	176.000		
				5 ^{me}	1-1-1950							
				5 ^{me}	1-7-1950							
Van Son Marcel ...	Démolisseur Terrassier	28-9-1944		7 ^{me}	1-4-1945	116.500	127.000	139.000	146.000	158.000	166.000	176.000
				6 ^{me}	1-4-1948							
				6 ^{me}	1-4-1948							
				5 ^{me}	1-4-1950							
Brugniel Antoine ...	Manceuvre	9-10-1944		7 ^{me}	1-4-1945	113.000	116.500	130.000	138.000	146.000	156.000	167.000
				6 ^{me}	1-4-1948							
				5 ^{me}	1-4-1950							
Salomé Marcel ...	Manceuvre	29-6-1944	6 a 11 m. 2 jours	4 ^{me}	1-5-1947	124.000	150.000	163.000	176.000	192.000	203.000	
				3 ^{me}	1-5-1949							
				3 ^{me}	1-5-1949							
				2 ^{me}	1-5-1951							

Effet
1-7-50

Article 2. — Les agents qui, par suite de la mise en application des nouveaux barèmes susvisés, percevraient un traitement inférieur à celui dont ils bénéficient actuellement, recevront une indemnité égale à tout moment à la différence entre leur traitement nouveau, majoré des indemnités et suppléments divers et celui dont ils bénéficiaient antérieurement.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 5.630 du 23 mai 1951

Article 1. — Une retenue de 1/30^{me} est opérée sur le traitement du mois de mai 1951 de M. François Nachtergaele, surveillant de musée au Palais des Beaux-Arts.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 5.592 du 16 mai 1951

Article 1. — M^{me} Gabrielle Bacrot, née Begly, expéditionnaire affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 8 mai 1951.

Arrêté n° 5.426 du 19 avril 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Caron-Despringhère Marie-Thérèse, expéditionnaire affectée à la 2^{me} Division, est rétabli à compter du 2 avril 1951.

Arrêté n° 5.506 du 2 mai 1951

Article 1. — M^{me} Irène Cavrot, née Ryckelinek, aide-cuisinière affectée à la 2^{me} Division, garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins », en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 19 avril 1951.

Arrêté n° 5.747 du 12 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Irène Cavrot, née Ryckelinek, aide-cuisinière affectée à la 2^{me} Division, garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins », est rétabli à compter du 2 mai 1951.

Arrêté n° 5.791 du 25 juin 1951

Article 1. — M^{me} Delecluse Lucie, expéditionnaire affectée au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.504 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Robert Depil, machiniste affecté aux Théâtres Municipaux, est rétabli à compter du 12 avril 1951.

Arrêté n° 5.793 du 25 juin 1951

Article 1. — M^{me} Devisscher Christiane, née Lambin, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 9 juin 1951.

Arrêté n° 5.507 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Léon Ghekière, serrurier tôlier affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 14 avril 1951 au 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.593 du 16 mai 1951

Article 1. — M^{me} Mathilde Ghesquier, femme de service affectée à la 4^{me} Division, Théâtres Municipaux, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 8 mai 1951.

Arrêté n° 5.766 bis du 19 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M. Gustave Labiau, expéditionnaire affecté au 2^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 28 mai 1951.

Article 2. — M. Gustave Labiau est muté provisoirement en la même qualité au Service des Promenades et Jardins.

Arrêté n° 5.509 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Leplus Laurent, chef d'équipe au Service des Promenades et Jardins, est mis à demi-traitement à compter du 14 avril jusqu'au 18 avril 1951 inclus et le traitement sera supprimé à compter du 19 avril 1951.

Arrêté n° 5.508 du 2 mai 1951

Article 1. — M^{me} Renée Martin, née Lefebvre, expéditionnaire affectée au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est mise à demi-traitement à compter du 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.510 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Raphaël Petit, baigneur affecté aux Bains Sarrazins, est réduit de moitié pour les journées des 3 et 4 avril 1951, pendant lesquelles il se trouvait en congé de maladie.

Arrêté n° 5.511 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Alice Tellier, née Anderson, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est réduit de moitié pour la journée du 8 avril 1951, pendant laquelle elle se trouvait en congé de maladie.

Arrêté n° 5.792 du 25 juin 1951

Article 1. — M^{me} Vanhecke Julienne, née Bayard, femme de service, affectée à la Garderie des « P'tits Pouchins », 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 8 juin 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.748 du 12 juin 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Decamps, Adjoint délégué au Personnel, membres du Conseil de Discipline, appelé à statuer sur la sanction disciplinaire à infliger à M. Gaston Savary, manœuvre auxiliaire au Service des Promenades et Jardins, déféré devant ledit Conseil :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Hautœur, Chef de la 1^{re} Division ;

Bar et Hérin, délégués de l'Organisation syndicale
C.G.T.-F.O.

Arrêté n° 5.777 du 21 juin 1951

Article 1. — M^{me} Lucienne Vantieghe, concierge au Château de la Carnoye, est déférée au Conseil de Discipline prévu par le statut qui régit le personnel auxiliaire.

Article 2. — Un délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à M^{me} Vantieghe pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense, ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'elle désire faire entendre.

Article 3. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Decamps, Adjoint délégué au Personnel, membres du Conseil de Discipline, appelé à statuer sur la sanction disciplinaire à infliger à M^{me} Vantieghe :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Hautœur, Chef de la 1^{re} Division ;
Bar et Hérin, délégués de l'Organisation syndicale
C.G.T.-F.O.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 5.553 du 11 mai 1951

Article 1. — M. Alexandre Dansette, menuisier ébéniste au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} juillet 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Dansette pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 5.635 du 24 mai 1951

Article 1. — Pour les nécessités du service, M. Alexandre Dansette, menuisier ébéniste au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est maintenu en fonctions jusqu'au 31 juillet 1951 inclus.

Article 2. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté susvisé sont reportés au 1^{er} août 1951.

Arrêté n° 5.750 bis du 14 juin 1951

Article 1. — M. Antoine Plathey, menuisier affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} juillet 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Antoine Plathey pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 5.760 du 19 juin 1951

Article 1. — M. Antoine Plathey, menuisier, affecté au Service des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, est maintenu en activité jusqu'au 31 juillet 1951, pour nécessités de service.

Arrêté n° 5.544 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Jean-Baptiste Pluquet, manoeuvre affecté à l'école Valentine-Labbé, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} juin 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Jean-Baptiste Pluquet pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Cessation de fonctions.

Arrêté n° 5.833 du 29 juin 1951

Article 1. — Les fonctions confiées à titre provisoire à M^{me} Renée De Bruyn-Colinet prendront fin à partir du 1^{er} octobre prochain, date à partir de laquelle l'intéressée cessera de percevoir tout émolument.

**PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations. Titularisations.
Mutations. Promotions.**

Arrêté n° 5.500 du 2 mai 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de mai 1951 :

Nom et Prénom	Fonctions	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Deraet Claude ...	Coursier	2 ^{me}	103.500	1-5-1951
Verro Emile ...	Coursier		122.000	1-5-1951
2^e Division				
Demailly M.-L. ..	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1-5-1951
Legaye Marthe ..	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1-5-1951
4^e Division				
Leniart Jacqueline	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1-5-1951
Dehaese Julienne	Femme de service	4 ^{me}	140.000	1-5-1951

Arrêté n° 5.800 du 26 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel auxiliaire est fixé comme suit, pour le mois de juin 1951 :

Nom et Prénom	Fonctions	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
3^e Division				
Delevallée M.-Th.	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1-6-1951
4^e Division				
Tripon Raymonde	Femme de service	2 ^{me}	122.000	1-6-1951

Arrêté n° 5.834 du 30 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel auxiliaire est fixé comme suit, pour le mois de juillet 1951 :

Nom et Prénom	Fonctions	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division				
Fiacre Claudine	Aide médico-soc-	2 ^{me}	252.000	1-7-1951
3^e Division				
Lasseaux Andrée	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1-7-1951
Debou Ernest	Expéditionnaire	4 ^{me}	161.000	1-7-1951
Delefosse Yvonne	Expéditionnaire	6 ^{me}	182.000	1-7-1951

Arrêté n° 5.717 du 11 juin 1951

Vu notre arrêté en date du 2 mai 1951 n° 5.500, portant avancement de classe du personnel auxiliaire pour le mois de mai 1951,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonctions	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division				
M ^{me} Lemoine P.	Expéditionnaire	5 ^{me}	171.000	1-5-1951
4^e Division				
M ^{me} Van Noten R.	Femme de service	3 ^{me}	131.000	1-5-1951

Arrêté n° 5.432 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Baro, née Jegou Jacqueline, le 12 mars 1930 au Havre, est nommée baigneuse affectée à l'établissement de bains de la rue d'Hazebrouck.

Article 2. — M^{me} Baro est versée dans la 7^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 150.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 mars 1951.

Arrêté n° 5.427 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Noëlle Bonnier, née le 6 août 1931 à Lille, est nommée berceuse affectée à la Pouponnière du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Bonnier est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle percevra, en outre, une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 1951.

Arrêté n° 5.679 du 6 juin 1951

Article 1. — M^{me} Deflandre, née Pornot Marie-Louise à Lille, le 5 juillet 1904, est nommée expéditionnaire affectée au 1^{er} Bureau de la 3^{me} Division à compter du 24 mai 1951.

Article 2. — M^{me} Deflandre est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.657 du 29 mai 1951

Article 1. — M^{me} Denneulin Marguerite, née Tisserand, expéditionnaire au 2^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est mutée en la même qualité à la 5^{me} Division, service de la Protection Maternelle et Infantile.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Avis favorable : le 9 août 1951 du Directeur départemental de la Santé du Nord.

Arrêté n° 5.658 du 29 mai 1951

Article 1. — M^{me} Dens, née Hoyaux Germaine le 22 février 1912, est nommée femme de service affectée à la 2^{me} Division, Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Dens qui effectue une demi-vacation est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 mai 1951.

Arrêté n° 5.468 du 20 avril 1951

Article 1. — M^{me} Andrée Desmots, née le 9 novembre 1902 à Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle), titulaire du diplôme de sage-femme, est nommée berceuse à la pouponnière du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, à compter du 9 avril 1951.

Article 2. — M^{me} Desmots est versée dans le 5^{me} échelon des auxiliaires de service social et infirmières auxiliaires au traitement annuel de 180.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 5.543 du 7 mai 1951

Article 1. — M^{me} Rachel Didelot, née Lippens, lingère au Vestiaire municipal, est mutée en qualité d'expéditionnaire au service de la Famille.

Article 2. — M^{me} Didelot recevra un traitement annuel de 140.000 francs, correspondant au 2^{me} échelon de l'échelle des auxiliaires de bureau, et majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.795 du 25 juin 1951

Article 1. — M. Jacques Falaize, né le 20 décembre 1932 à Gisy (Aisne), est nommé coursier affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — M. Jacques Falaize est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000

francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 14 juin 1951.

Arrêté n° 5.761 du 19 juin 1951

Article 1. — M. André Galbrun, né le 21 février 1917 au Mans (Sarthe), est nommé veilleur de nuit affecté au Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Galbrun est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 juin 1951.

Arrêté n° 5.428 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Marcelle Gheerhert, née Hürtrez, le 29 janvier 1931 à Lille, est nommée femme de service affectée à la garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins ».

Article 2. — M^{me} Gheerhert est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle percevra en outre, une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 mars 1951.

Arrêté n° 5.433 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Francis Giraudot, né le 21 janvier 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — M. Giraudot est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 103.500 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.629 du 23 mai 1951

Article 1. — M^{me} Liliane Gras, née le 11 février 1923 à Pecquencourt (Nord), est nommée aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division à compter du 11 mai 1951.

Article 2. — M^{me} Gras est versée dans le 7^{me} échelon de son emploi au traitement annuel de 158.600 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 5.556 du 11 mai 1951

Article 1. — M. Albert Hacot, né le 28 mai 1936 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Albert Hacot est versé dans la catégorie du « Personnel de Service » et recevra un traitement annuel de 94.300 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 mai 1951.

Arrêté n° 5.751 du 14 juin 1951

Article 1. — M^{me} Marguerite Huart, née le 3 juin 1933 à Dunkerque, est nommée expéditionnaire affectée aux Abattoirs.

Article 2. — M^{me} Marguerite Huart est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 juin 1951.

Arrêté n° 5.501 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Henri Lausin, né le 19 mai 1936 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Henri Lausin est versé dans la catégorie du « Personnel de Service » et recevra un traitement annuel de 94.300 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 avril 1951.

Arrêté n° 5.744 du 12 juin 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Looten, née le 6 janvier 1933 à Armentières, est nommée expéditionnaire affectée au 1^{er} Bureau de la 5^{me} Division.

Article 2. — Compte tenu des services civils qu'elle a effectués, M^{me} Looten est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1951.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.794 du 25 juin 1951

Article 1. — M. Victor Lutun, apprenti mécanicien affecté au Service des Transports, est versé dans l'emploi d'aide-mécanicien audit service.

Article 2. — M. Lutun recevra un traitement annuel de 158.000 francs correspondant au traitement de début alloué aux agents de cette catégorie, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.746 du 12 juin 1951

Article 1. — M. René Mansuy, surveillant affecté à la 4^{me} Division, est muté, en la même qualité, au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.831 du 29 juin 1951

Article 1. — M^{me} Flore Montagne, née le 10 septembre 1904 à Lille, est nommée lingère affectée au Service de la Famille.

Article 2. — M^{me} Montagne est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 mai 1951.

Arrêté n° 5.399 du 10 avril 1951

Article 1. — M^{me} V^{ve} Morant Julia, née Liagre, née le 27 novembre 1896 à Lille, est nommée aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Morant percevra un traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 1951.

Arrêté n° 5.680 du 6 juin 1951

Article 1. — M^{me} Sanctorum Louise, née le 14 août 1898 à Lille, est nommée aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division à compter du 21 mai 1951.

Article 2. — M^{me} Sanctorum est versée dans la 7^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 5.555 du 11 mai 1951

Article 1. — M. Serge Soyer, né le 20 septembre 1932 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Soyer est versé dans la catégorie du « Personnel de service », et recevra un traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.745 du 12 juin 1951

Article 1. — M^{me} Servanne Tallon, née le 6 mars 1930 à Lille, est nommée expéditionnaire affectée au Secrétariat Général, Service du Personnel, à compter du 4 juin 1951.

Article 2. — Compte tenu des services civils qu'elle a effectués, M^{me} Servanne Tallon est versée dans le 2^{me} échelon du « Personnel de Bureau » au traitement annuel de 140.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur; l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 5.545 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Marcel Vandendaele, expéditionnaire affecté à la 4^{me} Division, Magasin Baggio, est muté en la même qualité au Musée Industriel et Commercial.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.742 du 12 juin 1951

Article 1. — M^{me} Simone Vandevyver, née le 18 octobre 1933 à Roubaix, est nommée expéditionnaire affectée au cabinet de M. l'Adjoint Lourdel, bureau de M. l'Ingénieur en chef des Services Techniques.

Article 2. — M^{me} Vandevyver est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.429 du 19 avril 1951

Article 1. — M. René Vanhulle, né le 13 juillet 1925 à Lille, est nommé manœuvre affecté à la 4^{me} Division, Institut Diderot.

Article 2. — M. Vanhulle est versé dans le 7^{me} échelon de son emploi au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 1951.

Arrêté n° 5.651 du 26 mai 1951

Article 1. — M^{me} Verdière, née Bogaerts Madeleine le 13 juin 1907 à Wattignies, est nommée aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division à compter du 18 mai 1951.

Article 2. — M^{me} Verdière est versée dans la 7^{me} classe de son emploi au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Arrêté n° 5.636 du 24 mai 1951

Article 1. — M^{me} Laure Vincent, née le 19 mai 1904 à Houplines (Nord), est nommée expéditionnaire affectée au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division à compter du 25 avril 1951.

Article 2. — M^{me} Vincent est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.743 du 12 juin 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Compte tenu de la durée des services civils qu'elle a effectués, M^{me} Laure Vincent est versée dans le 4^{me} échelon des auxi-

liaires de bureau, au traitement annuel de 161.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1949.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 avril 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 5.678 du 6 juin 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Baro Jacqueline, née Jegou, baigneuse affectée à l'établissement de bains de la rue d'Hazebrouck.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.546 du 7 mai 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{lle} Claude Froment, berceuse affectée à la Pouponnière de Fives.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 avril 1951.

Arrêté n° 5.677 du 6 juin 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. André Maës expéditionnaire affecté au 1^{er} Bureau de la 3^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 juin 1951.

Arrêté n° 5.659 du 31 mai 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Quantier, née Lefebvre Andrée, lingère affectée à la 2^{me} Division, Service de la Famille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 mai 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Service militaire.

Arrêté n° 5.557 du 11 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Jean Schacht, coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 14 mai 1951.

Arrêté n° 5.567 du 15 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Emile Verro, coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.505 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Maurice Deligne, libéré de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 17 avril 1951.

Article 2. — M. Deligne est affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 3. — Compte tenu de ses services civils et militaires, M. Deligne est versé dans le 2^{me} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 140.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 5.554 du 11 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Robert Goldtschalck, libéré de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 24 avril 1951.

Article 2. — M. Goldtschalck est affecté au 2^{me} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — Compte tenu de ses services civils et militaires, M. Goldtschalck est versé dans le 2^{me} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 140.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 5.610 du 19 mai 1951

Article 1. — M. Michel Vandecotte, manœuvre auxiliaire au Service des Promenades et Jardins, libéré de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M. Vandecotte est versé dans la 7^{me} classe de la catégorie des auxiliaires au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Traitements.

Arrêté n° 5.431 du 19 avril 1951

Article 1. — Compte tenu de ses services civils et militaires, le traitement de M. René Baro qui assure les fonctions d'expéditionnaire auxiliaire au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est fixé comme suit à compter du 1^{er} avril 1951 :

Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2 ^{me}	140.000	1 ^{er} août 1949

Arrêté n° 5.430 du 19 avril 1951

Article 1. — Compte tenu de ses services civils et militaires, le traitement de M. Pierre Patteeuws qui assure les fonctions d'expéditionnaire auxiliaire au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est fixé comme suit à compter du 1^{er} avril 1951 :

Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
3 ^{me}	150.000	1 ^{er} février 1951

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 5.452 du 19 avril 1951

Article 1. — En attendant que le Conseil de Discipline ait statué sur son cas, M. Lucien Declercq, contrôleur affecté au Service des Eaux, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, à compter du 31 mars 1951.

Arrêté n° 5.684 du 6 juin 1951

Vu notre arrêté en date du 19 avril 1951,
Considérant que l'intéressé a repris ses fonctions le 8 mai 1951,

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur affecté au Service des Eaux, est rétabli à compter du 8 mai 1951, date à laquelle il a été autorisé à reprendre ses fonctions.

Arrêté n° 5.683 du 6 juin 1951

Article 1. — A titre de sanction disciplinaire, le congé régulier auquel M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, pouvait prétendre au titre de l'année 1951, est totalement supprimé.

Arrêté n° 5.681 du 6 juin 1951

Article 1. — A titre de dernier avertissement, M. Denneulin Julien est suspendu de ses fonctions, sans traitement, pour une durée de deux mois.

Arrêté n° 5.682 du 6 juin 1951

Article 1. — A titre de sanction disciplinaire, le congé régulier auquel pouvait prétendre M. Maurice Feys, brigadier cantonnier au service de la Propreté Publique, est réduit d'une journée.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours. Jurys. Programmes.

Arrêté n° 5.726 du 12 juin 1951

Article 1^{er}. — Notre arrêté en date du 28 mars 1951 n° 5.345 est complété comme suit :

.....

Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- Après 3 ans de services 5 % des points
- Après 4 ans de services 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

.....

Arrêté n° 5.796 du 26 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au personnel, membres du Jury chargés de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement, pour le recrutement d'un chaudronnier-chauffeur au Service des Installations Thermiques et Mécaniques :

- M. l'Adjoint Maire, délégué aux Travaux et Bâtiments communaux;
- M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
- M. Fauvet, Architecte en chef, Directeur du Service d'Architecture;
- M. Lemoine, Ingénieur principal, chef du Service des Bâtiments communaux;
- M. Hoogstoel, conducteur de travaux au Service des Installations Thermiques et Mécaniques;
- M. Bouckaert, chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.562 du 11 mai 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement appelé à donner son avis sur la nomination d'un chef des préposés surveillants sanitaires :

- M. l'Adjoint Hennebelle, Délégué aux Abattoirs;

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Poulain, Inspecteur principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs ;
Aufrant, Inspecteur vétérinaire adjoint ;
Bouckaert, chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.547 du 7 mai 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de commis d'ordre et de comptabilité.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	Coefficient
a) <i>Dictée</i>	3
b) <i>Arithmétique</i> :	
Nombres entiers, opérations sur des nombres entiers, divisibilité, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple, nombres premiers, fractions, racines carrées, nombres proportionnels, système métrique	2
c) <i>Composition française</i> sur un sujet d'ordre général ou rédaction sur une question impliquant la connaissance de notions sommaires sur les sujets suivants : organisation administrative et financière de l'État, des départements et des communes, histoire de la France aux XIX ^{me} et XX ^{me} siècles, géographie de la France	5

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de commis d'ordre et de comptabilité, les candidats devront obtenir un nombre de points supérieur à 110.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- après 3 ans de service 5 % des points
- après 4 ans de service 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications, qui s'entendent pour les services accomplis après 18 ans, n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.672 du 31 mai 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services 5 % des points

Après 4 ans de services 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.690 du 7 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargés de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de commis d'ordre et de comptabilité :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Hautœur, Chef de la 1^{re} Division ;

Salomé, Chef du 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division ;

De Baere, rédacteur et Fillebeen, commis d'administration, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 5.476 du 23 avril 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de conducteurs de travaux au Service de la Voie Publique :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques ;
Van De Wiele, Chef adjoint au Service de la Voie
Publique ;
Janssoone, sous-chef de section au Service de la Voie
Publique ;
Vanhove Pierre, dessinateur projeteur au Service
d'Architecture et
Vanhove Joseph, chef mécanicien au Service des Eaux,
représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 5.725 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 17 février 1951 n° 5.138 est complété comme suit :

.....
Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| Après 3 ans de services | 5 % des points |
| Après 4 ans de services | 7 % des points |

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.470 du 20 avril 1951

Article 1. — Un concours est ouvert à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un Directeur du Laboratoire Municipal.

Article 2. — Les candidats devront être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus, au jour de l'ouverture du concours, cette dernière limite étant reculée d'un temps égal à la durée des services militaires ou civils pouvant entrer en ligne de compte pour le calcul du droit à pension.

Les demandes d'inscription devront être adressées au Maire de Lille dans le délai minimum de 40 jours qui suivra l'approbation du présent règlement par l'autorité de tutelle. Elles devront être accompagnées des pièces ci-après :

- 1° un bulletin de naissance (sur papier libre) ;
- 2° un certificat de bonnes vie et mœurs ;
- 3° un certificat établissant la situation du candidat au point de vue militaire ;
- 4° un certificat, sur papier timbré, émanant d'un médecin assermenté attestant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité apparente ou cachée pouvant l'empêcher de remplir les fonctions correspondant à l'emploi sollicité.

Article 4. — Le candidat classé premier sera nommé Directeur stagiaire. La durée du stage est fixée à six mois et compte pour le droit à l'avancement.

Article 5. — Le Jury, formé de sept membres, sera présidé par le Maire de Lille ou son adjoint délégué, d'un second représentant de la Municipalité, de l'Inspecteur Général de la Répression des Fraudes, de deux représentants du Ministère de l'Agriculture, du Secrétaire Général de la Mairie, ainsi que d'un délégué élu du personnel.

Arrêté n° 5.731 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Les agents du cadre titulaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services	5 % des points
Après 4 ans de services	7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

.....

Arrêté n° 5.835 du 30 juin 1951

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un ingénieur principal au service de la Voie Publique.

Les candidats devront être titulaires d'un des diplômes ci-après :

- Ingénieur-Docteur,
- Licencié ès Sciences (avec un certificat de mathématiques, de physique ou de chimie),
- Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique,
- Ingénieur civil de l'Ecole Nationale des Télécommunications,
- Ingénieur civil de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées,
- Ingénieur civil des Mines de l'Ecole de Paris,
- Ingénieur civil des Mines de l'Ecole de Saint-Etienne,
- Ingénieur des Arts et Manufactures,
- Ingénieur civil de l'Aéronautique,
- Ingénieur civil des Constructions navales,
- Ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers (Constructions civiles et Arts industriels du bâtiment),
- Ingénieur civil du Génie rural,
- Ingénieur de l'Ecole Centrale Lyonnaise (Section Travaux Publics),
- Ingénieur des Industries Métallurgiques et Minières de l'Université de Nancy,
- Ingénieur de l'Ecole spéciale des Travaux Publics de Paris (Section Travaux Publics et Bâtiments),
- Officier breveté de l'Ecole d'application du Génie (active),
- Ingénieur de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille (section des travaux publics),
- Ingénieur des Ecoles Nationales d'Arts et Métiers,
- Ingénieur de l'Ecole Centrale Lyonnaise,
- Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes,
- Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique et d'Hydraulique de Toulouse.

Arrêté n° 5.597 du 19 mai 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un ingénieur subdivisionnaire au Service d'Architecture.

Le concours est réservé aux adjoints techniques en activité dans les Services Municipaux.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

A — *Epreuves d'admissibilité :*

	Temps accordé	Coefficient
1° Rapport sur une question administrative ou technique	4 heures	6
2° Métré estimatif d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment :		
(Calculs.....)		5)
Présentation)	8 heures	2) 7
3° Relevé d'un bâtiment ou de parties de bâtiment	5 heures	4
4° Dessin graphique avec lavis	8 heures	6
5° Croquis à main levée	3 heures	4
6° Calcul trigonométrique	3 heures	3
TOTAL		30

B — *Epreuves d'admission :*

a) *Epreuves écrites et opérations sur le terrain*

1° Projet de bâtiment ou de transformation soit de surélévation ou d'aménagement	8 heures	10)
Rédaction d'un mémoire justificatif ..)		5) 15
2° Résistance des Matériaux	3 heures	8
3° Levé d'un plan	8 heures	5
4° Nivellement d'un profil en long et de quelques profils en travers	5 heures	
Nivellement proprement dit		3)
Tenue du carnet		2) 5
TOTAL		33

b) *Epreuves orales*

	Temps accordé	Coefficient
1° Etudes sur le terrain	»	5
2° Matériaux de construction	»	7
3° Exécution des travaux — Procédés généraux de construction — Conduite des travaux	»	8
4° Mécanique appliquée — Résistance des matériaux — Application au bâtiment	»	4
5° Terrains d'éducation physique et sportive. Aménagement	»	3

	Temps accordé	Coefficient
6° Bâtiment : installation électrique, force et lumière — Ascenseurs et monte-charges	»	3
7° Plomberie, eau et gaz : distribution — appareils — Chauffage central	»	3
8° Droit administratif et droit civil	»	5
9° Pratique du service et comptabilité ..	»	5
		43
		TOTAL GÉNÉRAL... 76

Pour arriver à une appréciation exacte et comparative du mérite des candidats, il est attribué à chacune des compositions une valeur numérique exprimée par des chiffres variant de 0 à 20.

Chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative de la partie du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne le nombre total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves.

Nul ne pourra être admis à subir les épreuves d'admission s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité les deux tiers du maximum, soit 400 points, et au moins la note 6 pour chacune des épreuves.

Le nombre de points obtenu aux épreuves d'admissibilité n'entre pas en ligne de compte dans le calcul des épreuves d'admission.

Nul ne pourra être admis à subir les épreuves orales d'admission s'il n'a obtenu les trois cinquièmes du maximum, soit 396 points, pour les épreuves écrites d'admission et les opérations sur le terrain et au moins la note 6 pour chacune des épreuves de cette partie d'épreuves.

Nul ne pourra être définitivement porté au tableau de classement s'il n'a obtenu les deux tiers du maximum pour l'ensemble des épreuves d'admission, soit 1.013 points, et au moins la note 6 pour chacune des épreuves.

Les candidats ne pourront avoir à leur disposition, pendant la durée des compositions, ni livres, ni brochures, ni notes, sauf pour les compositions qui exigent l'emploi de tables et pour lesquelles les indications spéciales seront données par le jury du concours.

Arrêté n° 5.691 du 7 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargés de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un ingénieur subdivisionnaire au Service d'Architecture :

- MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâtiments communaux;
- Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
- Fauvet, Architecte en chef, directeur du Service d'Architecture;
- Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques;
- Goulard, Ingénieur, Service d'Architecture;
- Courthéoux, Ingénieur chef des Services publics.

Arrêté n° 5.789 du 25 juin 1951

Article 1. — M. Demenge, chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie, représentant élu du personnel municipal, est nommé membre du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour le recrutement d'un ingénieur subdivisionnaire au Service d'Architecture, en remplacement de M. Courthéoux, ingénieur chef des Services publics.

Arrêté n° 5.594 du 16 mai 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un inspecteur de salubrité.

Article 2. — Ce concours comprendra les épreuves suivantes :

	Coefficient
<i>I. — Instruction générale.</i>	
Une dictée	1
Deux problèmes	1
(Ces deux épreuves seront de la force du brevet élémentaire.)	
<i>II. — Examen pratique. — Application du règlement sanitaire.</i>	
1° Visite d'un logement insalubre — Rapport énumérant a) les diverses causes d'insalubrité	

	Coefficient
constatées, b) la nature des travaux à exécuter pour y remédier	3
2° Examen de plans en vue de l'octroi du permis de construire	1
3° Recolement d'une construction autorisée	1
III. — <i>Cinq questions écrites posées sur les matières ci-après énumérées :</i>	
1° Application du Règlement sanitaire départemental (2 questions)	2
2° Notions générales sur les textes légaux et réglementaires ci-après :	
Loi du 15 février 1902 sur la Protection de la Santé Publique, modifiée par le décret du 24 mai 1938;	
Loi du 22 juillet 1912 relative à l'assainissement des voies privées;	
Loi du 15 mars 1928 tendant à faciliter l'aménagement des lotissements défectueux, décret d'application du 11 avril 1928;	
Règles relatives à la constitution et au fonctionnement des associations syndicales autorisées;	
Loi du 15 mai 1930 relative à l'assainissement d'office et au classement d'office des voies privées de Paris rendue applicable à Lille par décret du 21 janvier 1939;	
Lois des 19 décembre 1917 et 20 avril 1932 relatives aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes	3

(3 questions).

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles les candidats devront avoir obtenu 160 points au minimum.

Arrêté n° 5.730 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après ;

Après 3 ans de services 5 % des points

Après 4 ans de services 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

.....

Arrêté n° 5.693 du 7 juin 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargés de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un Inspecteur de Salubrité :

M. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, délégué à l'Hygiène;

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
Richoux, Chef de la 5^{me} Division;
Tiers, Chef du 1^{er} Bureau de la 5^{me} Division;
Moreau, Inspecteur sanitaire affecté à la 5^{me} Division;
Vanhove Pierre, dessinateur projeteur (ex-inspecteur d'hygiène), représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.797 du 26 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au personnel, membres du Jury chargé d'examiner les épreuves des candidats au grade de jardinier-mosaïste :

M. l'Adjoint Lourdel, délégué au Service des Promenades et Jardins;

M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;

M. Marquis, Directeur intérimaire du Service des Promenades et Jardins;

M. Leroy, Chef de culture;

M. Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.727 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 19 janvier 1951 n° 4.983 est complété comme suit :

Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de point ci-après :

Après 3 ans de service	5 % des points
Après 4 ans de services	7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.790 du 25 juin 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un menuisier ébéniste au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	Coefficient
<i>Epreuves écrites :</i>	
Rédaction sur un sujet d'ordre usuel	1
Arithmétique : problèmes simples se rapportant à la profession (surfaces, cubes)	3
<i>Epreuves pratiques :</i>	
Dessin croquis coté à main levée	3
Exécution d'assemblages divers, débit de bois d'après un compartiment, exécution d'un travail d'ébénisterie	7

Epreuves orales :

Connaissance des styles, connaissance sur les essences de bois	2
--	---

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Les candidats devront obtenir 192 points au minimum pour être déclarés admissibles à l'emploi de menuisier ébéniste.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services	5 % des points
Après 4 ans de services	7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.456 du 19 avril 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de deux ouvriers jardiniers au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes:

Coefficient

A — ÉPREUVES ORALES.

Interrogations sur :

a) *Arboriculture d'ornement.* — Végétaux arborescents et arbustes utilisés dans la région pour la plantation des jardins et avenues. Plantation, taille, soins à leur donner, terrain les concernant (Arbustes de 1^{er} rang, 2^{me} rang, 3^{me} rang, arbustes propres à isoler, à constituer des haies, rosiers arbustes grimpants, tiges, etc...) 1

b) *Floriculture de serres et de plein air.* — Végétaux les plus utilisés pour la décoration et les garnitures florales, plantes vertes de serres et de plein air, plantes annuelles, bisannuelles vivaces et bulbeuses les plus courantes pour la décoration des jardins. Végétaux utilisés pour la décoration estivale et printanière des corbeilles et plates-bandes (annuelles, bisannuelles, vivaces, bulbeuses, plantes molles). Multiplication culture, emploi de ces 3 groupes de plantes... 1

c) *Reconnaissance de végétaux* 1

B — TRAVAUX PRATIQUES.

1° *Entretien des parcs et jardins publics.*

Entretien, taille, soins cultureux, etc... des arbres d'ornement et d'alignement, des massifs d'arbustes, des haies vives, des plantes grimpantes, des rosiers. Plantation et entretien des corbeilles fleuries, des bordures de végétaux vivaces, pincement palissage, éboutonnage. Utilisation et entretien du matériel ;

Coefficient

tondeuses, arroseurs tuyaux, petit matériel, etc...

Défense des cultures (insectes, maladies cryptogamiques, protection contre le froid, le soleil) 4

2° *Travaux neufs.*

Aménagement, réfection des pelouses, bordures, massifs d'arbustes. Plantation, taille, tuteurage des arbres d'ornement et d'alignement.

Plantation des arbustes, pralinage, taille.

Aménagement et réfection des allées.

Tracé et nivellement des corbeilles et plates-bandes.

Plantation de bordures (buis), de haies, d'isolés ... 4

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 et affectées des coefficients repris ci-dessus.

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir au minimum 126 points, toute note inférieure à 10 sur 20 pour l'oral et à 12 sur 20 pour les travaux pratiques étant éliminatoire.

Arrêté n° 5.728 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services 5 % des points

Après 4 ans de services 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 5.561 du 11 mai 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de deux ouvriers jardiniers ;

- M. l'Adjoint Lourdel, délégué au Service des Promenades et Jardins ;
- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Marquis, Directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins ;
Leroy, Chef de culture ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.559 du 11 mai 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un ouvrier d'entretien spécialiste au Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	Coefficient
<i>Epreuves écrites :</i>	
Rédaction sur un sujet d'ordre usuel	1
Arithmétique : problèmes simples se rapportant à la profession (surfaces, cubes)	3
<i>Epreuves pratiques :</i>	
Dessin, croquis coté à main levée	3
Exécution d'assemblages divers, débits de bois d'après un compartiment, exécution d'un travail d'ébénisterie	7
<i>Epreuves orales :</i>	
Connaissance des styles, connaissance sur les essences de bois	2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Les candidats devront obtenir 192 points au minimum pour être déclarés admissibles à l'emploi de menuisier ébéniste.

Arrêté n° 5.729 du 12 juin 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....

Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services 5 % des points
Après 4 ans de services 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

.....

Arrêté n° 5.692 du 7 juin 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un ouvrier d'entretien spécialiste au Palais des Beaux-Arts :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
- Maurois, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts;
- Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie;
- Van Weymers, contremaître au Service d'Exécution des Travaux en Régie;
- Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.798 du 26 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé d'examiner les épreuves des candidats au grade de paveur-carreleur :

- M. l'Adjoint Maire, délégué aux Travaux et Bâtiments communaux;
- MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie;
- Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques;
- Vandeviele, Chef adjoint au Service de la Voie Publique;
- Jansoone, Sous-chef de section à la Voie Publique;
- Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 5.455 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Guy Debeyre, Doyen de la Faculté de Droit de Lille, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours de rédacteurs, une indemnité de 6.720 francs correspondant à 7 vacations à 960 francs.

Arrêté n° 5.698 du 7 juin 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de cinq sapeurs pompiers professionnels.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

1° Epreuves écrites :	Coefficient
a) une dictée (degré du C.E.P.)	2)
b) deux problèmes (degré du C.E.P.)	2) 6
c) une composition française (degré du C.E.P.)..	2)

2° Epreuves d'aptitude physique :

A — Obligatoires (barémées)

a) Lever de gueuse	1)
b) Lancer de poids	1)
c) Saut en hauteur	1)
d) Saut en longueur	1) 7
e) Corde lisse	1)
f) 100 m.	1)
g) 1.000 m.	1)

B — Facultatifs (jugées)

Natation 50 m. départ plongé.

Gymnastique barre allemande (mouvement démontré sur place).

Gymnastique barres parallèles (mouvement démontré sur place).

COTATION. — Les épreuves obligatoires seront cotées de 0 à 20 et les épreuves facultatives de 0 à 10.

Pour être déclarés admissibles à l'emploi de sapeur-pompier, les candidats devront obtenir une note moyenne égale à 14 dans les épreuves écrites et physiques, toute note inférieure à 8 dans les épreuves écrites et à 10 dans les épreuves physiques étant éliminatoires.

Arrêté n° 5.830 du 29 juin 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Duterne, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours pour l'emploi de sapeur-pompier professionnel :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
- Lallau, Chef de la 4^{me} Division;
- Charron, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers;
- Guilbaut, Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers;
- Lesschaeve, Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers;
- Dubois, Moniteur-chef à la 4^{me} Division;
- Honoré, Adjudant-chef au Corps des Sapeurs-Pompiers;
- Masse, Sergent au Corps des Sapeurs-Pompiers;
- Rohart, Sapeur élu au Conseil d'Administration par ses pairs.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableau d'avancement.

Arrêté n° 5.560 du 11 mai 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission consultative du tableau d'avancement appelé à donner son avis sur la nomination d'un chef désinfecteur :

- M. le Professeur Paget, adjoint au Maire, délégué à l'Hygiène;
- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie;
- Richoux, Chef de la 5^{me} Division;
- Perche, Chef du Service sanitaire;
- Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 5.356 du 3 avril 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres de la Commission consultative du tableau d'avancement, appelée à donner son avis sur la nomination de cuisinières :

M. le Professeur Minne, Adjoint au Maire, délégué à la
Caisse des Ecoles ;
MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;
Lallau, Chef de la 4^{me} Division ;
Barbot, Chef de bureau à la 4^{me} Division ;
Dubo, Chef magasinier à la Caisse des Ecoles ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du per-
sonnel municipal.

Arrêté n° 5.788 du 25 juin 1951

Article 1. — Sont inscrites au tableau annuel d'avancement pour l'emploi de cuisinière :

M^{mes} Delecour Marguerite, née Tiquet ;
Theron Marcelle, née George ;
Herbaut Raymonde, née Cérède ;
Suin Andrée, née Conty ;
Detimmerman Yvonne, née Demeestère ;
Falempe Jeanne, née Hanscotte ;
Landuyt Jeanne, née Van Compernelle ;
Chéron Renée ;
Théry Suzanne, née Cabaret ;
Haidon Gabrielle, née Deleers.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 5.685 du 6 juin 1951

Article 1. — Un congé d'un an sans solde est accordé à M^{me} Cécile Caby, née Wagnon, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au service de l'Economat.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Caby ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Caby ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mai 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 5.645 du 26 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée avec solde accordé à compter du 4 mai 1951, à M. Jean Asset, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Arrêté n° 5.832 du 29 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Gabrielle Bacrot, née Bégly, expéditionnaire, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 16 juin 1951.

Arrêté n° 5.718 du 11 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M. Emile Banzet, surveillant à l'École des Beaux-Arts, 4^{me} Division, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour les journées des 27 et 28 mai 1951 et rétabli le 29 mai 1951, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 5.805 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Hélène Bayourte, née Darras, baigneuse affectée aux bains Moulins-Lille, 5^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 14 juin 1951.

Arrêté n° 5.436 du 19 avril 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Albert Beernart, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 avril 1951.

Arrêté n° 5.571 du 15 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur géomètre au Bureau d'Études et de Dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 mai 1951.

Arrêté n° 5.521 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Léon Bourdier, surveillant de cimetière affecté à la 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 18 avril 1951.

Arrêté n° 5.628 du 23 mai 1951

Article 1. — M^{me} Cécile Caby, née Wagnon, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Service de l'Economat, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 7 mai 1951.

Arrêté n° 5.434 du 19 avril 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Fernand Cailliaux, magasinier concierge affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 avril 1951.

Arrêté n° 5.804 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Georges Camus, surveillant au Palais des Beaux-Arts, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 16 juin 1951.

Arrêté n° 5.580 du 15 mai 1951

Article 1. — M^{me} Eugénie Canoen, née Duytschaever, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 29 avril 1951.

Arrêté n° 5.573 du 15 mai 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé à M. Antoine Courmont, commis d'ordre et de comptabilité, pour une durée de trois mois à compter du 23 mai 1951.

Arrêté n° 5.425 du 18 avril 1951

Article 1. — Le traitement de M. Louis Defives, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est supprimé à compter du 8 avril 1951.

Arrêté n° 5.778 du 21 juin 1951

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde, est accordé pour une durée de six mois à compter du 30 janvier 1951 à M. Louis Defives, cantonnier affecté à la Propreté Publique.

Arrêté n° 5.734 du 12 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 juin 1951.

Arrêté n° 5.387 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Robert Depil, machiniste aux Théâtres Municipaux, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 mars 1951.

Arrêté n° 5.451 du 19 avril 1951

Article 1. — Le traitement de M. Henri De Roef, fossoyeur affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est rétabli à compter du 2 avril 1951.

Arrêté n° 5.502 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Charles Deroubaix, manoeuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.739 du 12 juin 1951

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde, est accordé pour une durée de six mois à M. Gabriel Devinck, maçon appareilleur au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 mars 1951.

Arrêté n° 5.503 du 2 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Arthur Duflos, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 9 avril 1951.

Arrêté n° 5.738 du 12 juin 1951

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de six mois à M. Gilbert Empis, machiniste aux Théâtres Municipaux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 mars 1951.

Arrêté n° 5.720 du 12 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Faucompré, sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 juin 1951.

Arrêté n° 5.569 du 15 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 12 mai 1951 le congé de longue durée accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, née Bétrémieux, commis-secrétaire affecté au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Fauquet bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 5.732 du 12 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Henri Gaeremynck, chauffeur affecté au Garage municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 juin 1951.

Arrêté n° 5.435 du 19 avril 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Jules Lainé, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 avril 1951.

Arrêté n° 5.719 du 12 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M. Jules Loez, agent technique au service de la Voie Publique, qui a obtenu un congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 30 mai 1951 au 3 juin 1951 inclus, et rétabli à compter du 4 juin 1951, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 5.371 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Philippe Meerschaut, manœuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 26 mars 1951.

Arrêté n° 5.519 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Fernand Monory, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.520 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 18 avril 1951.

Arrêté n° 5.579 du 15 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est supprimé à compter du 30 avril 1951.

Arrêté n° 5.806 du 26 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division, est rétabli à compter du 9 juin 1951.

Arrêté n° 5.454 du 19 avril 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Georgette Querey, née Lemay, expéditionnaire affectée à la 4^{me} Division, est rétabli à compter du 27 mars 1951.

Article 2. — M^{me} Querey est mutée au 2^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 1951.

Arrêté n° 5.448 du 19 avril 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucienne Rivière, née Houzé, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est rétabli à compter du 28 mars 1951.

Arrêté n° 5.733 du 12 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M^{me} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux Municipaux (Exécution des travaux en régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 juin 1951.

Arrêté n° 5.570 du 15 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez, née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mai 1951.

Arrêté n° 5.647 du 26 mai 1951

Article 1. — Le traitement de M. Pierre Tiersen, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service de l'Urbanisme, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 7 mai au 15 mai inclus et rétabli à compter du 16 mai 1951.

Arrêté n° 5.763 du 19 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe, née Warain, commis principal d'ordre et de comptabilité affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 juin 1951.

Arrêté n° 5.572 du 15 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde à M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Pesage.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 mai 1951.

Arrêté n° 5.799 du 26 juin 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Vilain, sapeur-pompier de 2^me classe.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 juin 1951.

Arrêté n° 5.648 du 26 mai 1951

Article 1. — M. Martial Villette, cantonnier au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 20 mai 1951.

Arrêté n° 5.807 du 26 juin 1951

Article 1. — Le traitement de M. Martial Villette, cantonnier, affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 7 juin 1951.

Arrêté n° 5.581 du 15 mai 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois à compter du 17 mai 1951, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Théophile Wallard, surveillant de Musée affecté à la 4^me Division.

PERSONNEL TITULAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.548 du 8 mai 1951

Article 1. — Le brigadier cantonnier Maurice Feys est déféré au Conseil de Discipline appelé à siéger, conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au brigadier cantonnier Maurice Feys, pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre,

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 5.608 du 19 mai 1951

Article 1. — Le taux de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail accordée à M. Charles Delplace, surveillant au Service de la Propreté Publique, est fixé à 300 francs par mois à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.637 du 24 mai 1951

Article 1. — Les agents ci-après désignés, qui utilisent leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, percevront une indemnité mensuelle forfaitaire d'entretien dont le montant est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Van Opbrocke C.	Ajusteur-Tourneur	25	250	1-6-1951
Pollet Lucien	Ajusteur-Tourneur	25	250	1-6-1951
Dowandel Paul ..	Chauffeur-Mécanicien	25	250	1-6-1951

Arrêté n° 5.741 du 12 juin 1951

Article 1. — L'indemnité à allouer à M. Georges Pottier, gardé jardin, qui utilise sa bicyclette personnelle pour les besoins du service, est fixée comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Georges Pottier .	Garde Jardin	25	250	à compter du 1-6-1951

Arrêté n° 5.828 du 29 juin 1951

Article 1. — L'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette allouée à MM. Haelters Pierre et Boone Elie, est supprimée à compter du 1^{er} juillet 1951,

PERSONNEL TITULAIRE. — Intégrations.

Arrêté n° 5.626 du 22 mai 1951

Article 1. — M. Michel Deplechin, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est nommé expéditionnaire stagiaire audit bureau, en remplacement numérique de M. Georges Rotsaert, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Michel Deplechin est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 110, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Deplechin percevra une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire			
Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traite- ment	Indice	Ancien- neté dans la classe
2 ^{me}	140.000	1-9-1949	7 ^{me}	128.000	110	1-6-1951

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.375 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Raymond Duponchelle, gardien de garage auxiliaire, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — M. Raymond Duponchelle est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 110) au traitement annuel de 125.000 francs, traitement porté à 128.000 francs à compter du

25 décembre 1950, ce traitement est majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Duponchelle est fixée au 1^{er} novembre 1949.

Article 4. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Duponchelle, nommé à la 7^{me} classe de son emploi, au traitement annuel de 125.000 francs avec effet du 1^{er} novembre 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe
A compter du 1 ^{er} novembre 1950 :					
5 ^{me}	143.000	1-5-1950	7 ^{me}	125.000	1-11-1950
A compter du 25 décembre 1950 :					
5 ^{me}	149.000	1-5-1950	7 ^{me}	128.000	1-11-1950

Arrêté n° 5.568 du 15 mai 1951

Article 1. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Julien Fruit, surveillant titulaire à l'École des Beaux-Arts, est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 150) au traitement annuel de 178.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, traitement porté à 188.000 francs à compter du 25 décembre 1950 en application de la 4^{me} tranche de reclassement.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950,

Arrêté n° 5.440 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Léon Ghekière, né le 26 décembre 1891 à Lille, serrurier-tôlier auxiliaire affecté au service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre titulaire à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Léon Ghekière est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 194) au traitement annuel de 234.000 francs, traitement porté à 252.000 francs à compter du 25 décembre 1950, ce traitement est majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. L'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} février 1950.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Arrêté n° 5.686 du 6 juin 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} mai 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à M^{me} Raymonde Hennuyer, dactylographe, affectée à l'Institut Diderot, 4^{me} Division, est calculée sur les bases ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire			
Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traite- ment	Indice	Ancien- neté dans la classe
5 ^{me}	171.000	1-5-1951	7 ^{me}	143.000	120	1-3-1950

Arrêté n° 5.368 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Robert Lebahy, né le 7 mars 1898 à Lille, électricien mécanicien affecté aux Théâtres Municipaux, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Lebahy est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités

accessoires prévues par la réglementation en vigueur ; l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

M. Lebahy bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1951.

Arrêté n° 5.765 du 19 juin 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} juin 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à M^{me} Jacqueline Maillard, née Tourneur, expéditionnaire affectée à la Protection Maternelle et Infantile, 5^{me} Division, est calculée sur les bases ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire			
Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traite- ment	Indice	Ancien- neté dans la classe
5 ^{me}	171.000	1-6-1951	7 ^{me}	128.000	110	1-1-1951

Arrêté n° 5.538 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Maurice Péde, charretier auxiliaire, détaché dans les fonctions d'aide électricien aux Théâtres Municipaux, est intégré dans le cadre titulaire, en qualité d'aide électricien, à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Maurice Péde est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 149.000 francs, traitement porté à 158.000 francs à compter du 25 décembre 1950. Ce traitement est majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. L'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} novembre 1949.

M. Péde bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Péde, nommé à la 7^{me} classe de son emploi,

au traitement annuel de 149.000 francs, avec effet du 1^{er} novembre 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traite- ment	Ancien- neté dans la classe
A compter du 1 ^{er} novembre 1950 :					
7 ^{me}	155.000		7 ^{me}	149.000	1-11-1949
A compter du 25 décembre 1950 :					
7 ^{me}	165.000		7 ^{me}	158.000	1-11-1949

Article 4. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales.

Arrêté n° 5.367 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Raymond Sonnevillle, né le 15 avril 1920 à Paris (XVIII^e), électricien mécanicien affecté aux Théâtres Municipaux, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M. Raymond Sonnevillle est versé dans la 7^{me} classe de son emploi, indice 170, au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Sonnevillle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1951.

**PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations. Titularisations.
Mutations. Promotions.**

Arrêté n° 5.493 du 27 avril 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de mai 1951.

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Contentieux					
Boerave Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	1-5-1951
Looten Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	1-5-1951
4^e Division					
Dutordoir François	Machiniste	5 ^{me}	172	220.000	16-5-1951
Rever Louis	Machiniste	4 ^{me}	184	238.000	1-5-1951
Heyndrickx Léonie	Aide-Cuisinière	1 ^{re}	185	239.000	1-5-1951
Service de la Propreté Publique					
Chevalier Alfred	Brig. Cantonnier	1 ^{re}	195	254.000	1-5-1951
Deckmyn Edmond	Egoutier-éboueur	4 ^{me}	165	210.000	1-5-1951
Deleplace Charles	Surveillant	3 ^{me}	218	290.000	1-5-1951
Maillard André	Cantonnier	4 ^{me}	151	189.000	1-5-1951
Tranchez Gustave	Brig. Cantonnier	2 ^{me}	185	239.000	1-5-1951
Service de la Voie Publique					
Bontinck Albéric	Commis d'Adm. Pavéur	3 ^{me}	220	293.000	1-5-1951
Mullier Jean	Pavéur	1 ^{re}	220	293.000	1-5-1951
Service des Promenades et Jardins					
Nutte Jean	Terrassier	6 ^{me}	145	180.000	1-5-1951
Service des Installations Thermiques et Mécaniques					
Delacherie Fernand	Chaud. chauff.	4 ^{me}	206	271.000	1-5-1951

Arrêté n° 5.716 du 11 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de juin 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division					
Delire Marie	Gardiennne	1 ^{re}	195	254.000	1-6-1951
3^e Division					
Delattre Pierre	Commis d'Adm.	2 ^{me}	230	309.000	1-6-1951
4^e Division					
Dubois Lucien	Moniteur E. Phys.	1 ^{re}	250	342.000	16-6-1951
Verheylesonne Laure ..	Femme de service	3 ^{me}	128	155.000	1-6-1951
Demulier Suzanne	Aide-Cuisinière	4 ^{me}	158	199.000	1-6-1951
Dambre Yvonne	Aide-Cuisinière	4 ^{me}	158	199.000	1-6-1951
Castelain Rolande	Professeur	1 ^{re}	400	589.000	1-6-1951
5^e Division					
Choquel Henri	Maitre de nage	1 ^{re}	240	326.000	1-6-1951
Collecte des Droits de place					
Blaise Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	16-6-1951
Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens					
Alhant Jean	Directeur	4 ^{me}	455	680.000	1-6-1951
Service de la Propreté Publique					
Heusdens Maurice	Palefrenier	1 ^{re}	195	254.000	1-6-1951
Liévens Emile	Cantonnier	4 ^{me}	151	189.000	1-6-1951
Service des Transports					
Delcourt Jules	Chauffeur P.L.	5 ^{me}	190	247.000	1-6-1951
Service des Promenades et Jardins					
Leroy Gérard	Chef de culture	2 ^{me}	315	449.000	16-6-1951
Rémy Richard	Aide-Jardinier	5 ^{me}	149	186.000	1-6-1951
Imbert André	Terrassier	6 ^{me}	145	180.000	1-6-1951
Service de la Vérification					
Devourdy M.-Th.	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	309.000	1-6-1951
Service des Travaux en Régie					
Legru Marcel	Manceuvre	4 ^{me}	158	199.000	1-6-1951
Dereppe Arsène	Magasinier	4 ^{me}	165	210.000	1-6-1951
Debruyne Georges	Plombier-zingueur	4 ^{me}	206	271.000	1-6-1951
Gydé Virginie	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1-6-1951

Arrêté n° 5.823 du 26 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire est fixé comme suit pour le mois de juillet 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division					
Favre Jean	Dactylographe	6 ^{me}	130	158.000	1-7-1951
Contentieux					
Cayzele André	Sténo-Dactylo	6 ^{me}	145	180.000	1-7-1951
3^e Division					
Verbeke Félix	Commis d'ordre	2 ^{me}	218	290.000	1-7-1951
4^e Division					
Préau Félix	Machiniste	5 ^{me}	172	220.000	1-7-1951
Leclercq Juste	Surveillant	5 ^{me}	150	188.000	1-7-1951
5^e Division					
Dessirier Louis	Ingénieur chimiste	1 ^{re}	450	672.000	1-7-1951
Voie Publique					
Declercq Charles	Terrassier	1 ^{re}	195	254.000	1-7-1951
Maeght Paul	Ingénieur subdiv.	6 ^{me}	265	367.000	1-7-1951
Marchand J.-Bte	Paveur	1 ^{re}	220	293.000	1-7-1951
Exécution des Travaux en Régie					
Levas Georges	Peintre-Vitrier	6 ^{me}	182	235.000	1-7-1951
Vandamme Suzanne	Femme de service	3 ^{me}	128	155.000	1-7-1951
Fasquel Maurice	Manceuvre	4 ^{me}	158	199.000	1-7-1951
Silenne Lucien	Plombier-zingueur	4 ^{me}	206	271.000	1-7-1951
Hohl Claudia	Femme de service	4 ^{me}	121	144.000	1-7-1951
Installations Thermiques et Mécaniques					
Segard Adolphe	Contrôleur Mécan.	2 ^{me}	208	274.000	1-7-1951
Transports					
Gheraert René	Chauffeur P.L.	5 ^{me}	190	247.000	1-7-1951
Service des Promenades et Jardins					
Defretin César	Terrassier	6 ^{me}	145	180.000	1-7-1951
Honoré Roland	Jardinier	3 ^{me}	196	255.000	1-7-1951
Deloux Maurice	Aide-Jardinier	4 ^{me}	158	199.000	1-7-1951
Collecte					
Mittenaert René	Commis d'ordre	3 ^{me}	210	277.000	1-7-1951

Arrêté n° 5.801 du 26 juin 1951

Vu notre arrêté en date du 29 mars 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du Personnel titulaire pour le mois d'avril 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Installations Thermiques et Mécaniques					
Haustraete Léon	Chauffeur Mécan.	6 ^{me}	160	202.000	1-4-1951
4 ^e Division					
Merchie Claire	Cuisinière	1 ^{re}	220	293.000	1-4-1951

Arrêté n° 5.721 du 12 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de juin 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Glorian Paul	Caporal	4 ^{me}	210	277.000	16-6-1951
Hautelard Maurice	Sap. 2 ^e cl. 2 ^e cat.	4 ^{me}	190	247.000	1-6-1951

Approbation du Préfet du 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.787 du 25 juin 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de juillet 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Vansteene Camille	Sapeur, 2 ^e classe qualifié 2 ^e catég.	2 ^{me}	210	277.000	16-7-1951

Arrêté n° 5.602 du 19 mai 1951

Article 1. — M. Jean Aufrant, inspecteur vétérinaire adjoint stagiaire affecté aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locale, M. Aufrant est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.360 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Jean Biloire, menuisier serrurier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Biloire est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Biloire est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1949.

Arrêté n° 5.809 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Edmond Bleyaert, né le 15 août 1928 à Seclin, est nommé ajusteur tourneur stagiaire au Service des Eaux.

Article 2. — M. Edmond Bleyaert est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Bleyaert bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 juin 1951.

Arrêté n° 5.740 du 12 juin 1951

Article 1. — M^{me} Christiane Bonnin, née Hugot, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 3^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est mutée en la même qualité au service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.359 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Paul Boudeweel menuisier charpentier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Boudeweel est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Boudeweel est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 5.533 du 7 mai 1951

Article 1. — M^{lle} Jacqueline Brunehant, commis d'ordre et de comptabilité de 8^{me} classe (indice 155) au Service du Personnel, est nommée rédactrice affectée au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division.

Article 2. — M^{lle} Brunehant est versée dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi (indice 185) au traitement annuel de 239.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.812 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Libert Caby, chef d'équipe de 1^{re} classe (indice 270) au service du Pavage, est nommé contremaître audit service.

Article 2. — M. Libert Caby est versé dans la 2^{me} classe de son nouvel emploi (indice 272) au traitement annuel de 378.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Caby bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.364 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Paul Callens, ajusteur tourneur au Service des Eaux, est promu à la classe exceptionnelle, indice 255, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. Paul Callens est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
au 1 ^{er} janvier 1948, cl. excep.	255	225.000	16-9-1943
au 1 ^{er} janvier 1949, cl. excep.	255	267.000	16-9-1943
au 1 ^{er} janvier 1950, cl. excep.	255	292.000	16-9-1943
au 1 ^{er} juillet 1950, cl. excep.	255	316.000	16-9-1943
au 25 décembre 1950, cl. excep.	255	350.000	16-9-1943

Arrêté n° 5.443 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Alexandre Cambier, né le 13 mai 1929, est nommé manœuvre stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Alexandre Cambier est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.576 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Alexandre Cambier, manœuvre stagiaire de 7^{me} classe (indice 130) affecté au Service des Promenades et Jardins, est nommé terrassier stagiaire audit service.

Article 2. — M. Alexandre Cambier est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Cambier bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.423 du 18 avril 1951

Article 1. — M. Jacques Canivet menuisier auxiliaire affecté à l'atelier de décors, est nommé menuisier ébéniste stagiaire, au service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Jacques Canivet est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 170), au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Canivet bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.659 du 29 mai 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services militaires qu'il a effectués, le point de départ de l'ancienneté dans la classe de M. Gaston Catel est fixé au 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 5.822 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Renée Chéron, aide-cuisinière de 7^{me} classe (indice 130) affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Renée Chéron, est versée dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 145) au traitement annuel de 180.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.808 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Claude Chuine, né le 22 février 1924 à La Madeleine (Nord), est nommé préposé surveillant sanitaire stagiaire affecté aux Abattoirs.

Article 2. — M. Chuine est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.366 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Victor Clarisse, peintre décorateur au service d'exécution des travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} mars 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Clarisse est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Clarisse est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 194) au traitement annuel de 252.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 5.442 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Robert Colpaert, né le 11 août 1929, est nommé manoeuvre stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Robert Colpaert est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 janvier 1951.

Arrêté n° 5.516 du 2 mai 1951

Article 1. — M^{me} Paulette Cornaille, née le 28 mai 1925 à Saint Arnoult (Calvados) est nommée monitrice stagiaire à l'Ouvroir du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Paulette Cornaille est versée dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 180) au traitement annuel de 232.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.400 du 10 avril 1951

Article 1. — Le point de départ dans la classe de M. Lucien Courcelle, machiniste affecté aux Théâtres, 4^{me} Division, est ramené au 1^{er} mars 1949.

Article 2. — A compter du 1^{er} mars 1951, M. Courcelle est promu à la 4^{me} classe, indice 184, au traitement annuel de 238.000 francs.

Arrêté n° 5.601 du 19 mai 1951

Article 1. — M. Julien Dal, préposé surveillant sanitaire stagiaire affecté aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités locales, M. Julien Dal est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.537 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Victor De Baere, commis d'administration de 4^{me} classe (indice 211) affecté au Service des Fêtes, est nommé rédacteur audit service.

Article 2. — M. De Baere est versé dans la 2^{me} classe de son nouvel emploi (indice 223) au traitement annuel de 298.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.361 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Robert Debever, conducteur de travaux au Service d'Architecture, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Debever est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Debever est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 185) au traitement annuel de 239.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté n° 5.450 du 19 avril 1951

Article 1. — M. André De Brackelaere, manœuvre auxiliaire à l'Institut Diderot, est nommé manœuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. De Brackelaere est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. De Brackelaere bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 1951.

Arrêté n° 5.514 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Gustave Delebecq, né le 20 janvier 1927 à Lille, est nommé mécanicien électricien stagiaire au Service d'Architecture, section des installations électriques et téléphoniques.

Article 2. — M. Gustave Delebecq est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Delebecq bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.816 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Marguerite Delecourt, née Tiquet, aide-cuisinière de 4^{me} classe (indice 158) affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Marguerite Delecourt est versée dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.363 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Alexis Delerue, aide-jardinier de 7^{me} classe (indice 130) affecté au service des Promenades et Jardins, est nommé jardinier-bûcheron audit service.

Article 2. — M. Alexis Delerue est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Delerue bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.534 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Raymond Delobel, commis d'ordre et de comptabilité de 4^{me} classe (indice 202) affecté au Service de la Voie Publique, est nommé rédacteur audit service.

Article 2. — M. Delobel est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 204) au traitement annuel de 267.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.661 du 29 mai 1951

Article 1. — M. Louis Delonnette, fossoyeur de 1^{re} classe, indice 195, affecté au cimetière de l'Est, 2^{me} Division, est nommé surveillant audit cimetière, en remplacement de M. Serrure, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Louis Delonnette est versé dans la 1^{re} classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 180.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.737 du 12 juin 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
M. Louis Delonnette bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.
.....

Arrêté n° 5.532 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Jean Deloux, commis d'ordre et de comptabilité de 8^{me} classe (indice 155) au 2^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est nommé rédacteur affecté au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division.

Article 2. — M. Jean Deloux est versé dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi (indice 185) au traitement annuel de 239.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.531 du 7 mai 1951

Article 1. — M. André Delplanque, commis d'ordre et de comptabilité de 4^{me} classe (indice 202) au 4^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est nommé rédacteur affecté au bureau de M. le Chef de la 3^{me} Division.

Article 2. — M. Delplanque est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 204) au traitement annuel de 267.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.422 du 18 avril 1951

Article 1. — M. Emile Demessine, serrurier-tôlier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Demessine est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Demessine est fixée au 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 5.762 du 19 juin 1951

Article 1. — M. Julien Denneulin, ouvrier paveur muté au Service des Promenades et Jardins, en qualité de garde municipal, est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 239.000 francs (indice 185), l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} septembre 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 5.722 du 12 juin 1951

Article 1. — M. Moïse Derlyn, caporal de 5^{me} classe (indice 200) au Corps des Sapeurs-Pompiers, est nommé sergent en remplacement de M. Henri Lobert, promu sergent-chef.

Article 2. — M. Derlyn est versé dans la 6^{me} classe de son nouveau grade (indice 200) au traitement annuel de 261.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Approbation du Préfet le 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.445 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Henri Dernoncourt, né le 5 janvier 1901 est nommé manoeuvre stagiaire au service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Henri Dernoncourt est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Dernoncourt bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.382 du 4 avril 1951

Article 1. — M^{me} Raymonde Desmettre, née Bayard, gardienne à la garderie d'enfants « Les P'tit Pouchins », est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M^{me} Desmettre est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.819 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Yvonne Detimmerman, née Demeestère, aide-cuisinière de 5^{me} classe (indice 149) affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Yvonne Detimmerman est versée dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.379 du 4 avril 1951

Article 1. — M^{me} Micheline Dewailly, Directrice de la garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins », est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M^{me} Dewailly est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.598 du 19 mai 1951

Article 1. — M^{me} Yvette Dhalluin née Dumerchez, aide médico-sociale stagiaire affectée au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 25 mai 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales, M^{me} Dhalluin est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.599 du 19 mai 1951

Article 1. — M^{me} Micheline Dru, née Gilliot, aide médico-sociale stagiaire affectée au 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 29 mai 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M^{me} Micheline Dru est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.687 du 6 juin 1951

Article 1. — M. Francis Dubois, né le 31 mars 1916 à Lille est nommé surveillant de bassin stagiaire affecté à l'Établissement de bains du boulevard de la Liberté.

Article 2. — M. Francis Dubois est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 145) au traitement annuel de 180.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Francis Dubois bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 mai 1951.

Arrêté n° 5.513 du 2 mai 1951

Article 1. — M. René Dubrulle, né le 6 janvier 1925 à Lille, est nommé mécanicien électricien stagiaire au service de la Voie Publique (éclairage et signalisation).

Article 2. — M. René Dubrulle est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Dubrulle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.376 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Hippolyte Ducatez, cimentier spécialiste au Service d'Exécution des Travaux en Régie est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Ducatez est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Ducatez est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 5.736 du 12 juin 1951

Article 1. — M. Louis Ducroquet, né le 22 août 1918 à Malainay (Seine-Inférieure) est nommé chauffeur-mécanicien stagiaire au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 2. — M. Louis Ducroquet est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 145) au traitement annuel de 180.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Louis Ducroquet bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.482 du 25 avril 1951

Article 1. — M. Eugène Dufrénoy, né le 9 octobre 1921 à Lille est nommé manœuvre stagiaire au service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Eugène Dufrénoy est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Dufrénoy bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.811 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Lucien Dupuich, terrassier de 3^{me} classe (indice 175) au service de la Voie Publique, est nommé contre-maître audit service.

Article 2. — M. Lucien Dupuich est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 180) au traitement annuel de 232.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.535 du 7 mai 1951

Article 1. — M. René Edmé, commis d'ordre et de comptabilité de 3^{me} classe (indice 210) affecté au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, est nommé rédacteur audit service.

Article 2. — M. Edmé est versé dans la 2^{me} classe de son nouvel emploi (indice 223) au traitement annuel de 298.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.820 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Jeanne Falempe, née Hanscotte, aide-cuisinière de 5^{me} classe (indice 149) affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Jeanne Falempe est versée dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 158) au traitement annuel de 202.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.627 du 22 mai 1951

Article 1. — M^{me} Yvette Gaveau-Prévost, née le 27 octobre 1925 à Valenciennes (Nord), est nommée rédactrice stagiaire affectée au Secrétariat Général, Cabinet de M. le Secrétaire Général.

Article 2. — M^{me} Yvette Gaveau est versée dans la 4^{me} classe de son emploi (indice 185) au traitement annuel de 239.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mai 1951.

Arrêté n° 5.574 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Ferdinand Gellynck, né le 24 décembre 1924 à Lille, est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire, affecté au Service des Transports.

Article 2. — M. Gellynck est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Gellynck bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.512 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Marcel Giraudeau, né le 18 octobre 1924 à Bordeaux (Gironde), est nommé mécanicien électricien stagiaire au service d'Architecture, section des installations électriques et téléphoniques.

Article 2. — M. Marcel Giraudeau est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Giraudeau bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.541 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Marcel Giraudeau, mécanicien électricien affecté au service d'Architecture, est muté en la même qualité aux Théâtres Municipaux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.441 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Marcel Glibert, né le 22 avril 1928, est nommé manœuvre stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Marcel Glibert est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 fr. majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.564 du 12 mai 1951

Article 1. — M. Paul Glorian, sapeur de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie, au Corps des Sapeurs-Pompiers (3^{me} classe, indice 200), est promu au grade de caporal en remplacement de M. Olivier Moreau, nommé caporal-chef.

Article 2. — M. Glorian est versé dans la 5^{me} classe (indice 200) de son nouveau grade au traitement annuel de 261.000 fr. majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 juin 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Approbation du Préfet : le 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.424 du 18 avril 1951

Article 1. — M. Marcel Gobeaux, manœuvre stagiaire au service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé menuisier ébéniste audit service.

Article 2. — M. Marcel Gobeaux est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Gobeaux bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.625 du 22 mai 1951

Article 1. — M. Marcel Gobeaux, menuisier ébéniste stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gobeaux est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Gobeaux est fixée au 1^{er} avril 1950.

Arrêté n° 5.420 du 18 avril 1951

Article 1. — M. Roger Goulard, ingénieur subdivisionnaire stagiaire, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Goulard est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.515 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Michel Grincourt, né le 19 septembre 1919 à Saint-Martin-au-Laërt (Pas-de-Calais), est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire affecté au Service des Transports.

Article 2. — M. Michel Grincourt est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 avril 1951.

Arrêté n° 5.723 du 12 juin 1951

Article 1. — M. Maurice Hautelard, sapeur de 2^{me} classe, qualifié 2^{me} catégorie, au Corps des Sapeurs-Pompiers, est nommé caporal en remplacement de M. Moïse Derlyn, promu sergent.

Article 2. — M. Hautelard est versé dans la 6^{me} classe de son nouveau grade (indice 190) au traitement annuel de 247.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Approbation du Préfet : le 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.813 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Arthur Havet, paveur carreleur de 1^{re} classe (indice 240) au Service du Pavage, est nommé chef d'équipe audit service en remplacement de M. Libert Caby, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Arthur Havet est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 248) au traitement annuel de 338.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.818 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Raymonde Herbaut, née Céréde, aide-cuisinière de 4^{me} classe (indice 158), affectée au 5^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Raymonde Herbaut est versée dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.517 du 2 mai 1951

Article 1. — M^{me} Micheline Herbaux, née le 4 juillet 1925 à Roubaix (Nord), infirmière diplômée d'Etat, est nommée infirmière stagiaire à la poupomière du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Micheline Herbaux est versée dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 185) au traitement annuel de 239.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 avril 1951.

Arrêté n° 5.377 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Maurice Herrebaut, menuisier serrurier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Herrebaut est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Herrebaut est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1949.

Arrêté n° 5.803 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Pierre Jardez, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 5^{me} Division, est muté en la même qualité au Service des Transports.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.821 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Jeanne Landuyt, née Van Compernelle, aide-cuisinière de 7^{me} classe (indice 130), affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Jeanne Landuyt est versée dans la 7^{me} classe (indice 145) de son nouvel emploi, au traitement annuel de 180.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.419 du 18 avril 1951

Article 1. — M^{me} Annette Launet, née Dupont, gardienne stagiaire à la garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins », est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Launet est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.563 du 12 mai 1951

Article 1. — La situation de M. Joseph Laurent, sapeur de 1^{re} classe, qualifié 2^{me} catégorie, est modifiée comme suit :

	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement
au 1 ^{er} janvier 1948	5 ^{me}	190	16-1-1947	168.500
au 1 ^{er} janvier 1949	5 ^{me}	190	16-1-1947	195.000
	4 ^{me}	200	16-1-1949	204.000
au 1 ^{er} janvier 1950	4 ^{me}	200	16-1-1949	222.000
au 1 ^{er} juillet 1950	4 ^{me}	200	16-1-1949	240.000
au 25 décembre 1950	4 ^{me}	200	16-1-1949	261.000
	3 ^{me}	210	16-1-1951	277.000

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

Approbation du Préfet du 28 décembre 1951.

Arrêté n° 5.378 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Jacques Lavieville, serrurier tôlier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Lavieville est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.644 du 26 mai 1951

Article 1. — M. Michel Lecat, sapeur-pompier stagiaire de 2^{me} classe qualifié 2^{me} catégorie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Lecat est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Michel Lecat est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 180) au traitement annuel de 232.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1950.

Approbation du Préfet : le 20 juin 1951.

Arrêté n° 5.449 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Charline Lenoir, née Collet, sténo-dactylographe stagiaire affectée au 3^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Lenoir est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.670 du 31 mai 1951

Article 1. — M^{me} Jeannine Lepers, née le 13 mai 1930 à La Madeleine (Nord), est nommée berceuse stagiaire affectée à l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Jeannine Lepers est versée dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M^{me} Lepers bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.381 du 4 avril 1951

Article 1. — M^{me} Renée Le Verge, gardienne à la garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins », est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Le Verge est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.600 du 19 mai 1951

Article 1. — M. Michel Liénart, préposé surveillant sanitaire stagiaire affecté aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} mai 1951,

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Liénart est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Michel Liénart est versé dans la 6^{me} classe de son emploi, indice 195, au traitement annuel de 254.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.724 du 12 juin 1951

Article 1. — M. Henri Lobert, sergent de 3^{me} classe (indice 236) au Corps des Sapeurs-Pompiers, est nommé sergent-chef en remplacement de M. Théodore Masse, admis à la retraite.

Article 2. — M. Lobert est versé dans la 4^{me} classe de son nouveau grade (indice 237) au traitement annuel de 321.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Approbation du Préfet : le 27 juin 1951.

Arrêté n° 5.671 du 31 mai 1951

Vu notre arrêté en date du 29 mars 1951 fixant le tableau d'avancement du personnel titulaire pour le mois d'avril 1951,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
5^e Division					
Menu Maurice	Maçon vérificateur	2 ^{me}	220	293.000	1-4-1951
Service de la Propreté Publique					
Lutun Noël	Cantonnier	5 ^{me}	143	177.000	1-4-1951

Arrêté n° 5.365 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Maurice Marchand, chauffeur mécanicien au Service des Eaux, est promu à la classe exceptionnelle, indice 235, avec effet du 1^{er} janvier 1948.

Article 2. — La situation de M. Marchand est fixée comme suit :

Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
au 1 ^{er} janvier 1948, cl. excep.	235	207.500	16-12-1945
au 1 ^{er} janvier 1949, cl. excep.	235	244.000	16-12-1945
au 1 ^{er} janvier 1950, cl. excep.	235	266.000	16-12-1945
au 1 ^{er} juillet 1950, cl. excep.	235	288.000	16-12-1945
au 25 décembre 1950, cl. excep.	235	317.000	16-12-1945

Arrêté n° 5.810 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Jean Marcq, né le 2 octobre 1926 à Haubourdin (Nord), est nommé terrassier stagiaire, affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Marcq est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Marcq bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 juin 1951.

Arrêté n° 5.565 du 12 mai 1951

Article 1. — M. Olivier Moreau, caporal de 1^{re} classe au Corps des Sapeurs-Pompiers, indice 240, est promu au grade de caporal chef en remplacement de M. Blervoye, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Moreau est versé dans la 1^{re} classe (indice 250) de son nouveau grade au traitement annuel de 342.000

francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Approbation du Préfet du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.609 du 19 mai 1951

Vu notre arrêté fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois d'avril 1951,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
4^e Division					
Morlaix Emile	Professeur Ecole des Beaux-Arts (16 h. de cours)	3 ^{me}	340	498.666	1-4-1951
Service d'Exécution des Travaux en Régie					
Mahé Marthe	Ouvrière entretien	5 ^{me}	149	186.000	1-4-1951

Arrêté n° 5.735 du 12 juin 1951

Article 1. — M. Gaston Moutier, né le 20 juillet 1929 à Lille, est nommé ajusteur-tourneur stagiaire au Service des Eaux.

Article 2. — M. Gaston Moutier est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Gaston Moutier bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.766 du 19 juin 1951

Article 1. — M. Louis Noez, paveur carreleur de 1^{re} classe (indice 240) au Service du Pavage, est nommé chef d'équipe audit service, en remplacement de M. Gaston Vasseur, admis à faire valoir ses droits à la retraite,

Article 2. — M. Louis Noez est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi (indice 248) au traitement annuel de 338.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} août 1951.

Arrêté n° 5.383 du 4 avril 1951

Article 1. — M. René Orsacchino, menuisier serrurier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Orsacchino est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Orsacchino est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 5.539 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Germain Ossart, ajusteur-tourneur de 2^{me} classe (indice 229) affecté au Service des Eaux, est nommé fontainier audit service, en remplacement de M. Pelletier, rayé des cadres.

Article 2. — M. Germain Ossart est versé dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi (indice 236) au traitement annuel de 319.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Ossart bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.536 du 7 mai 1951

Article 1. — M^{lle} Camille Ossieur, commis d'ordre et de comptabilité de 7^{me} classe (indice 172) affectée aux Services Techniques, bureau de M. l'Ingénieur en chef, est nommée rédactrice audit service.

Article 2. — M^{lle} Ossieur est versée dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi, indice 185, au traitement annuel de 239.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.802 du 26 juin 1951

Vu notre arrêté en date du 27 avril 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois de mai 1951,

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement annuel	Ancienneté dans la classe
Picquette René	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	210	277.000	1-5-1951

Arrêté n° 5.446 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Eugène Pinte, né le 24 octobre 1929, est nommé manœuvre stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Eugène Pinte est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Pinte bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951,

Arrêté n° 5.384 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Lucien Pollet, ajusteur tourneur au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Pollet est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Pollet est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 5.437 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Georges Pottier, baigneur de 3^{me} classe, indice 159, affecté à l'établissement de bains du boulevard de la Liberté, est muté, en qualité de garde municipal, au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Pottier est versé dans la 3^{me} classe de son nouvel emploi, indice 163, au traitement annuel de 207.000 francs.

L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.380 du 4 avril 1951

Article 1. — M^{lle} Françoise Prévost, sténo-dactylographe au Cabinet du Maire, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Prévost est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.386 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Jean Romby, menuisier charpentier au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Romby est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Romby est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1949.

Arrêté n° 5.369 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Emile Saint Léger, palefrenier au Service de la Propreté Publique, est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire, au Service des Transports.

Article 2. — M. Emile Saint Léger est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Saint Léger bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.362 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Germain Sannier, peintre décorateur au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 18 mars 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Sannier est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Sannier est versé dans la 5^{me} classe de son emploi (indice 194) au traitement annuel de 252.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mai 1949.

Arrêté n° 5.439 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Savino Scortecci, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} mai 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Scortecci est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.542 du 7 mai 1951

Article 1. — M. Raymond Sonnevillle, mécanicien électricien affecté aux Théâtres Municipaux, est muté en la même qualité au Service d'Architecture, section des installations électriques et téléphoniques.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.577 du 15 mai 1951

Article 1. — M^{me} Thérèse Spisschaert-Bommel, née le 17 mars 1930 à Wahagnies (Nord), est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire, affectée au 1^{er} Bureau de la 5^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Spisschaert est versée dans la 9^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.817 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Andrée Suin, née Conty, aide-cuisinière de 4^{me} classe (indice 158), affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Andrée Suin est versée dans la 6^{me} classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.815 du 26 juin 1951

Article 1. — M^{me} Marcelle Théron-George, aide-cuisinière de 2^{me} classe (indice 176) affectée au 3^{me} Bureau de la 4^{me} Division, est promue cuisinière.

Article 2. — M^{me} Marcelle Théron est versée dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi (indice 184) au traitement annuel de 238.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.578 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Eugène Vandamme, aide-jardinier de 5^{me} classe (indice 149) affecté au Service des Promenades et Jardins, est nommé terrassier audit service.

Article 2. — M. Eugène Vandamme est versé dans la 5^{me} classe de son nouvel emploi (indice 155) au traitement annuel de 195.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Vandamme bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.814 du 26 juin 1951

Article 1. — M. Célestin Vandevyvere, terrassier de 7^{me} classe (indice 135) au Service du Pavage, est nommé chef d'équipe audit service en remplacement de M. Louis Batteau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Célestin Vandevyvere est versé dans la 7^{me} classe de son nouvel emploi (indice 200) au traitement annuel de 261.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.421 du 18 avril 1951

Article 1. — M^{me} Paulette Vandorpe, gardienne stagiaire à la garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins », est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 30 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Vandorpe est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.447 du 19 avril 1951

Article 1. — M^{me} Micheline Vandrille, née le 23 juin 1928 à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire affectée au 1^{er} Bureau de la 2^{me} Division.

Article 2. — M^{me} Vandrille est versée dans la 9^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 mars 1951.

Arrêté n° 5.444 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Michel Van Langenhove, né le 19 avril 1929, est nommé manœuvre stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Michel Van Langenhove est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.385 du 4 avril 1951

Article 1. — M. Claude Van Opbroeke, ajusteur tourneur au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} avril 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 mars 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Van Opbroeke est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Van Opbroeke est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 5.575 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Camille Verplancke, né le 25 juillet 1927 à Avion (Pas-de-Calais), est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire, affecté au Service des Transports.

Article 2. — M. Verplancke est versé dans la 7^{me} classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Verplancke bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 mai 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions. Radiations. Révo-
cations.

Arrêté n° 5.754 du 15 juin 1951

Article 1. — M. Georges Brunet, conducteur de travaux au Service Municipal d'Architecture, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain du jour de sa notification.

Arrêté n° 5.518 du 2 mai 1951

Article 1. — M. Louis Smague, veilleur de nuit affecté au Palais des Beaux-Arts, 4^{me} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 avril 1951.

Arrêté n° 5.613 du 21 mai 1951

Article 1. — M. Denis Vuylstèke, commis d'ordre et de comptabilité, est rayé des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Reclassement.

Arrêté n° 5.749 du 13 juin 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée de leurs services militaires, la situation des agents du cadre titulaire ci-après désignés est modifiée comme suit avec effet du 1^{er} janvier 1948 :

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Abattoirs										
Bonnet André	Ouvrier entretien	3 ans	6 ^{me}	140	1-3-1947	131.500	145.000	166.000	175.000	186.000
			5 ^{me}	149	1.3-1949		157.000			
Economat										
Boin Gustave	Manutentionnaire	2 a. 9 m.	6 ^{me}	145	1-7-1947	141.000	154.000			
			5 ^{me}	155	1-7-1949		167.000	176.000	184.000	195.000
2^e Division										
Tribout Edouard	Surv. Cimetière	6 a. 8 m.	5 ^{me}	122	1-12-1946	132.000				
			4 ^{me}	128	1-10-1948	141.000	146.000	148.000	150.000	
4^e Division										
			3 ^{me}	134	1-10-1950				158.000	164.000
Bouchez Marcel	Machin. Théâtres	3 a. 6 m.	6 ^{me}	160	1-9-1946	161.000				
			5 ^{me}	172	1-10-1948	168.500	186.000	196.000	207.000	
			4 ^{me}	184	1-10-1950				222.000	238.000
Cocheteux Julien	Machin. Théâtres	5 a. 8 m.	5 ^{me}	172	1-7-1947	168.500	186.000			
			4 ^{me}	184	1-7-1949		196.000	209.000	222.000	238.000
Descamps Francis	Machin. Théâtres	3 a. 6 m.	6 ^{me}	160	1-9-1946	161.000				
			5 ^{me}	172	1-10-1948	168.500	186.000	196.000	207.000	
			4 ^{me}	184	1-10-1950				222.000	238.000
Dutordoier François	Machin. Théâtres	2 a. 4 m.	7 ^{me}	145	1-7-1945	152.000				
			6 ^{me}	160	1-7-1948	161.000	175.000	183.000		
			5 ^{me}	172	1-7-1950				207.000	220.000
Meunier Arthur	Machin. Théâtres	4 a. 3 m.	6 ^{me}	160	1-12-1945	161.000				
			5 ^{me}	172	1-10-1948	168.500	186.000	196.000	207.000	
			4 ^{me}	184	1-10-1950				222.000	238.000

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Richez Edouard	Machin. Théâtres	3 ans	6 ^{me}	160	1-3-1947	161.000	175.000 186.000	196.000	207.000	220.000
			5 ^{me}	172	1-3-1949					
Vrielynck Pierre	Machin. Théâtres	3 a. 9 m.	6 ^{me}	160	1-6-1946	161.000	186.000	196.000	207.000	238.000
			5 ^{me}	172	1-10-1948	168.500				
			4 ^{me}	184	1-10-1950					
Leclercq Juste	Surveillant Musées	2 a. 4 m.	6 ^{me}	140	1-12-1947	139.500	151.000 164.000	171.000	178.000	188.000
			5 ^{me}	150	1-12-1949					
Smague Edouard	Surveillant Musées	1 a. 6 m.	7 ^{me}	130	1-10-1945	127.500	151.000	157.000	164.000	188.000
			6 ^{me}	140	1-10-1948	139.500				
			5 ^{me}	150	1-10-1950					
Wallard Théophile	Surveillant Musées	11 mois	7 ^{me}	130	1-5-1946	127.500	151.000	157.000	164.000	173.000
			6 ^{me}	140	1-10-1948	139.500				
Dubrulle Robert	Surveillant Ecole B.A.	3 a. 4 m.	6 ^{me}	140	1-11-1946	139.500	164.000	171.000	178.000	202.000
			5 ^{me}	150	1-11-1948	152.000				
			4 ^{me}	160	1-11-1950					
Didelot Félicien	Chauff.-Concierge Conservatoire	2 ans	7 ^{me}	135	1-3-1945	129.500	154.000	162.000 176.000	184.000	195.000
			6 ^{me}	145	1-3-1948	141.000				
			5 ^{me}	155	1-3-1950					
Robbe André	Manutentionnaire 3 ^{me} B.	1 a. 8 m.	7 ^{me}	135	1-7-1945	129.500	154.000	162.000	170.000	180.000
			6 ^{me}	145	1-7-1948	141.000				

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
5^e Division										
Claes René	Cabinier Bains Liberté	7 a. 3 m.	5 ^{me}	143	1-12-1945	131.500				
			4 ^{me}	151	1-10-1948	135.500	153.000	164.000	175.000	
			3 ^{me}	159	1-10-1950			186.000	201.000	
Dousselaere Emile	Désinfecteur	7 a. 10 m.	5 ^{me}	190	1-5-1945	164.000				
			4 ^{me}	200	1-5-1948	172.000	202.000	221.000		
			3 ^{me}	210	1-5-1950			232.000	253.000	277.000
Marga Gustave	Désinfecteur	5 a. 3 m.	5 ^{me}	190	1-12-1947	164.000	192.000			
			4 ^{me}	200	1-12-1949		202.000	221.000	240.000	261.000
Services Techniques Propreté Publique et Transports										
Bar Georges	Egoutier-éboueur	4 a. 3 m.	6 ^{me}	145	1-12-1945	141.000				
			5 ^{me}	155	1-12-1948	153.000	167.000	176.000	184.000	
			4 ^{me}	165	1-10-1950			197.000	210.000	
Chuin Fleury	Egoutier-éboueur	6 a. 9 m.	5 ^{me}	155	1-6-1946	153.000				
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500	177.000	187.000	197.000	
			3 ^{me}	175	1-10-1950			210.000	225.000	
Clément Marcel	Egoutier-éboueur	6 a. 6 m.	5 ^{me}	155	1-9-1946	153.000				
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500	177.000	187.000	197.000	
			3 ^{me}	175	1-10-1950			210.000	225.000	
Dejonghe Marcel	Egoutier-éboueur	3 a. 4 m.	6 ^{me}	145	1-11-1946	141.000				
			5 ^{me}	155	1-11-1948	153.000	167.000	176.000	184.000	
			4 ^{me}	165	1-11-1950			197.000	210.000	

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Deletéte Théodore	Egoutier-éboueur	5 a. 8 m.	5 ^{me}	155	1-7-1947	153.000	167.000	187.000	197.000	210.000
			4 ^{me}	165	1-7-1949					
Denneulin Etienne	Egoutier-éboueur	3 a. 7 m.	6 ^{me}	145	1-8-1946	141.000	167.000	176.000	184.000	210.000
			5 ^{me}	155	1-10-1948	153.000				
			4 ^{me}	165	1-10-1950					
Dernoncourt Jérôme ...	Egoutier-éboueur	2 a. 3 m.	6 ^{me}	145	1-12-1947	141.000	167.000	176.000	184.000	195.000
			5 ^{me}	155	1-12-1949					
Dufour Adolphe	Egoutier-éboueur	6 a. 8 m.	5 ^{me}	155	1-7-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Loopmans Paul	Egoutier-éboueur	4 a. 9 m.	6 ^{me}	145	1-6-1945	141.000	167.000	176.000	197.000	210.000
			5 ^{me}	155	1-6-1948	153.000				
			4 ^{me}	165	1-6-1950					
Tesse Paul	Egoutier-éboueur	6 a. 10 m.	5 ^{me}	155	1-5-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Van Calster Julien	Egoutier-éboueur	3 a. 7 m.	6 ^{me}	145	1-8-1946	141.000	167.000	176.000	184.000	195.000
			5 ^{me}	155	1-2-1949					
Van Mullem Maurice ..	Egoutier-éboueur	6 a. 7 m.	5 ^{me}	155	1-8-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Van Oost Marcel	Egoutier-éboueur	8 a. 2 m.	4 ^{me}	165	1-1-1948	160.500	177.000	199.000	210.000	225.000
			3 ^{me}	175	1-1-1950					

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Vercruysse André	Egoutier-éboueur	5 a. 7 m.	5 ^{me}	155	1-8-1947	153.000	167.000	187.000	197.000	210.000
			4 ^{me}	165	1-8-1949		177.000			
De Mets Alphonse	Cantonnier	6 a. 4 m.	5 ^{me}	143	1-11-1946	132.500	156.000	166.000	176.000	201.000
			4 ^{me}	151	1-11-1948	139.000				
			3 ^{me}	159	1-11-1950					
Dhorme Marcel	Cantonnier	6 a. 3 m.	5 ^{me}	143	1-12-1946	132.500	156.000	166.000	176.000	201.000
			4 ^{me}	151	1-12-1948	139.000				
			3 ^{me}	159	1-12-1950					
Leclercq Maurice	Cantonnier	4 a. 6 m.	6 ^{me}	135	1-9-1945	128.500	147.000	156.000	165.000	189.000
			5 ^{me}	143	1-9-1948	132.500				
			4 ^{me}	151	1-9-1950					
Lecoutre Marcel	Cantonnier	4 a. 1 m.	6 ^{me}	135	1-2-1946	128.500	147.000	156.000	165.000	189.000
			5 ^{me}	143	1-10-1948	132.500				
			4 ^{me}	151	1-10-1950					
Verley Albert	Cantonnier	2 a. 9 m.	6 ^{me}	135	1-6-1947	128.500	141.000	156.000	165.000	177.000
			5 ^{me}	143	1-6-1949		147.000			
Verstraete Gaston	Cantonnier	7 a. 2 m.	5 ^{me}	143	1-1-1946	132.500	156.000	166.000	176.000	201.000
			4 ^{me}	151	1-10-1948	139.000				
			3 ^{me}	159	1-10-1950					
Dassonville Louis	Charretier	7 a. 3 m.	5 ^{me}	155	1-12-1945	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Declercq Jules	Charretier	7 a. 2 m.	5 ^{me}	155	1-1-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Meurillon Gaston	Charretier	5 a. 28 j.	6 ^{me}	145	1-3-1945	141.000	167.000	176.000	197.000	210.000
			5 ^{me}	155	1-3-1948	153.000				
			4 ^{me}	165	1-3-1950					
Naessens Jules	Cantonnier	6 a. 9 m.	5 ^{me}	143	1-6-1946	132.500	156.000	166.000	176.000	201.000
			4 ^{me}	151	1-10-1948	139.000				
			3 ^{me}	159	1-10-1950					
Nodimar André	Charretier	6 a. 6 m.	5 ^{me}	155	1-10-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Poppe Georges	Charretier	7 a. 3 m.	5 ^{me}	155	1-12-1945	153.000	177.000	187.000	197.000	210.000
			4 ^{me}	165	1-12-1948	160.500				
Wambre Omer	Cantonnier	3 a. 1 m.	6 ^{me}	135	1-2-1947	128.500	147.000	156.000	165.000	177.000
			5 ^{me}	143	1-8-1949					
Transports Municipaux										
Lutun Georges	Chauffeur P.L.	4 a. 7 m.	6 ^{me}	180	1-8-1945	168.000	199.000	214.000	229.000	261.000
			5 ^{me}	190	1-8-1948	175.500				
			4 ^{me}	200	1-8-1950					
Vancauwenberghe Victor	Chauffeur P.L.	7 a. 3 m.	5 ^{me}	190	1-12-1945	175.500	208.000	225.000	242.000	277.000
			4 ^{me}	200	1-12-1948	181.000				
			3 ^{me}	210	1-10-1950					

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Voie Publique										
Camille Marcel	Paveur	7 a. 9 m.	5 ^{me}	172	1-2-1946	168.500				
			4 ^{me}	184	1-10-1948	175.500	196.000	209.000	222.000	
			3 ^{me}	196	1-10-1950				238.000	255.000
Dinant Fernand	Terrassier	1 m. 23 j.	7 ^{me}	135	1-9-1947	129.500	141.000			
			6 ^{me}	145	1-9-1949		154.000	162.000	170.000	180.000
Hivin Pierre	Terrassier	4 a. 5 m.	6 ^{me}	145	1-6-1946	141.000				
			5 ^{me}	155	1-10-1948	153.000	167.000	176.000	184.000	
			4 ^{me}	165	1-10-1950				197.000	210.000
Promenades et Jardins										
Devigne Pierre	Jardinier	5 a. 8 m.	6 ^{me}	160	1-2-1945	161.000				
			5 ^{me}	172	1-2-1948	168.500	186.000	196.000		
			4 ^{me}	184	1-2-1950			209.000	222.000	238.000
Lenglaert Emile	Jardinier	1 a. 11 m.	7 ^{me}	145	1-11-1945	152.000				
			6 ^{me}	160	1-10-1948	161.000	175.000	183.000	191.000	
			5 ^{me}	172	1-10-1950				207.000	220.000
Rohart Louis	Jardinier-bûcheron	5 a. 9 m.	5 ^{me}	194	1-1-1948	178.000	203.000			
			4 ^{me}	206	1-1-1950			234.000	251.000	271.000
Bourdon Oscar	Terrassier	5 ans	6 ^{me}	145	1-9-1945	141.000				
			5 ^{me}	155	1-9-1948	153.000	167.000	176.000	184.000	
			4 ^{me}	165	1-9-1950				197.000	210.000

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Cambier Louis	Terrassier	7 a. 2 m.	5 ^{me}	155	1-9-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Maes Charles	Aide-jardinier	7 a. 4 m.	5 ^{me}	149	1-6-1946	142.000	168.000	178.000	187.000	213.000
			4 ^{me}	158	1-10-1948	152.000				
			3 ^{me}	167	1-10-1950					
Moutier Victor	Aide-jardinier	2 a. 4 m.	7 ^{me}	130	1-6-1945	125.500	145.000	153.000	175.000	186.000
			6 ^{me}	140	1-6-1948	131.500				
			5 ^{me}	149	1-6-1950					
Desquiens Jules	Jardinier-bûcheron	2 a. 6 m. 27 j.	7 ^{me}	170	1-4-1945	161.000	191.000	205.000	234.000	252.000
			6 ^{me}	182	1-4-1948	169.500				
			5 ^{me}	194	1-4-1951					
Milleville Louis	Jardinier-bûcheron	2 a. 10 m.	7 ^{me}	170	1-7-1947		191.000	205.000	218.000	235.000
			6 ^{me}	182	1-6-1950					
Remy Richard	Aide-jardinier	6 a. 7 m. 22 i.	5 ^{me}	149	1-3-1947	142.000	157.000	178.000	187.000	199.000
			4 ^{me}	158	1-3-1949					
Reynaert Eloi	Terrassier	7 a. 4 m. 23 i.	5 ^{me}	155	1-6-1946	153.000	177.000	187.000	197.000	225.000
			4 ^{me}	165	1-10-1948	160.500				
			3 ^{me}	175	1-10-1950					
Exécution des Travaux en Régie										
Silenne Lucien	Plombier-zingueur	3 a. 9 m.	6 ^{me}	182	1-9-1946	169.500	203.000	219.000	234.000	271.000
			5 ^{me}	194	1-10-1948	178.500				
			4 ^{me}	206	1-10-1950					

Nom et Prénom	Emploi	Durée des serv. mil.	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au					
						1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950	
Leschevin Robert	Forgeron	4 a. 8 m.	6 ^{me}	160	1-7-1945	161.000	186.000	196.000	222.000	238.000	
			5 ^{me}	172	1-7-1948	168.500					
			4 ^{me}	184	1-7-1950						
Beasse Emile	Terrassier	3 mois	7 ^{me}	135	1-8-1947	129.500	141.000	162.000	170.000	180.000	
			6 ^{me}	145	1-8-1949		154.000				
Glaesterman Marcel ...	Manœuvre	4 a. 11 m.	6 ^{me}	140	1-4-1945	129.500	151.000	162.000	171.000	197.000	210.000
			5 ^{me}	149	1-4-1948	134.000					
			4 ^{me}	158	1-4-1950						
	4 ^{me}		165	1-7-1950							
Buyens Edouard	Manœuvre	4 a. 6 m.	6 ^{me}	140	1-9-1945	129.500	151.000	162.000	184.000	195.000	
	Manutentionnaire		5 ^{me}	149	1-9-1948	134.000					
			5 ^{me}	155	1-7-1950						
Service Electrique											
Coolen Georges	Electricien-Mécan.	3 a. 11 m.	6 ^{me}	182	1-4-1946	169.500	203.000	219.000	234.000	271.000	
			5 ^{me}	194	1-10-1948	178.000					
			4 ^{me}	206	1-10-1950						

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

Arrêté n° 5.764 du 19 juin 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services militaires qu'il a effectués, le point de départ de l'ancienneté dans la classe de M. Albert Gaeremynek est fixé au 1^{er} mai 1948.

Arrêté n° 5.646 du 26 mai 1951

Article 1. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués et des bonifications auxquelles il peut prétendre en sa qualité d'interné résistant, la situation de M. Charles Lesaffre, chauffeur mécanicien au Service des Installations Thermiques, est modifiée comme suit, à compter du 1^{er} janvier 1948 :

Emploi	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Point de départ
Terrassier	6 ^{me}	145	1-2-1947	141.000	1-1-1948
	6 ^{me}	145	1-8-1946	141.000	11-8-1948
	5 ^{me}	155	1-10-1948	153.000	1-10-1948
	5 ^{me}	155	1-10-1948	167.000	1-1-1949
	5 ^{me}	155	1-10-1948	176.000	1-1-1950
	5 ^{me}	155	1-10-1948	184.000	1-7-1950
	4 ^{me}	165	1-10-1950	197.000	1-10-1950
Chauffeur Mécanicien	5 ^{me}	172	1-11-1950	207.000	1-11-1950
	5 ^{me}	172	1-11-1950	220.000	25-12-1950

Arrêté n° 5.469 du 20 avril 1951

Article 1. — La situation de M. Arthur Renault, contrôleur au Service des Eaux, est modifiée comme suit :

Emploi	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Contrôleur des Eaux				
au 1 ^{er} janvier 1950	6 ^{me}	140	162.000	1-6-1949
au 1 ^{er} juillet 1950	6 ^{me}	140	166.000	1-6-1949
au 25 décembre 1950	6 ^{me}	140	173.000	1-6-1949

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des Retraites.

Arrêté n° 5.605 du 19 mai 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Octave Bouillet, chauffeur mécanicien affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.603 du 19 mai 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 4 mai 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Léon Ghékière, serrurier tôlier affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.607 du 19 mai 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Robert Lebahy, mécanicien électricien affecté aux Théâtres Municipaux, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5606 du 19 mai 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 4 mai 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités locales, M. Maurice Péde, aide-électricien aux Théâtres Municipaux, est autorisé à effectuer des versements audit organisme, à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.370 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Charles Rousselle, menuisier ébéniste affecté au service d'Exécution des Travaux en Régie, est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales à compter du 1^{er} avril 1951.

Arrêté n° 5.604 du 19 mai 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Raymond Sonnevill, mécanicien électricien affecté au service d'Architecture, section des Installations électriques et téléphoniques, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.358 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Alphonse Biervoye, caporal-chef, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mai 1951.

Approbation du Préfet le 20 avril 1951.

Arrêté n° 5.453 du 19 avril 1951

Article 1. — M. Marcel Blas, chef des préposés surveillants sanitaires affecté aux Abattoirs, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 1951.

Arrêté n° 5.585 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Arthur Delacroix, commis d'administration au 2^{me} Bureau de la 3^{me} Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 1951.

Arrêté n° 5.584 du 15 mai 1951

Article 1. — M^{me} Suzanne Derome, née Dumont, lingère à la Crèche de Fives, 2^{me} Bureau de la 5^{me} Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 1951.

Arrêté n° 5.583 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Gustave Ducouvent, brigadier cantonnier au Service de la Propreté Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.374 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Maurice Duriez, sous-chef de section affecté au Service d'Architecture, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.372 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Laurent Guilliams, ouvrier d'entretien aux Abattoirs, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.660 du 29 mai 1951

Article 1. — M. Léon Lefief, conducteur de travaux, affecté au service de la Voie Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.373 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Pierre Lietaert, brigadier charretier affecté au Service de la Propreté Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mai 1951.

Arrêté n° 5.650 du 26 mai 1951

Article 1. — M. Paul Lust, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Contentieux, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour raisons de santé, à compter du 13 mars 1951.

Arrêté n° 5.357 du 3 avril 1951

Article 1. — M. Théodore Masse, sergent-chef, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} juin 1951.

Approbation du Préfet le 20 avril 1951.

Arrêté n° 5.540 du 7 mai 1951

Article 1. — M. André Menet, commis d'administration, affecté au 2^{me} Bureau de la 2^{me} Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.582 du 15 mai 1951

Article 1. — M. Jean Savels, commis d'administration au 2^me Bureau de la 3^me Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1951.

Arrêté n° 5.649 du 26 mai 1951

Article 1. — M. Gaston Vasseur, chef paveur au service de la Voie Publique, cessera définitivement de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1^{er} août 1951.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Bal.

Arrêté n° 5.495 du 30 avril 1951

Vu la demande présentée par M^me Combe, née Bigard Emilienne, à l'effet d'obtenir l'autorisation de laisser danser dans le café qu'elle exploite rue Colbert, n° 212,

Article 1. — M^me Combe, née Bigard Emilienne, est autorisée à laisser danser dans le café qu'elle exploite rue Colbert, n° 212.

Article 2. — La pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au service local des Contributions Indirectes, 89, rue Meurein à Lille.

Article 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1°) en deux exemplaires à M. le Commissaire Central de Police ; l'un pour ses archives, l'autre pour notification à la pétitionnaire ;

2°) à M. le Préfet du Nord, 1^{re} Division, 2^me Bureau ;

3°) à M. le Directeur Régional de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;

4°) à M. le Directeur des Contributions Indirectes, 89, rue Meurein à Lille ;

5°) à M. le Chef de la 1^{re} Division de la Mairie de Lille.

**PROPRETE PUBLIQUE. — Collecte des ordures ménagères.
Collecte et traitement des ordures ménagères.**

**HUITIEME AVENANT A LA CONVENTION
DU 2 FEVRIER 1943**

Entre les soussignés :

M. René Gaifie, Maire de Lille, agissant ès-qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal 2.870 en date du 21 mars 1951 qui sera soumise, en même temps que les présentes à l'approbation de l'Autorité Supérieure,

d'une part ;

Et 1° M^me Jules Dathis, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne, n° 117,

2° M. Pierre Ouvrie, demeurant à Lille, rue de la Justice, n° 62,

3° M^me Nicole Christelle, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne, n° 117,

d'autre part ;

les deux premiers, seuls gérants de la Société de Traitement des Résidus Urbains et Transports Automobiles — (Société T.R.U.) — Société à responsabilité limitée dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice,

et les deux derniers, seuls gérants de la Société d'Assainissement et de Répurgation Urbains (S.A.R.U.), Société à responsabilité limitée dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le texte de l'article 8 du paragraphe D du titre II de la Convention du 2 février 1943 est annulé et remplacé par le texte suivant :

« **ARTICLE 8.** — En dehors de l'exécution du service journalier normal confié à l'Entreprise, en application des dispositions de l'article 1^{er} de la présente Convention, les différents véhicules et engins affectés à cette exécution seront à l'entière disposition de l'Autorité Communale pour tous transports, travaux ou services qu'elle jugerait utile ou nécessaire de faire assurer par l'Entreprise. Cette utilisation extraordinaire sera subordonnée aux conditions suivantes :

a) L'Entreprise sera informée par un préavis minimum de 24 heures, du service qui lui est demandé, sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles exigeant la mise en œuvre immédiate du matériel visé ;

b) Les conditions d'entretien normal du matériel ne devront pas être compromises par l'utilisation extraordinaire qui en sera faite, sauf dans le cas des circonstances exceptionnelles visé ci-dessus ;

c) La rémunération des services extraordinaires sera calculée :

- 1) En retenant les éléments d'évaluation prévus par la présente convention ou par les avenants subséquents pour chacun des matériels utilisés lorsqu'il s'agira de matériels de réserve.
- 2) En appliquant les majorations prévues par la présente convention ou par les avenants subséquents lorsqu'il s'agira de matériels utilisés dans la journée pour assurer un service normal.
- 3) Sur la base des tarifs prévus par les décrets ou arrêtés fixant les tarifs — ou à défaut — par la Chambre Syndicale dont relève le matériel intéressé, dans tous les cas où la rémunération de ce matériel n'aura pas été spécialement prévue par ladite convention ou les avenants subséquents.

De son côté, l'Entreprise pourra — pour le compte de tiers — utiliser en dehors de leur affectation normale ou extraordinaire les véhicules ou engins de toute nature composant son parc sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité Municipale et de verser à celle-ci la ristourne qu'elle pourrait lui demander le cas échéant à titre d'atténuation des frais d'amortissement du matériel.

ARTICLE DEUXIÈME. — Il est ajouté à la convention du 2 février 1943 un titre VIII intitulé :

« BALAYAGE MECANIQUE ET ARROSAGE
DES VOIES PUBLIQUES ».

(à intercaler entre les articles 30 et 31 et comportant les dispositions suivantes classées sous les articles numérotés) :

30 - I à 30 - XXI ci-après :

TITRE VIII

BALAYAGE MECANIQUE
ET ARROSAGE DES VOIES PUBLIQUES

a) *Objet et durée du service :*

ARTICLE 30 - I. — A partir d'une date qui sera fixée par le Maire, et sous le bénéfice d'un préavis de dix jours adressé à

la Société T.R.U., le matériel et le personnel nécessaires aux opérations de balayage mécanique et d'arrosage des voies publiques seront fournis par la S.A.R.U., filiale de la Société T.R.U. à laquelle celle-ci délègue le soin de ces fournitures et de ce service.

Cette délégation, analogue à celle à laquelle l'Autorité Communale a donné son agrément par le 5^{me} Avenant à la présente Convention, ne représente, à ses yeux, qu'une opération interne que la Société T.R.U. ne pourra invoquer, en aucune circonstance, ni dans aucune mesure, en décharge de sa responsabilité envers la Ville, concernant quelque manquement dans l'exécution du service. La durée de ce service se confond avec celle prévue à l'article 4 du 4^{me} Avenant à la Convention du 2 février 1943.

ARTICLE 30 - II. — Le service à assurer comprend : la fourniture, l'équipement, l'entretien, les réparations et le fonctionnement des engins automobiles nécessaires au balayage et à l'arrosage des voies publiques, ainsi que leur garage.

Il comprend, en outre : la fourniture de toutes les matières consommables, du matériel et des accessoires nécessaires au fonctionnement de ces engins, et, d'une manière générale, toutes fournitures et main-d'œuvre indispensables à leur maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement régulier.

b) *Matériel* :

ARTICLE 30 - III. — Pendant la première période d'organisation du service, l'Entreprise disposera journallement de cinq engins dont un en réserve.

Cette dotation ne comprendra tout d'abord que des engins utilisés à titre provisoire, et pendant une année. L'entreprise fera son affaire de cette dotation initiale, tant pour le choix des types à mettre en service que pour leur liquidation. Celle-ci interviendra sur décision de l'Autorité Municipale dès qu'elle aura fixé son choix et agréé un des types de matériels modernes actuellement aux essais suivant cadence à déterminer avec l'entreprise et compte tenu des possibilités de livraison du ou des constructeurs.

De même et à sa convenance, l'Autorité Municipale pourra faire réaliser l'extension du parc du matériel de balayage-arrosage, par la mise en action d'engins supplémentaires dont elle fixerait ou agréerait la nature et le type.

ARTICLE 30 - IV. — Les obligations relatives à l'entretien du matériel et à la couverture des risques qui y sont attachés, telles

qu'elles sont prévues au paragraphe C, article 4, du titre II de la Convention du 2 février 1943, sont applicables au matériel visé au présent titre VIII.

e) *Utilisation du matériel à titre principal et accessoire :*

ARTICLE 30 - V. — Conformément aux stipulations de l'article 8 de la Convention du 2 février 1943, les engins sont à l'entière disposition de l'Autorité Communale qui pourra en prescrire l'utilisation, par l'Entreprise, en dehors des conditions de leur service normal définies au paragraphe d) ci-après, sous la réserve d'accorder à celle-ci la rémunération complémentaire prévue aux articles 30 - XIII à 30 - XVII du présent avenant.

d) *Exécution du service :*

ARTICLE 30 - VI. — Le service de l'arrosage-balayage aura lieu tous les jours ouvrables, sauf le cas de gel — avec ou sans neige — ou de verglas.

Les itinéraires seront fixés ou agréés par l'Autorité Communale.

Compte tenu de la consistance du parc prévue à l'article 30 - III ci-dessus, les voies publiques situées sur le territoire de la Ville seront classées en 3 catégories suivant leur position géographique et la densité du trafic qu'elles supportent.

La fréquence du service, variable suivant la catégorie, sera fixée de telle manière que, dès le début du service, les voies de la 3^{me} catégorie soient balayées au moins une fois par semaine.

ARTICLE 30 - VII. — Le classement des voies et la fréquence des passages seront fixés ou agréés par l'Autorité Communale. Ces deux éléments seront révisés à chaque modification de la consistance du parc.

Le service du balayage commencera au plus tard à 6 heures.

— L'itinéraire assigné à chaque véhicule devra être terminé — dans la première catégorie — pour 8 heures dans les voies centrales, et pour 10 heures dans les autres voies ;

— Il devra prendre fin pour midi dans les voies de la seconde catégorie ;

— Il pourra se prolonger jusqu'à 14 heures dans les voies de la troisième catégorie.

ARTICLE 30 - VIII. — Les jours où cette mesure se justifiera — d'avril à octobre — les quatre engins affectés au service normal ci-dessus pratiqueront, jusqu'à 14 heures, l'arrosage dans la plus grande partie possible des voies de chacune des catégories. Ces mêmes jours, l'engin de réserve effectuera

l'arrosage des voies publiques de 9 heures à 11 heures et de 12 heures à 17 heures, suivant un itinéraire qui tiendra compte de la nature des voies, de leur position géographique et de l'intensité de la circulation qu'elles supportent.

Les itinéraires pour l'arrosage seront fixés ou agréés par l'Autorité Communale.

ARTICLE 30 - IX. — Sous le contrôle de l'Ingénieur Directeur des Services de la Voirie, l'utilisation des engins -- en équipe ou isolément -- aura lieu de manière à assurer, à l'ensemble du parc, le rendement maximum.

Dans la même intention, les conditions d'utilisation varieront suivant l'état des chaussées résultant de l'évolution de la température. En particulier, en période de neige, les arroseuses-balayeuses pourront être utilisées pour répandre de la saumure ou tout autre produit efficace sur les chaussées ou participer directement au dégagement de la neige par l'adjonction d'un dispositif convenable après agrément de l'Administration Municipale.

La fourniture de la saumure ou de tout autre produit visant au même effet sera assurée par l'Administration Municipale, ou à défaut, remboursée à l'Entreprise sur justification des dépenses d'achat, de préparation et d'entrepôt compte tenu des majorations pour taxes et frais généraux retenues dans l'évaluation des redevances attachées aux autres services assurés par l'Entreprise.

Les dépenses de fournitures des accessoires nécessaires à l'équipement des véhicules en cas de neige, de leur amortissement et de leur utilisation éventuelle seront couvertes par un accord spécial à intervenir ultérieurement.

ARTICLE 30 - X. — Jusqu'au moment où l'Autorité Communale aura arrêté son choix sur le type convenable de balayeuse-ramasseuse, l'Ingénieur Directeur des Services de la Voirie fera assurer, par le personnel de la Propreté Publique au fur et à mesure de la marche des engins, le dégagement des fils d'eau après lavage et balayage des chaussées ou des accotements.

De même le balayage du « cordon » et la mise en tas des immondices rejetés par les balayeuses seront assurés par ce même personnel, de telle manière que le ramassage et l'enlèvement des produits du balayage puissent être aisément et rapidement effectués par le personnel et les véhicules de l'entrepreneur.

Celui-ci tiendra à la disposition du service, deux véhicules desservis chacun par les releveurs nécessaires. Il fera son affaire des produits collectés, sans que leur traitement, sous la forme de son choix, lui ouvre le droit à rémunération. La rémunération attachée aux seules opérations de ramassage et d'évacuation de ces produits est fixée à l'article 30 - XIII ci-après.

ARTICLE 30 - XI. — La vitesse du balayage sera réglée de manière à assurer un balayage satisfaisant de la chaussée.

La pression au sol du balai-rouleau sera fixée et constamment maintenue pour satisfaire à cette condition.

Les organes de pulvérisation ou de répandage d'eau seront maintenus en bon état de fonctionnement et convenablement dégagés et nettoyés à chacune des rentrées du matériel au garage.

Les opérations de lavage des chaussées auxquelles il sera procédé les jours de pluie devront décaper les revêtements et les dégager de leurs souillures.

Dans le cas où par suite d'avarie, accident ou pour toute autre cause, le service d'un engin se trouverait suspendu, l'entrepreneur devra, sans retard, pourvoir à son remplacement par l'envoi d'un engin de réserve dans les limites de la consistance du parc.

L'eau nécessaire aux travaux de toute nature assurés par les engins sera fournie gratuitement par la Ville. L'approvisionnement en cours de service se fera sur les prises d'eau du réseau municipal. Chaque conducteur procédera lui-même au remplissage de son réservoir. A cet effet, chaque engin sera muni, par les soins de l'Entreprise, des tuyaux de puisage et des raccords nécessaires.

Il observera strictement les consignes qui lui auront été données tant en ce qui concerne les bouches à utiliser, que les manœuvres d'ouverture et de fermeture des vannes.

Pour hâter le commencement du service et éviter les pertes de temps provoquées par ces opérations, l'Entreprise réalisera à ses frais, dans son garage, et maintiendra en état de bon fonctionnement un ou plusieurs postes permettant le remplissage des réservoirs avant leur sortie du dépôt. Cette opération préalable de remplissage sera comprise dans le temps normal de service du conducteur.

Pour tenir compte, à l'Entreprise, des frais d'installation et des dépenses d'approvisionnement, il lui sera déduit, sur

chaque relevé de consommation d'eau établi par le service municipal un nombre « N » de mètres cubes déterminé par la formule suivante :

$$\ll N \gg = 5 n \quad (a + 1)$$

dans laquelle :

- 5 = capacité en m^3 de la cuve des engins.
- n = le nombre des journées de sortie des engins au cours de la période de consommation considérée.
- et — a = le nombre moyen journalier des engins utilisés au cours de la même période.

ARTICLE 30 - XII. — Par analogie aux dispositions prévues à l'article 14 du titre III de la Convention du 2 février 1943, l'Entreprise subira éventuellement les pénalités ci-après :

- 1° — pour défaut de mise en route, sans justification valable de l'un des engins composant le matériel journalier nécessaire à l'exécution du service 500 francs
- 2° — pour tout engin présentant un défaut de lavage ou pour lequel le manque d'entretien normal a provoqué l'indisponibilité; par véhicule et par jour 200 francs
- 3° — pour tout conducteur incorrect ou ne remplissant pas son service dans les conditions commandées 100 francs
- 4° — pour défaut d'envoi d'un engin de réserve en remplacement d'un engin en panne alors que les disponibilités du parc n'étaient pas épuisées 250 francs
- 5° — pour retard dans l'envoi d'un véhicule de réserve alors que le parc offrait des disponibilités, par heure de retard après la première 50 francs
- 6° — pour retard dans la prise du service d'un engin commandé, dans les limites fixées à l'article 30 - III ci-dessus; par quart d'heure indivisible 50 francs

Les diverses pénalités ci-dessus seront appliquées dans les conditions prévues à l'article 15 de la Convention du 2 février 1943.

c) *Rémunération de l'Entreprise et révision :*

ARTICLE 30 - XIII. — Indépendamment de la redevance qui lui sera allouée pour le ramassage du « cordon », les jours où ce service sera assuré et qui est fixée, pour chacun des véhicules affectés à cette opération :

- *d'une part* : en ce qui concerne le matériel, par le paragraphe 2 de l'article 1 - 16 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943;
- *d'autre part* : en ce qui concerne l'équipe de ramassage, par la formule de l'article 9 - VII du 5^{me} avenant à ladite Convention.

L'Entreprise recevra, en couverture de ses charges de toute nature, sur production de décomptes justificatifs, une redevance mensuelle évaluée par les primes ci-après :

- a) prime de sortie = S,a
- b) prime journalière d'entretien = J,a
- c) prime kilométrique = Km,ab

dont les caractéristiques, les modalités d'application et les conditions de révision sont fixées à l'article 30 - XVI ci-après.

L'incidence des taxes et impositions de toute nature, venant jouer sur les redevances postérieurement au 10 janvier 1951, donnera lieu à l'application des dispositions prévues à l'article 9 - IX du 5^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943.

ARTICLE 30 - XIV. — Les primes énumérées à l'article précédent sont évaluées, mensuellement, par référence, suivant le cas aux index :

- C)
- A) définis à l'article 1 - 17 du 6^{me} avenant
- F) à la Convention du 2 février 1943.
- M)

et, en outre, aux index

- E. = prix toutes taxes comprises de l'essence achetée par l'Entreprise par 2.000 litres au minimum.
- P.B. = prix de livraison, par le constructeur, du rouleau mélange piassava-bambou, 1^{re} qualité pour balayeuse « Laffly » type M.I.B.5, toutes taxes comprises.
Sur la base de la situation économique retenue par ledit article 1 - 17 visé ci-dessus,

les valeurs de base de ces index s'établissent à :

— Co	=	108.99
— Ao	=	114
— Fo	=	1.519
— Mo	=	1.358
— Eo	=	25.20
— P.Bo	=	6.513

ARTICLE 30 - XV. — Les primes visées à l'article 30 - XIII ci-dessus varieront, en plus ou en moins, chaque mois, en fonction des valeurs des index valables pour le mois considéré (index C. A. E. PB) ou pour le mois précédent (index F. et M.), rappel étant fait, s'il y a lieu, pour les variations qui auraient un effet rétroactif.

A titre indicatif il est signalé que les valeurs initiales des primes en question, fixées à l'article 30 - XVI ci-après en fonction de la situation économique retenue par l'article 1 - 17 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943, varieront, pour la première révision :

- a) *La prime de sortie* = *Sa*
de 14 fr. 11 pour 1 % de variation de Co.
- b) *La prime journalière d'entretien* = *Ja*
de 7 fr. 406 pour 1 % de variation de Ao.
et de 6 fr. 447 pour 1 % de variation de Fo.
- c) *La prime kilométrique* = *Kmab*
de 0,0880 pour 1 % de variation de Ao,
de 0,0546 pour 1 % de variation de Mo,
de 0,2131 pour 1 % de variation de Eo,
de 0,549 pour 1 % de variation de PBo

Pour l'application, et sur les bases ci-dessus, il sera fait usage des formules pratiques suivantes :

- 1° — *Prime de sortie* — $SA = 28,79 + 12,945 C.$
- 2° — *Prime journalière d'entretien* = *Ja*
 $184,13 + 6,497 A + 0,42443 F.$
- 3° — *Prime kilomètre* — *Kmab* =
 $1,8345 + 0,077228 A + 0,0040208 M$
 $+ 0,846 E + 0,008439 PBo.$

ARTICLE 30 - XVI. —

- 1) *La prime de sortie* — *Sa* — appuyée sur l'index « C » est allouée dans les conditions fixées à l'article 1 - 19 du 6^{me} Avenant à la Convention du 2 février 1943.
pour Co = 108,999
Sa = 1439,80

2) *La prime d'entretien journalière* — *Ja* — appuyée sur les index « A et F » est allouée tous les jours, pour tous les engins composant le parc de l'Entreprise au premier jour du mois considéré.

Dans l'état de consistance du parc fixé à l'article 30 - III ci-dessus, il est attribué annuellement à l'Entreprise 1.825 primes d'entretien, soit 152 primes par mois.

Si l'Autorité Communale décidait de modifier la consistance de ce parc :

- soit par la réduction du nombre des engins qui le composent,
- soit par l'apport d'engins offrant le même caractère provisoire que ceux-ci,
- soit par l'adjonction d'engins nouveaux répondant à sa double décision de développer la consistance du parc et de le moderniser simultanément.

Le nombre des primes mensuelles allouées à l'Entreprise serait donné par la formule :

$$152 \times N$$

5

dans laquelle « N » représente la nouvelle consistance du parc,

$$\text{pour } A_0 = 120 \times 0,95 = 114$$

$$\text{et } F_0 = 1.519$$

$$JA_0 = 1.569,52$$

Lorsque, en application des dispositions prévues aux trois derniers alinéas de l'article 30 - III rappelé ci-dessus, interviendra,

- soit la substitution aux engins utilisés dès la prise d'effet du présent avenant, d'un matériel nouveau fixé ou agréé par l'Autorité Municipale,
- soit l'adjonction d'engins nouveaux supplémentaires.

il sera versé mensuellement à l'Entreprise, pour chaque nouvel engin, indépendamment du nombre de primes prévu au 3^{me} alinéa du présent paragraphe, un complément de prime alloué et payé dans les mêmes conditions que la prime principale *Ja*, et évalué par la formule suivante :

$$1.23159 (A_m - 304.045)$$

12

dans laquelle A_m sera l'annuité d'amortissement du prix de facturation de chaque nouvel engin, calculé, pour 15 années, au

taux du Crédit Foncier en vigueur à la date de livraison de l'engin considéré.

Il est précisé toutefois qu'à partir du jour où aura été achevée la substitution d'engins nouveaux du type choisi ou agréé par l'Autorité Municipale à l'ensemble des engins ayant constitué le parc initial, cette formule de prime complémentaire pourra, à la demande de l'une des parties, être intégrée dans une nouvelle formule journalière d'entretien — JA — se substituant à celle qui est prévue au présent article. Cette nouvelle formule — JA — sera établie sur les mêmes principes de base que Ja en retenant, comme valeur d'amortissement, la moyenne des annuités d'amortissement de tous les engins de substitution ou de complément.

3) *La prime kilométrique* — Kmab — appuyée sur les index « A - M - E et Pb » est allouée dans les conditions fixées aux 5 premiers alinéas du paragraphe 4^{me} de l'article 1 - 19 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943.

En cas de panne survenant en cours de tournée, si le dépannage ne peut pas être assuré sur place en moins de trente minutes, l'Entreprise enverra immédiatement un véhicule de réserve. Ce dernier donnera lieu à l'application de la prime kilométrique à partir du point où il aura remplacé le véhicule en panne. Pour celui-ci, la prime kilométrique cessera d'être payée à partir du point où il aura interrompu son service.

En cas de défaut de fonctionnement du compteur kilométrique, les parcours donnant lieu à l'application de la prime kilométrique seront évalués, suivant le cas, d'après la moyenne des trajets parcourus ou d'après le trajet parcouru, sur le même itinéraire, pendant la dernière semaine de service.

$$\begin{aligned} \text{pour } A_0 &= 120 \times 0,95 = 114 \\ M_0 &= 1.358 \\ E_0 &= 25.80 \\ PBo &= 6.513 \\ Kmabo &= 92.38 \end{aligned}$$

ARTICLE 30 - XVII. — Pour rémunérer les services de toute nature qui, sur décision de l'Autorité Communale, seraient effectués les jours de semaine fériés ou chômés ou les dimanches, il serait fait application des primes de sortie et kilométrique prévues aux articles ci-dessus.

Toutefois, le montant de la prime « Sa » sera doublé dès que la durée du service accompli par le véhicule, décompté entre l'heure de sa sortie du dépôt de la rue de la Justice et l'heure de sa rentrée aura dépassé quatre heures.

Lorsque les véhicules sont utilisés seulement au service de l'arrosage prévu à l'article 30 - VIII, la prime kilométrique — Kmar — sur laquelle sera calculée la redevance correspondante sera évaluée par la formule :

$$Kmar = 0,7484 + 0,07942 A + 0,0041446 M + 0,8725 E$$

Sur les bases retenues à l'article 30 - XIII : $Kmaro = 37,42$

Pour les véhicules qui participeront à ce service après achèvement de leurs opérations de balayage, le relevé des compteurs sera effectué contradictoirement entre les deux tournées de manière à permettre une évaluation convenable des parcours relevant de chacun des régimes prévus par le présent paragraphe.

Enfin le présent avenant est établi au moment où se présentent des difficultés dans l'approvisionnement des matières exotiques (piassava et bambou notamment), entrant dans la composition de l'armement des rouleaux de balayage. Il est, dès lors, vraisemblable que cette composition sera appelée à subir des modifications qui pourront affecter, dans des proportions éventuellement importantes, le rendement des rouleaux de balayage.

Par hypothèse, le parcours ayant servi de base à l'évaluation du multiplicateur du terme PB de la formule de la prime kilométrique a été fixé à 150 kilomètres.

Il est, dès maintenant, précisé que la constatation de toute variation, en plus ou en moins, de dix kilomètres, par rapport à ce rendement théorique initial, faite en fin de mois dans le rendement moyen de tous les rouleaux mis en service et remplacés au cours du mois considéré, aura pour effet d'affecter, dans la proportion suivante, le multiplicateur du terme PB de la formule devant servir à évaluer la prime Kmah pour le ou les mois à venir suivant le cas :

augmentation du multiplicateur de 0,000584 par tranche indivisible de 10 km. de diminution dans le rendement par rapport à 150 km.

diminution du multiplicateur de 0,000528 par tranche indivisible de 10 km. d'augmentation du rendement par rapport à 150 km.

Les dispositions de l'article 1 - 20 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943 relatives à la révision de la composition des formules, seront exceptionnellement applicables au seul terme « PB » de la prime Kmah lorsque, par le jeu des augmentations ou des diminutions prévues ci-dessus, le multiplicateur de ce terme aura varié (en plus ou en moins) de plus de 25 %.

f) *Impôts et taxes divers :*

ARTICLE 30 - XVIII. — Les dispositions prévues à l'article 1 - 20 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943 en ce qui touche la révision de la composition de l'une ou de l'autre des formules détaillées aux articles ci-dessus, ou de ses conditions de variation, sont applicables aux formules de rémunération des services visés par le présent avenant.

Les dispositions prévues aux trois derniers alinéas du même article 1 - 20 relatives à l'incidence des impôts et taxes et droits divers, proportionnels ou non et à leur remboursement ainsi qu'à l'appel éventuel à l'arbitrage, sont entièrement applicables au présent avenant.

Il est toutefois précisé que les variations des impôts, taxes et droits divers qui seront à retenir pour l'application éventuelle des dispositions visées au précédent alinéa sont celles qui interviendront postérieurement au 10 janvier 1951.

g) *Durée — Cessation anticipée — Reprise du matériel :*

ARTICLE 30 - XIX. — Toutes les dispositions des articles II - 24 et 25 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943 relatives à la cessation anticipée du présent avenant pour quelque motif que ce soit, et à la reprise du matériel, sont entièrement applicables au service visé par le présent avenant, sous la réserve de substituer les mots « Matériel de balayage, arrosage et ramassage » à ceux de « Matériel de collecte à tassement mécanique ».

ARTICLE 30 - XX. — Toutes les dispositions prévues à l'article IV - 34 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943, sont applicables aux modalités de règlement des redevances attachées aux services définis au présent avenant.

ARTICLE 30 - XXI. — A l'expiration du marché, tous les engins de substitution ou d'extension prévus aux trois derniers alinéas de l'article 30 - III du présent avenant et ayant donné lieu à l'attribution de la prime complémentaire d'entretien fixée au dernier alinéa du paragraphe 2^{me} de l'article 30 - XVI ci-dessus, devront être en bon état de fonctionnement, c'est-à-dire en ordre de marche. La constatation en sera faite par l'exécution d'un itinéraire journalier de travail sans aucun incident de matériel.

Sous réserve de notifier son intention à l'Entreprise au moins un an avant l'expiration du marché, l'Autorité Communale pourra prendre possession, à cette dernière date, des

engins en question, à la condition de verser à l'Entreprise, dans les trois mois qui suivront cette prise de possession, pour chacun des engins considérés, une indemnité donnée :

— soit par la formule : $1.23159 (Am - 304.045) \times n$, dont le premier terme est repris du pénultième alinéa du par. 2 de l'article 30 - XVI ci-dessus et n le nombre d'années restant à courir, pour chaque engin, entre la date de prise de possession du Parc par l'Autorité Communale et la limite de quinze années prévue, à l'origine, pour l'amortissement du matériel,

— soit, le cas échéant, par la formule : $1,23159 am' \times n$, qui résulterait de la mise en œuvre des dispositions prévues au dernier alinéa du par. 2 de l'article 30 - XVI et dans laquelle Am' serait l'annuité moyenne retenue pour l'amortissement de tous les engins de substitution ou de complément, le multiplicateur n restant particulier à chacun des engins du Parc.

ARTICLE 3. — Il est ajouté à la Convention du 2 février 1943, un titre IX intitulé :

CURAGE DES CUVETTES D'EGOUTS

à placer immédiatement avant l'article 31 de cette Convention et comportant les articles numérotés 30 bis - I à 30 bis - XII ci-après.

TITRE IX

CURAGE DES CUVETTES D'EGOUTS

a) *Objet et durée du service :*

ARTICLE 30 bis - I. — A partir d'une date qui sera fixée par le Maire, et sous le bénéfice d'un préavis de trois mois adressé à la Société T.R.U., les engins spéciaux et le personnel nécessaires au curage des cuvettes d'égouts seront fournis par la S.A.R.U., filiale de la Société T.R.U. à laquelle celle-ci délègue le soin de ces fournitures et de ce service.

Cette délégation est accordée dans les limites et sous les réserves exposées à l'article 30 - I ci-dessus.

La durée de ce service se confond avec celle prévue à l'article 4 du 4^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943. Sa résiliation pourra toutefois intervenir à tout moment sur l'initiative de l'une ou de l'autre des parties après l'expiration de la dixième année suivant celle de la mise en service du premier engin, sous la réserve d'un préavis de six mois.

ARTICLE 30 bis - II. — Le service à assurer comprend : la fourniture, l'équipement, l'entretien, les réparations, la fourniture du personnel et le fonctionnement des engins automobiles spéciaux pour le curage systématique des cuvettes du réseau d'égouts sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lille, ainsi que le garage de ces véhicules et l'évacuation des produits du curage.

b) *Matériel :*

ARTICLE 30 bis - III. — Le parc à constituer comprendra le nombre d'engins automobiles nécessaires pour assurer un curage mensuel et rapide de toutes les cuvettes du réseau d'égouts de la Ville.

L'Entreprise réalisera la dotation nécessaire dans le délai de deux années suivant la date d'expiration du préavis de trois mois visé à l'article 30 bis - I ci-dessus.

Le ou les types de matériel devront être fixés ou agréés par l'Autorité Communale. Ils devront répondre aux conditions requises pour sauvegarder l'hygiène publique et la sécurité du personnel préposé aux opérations de curage, assurer un nettoyage satisfaisant des cuvettes et être doté d'un dispositif permettant de rincer celles-ci à l'eau claire, après curage.

ARTICLE 30 bis - IV. — Les obligations relatives à l'entretien du matériel et à la couverture des risques qui y sont attachés, telles qu'elles sont prévues au paragraphe « C », article 4, du titre II de la Convention du 2 février 1943 sont applicables au matériel visé au présent titre IX.

c) *Utilisation du matériel :*

ARTICLE 30 bis - V. — Indépendamment des opérations de curage des cuvettes d'égouts pour lesquelles le matériel est spécialement conçu, l'Autorité Municipale pourra en prescrire l'utilisation à d'autres travaux,

- soit au cours du service habituel de l'engin,
- soit par prélèvement sur le matériel de réserve,
- soit en supplément des vacations normales de la journée.

a) Dans le cas notamment de participation aux opérations d'arrosage des voies publiques, la rémunération accordée à l'Entreprise sera évaluée pour chacune des journées de participation et quelle que soit la durée horaire d'utilisation, comme si l'engin appartenait au parc des arroseuses-balayeuses, et fixée par conséquent suivant les dispositions prévues aux articles 30 - XIII à 30 - XVII du présent avenant,

b) Dans les autres cas, la rémunération de l'Entreprise sera calculée sur la base horaire de huit primes évaluées suivant les dispositions de l'article 30 bis - IX ci-après — avec minimum de 4 heures. La durée du service sera décomptée entre l'heure de sortie de l'engin du dépôt et l'heure de sa rentrée, la fraction terminale inférieure à trente minutes étant négligée.

Pour le service des dimanches et des jours fériés ou chômés, le matériel utilisé dans les conditions évoquées en a) ci-dessus, la rémunération sera évaluée dans les conditions prévues à l'article 30 - XVII du présent avenant; dans l'éventualité visée en b) ci-dessus, le taux de semaine qui y est prévu sera doublé.

d) *Exécution du service :*

ARTICLE 30 bis - VI. — Le service de curage des cuvettes d'égouts ne sera soumis à aucune réglementation horaire particulière autre que l'interdiction d'effectuer les travaux en question en dehors des heures comprises entre le lever et le coucher du soleil sauf le cas de circonstances exceptionnelles.

Hors cette dernière éventualité, aucun ordre de marche ne sera imposé par l'Autorité Communale; néanmoins, l'Entreprise aura l'obligation de faire tenir au Service municipal compétent, soit chaque jour pour le lendemain, soit chaque semaine pour chacun des jours de la semaine suivante, les itinéraires prévus pour chacun des engins à mettre en service. L'Autorité Communale pourra — en cas d'urgence — prescrire le curage par priorité, de telles cuvettes d'égouts dont l'engorgement inopiné appelle une intervention immédiate. Pour chacune des cuvettes traitées dans ces conditions exceptionnelles l'Entreprise bénéficiera d'une majoration du tarif unitaire fixé à l'article 30 bis - IX ci-après de 50 % pour les dix premières cuvettes, de 40 % pour les dix suivantes et de 30 % pour les autres.

Les dispositions prévues à l'article 30 - XI du présent avenant, relatives à la fourniture de l'eau nécessaire au travail des arroseuses-balayeuses, sont applicables aux engins affectés au curage des cuvettes d'égout.

Toutefois, la réduction complémentaire à opérer sur les relevés de consommation pour tenir compte du remplissage préalable des réservoirs d'eau claire sera donnée par la formule :

$$N' = n' \times a'$$

dans laquelle :

— N' est l'importance, en M3, de la réduction complémentaire à opérer sur le relevé de consommation,

- n° le nombre de journées de sortie des engins au cours de la période de consommation considérée,
- a° le nombre moyen journalier des engins utilisés au cours de la même période.

ARTICLE 30 bis - VII. — L'Entreprise fera son affaire des produits provenant du curage des cuvettes.

L'évacuation de ces produits et leur déversement sur les lieux d'épandage quelle qu'en soit la distance n'ouvriront, pour l'Entreprise, aucun droit à rémunération en dehors de celle qui est prévue à l'article 30 bis - IX ci-après.

ARTICLE 30 bis - VIII. — Par analogie aux dispositions prévues à l'article 14 du titre III de la Convention du 2 février 1943, l'Entreprise subira éventuellement les pénalités ci-après :

- 1° — Pour défaut de mise en route de l'un des engins annoncés par l'Entreprise sur la feuille de service 500 francs
- 2° — Pour tout conducteur incorrect ou ne remplissant pas son service dans des conditions normales 100 francs
- 3° — Pour toute cuvette comprise dans l'une des voies annoncées sur l'itinéraire comme devant être desservies, et pour laquelle il aura été constaté, au moins trente minutes après le passage du véhicule, qu'elle a échappé au curage 300 francs
- 4° — Pour toute cuvette vidée et non rincée 50 francs

Ces pénalités seront appliquées dans les conditions prévues à l'article 15 de la Convention du 2 février 1943.

e) *Rémunération de l'Entreprise :*

ARTICLE 30 bis - IX. — L'Entreprise recevra, en couverture de ses charges de toute nature, sur production des décomptes justificatifs, une redevance mensuelle proportionnelle au nombre des cuvettes traitées au cours du mois considéré et évaluée, pour chacune d'elles — sans considération de volume — par une prime : « C.E. » donnée par la formule ci-après :

C.E. = 1.899 + 0.42 C + 0.015478 M + 1,3878 G.O.
dans laquelle les indices :

- C.) sont définis à l'article 1 - 17
- M.) du 6^me avenant à la Convention
- G.O.) du 2 février 1943.

sur la base des valeurs retenues audit article.

C.F.o = 94 fr. 98 = taxes en sus

Toutefois, en raison de l'état général des cuvettes du réseau local d'égouts dont le curage a été réalisé très irrégulièrement jusqu'ici, ce tarif sera majoré de 75 % pendant le premier trimestre d'application du présent avenant,

de 50 % pendant le second,

de 25 % pendant les troisième et quatrième. Il sera appliqué, sans aucune majoration à l'expiration des douze mois qui suivront l'envoi du préavis visé à l'article 30 bis - 1 ci-dessus.

Le remboursement des taxes et impositions fiscales de toute nature attachées à ce service et aux paiements qu'il entraînera sera effectué suivant les mêmes bases et modalités que prévoit le 2^{me} alinéa de l'article 1 - 16 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943.

ARTICLE 30 bis - X. — Les conditions de variations et de révisions éventuelles de la prime C.F. sont celles qui ont été prévues aux articles 1 - 18 et 1 - 20 du 6^{me} avenant à la Convention du 2 février 1943.

f) *Cessation anticipée — Reprise du matériel — Contestations.*

ARTICLE 30 bis - XI. — Toutes les dispositions des articles 30 - XIX, 30 - XX et 30 - XXI du présent avenant sont applicables au matériel de curage des cuvettes d'égouts sous la réserve de limiter à dix le nombre des annuités d'amortissement à retenir dans le calcul de l'indemnité à verser éventuellement à l'Entreprise après la date d'expiration du délai prévu à l'article 30 bis - I ci-dessus.

ARTICLE 30 bis - XII. — Toutes les contestations visant l'un quelconque des points faisant l'objet du présent avenant seront réglées dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 7 du 4^{me} avenant du 2 février 1950.

Fait en double exemplaire à Lille, le dix avril mil neuf cent cinquante et un.

Approbation du Préfet : le 13 avril 1951.

Lu et approuvé :

L'un des gérants,

Nicole CHRISTELLE.

Lu et approuvé :

L'un des gérants,

Pierre OUVRIE.

Lu et approuvé :

L'un des gérants,

Jules DATUIS.

**SPORTS ET STADES. — Centre d'Education physique
Wazemmes.**

Adjudication-concours des travaux d'aménagement des sols au Centre d'Education Physique Wazemmes — 4^{me} lot — au profit de la Société Générale d'Entreprise, 220, rue Jean-Jaurès à Flers-lez-Lille, moyennant la somme de 5.039.525 francs.

Conseil municipal : n° 1.444 du 16 novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 1^{er} juin-24 mai 1951.

SPORTS ET STADES. — Stade d'Athlétisme de la Citadelle.

Adjudication - concours des travaux d'aménagement du Stade d'Athlétisme de la Citadelle, 1^{er} lot : terrassements généraux, drainages, etc..., au profit de l'Entreprise Industrielle et Financière pour les Travaux Publics et le Bâtiment, 4, rue Beethoven à Paris (XVI^e), moyennant la somme de 20.328.431 francs.

Conseil municipal : n° 1.682 du 24 janvier 1950.

Répertoire Contentieux : 1^{er} juin-12 avril 1951.

TRANSPORTS EN COMMUN. — Tramways.

Arrêté n° 5.668 du 31 mai 1951

L'article 4 de la convention du 20 août 1926 passée avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue et approuvée par décret du 10 septembre 1926, stipulant que la redevance annuelle de 150.000 francs à verser par ladite Compagnie pour jouissance du matériel fixe doit être répartie entre toutes les communes traversées par les lignes de la présente concession et proportionnellement à la population de ces communes, à l'exclusion des villes de Roubaix-Tourcoing.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la répartition de la somme perçue pour l'année 1950, la part de la Ville de Lille étant fixée à :

Population totale des 21 communes traversées : 406.081 habitants (dénombrement de 1946).

Population de la Ville de Lille 188.871 habitants

$$\frac{150.000 \times 188.871}{406.081} = 69.766.$$

406.081

Considérant qu'est ouvert au budget supplémentaire de l'exercice 1951, sous l'article 138 du chapitre XXX ter, un crédit de 80.234 francs permettant le mandatement de la part revenant aux Communes :

Article 1. — Des mandats de paiement seront établis au profit des Communes conformément au tableau de répartition ci-après :

Désignation des Communes	Nombre d'habitants	Sommes à répartir
La Madeleine	21.688	8.011
Croix	17.417	6.434
Hellemmes	14.140	5.223
Marcq-en-Barœul	22.271	8.227
Loos	14.678	5.422
Lomme	18.469	6.822
Lambersart	17.675	6.529
Haubourdin	10.579	3.908
Mouvaux	8.964	3.311
Wasquehal	11.741	4.337
Mons-en-Barœul	9.030	3.335
Ronchin	8.775	3.241
Fâches	7.875	2.909
Saint-André	6.410	2.368
Marquette	6.067	2.241
Flers	7.283	2.690
Wambrechies	4.984	1.841
Quesnoy-sur-Deûle	3.720	1.374
Wattignies	4.260	1.574
Verlinghem	1.184	437
	217.210	80.234

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles.

Marchés pour réparations des véhicules du Service des Transports Automobiles au profit de :

1° Régie Nationale des Usines Renault, 140, boulevard de la République à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

2° Les Etablissements Cabour, 57, rue de Béthune à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.778 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Hippomobiles.

Marché pour location d'attelages-transports hippomobiles au profit de M. H. Vangheluwe, 16, rue du Port à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.780 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 avril 1951.

VOIES FERRÉES. — Gare de Lille-Sud.

Avenant portant modification du traité du 22 septembre 1943 passé entre la Ville et la S.N.C.F. en vue du raccordement de l'usine d'engrais du Chemin de Bargues aux voies de la gare Lille-Sud, aux termes duquel l'article 9 du C.C.E. est annulé et remplacé par ce qui suit à dater du premier octobre mil neuf cent cinquante :

1° redevance annuelle fixe : cent vingt francs.

2° redevance annuelle de base pour frais d'entretien : trente-quatre mille six cent dix francs.

3° redevance annuelle de base pour frais de graissage : mille trois cent quarante francs.

L'enregistrement est requis pour un an. (7 juin et 20 avril 1951.) Enregistré A. Adm., 15 juin 1951, vol. 88 B, case 848.

Conseil municipal : n° 2.747 du 21 mars 1951.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation et stationnement. Interdiction pour travaux.

Afin de faciliter l'exécution de travaux, des arrêtés interdisant provisoirement le stationnement et la circulation des chevaux et des véhicules de toute nature ont été pris pour les artères désignées ci-après : (Déviation cf. aux arrêtés)

— rue Frémy : Travaux de branchement à l'aqueduc (Arrêté n° 5.492 du 27 avril 1951).

— rue de la Halle : Travaux de pavage (Arrêté n° 5.752 du 15 juin 1951).

— rue Voltaire : Travaux de pavage (Arrêté n° 5.641 du 25 mai 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Signalisation lumineuse.

Marchés pour installation d'une signalisation lumineuse au carrefour de la rue de Paris et de la rue du Molinel. au profit de :

1° Fourniture de l'équipement : La Société Jean Neuhaus, 18, rue Charles-Laffitte à Neuilly-sur-Seine, moyennant la somme de 360.840 francs.

2° Montage de l'équipement : La Société d'installation de lumière force électrique, 5, rue Hovelacque à Lille, moyennant la somme de 194.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.327 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour la fourniture d'un équipement de signalisation lumineuse place de la République, au profit de la Société E.V.R., 22, rue de l'Arcade à Paris, moyennant la somme de 1.591.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.328 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour remise en état de l'installation de signalisation du carrefour Liberté-Nationale au profit de la Société E.V.R., 22, rue de l'Arcade à Paris, moyennant la somme de 409.213 frs.

Conseil municipal : n° 2.672 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 24 avril 1951.

Marché pour fourniture d'un équipement de signalisation lumineuse aux carrefours Colbert-Nationale et Angleterre-Royale au profit de la Société E.V.R., 22, rue de l'Arcade à Paris moyennant la somme de 473.800 francs.

Conseil municipal n° 2.673 du 26 janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 11 avril 1951.

Marché pour installation d'un équipement de signalisation aux carrefours La Bassée-Turenne et Jeanne d'Arc-Jean-Bart au profit de M. Victor Carlier, 41, rue de Douai à Lille, moyennant la somme de 134.100 francs.

Conseil municipal : n° 2.764 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 24 avril 1951.

Marchés pour installation d'un équipement de signalisation aux carrefours La Bassée-Turenne et Jeanne d'Arc-Jean-Bart, au profit de :

1° La Société de Force et Lumière Electrique « Forelum » 67, rue de Dunkerque à Paris, moyennant la somme de 172.000 francs ;

2° La Société « La Signalisation Electro-Automatique », 10 impasse Lindbergh à Lyon, moyennant la somme de 241.922 frs.

Conseil municipal : n° 2.764 du 21 mars 1951.

Répertoire Contentieux : 30 avril 1951.

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruines. Travaux.

Des mises en demeure d'effectuer des travaux ont été notifiées aux propriétaires des immeubles menaçant ruines ci-après désignés. (Se référer aux arrêtés pour les prescriptions).

Rue Duhem 36. Propriétaire : Becquart (Arrêté n° 5.780 du 22 juin 1951).

Rue des Postes 96 et 92-94. Propriétaires : Masson, Lefort-Deleforterie (Arrêté n° 5.779 du 22 juin 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruines. Réquisition de logement.

Une réquisition de logement a été effectuée afin d'abriter les occupants de l'immeuble menaçant ruines repris ci-après :

Rue du Curé Saint-Sauveur, n° 28. Propriétaire : Duvinage.
Logement : rue Monge, cour Bailleul n° 1. Propriétaire M^{me} Bailleul (Arrêté n° 5.409 du 16 avril 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Marchands ambulants.

Arrêté n° 5.416 du 18 avril 1951

Article 1. — Par dérogation aux dispositions de l'article 206 du Code des Arrêtés Municipaux, les marchands ambulants seront autorisés, à titre exceptionnel, et seulement durant les journées des 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai 1951, à vendre du muguet, dans la première zone « dite du Centre » à la condition de n'apporter aucune entrave à la circulation générale.

VOIRIE. — Urinoir.

Convention par laquelle la S.N.C.F. accorde à la Ville de Lille à dater du premier janvier mil neuf cent cinquante et un pour une année, renouvelable d'année en année, l'autorisation de maintenir, place Madeleine Caulier à Lille, un urinoir à trois stalles adossé au mur de soutènement du chemin de fer, au km 1/310 moyennant une redevance annuelle de deux cent cinquante francs (7 juin et 10 février 1951).

Enregistré A. Adm. 15 juin 1951, vol. 88 B, case 847.

Conseil municipal n° 2.203 du 18 octobre 1950.

VOIRIE. — Permission de voirie.

Arrêté n° 5471 du 20 avril 1951

Vu la pétition par laquelle M. Descamps l'Aîné, filateur, 4 rue des Célestines, sollicite l'autorisation de déplacer la bouche d'égout située près de l'entrée des charbons de son usine rue des Célestines,

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef des Services Techniques,

Article 1. — Le pétitionnaire est autorisé à construire une nouvelle bouche d'égout à 3 m. en amont de l'ancienne bouche (plus près de la rue du Gard).

La nouvelle bouche devra être en béton de gravier avec parois de 0 m. 15 d'épaisseur ou en maçonnerie de briques avec murs de 0 m. 22 d'épaisseur.

La cheminée de l'ouvrage sera de section circulaire ou carrée de dimension intérieure de 0 m. 70 de diamètre ou de côté à la partie inférieure et de 0 m. 60 à la partie supérieure pour pose de l'encadrement en fonte. Elle comportera un puisard avec fond à 0 m. 40 en contrebas du tuyau d'évacuation à l'aqueduc ainsi qu'un enduit intérieur au mortier de ciment de 0 m. 02 d'épaisseur.

L'aqueduc de la rue des Célestines étant constitué par une canalisation tubulaire de 0 m. 50 de diamètre, le branchement du nouvel ouvrage devra être exécuté en tuyaux en ciment de 0 m. 40 de diamètre dont le dessus sera situé à au moins 1 m. au-dessous du niveau de la chaussée. Le raccordement dudit

branchement avec l'égout de la Ville sera constitué par une petite chambre en maçonnerie avec radier concave, enduite intérieurement et recouverte par une petite dalle en béton armé.

L'ancien ouvrage sera démoli (bouche et branchement) muré à l'aqueduc et soigneusement remblayé afin d'éviter tout tassement.

Le repavage provisoire sera effectué par les soins du pétitionnaire qui remboursera à la Ville les frais de remise en état et de remaniement du pavage que celle-ci sera dans la nécessité d'effectuer par suite du déplacement de la bouche d'égout.

Prescriptions Ordinaires

— La tranchée devra être entourée d'un barricadage solide éclairé pendant la nuit.

— Les pavés, le sable ou les matériaux de l'empierrement seront déposés avec soin et séparément sur un des côtés de la tranchée, les terres de la fouille seront mises de l'autre côté : le tout sous peine de dommages à payer à la Ville pour remplacer les matériaux manquants. Les fouilles doivent être parfaitement étayées pour éviter tout éboulement : les terres de la tranchée, qui ne doivent pas être utilisées pour le remblai, seront enlevées au fur et à mesure afin de ne pas gêner la circulation qui ne pourra être interrompue en aucun cas. L'écoulement des fils d'eau ne peut pas non plus être intercepté.

— Lors du comblement de la tranchée, les terres devront être parfaitement et fortement damées, au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit affleurer le dessous de la forme du pavage à reconstruire.

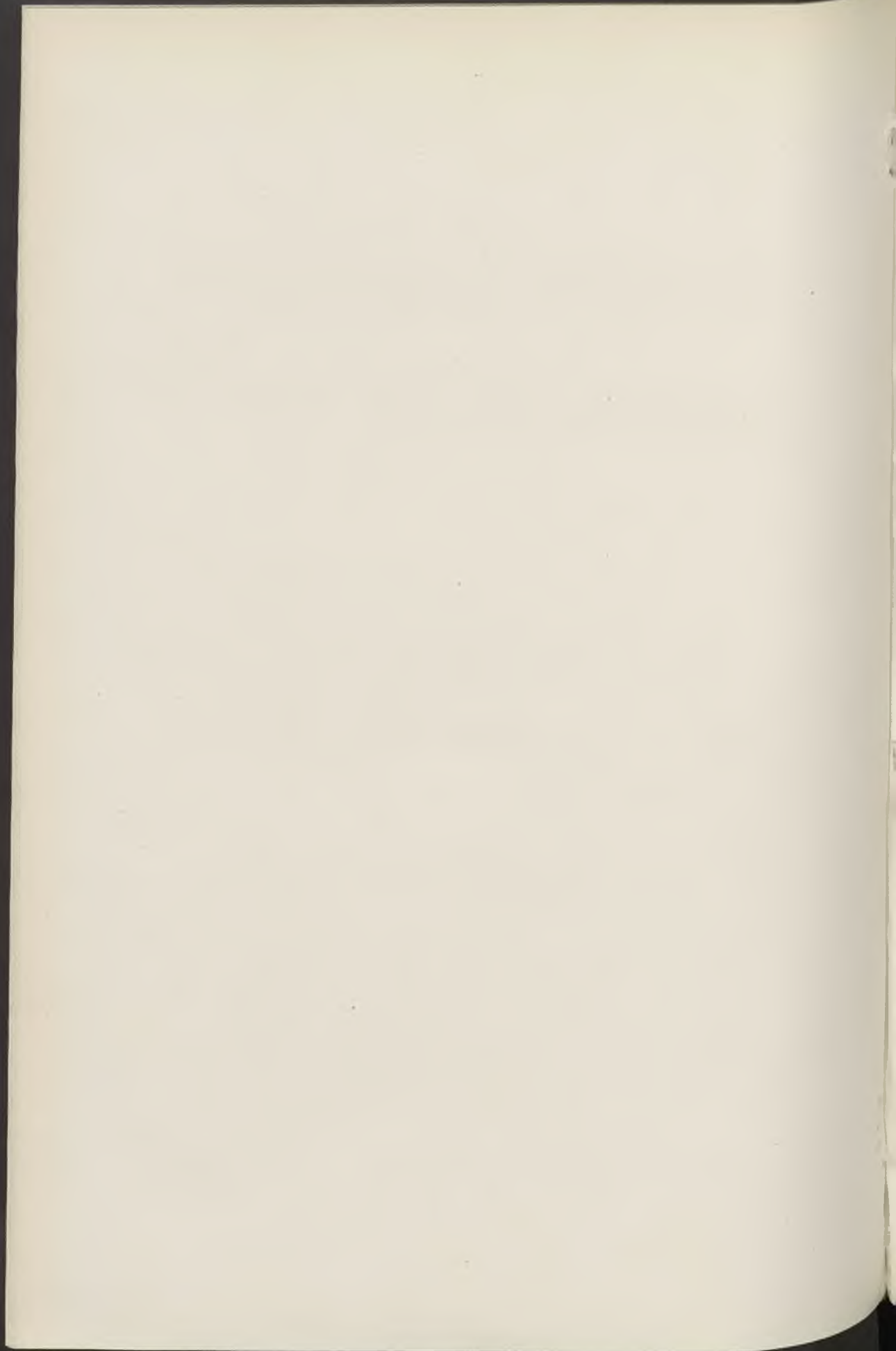
— Si les tuyaux des services des eaux, du gaz ou des câbles électriques sont mis à découvert par la fouille opérée en vue de l'établissement d'un branchement, ils devront être soigneusement garantis à l'aide de planches, supports ou coffrages, de manière à les préserver de tout choc. Le propriétaire riverain sera, en outre, tenu de prévenir immédiatement les agents de ces services afin qu'ils puissent surveiller les tuyaux, câbles ou voies et prendre les mesures de préservation nécessaires. Le permissionnaire restera en tout état de cause responsable des avaries ou dégâts quelconques occasionnés par les travaux susvisés.

— Il est formellement interdit d'enfermer les joints des conduites d'eau et de gaz dans les maçonneries ou à l'intérieur

du branchement, qui doit être dirigé de manière à éviter la rencontre de ces conduites.

Le pétitionnaire devra prévenir le Service de la Voie Publique quarante huit heures à l'avance du jour du commencement des travaux et devra se conformer aux indications qui pourront être données sur place par les agents de ce service.

Article 2. — La présente autorisation n'est valable que pour un an, et n'est délivrée que sous la réserve des droits des tiers, et à charge de payer le droit de voirie indiqué au tarif.



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

TROISIÈME TRIMESTRE 1951

ABATTOIRS. — Véhicule.

Marché pour fourniture d'un véhicule « Virvolt » aux Abattoirs au profit de la Société de Matériel du Nord 16, rue Carnot à Senlis moyennant la somme de 396.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.864 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Juillet 1951.

AFFAIRES ETRANGERES. — Consuls.

M. Joseph Polak, deuxième secrétaire à l'Ambassade de Pologne à Paris, est nommé Vice-Consul de Pologne à Lille.

20 Août 1951.

M. le Président de la République a accordé l'exequatur à M. Maurice Nayberg, en qualité de Consul Honoraire de l'Uruguay à Lille.

26 Septembre 1951.

BATIMENTS. — Généralités.

Marché pour travaux de nettoyage des écoles et des bâtiments communaux au profit de l'Entreprise ferroviaire, 2 bis, rue de Cambrai à Lille, moyennant la somme approximative de 1.900.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.131 du 26 Juillet 1951

Répertoire Contentieux : 16 Août 1951.

Soumission pour achat de vieux métaux entreposés au Magasin Municipal Saint-Sauveur, au profit des Etablissements A. Mazelier — 13, rue Champon à Lille, moyennant la somme de 162.435 francs.

Conseil municipal : n° 3.015 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 4 Septembre 1951.

BATIMENTS. — Centre Médico-Scolaire et de Vaccination.

Adjudication concours des travaux de construction d'un Centre Médico Scolaire et de Vaccination — 9^e Lot — Chauffage Central au profit des Etablissements A. Petit et fils, 39, rue de l'Alcazar à Lille, moyennant la somme de 4.938.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.073 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 19 Juillet et 26 Avril 1951.

BATIMENTS. — Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

Marché pour installation du chauffage central au pavillon médical de l'Ecole de Plein Air, détruit par faits de guerre, au profit de la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène, 70, rue du Marché à Lille, moyennant la somme de 615.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.101 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 6 Septembre 1951.

BATIMENTS. — Institut Denis Diderot.

Marché pour travaux de reconstruction des parties détruites de l'Institut Denis Diderot, 6^e Lot. Charpente métallique et ferronnerie, au profit de M. H. Gobert, 44, rue J. B. Dumas au Marais-de-Lomme, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.096 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 6 Septembre 1951.

BATIMENTS. — Collège Valentine Labbé.

Marché pour fourniture d'un fourneau de grande cuisine au Lycée Fénelon, au profit de la Société Bergerand de Joly, 36, rue Pierre Larousse à Paris, moyennant la somme de 1.000.800 francs.

Conseil municipal : n° 3.135 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

Marché pour fourniture d'un fourneau de grande cuisine au Lycée Fénelon, au profit de la Société Bergerand de Joly, 36, rue Pierre Larousse à Paris, moyennant la somme de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.135 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

Marché pour aménagement d'un atelier de couture au collège Valentine Labbé au profit de la Société Moderne de Chauffage, 70, rue du Marché à Lille, moyennant la somme de 603.830 francs.

Conseil municipal : n° 3.132 du 26 Juillet 1951

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

Marché pour aménagement d'une salle de dessin au Collège Valentine Labbé au profit de la Société Moderne de Chauffage, 70, rue du Marché à Lille, moyennant la somme de 395.900 francs.

Conseil municipal : n° 3.128 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

BATIMENTS. — Maison des Etudiants.

Marché pour réfection de la façade de la Maison des Etudiants. Menuiseries métalliques au profit de la Société Saint-Sauveur Arras, rue des Rosati à Arras, moyennant la somme de 1.421.210 francs.

Conseil municipal : n° 3.134 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

BATIMENTS. — Eglise Saint-Martin d'Esquermes.

Marché pour réparation de maçonnerie et de charpente en bois à l'église Saint-Martin d'Esquermes, au profit des Etablissements Jonquez Frères, 43, rue Bonte Pollet à Lille, moyennant la somme approximative de 2.545.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.124 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

BATIMENTS. — Halles Centrales.

Marché pour rejointoiement des façades des Halles Centrales, au profit de M. J.G. Duveillie, 451, rue de Rouges-Barres à Marquien-Barœul, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.130 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

BATIMENTS. — Palais des Beaux-Arts.

Marché pour réparation des façades du Palais des Beaux-Arts détérioré par faits de guerre au profit de la Société Moderne de Maçonnerie, 101, Avenue du Maine à Paris, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.095 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Août 1951.

BATIMENTS. — Grand théâtre.

Engagement d'Entretien du rideau de fer et du monte-décors du Grand Théâtre au profit de la Société Ascenseurs Edoux-Samain, 76, rue Lecourbe à Paris, moyennant la somme de 62.930 francs.

Conseil municipal : n° 3.137 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 18 Août 1951.

BAUX ET LOCATIONS. — Immeubles.

Avenant au bail passé entre la Ville et M. et M^{me} Georges Rohart pour la location de l'immeuble sis à Lille, 45, rue Léon Gambetta aux termes duquel le loyer annuel est ramené à trente six mille francs à dater du quinze Mars mil neuf cent cinquante et un. (6 Août, 30 Juillet et 2 Mai 1951).

Enregistré A. Adm. 17 Août 1951 Vol. 89 A Case 363.

Conseil municipal : n° 2.921 du 26 Juillet 1951.

Bail par lequel la ville accorde aux Etablissements « Les Docks du Nord » dont le siège social se trouve à La Madeleine, 250, rue du Général de Gaulle la location d'un immeuble sis à Lille, 441, rue Léon Gambetta pour une durée de neuf années à compter du premier Mai mil neuf cent cinquante et un moyennant un loyer annuel de trente six mille francs plus charges. L'enregistrement est requis pour trois ans et les charges sont évaluées à deux mille francs. (6 Août, 30 Juillet 1951).

Enregistré A. Adm. 21 Août 1951 Vol. 89 B Case 428.

Conseil municipal : n° 2.923 du 26 Juillet 1951.

Bail par lequel la ville accorde à M. Emile Lepla la location d'un immeuble sis à Lille, 61, Boulevard Louis XIV pour une durée de neuf années à dater du quinze Janvier mil neuf cent cinquante

moyennant un loyer annuel de soixante quinze mille francs. L'enregistrement est requis pour trois ans et les charges sont évaluées à trois mille francs par an. (6 Août, 31 Juillet 1951).

Enregistré A. Adm. 20 Août 1951, Vol. 89 B, Case 419.
Conseil municipal : n° 2.919 du 26 Juillet 1951.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque municipale.

Arrêté n° 6.210 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M^{lle} Monique Viard, née à Bon St Martin (Moselle) le 23 Novembre 1924 est nommée Bibliothécaire Adjointe.

Article 2. — M^{lle} Viard est affectée à la Bibliothèque Municipale.

Article 3. — M^{lle} Viard est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 250), au traitement annuel de 342.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 8 Octobre 1951.

BIBLIOTHEQUES DE PRET. — Régisseurs.

Arrêté n° 6.196 du 20 Septembre 1951

Article 1. — M. Bouvelle Lucien, qui prendra la direction de l'Ecole Anatole France, rue Alphonse Leroy, le 1^{er} Octobre 1951, est nommé, à partir de cette même date, régisseur de la bibliothèque de prêt installée dans cet établissement, en remplacement de M. Grattepanche, admis à la retraite.

Article 2. — M. Bouvelle recevra une indemnité, non soumise à retenue, payable mensuellement, calculée suivant les dispositions de notre arrêté n° 5496 du 30 Avril 1951.

Arrêté n° 6.195 du 20 Septembre 1951

Article 1. — M. Carpentier Charles, qui prendra la direction de l'Ecole Condorcet, rue Alphonse Colas, le 1^{er} Octobre 1951, est nommé, à partir de cette même date, régisseur de la bibliothèque de prêt installée dans cet établissement, en remplacement de M. Vilette, admis à la retraite.

Article 2. — M. Carpentier recevra une indemnité, non soumise à retenue, payable mensuellement, calculée suivant les dispositions de notre arrêté n° 5496 du 30 Avril 1951.

Arrêté n° 6.219 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Guillon Maurice, instituteur adjoint à l'école de garçons du Groupe Bracke-Desrousseaux, est nommé, à partir du 1^{er} Octobre 1951, régisseur de la bibliothèque de prêt installée dans cet établissement, en remplacement de M. Delmarquette.

Article 2. — M. Guillon recevra une indemnité, non soumise à retenue, payable mensuellement, calculée suivant les dispositions de notre arrêté n° 5496 du 30 Avril 1951.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Récompenses de mérite et de dévouement.

Arrêté n° 5.904 du 12 Juillet 1951

Considérant que l'Administration Municipale a décidé de remettre une somme de 500 frs à chacun des Lauréats du Bureau de Bienfaisance :

Article 1. — En vue de permettre le paiement des primes attribuées par la Ville, à l'occasion de la Fête Nationale, aux lauréats du Bureau de Bienfaisance, une avance de Deux Cent Soixante Neuf Mille Cinq Cents francs sera consentie à M. Victor De Baere, Rédacteur au Service des Fêtes, à charge pour lui de déposer des justifications de dépenses dans le délai de trois semaines.

CIMETIERES. — Généralités.

Convention par laquelle la Ville accorde à la Société Briche et Lequenne, la prorogation pour une période de dix ans à compter du 1^{er} Juin 1951, du contrat du 18 Août 1934 et des avenants intervenus depuis, conférant à la dite Société le monopole communal des transports funèbres. (25 et 24 Août 1951).

Conseil municipal n° 3197 du 26 Juillet 1951.

Marché pour fourniture de croix aux cimetières au profit de M. H. Cuvelier 75, Boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 322.000 frs.

Conseil municipal : n° 3.013 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

Soumission pour achat de vieux métaux provenant de cimetières au profit de MM. Combelle père et fils, 14, rue de Cambrai à Lille, moyennant la somme de 125.677 francs.

Conseil municipal : n° 3.014 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

Soumission pour achat de vieux métaux provenant des cimetières, au profit des Etablissements A. Mazelier, 13, Avenue Champon à Lille, moyennant la somme de 183.938 francs.

Conseil municipal : n° 3.014 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 16 Août 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Analyses. Tarif.

Arrêté n° 5.989 du 30 Juillet 1951

Article 1. — L'article 1065 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 1065 (nouveau)

Tarif des analyses effectuées par le laboratoire municipal :

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif	
Vins (rouges ou blancs).	<i>Dosage de l'alcool</i>	½ litre	400 frs	
	<i>Analyse usuelle des vins.</i> — Dosage de l'alcool, de l'extrait sec à 100°, des sucres réducteurs, des cendres, de l'acidité (totale, fixe et volatile), de l'anhydride sulfureux total et libre du plâtre, avec appellation contrôlée		1.500 frs	
	<i>Recherche de la saccharine.</i> — <i>Acidités</i> - totale, fixe et volatile	½ litre	1.800 frs 800 frs	
	<i>Examen microscopique.</i> — Sédiments et ferments de maladie	½ litre	600 frs 800 frs	
	<i>Recherche des antiseptiques.</i> De l'acide salicylique, borique, fluorure, chaque dosage.	1 litre	800 frs	
	Cidres Poirés.	Comme pour les vins	1 litre	1.500 frs

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif
Bières.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosages de l'alcool, extrait de maltose, des cendres, de l'acidité, acide sulfureux, densité originelle .	1 litre	1.500 frs
	<i>Recherche de la saccharine ou de l'acide salicylique</i>	1 litre	800 frs
	<i>Détermination de la densité originelle</i>	1 litre	800 frs
Vinaigres (de vin ou d'alcool).	<i>Analyse usuelle.</i> — Densité. Dosage de l'extrait à 100 % de l'acidité totale des cendres, des sulfates, de la coloration.	1 litre	1.000 frs
	<i>Dosage de l'acidité totale seule</i>	½ litre	350 frs
Alcools et spiritueux. (Eau de vie-Cognac-Marc-Rhum-Trois-six Genièvre).	<i>Analyse usuelle.</i> — Degré alcoolique apparent. Degré alcoolique réel, extrait sec à 100 %, acidité totale, fixe et volatile, couleur. Détermination du coefficient non alcool, acides volatiles aldéhydes, éthers, alcools supérieurs, furfurool	1 litre	2.000 frs
	<i>Détermination du degré alcoolique</i>	½ litre	400 frs
Kirsch-Quetsch.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les alcools en plus dosage de l'acide cyanhydrique et de l'aldéhyde benzoïque.	1 litre	3.000 frs
	<i>Détermination du degré alcoolique</i>	½ litre	400 frs
Liqueurs et Apéritifs.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'alcool, dosage des sucres. Recherche de la matière colorante	1 litre	1.500 frs
	Recherche et dosage des essences		1.000 frs
Vins de Quinquina.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les vins en plus la recherche des alcaloïdes	1 litre	2.500 frs
Sirops.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage du sucre, du glucose, de la gomme, de la matière colorante .	1 litre	2.000 frs
	<i>Recherche des édulcorants.</i> — Saccharine, etc... par dosage ou recherche	½ litre	800 frs

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif
Sucres, glucoses.	<i>Dosage des sucres, de l'eau et des cendres</i>	250 grs	1.000 frs
Produits de confiserie.	<i>Dosage des sucres et détermination de la matière colorante etc...</i>		2.000 frs
	<i>Dosage des sucres</i>		1.000 frs
Miels.	<i>Analyse usuelle</i>		2.000 frs
Confitures.	<i>Analyse usuelle. — Dosage des sucres, dosage de l'eau des cendres</i>	500 grs	1.500 frs
	<i>Recherche du jus de pommes. Avec dosage de l'acide malique</i>	500 grs	1.000 frs
Lait de vaches.	<i>Analyse usuelle. — composition élémentaire, densité, dosage de la matière grasse, de l'extrait sec, du lactose, de la caséine et des cendres</i> <i>Dosage des chlorures</i>	$\frac{1}{2}$ litre	1.000 frs 300 frs
Lait d'autre origine	<i>Analyse usuelle. — Composition élémentaire, comme pour les laits de vache</i>	$\frac{1}{2}$ litre	1.000 frs
Lait sucré concentré.	<i>Composition élémentaire. — Comme pour les laits ordinaires en plus dosage des sucres</i>	250 grs	1.500 frs
	<i>Analyse bactériologique (colib. et germes totaux)</i>		1.500 frs
Lait en poudre.	<i>Composition élémentaire. — Comme pour les laits concentrés</i>	250 grs	1.500 frs
	<i>Analyse de la première matière grasse. — Détermination de l'indice de saponification des acides volatils solubles et insolubles, des acides gras solubles, des matières étrangères.</i>	250 grs	1.200 frs
Beurre.	<i>Analyse usuelle. — Dosage de l'eau, du sel. Détermination de l'indice de saponification des acides volatils solubles ou insolubles, des acides gras solubles, des matières étrangères</i>	250 grs	1.200 frs
	<i>Dosage de l'eau</i>		300 frs

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif
Margarine.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les beurres, en plus recherche de la matière colorante	250 grs	1.500 frs
	Recherche des antiseptiques chaque	250 grs	800 frs
Fromages.	Analyse usuelle		1.500 frs
	Dosage de l'eau et de la matière grasse		800 frs
Saindoux. Graisses végétales ou animales.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau. Détermination de l'indice saponification, de l'indice iode, de la déviation à l'oléorefractomètre	250 grs	1.200 frs
	<i>Recherche des antiseptiques</i> chaque	250 grs	800 frs
Huiles comestibles	<i>Analyse usuelle.</i> — Détermination de la densité de l'indice d'iode, de la déviation à l'oléorefractomètre ..	1 litre	1.500 frs
Cafés torréfiés.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, de l'extrait et du chlorure de sodium. Recherche du mouillage des matières étrangères. Recherche de l'enrobage	250 grs	2.500 frs
Cacaos chocolats.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, matières solubles et insolubles, matières grasses des sucres. Examen microscopique	250 grs	2.000 frs
	<i>Examen de la pureté de la matière grasse</i>	250 grs	1.200 frs
Chocolat au lait.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les chocolats ordinaires, plus le dosage de la caséine et du lactose	250 grs	2.500 frs
Beurre de cacao.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les graisses végétales ..	250 grs	1.200 frs
Thé - Poivre - Épices.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, de l'extrait. Recherche des matières étrangères. Examen microscopique	100 grs	2.000 frs

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif
Chicorée.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, des matières solubles dans l'eau et insolubles dans l'acide chlorydrique	100 grs	1.200 frs
	<i>Dosage de l'eau et des cendres</i> et matières insolubles dans l'acide chlorydrique. ...	100 grs	900 frs
	<i>Examen microscopique</i>		800 frs
Farines. Pains.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, des matières grasses, de l'acidité du gluten, des matières azotées. Examen microscopique	250 grs	2.000 frs
Pâtes alimentaires.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les farines en plus la recherche des matières colorantes	250 grs	2.000 frs
Amidon - fécules.	<i>Analyse usuelle.</i> — Comme pour les farines	250 grs	2.000 frs
	<i>Examen microscopique.</i> — Seul	100 grs	800 frs
Oeufs conservés en coquilles.	<i>Analyse usuelle.</i> — Examen organoleptique et recherche des conservateurs	250 grs	2.000 frs
Oeufs liquides ou en poudre.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des cendres, de la matière grasse, du sel	100 grs	2.000 frs
	<i>Recherche des antiseptiques.</i> Chaque	100 grs	800 frs
Sel de cuisine.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des chlorures, des sulfates de la chaux, de la magnésie	250 grs	1.500 frs
Sels conservateurs ou saumures	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau, des chlorures, des nitrates, de la soude, de la magnésie	250 grs	2.000 frs
Charcuteries.	<i>Analyse usuelle.</i> — Dosage de l'eau de la matière grasse, du sel, des antiseptiques, de l'amidon	250 grs	2.000 frs
	<i>Dosage de l'amidon.</i> — seul .		800 frs

Nature des substances à analyser	Nomenclature des essais ou dosages	Quantité nécessaire à l'analyse	Tarif
Conserves diverses.	Analyse usuelle. — Etat de conservation, Recherche des antiseptiques, des métaux, de la coloration, Examen microscopique	250 grs	2.500 frs
	Recherche des métaux. — chaque		1.000 frs
Moutardes et condiments.	Analyse usuelle. —	100 grs	1.500 frs
Boîtes pour conserves.	Examen des récipients. — Etamage, soudure, capsulage, sertissage - par dosage	100 grs	1.000 frs
Colorants.	Recherche de la matière colorante	100 grs	1.000 frs
Caramel.	Dosage des sucres, de l'eau, des cendres	100 grs	1.500 frs
Eaux.	Au point de vue potabilité Détermination des titres hydrotimétriques, des chlorures, des nitrates, des matières organiques, Recherche qualitative des nitrites ammoniacque	1 litre	1.000 frs
	Analyse chimique complète au point de vue potabilité et composition chimique. Mêmes dosages que pour la potabilité, en plus, dosage du résidu à 100 % après calcination, perte au feu, de la silice, du fer, et alumine, de la chaux, de la magnésie, des sulfates de l'alcalinité totale	3 litres	2.500 frs
	Le prix des recherches et dosages non tarifés, des analyses de produits industriels, engrais et divers sera fixé par le Directeur du Laboratoire.		
	Duplicata d'analyse		50 frs

Les analyses qualitatives coûtent 100 francs par échantillon pour les personnes habitant la ville de Lille, elles indiquent si l'échantillon soumis est bon, mauvais non nuisible, mauvais nuisible, ou falsifié.

Article 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur à partir du 1^{er} Août 1951.

Visa du Préfet, le 4 Août 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Bains. Tarifs.

Arrêté n° 5.988 du 30 Juillet 1951

Article 1. — L'arrêté municipal n° 4274 en date du 13 Septembre 1950 codifié sous les n° d'articles 558 et 559 du Code des arrêtés municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après :

Article 558 (nouveau) : Les tarifs appliqués dans les établissements municipaux de bains sont fixés comme suit :

Bains - Baignoires et douches

Tarif normal

Bains douches	25 frs
Bains baignoires	40 »
Bains sulfureux	60 »

Tarif réduit

(sauf samedi et dimanche)

<i>a) Scolaires de moins de 16 ans :</i>	
Bains baignoires	25 frs
Bains douches	15 »
<i>b) Assistés du bureau de bienfaisance, pensionnaires des Hospices, économiquement faibles</i>	
Bains baignoires ou	
Bains douches	1 fr

Article 559 (nouveau) : Les tarifs appliqués dans les piscines sont ainsi fixés :

Piscine couverte

Tarif normal

Bains	40 frs
Location d'une ceinture de natation	15 »
Leçons de natation :	
la carte de trois tickets (entrée non comprise)	150 »
Location en exclusivité de la piscine durant les heures d'ouverture	l'heure 2.500 »
Location de la piscine en dehors des horaires d'ouverture	l'heure 1.200 »

Tarif réduit

(sauf samedi et dimanche)

Scolaires, étudiants	25 frs
Militaires, (hommes de troupe)	25 »
Nageurs sportifs (des sociétés P.N.L. et C.O.S.N.L.) .	25 »
Organismes scolaires ou parascolaires publics ou privés, services de la police d'Etat, groupements de jeunes, etc..., par groupe de 10 unités minimum par unité	25 »

Piscine de plein air

Tarif normal

Entrée (vestiaire compris)	40 frs
Entrée (cabine comprise)	60 »
Location de ceinture de natation	15 »
Leçons de natation :	
la carte de trois tickets (entrée non comprise)	150 »
Location de la piscine en dehors des horaires d'ouverture	1.200 »
Location en exclusivité de la piscine durant les heures d'ouverture	2.500 »
Remboursement des plaques de contrôle perdues	20 »

Tarif réduit

(sauf samedi et dimanche)

Scolaires, étudiants	25 frs
Militaires (hommes de troupe)	25 »
Nageurs sportifs (des sociétés P.N.L. et C.O.S.N.L.) ..	25 »
Organismes scolaires ou parascolaires publics ou privés, services de la police d'Etat, groupements de jeunes, etc..., par groupe de 10 unités minimum ; par unité	25 »

Abonnements

Abonnements forfaitaires aux sociétés sportives agréées par la ville donnant droit :	
1 ^o — à l'accès :	
a) à la piscine couverte de 19 h. 30 à 22 heures,	
b) à la piscine en plein air de 20 h. à 21 h. 45.	
2 ^o — à l'utilisation de piscine couverte et de plein air pour manifestations sportives le dimanche de 15 à 20 heures.	15.000 frs

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} Août 1951.

Visa du Préfet, le 2 Août 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Marchés couverts Redevance.

Arrêté n° 6.105 du 25 Août 1951

Article 1. — L'article 909 du Code des arrêtés municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 909 - Marchés couverts - Redevance mensuelle pour occupation des étaux ou emplacements.

Nature des étaux	Halles Centrales et Nouvelle Aventure	Gentil Muiron
Boucher, charcutier, tripier	700 F.	560 F.
Poissonnier	400 F.	320 F.
Divers	300 F.	240 F.
Caves	100 F.	80 F.
Emplacements spéciaux (frigidaires et bureaux des commissionnaires en viande, banques)	2.000 F. par emplacement	
Nouveaux bureaux édifiés par la ville	5.000 F. par bureau	

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} Septembre 1951.

Visa du Préfet, le 25 Août 1951.

**CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Permis de stationnement
Tarif.**

Arrêté n° 6.117 du 27 Août 1951

Article 1. — Les dispositions de l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux (tarif général de voirie § 24) sont modifiés comme suit :

Voitures de place automobiles et hippomobiles	par véhicule et par mois	aux emplacements désignés 400 F.
---	--------------------------	-------------------------------------

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Visa du Préfet, le 1^{er} Septembre 1951.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et stationnement.

Arrêté n° 5.884 du 6 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Rue Ratisbonne.

(partie comprise entre la rue Léon Gambetta et la rue Masséna):
stationnement alterné.

Visa du Préfet, le 4 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.896 du 10 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions de l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétés comme suit :

Rue des Tanneurs.

Parc d'autos, au droit de l'immeuble portant le numéro 68.

Dans ce parc, réservé aux voitures de tourisme et aux camionnettes ne dépassant pas 1.200 kgs de charge utile, la durée de stationnement ne pourra dépasser cinq heures.

Visa du Préfet, le 4 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.923 du 16 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Rue Saint-Pierre-Saint-Paul.

Stationnement alterné (pendant une durée de deux mois, à titre d'essai).

Visa du Préfet, le 4 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.949 du 20 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Rue Colbert.

(Partie comprise entre la rue Léon Gambetta et la rue des Stations).

Sens unique de la rue Léon Gambetta vers la rue des Stations.

Rue d'Antin.

(Partie comprise entre la rue Léon Gambetta et la rue des Stations).

Sens unique de la rue des Stations vers la rue Léon Gambetta.

Article 2. — Les dispositions qui précèdent sont prises à titre d'essai pour une durée de deux mois.

Visa du Préfet, le 30 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.950 du 20 Juillet 1951

Article 1. — L'article 59, paragraphe B du Code des Arrêtés Municipaux, relatif à la liste des parcs d'automobiles réservés aux

voitures de tourisme et aux camionnettes ne dépassant pas 1.200 kgs de charge utile est complété comme suit :

Article 59, paragraphe B, place des Reignaux :
côté des numéros impairs du 15 au 25 inclus.

Dans ce parc, la durée du stationnement ne pourra dépasser cinq heures.

Visa du Préfet, le 30 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.106 du 21 Août 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux sont complétées comme suit :

Rue des Brigittines.

La circulation de tous véhicules dont la hauteur totale est égale ou supérieure à 2 mètres est interdite sous le passage voûté aboutissant 58, rue Gustave Delory.

Visa du Préfet, le 4 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.198 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sous l'intitulé : rue de la Vignette, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue de la Vignette.

Sens unique de la rue de Paris vers et jusqu'à la rue Edouard Delesalle.

Visa du Préfet, le 11 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.221 du 22 Septembre 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 5.237 du 6 Mars 1951, réglementant le stationnement des véhicules, rue Détournée, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 59, rue Détournée :

Le stationnement des véhicules est interdit :

- 1° — De l'angle de la rue des Tanneurs jusqu'au numéro 19 inclus d'une part et jusqu'au numéro 20 inclus d'autre part.
- 2° — De l'angle de la rue du Sec Arembault jusqu'au numéro 5 inclus d'une part et jusqu'au numéro 6 inclus d'autre part.

Visa du Préfet, le 11 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.222 du 22 Septembre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété comme suit :

Article 59, rue des Deux Epées :

Stationnement des véhicules interdit, sauf pour la desserte des immeubles riverains.

Visa du Préfet, le 11 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.223 du 22 Septembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Article 59, rue Saint Sébastien :

Stationnement interdit, côté des numéros pairs dans la partie comprise entre les rues du Metz et du Béguinage.

Visa du Préfet, le 11 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.224 du 22 Septembre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

Article 59, rue Saint Jacques :

Arrêts alternés, sauf au droit des immeubles portant les numéros 1 au 5 bis inclus et 2 au 10 inclus où le stationnement est interdit.

Visa du Préfet, le 10 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.240 du 25 Septembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

Article 59, rue de la Piquerie :

Stationnement alterné.

Visa du Préfet, le 11 Octobre 1951.

Arrêté n° 6.259 du 29 Septembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux prescrivant le sens unique de circulation

des véhicules, rue Guillaume Werniers, de la rue Lamarck vers la Place du Prieuré sont et demeurent abrogées.

Visa du Préfet, le 15 Octobre 1951.

Arrêté n° 5.951 du 20 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 64 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 64 : La circulation des voitures à bras et des voitures hippomobiles est interdite de 11 heures à 19 heures à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes et dans ces voies elles-mêmes :

Rue de Tenremonde - Place de l'Arsenal - Rue Thiers - Rue Basse - Rue des Chats Bossus - Place du Lion d'Or - Rue Saint Jacques - Place aux Bleuets - Rue des Urbanistes - Rue des Canoniers - Rue de Roubaix - Rue Saint Hubert - Rue du Vieux Faubourg - Rue Sans Pavé - Place des Buisses - Rue des Buisses - Place de la Gare - Rue de Tournai - Rue du Molinel - Place Richebé - Boulevard de la Liberté.

DONS ET LEGS. — Leg Crépin - Immeuble.

Marché pour travaux de maçonnerie, plafonnage, etc., à l'immeuble 23, rue de la Madeleine à Douai, endommagé par faits de guerre, au profit de M. H. Dangleterre, 10, rue du Kiosque à Douai, moyennant la somme de 407.846 francs.

Conseil municipal : n° 3.097 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 28 Septembre 1951.

EAU. — Matériel.

Marché pour fourniture d'appareils et pièces de rechange au Service des Eaux au profit des Etablissements Degremont, 151, route de Saint-Cloud à Rueil-Malmaison, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.056 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

EAU. — Usine élévatoire d'Emmerin.

Marché pour l'électrification de l'Usine d'Emmerin au profit de la Société Générale d'Entreprise, 61, rue de la Fosse aux Chênes à Roubaix, moyennant la somme de 1.855.300 francs.

Conseil municipal : 2.777 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Juillet 1951.

Marché pour raccordement au réseau haute tension de l'Usine d'Emmerin au profit de l'Electricité de France, 89, rue de la Barre à Lille moyennant la somme de 1.310.261 francs.

Conseil municipal : n° 2.776 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Juillet 1951.

Convention réglant la rémunération accordée à l'Association des Industriels du Nord de la France pour les études, appels d'offres, surveillance et réception des travaux d'électrification de l'Usine d'Emmerin. Pour l'enregistrement, le montant des honoraires est évalué à deux cent cinquante mille francs. (4 Décembre - 23 Octobre - 12 Septembre 1951).

Enregistré A. Adm. 28-12-1951 - Vol. 90 B. Case 617.

Conseil municipal : n° 3.059 du 26 Juillet 1951.

ECONOMAT. — Articles de bonneterie.

Marché pour fourniture d'articles de bonneterie aux services municipaux, au profit de M. Misenne, 71, rue des Postes à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.937 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 8 Septembre 1951.

ECONOMAT. — Articles textiles.

Marché pour fourniture et confection de blouses, tabliers, etc..., aux Services Municipaux au profit de M. A. Dorchies, 108, rue d'Equermes à Lille, moyennant la somme approximative de 360.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.936 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

ECONOMAT. — Chlorate de soude.

Marché pour fourniture de chlorate de soude, etc... aux Services Municipaux au profit des Etablissements Lotigie, 29, rue Darbo à Roubaix, moyennant la somme approximative de 875.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.940 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

ECONOMAT. — Machines à écrire.

Marché pour fourniture de machines à écrire aux Services Municipaux au profit des Etablissements Gaspard Trumpy et C^{ie}, 12, rue Caumartin à Paris, moyennant la somme de 537.160 francs.

Conseil municipal : n° 2.938 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

ECONOMAT. — Matériel typographique.

Marché pour fourniture de matériel pour le bureau de dessin, au profit de la Société Les Instruments Scientifiques et Industriels, 77, Avenue Parmentier à Paris, moyennant la somme de 451.849 francs.

Conseil municipal : n° 2.877 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Juillet 1951.

ECONOMAT. — Oxygène, acétylène.

Marché pour fourniture d'oxygène, acétylène, location et réparation de tubes etc., aux Services Municipaux au profit de la Société L'air Liquide, 185, Boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.939 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

ECONOMAT. — Fournitures diverses.

Marché pour fournitures diverses aux Services Municipaux, au profit de la Société Gestetner, 29, rue du Louvre à Paris, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.945 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 31 Août 1951.

ELECTIONS POLITIQUES. — Conseil Général.

Arrêté n° 6.140 du 8 Septembre 1951

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque parti politique, sera réservé aux lieux ci-dessous désignés pour l'apposition des affiches électorales relatives aux élections qui auront lieu en Octobre 1951 pour le renouvellement partiel du Conseil Général du Nord.

n° des bureaux	Cantons	Lieu de réunion des électeurs
5 ^e Bureau	Canton Centre	Ancienne Recette Municipale, place Rihour.
6 ^e Bureau	d°	Ancienne Recette Municipale, place Rihour.
7 ^e Bureau	d°	Bureau de Bienfaisance, 31, rue des Fossés.
8 ^e et 9 ^e	d°	Ecole de Jussieu, sq. Dutilleul 4.
10 ^e	d°	Ecole Sophie Germain, 97, Bd de la Liberté.
11 ^e , 12 ^e et 13 ^e	d°	Ecole Lavoisier, 72, rue des Stations.
14 ^e	d°	Ecole Gounod, 70, rue des Stations.
15 ^e , 16 ^e , 17 ^e et 18 ^e	d°	Ecole Rollin, 58, rue du Marché.
38 ^e et 39 ^e	Canton Sud	Ecole V. Hugo, 135, Bd Victor Hugo.
40 ^e et 41 ^e	d°	Ecole Jacquard, 51, rue de Wazemmes.
42 ^e et 43 ^e	d°	Ecole Arago, 133, Bd Victor Hugo.
44 ^e	d°	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
45 ^e	d°	Groupe scolaire, côté garçons, Faubourg d'Arras.
46 ^e et 47 ^e	d°	Ecole Buffon, 57, rue Fénelon.
48 ^e et 49 ^e	d°	Ecole Montaigne, 55, rue Fénelon.
50 ^e et 51 ^e	d°	Ecole V. Duruy, rue Victor Duruy.
52 ^e	d°	Ecole J. Maillotte, rue Victor Duruy.
53 ^e et 54 ^e	d°	Ecole Pasteur, 246, rue Solférino.
55 ^e et 56 ^e	d°	Ecole Michelet, 18, rue Fabricy.
78 ^e	Canton Nord	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas.
79 ^e	d°	Conservatoire, 2, place du Concert.
80 ^e et 81 ^e		Ecole Lamartine, 15, Av. du Peuple Belge.
82 ^e	d°	Ecole Diderot, 5, rue St Sebastien.
83 ^e et 84 ^e	Canton Ouest	Ecole J. J. Rousseau, 101, rue Princesse.
85 ^e et 86 ^e	d°	Ecole Lamennais, 60, rue L. Danel.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ancien Gymnase, place Philippe de Girard.

Ecole de natation, mur sur rue de la Digue.

Ecole Chateaubriand, rue du Port.

Marché de la Nouvelle Aventure, côté droit, en façade sur rue Léon Gambetta.

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean Macé, rue Gosselet.

Crèche Municipale, place Déliot.

Ecole Baggio, rue Corneille.

Ecole Camille Desmoulins, Boulevard Victor Hugo.

Halles aux Sucres sur rue de la Halle.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Arrêté n° 6.037 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{me} Oudart, MM. Bazelis et Vermaere sont maintenus dans leurs fonctions de Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire pour une nouvelle période de trois années arrivant à l'expiration de 27 Juillet 1954.

Arrêté n° 6.045 du 3 Août 1951

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Visa du Préfet, le 31 Août 1951.

Arrêté n° 6.044 du 9 Août 1951

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Visa du Préfet, le 31 Août 1951.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture.

Arrêté n° 6.136 du 5 Septembre 1951

Article 1. — Le montant des indemnités à allouer au personnel enseignant de l'Ecole Régionale d'Architecture est fixé comme suit :

Noms	Désignation des cours	Nbre de cours	Montant des indemnités à allouer au		
			1.10.49	1.1.1950	1-7-50
Gaillard Georges	Histoire de l'Architecture	35	35.490	37.975	40.215
Doual Raymond	Histoire de l'Art	35	35.490	37.975	40.215
Lys André	Théorie de l'Architecture	35	35.490	37.975	40.215
Garnache Roger	Construction Statistique des matériaux	35	35.490	37.975	40.215
Maitte Pierre	Physique et Chimie	35	35.490	37.975	40.215
Sizaire André	Géométrie descriptive	35	35.490	37.975	40.215
d°	Perspective	30	30.420	32.550	34.470
Dufour Constantin	Législation	30	30.420	32.550	34.470
Favrelle René	Mathématiques	70	70.980	75.950	80.430
Cléty Constant	Dessin	25	25.450	27.125	28.725
Morlaix Emile	Modelage	25	25.450	27.125	28.725
Vanhoorde Albert	Matériaux et éléments de construction	35			40.215
Deregnaucourt Ferdi-	Stérotomie	35	35.490	37.975	40.215
nand					(décédé le 20-10-1950)

Arrêté n° 6.187 du 20 Septembre 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Garnache Roger	Construction statique	35	35.490	37.975	40.215
	Graphique et résistance des matériaux	35	35.490	37.975	40.215

Arrêté n° 5.960 du 23 Juillet 1951

Article 1. — L'indemnité annuelle accordée à M. Fayier, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, est fixée comme suit :

à compter du 1 ^{er} Janvier 1950	381.000 frs
à compter du 1 ^{er} Juillet 1950	396.000 frs
à compter du 25 Décembre 1950	424.000 frs

Article 2. — M. Favier continuera à bénéficier de toutes les indemnités accessoires accordées à son collègue de l'École des Beaux-Arts, à l'exclusion de celles qui, en raison de sa qualité d'architecte patenté, lui sont interdites par la législation en vigueur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon.

21 Août 1951.

Marché pour fourniture d'une machine à laver la vaisselle au Lycée Fénelon, au profit de la Compagnie Hobart, 231, Boulevard de la Liberté, moyennant la somme de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.028 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 21 Août 1951.

Marché pour fourniture de charbon au Lycée Fénelon, au profit de M. A. Béghin, 26, rue Gambetta à Thumesnil, moyennant la somme approximative de 2.100.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.920 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Collège Valentine Labbé.

Marché pour fourniture de machines à écrire au collège Valentine Labbé, au profit des Etablissements G. Trumpy, 12, rue Caumartin à Lille, moyennant la somme de 531.500 francs.

Conseil municipal : n° 3.222 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 28 Août 1951.

ETAT-CIVIL. — Médecins.

Arrêté n° 5.964 du 23 Juillet 1951

Article 1. — Le Docteur Marcel Alphan, domicilié 24, rue Pierre Legrand, qui remplacé du 1^{er} au 20 Août 1951 inclus le Docteur Paul Williatte, Médecin de l'Etat Civil dans les 16^e et 17^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 18 Octobre 1950.

Arrêté n° 6.036 du 8 Août 1951

Article 1. — Le Docteur Pierre Bertin, domicilié, 99, rue Saint André, qui remplace du 12 Août au 2 Septembre 1951 inclus le Docteur Charles André D'Halluin, médecin de l'Etat Civil dans la 8^e circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 18 Octobre 1950.

Arrêté n° 5.946 du 19 Juillet 1951

Article 1. — Le Docteur Charles André D'Halluin, domicilié 46, rue Turgot à Lille, qui remplace du 13 Juillet au 3 Août 1951 inclus, le Docteur Pierre Bertin, Médecin de l'Etat Civil dans les 1^{re} et 2^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 18 Octobre 1950.

Arrêté n° 6.014 du 2 Août 1951

Article 1. — Le Docteur André Legrand, domicilié 107, rue des Postes à Lille, qui remplace du 1^{er} au 31 Août 1951 inclus, le Docteur Israël Tajchner, Médecin de l'Etat Civil dans la 13^e circonscription, recevra, pour cette période l'indemnité prévue par la délibération du 18 Octobre 1950.

ETAT-CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 5.959 du 25 Juillet 1951

M. Maurice Hanskens, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat civil le Jeudi 26 Juillet 1951, à onze heures

Arrêté n° 6.141 du 10 Septembre 1951

M. Ali Landrèa, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Mercredi 12 Septembre 1951 à 10 heures.

Arrêté n° 5.990 du 30 Juillet 1951

M. Louis Manguine, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Samedi 4 Août 1951 à 11 heures 45.

Arrêté n° 5.895 du 9 Juillet 1951

M. Charles Saint Venant, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Samedi 7 Juillet 1951 à 9 heures.

Arrêté n° 5.917 du 12 Juillet 1951

M. Marcel Véroone, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Mardi 10 Juillet 1951 à 11 heures 30.

FETES - RECEPTIONS. — Fastes de Lille.

Marché pour fourniture de conserves alimentaires aux Services Municipaux au profit de la Maison Cassegrain à Saint Sébastien sur Loire, moyennant la somme approximative de 1.706.551 francs.

Conseil municipal : n° 2.811 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Juillet 1951.

Marché pour fourniture de biscuits aux Services Municipaux au profit de la Société l'Indépendante, 112, Boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.811 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Juillet 1951.

FETES - RECEPTIONS. — Réception.

Arrêté n° 6.138 du 9 Septembre 1951

Considérant que la circulation des véhicules place du Général de Gaulle est susceptible d'apporter un trouble au déroulement des funérailles officielles des prisonniers de guerre décédés en captivité et rapatriés de Pologne ;

ARRÊTONS :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le Dimanche 9 Septembre à partir de 9 heures, place du Général de Gaulle.

La circulation générale sera déviée par la place du Théâtre, rues Lepelletier, Basse, Thiers, place de l' Arsenal, rues de l'Hôpital Militaire, des Fossés, de la Vieille Comédie, Sec Arembault et de Paris.

Article 2. — La circulation sera rétablie un quart d'heure après le départ du cortège.

Visa du Préfet, le 10 Septembre 1951.

FETES - RECEPTIONS. — Fête sportive.

Arrêté n° 6.220 du 22 Septembre 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant survenir à l'occasion de la Finale du Championnat du Nord de Marche des Garçons de café organisé le 24 Septembre 1951 sur le territoire de Lille par l' « A. C. Hôteliers Lillois » :

Article 1. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit rue de Paris entre la rue des Manneliers et la rue des Ponts de Comines, le Lundi 24 Septembre, de 13 heures 30, à 16 heures.

FINANCES. — Régisseurs de dépenses.

Arrêté n° 6.020 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Brunehant, rédactrice affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, est nommée « payeur suppléant » en remplacement de M. Deslandre, décédé.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.916 du 12 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 30 Mai 1950, portant le n° 3.740 bis (article 6), sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« *Article 6.* — En cas d'absence, M^{me} Dujardin sera remplacée par
« M. Jean Deloux, Rédacteur affecté au 2^e Bureau de la 5^e
« Division.

Les autres dispositions de notre arrêté sus-visé restent inchangées.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.021 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Rozies, née Preterre, expéditionnaire affectée au Collège Technique Valentine Labbé, est chargée du paiement des traitements du personnel de cet établissement en remplacement de M^{me} Querey.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.943 du 18 Juillet 1951

Considérant qu'une excursion d'une journée au Touquet-Paris-Plage sera organisée, le 20 Juillet 1951, à l'intention d'écoliers français et allemands réunis dans le cadre des échanges internationaux d'enfants ;

Article 1. — M. Léon Sergeant, rédacteur principal attaché au Secrétariat de la 4^e Division, est nommé régisseur des dépenses qui seront engagées pour l'objet précité.

Article 2. — Une avance de fonds de 10.000 francs sera faite à M. Sergeant, à charge par lui d'en justifier l'emploi.

FINANCES. — Recettes. Dommages de guerre.

Arrêté n° 6.103 du 18 Août 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires à l'exercice 1951 :

Grand Palais de la Foire Commerciale	10.000.000
--	------------

Arrêté n° 6.104 du 18 Août 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1951 :

Château de la Haye	3.699
Cimetière du Sud	19.468
Colonies de vacances de la Carnoye	3.145.127
Immeuble 309, rue du Fg des Postes	14.669
Total	3.182.963

FINANCES. — Régisseurs de recettes.

Arrêté n° 5.925 du 16 Juillet 1951

Article 1. — M. Legrand, Secrétaire de Police est chargé de l'encaissement, sous la direction et la surveillance du Receveur Municipal des frais d'établissement des nouvelles cartes d'identité modèle 4, soit dix francs par carte.

Article 2. — M. Legrand devra verser tous les 15 jours, le montant de ses recettes dans la caisse municipale.

Article 3. — En cas d'absence, M. Legrand sera remplacé par M. Ghoris, Secrétaire de Police.

Article 4. — En raison du peu d'importance de ces opérations, M. Legrand est dispensé de fournir un cautionnement.

Arrêté n° 5.924 du 16 Juillet 1951

Article 1. — L'article 1 de notre arrêté du 23 Novembre 1950 est modifié comme suit :

Monsieur Rotsaert est chargé, pour le compte et sous la responsabilité de M. le Receveur Municipal, de percevoir :

- 1° le prix du repas dans les cantines scolaires ;
- 2° le montant de la participation des parents dans les frais d'envoi de leurs enfants dans les colonies de vacances ;
- 3° le montant de la participation des parents dans les frais d'envoi de leurs enfants dans les camps de vacances.

Article 2. — Aucune modification n'est apportée dans les autres dispositions de l'arrêté susvisé.

FOIRES - KERMESSES. — Foire - attractions.

Arrêté n° 5.952 du 20 Juillet 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement pendant la foire-attractions :

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite à partir du 16 Août 1951 et pendant toute la durée de la foire-attractions, Avenue Cuvier et Allée des Marronniers.

Article 2. — Les stationnements de toute nature seront interdits durant la même période :

a) Avenue Mathias Delobel, tronçon compris entre le Pont de la Citadelle et la Passerelle Vauban.

b) Façade de l'Esplanade, tronçon compris entre le Pont du Ramponneau et l'entrée de la rue Léonard Danel.

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES. — Grande Braderie.

Arrêté n° 6.112 du 21 Août 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents susceptibles de résulter de l'important mouvement de foule que provoque la fête annuelle de la Braderie :

Article 1. — Toute circulation à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le Lundi 3 Septembre 1951 jusqu'à treize heures trente dans les voies ci-après : Chaussée Centrale du boulevard J.-B. Lehas ; boulevard Papin ; place Simon Vollant ; rue de Paris ; rue du Molinel ; places Richebé ; de Béthune ; rues de Béthune ; du Sec Arembault et Neuve ; place du Général de Gaulle ; rue des Sept Agaches ; des Manneliers ; Faidherbe ; de la Grande Chaussée et de la Bourse ; place du Théâtre ; rue Esquermoise (tronçon compris entre la rue Basse et la place du Général de Gaulle) ; et rue Nationale (partie comprise entre le boulevard de la Liberté et la place du Général de Gaulle) ; rue d'Arras et place Vanhoenacker ; rue Léon Gambetta (tronçon compris entre la Place de la République et la rue Colbert).

Article 2. — La circulation sera déviée, dans les deux sens, sur le circuit suivant : boulevard de la Liberté ; rue de Tenremonde ; place de l'Arsenal ; rue des Bouchers ; de la Barre ; square du Ramponneau ; rues Léonard Danel ; d'Angleterre ; de la Monnaie ; place du Lion d'Or ; rues Saint-Jacques ; des Jardins ; de Roubaix ; des Ponts de Comines ; place des Reignaux ; rue du Priez ; place de la Gare ; rues de Tournai ; Paul Duez ; avenue Eugène Varlin ; boulevard Louis XIV.

Dans ces voies, il ne sera toléré ni installation ni déballage sur la chaussée.

Article 3. — Dans les artères où se tient la braderie :

a) aucune installation ne sera tolérée au milieu de la chaussée sauf sur les places du Général de Gaulle et du Théâtre ;

b) la chaussée devra rester entièrement dégagée aux carrefours ;

c) les propriétaires riverains qui désirent se réserver les emplacements au droit de leurs établissements, devront en faire connaître leur intention le Dimanche 2 Septembre avant midi, soit au moyen de pancartes apposées sur leurs vitrines, soit par tout autre mode visible.

Les emplacements réservés ne peuvent en aucun cas être cédés.

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES. — Braderie de quartiers.

Arrêté n° 5.885 du 7 Juillet 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents qui pourraient résulter de l'affluence de foule que provoquera la braderie organisée le 14 Juillet 1951, dans la rue de Lannoy :

ARRÊTONS :

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite le 14 Juillet, de zéro heure à 14 heures, dans la rue de Lannoy.

Article 2. — La circulation sera déviée, dans les deux sens, sur le circuit : rues Pierre Legrand et Philadelphie.

Article 3. — En aucun cas, les installations utilisées par les marchands ne pourront être implantées dans le revêtement des trottoirs.

Article 4. — Les propriétaires riverains qui désirent se réserver les trottoirs au droit de leurs établissements, devront faire connaître leurs intentions, la veille avant midi, soit au moyen de pancartes à leurs vitrines, soit par tout autre mode visible.

En outre, les emplacements ne peuvent en aucun cas être cédés.

HABITAT. — Permis de construire.

Des permis de construire ont été accordés au cours du troisième trimestre 1951 pour les immeubles ci-après désignés (clauses prescrites cf. à l'arrêté) :

Rues Abélard et Louis Spriet, (angle des) : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Georges Lescultre. (Arrêté n° 5.898 du 10 Juillet 1951).

Rue Abélard : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Devresse. (Arrêté n° 6.122 du 29 Août 1951).

Rue Abélard : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jacques Picavet. (Arrêté 6.258 du 29 Septembre 1951).

Rue Alphonse Mercier, 62 : Construction d'un hangar à usage d'entrepôt. Demandeur : M. Pierre Buades. (Arrêté n° 6.149 du 14 Septembre 1951).

Rue d'Antin, 36 : Réfection d'un hangar. Demandeur : M. Barrois, gérant des Etablissements Barrois-Bogaert. Arrêté n° 5.862 du 2 Juillet 1951).

Rue d'Arras, 21 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Arthur Polliet. (Arrêté n° 5.908 du 12 Juillet 1951).

Rue d'Arras, 79 : Transformation de façade. Demandeur : M. Jacques Dufaux, Directeur des Epiceries Dufaux. (Arrêté n° 6.086 du 16 Août 1951).

Rue d'Artois, 205 : Construction d'une fosse à gaz oil. Demandeur : M. Frammery, Directeur des Etablissements Nory et C^{ie}. (Arrêté n° 5.958 du 21 Juillet 1951).

Rue Auber, 63 : Aggrandissement d'un magasin. Demandeur : M. Hoffman, Administrateur Directeur Général des Etablissements Doméon. (Arrêté n° 5.858 du 2 Juillet 1951).

Rue de Bapaume, 10 : Percement d'un mur et pose d'une porte de garage. Demandeur : M. René Charlet. (Arrêté n° 6.254 du 25 Septembre 1951).

Rue du Barbier Maes, 9 et 11 : Transformation et construction de garages. Demandeur : M. Georges Lamoot. (Arrêté n° 6.064 du 11 Août 1951).

Rue des Bas Jardins, 4 à 8 : Revêtement de façade. Demandeur : M. Missu (Arrêté n° 6.068 du 13 Août 1951).

Rues du Becquerel et de l'Alcazar, (angle des) : Pose d'une clôture. Demandeur : M. Méderic Lefebvre. (Arrêté n° 6.161 du 17 Septembre 1951).

Rue Benignat : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Louis Delecourt. (Arrêté n° 5.897 du 10 Juillet 1951).

Rue Benvignat : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Claude Delebarre. (Arrêté n° 6.256 du 29 Septembre 1951).

Rues Berthelot et Victor Renard, (angle des) : Construction de garages. Demandeurs : MM. Emile Cauche et Charles Banzet. (Arrêté n° 5.910 du 12 Juillet 1951).

Rue de Béthune, 27 bis : Transformation d'une salle de spectacles. Demandeurs : MM. Raymond Quartier et Louis Dalle, gérants de la Société « Eden Cinéma ». (Arrêté n° 6.186 du 20 Septembre 1951).

Rue de Béthune, 36 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Van Espen. (Arrêté n° 6.255 du 29 Septembre 1951).

Rue de Béthune, 38 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. César Convain. (Arrêté n° 6.231 du 24 Septembre 1951).

Rue de Béthune, 58 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Maurice Van Poperinghe. (Arrêté n° 5.859 du 2 Juillet 1951).

Rue Bourignon, 45 : Revêtement de façade et transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Pierre Huyghe. (Arrêté n° 5.905 du 12 Juillet 1951).

Rue de Brigode : Construction d'un immeuble. Demandeur : M. André Fiévet. (Arrêté n° 6.152 du 14 Septembre 1951).

Rue du Buisson, 203 (angle avenue Duray) : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Albert Suroy. (Arrêté n° 5.901 du 10 Juillet 1951).

Boulevard Carnot, 46 à 50 : Surélévation de l'immeuble. Demandeur : M. Jean Montel, Directeur de la Société Industrielle Automobile du Nord. (Arrêté n° 6.019 du 6 Août 1951).

Rue Castel, 4 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Jean Deboulogne. (Arrêté n° 6.232 du 25 Septembre 1951).

Rue Charles Quint, 7 : Construction de W. C. et aménagement d'un appartement. Demandeur M. Coustenoble. (Arrêté n° 5.874 du 6 Juillet 1951).

Rue de la Collégiale, 2 : Construction d'un bâtiment. Demandeur : M. Auguste Scalbert, Directeur de la Banque Scalbert. (Arrêté n° 6.061 du 11 Août 1951).

Rue Copernic : Construction d'un dépôt de bois. Demandeur : M. Julien Petit. (Arrêté n° 5.899 du 10 Juillet 1951).

Rue de Cronstadt : Construction d'un garage. Demandeur : M. Fernand Nounckele. (Arrêté n° 5.886 du 9 Juillet 1951).

Rue de Douai, 21 : Aménagement d'une cuisine. Demandeur : M. Maurice Callens. (Arrêté n° 5.957 du 21 Juillet 1951).

Rue Faidherbe, 1, retour rue Anatole France : Transformation de vitrines et de baies. Demandeur : M. Henri Doublet. (Arrêté n° 6.097 du 18 Août 1951).

Rue du Faubourg de Valenciennes, 54 : Construction d'un mur de clôture. Demandeur : M. Nicodème. (Arrêté n° 6.199 du 21 Septembre 1951).

Rue des Fossés, 24 et Place Rihour, 61 : Réfection de l'immeuble. Demandeur : M. André Picavet. (Arrêté n° 6.233 du 25 Septembre 1951).

Rue du Four à Chaux, 35-37 : Construction de garages. Demandeur M. André Heitz. (Arrêté n° 5.861 du 2 Juillet 1951).

Rue Fourmentel, 47 : Construction d'une salle d'eau. Demandeur : M. Charles Descamps. (Arrêté n° 6.065 du 11 Août 1951).

Rue Gantois, 59 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M^{me} Fernande Beaujot-Dubois. (Arrêté n° 5.875 du 6 Juillet 1951).

Rue Garibaldi, 50 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Louis Chatelet. (Arrêté n° 6.098 du 18 Août 1951).

Rue Germain Pilon, 17 : Construction d'un local à usage de débarras. Demandeur : M^{me} V^{ve} Germaine Dekens. (Arrêté n° 6.150 du 14 Septembre 1951).

Rue Gustave Delory, 134 : Transformation de vitrine et d'une grande porte. Demandeur : M. Georges Bauwens. (Arrêté n° 6.100 du 18 Août 1951).

Rue Henri Lestienne, 90 : Surélévation de l'immeuble. Demandeur : M. Maurice Demouveau. (Arrêté n° 5.900 du 10 Juillet 1951).

Rue Henri Regnault, 21 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Daniélo Marcuz. (Arrêté n° 6.062 du 11 Août 1951).

Rue Jean Roisin, 15 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Bauwens. (Arrêté n° 5.877 du 6 Juillet 1951).

Rue Léon Gambetta, 6 : Transformation de vitrine. Demandeur : M^{me} Marie-Louise Desmet, gérante de la S.A.R.L. « Aux tissus chics ». (Arrêté n° 5.906 du 12 Juillet 1951).

Rue Léon Gambetta, 312 : Construction d'un entrepôt de tissus dans la cour de l'immeuble. Demandeur : M. Aron Grundmann. (Arrêté n° 5.953 du 20 Juillet 1951).

Boulevard de la Liberté, 51 bis : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Emile Vandycke. (Arrêté n° 5.909 du 12 Juillet 1951).

Boulevard de Lorraine et rue Charles de Muysaert : Construction d'un mur de clôture. Demandeur : M. Jean Deslandre, gérant de la « Brasserie du Pélican ». (Arrêté n° 5.907 du 12 Juillet 1951).

Rue Louis Spriet, 30 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Wilhem Buhot. (Arrêté n° 5.860 du 2 Juillet 1951).

Rue Louis Spriet, 53 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Edouard Delattre. (Arrêté n° 5.954 du 20 Juillet 1951).

Rue Louis Spriet : Construction d'un immeuble. Demandeur : M. Jean Tricart. (Arrêté n° 6.153 du 14 Septembre 1951).

Rue Louise Michel : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Olivier. (Arrêté n° 6.235 du 25 Septembre 1951).

Rue Lydéric, 6 : Construction de deux salles de classe, un préau, des cabinets d'aisances et urinoirs. Demandeur : Société des Eglises et des Ecoles du Diocèse de Lille. (Arrêté n° 6.088 du 17 Août 1951).

Rue de Madagascar, 9 : Construction d'une cave et d'une terrasse. Demandeur : M. Blaccke. (Arrêté n° 6.087 du 17 Août 1951).

Rue du Marais de Lomme, 6 : Construction de deux garages. Demandeur : M. Paul Rogez. (Arrêté n° 6.060 du 11 Août 1951).

Rues du Metz et Princesse, (angle des) : Construction de cinq garages et d'une remise. Demandeur : M. F. Ducate. (Arrêté n° 5.879 du 6 Juillet 1951).

Rue Michel Ange : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Victor Caucheteux. (Arrêté n° 6.203 du 21 Septembre 1951).

Boulevard Montebello et rue Moillet, (angle des) : Construction d'une habitation. Demandeur : M^{me} Noelly Mercier. (Arrêté n° 6.204 du 21 Septembre 1951).

Rue Nationale, 56 : Transformation de façade. Demandeur : M. Camerlinck. (Arrêté n° 6.201 du 21 Septembre 1951).

Rue Nationale, 105 : Transformation de façade. Demandeur : M. Marcel Verdonck. (Arrêté n° 6.063 du 11 Août 1951).

Rue Nationale, 208 : Refection de façade. Demandeur : M. Villie, Secrétaire Général de la Chambre Syndicale Métallurgique. (Arrêté n° 6.202 du 21 Septembre 1951).

Rue de Paris, 137 : Transformation de vitrine. Demandeur : MM. Danckaert Frères. (Arrêté n° 5.878 du 6 Juillet 1951).

Rue Pascal, 41 : Construction d'un groupe de cabinets d'aisances. Demandeur : M. Claude Verley. (Arrêté n° 6.107 du 21 Août 1951).

Rue Pierre Legrand, 12 : Transformation de façade et construction d'un atelier dans la cour de l'immeuble. Demandeur : M^{me} Valentine Fontaine-Westeel. (Arrêtés n° 5.902 du 10 Juillet 1951 et 6.101 du 18 Août 1951).

Rue Pierre Legrand, 110 : Transformation et revêtement de la façade. Demandeur : M. Vandercoilden. (Arrêté n° 5.881 du 6 Juillet 1951).

Rue du Pont du Lion d'Or, 24 : Transformation et revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Rogez Courtin (Arrêté n° 5.880 du 6 Juillet 1951).

Rue Proudhon : Construction d'un immeuble. Demandeur : M. Eugène Brichel. (Arrêté n° 6.257 du 29 Septembre 1951).

Rue de la Quennette, 6 : Transformation d'une porte. Demandeur : M. Maurice Vitel (Arrêté n° 5.876 du 6 Juillet 1951).

Rue Racine, 36 : Reconstruction du mur de clôture et agrandissement de l'usine. Demandeur : M. Jean Désire (Arrêté n° 5.911 du 12 Juillet 1951).

Place Roger Salengro, 14 : Transformation de façade. Demandeur : M^{me} Lenoury-Schatteman. (Arrêté n° 6.151 du 14 Septembre 1951).

Rue Rubens, 11 avec retour rue du Maréchal Mortier : Surélévation d'un garage. Demandeur : M. Georges Denolf. (Arrêté n° 6.148 du 14 Septembre 1951).

Rue Saint André, 26 : Transformation de façade. Demandeur : M. Marcel Renard. (Arrêté n° 6.099 du 18 Août 1951).

Rue Saint Sébastien, 22 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jules Vancoillie. (Arrêté n° 6.238 du 25 Septembre 1951).

Rue Salomé : Construction de deux immeubles. Demandeur : M. Jean Dyot, Directeur des Usines du Nord de la Compagnie Fives-Lille. (Arrêté n° 6.162 du 17 Septembre 1951).

Rue des Tours, 26-28 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Albert Chombart, Administrateur de la Société Anonyme

« Laboratoire des produits Amido ». (Arrêté n° 6.253 du 28 Septembre 1951).

Rue Van Dyck, 44 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Maximilien Lalau. (Arrêté n° 6.200 du 21 Septembre 1951).

Rue Vaucanson : Ouverture de deux baies dans l'immeuble. Demandeur : M. Jean Dyot, Directeur des Usines du Nord de la Compagnie Fives-Lille (Arrêté n° 6.252 du 28 Septembre 1951).

Rue Victor Renard : Construction d'un garage. Demandeur : M. Jules Debruyne, Président Directeur Général de la Société anonyme Pavage et Asphalte du Nord. (Arrêté n° 6.096 du 18 Août 1951).

HABITAT. — Refus d'autorisation de construire.

Des permis de construire sollicités au cours du troisième trimestre 1951 pour les immeubles ci-après désignés ont été refusés :

Rue Amand Barbès, retour du n° 222 rue d'Arras. Construction d'un dépôt. Demandeur : MM. E. et E. Mattheys. (Arrêté n° 5.873 du 5 Juillet 1951).

Rue d'Austerlitz, 17 : Construction d'un magasin à métaux. Demandeur : M. le Directeur des Établissements Maene et Cie. Arrêté n° 6.236 du 25 Septembre 1951.

Rue du Général Anne de la Bourdonnaye : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jean Quenehem. (Arrêté n° 6.084 du 16 Août 1951).

Rue Képler, 13 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Kosinski. (Arrêté n° 6.089 du 17 Août 1951).

Place Michelet : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Emile Haentjens. (Arrêté n° 6.059 du 11 Août 1951).

Rue des Pensées, 12 : Construction d'un hangar sur poteaux d'un type démontable. Demandeur : M. Roger Lerouge (Arrêté n° 5.863 du 2 Juillet 1951).

Rue Béamur, 49 : Construction d'une cour couverte en vitres dans l'immeuble. Demandeur : M. Pierre Desruelles. (Arrêté n° 6.085 du 16 Août 1951).

Rue de Tourville, 27 angle de la rue Surcouf : Construction d'une cour suspendue. Demandeur : M. Léon Defrise. (Arrêté n° 6.058 du 11 Août 1951).

HALLES ET MARCHES. — Halles Centrales.

Marché pour fourniture d'une bascule aux Halles Centrales au profit de la Société des Brevets Van Berkel, 46, boulevard de Strasbourg à Paris, moyennant la somme de 430.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.129 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

HALLES ET MARCHES. — Marché Centil-Muiron.

Arrêté n° 5.919 du 12 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Brosse Lavigne est autorisée à opérer le retrait du cautionnement constitué en vertu du Code des Arrêtés Municipaux, article 913 et représenté par la somme de 2.000 francs en numéraire.

Arrêté n° 6.176 du 18 Septembre 1951

Article 1. — M. Pierre Sieuw est autorisé à opérer le retrait du cautionnement constitué en vertu du Code des Arrêtés Municipaux, article 913 et représenté par la somme de 3.000 francs en numéraire.

HOPITAUX ET ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS. — Commission.

PREFECTURE DU NORD

Cabinet du Préfet
RD. RB.

F. 25

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous, Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'Ordonnance du 15 Juin 1945, et notamment les articles 2 et 5 de ce texte ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de la Santé Publique en date du 22 Juin 1945 ;

Vu l'arrêté de création du 25 Octobre 1945 de M. le Ministre de la Santé Publique concernant la Commission Administrative des Hôpitaux et Hospices Publics de Lille ;

Vu la Délibération en date du 12 Novembre 1945 de cette commission administrative, fixant l'ordre de renouvellement de ses membres ;

Vu notre Arrêté du 22 Décembre 1949, renouvelant, pour une période de Quatre ans, les pouvoirs de M. Van-Wolput ;

Vu la lettre de démission de M. Van Wolput, en date du 21 Juin 1951 ;

ARRÊTONS :

Article 1. — M. Charles Saint-Venant est nommé Membre « au libre choix du Préfet » de la Commission Administrative des Hôpitaux et Hospices Publics de Lille, en remplacement de M. Van Wolput, démissionnaire.

Article 2. — Les pouvoirs de M. Charles Saint-Venant expirent le 31 Décembre 1953.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et M. le Maire de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Pour Ampliation

Le Chef Adjoint du Cabinet

Signé : Illisible

Fait à Lille, le 29 Septembre 1951

Le Préfet du Nord

Signé : Lanquetin



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois de Juillet 1951.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
170	20	156	160	17	18	126	92	6	6	305	276	581
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
14	1	5	2	22	61	80	30	21	157	35	192	

II — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Rougeole	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DESINFECTIONS EXECUTEES	PIECES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSES D'ASANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DESINFECTION	VISITES PRELIMINAIRES	OPERATIONS EXECUTEES	PIECES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
3	1	1	0	0	60 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	29	29	102	11.240 m ³	19	3	»	111	187	117	7
							30	30	295	9.320 m ³	»	»	1	»	»	5	»

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 0 - Visites de Contrôle : 0.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	2	1	3	»	2	3	7	4	6
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Épidémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Variole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques	"	"	"	"	"	"	"	9	4	3	10	12	14	4	"	"	"
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	"	"	"	"	"	"	"	"	1	10	17	10	18	2	"	"	"
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	1	"	6	3	7	3	"	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	"	2	2	4	10	6	12	1	"	"	"
B 28. Maladies hypertensives avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	1	"	"	"
B 30. Grippe	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	3	2	3	1	"	"	"
B 31. Pneumonie	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	"
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	1	"	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	1	"	"	"	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2	"	"	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	1	"	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 41. Malformations congénitales	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 43. Infections du nouveau-né	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	2	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	5	3	"	"	"
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	"	"	"	2	"	"	"	1	"	1	6	7	6	11	4	"	"
B 46. Autres maladies	1	1	"	"	"	"	"	4	1	3	3	8	5	8	"	"	"
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	2	1	"	"	"	"
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	1	2	1	"	"	"	"
DECES TOUTES CAUSES	3	7	1	4	1	"	2	2	30	10	38	59	75	82	35	"	"

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est excellente, le nombre de cas lillois enregistrés étant réduit à trois unités.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois d'Août 1951.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
181	21	134	138	26	22	108	81	4	3	272	244	516

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
14	2	3	»	19	71	66	26	24	163	24	187

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Rougeole	»	»	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	1	3	2	»
Diphthérie	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOGAUX SCOLAIRES	FOSSES D'ASANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
10	2	5	•	•	270 m ³	Assainis- ment .. Désinsec- tisation	42 45	42 45	131 106	11.440 m ³ 7.490 m ³	33 •	1 •	• •	113 •	39 •	157 •	• 5

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 3 - Visites de Contrôle : 3.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	•	•	•	•	1	1	1	•	5	2	1	1	8	4	1
B 2. Tuberculose, autres formes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 3. Syphilis et ses séquelles	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1	•	1
B 4. Fièvre typhoïde	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 5. Choléra	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 6. Dysenterie, toutes formes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 8. Diphtérie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 9. Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 10. Infections méningococciques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 13. Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 14. Rougeole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

B 13. Variole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1	9	10	13	11	2	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	2	3	3	11	5	14	1	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	2	"	6	"	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	3	2	5	13	9	16	1
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 31. Pneumonie	1	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1	2	3	2	"	"	"
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2	1	"	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	2	1	2	1	1	1	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	"	"	"
B 37. Cirrhose du foie	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	1	"	"	1
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 41. Malformations congénitales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 43. Infections du nouveau-né	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	2
B 46. Autres maladies	1	"	"	"	"	"	"	"	2	5	6	6	6	8	6	"	6
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	5	12	8	13	3	"	3
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	4	"	5	1	"	"	"
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	"	"	"	"	1	2	"	"	1	2	2	"	"	1
DECES TOUTES CAUSES	9	4	"	1	1	2	3	3	28	13	41	58	76	81	24	"	24

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très favorable, le nombre de cas de maladies contagieuses étant réduit à quelques affections de caractère sporadique, à l'exception d'un petit foyer de rougeole (3 cas).

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois de Septembre 1951.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCÉS	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS											TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL			
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.		
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.				
151	23	136	139	12	13	98	84	7	4	253	240	493	

MORT-NES					DECES (Mort-nés non compris)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
14	»	3	1	18	70	73	36	18	164	33	197

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domicilies
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	2	1	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Rougeole	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	1	1	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	1	5	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCALS SCOLAIRES	FOYERS D'ANCIENS	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTILLES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	Maisons	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
14	7	18	»	3	860 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	34 42	34 42	150 90	18.130 m ³ 11.600 m ³	38 »	1 »	» »	97 »	31 »	204 5	» 4

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 3 - Visites de Contrôle : 3.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	1	»	»	5	1	»	»	5	2	6
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	2	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Variole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	"	"	"	"	"	"	2	8	5	5	12	13	19	3	"	"
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1	"	"	"	"	"	"	1	2	4	6	6	8	1	"	"
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2	"	"	"
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	3	4	3	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	1	1	"	1	1	8	5	10	7	2	"
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. Pneumonie	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	2	4	2	6	1	"
B 32. Bronchite	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	2	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	2	2	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	3	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
B 41. Malformations congénitales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 43. Infections du nouveau-né	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	"
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	4	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	3	4	"
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	"	1	"	"	"	"	"	"	1	1	6	8	7	10	2	"
B 46. Autres maladies	1	"	1	"	"	"	"	2	1	5	4	9	5	7	7	"
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	1	2	2	"	"	"
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	"	"	"	1	1	"	2	"	3	1	"	"	1
DECES TOUTES CAUSES	12	7	1	"	2	3	3	4	22	16	44	50	84	80	33	"

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante dans l'ensemble, malgré l'apparition de 2 cas de poliomyélite d'origine présumée locale.

Les 3 cas de fièvre typhoïde, de caractère saisonnier, sont d'origine étrangère à la ville.

HYGIENE. — Fosses septiques.

Des autorisations d'installation de fosses septiques ont été accordées au cours du troisième trimestre 1951, pour les immeubles ci-après désignés (clauses présentées cf. à l'arrêté) :

Rue Abélard, 85 : Fosse type Hygie-filtre. Demandeur : M. Garçon. (Arrêté n° 6.017 du 4 Août 1951).

Rue des Bois Blancs, 316 : Fosse type Hygie-filtre. Demandeur : M. Duboir. (Arrêté n° 6.057 du 11 Août 1951).

Rue du Buisson, 131 : Fosse type Nord-épurat. Demandeur : M. Costenoble. (Arrêté n° 6.006 du 31 Juillet 1951).

Rue Charles-Quint, 7 : Fosse type Hygie-filtre. Demandeur : M. Coustenoble. (Arrêté n° 6.123 du 29 Août 1951).

Place Cormontaigne, 36 : Fosse type Jean et Emile Guiot. Demandeur : M. Simonet, Directeur général de la Société « Forclum ». (Arrêté n° 6.102 du 18 Août 1951).

Avenue de Dunkerque, 150 : Fosse type Assainissement rationnel. Demandeur : M. Riquet. (Arrêté n° 5.991 du 30 Juillet 1951).

Rue Henri Lestienne, 1 : Fosse type Nord-épurat. Demandeur : M. Pierre Coisne. (Arrêté n° 6.124 du 29 Août 1951).

Rue du Molinel, 81 à 85 : Fosses type Nord-Epurat. Demandeur : M^{me} Veuve Marie Mianne. (Arrêté n° 6.125 du 31 Août 1951).

Rue Pierre Legrand, 110 : Fosse type Hygie-filtre. Demandeur : M. Vandercoilden. (Arrêté n° 6.005 du 31 Juillet 1951).

Rue Victor Renard, 56 : Fosse type Assainissement rationnel. Demandeur : Société Cinzano. (Arrêté n° 6.056 du 11 Août 1951).

INCENDIE. — Commission de Sécurité.

Arrêté n° 5.918 du 12 Juillet 1951

Article 1. — M. Pierre Ceugniet, Ingénieur à l'Electricité de France, Chef de la Subdivision d'Armentières, est nommé membre de la Commission Communale de Sécurité en remplacement de M. Dufay.

INCENDIE. — Matériel.

Marché pour équipement radio-électrique du Service d'Incendie de la Ville, au profit de la Société Le Matériel Téléphonique, 46,

Quai de Boulogne à Boulogne-Billancourt, moyennant la somme de 1.262.360 francs.

Conseil municipal : n° 2.834 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 27 Août 1951.

INCENDIE. — Automobile.

Marché pour fourniture d'une camionnette « Renault » aux Sapeurs Pompiers au profit de la Régie Nationale Renault, 140, Avenue de la République à La Madeleine moyennant la somme approximative de 994.492 francs.

Conseil municipal : n° 2.832 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Juillet 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Généralités.

Marché pour abatage et élagage d'arbres au profit de M. H. Beddelen, 20, rue des Champs à Mouvaux, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.000 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 28 Août 1951.

Marché pour fourniture de clôture métallique au Service des Jardins au profit des Etablissements Gantois à Saint-Dié, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.002 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 15 Septembre 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Jardin des Plantes.

Marché pour fourniture et pose de chassis en béton armé à l'Orangerie du Jardin des Plantes, 7^e Lot, au profit de la Société Française des Chassis M. T., 4, rue Lavoisier à La Madeleine-lez-Lille, moyennant la somme de 753.300 francs.

Conseil municipal : n° 3.133 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 10 Août 1951.

Marché pour installation du chauffage central de l'Orangerie du Jardin des plantes au profit des Etablissements Dumoutier, 21, rue Roland à Lille, moyennant la somme de 2.222.800 francs.

Conseil municipal : n° 3.156 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 4 Septembre 1951.

Adjudication en 3 lots des travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes au profit de :

3^e Lot - *Charpente en bois.* — Les Anciens Etablissements Hauteœur, 52, rue Arago à Lille, moyennant la somme approximative de 2.054.814 francs, rabais de 16 % déduit.

4^e Lot - *Menuiserie.* — M. V. Dubois, 52, Chemin des Margueritois, Fâches-Thumesnil, moyennant la somme approximative de 1.648.823 francs, rabais de 23 % déduit.

5^e Lot - *Couverture.* — La Société Roger fils, 55, rue de Gand à Lille, moyennant la somme approximative de 1.799.734 francs, rabais de 22 % déduit.

Conseil municipal : n° 3.154 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Septembre 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Avenues macadamisées.

Arrêté n° 5.984 du 27 Juillet 1951

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, l'Entreprise Générale de Transports du Nord Jean Pierchon et C^{ie}, est autorisée à emprunter avec ses véhicules hippomobiles et automobiles les voies macadamisées situées sur le territoire de Lille, quand cela sera nécessaire, pour assurer les services de correspondance de la S.N.C.F. ou pour effectuer des livraisons chez ses clients.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police la Société pétitionnaire devra justifier son passage dans les dites artères par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, sera valable pendant un an à compter de la date du présent arrêté et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation des voies empruntées et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais états des chaussées empruntées.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'Art, seront à la charge de la Société Jean Pierchon et C^{ie}, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Arrêté n° 6.142 du 17 Septembre 1951

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. H. Deroubaix est autorisé à emprunté avec son camion Citroën, les voies macadamisées ci-après désignées : avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias-Delobel et la limite du territoire) et avenue Mathias-Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police, le pétitionnaire devra justifier son passage dans les dites artères par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que pendant un an à compter de la date du présent arrêté et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état des avenues ou de leurs dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'Art, seront à la charge de M. H. Deroubaix, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

MUSEES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS. — Droit d'entrée.

Arrêté n° 6.239 du 25 Septembre 1951

Article 1. — Le droit d'entrée aux Musées du Palais des Beaux-Arts est porté à 20 francs (Vingt francs), sauf pour les Jeudis et Samedis après-midi où la gratuité est maintenue.

Article 2. — Le nouveau tarif est applicable à compter du 1^{er} Octobre 1951.

ŒUVRES DIVERSES. — Centre Martine Bernard.

Arrêté n° 6.197 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Sont désignés pour faire partie de la Commission de Surveillance du Centre Martine Bernard :

M^e Bombaut, Adjoint au Maire.
M^{me} Delline, d^e
M. Marlard, Receveur municipal.

ŒUVRES DIVERSES. — Fondation Boucher de Perthes.

Arrêté n° 5.913 du 12 Juillet 1951

Article 1. — M. Agache, Rédacteur au 3^e Bureau de la 2^e Division, est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, comptable spécial chargé du paiement de la prime de la fondation Boucher de Perthes.

Il lui sera alloué, à cet effet, une somme de Mille cent francs.

Arrêté n° 5.912 du 12 Juillet 1951

Article 1. — La prime de 1.100 francs de la fondation Boucher de Perthes est attribuée à :

M^{me} Adèle Van-Cleemputte, 37 ans, ouvrière, demeurant, 16, rue de Cronstadt qui se dévoue d'une manière admirable pour sa mère impotente, bien qu'étant elle-même de santé très déficiente.

ŒUVRES DIVERSES. — Jardins ouvriers.

Arrêté n° 6.035 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Jules Brasseur est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, comptable spécial chargé du paiement des prix en espèces attribués aux lauréats du concours des Jardins ouvriers.

Il lui sera remis à cet effet une somme de cent quarante et un mille trois cent cinquante francs (141.350).

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 6.206 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Une prime de technicité de 500 francs par mois est allouée à M^{me} Marie-Louise Dellandre née Pornot, expéditionnaire auxiliaire, chargée des fonctions de dactylographie au 1^{er} Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.194 du 29 Septembre 1951

Article 1. — Une prime de technicité de 500 francs par mois est allouée à M. Jacques Desmarescaux, expéditionnaire auxiliaire, chargé des fonctions de dactylographie aux Travaux Municipaux, Service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.207 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Une prime de technicité de 500 francs par mois est allouée à M^{me} Servanne Tallon, expéditionnaire auxiliaire chargée des fonctions de dactylographie au Service du Personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Reclassement.

Arrêté n° 6.230 du 24 Septembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Novembre 1950 approuvée par M. le Préfet du Nord le 22 Octobre 1950, autorisant la Ville à prendre en charge l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide et le personnel y affecté :

Article 1. — Compte tenu de la nature des fonctions assurées, des services militaires et des services civils antérieurement accomplis par les intéressés, les agents auxiliaires du service de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, sont reclassés comme suit, avec effet pécuniaire du 1^{er} Janvier 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Durée des services civils & militaires pris en compte	Echelon	Traitement	Ancienneté dans la classe
Barra Rose	Lingère		7 ^e	180.000	1-1-1951
Bourgeois Pauline ..	F ^{me} de Service	3 a. 3 m.	2 ^e	122.000	1-10-1949
Bracq Jeanne	d ^o	1 a. 3 m.	1 ^{ere}	115.000	1-10-1949
Cadart Marie	d ^o	3 a. 3 m.	2 ^e	61.000	1-10-1949
Duquesne Pauline .	d ^o	3 a.	2 ^e	1 2 vacation 61.000	1-1-1950
Dutillieux Denise ..	Cuisinière		7 ^e	180.000	1-1-1951
Fruleux Paul	Mancœuvre		7 ^e	158.000	1-1-1951
Hollemart Léontin.	F ^{me} de Service	2 a. 9 m.	2 ^e	61.000	1-4-1950
Rohart Louise	Aide lingère		7 ^e	1 2 vacation 158.000	1-1-1951

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 5.864 du 3 Juillet 1951

Article 1. — M. René Mansuy est déferé, aux fins de sanctions, devant le Conseil de Discipline prévu par les articles 13 à 19 du statut du personnel auxiliaire.

Article 2. — En attendant la décision à prendre par la dite Commission, M. Mansuy est suspendu de ses fonctions sans traitements.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du jour de sa notification.

Arrêté n° 6.082 du 14 Août 1951

Considérant que M. Alphonse Vanderust, cantonnier au service de la Propreté Publique, n'a pas effectué une vacation normale durant la journée du 2 Août 1951 :

Article 1. — Une retenue de 1/60^e est opérée sur le traitement de M. Alphonse Vanderust, cantonnier au service de la Propreté Publique.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 6.029 du 8 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Lucie Delecluse, expéditionnaire affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.129 du 31 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M. Albert Demeulemester, surveillant, affecté à la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 14 Août 1951, date à partir de laquelle l'intéressé compte six mois de présence.

Arrêté n° 6.193 du 20 Septembre 1951

Article 1. — M. Albert Demeulemester, surveillant affecté à la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 14 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.914 du 12 Juillet 1951

Article 1. — M. Descamps Jean-Baptiste, manœuvre affecté au service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 28 Juin 1951.

Arrêté n° 5.980 du 27 Juillet 1951

Article 1. — M. Camille François, manœuvre au cimetière de l'Est, en position de congé maladie, est mis à demi-traitement à compter du 21 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.042 du 9 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M. François Camille, manœuvre au Cimetière de l'Est est rétabli à compter du 29 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.192 du 20 Septembre 1951

Article 1. — M. Gaston Lava, manœuvre affecté aux Travaux en Régie, en position de congé de maladie est mis à demi-traitement à compter du 8 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.130 du 31 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M. Leplus Laurent, Chef d'équipe au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 17 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.915 du 12 Juillet 1951

Article 1. — M. Louchard Etienne manœuvre affecté au service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 Juin 1951.

Arrêté n° 6.191 du 20 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Renée Martin née Lefebvre, expéditionnaire affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.128 du 31 Août 1951

Article 1. — M. René Philippe, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 27 Août 1951.

Arrêté n° 6.114 du 17 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. René Philippe, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 30 Août 1951.

Arrêté n° 6.046 du 10 Août 1951

Article 1. — M. Claude Plaisant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 4 Août 1951.

Article 2. — M. Plaisant est versé dans le 1^{er} échelon du personnel de service au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 6.094 du 17 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Julienne Vanhecke née Bayard, femme de service affectée à la Garderie des P'tits Pouchins, 2^e Division, est supprimé à partir du 8 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.131 du 31 Août 1951

Article 1. — M. Charles Van Laecke, cantonnier affecté au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à partir du 27 Août 1951.

Arrêté n° 6.163 du 17 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Charles Van Laecke, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 1^{er} Septembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.922 du 13 Juillet 1951

Article 1. — Un délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à M. René Mansuy pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 2. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Decamps, Adjoint délégué au Personnel, membres du Conseil de Discipline appelé à statuer sur la sanction disciplinaire à infliger à M. René Mansuy :

MM. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Lallau, Chef de la 4^e Division ;
Bar et Herin, délégués de l'organisation syndicale
C.G.T.-F.O.

Arrêté n° 6.095 du 17 Août 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. Decamps, Adjoint délégué au Personnel, membres du Conseil de Discipline, appelé à statuer sur la sanction disciplinaire à infliger à M. Pierre Postic :

MM. Lefebvre, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie ;
Richoux, Chef de la 5^e Division ;
M^{me} Lenglain et M. Gustave Carlier délégué de l'organisa-
tion syndicale C.G.T.-F.O.

Arrêté n° 6.034 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Pierre Postic, manœuvre auxiliaire affecté aux Entrepôts, est déféré au Conseil de Discipline prévu par le statut qui régit le personnel auxiliaire.

Article 2. — Un délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à M. Postic pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 6.134 du 5 Septembre 1951

Vu l'avis émis le 28 Août 1951 par le Conseil de Discipline appelé à statuer sur la situation de M. Postic, manœuvre auxiliaire :

Article 1. — M Pierre Postic, manoeuvre auxiliaire affecté aux Entrepôts, est rayé des Cadres du Personnel Municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 29 Août 1951.

Arrêté n° 6.040 du 9 Août 1951

Vu l'avis émis par le Conseil de Discipline, lors de sa réunion du 30 Juillet 1951 :

Article 1. — M. Emile Savary, manoeuvre auxiliaire au Service des Promenades et Jardins, est rayé des cadres du personnel municipal auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain du jour de sa notification.

Arrêté n° 6.038 du 9 Août 1951

Vu l'avis émis par la Commission de Discipline lors de sa réunion du 30 Juillet 1951 :

Article 1. — M^{me} Lucienne Vantieghem née Pringiers, concierge auxiliaire au Château de la Carnoye est rayée des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain du jour de sa notification.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 6.185 du 19 Septembre 1951

Article 1. — L'indemnité de technicité allouée à M^{me} Decamps Albertine née Desailly, expéditionnaire auxiliaire affectée au Service de l'Etat Civil, est supprimée à compter du 1^{er} Septembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations - Mutations - Promotions - Titularisations.

Arrêté n° 5.962 du 23 Juillet 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Auxiliaire est fixé comme suit pour le mois d'Août 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>				
Agache Julien	Surveillant	5 ^e	149.000	1-8-1951
Mazelin Henri	Coursier	1 ^{ere}	115.000	1-8-1951
<i>2^e Division :</i>				
Grandsir Fernande ...	Lingère	5 ^e	149.000	1-8-1951
Perignon Madeleine ..	Lingère	5 ^e	149.000	1-8-1951
Brochet Simone	Lingère	5 ^e	149.000	1-8-1951
Dumetz Marthe	Lingère	5 ^e	149.000	1-8-1951
Beve Alphonsine	Lingère	5 ^e	149.000	1-8-1951
<i>3^e Division :</i>				
Vitse Denise	Expéditionn.	5 ^e	171.000	1-8-1951
<i>4^e Division :</i>				
Colin Emilienne	Femme de service	4 ^e	140.000	1-8-1951
<i>Service des Transports:</i>				
Mehut Louis	Chauffeur P. L.	6 ^e	244.000	1-8-1951

Arrêté n° 6.121 du 29 Août 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Septembre 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>				
Duparcq Jacques	Coursier	1 ^{ere}	115.000	1-9-1951
<i>2^e Division :</i>				
Bocquillon Maria	Femme de service	4 ^e	140.000	1-9-1951
<i>3^e Division :</i>				
Gabert Pauline	Expéditionn.	6 ^e	182.000	1-9-1951
Loock Eugène	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-9-1951
Villette André	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-9-1951
Agneray Jeanne	Expéditionn.	6 ^e	182.000	1-9-1951
<i>4^e Division :</i>				
Legrand Marguerite ..	Femme de service	2 ^e	122.000	1-9-1951

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Baudoin Raymond ...	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-9-1951
Poutrain Robert	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-9-1951
Dumont Julienne	Femme de service	4 ^e	140.000	1-9-1951
Nachtergale François .	Surveillant	5 ^e	149.000	1-9-1951
Vandendaele Marcel .	Expéditionn.	6 ^e	182.000	1-9-1951
<i>Travaux en Régie :</i>				
Mollet Nelly	Femme de service	4 ^e	140.000	1-9-1951
Duquesnoy René	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-9-1951

Arrêté n° 6.205 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Auxiliaire est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>				
Blondiau Claude	Coursier	1 ^{er}	115.000	1-10-1951
<i>2^e Division :</i>				
Noel Virginie	Enquêteuse	4 ^e	161.000	1-10-1951
<i>3^e Division :</i>				
Sezille Claude	Expéditionn.	3 ^e	150.000	1-10-1951
<i>4^e Division :</i>				
Desieter Marie	Femme de service	3 ^e	131.000	1-10-1951
Cousin Madeleine	Femme de service	5 ^e	149.000	1-10-1951
Paolo Léontine	Femme de service	2 ^e	122.000	1-10-1951
<i>Service du Contentieux :</i>				
Cuvelier Marcelle	Expéditionn.	5 ^e	171.000	1-10-1951

Arrêté n° 5.921 du 13 Juillet 1951

Article 1. — Notre arrêté n° 5.800 en date du 26 Juin 1951 est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>2^e Division :</i>				
Bert Jean	Expéditionn.	5 ^e	171.000	1-6-1951

Arrêté n° 5.852 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Louis Catel, expéditionnaire affecté au Service Municipal du Logement, est muté en la même qualité au Service de la Voie Publique, à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.956 du 20 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Yvette Debay, née le 15 Octobre 1930 à Bapaume (P.-de-C.), est nommée expéditionnaire à compter du 9 Juillet 1951, affectée au Service de l'Etat Civil.

Article 2. — M^{lle} Debay est versée dans le premier échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6.241 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Maria Delecourt-Turbié, née le 25 Juin 1899 à La Madeleine, est nommé expéditionnaire.

Article 2. — M^{me} Delecourt est affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division à compter du 18 Septembre 1951.

Article 3. — M^{me} Delecourt est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6.018 du 6 Août 1951

Vu notre arrêté en date du 17 Janvier 1951 par lequel M^{lle} Marguerite Detée est nommée lingère affectée au Service de la Famille (vestiaire) :

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté sus-visé, est complété comme suit :

M^{lle} Detée bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Janvier 1951.

Arrêté n° 5.853 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Achille Dufermont, expéditionnaire affecté au Service Municipal du Logement, est muté en la même qualité au 2^e Bureau de la 2^e Division, à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.083 du 14 Août 1951

Article 1. — M. Lucien Hacot, né le 23 Mai 1903 à Paris, est nommé veilleur de nuit.

Article 2. — M. Hacot est affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Hacot percevra un traitement annuel de 115.000 francs, correspondant à la 7^e classe de l'échelle accordée au personnel titulaire de la même catégorie, ce traitement sera majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Août 1951.

Arrêté n° 6.182 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M^{lle} Fernande Henin-Dumoulin, née le 16 Juin 1894 à Tourcoing, est nommée expéditionnaire.

Article 2. — M^{lle} Henin est affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 3. — M^{lle} Hénin est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.995 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Luce Maréchal-Méry, née le 2 Décembre 1921 à Lille, est nommée expéditionnaire à compter du 1^{er} Juillet 1951, affectée au Service de la Voie Publique.

Article 2. — M^{me} Maréchal est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6.108 du 21 Août 1951

Article 1. — M^{me} Raymonde Meunier-Pennequin, née le 25 Juin 1900, baigneuse intermittente, est nommée baigneuse auxiliaire aux Etablissements de Bains Municipaux.

Article 2. — M^{me} Meunier est affecté à l'Etablissement de Bains de la rue des Sarrazins.

Article 3. — M^{me} Meunier recevra un traitement annuel de 150.000 francs, correspondant à la 7^e classe de l'échelle des agents titulaires de la même catégorie, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.992 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Rozies Jacqueline-Preterre, née le 17 Octobre 1921 à Lille, est nommée expéditionnaire dactylographe à compter du 12 Juillet 1951, affectée à la 4^e Division, Ecole Technique Valentine Labbé.

Article 2. — M^{me} Rozies est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Elle percevra en outre une indemnité mensuelle de technicité fixée à 500 francs.

Arrêté n° 5.855 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Claude Sézille, expéditionnaire affecté au Service Municipal du Logement est muté en la même qualité au 4^e Bureau de la 3^e Division, à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.856 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M^{mes} Simone Ternin-Rozat, née Serruré et Angèle Damez, expéditionnaires affectées au Service Municipal du

Logement, sont mutées en la même qualité au 1^{er} Bureau de la 2^e Division à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.994 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Virginie Thibaut, née le 25 Avril 1928 à Lille, est nommée Lingère affectée à la 2^e Division, Service de la Famille.

Article 2. — M^{lle} Thibaut est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficie en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.183 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Laure Touratier-Delerue, née le 29 Janvier 1902 à Lille, est nommée expéditionnaire.

Article 2. — M^{me} Touratier est affectée au 2^e Bureau de la 3^e Division.

Article 3. — M^{me} Touratier est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.930 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Emilie Vandermoere-Dréca, née le 13 Août 1893 à Orchies (Nord), est nommée expéditionnaire à compter du 1^{er} Juillet 1951, affectée au Service de l'Etat Civil.

Article 2. — M^{me} Vandermoere est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6.184 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M^{lle} Françoise Villaume, née le 22 Juin 1932 à Lille, est nommée expéditionnaire.

Article 2. — M^{lle} Villaume est affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 3. — M^{lle} Villaume est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.851 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Josette Vuylstecke née Camus, sténo-dactylographe, affectée au Service Municipal du Logement, est mutée en la même qualité au Service de l'Economat à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.854 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Christiane Wallaert née Lambrecht, dactylographe affectée au Service de l'Economat, est mutée en la même qualité au 1^{er} Bureau de la 2^e Division à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.870 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Maxima Wattiez-Daye, née le 13 Juin 1903 à Fruges (P.-de-C.) est nommée expéditionnaire, affectée au Garage Municipal, à compter du 18 Juin 1951.

Article 2. — M^{me} Wattiez est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions - Radiations.

Arrêté n° 5.857 du 2 Juillet 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Baro René, expéditionnaire affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Juin 1951.

Arrêté n° 6.025 du 8 Août 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{lle} Micheline Broyer, dactylographe au Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.181 du 19 Septembre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Angèle Delanoy née Legrand, femme de service affectée au Collège Technique Valentine Labbé.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6.007 du 1^{er} Août 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Germaine Dens-Hoyaux, femme de service occupée à demi-vacation au Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Juin 1951.

Arrêté n° 6.118 du 27 Août 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Christiane Devisscher-Lambin, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 9 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.871 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Paulette Godbert, femme de service affectée au Service d'Exécution des Travaux en Régie est rayée des cadres du Personnel Municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.872 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Lucie Liébart née Cecname, baigneuse auxiliaire affectée aux Établissements de Bains de la rue des Sarrazins, est rayée des cadres du personnel auxiliaire, pour inaptitude physique.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M^{me} Lucie Liébart pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de son salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée

Arrêté n° 6.039 du 9 Août 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} Août 1951, M. René Mansuy, surveillant de terrain de jeux, affecté à la 4^e Division, est rayé des cadres du personnel, pour cause de suppression d'emploi.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. René Mansuy pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à deux mois de traitement, y compris l'indemnité de résidence.

Arrêté n° 5.887 du 9 Juillet 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{lle} Jeanne Moreau, gardienne affectée à la Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins » 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 6 Août 1951.

Arrêté n° 5.996 du 30 Juillet 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{lle} Rigout Odette, berceuse affectée à la Pouponnière du Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'entr'aide ouvrière.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 17 Août 1951.

Arrêté n° 6.135 du 5 Septembre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Ingeborg Vitrant, femme de service affectée à la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.242 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Maxima Wattiez-Daye, démissionnaire, est rayée des cadres du personnel municipal à compter du 1^{er} Septembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 6.027 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Eugène Ocelez, enquêteur affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Eugène Ocelez, pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de son salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 6.026 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{me} Nelly Vanhoutte née Candas, expéditionnaire affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M^{me} Nelly Vanhoutte pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de son salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Maintien en fonctions.

Arrêté n° 5.965 du 24 Juillet 1951

Vu notre arrêté en date du 7 Mai 1951, rayant des cadres à compter du 1^{er} Juin 1951, M. Jean-Baptiste Pluquet, manoeuvre affecté à l'École Valentine Labbé, atteint par la limite d'âge :

Article 1. — Pour les nécessités du service, M. Jean-Baptiste Pluquet, manoeuvre affecté à l'École Valentine Labbé, est maintenu en fonctions jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 2. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté susvisé sont reportées.

PERSONNEL. — Habillement.

Marché pour fourniture de vestons de cuir aux Sapeurs-Pompiers au profit des Etablissements Gardel et Metzger, 3, rue de la Chapelle à Paris, moyennant la somme de 560.840 francs.

Conseil municipal : n° 3.005 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 18 Septembre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnité de bicyclette.

Arrêté n° 6.114 du 23 Août 1951

Article 1. — M. Germain Ossart, qui utilise sa bicyclette personnelle pour les besoins du service percevra à ce titre une indemnité forfaitaire de 250 francs par mois correspondant à un parcours journalier de 25 Kms.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.313 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Taux de l'indemnité	Observations
Havet Arthur	Chef d'équipe	25	250	1-10-1951
Noez Louis	d°	25	250	1-10-1951
Vandevyvere Célestin .	d°	25	250	1-10-1951
Callevaert Alphonse ...	d°	25	250	1-10-1951

PERSONNEL - GENERALITES. — Reclassement de divers.

Arrêté n° 5.920 du 13 Juillet 1951

Vu notre arrêté en date du 13 Juin 1951, portant révision, compte tenu de la durée des services militaires qu'ils ont effectués, de la situation de certains agents appartenant au cadre titulaire :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Emploi	Durée des services militaires	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Montant des traitements	Observations Effet
Colson Maurice	Terrassier	8 a. 2 m. 5 j.	5°	155	1-9-1945	153.000	1-1-1948
			4°	165	1-9-1948	160.500	1-9-1948
						177.000	1-1-1949
						187.000	1-1-1950
						197.000	1-7-1950
			3°	175	1-9-1950	210.000	1-9-1950
						225.000	25-12-1950
Delacroix Albert	Terrassier	1 a. 5 m. 22 j.	7°	135	1-5-1946	129.500	1-1-1948
			6°	145	1-10-1948	141.000	1-10-1948
						154.000	1-1-1949
						162.000	1-1-1950
						170.000	1-7-1950
			5°	155	1-10-1950	184.000	1-10-1950
			195.000	25-12-1950			
Desmedt Paul	Jardinier	10 m.	7°	145	1-1-1947	152.000	1-1-1948
			6°	160	1-1-1949	175.000	1-1-1949
						183.000	1-1-1950
						191.000	1-7-1950
						202.000	25-12-1950
			5°	172	1-1-1951	220.000	1-1-1951
Hennion Jules	Egoutier	3 a. 8 m. 12 j.	5°	155	1-5-1947	153.000	1-1-1948
						167.000	1-1-1949
			4°	165	1-5-1949	177.000	1-1-1949
						187.000	1-1-1950
						197.000	1-7-1950
						210.000	25-12-1950

Arrêté n° 6.137 du 6 Septembre 1951

Vu notre arrêté n° 4.834 du 22 Décembre 1950 fixant les traitements du personnel municipal titulaire au titre de la 4^e tranche de reclassement ;

Considérant que par suite d'une erreur matérielle, les agents du cadre titulaire affectés au Bureau de Dessin en qualité de dessinateurs ont été repris sous la dénomination de « commis dessinateurs », malgré les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 11 Mars 1949 qui transformait l'emploi en celui de dessinateur en l'affectant à l'échelle indiciaire prévue par l'arrêté interministériel du 19 Novembre 1948, soit 140-250 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit, page 7 :

Contrôleur de Voirie. :

(sans changement)

Dessinateur	1 ^{re}	250	342.000
	2 ^e	232	313.000
	3 ^e	214	284.000
	4 ^e	196	255.000
	5 ^e	178	229.000
	6 ^e	160	202.000
	7 ^e	140	173.000

Article 2. — L'emploi de commis dessinateur est supprimé.

PERSONNEL - GENERALITES. — Echelles de traitements.

Arrêté n° 5.983 du 27 Juillet 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 1951, modifiant à compter du 1^{er} Janvier 1949, les échelles indiciaires applicables à certaines catégories d'agents du cadre titulaire ;

Vu la circulaire de M. le Préfet du Nord en date du 9 Mai 1951 fixant les nouvelles échelles de traitements :

Article 1. — Les échelles de traitements applicables aux catégories d'agents ci-après désignées, sont modifiées comme suit à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

Grades ou emplois	Classe	Traitement de base avant re- classement	Indices	Majoration de 1949	Traitement au 1-1-1949	Majorations 1950	Traitements au		
							1-1-1950	1-7-1950	25-12-1950
Directeur du Labo- ratoire Municipal.	1 ^{re}	210.000	550	87.600	685.000	44.433	729.000	774.000	860.000
	2 ^e	197.000	515	76.700	640.000	39.800	680.000	720.000	794.000
	3 ^e	184.000	480	69.225	588.000	37.366	625.000	663.000	727.000
	4 ^e	171.000	445	58.125	547.000	31.266	578.000	610.000	664.000
	5 ^e	158.000		71.375	521.000	39.933	561.000	601.000	
		145.000	410	67.175	471.000	37.000	508.000	545.000	606.000
		132.000		74.425	457.000	41.666	499.000	540.000	
Assistante sociale diplômée	1 ^{re}	90.000	320	60.300	337.000	34.900	372.000	407.000	457.000
	2 ^e	83.000	298	54.975	311.000	32.233	343.000	375.000	421.000
Directrice de Garde- rie d'enfants (1).	3 ^e	76.000	276	49.400	286.000	29.233	315.000	344.000	385.000
	4 ^e	69.000	254	42.825	263.000	25.566	289.000	314.000	348.000
(1) Infirmière chef des crèches.	5 ^e	62.000	232	37.025	239.000	22.200	261.000	283.000	313.000
Infirmière chef de la Pouponnière.	6 ^e	55.000	210	31.100	215.000	19.433	234.000	254.000	277.000
		48.000		33.600	210.000	21.100	231.000	252.000	

(1) Logé par nécessité de service.

Arrêté n° 5.028 du 8 Août 1951

Article 1. — La situation des berceuses auxiliaires affectées à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière est modifiée comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1951 :

Nom et Prénom	Nouvelle appellation	Traitement	Observations
Bonnier Noëlla	Aide-puéricultrice	202.000	En fonctions le 27 Mars 1951
Desmots Andrée	Auxiliaire de puériculture.	217.000	En fonctions le 9 Avril 1951
Frescaline Cécile	Aide-puéricultrice	202.000	
Roge Claude	d°	202.000	
Stackurska Anna	d°	202.000	

Arrêté n° 6.169 du 18 Septembre 1951

Vu notre arrêté en date du 27 Juillet 1951 visé par M. le Préfet du Nord le 13 Août suivant, modifiant, à compter du 1^{er} Janvier 1949, les échelles de traitements applicables à certaines catégories d'agents du cadre titulaire ;

ARRÊTONS :

Article 1. — La situation des agents ci-après désignés, appartenant au cadre titulaire, est modifié comme suit, avec effet du 1^{er} Janvier 1945.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au				
					1.1.1949	1.1.1950	1.7.1950	25.12.50	
<i>Service de la Famille :</i>									
Barly Odile	Assistante sociale diplômée	7 ^e	210	4-11-1950			252.000		En fonc- tions le 4-11-1950
		6 ^e	210	1-12-1950				277.000	
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins »</i>									
Dodin Germaine	Directrice (1)	7 ^e	210	1-10-1949	210.000	231.000	252.000		En fonc- tions le 1-10-1949
		6 ^e	210					277.000	
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins »</i>									
Dewailly Micheline	Directrice (1)	7 ^e	210	1-9-1950			252.000		Nommée le 1-9-1950
		6 ^e	210	1-9-1950				277.000	
<i>Crèches Municipales :</i>									
Louis Suzanne	Infirmière Chef Directrice (1)	2 ^e	298	1-10-1948	311.000	343.000	375.000		
		1 ^{re}	320	1-10-1950				457.000	
Dalenne Pascaline	Infirmière Chef Directrice (1)	7 ^e	210	1-9-1949	210.000	231.000	252.000		En fonc- tions le 1-9-1949
		6 ^e	210	1-9-1949				277.000	

(1) Logée par nécessités de service.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 6.080 du 14 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au service des Eaux, est suspendu pour la période du 27 Juillet au 3 Août 1951 inclus.

Arrêté n° 6.165 du 18 Septembre 1951

Article 1. — En attendant que le Conseil de Discipline ait statué sur la sanction à lui infliger, M. Declercq est suspendu de ses fonctions, sans traitement, à compter du 1^{er} Septembre.

Arrêté n° 6.144 du 12 Septembre 1951

Article 1. — Une réprimande est infligée à M^{mes} Jeanne Foucher née Druart et Leplat née Walraeve, gardiennes affectées à la Crèche de Moulins-Lille.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours - Jurys - Programmes.

Arrêté n° 6.127 du 31 Août 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un Directeur Adjoint au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	<i>Coefficients</i>
I — <i>Titres, travail et publications</i>	10
II — <i>Epreuves théoriques et pratiques</i> :	
1° Rapport sur une question technique et administrative se rapportant au service des Jardins. Deux heures de préparation, suivie de lecture devant le Jury	8
2° Conférence d'une demi-heure sur un sujet de science appliquée à l'horticulture. Deux heures de préparation sans document	5
3° Projet de jardin comportant l'établissement d'un plan et de ses profils, et devis descriptif des plantations. Il sera fourni aux concurrents un plan-état de lieu et le thème du jardin à réaliser. Ils auront à présenter leur projet et à le discuter devant le Jury.	

Coefficients

Une planche à dessin sera mise à la disposition des candidats qui devront se munir du petit matériel nécessaire. Le concours se faisant en loge, les candidats devront apporter un repas froid	12
4° Composition de mathématiques appliquées	3
Cette épreuve porte sur le calcul des terrassements, le levé de plan et le nivellement du terrain se rapportant à l'épreuve précédente sur un projet d'aménagement d'un jardin (méthodes employées, appareils, etc...).	

Coefficients

5° Détermination des végétaux d'ornement de plein air et de serres, et interrogations sur la multiplication, la culture et l'utilisation de ces végétaux	8
--	---

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir les $\frac{2}{3}$ du maximum des points, soit : 613 points.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- après trois ans de service 5 % des points
- après quatre ans de service 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications, qui s'entendent pour les services accomplis après l'âge de 18 ans, n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 6.247 du 26 Septembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres et références, d'un Ingénieur Principal au Service d'Architecture :

- MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-ments Communaux ;
- Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
- Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques ;
- Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-ture ;

MM. Courthéoux, Ingénieur, Chef des Services Publics :

Charbonnier, Chef du Bureau de la Vérification, délégué élu de l'Association des cadres administratifs et techniques municipaux de Lille.

Arrêté n° 6.250 du 26 Septembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres et références, d'un Ingénieur Principal au service de la Voie Publique :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-
ture ;

Courthéoux, Ingénieur, Chef des Services Publics ;

Charbonnier, Chef du Bureau de la Vérification, délégué élu de l'Association des cadres administratifs et techniques municipaux de Lille.

Arrêté n° 6.249 du 26 Septembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de menuisiers au service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'architec-
ture ;

Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie ;

Van Weymers, Contremaître ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 6.012 du 1^{er} Août 1951

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une monitrice au Foyer des Jeunes de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Les candidates, devront satisfaire à toutes les conditions générales prévues par le statut (âge, nationalité, aptitude physique, etc...) et être titulaires du diplôme de monitrice de colonies de vacances.

Article 2. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury de ce concours :

- M^{ms} Defline, Adjoint au Maire ;
- M. le Secrétaire général de la Mairie ;
- MM. Mestdagh, Chef de la 2^e Division ;
Dubois, Moniteur chef du Service de l'Education Physique ;
- M^{lle} Gallissot, Assistante chef de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière ;
- MM. De Baere, rédacteur et Fillebeen, commis d'administration, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 6.248 du 26 Septembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un ouvrier d'entretien spécialiste au Palais des Beaux-Arts :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;
Maurois, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts ;
Demenge, Chef de Bureau, Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
Van Weymers, Contremaître ;
Bouckaert, Chef de Garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 6.139 du 8 Septembre 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de deux receveurs aux Halles et Marchés.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	<i>Coefficients</i>
<i>Dictée</i>	3
<i>Arithmétique :</i>	
1° Nombres entiers, opérations sur des nombres entiers, divisibilité, plus grand commun diviseur plus petit commun multiple, nombres premiers, fractions, racines carrées, nombres proportionnels, système métrique	3
2° Etablissement d'un bordereau chiffré sur deux colonnes avec report (A chiffrer et à additionner) durée maximum de l'épreuve 10 minutes	4
Composition française sur un sujet d'ordre général	2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Les candidats devront obtenir 144 points au minimum, pour être déclarés admissibles à l'emploi de receveur.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- après 3 ans de service 5 % des points
- après 4 ans de service 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications, qui s'entendent pour les services accomplis après l'âge de 18 ans, n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 5.971 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de cinq ans, le congé sans solde accordé à M. Henri Hof, Chef de Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M. Hof ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi de Chef de Division ou assimilé existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressé en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M. Hof ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, il sera considéré comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.928 du 16 Juillet 1951

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour la période du 1^{er} au 31 Août 1951 inclus à M^{me} Jeanne Landuyt née Van Compernelle, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Arrêté n° 5.927 du 16 Juillet 1951

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour la période du 1^{er} au 31 Août 1951 à M^{me} Florine Smit née Rigaut, aide cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 6.076 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean Asset, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des biens.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Août 1951.

Arrêté n° 5.978 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Hélène Bayourte née Darras, baigneuse affectée à l'Etablissement des Bains de Moulins-Lille, est rétabli à compter du 11 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.987 du 27 Juillet 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Albert Beernart, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.077 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur géomètre au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Août 1951.

Arrêté n° 6.003 du 31 Juillet 1951

Article 1. — Un congé d'un an, sans solde, est accordé, pour raisons de santé, à M^{me} Georgette Bird née Evans, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Bird ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Bird ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Décembre 1950.

Arrêté n° 5.972 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Léon Bourdier, surveillant de cimetière, affecté à la 2^e Division, est supprimé à compter du 18 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.986 du 27 Juillet 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Fernand Cailliaux ; magasinier concierge affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.015 du 3 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Eugénie Canoen née Duytschaver, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division,

en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 29 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.227 du 24 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Eugénie Canoen, née Duytschaver, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 4 Septembre, date à laquelle elle a repris ses fonctions.

Arrêté n° 5.888 du 9 Juillet 1951

Article 1. — M. Georges Coolen, électricien affecté au Service électrique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 30 Juin 1951.

Arrêté n° 5.977 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Georges Coolen, électricien affecté au Service d'électricité, est rétabli à compter du 16 Juillet, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 6.073 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Antoine Courmont, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 Août 1951.

Arrêté n° 6.172 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Jean Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.170 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Gabriel Devinck, maçon appareilleur au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.973 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Germaine Dodin, Directrice du jardin d'enfants Les P'tits Quinquins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 15 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.115 du 25 Août 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 5 Juillet 1951, date à laquelle M^{lle} Dodin doit être effectivement mise à demi-traitement.

Arrêté n° 6.190 du 20 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Germaine Dodin, Directrice du Jardin d'enfants, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 22 Août 1951.

Arrêté n° 6.171 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Gilbert Empis, machiniste aux Théâtres Municipaux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.166 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. André Faucompré Sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.079 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 12 Août 1951, le congé de longue durée, accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, née Bétrémieux, commis-secrétaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Fauquet bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6.175 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Henri Gaeremyck, chauffeur affecté au Garage Municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.055 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{me} Yvette Gaveau, née Prévost, rédactrice stagiaire affectée au Secrétariat Général, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 3 Août 1951.

Arrêté n° 6.226 du 24 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Yvette Gaveau, rédactrice affectée au Secrétariat Général, est supprimé pour la période du 3 Septembre 1951 au 16 Septembre 1951 inclus.

Il est rétabli à compter du 17 Septembre 1951, date à laquelle elle a repris ses fonctions.

Arrêté n° 5.849 du 2 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Mathilde Ghesquier, femme de service, affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 12 Juin 1951.

Arrêté n° 6.111 du 21 Août 1951

Article 1. — M. Albert Kherckove, Surveillant de cimetières 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 16 Août 1951.

Arrêté n° 5.985 du 27 Juillet 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Jules Lainé, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.016 du 3 Août 1951

Article 1. — M^{me} Irène Leclercq, née D'Hollander, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 25 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.189 du 20 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Irène Leclercq, née D'Hollander, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 22 Août 1951.

Arrêté n° 5.940 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Maurice Lemai, cantonnier, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 15 Juin 1951.

Arrêté n° 5.975 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Maurice Lemai, cantonnier, est rétabli à compter du 16 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.024 du 8 Août 1951

Article 1. — Le traitement de M. Louis Linktevoet, charretier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.981 du 27 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M^{me} Renée Martin, née Lefebvre, expéditionnaire affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est supprimé à compter du 16 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.890 du 9 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Philippe Meerschaut, manoeuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, est supprimé à compter du 26 Juin 1951.

Arrêté n° 5.974 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Fernand Monory, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 16 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.246 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M. Elie Reynaert, cantonnier affecté à la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 5 au 9 Septembre 1951 inclus.

Arrêté n° 6.109 du 21 Août 1951

Article 1. — M. Jules Salomé, terrassier affecté au Service de la Voie Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 17 Août 1951.

Arrêté n° 6.146 du 14 Septembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Jules Salomé, terrassier affecté au Service de la Voie Publique, est rétabli à compter du 27 Août 1951.

Arrêté n° 6174 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 24 Septembre 1951 le congé de longue durée, accordé à M^{me} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux Municipaux (Exécution des Travaux en Régie).

Article 2. — M^{me} Scrive bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6.074 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, à compter du 17 Août 1951, le congé de longue durée, accordé à M^{me} Madeleine Soyez, née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Soyez bénéficiera, en outre, du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6.173 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe, née Warain, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Septembre 1951.

Arrêté n° 6.078 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde à M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Pesage.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 Août 1951.

Arrêté n° 6.167 du 18 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. André Vilain, sapeur-pompier de 2° classe.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.889 du 9 Juillet 1951

Article 1. — M. Martial Villette, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 21 Juin 1951.

Arrêté n° 5.976 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Le traitement de M. Martial Villette, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 19 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.110 du 21 Août 1951

Article 1. — M. Henri Viviane, horloger réparateur affecté au Service d'Architecture, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 25 Août 1951.

Arrêté n° 6.133 du 5 Septembre 1951

Considérant que M. Viviane a repris son service le 20 Août 1951 :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

Arrêté n° 6.075 du 14 Août 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, à compter du 17 Août 1951, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Théophile Wallard, surveillant de Musée affecté à la 4° Division.

Arrêté n° 5.892 du 9 Juillet 1951

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé pour une durée de six mois, à compter du 5 Mars 1951, à M. Maurice Werquin, égoutier affecté au Service de la Propreté Publique.

Arrêté n° 6.214 du 21 Septembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Maurice Werquin, égoutier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Septembre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 5.966 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M. Emile Lefebvre, Secrétaire général Adjoint de la Mairie, est nommé membre de la Commission de Discipline, en remplacement de M. Grangeon, Secrétaire général, empêché.

Arrêté n° 5.967 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M. Emile Thibaut, Chef de la 3^e Division, est nommé membre de la Commission de Discipline, en remplacement de M. Hautœur, Chef de la 1^{re} Division, empêché.

Arrêté n° 5.979 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Alice Lenglain, née Kokelaere, cuisinière à la 4^e Division, 3^e Bureau, est nommée membre de la Commission de Discipline, en remplacement de M. Herin, empêché.

PERSONNEL TITULAIRE. — Intégrations.

Arrêté n° 6.245 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Chéradame, née le 18 Mars 1923 à Hénin-Liétard, titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière, exerçant les fonctions d'infirmière chef à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Ent'aide Ouvrière, est titularisée dans ce dernier emploi.

Article 2. — M^{me} Chéradame est versée dans la 6^e classe de son emploi (indice 210), au traitement annuel de 277.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse à tout moment percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle	
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire	
Echelon	Traitement	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1 ^{er}	383.000	6 ^e	277.000	1-10-1950

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 6.244 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Denise Dutilleux, née Lorthiois, née à Lille le 3 Octobre 1925, est titularisée dans les fonctions de cuisinière à l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Sociale.

Article 2. — M^{me} Dutilleux est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 145), au traitement annuel de 180.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 6.243 du 26 Septembre 1951

Article 1. — M. Nicodème Keignaert, né le 2 Mars 1927 à Roncq, moniteur au foyer des jeunes de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Compte tenu de la durée de ses services militaires, M. Keignaert est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 180) au traitement annuel de 232.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Décembre 1949.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 6.048 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{lle} Marie-Louise Platel, dactylographe de 7^e classe (indice 120), affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{lle} Marie-Louise Platel est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{lle} Platel, nommée à la 9^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 158.000 francs, avec effet du 1^{er} Août 1951, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté	Classe	Traitement	Ancienneté
4°	161.000	1-1-1949	9°	158.000	1-8-1951

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.043 du 9 Août 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} Août 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à M^{me} Fernande Porreye, née Légère, dactylographe affectée à la 4^e Division, est calculée sur les bases ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
6°	182.000	1-8-1951	7°	143.000	1-3-1950

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations - Mutations - Promotions - Titularisations.

Arrêté n° 5.961 du 23 Juillet 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire est fixé comme suit pour le mois d'Août 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>					
Peeters Hortense	Commis d'ordre et de comptabilité	2°	218	290.000	1-8-1951
<i>3^e Division :</i>					
Degand Albert	Rédacteur	2°	223	298.000	16-8-1951

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>4^e Division :</i>					
Borde Victor	Moniteur E. P.	1 ^{re}	250	342.000	1-8-1951
Cannesson Théodule ..	Brig. machiniste	1 ^{re}	250	342.000	1-8-1951
Collignon Lucien	d ^o	1 ^{re}	250	342.000	1-8-1951
Francois Maurice	d ^o	1 ^{re}	250	342.000	1-8-1951
Van Ingh Joseph	d ^o	1 ^{re}	250	342.000	1-8-1951
Barbot Lucien	Chef de Bureau	3 ^e	340	490.000	1-8-1951
Petelyon Julienne	Cuisinière	5 ^e	172	220.000	1-8-1951
Buyck Madeleine	Femme de service	3 ^e	128	155.000	1-8-1951
<i>5^e Division :</i>					
Richoux Roger	Chef de Division	5 ^e	440	655.000	1-8-1951
<i>Abattoirs :</i>					
Demulder Marcel	Ouvr. entretien	5 ^e	149	186.000	1-8-1951
<i>Halles Centrales :</i>					
Adouane Saïd	Concierge assur. travaux d'entret.	1 ^{re}	185	239.000	1-8-1951
Duribreux Victor	Vérificateur sanitaire	6 ^e	195	254.000	1-8-1951
<i>Bureau d'études et de dessin :</i>					
Farvacques Albert	Dessin. géomètre	4 ^e	263	363.000	1-8-1951
<i>Promenades et Jardins :</i>					
Bonnier Clément	Garde municipal	4 ^e	152	191.000	1-8-1951
Maes Charles	Aide jardinier	5 ^e	149	186.000	1-8-1951
<i>Exécution des Travaux en Régie :</i>					
Brys M. Louise	Contremaitresse	5 ^e	218	290.000	1-8-1951
Van Weydeweldt Pierre	Chef d'équipe	3 ^e	248	338.000	1-8-1951
Van Weymers Louis	Contremaitre	3 ^e	254	348.000	1-8-1951
Wattrelos Paul	Chef d'équipe	3 ^e	248	338.000	1-8-1951
Broutin Théophile	Manutentionnaire	6 ^e	145	180.000	1-8-1951
Degryse Gabrielle	Femme de service	4 ^e	121	144.000	1-8-1951
Gabriels Julienne	Ouv. d'entretien	3 ^e	167	213.000	1-8-1951
<i>Voie Publique :</i>					
Gobeyn Maurice	Terrassier	1 ^{re}	195	254.000	1-8-1951
<i>Service Electrique :</i>					
Favre Etienne	Electricien mécanicien	4 ^e	206	271.000	1-8-1951

Arrêté n° 6.120 du 29 Août 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe pour le personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de Septembre 1951 :

Nom et Prénom	Emploi	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>					
Lefebvre Marcel	Expéditionnaire-vaguemestre	4 ^e	160	202.000	1-9-1951
<i>4^e Division :</i>					
Pamart Angèle	Aide-cuisinière	4 ^e	158	199.000	1-9-1951
Jayet Augustine	d ^o	1 ^{re}	185	239.000	1-9-1951
<i>5^e Division :</i>					
Dalenne Pascaline ...	Directrice de Crèches	6 ^e	207	272.000	1-9-1951
Lambron Marie	Caissière	2 ^e	167	213.000	1-9-1951
<i>Abattoirs :</i>					
Rilaire Victor	Commis d'ordre	3 ^e	210	277.000	1-9-1951
<i>Dessin :</i>					
Delannoy André	Dessinat. d'études	2 ^e	415	614.000	1-9-1951
<i>Service de la Propreté Publique :</i>					
Hanscotte Gaston	Surveillant	4 ^e	206	271.000	1-9-1951
<i>Service des Eaux :</i>					
Declercq Lucien	Contrôleur	3 ^e	185	239.000	1-9-1951
<i>Service de la Voie Publique :</i>					
Brasdefer Léon	Paveur Carreleur	2 ^e	229	308.000	1-9-1951
Courbeville Gaston ...	d ^o	2 ^e	229	308.000	1-9-1951
Delerue Louis	d ^o	2 ^e	229	308.000	1-9-1951
Lepez Florentin	d ^o	2 ^e	229	308.000	1-9-1951
Lepez Maurice	Paveur	4 ^e	184	238.000	1-9-1951
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>					
Goubet Léon	Jardin. Mosaïste	1 ^{re}	240	326.000	1-9-1951
Sottiau François	Terrassier	2 ^e	185	239.000	1-9-1951
<i>Service des Travaux en Régie :</i>					
Herrebaut Maurice ...	Menuis. serrurier	5 ^e	182	235.000	1-9-1951
Palstermans Marthe ..	Femme de service	2 ^e	134	164.000	1-9-1951

Arrêté n° 5.926 du 16 Juillet 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'Août 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Franquart Georges	Sapeur 2 ^e Classe Qualifié 2 ^e Catégorie	3 ^e	200	261.000	1-8-1951
Lys Paul	d ^o	4 ^e	190	247.000	1-8-1951
Poix Georges	d ^o	4 ^e	190	247.000	1-8-1951

Arrêté n° 6.004 du 31 Juillet 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de Septembre 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Cazé Albert	Sapeur 2 ^e classe Qualifié 2 ^e Cie	2 ^e	210	277.000	1-9-1951
Deraet André	Sapeur 2 ^e classe Qualifié 2 ^e Cie	2 ^e	210	277.000	1-9-1951
Lecoutre Marcel	Sapeur 2 ^e classe Qualifié 2 ^e Cie	3 ^e	200	261.000	1-9-1951
Leuillette Georges	Caporal	5 ^e	200	261.000	16-9-1951

Arrêté n° 6.188 du 20 Septembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1951 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Sulmon Maurice	Sergent	5 ^e	212	280.000	1-10-1951
Cremmery Marcel	Caporal	4 ^e	210	277.000	1-10-1951
Blanquaert Lucien	Sapeur 1 ^{re} classe Qualifié 2 ^e Cie	1 ^{re}	230	309.000	16-10-1951

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Vanhulle Jean	Sapeur 1 ^{re} classe Qualifié 2 ^e Cie	1 ^o	230	309.000	16-10-1951
Deroubaix Kléber	Sapeur 2 ^e classe Qualifié 2 ^e Cie	2 ^o	210	277.000	16-10-1951
Rabat Emile	d ^o	2 ^e	210	277.000	16-10-1951
Vlamynck Roger	d ^o	2 ^e	210	277.000	16-10-1951

Arrêté n° 6.168 du 18 Septembre 1951

Vu notre arrêté en date du 12 Juin 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers pour le mois de Juin 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Arquembourg Roger ..	Caporal	5 ^e	200	261.000	16-6-1951

Arrêté n° 6.001 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Odile Barry, Assistante Sociale stagiaire au Service de la Famille, est titularisée dans ses fonctions à partir du 1^{er} Août 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Avril 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M^{lle} Barry est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6.147 du 14 Septembre 1951

Vu notre arrêté en date du 23 Juillet 1951, fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois d'Août 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Bert Paul	Dessin. Géomètre.	5 ^e	237	321.000	1-8-1951

Arrêté n° 6.092 du 17 Août 1951

Article 1. — M. Robert Blanquart, terrassier de 7^e classe (indice 135), au service des Promenades et Jardins, est nommé jardinier audit service.

Article 2. — M. Robert Blanquart est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice 145), au traitement annuel de 180.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Blanquart bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.869 du 5 Juillet 1951

Considérant que M. Gustave Boin a accompli effectivement 3 ans 5 mois 5 jours de services militaires et non 2 ans 9 mois comme indiqué sur notre arrêté susvisé :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté en date du 13 Juin 1951 sont modifiées comme suit, en ce qu'elles ont trait à la situation de M. Gustave Boin, Manutentionnaire au Service de l'Economat :

Fonction	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Effet
Manutentionnaire	6 ^e	145	1-11-1946	141.000	1-1-1948
	5 ^e	155	1-11-1948	153.000	1-11-1948
				167.000	1-1-1949
				176.000	1-1-1950
				184.000	1-7-1950
	4 ^e	165	1-11-1950	197.000	1-11-1950
			210.000	25-12-1950	

Arrêté n° 6.031 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Martial Bonne, né le 21 Août 1927 à Lille, est nommé Sapeur-Pompier stagiaire de 2^e classe non qualifié.

Article 2. — M. Martial Bonne est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Juillet 1951.

Arrêté n° 5.865 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M. Augustin Bridelance, né le 16 Février 1919 à Gondécourt, est nommé terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique.

Article 2. — M. Augustin Bridelance est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Bridelance bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Juin 1951.

Arrêté n° 6.154 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. Fernand Brunet, ingénieur subdivisionnaire affecté au Service de Conduite des Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Brunet est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.999 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M. Alphonse Callewaert, paveur-carreleur de 1^{re} classe (indice 240), au service de la Voie Publique, est nommé Chef

d'équipe audit service en remplacement de M. Gaston Vasseur, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Alphonse Callewaert est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi (indice 248) au traitement annuel de 338.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Callewaert bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.840 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Alexandre Cambier, terrassier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Alexandre Cambier est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Alexandre Cambier est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 6.050 du 10 Août 1951

Article 1. — M. André Cayzele, sténo-dactylographe de 6^e classe (indice 145), affecté au service du Contentieux, est nommé commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M. André Cayzele est versé dans la 8^e classe de son nouvel emploi (indice 155) au traitement annuel de 195.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.211 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Thérèse Charlet-Houcke, née le 4 Juillet 1929 à Armentières, est nommée gardienne stagiaire.

Article 2. — M^{me} Charlet est affectée à la Garderie d'enfants Les P'tits Quinquins.

Article 3. — M^{me} Charlet est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 30 Août 1951.

Arrêté n° 6.009 du 1^{er} Août 1951

Article 1. — M^{me} Thérèse Clyti, née le 27 Juin 1928 à Bergues (Nord), est nommée aide-puéricultrice stagiaire à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{me} Clyti est versée dans la 6^e classe de son emploi (indice 160), au traitement annuel de 202.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.215 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. François Cneuwels, né le 11 Octobre 1914 à Lille, est nommé ouvrier d'entretien stagiaire.

Article 2. — M. Cneuwels est affecté aux Abattoirs.

Article 3. — M. Cneuwels est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.180 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} M. Thérèse Cochez, née le 19 Septembre 1924 à Tourcoing, est nommée Monitrice stagiaire au Foyer des Jeunes de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{lle} Cochez est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 180), au traitement annuel de 232.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Septembre 1951.

Arrêté n° 5.841 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. René Cocu, expéditionnaire stagiaire affecté au Service de l'Urbanisme, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. René Cocu est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6.212 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. René Colin né le 13 Juin 1926 à Lille est nommé baigneur stagiaire.

Article 2. — M. René Colin est affecté à l'Etablissement de Bains de la rue Maracci.

Article 3. — M. Colin est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 125), au traitement annuel de 150.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.846 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Robert Colpaert, manœuvre stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Robert Colpaert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Robert Colpaert est fixée au 1^{er} Novembre 1949.

Arrêté n° 6.456 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. Lucien Cottreel, peintre vitrier affecté au service des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Cottreel est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Cottreel est fixée au 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 5.963 du 23 Juillet 1951

Vu notre arrêté en date du 30 Août 1949 nommant M. Daneels, égoutier éboueur à la 3^e classe de son emploi avec effet du 1^{er} Septembre 1949 ;

Compte tenu des renseignements complémentaires fournis sur la conduite et la manière de servir de l'intéressé :

Article 1. — Le point de départ dans la classe de M. Victor Daneels, égoutier éboueur au Service de la Propreté Publique est ramené au 1^{er} Juillet 1949, sans que cette mesure puisse entraîner d'effet pécuniaire pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Août 1949.

Arrêté n° 5.968 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M. Jacques Darras, né le 8 Juin 1927 à Mons-en-Barœul, est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et jardins.

Article 2. — M. Jacques Darras est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Darras bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.072 du 14 Août 1951

Article 1. — M. Henri Defretin, manœuvre auxiliaire au service des Promenades et Jardins, est nommé manœuvre stagiaire du cadre titulaire audit service.

Article 2. — M. Henri Defretin est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Defretin bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.839 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Henri Delannoy, ouvrier d'entretien de 1^{re} classe (indice 185), est nommé brigadier des ouvriers d'entretien aux Abattoirs.

Article 2. — M. Henri Delannoy est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi (indice 195), au traitement annuel de 254.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Delannoy bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.838 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Théodore Deletète, égoutier éboueur au service de la Propreté Publique, est nommé terrassier affecté au service de la Voie Publique

Article 2. — Aucune modification n'est apportée à la situation pécuniaire de l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.051 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{me} Denise Delobel, née Vandenhove, dactylographe de 7^e classe (indice 120), affectée à la 4^e Division (Collège Jean Macé) est nommée commis d'ordre et de comptabilité.

Article 2. — M^{me} Delobel est affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 3. — M^{me} Delobel est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.113 du 22 Août 1951

Vu notre arrêté en date du 6 Juin 1951, suspendant de ses fonctions M. Denneulin Julien pour une période de deux mois, sans traitement.

Article 1. — Le traitement de M. Julien Denneulin, garde municipal affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 15 Août 1951, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 6.054 du 10 Août 1951

Article 1. — M. Michel Deplechin, expéditionnaire de 7^e classe (indice 110), affecté au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M. Michel Deplechin est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.844 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Henri Dernoncourt, manœuvre stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des

Collectivités Locales, M. Henri Dernoncourt est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Henri Dernoncourt est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 140), au traitement annuel de 173.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 5.868 du 5 Juillet 1951

Considérant que MM. Descamps, machiniste aux Théâtres Municipaux et Moutier, aide-jardinier ayant fait l'objet de promotions de grade, la prise en compte de leurs services militaires n'entraîne aucune répercussion sur leur situation actuelle :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 13 Juin 1951 sont annulées en ce qui concerne :

M.M. Francis Descamps .. Machiniste aux Théâtres.

Victor Moutier Aide-jardinier au Service des Promenades et Jardins.

Arrêté n° 6.069 du 14 Août 1951

Article 1. — M. Roland Devergnies, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire audit service.

Article 2. — M. Roland Devergnies est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.052 du 10 Août 1951

Article 1. — M. René Dewinne, dactylographe de 7^e classe (indice 120), affecté au Bureau du Personnel, est nommé commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M. René Dewinne est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.053 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{lle} Denise Dubar, sténo-dactylographe de 7^e classe (indice 135), affectée au Cabinet du Maire, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{lle} Denise Dubar est versée dans la 8^e classe de son nouvel emploi (indice 155), au traitement annuel de 195.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.998 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M. Georges Dufflot, Sapeur-Pompier de 2^e classe est titularisé dans ses fonctions à partir du 1^{er} Août 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 Juillet 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Georges Dufflot est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de ses services militaires, M. Georges Dufflot est versé dans la 6^e classe des Sapeurs-Pompiers de 2^e classe qualifiés 2^e catégorie au traitement annuel de 217.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.179 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M. Pierre Dumont, né le 12 Décembre 1928 à Lille (Nord) est nommé terrassier stagiaire.

Article 2. — M. Pierre Dumont est affecté au service de la Voie Publique.

Article 3. — M. Pierre Dumont est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Pierre Dumont bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 Août 1951.

Arrêté n° 5.848 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Marcel Dupond, expéditionnaire stagiaire affecté au 2^e Bureau de la 5^e Division, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Marcel Dupond est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Marcel Dupond est fixée au 1^{er} Octobre 1949.

Arrêté n° 6.071 du 14 Août 1951

Article 1. — M^{me} Marie-Jeanne Duquesnoy-Lemaire, née le 3 Août 1925 à Tourcoing, est nommée femme de service stagiaire.

Article 2. — M^{me} Duquesnoy est affectée à l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 3. — M^{me} Duquesnoy est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 100), au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 31 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.116 du 25 Août 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé, prennent effet à compter du 30 Juillet 1951, date à laquelle M^{me} Duquesnoy a pris effectivement possession de ses fonctions.

Arrêté n° 5.993 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M. Georges Duthoit, maçon égoutier, au service de la Voie Publique, est muté pour raisons de service dans l'emploi de cimentier.

Article 2. — M. Georges Duthoit est maintenu au service de la Voie Publique.

Article 3. — Aucune modification n'est apportée dans la situation pécuniaire de l'intéressé.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1951.

Arrêté n° 6.090 du 17 Août 1951

Article 1. — La situation de M. Hubert Dutrieux, receveur aux Abattoirs, est modifiée comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1949.

Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
2 ^e	212	1-10-1948	234.000	Effet du 1-1-1949
			248.000	Effet du 1-1-1950
			262.000	Effet du 1-7-1950
1 ^{re}	230	1-10-1950	288.000	Effet du 1-10-1950
			309.000	Effet du 25-12-1950

Arrêté n° 5.836 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Vincent Fruchart, préposé surveillant sanitaire de 1^{re} classe (indice 315), est nommé Chef des préposés surveillants sanitaires.

Article 2. — M. Vincent Fruchart est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 330), au traitement annuel de 474.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.843 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M^{lle} Jeanne Gallissot, assistante chef stagiaire affectée au Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Jeanne Gallissot est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.867 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M. Marcel Glibert, manœuvre stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Marcel Glibert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Marcel Glibert est fixée au 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 6.178 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M. Maurice Guiot, né le 17 Août 1919 à Pont-Château (Loire-inférieure), est nommé terrassier stagiaire.

Article 2. — M. Maurice Guiot est affecté au service de la Voie Publique.

Article 3. — M. Maurice Guiot est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Guiot bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 Août 1951.

Arrêté n° 6.216 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Marc Hennebaut, né le 17 Septembre 1924 à Haubourdin, est nommé manœuvre stagiaire.

Article 2. — M. Hennebaut est affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 3. — M. Hennebaut est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.091 du 17 Août 1951

Article 1. — M. André Imbert, terrassier 6^e classe (indice 145), au Service des Promenades et Jardins, est nommé jardinier audit service.

Article 2. — M. André Imbert est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice 145), au traitement annuel de 180.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juin 1951.

M. Imbert bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.119 du 27 Août 1951

Article 1. — M. Claude Inghels, conducteur de travaux de 7^e classe (indice 185, traitement 239.000 francs), est nommé ingénieur subdivisionnaire.

Article 2. — M. Inghels est affecté au Service d'Architecture.

Article 3. — M. Inghels est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice 225) au traitement annuel de 301.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, le point de départ de l'ancienneté dans la classe de M. Inghels est fixé au 1^{er} Novembre 1950.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.157 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. François Jouanchicot, commis dessinateur affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Jouanchicot est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Jouanchicot est fixée au 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 5.894 du 9 Juillet 1951

Article 1. — M. Fernand Kerkhof, manœuvre auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est nommé aide-jardinier stagiaire audit service.

Article 2. — M. Fernand Kerkhof est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Fernand Kerkhof bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.837 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Pierre Kokelaere, rédacteur affecté au Service Municipal du Logement, est muté en la même qualité, au 2^e Bureau de la 3^e Division à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.893 du 9 Juillet 1951

Article 1. — M. André Lafosse, aide-mécanicien affecté au Service de la Voie Publique, est muté en la même qualité, au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 6.177 du 19 Septembre 1951

Article 1. — M. Germain Lamarq, né le 13 Février 1925 à Roncq (Nord), est nommé chaudronnier-chauffeur stagiaire.

Article 2. — M. Germain Lamarcq est affecté au service des Installations thermiques et mécaniques.

Article 3. — M. Germain Lamarcq est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 170), au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Lamarcq bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.093 du 17 Août 1951

Article 1. — M. Adolphe Leleu, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juin 1951.

Article 2. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Leleu est versé dans la 5^e classe de son emploi (indice 155), au traitement annuel de 195.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Avril 1949.

Article 3. — Conformément à l'avis favorable émis le 22 Décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Leleu sera autorisé à effectuer des versements audit organisme à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.155 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M^{me} Ernestine Lemaire, née Devendeville, femme de service affectée au Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Lemaire est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6.218 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Maurice Lemaire, né le 16 Juillet 1925 à Lille, est nommé manœuvre stagiaire.

Article 2. — M. Lemaire est affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 3. — M. Lemaire est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.032 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{lle} Jeanne Lepers berceuse stagiaire à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, auxiliaire de puériculture diplômée, est versée dans la 4^e classe de son emploi (indice 170), au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1951.

Arrêté n° 6.158 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. Daniel Levrague, commis dessinateur affecté au Bureau d'Études et de Dessin, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Levrague est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Levrague est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 6.008 du 1^{er} Août 1951

Article 1. — M^{lle} Marie-Rose Mahieu, née le 26 Juin 1927 à Lille, est nommée auxiliaire de puériculture stagiaire à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{lle} Mahieu est versée dans la 4^e classe de son emploi (indice 170), au traitement annuel de 217.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.842 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Jacqueline Maillard, née Tourneur expéditionnaire stagiaire affectée à la 5^e Division, service de la Protection Maternelle et infantile, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Jacqueline Maillard est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 5.850 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Jacques Marquis, Ingénieur horticole, Directeur adjoint de 2^e classe du Service Municipal des Promenades et Jardins (indice 415), est nommé Directeur de ce service.

Article 2. — M. Marquis est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 655.000 francs (indice 440).

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.049 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{lle} Renée Martel, sténo-dactylographe de 7^e classe (indice 135), affectée au Bureau de M. le Chef de la 5^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{lle} Renée Martel est versée dans la 8^e classe de son nouvel emploi (indice 155), au traitement annuel de 195.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.030 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Edouard Martin, né le 22 Août 1926 à Lille, est nommé Sapeur-Pompier stagiaire de 2^e classe non qualifié,

Article 2. — M. Edouard Martin est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Juillet 1951.

Approbation du Préfet, le 21 Août 1951.

Arrêté n° 6.011 du 1^{er} Août 1951

Article 1. — M. Alexandre Nevejean, commis dessinateur du cadre titulaire (7^e classe, indice 140), affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin, est nommé Surveillant de Travaux.

Article 2. — M. Nevejean est affecté au Service de la Voie Publique.

Article 3. — M. Nevejean est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice 180), au traitement annuel de 232.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.159 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. Alexandre Nevejean, Surveillant de Travaux affecté au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Nevejean est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6.000 du 30 Juillet 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté en date du 19 Juin 1951, nommant M. Noez Chef d'équipe au Service de la Voie Publique, prendront effet à compter du 1^{er} Juin 1951.

Arrêté n° 5.847 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Eugène Pinte, manoeuvre stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Eugène Pinte est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Eugène Pinte est fixée au 1^{er} Novembre 1949.

Arrêté n° 6.047 du 10 Août 1951

Article 1. — M^{me} Georgette Querey, née Lemay, expéditionnaire de 7^e classe (indice 110), affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité audit service.

Article 2. — M^{me} Querey est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.041 du 9 Août 1951

Article 1. — M^{lle} Jacqueline Reitzaum, née le 25 Avril 1927 à Galais, est nommée aide-puéricultrice stagiaire à compter du 23 Juillet 1951.

Article 2. — M^{lle} Jacqueline Reitzaum est affectée à la Pouponnière de l'Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 3. — M^{lle} Jacqueline Reitzaum est versée dans la 6^e classe de son emploi (indice 160), au traitement annuel de 202.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 5.982 du 27 Juillet 1951

Vu notre arrêté en date du 11 Juin 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du mois de Juin 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Richard Julia	Femme de service	4 ^e	121	144.000	1-6-1951

Arrêté n° 5.997 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M. Jean Sellier, Sapeur-Pompier de 2^e classe, est titularisé dans ses fonctions à partir du 1^{er} Août 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 12 Juillet 1951, par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Jean Sellier est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de ses services militaires, M. Jean Sellier est versé dans la 6^e classe des Sapeurs-Pompiers de 2^e classe qualifiés 2^e catégorie, au traitement annuel de 217.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Avril 1951.

Visa du Préfet, le 10 Août 1951.

Arrêté n° 6.002 du 30 Juillet 1951

Article 1. — M. Paul Senaffe, dessinateur géomètre de 1^{re} classe (indice 340) au Bureau d'Etudes et de Dessin, est nommé Conducteur de travaux affecté au Service de la Voie Publique.

Article 2. — M. Senaffe est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 340), au traitement annuel de 490.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1950.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6.070 du 14 Août 1951

Article 1. — M. Jacques Sohier, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire audit service.

Article 2. — M. Jacques Sohier est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000

francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 5.939 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Georges Soualle, né le 8 Février 1917 à Lille, est nommé surveillant de Musées stagiaire, affecté au Musée d'Histoire Naturelle.

Article 2. — M. Georges Soualle est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Soualle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.845 du 2 Juillet 1951

Article 1. — M. Michel Van Langhenhove, manoeuvre stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 20 Juin 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Michel Van Langhenhove est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Michel Van Langhenhove est fixée au 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 5.866 du 5 Juillet 1951

Article 1. — M. Florimond Verhas, né le 3 Décembre 1925 à Lille est nommé baigneur stagiaire à l'Etablissement de Bains du Boulevard de la Liberté.

Article 2. — M. Florimond Verhas est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 125), au traitement annuel de 150.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6.217 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Hilaire Verstaevel, née le 4 Août 1925 à Lens, est nommé manœuvre stagiaire.

Article 2. — M. Verstaevel est affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 3. — M. Verstaevel est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 130), au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.160 du 14 Septembre 1951

Article 1. — M. Maurice Virique, peintre vitrier affecté au Service des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 Août 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Virique est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Virique est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 6.225 du 24 Septembre 1951

Vu notre arrêté en date du 23 Juillet 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois d'Août 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Wambre Omer	Cantonnier	4°	151	189.000	1-8-1951

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions - Radiations.

Arrêté n° 5.891 du 9 Juillet 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Elisabeth Clarisse, née Maitre, commis d'ordre et de comptabilité affectée au Service de la Vérification.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 Mai 1951.

Arrêté n° 6.013 du 2 Août 1951

Article 1. — M^{me} Marcelle Jésupret, née Mallauran, rédactrice affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est rayée des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Juin 1951.

Arrêté n° 5.970 du 25 Juillet 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M^{me} Yvonne Leclercq, née De Muynck, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 29 Juillet 1951.

Arrêté n° 6.081 du 14 Août 1951

Article 1. — M^{me} Huguette Louvet, née Carpentier, commis d'ordre et de comptabilité affectée au Cabinet des Adjoints, est rayée des cadres du personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des Retraites.

Arrêté n° 5.941 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Marcel Blanquart, Caporal Chef au Bataillon

des Sapeurs-Pompiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6.209 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Georges Cluytens, commis d'administration affecté au 1^{er} Bureau de la 3^e Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 5.931 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Durot, née Valentine Cracco, commis d'administration affectée au 1^{er} Bureau de la 5^e Division, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6.022 du 8 Août 1951

Article 1. — M^{me} Palmyre Dinant, née Bauche, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est admise à la retraite pour inaptitude physique à compter du 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 6.010 du 1^{er} Août 1951

Vu la lettre en date du 21 Juillet 1951 par laquelle M. le Préfet du Nord nous fait connaître que la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales émet un avis favorable à la mise à la retraite pour invalidité de M. César Dorchies Garde Municipal ;

Article 1. — M. César Dorchies, Garde Municipal au Service des Promenades et Jardins, est rayé des cadres du personnel municipal pour inaptitude physique à compter du 18 Novembre 1950.

Arrêté n° 5.938 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Julienne Fremy, née Cornu, femme de service affectée à la 4^e Division, Institut Diderot, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir 1^{er} Janvier 1952.

Arrêté n° 5.942 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Adolphe Lemaire, Caporal Chef du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 5.937 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Alfred Maillet, commis d'administration affecté au Service des Transports, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.936 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Maurice Mairesse, commis d'administration affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1952.

Arrêté n° 5.934 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M^{me} Martinache, née Hélène Deblonde, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6.208 du 21 Septembre 1951

Article 1. — M. Philippe Meerschaut, manoeuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Juin 1951.

Arrêté n° 6.023 du 8 Août 1951

Article 1. — M. Lucien Santerre, plombier-zingueur affecté au service d'Exécution des Travaux en Régie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.969 du 25 Juillet 1951

Article 1. — M. Anatole Soualle, surveillant au Musée d'Histoire Naturelle, atteint par la limite d'âge, cesse définitivement de faire partie du personnel municipal à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 5.935 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Edouard Tribout, surveillant affecté à la 2^e Division, Cimetière du Sud, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 5.933 du 17 Juillet 1951

Article 1. — M. Pierre Vrielynck, machiniste affecté à la 4^e Division, Théâtres Municipaux, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Octobre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Cessation de fonctions.

Arrêté n° 5.932 du 17 Juillet 1951

Vu notre arrêté en date du 31 Mai 1946 par lequel M^{me} Gabrielle Dupret, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Juillet 1946 ;

Vu la décision de d'Administration Municipale, maintenant l'intéressée en activité jusqu'au 30 Juin 1951 ;

Article 1. — M^{me} Gabrielle Dupret, née Godde, affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, cesse définitivement de faire partie des cadres du personnel municipal, à compter du 1^{er} Juillet 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Maintien en fonctions.

Arrêté n° 6.254 du 29 Septembre 1951

Article 1. — Pour les nécessités du service M. Pierre Vrielynck, machiniste affecté à la 4^e Division, Théâtres Municipaux, est maintenu provisoirement en fonction.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public - Bal.

Arrêté n° 6.067 du 13 Août 1951

Article 1. — M^{me} Pilate, née Chevalier Marie Louise, est autorisée à laisser danser dans le café qu'elle exploite rue Pierre Legrand n° 88.

Article 2. — La pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions indirectes, 89, rue Meurein à Lille,

Article 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- 1° — En 2 exemplaires à M. le Commissaire Central de Police, l'un pour ses archives, l'autre pour notification à la pétitionnaire ;
- 2° — A M. le Préfet du Nord, 1^{re} Division, 2^e Bureau ;
- 3° — A M. le Directeur régional de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23 rue d'Amiens à Lille ;
- 4° — A M. le Directeur des Contributions indirectes, 89, rue Meurein à Lille ;
- 5° — A M. le Chef de la 1^{re} Division de la Mairie de Lille.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public - Cinéma.

Arrêté n° 6.145 du 13 Septembre 1951

Article 1. — Il est enjoint à M. Delevallé, propriétaire et exploitant du Cinéma-Attractions « Casino », portant le n° 21 rue de la Bourse, d'avoir à exécuter les travaux suivants sous peine de fermeture provisoire de son établissement.

A) Travaux à exécuter immédiatement :

- 1° — Ignifugation des toiles placées derrière l'écran et dans la cage de scène ;
- 2° — Remise en état de bon fonctionnement des strapontins ;
- 3° — Installation d'une signalisation lumineuse alimentée par une lampe branchée sur le circuit de sécurité à la porte donnant accès rue de la Bourse ;
- 4° — Installation d'un ressort aux portes de la cabine de projection qui en sont démunies pour que celles-ci puissent être maintenues normalement fermées.

B) Travaux à exécuter dans le délai de six mois :

- 1° — Modification de la cage de scène de manière à ramener ses limites à l'emplacement des gros murs de soutènement du bâtiment ;
- 2° — Fermeture de toutes les baies de la cage de scène par des portes d'isolement en matériaux résistant au feu et à fermeture automatique ;

- 3° — Fermeture par des murs en maçonnerie des baies latérales du premier étage situées au-dessus de la galerie d'accès à la cage de scène ;
- 4° — Suppression du plancher haut de la cage de scène de manière à rendre efficace la gaine de ventilation sur l'extérieur, établie à la partie haute ;
- 5° — Protection de l'arrière du tableau électrique de la cage de scène par une armoire métallique étanche ;
- 6° — Suppression de toutes les canalisations inutiles, notamment celles existant dans les combles.
Mise en conformité du titre III du décret des canalisations défectueuses.
- 7° — Mise sous enveloppe métallique, continue, robuste et résistant au feu des canalisations des circuits de panique et de sécurité ;
- 8° — Pose d'un interrupteur général permettant de couper par une seule manœuvre tous les courants mis en jeu dans la cabine et pouvant être actionné à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de ce local.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié à M. Delevallé.

Copie en sera adressée :

- 1° — A M. le Préfet du Nord, 1^{re} Division, 2^e Bureau ;
- 2° — En deux exemplaires à M. Le Commissaire Central de Police, l'un pour ses archives, l'autre pour notification à l'intéressé.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public - Magasins sans porte cochère.

Arrêté n° 5.948 du 19 Juillet 1951

Article 1. — Nul ne peut installer une boutique ou un magasin sous une porte cochère ou dans une entrée ou couloir d'immeuble sans en adresser préalablement la demande à M. le Maire de Lille sous le timbre « 5^e Division » et indiquer par plan à l'échelle de 2 centimètres par mètre le local destiné à servir de magasin ou de dépôt de marchandises, ainsi que la nature de celles-ci.

Chaque demande fera l'objet d'un examen spécial du point de vue de la sécurité publique.

Cette disposition ne dispense pas les intéressés des formalités auxquelles ils sont tenus de se conformer au titre de la législation sur le permis de construire.

Article 2. — Le libre accès aux immeubles devra comprendre un dégagement d'une largeur d'au moins 1 mètre pour les immeubles à locations multiples et 0 m. 80 pour les habitations particulières. Cette largeur prise entre la paroi de la boutique ou du magasin et le mur du couloir, sera exigible lorsque le nombre de locataires ou occupants de l'immeuble n'excèdera pas 20 personnes.

Entre 21 et 100 personnes, la largeur de l'issue ne sera pas inférieure à 1 m. 50.

Article 3. — Les boutiques ou magasins devront être construits en matériaux résistant au feu, plus particulièrement en briques de 0 m. 11 sans poteaux de bois, avec paroi pleine le long du couloir d'entrée et comportant des issues seulement sur le devant et à l'arrière. Ils devront être conformes aux dispositions générales du Règlement sanitaire départemental, c'est-à-dire comporter une superficie minimum de 9 mètres carrés, une hauteur sous plafond d'au moins 2 m. 60 et posséder une surface d'éclairément d'un sixième de la surface de la boutique.

Article 4. — Lorsque l'immeuble comportera une cour intérieure permettant l'évolution de l'échelle sur porteur des Sapeurs-Pompiers, la largeur minimum du dégagement devra être de 3 m. de passage libre.

Article 5. — Les magasins pourront exposer et mettre en vente diverses catégories de marchandises, à l'exclusion toutefois de tout objet ou produit particulièrement inflammable tels que celluloïd, couleurs et vernis, essence etc...

La vente des denrées alimentaires ne pourra se faire que dans les locaux aménagés conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement sanitaire départemental. Elle devra s'effectuer suivant les règles posées par l'article 63 de ce texte.

Article 6. — Ces magasins ne pourront être éclairés qu'à l'électricité. Cependant, pour ceux recevant moins de cent personnes, des dérogations spéciales pourront être accordées par le Maire après avis de la Commission de sécurité.

Article 7. — Nul ne peut installer un étalage ou un éventaire mobile sous une porte cochère ou dans une entrée ou couloir d'immeuble sans autorisation préalable du Maire.

Les demandes devront être adressées sous le timbre de la « 5^e Division » avec plan à l'échelle de 2 centimètres par mètre et tenir compte du ou des escaliers d'accès aux étages par rapport aux installations ainsi que de la présence éventuelle d'une deuxième issue ou d'une cour présentant des garanties suffisantes.

Article 8. — Ces installations devront laisser un dégagement libre d'une largeur d'au moins 1 mètre pour les immeubles à locations multiples et 0 m. 80 pour les habitations particulières.

Article 9. — Elles seront enlevées chaque soir et remises hors du couloir de passage.

Article 10. — L'exposition et la vente des marchandises particulièrement inflammables visées à l'article 5 ci-dessus sont interdites.

La vente des denrées alimentaires pourra se faire dans les conditions déterminées par les articles 17 et 63 du règlement sanitaire départemental.

Article 11. — L'exposition des marchandises ne pourra être tolérée que d'un seul côté du couloir d'entrée de l'immeuble.

Article 12. — L'utilisation de toute tenture flottante est interdite.

Article 13. — Tout éclairage autre que l'éclairage électrique est interdit.

Article 14. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à toutes les installations existantes qui devront s'y conformer dans le délai d'un mois.

Toutefois, à l'expiration de ce délai, des tolérances provisoires pourront être accordées après enquête et examen des conditions de sécurité par la Commission communale.

Article 15. — Les dispositions spéciales des installations pourront motiver des prescriptions particulières ou exceptionnelles, comme aussi des mesures spéciales pourront être imposées ; selon les cas, pour assurer la sécurité du public, du personnel et du voisinage.

Article 16. — Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront déférés, s'il y a lieu, aux tribunaux compétents.

Il sera pris, en outre, suivant les circonstances, telles mesures d'urgence qu'exigera la sécurité publique.

Visa du Préfet, le 29 Décembre 1951.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Garderie « Les P'tits Quinquins ».

Arrêté n° 6.229 du 24 Septembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 24 Mai 1951, portant

de deux à quatre le nombre d'heures de cours de coupe et de couture donnés chaque semaine dans les Garderies d'Enfants.

Article 1. — A compter du 1^{er} Septembre 1951, M^{lle} Jeanne Alexandre, monitrice de coupe et de couture à la Garderie d'Enfants « Les P'tits Quinquins », recevra une indemnité annuelle de 45.600 francs correspondant à deux heures de cours théorique et deux heures de cours pratique par semaine.

Arrêté n° 6.228 du 24 Septembre 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} Septembre 1951, M^{lle} Célinie Deruet, monitrice de coupe et de couture à la Garderie d'Enfants « Les P'tits Quinquins », recevra une indemnité annuelle de 45.600 francs, correspondant à deux heures de cours théorique et deux heures de cours pratique par semaine.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Jardin d'enfants.

Marché pour exécution de travaux au Jardin d'enfants, au profit de l'Entreprise J. Prévot, 29, rue Guillaume Werniers à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.199 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 28 Août 1951.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Pouponnière du Centre Social de Fives.

Convention par laquelle la Ville s'engage à assurer l'hébergement pendant l'année 1951 dans la pouponnière du Centre Social de Fives, 95, rue du Long Pot à Lille, des enfants débiles envoyés par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale moyennant paiement de 80 % ou 100 % du prix de journée fixé à 500 francs par enfant, évalué pour l'année à quatre millions. (28 Août, 9 Août et 30 Juillet 1951).

Enregistré A. Adm. 21 Septembre 1951, Vol. 89^a, F° 76, Case 610.

Conseil municipal : n° 3.201 du 26 Juillet 1951.

SOCIETES MUNICIPALES. — Clique.

Arrêté n° 5.947 du 19 Juillet 1951

Article 1. — M. Julien Debusschere est nommé Répétiteur-Instructeur pour les tambours de la Clique de l'Harmonie Municipale.

Article 2. — M. Debusschere recevra à ce titre une indemnité annuelle de 10.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Janvier 1951.

THEATRES MUNICIPAUX. — Généralités.

Marché pour fourniture d'un orgue électro-statique aux Théâtres Municipaux au profit de la Société Anonyme des Anciens Etablissements Coupleux Frères, 53, rue Esquermoise à Lille, moyennant la somme de 550.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.987 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 4 Septembre 1951.

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Mahu Chevalier, imprimeur, demeurant à Lille, 28, rue Emile Desmet, la concession du programme des Théâtres Municipaux pour la saison 1951-1952 moyennant une ristourne sur chaque programme vendu au Grand Théâtre de sept francs et au théâtre Sébastopol de quatre francs. La ristourne à percevoir par la Ville est évaluée à cinquante mille francs. (17 Août, 27 Juillet 1951).

Enregistré A. Adm. 5 Septembre 1951, Vol. 89^b, case 495

Conseil municipal : 3.192 du 26 Juillet 1951.

Convention par laquelle la Ville accorde à M. et M^{me} Charles, 177 ter, rue des Stations à Lille, la concession de l'exploitation des vestiaires et W. C. des Théâtres Municipaux ainsi que la vente des bonbons à l'intérieur desdits théâtres pendant une année à compter du premier Octobre mil neuf cent cinquante et un, moyennant une redevance forfaitaire de vingt cinq mille francs payable en cinq versements égaux. (14 Août, 27 Juillet 1951).

Enregistré A. Adm. 31 Août 1951, Vol. 89^b, case 480.

Conseil municipal : n° 3.211 du 26 Juillet 1951.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles.

Marché pour réparations des véhicules automobiles du Service des Transports, au profit de la Société Industrielle Automobile du Nord, 46, Boulevard Carnot à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.064 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Août 1951.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation et stationnement - Interdiction pour travaux.

Afin de faciliter l'exécution de travaux, des arrêtés interdisant provisoirement le stationnement et la circulation des chevaux et des véhicules de toute nature ont été pris pour les artères désignées ci-après : (Déviation cf. aux arrêtés)

- Rue Boitelle. - Travaux de construction de canalisations téléphoniques. (Arrêté n° 6.033 du 8 Août 1951).
- Rue Charles-Quint. - Travaux de réaménagement de canalisations téléphoniques. (Arrêté n° 5.883 du 6 Juillet 1951).
- Rue du Chauffour. - Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.945 du 19 Juillet 1951).
- Rue Durnerin. - Travaux de pavage. (Arrêté n° 5.944 du 19 Juillet 1951).
- Boulevard Emile Dubuisson. - Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 5.955 du 20 Juillet 1951).
- Rue de La Madeleine. - Travaux de pavage. (Arrêté n° 6.251 du 28 Septembre 1951).
- Rue Léon Trulin et des Bons Enfants. - Travaux de pose de canalisation d'eau. (Arrêté n° 6.143 du 11 Septembre 1951).
- Pont Supérieur, route Nationale 41. - Travaux de réparation de la passerelle. (Arrêté n° 5.929 du 17 Juillet 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruines - Travaux.

Des mises en demeure d'effectuer des travaux ont été notifiées aux propriétaires des immeubles menaçant ruines ci-après désignés : (Se référer aux arrêtés pour les prescriptions)

- Rue de la Barre, 55. - Propriétaire : M. Francis Bonduel. (Arrêté n° 5.903 du 11 Juillet 1951).

- Rue des Postes, 228, cour Saint-Jean n° 1 et 2. - Propriétaires : M. Alphonse Allepaerts et Consorts. (Arrêté n° 6.132 du 1^{er} Septembre 1951).

VOIRIE. — Transport de matériaux.

Marché pour transport de cassons pour la construction de voies nouvelles, au profit des Etablissements Carette-Dubureq, 43, rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme approximative de 258.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.067 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 12 Septembre 1951.

Marché pour déchargement, transport et mise en tas de pavés, au profit de la Société Assochar, 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 649.150 francs.

Conseil municipal : n° 3.071 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 8 Septembre 1951.

VOIRIE. — Pavage.

Marché pour taille de pavés, Service de la Voie Publique, au profit de M. H. Demeyer, 114, rue Saint-André à Lille, moyennant la somme de 1.107.000 francs.

Conseil municipal : n° 3.073 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 21 Août 1951.

Marché pour fourniture de sable au Service de la Voie Publique, au profit de M. F. Bernard, 5, Place du Temple à Lille, moyennant la somme de 4.316.500 francs.

Conseil municipal : n° 3.072 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 21 Août 1951.

VOIRIE. — Pavage.

Arrêté n° 6.066 du 11 Août 1951

Article 1. — Monsieur le Chef du Centre de l'Electricité de France, 89-91, rue de la Barre est mis en demeure d'avoir, dans le

délai de quinze jours qui suivra la notification du présent arrêté, à faire procéder à la réfection du pavage, rue Molière, Square Ruault et place Roger Salengro, en effectuant le remplacement des matériaux abîmés ou écornés par des matériaux neufs, de manière à ce que les revêtements dégradés soient remis dans un état égal à celui où ils se trouvaient primitivement.

Article 2. — Si, à l'expiration du délai imparti, l'intéressé n'a pas fait procéder à ladite réfection, celle-ci sera effectuée d'office et à ses frais, par les soins de l'Administration Municipale.

VOIRIE. — Permission de voirie.

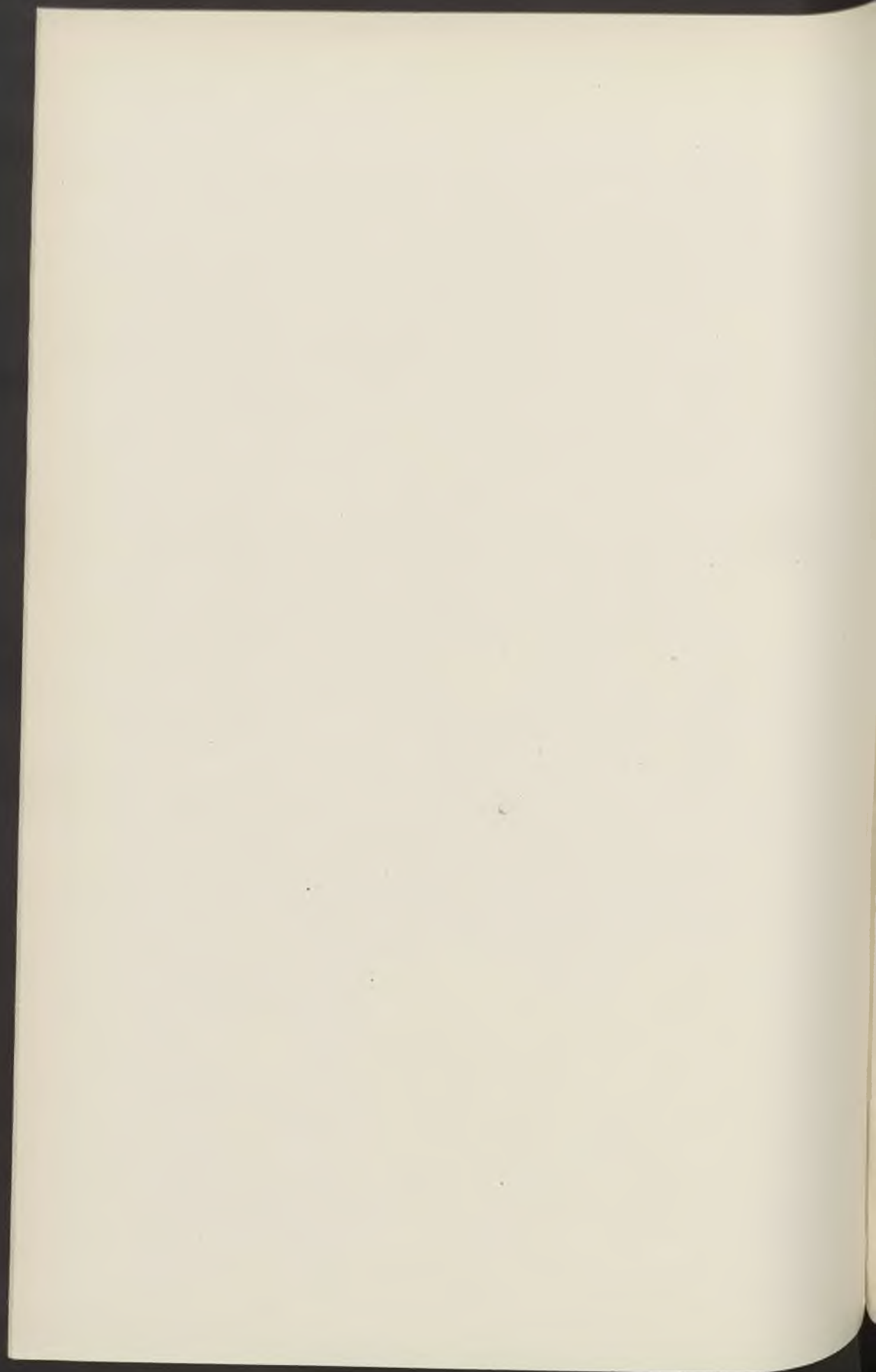
Arrêté n° 6.260 du 29 Septembre 1951

Article 1. — M. Bourderioux, demeurant à Lille, 95, rue Barthélémy Despaül, est autorisé, à titre exceptionnel, à monter ou à descendre des meubles ou des marchandises diverses par les fenêtres des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Lille à charge par lui de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) La présente autorisation ne pourra être utilisée que pendant la journée ;
- b) L'usage de cette faculté est expressément subordonné à l'installation, sur le trottoir, pendant le temps strictement nécessaire, de barrages suffisants pour prévenir tout accident aux passants.

Article 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit.

Article 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration Municipale et n'est valable que pour un an à dater de sa délivrance.



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

QUATRIÈME TRIMESTRE 1951

AFFAIRES ETRANGERES. — Consul.

M. Howard Clark Thomas est nommé vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Lille.

Novembre 1951.

AGRICULTURE. — Chambre départementale.

Révision de la liste électorale - Année 1951

Additions : 7.

Retrachements : néant.

Inscrits pour 1951 : 7.

AGRICULTURE. — Tribunaux paritaires de baux ruraux.

Révision de la liste électorale - Année 1951

Additions : néant.

Retrachements : néant.

Inscrits pour 1951 : 6 tous preneurs.

BATIMENTS. — Généralités.

Marché pour fourniture de mobilier de bureaux aux Services Municipaux, au profit du Centre de Mécanographie Moderne, 15, avenue de la Marne, à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 3136 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

Marché pour fourniture d'outillage et de machines-outils aux Services Municipaux au profit de « La Machine-Outil Moderne », 3, rue du Bas Jardin, à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 3136 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

BATIMENTS. — Centre Médico-Scolaire et Centre de Vaccinations.

Adjudication-concours des travaux de construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccinations, 10^e Lot - Eclairage Electrique au profit de la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques, 5, rue Hovelacque, à Lille, moyennant la somme de 1.992.250 francs.

Conseil municipal : n° 2073 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 20 Décembre et 15 Novembre 1951.

Adjudication des travaux de construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccinations - 2^e Lot - Carrelages et revêtements au profit des Etablissements Bauters, 14, rue Félix Faure à La Madeleine, moyennant la somme de 5.215.000 francs.

Conseil municipal : n° 2073 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 20 Décembre 1951.

Adjudication des travaux de construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccinations au profit de :

Lot 1 bis - Plâtrerie. — A. Vaillant Pollet, 171, rue Solférino, à Lille, moyennant la somme de 4.170.000 francs.

3^e lot - Couverture. — G. Carpentier, 13, rue de Dunkerque, à Armentières, moyennant la somme de 3.495.000 francs.

4^e lot - Menuiserie. — J. Cuppens, père et fils, 13, rue Benvingnat, à Lille, moyennant la somme de 4.994.000 francs.

6^e lot - Plomberie. — J. Carpentier, 13, rue de Dunkerque, à Armentières, moyennant la somme de 2.549.000 francs.

7^e lot - Serrurerie. — La Société J. Mallet et Compagnie, 61, rue de Tournai, à Lille, moyennant la somme de 5.190.000 francs.

8^e lot - *Vitrierie*. — A. Martin, 18, rue d'Artois, à Lille, moyennant la somme de 870.510 francs.

Conseil municipal : n° 2073 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 15 Novembre 1951.

BATIMENTS. — Ecoles communales.

Adjudication-Concours en 7 lots des travaux d'Electrification des Ecoles Communales au profit de :

1^{er} Lot - *Ecole A. Brasseur*. — La Société Sinor, 62, Boulevard de la Liberté, à Lille, moyennant la somme de 703.638 francs.

2^e lot - *Ecole Bichat*. — Georges Callens, 83, rue Brûle Maison, à Lille, moyennant la somme de 598.332 francs.

3^e lot - *Ecole Chateaubriand*. — La Société d'Installation de Lumière et Force Electriques, 5, rue Hovelacque, à Lille, moyennant la somme de 516.964 francs.

4^e lot - *Ecole Gounod*. — Vve R. Potigny-Caudrelier, 23, rue d'Arras, à Lille, moyennant la somme de 198.578 francs.

5^e lot - *Ecole Gutenberg*. — La Société Ateliers - Constructions de Matériel Electronique du Nord, 9, rue de Paris, à Lille, moyennant la somme de 547.480 francs.

6^e lot - *Ecole Jean-Jacques Rousseau*. — Vve R. Potigny-Caudrelier, 23, rue d'Arras, à Lille, moyennant la somme de 378.565 francs.

7^e lot - *Ecole Mozart*. — La Société E.I.F.E.L., 18, rue d'Haubourdin, à Wattignies, moyennant la somme de 855.890 francs.

Conseil municipal : n° 2788 du 21 Mars 1951.

Répertoire Contentieux : 20 Décembre et 11 Octobre 1951.

BATIMENTS. — Ecole maternelle Pape Carpentier.

Contrat de prestation de services pour la direction des travaux de transformation des locaux de l'Ecole Maternelle Pape Carpentier au profit de : E. Willoqueaux, Architecte, 203, Boulevard de la Liberté, à Lille, moyennant la somme de 165.000 francs.

Conseil municipal : n° 3148 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 23 Novembre 1951.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. — Régisseur.

Arrêté n° 6593 du 1^{er} Décembre 1951

ARRETONS,

Article 1. — Mademoiselle Monique Viard, Bibliothécaire adjointe stagiaire, affectée à la Bibliothèque Municipale, est nommée régisseur de recettes à l'annexe de la Bibliothèque Municipale, rue des Fossés, en remplacement de M. Marcel Verstraete, commis d'ordre et de comptabilité, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — Mlle Viard est chargée de l'encaissement, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal :

a) du montant des abonnements de lecture, soit : 150 francs par an pour les personnes résidant à Lille ; 250 francs pour les lecteurs n'habitant pas le territoire de la Ville ;

b) du montant des cautionnements fixés à 200 francs par an.

Article 3. — 1° En échange des sommes de 150 frs et 250 frs qui lui seront versées au profit de la Ville, le Régisseur délivrera une carte de lecteur prise en charge par le Receveur Municipal.

2° Le montant des cautionnements donnera lieu à la délivrance de quittances extraites d'un journal à souche remis par M. le Receveur Municipal.

Article 4. — Le Régisseur versera à la Caisse de M. le Receveur Municipal le montant de ses perceptions les 15 et dernier jour du mois.

Chaque versement devra être accompagné d'un bordereau récapitulatif certifié par le Régisseur.

Les cartes en possession du Régisseur devront être présentées à chaque versement.

Article 5. — Des titres de recettes détaillés, certifiés par le Receveur, seront établis chaque mois en double exemplaire dont un devra parvenir à la Recette Municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale.

Article 6. — Mlle Viard est tenue de réaliser un cautionnement de 20.000 francs, qui pourra être garanti par l'Association française de Cautionnement mutuel.

Article 7. — En cas d'absence, Mlle Viard sera remplacée par M. Bauduin Raymond, expéditionnaire.

Article 8. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèques de prêt.

Arrêté n° 6282 du 5 Octobre 1951

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission des Bibliothèques de prêt :

M^e Martinache, Adjointe au Maire, Présidente.

M. Véroone, Conseiller Municipal.

M. Lallau, Chef de la 4^e Division.

Mlle Crombez, Bibliothécaire municipale.

Mlle Viard, Bibliothécaire adjointe.

M. Tallon, Chef du Bureau des Ecoles.

M. Verstraete, chargé du service technique des Bibliothèques populaires.

Et Messieurs les Régisseurs des Bibliothèques de prêt.

CIMETIERES. — Transports funèbres.

Arrêté n° 6360 du 24 Octobre 1951

Article 1. — Par application des dispositions de l'article 3 de l'avenant du 24 Août 1951 à la Convention du 10 Août 1934, le tarif des transports funèbres — taxes non comprises — est fixé comme suit à partir du 1^{er} Novembre 1951 :

1^{re} Classe : 19.850 francs.

2^e Classe : 10.530 francs.

3^e Classe : 6.510 francs.

4^e Classe : 4.330 francs.

5^e Classe : 830 francs.

6^e Classe : 390 francs.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Circulation et stationnement.

Arrêté n° 6465 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Il est ajouté au Code des Arrêtés Municipaux un article 57 bis ainsi conçu :

« Article 57 bis. — Les inscriptions et les installations de tableaux, pancartes ou écriteaux effectuées par des particuliers, en vue d'interdire ou de réserver le stationnement des véhicules, sur la voie publique au droit des immeubles, sont formellement interdites même celles situées à l'intérieur des immeubles et visibles de l'extérieur. »

Article 2. — Sont seules tolérées les inscriptions interdisant le stationnement devant les garages, portes cochères ou entrées charretières.

Visa du Préfet, le 7 Mars 1952.

Arrêté n° 6266 du 2 Octobre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives au stationnement des véhicules, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 59 - Rue de la Quennette. — Arrêts alternés, sauf au droit des immeubles n° 7 et 9 où le stationnement est interdit sur une longueur de 20 mètres. »

Visa du Préfet, le 15 Octobre 1951.

Arrêté n° 6283 du 6 Octobre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« Article 59. — Rue Bourjembois : stationnement alterné ; rue des Noirs : stationnement alterné. »

Visa du Préfet, le 17 Octobre 1951.

Arrêté n° 6314 du 11 Octobre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétés comme suit :

« Article 59. — Rue d'Avesnes (partie comprise entre les rues de Seclin et Lamartine) : stationnement alterné des véhicules. »

Visa du Préfet, le 20 Octobre 1951.

Arrêté n° 6319 du 15 Octobre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est modifié ainsi qu'il suit :

« Place du Général de Gaulle : Le paragraphe n° 3 de notre

« arrêté n° 752 du 22 Avril 1948 réglementant le stationnement des
« véhicules entre les rues Neuve et des Manneliers est abrogé. »

Visa du Préfet, le 23 Octobre 1951.

Arrêté n° 6361 du 24 Octobre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

« *Article 59.* — Rue Saint-Pierre Saint-Paul : stationnement
« alterné. »

Visa du Préfet, le 5 Novembre 1951.

Arrêté n° 6466 du 14 Novembre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« *Article 59.* — Rue Basse : sens unique dans le sens rue du
« Cirque vers la rue de la Grande Chaussée. »

Visa du Préfet, le 10 Décembre 1951.

Arrêté n° 6508 du 20 Novembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives au stationnement des véhicules, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« *Article 59.* — Rue Alexandre Leleux : Arrêts alternés sauf
« au droit des immeubles portant les numéros 27 à 33 inclus où le
« stationnement est interdit. »

Visa du Préfet, le 29 Novembre 1951.

Arrêté n° 6509 du 21 Novembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

« *Article 59.* — Rue Jules de Vicq : stationnement alterné. »

Visa du Préfet, le 12 Décembre 1951.

Arrêté n° 6520 du 22 Novembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

« *Article 59.* — Rue de Condé : stationnement interdit au droit
« des immeubles sis 103 et 103 bis, rue de Condé, sur une longueur

« de 25 mètres, à compter de l'angle de la rue de Condé avec la
« rue de Bapaume. »

Visa du Préfet le 3 Décembre 1951.

Arrêté n° 6556 du 29 Novembre 1951

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« *Article 59.* — Rue Gustave Delory (partie comprise entre la
« rue Edouard Delesalle et la rue de Paris) : stationnement al-
« terné. »

Visa du Préfet, le 12 Décembre 1951.

Arrêté n° 6640 du 17 Décembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et concernant la rue de la Monnaie sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« *Article 59.* — Rue de la Monnaie :

« 1°) sens unique dans le sens place du Concert vers la place
« Louise de Bettignies ;

« 2°) stationnement alterné. »

Article 2. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

« *Article 59.* — Rue Alphonse Colas :

« 1°) sens unique dans le sens avenue du Peuple Belge vers la
« place du Concert ;

« 2°) stationnement interdit côté Nord. »

Visa du Préfet, le 26 Décembre 1951.

Arrêté n° 6664 du 22 Décembre 1951

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux sont complétées comme suit :

« *Article 59.* — Rue du Molinel : stationnement interdit au
« droit de l'immeuble portant le n° 25, sur une longueur de 15 mè-
« tres. »

Visa du Préfet, le 7 Janvier 1952.

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX. — Abattoirs et Halles Centrales. - Police de l'Alimentation.

Arrêté n° 6557 du 29 Novembre 1951

Article 1. — Les articles 888 et 924 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« *Article 888.* — Taxe d'abattage :

« Les viandes de toutes natures, provenant d'animaux abattus dans l'abattoir municipal sont soumises au paiement de la taxe d'abattage.

« La taxe sera perçue, dans ce cas, même s'il s'agit d'animaux malades et impropres à la consommation.

« Taux de la taxe d'abattage : 3 francs par kilogramme de viande nette.

« La perception de la taxe sera assurée sous le contrôle de M. le Receveur Municipal. »

« *Article 924.* — Taxe de visite sanitaire ou de poinçonnage des viandes foraines :

« Sont considérées comme viandes foraines, pour l'application de la taxe de visite sanitaire, les viandes abattues de taureau, bœuf, vache, veau, mouton, chèvre, porc, cheval, âne, mulet.

« Sont soumises au paiement de la taxe de visite sanitaire : toutes les viandes foraines ou à la main introduites dans la Ville de Lille, les viandes congelées, les viandes provenant d'animaux abattus sur son territoire.

« Les viandes reconnues impropres à la consommation sont également assujetties à la taxe de visite sanitaire.

« Les viandes provenant d'animaux abattus dans l'abattoir municipal et ayant déjà acquitté la taxe d'abattage ne sont pas soumises au paiement de la taxe de visite sanitaire.

« La taxe de visite sanitaire n'est pas due pour les viandes fumées, les abats, les issues et débris utilisés par la triperie tels que : poumons, foies, cœurs, rognons, panses, pieds, préparation de charcuterie à base de viande et viandes conservées qui sont toutefois soumis comme toutes les viandes introduites ou abat-

« tues dans la Ville de Lille au contrôle du service sanitaire municipal de l'Abattoir et des Halles Centrales.

« Taux de la taxe de visite sanitaire : 2 francs par kilogramme de viande nette.

« La perception de la taxe sera assurée sous le contrôle de M. le Receveur Municipal. »

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Visa du Préfet, le 6 Décembre 1951.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Tribunal et Chambre de Commerce.

Révision de la liste électorale - Année 1951

Additions : 30.

Retrachements : 63.

Inscrits pour 1951 : 865.

EAU. — Distribution.

Marché pour fourniture de tuyaux et raccords nécessaires au Service des Eaux au profit de la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson, 91, avenue de la Libération, à Nancy, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3057 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Octobre 1951.

ECLAIRAGE. — Voie publique.

Marché pour fourniture de matériel complémentaire pour l'électrification des voies publiques au profit de la Société Anonyme l'Eclairage Technique, 15, rue Claudot, Nancy, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 3209 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 26 Octobre 1951.

EGOUTS. — Construction.

Adjudication des travaux de construction d'égouts, Lot N° 4, au profit de la Société Générale d'Entreprises, 56, rue du Faubourg Saint Honoré, à Paris, moyennant la somme de 48.156.000 francs.

Conseil municipal : n° 1872 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 17 Octobre 1951.

ELECTIONS POLITIQUES. — Liste électorale.

Révision - Année 1951

Additions : 6.269, dont 3.260 hommes et 3.009 femmes.

Retraitements : 4.807, dont 2.447 hommes et 2.360 femmes.

Total des inscrits au 31 Mars 1951 : 110.128, soit : 47.662 hommes et 62.466 femmes.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels.

Arrêté n° 6546 du 27 Novembre 1951

Article 1. — L'état du personnel des Cours Municipaux Professionnels de garçons et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} Octobre 1951 :

I. — Personnel administratif :

M. Fontaine Henri, Directeur, traitement annuel (15.000 × 12)	180.000
M. Martin Jean, Surveillant Général (15.000 × 6)	90.000
M. Taufour Pierre, Surveillant Général (15.000 × 3) ..	45.000
M. Rocher Charles, Chef de Travaux (15.000 × 9)	135.000

II. — *Personnel enseignant des Cours Industriels :*

a) Enseignement Théorique - Taux heure année : 15.000 francs.

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indem- nité annuelle
	Français Calcul Législation	Dessin	Techno- logie		
Alloy Lionel			1 1/2	1 1/2	22.500
Aelvoet Pierre	1 1/2			1 1/2	22.500
Baes Kléber			5	5	75.000
Beaudonck André			3	3	45.000
Bécue Gérard	1 1/2			1 1/2	22.500
Behal André	1 1/2	1 1/2	1 1/2	4 1/2	67.500
Briche Julien	1 1/2			1 1/2	22.500
Catherineau Roger		3		3	45.000
Colentier Arthur	1 1/2			1 1/2	22.500
Coquerelle Gilbert	1 1/2			1 1/2	22.500
Cuvillier Maurice	3			3	45.000
Degand Henri			4 1/2	4 1/2	67.500
Delcroix Robert	4 1/2			4 1/2	67.500
Deltenre Gilbert		4 1/2	4 1/2	9	135.000
Delvallée René	1		1	2	30.000
Dewez Marius		1 1/2	1 1/2	3	45.000
Dutriez Henri		1 1/2	1 1/2	3	45.000
Fache Albert	1 1/2			1 1/2	22.500
Farineaux Abel	3			3	45.000
Gautier Daniel		4 1/2		4 1/2	67.500
Godart Michel	3			3	45.000
Hennebelle Joseph	4 1/2			4 1/2	67.500
Hoste Henri		1 1/2	1 1/2	3	45.000
Jésupret Robert	4 1/2			4 1/2	67.500
Lagravière Albert			1 1/2	1 1/2	22.500
Lamendin Jacques		1 1/2		1 1/2	22.500
Le Flon Daniel			1 1/2	1 1/2	22.500
Marti Alfred	1 1/2			1 1/2	22.500
Maurette Michel		9		9	135.000
Mession Jean	3			3	45.000
Meurant Gabriel			1 1/2	1 1/2	22.500
Muguet Raymond			3	3	45.000
Parent Alexandre	3			3	45.000
Picavet Albert			4 1/2	4 1/2	67.500
Polvent Gilbert	3			3	45.000
Poulain Michel	7 1/2			7 1/2	112.500
Prunaire Roger			4 1/2	4 1/2	67.500
Sillard Marcel			3	3	45.000
Taufour Pierre	3			3	45.000
Van de Voorde Fr.	1 1/2			1 1/2	22.500
Van Haegendoren R.		1 1/2	3	4 1/2	67.500
Van Heems Jean	1 1/2			1 1/2	22.500
Vandrotte Jean	1 1/2			1 1/2	22.500
Vennin Jean			4 1/2	4 1/2	67.500
Total	59 1/2	30	52 1/2	142	

b) Enseignement pratique - Taux heure année : 7.800 francs.

Noms et Prénoms	Matières	Nombre heures par semaine	Indemnité annuelle
Alloy Lionel	Automobile	8	62.400
Baes Kléber	Offset	5	39.000
Beaudonck André	Compo-Typo	7 1/2	58.500
Behal André	Electricité	2	15.600
Blervacque Maurice ..	Tournage	12	93.600
Crombet Gaston	Tournage	9	70.200
Dewez Marius	Modèlererie	10	78.000
Dujardin Jean	Ajustage	12	93.600
Dutriez Henri	Ajustage	6	46.800
Hennebelle Joseph ...	Ajustage	6	46.800
Hoste Henri	Ebénisterie	6	46.800
Lagravière Albert	Automobile	8	62.400
Leflon Daniel	Electricité	4	31.200
Macaigne Albert	Menuiserie	6	46.800
Marti Alfred	Ajustage	6	46.800
Meurant Gabriel	Forge-Soudure	12	93.600
Muguet Raymond	Electricité	6	46.800
Picavet Albert	Fonderie	6	46.800
Prunaire Roger	Chaudronnerie	14	109.200
Sillard Marcel	Imprimerie Typo	7 1/2	58.500
Vennin Jean	Ajustage	6	46.800
Van Haegendoren R. ...	Imprimerie Litho	7 1/2	58.500
		166 1/2	

III. — *Personnel enseignant des Cours Commerciaux :*

Enseignement théorique - Taux heure année : 15.000 francs.

Noms et Prénoms	Matières	Nombre heures par semaine	Indemnité annuelle
Barré René	Comptabilité Arithmétique Commerciale	6	90.000
Cagnard Serge	Orthographe	4	60.000
De Caluwe	Comptabilité Arithmétique Commerciale	8	120.000
Duriez Louis	Correspondance Commerciale	4	60.000
Leroy Julien	Comptabilité	2	30.000
Vandrotte Jean	Correspondance Commerciale	4	60.000
		28	

Article 2. — Modalités de paiement.

Les traitements du Personnel des Cours Professionnels calculés sur le taux de l'heure-année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} Octobre au 31 Juillet) en 10 mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année.

Si en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux ».

Article 4. — Absence du personnel.

Les autorisations d'absence d'une durée égale ou inférieure à 15 jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés. Celles d'une durée supérieure à 15 jours sont accordées par M. le Maire de Lille après avis du Directeur des cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée, les Membres du Personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^e l'heure année.

Les Membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des cours, soit en dehors de ce personnel. Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

Arrêté n° 6390 du 30 Octobre 1951

Article 1. — L'état du personnel des Cours Municipaux Professionnels de jeunes filles et des traitements à lui allouer, est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} Octobre 1951.

A. — *Personnel administratif :*

Noms et Prénoms	Fonction	Traite- ment annuel	Traite- ment mensuel
Mlle D'Estrée Antoinette	Directrice	15.000 x 12 180.000	18.000
Mme Pecqueur	Surveillante générale	15.000 x 9 135.000	13.500

B. — *Personnels des Cours Industriels et Commerciaux :*

a) Enseignement Théorique - Taux heure année : 15.000 francs.

Noms et Prénoms	Matières enseignées	Nombre d'heures hebdo- madaires	Indemnité annuelle	Indemnité mensuelle
Personnel soumis au versement à la Sécurité Sociale				
Mlle Allart	Sténo-Dactylographie	7 h.	105.000	10.500
Mme Morin Colette ..	Arithmétique, Géographie, Marchandises	3 h.	45.000	4.500
Mme Guillou	Français, Technologie Législation	5 h.	75.000	7.500
Mlle Alexandre	Coupe	4 h.	60.000	6.000
Mlle Demenge	Coupe	2 h.	30.000	3.000
Mme D'Sylva	Dessin	4 h.	60.000	6.000
Mlle Kokelaere	Sténo-Dactylographie	8 h.	120.000	12.000
Mlle Sorriaux	Commerce, Comptabilité, Arithmétique	8 h.	120.000	12.000
Mlle Iund	Coupe	6 h.	90.000	9.000

b) Enseignement Pratique - Taux heure année : 7.800 francs.

Noms et Prénoms	Matières enseignées	Nombre d'heures hebdo- madaires	Indemnité annuelle	Indemnité mensuelle
Personnel soumis au versement à la Sécurité Sociale				
Mme Deloncourty	Mode	3 h.	23.400	2.340
Mlle Alexandre	Couture et Broderie	6 h.	46.800	4.680
Mlle Demenge	Lingerie	3 h.	23.400	2.340
Mlle Léonard	Broderie	3 h.	23.400	2.340
Mlle Iund	Couture	6 h.	46.800	4.680
Mme Herbaut	Cuisine, Enseignement Ménager	6 h.	46.800	4.680

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Arrêté n° 6391 du 30 Octobre 1951

Article 1. — M. Roger Bergerat, Lauréat du Conservatoire National de Paris, demeurant à Lille, 64, rue de Wazemmes, est chargé à titre provisoire pendant la durée de la maladie de Mlle Jeanne JOULAIN, de l'intérim du cours d'Orgue.

Article 2. — M. Bergerat, recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle fixe non soumise à retenue pour la Caisse des Retraites, de quatorze mille deux cent cinquante francs majorée des indemnités et accessoires prévus par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet du 16 Octobre 1951.

Arrêté n° 6592 du 7 Décembre 1951

Vu l'arrêté n° 6391 en date du 30 Octobre 1951 chargeant M. Roger Bergerat de l'intérim de la classe d'Orgue pendant le congé de maladie de Mlle Jeanne Joulain,

Considérant que Mlle Joulain a repris ses fonctions le 23 Novembre 1951.

Article 1. — L'intérim assuré par M. Bergerat prend fin à compter du 23 Novembre 1951.

Arrêté n° 6662 du 21 Décembre 1951

Article 1. — A titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre M. Maurice Brémont, violoniste à l'orchestre de Radio-Lille, 1^{er} Prix de Violon du Conservatoire de Paris, est chargé de l'intérim du cours supérieur de violon de Mme Rolande Charlet-Castelain.

Article 2. — M. Maurice Brémont effectuera six heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement fixe mensuel de 17.583 francs, non soumis à retenue pour la Caisse des Retraites, et majoré des indemnités et accessoires prévus par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6500 du 16 Novembre 1951

Article 1. — M. Maurice Bouillard est maintenu pour une nou-

velle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6499 du 16 Novembre 1951

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6637 du 17 Décembre 1951

Article 1. — A titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre M. Robert Cuvelier, violoniste à l'orchestre des Théâtres Municipaux, est chargé de l'intérim du cours préparatoire de violon de Mme Rolande Charlet-Castelain.

Article 2. — M. Robert Cuvelier effectuera six heures de cours par semaine et recevra à ce titre un traitement mensuel fixe de 17.583 francs non soumis à retenue pour la Caissé des Retraites et majoré des indemnités et accessoires prévus par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6272 du 3 Octobre 1951

Article 1. — Les six heures d'enseignement qui étaient assurées par Mme Edmonde Van Rechem, professeur décédée, dans une classe de solfège pour laquelle il n'est pas désigné présentement de nouveau titulaire, sont confiées à titre de supplément à ses fonctions d'enseignement à M. Adrien Tallon, professeur titulaire du Cours de Violoncelle préparatoire.

Article 2. — M. Tallon recevra, pour ce service supplémentaire, un traitement annuel de 294.500 francs, correspondant à la 1^{re} classe de son emploi, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juin 1941.

A ce traitement, s'ajouteront les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Tallon effectuera pour ces heures supplémentaires des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales à laquelle il est déjà affilié.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Octobre 1951.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 6501 du 16 Novembre 1951

Article 1. — A partir du 1^{er} Décembre 1951, le nombre d'heures de cours assurées par Mme Germaine Moinet-Boucard, professeur d'Esthétique générale préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts, est ramené de 12 à 10.

Article 2. — Le traitement annuel alloué à ce titre à Mme Moinet, est ramené à 245.833 francs, correspondant à la 5^e classe de son emploi, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 6502 du 16 Novembre 1951

Article 1. — A partir du 1^{er} Décembre 1951, M. Léon Debate, professeur d'art décoratif, assurera deux heures de Cours d'Esthétique, précédemment confiés à Mme Germaine Moinet-Boucard.

Article 2. — M. Debate recevra pour ce service supplémentaire une rémunération annuelle de 43.833 francs.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole régionale d'Architecture.

Arrêté n° 6665 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Roger Garnache, professeur du cours de Construction et de Statique des matériaux à l'Ecole Régionale d'Architecture, est chargé du cours de Matériaux et Eléments de construction, en remplacement de M. Albert Vanhoorde, démissionnaire.

Article 2. — M. Garnache assurera 35 leçons par an et recevra une indemnité annuelle de 40.215 francs, non soumise à retenue.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon (Internat).

Marché pour fourniture de fruits et légumes au Lycée Fénelon, au profit de M. Hector Dubar, 49, rue de Puébla, à Lille, moyennant la somme approximative de 450.000 francs.

Conseil municipal : n° 3027 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

ETAT CIVIL. — Médecin.

Arrêté n° 6612 du 12 Décembre 1951

Article 1. — Le Docteur Jacques Floquet, domicilié à Lille, 25, rue Colbert, est nommé aux conditions posées par la délibération en date du 18 Octobre 1950, Médecin de l'Etat civil dans les 6^e et 9^e circonscriptions, en remplacement du Docteur Dusausoy, démissionnaire.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} Novembre 1951.

ETAT CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 6567 du 4 Décembre 1951

M. Gaston Rousseaux, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Samedi 8 Décembre 1951, à 11 heures.

Arrêté n° 6612 du 12 Décembre 1951

M. Albert Van Wolput, Conseiller Municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Mercredi 26 Décembre 1951, à 11 heures.

ETAT CIVIL. — Statistiques de l'année 1951.

Naissances : 6.464.

Mariages : 1.712.

Divorces : 234.

Décès : 3.205.

FETES - RECEPTIONS. — Statistiques.

SERVICE DES FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES

Rapport d'activité - Année 1951

Au cours de l'année 1951, le service a procédé à la préparation et à l'organisation des cérémonies et manifestations ci-après énumérées :

I. — Fêtes et Cérémonies annuelles

1^{er} MAI - FETE DU TRAVAIL

— Remise des diplômes et colis aux Médailleurs du Travail avec le concours de la Symphonie Lalo.

— Course cycliste « Grand Prix Gustave Delory », sous le patronage et avec le concours de la Ville.

— Tournoi Franco Belge de Jeu de Paume.

— Exhibition de chiens de défense, places de la Nouvelle Aventure et Vanhœnacker.

— Salle des Fêtes de Fives, représentation gratuite avec le Caveau Lillois et le Cercle Symphonique Saint-Saens.

8 MAI - COMMEMORATION DE LA VICTOIRE

— Cortège de la Place de la République au Monument aux Morts - Dépôt de gerbes.

20 MAI - FETE DE JEANNE D'ARC

— Cortège de la Place Philippe Lebon à la Place Jeanne d'Arc - Dépôt de gerbes puis nouveau défilé et dislocation Parvis St Maurice - Participation de l'Harmonie Municipale.

27 MAI - FETE DES MERES

— Distribution de gateaux et vin à 70 Mères médaillées - Remise de 210 bouquets de fleurs aux mamans dans les différentes maternités de la Ville - Dépôt de gerbes au Monument du P'tit Quinquin, les 26 et 27 Mai.

— Remise des diplômes et médailles de la Famille Française aux Mères Médaillées au cours d'une matinée récréative à l'Opéra, l'Harmonie Municipale a participé à cette séance avec la Chorale Mixte Descartes-Montesquieu, la troupe théâtrale « Les Marmou-

sets Lillois » et des fillettes et garçons des Ecoles Pasteur, Mozart, Michelet et St Michel (Direction Suzy Berry).

3 et 4 JUIN - FETES COMMUNALES

Organisation de jeux populaires

— *Jeux de Bouchons* : Angle des rues Lamartine et d'Avesnes - Place de l'Arbonnoise - Avenue de Dunkerque - Angle des rues de l'Est et de Bavai - 2.300 francs de prix à chacun des jeux, soit : 9.200 francs.

— *Tir à l'Arc au Bersault* : 120, rue d'Esquermes et 13, rue de Mulhouse - 8.500 francs de prix.

— *Tir à l'Arc à la Perche* : 2, rue du Faubourg de Roubaix - 8.000 francs de prix.

— *Jeux de Beigneau* : Rue Paul Lafargue et rue des Sarrazins - 3.250 francs de prix à chaque jeu, soit : 6.500 francs.

— *Colombophilie* : Prix de la Ville de Lille par les Groupements colombophiles du Sud et l'Entente de Lille : Prix 6.000 et 7.000 francs, soit 13.000 francs.

— *Boulevard J.-B. Lebas* : Eliminatoire d'Arrondissement du parcours Sapeurs-Pompiers - 1 Médaille de bronze petit module. Match International de Jeu de Paume par la Paume Lilloise et la Pelote Rogier de Schaerbeck-Bruxelles, sous le patronage et avec le concours de la Ville - Prix : 10.000 francs.

— *Jeux de Bouchons - Jeux de Boules - Jeux de 421* : Groupe des H.B.M. du Faubourg de Béthune - 6.000 francs de Prix - Jeux et Concours par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers - 9.000 francs de Prix.

— *Bals Populaires* : Place Michelet - H.B.M. du Faubourg d'Arras - H.B.M. du Faubourg de Béthune - Angle rues Solférino et Gambetta - Place du Concert - Rue de Rivoli (Bal roulant) - Place J. Febvrier.

— *Jeux de Bouchons* : Rue des Postes (face au n° 70) - Angle rues de Bellevue et Pierre Legrand - Angle rues du Faubourg de Béthune et Destailleurs - Chemin des Vachers - 1.650 francs de prix à chaque, soit 6.600 francs.

— *Jeux de Boule Ferrée* : Boulevard J.-B. Lebas - Façade de l'Esplanade - Rue Gutenberg - Place Déliot - H.B.M. du Faubourg

de Béthune - Rebattage : Boulevard J-B. Lebas - 3.400 francs de prix.

— *Joutes sur l'eau* : par la Société « Les Joueurs Lillois » - 11.000 francs de prix et deux médailles de bronze grand module.

— *Bassin du Grand Carré* : Grand concours de pêche - 20.000 francs de prix.

— *Course Cycliste* : Grand Prix Georges Nicole - subventionné par la Ville.

— *Exposition des Géants Lillois, les 2, 3 et 4 Juin.*

— *Illuminations* : Porte de Paris - Opéra - Monument Foch - Monument du P'tit Quinquin et Beffroi de l'Hôtel de Ville.

— *Kiosque de l'Esplanade* : Distribution générale des Prix aux Sociétés ayant participé aux jeux populaires.

— Des concerts publics ont été organisés les 3 et 4 Juin et sont repris dans la rubrique spéciale « Concerts Publics ».

18 JUIN - ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU GENERAL DE GAULLE

— Manifestation au Monument aux Morts, avec le concours de l'Harmonie Municipale - Dépôt de gerbes.

14 JUILLET - FETE NATIONALE

— Retraite aux flambeaux par la musique du 43^e B.I., puis réception. (13 Juillet).

— Grand Hall de l'Hôtel de Ville, avec le concours de la Symphonie Baggio, remise des récompenses aux lauréats du Bureau de Bienfaisance.

— *Place de la République* : Prise d'Armes et remise de décorations - Défilé - Dépôt de gerbes au Monument aux Morts, avec le concours de l'Harmonie Municipale.

— *Monument du Souvenir de l'Usine de Fives* : Dépôt de gerbes.

— *Théâtre Sébastopol* : Représentation gratuite présentée par l'Agence Artistique Bibos et Rombeau (séance de Music-Hall).

— *Bals populaires* : Rue Aristode - Angle des rues Philadelphie et Desaugiers - Angle des rues Condorcet et du Calvaire - Angle rues St Sauveur et Lottin - Place aux Oignons - Angle des

rues St Sébastien et St André - Angle Boulevard Montebello et d'Haubourdin - Angle Boulevard Victor Hugo et Impasse Reboux - Place Déliot - Angle des rues Pierre Legrand et Mirabeau - Rue de Flandre (bal roulant).

— *Illumination du Beffroi* : les 13, 14 et 15 Juillet.

2 SEPTEMBRE - LIBERATION DE LILLE

— Rassemblement des personnalités et sociétés patriotiques Place de la République - Cortège jusqu'au Monument aux Morts - Dépôt de gerbes - Participation de l'Harmonie Municipale.

23 SEPTEMBRE - FUSILLES LILLOIS

— Cérémonie annuelle du Souvenir - Cortège depuis la Place du Général de Gaulle au Monument des Fusillés (dépôt de gerbes) puis pèlerinage jusqu'au mur de la citadelle (dépôt de gerbes, discours). Participation de l'Harmonie Municipale, des sociétés patriotiques et d'une délégation de Bleuets.

1^{er} NOVEMBRE - CEREMONIE DU SOUVENIR

— Deux cortèges formés Place de la République se dirigent vers les Cimetières du Sud et de l'Est, avec la Musique des Gardiens de la Paix et l'Harmonie Municipale ; dépôt de gerbes au préalable au Monument aux Morts et à celui des Morts de la Police.

— *Cimetière du Sud* : dépôt de gerbes : Victimes civiles des 18 ponts, Cimetières Militaires français 1914-1918, anglais 1939-44, français 1939-44 ; Cimetière civil 1939-44 ; 22 tombes d'anciens Maires et Adjointes ont été fleuries le matin.

— *Cimetière de l'Est* : dépôt de gerbes : Monument du Souvenir Français, Victimes civiles compartiment Z17 ; 41 tombes d'anciens Maires et Adjointes ainsi que quelques donations ont été fleuries le matin.

36^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LEON TRULIN

— 8 Novembre - *Mémorial Léon TRULIN* : Pèlerinage au mémorial, dans les fossés de la Citadelle - Dépôt de gerbes.

33^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

— 10 Novembre : Ouverture de la Veillée Funèbre au Monument aux Morts par le Conseil Municipal, avec le concours de l'Harmonie Municipale.

— 11 *Novembre* - *Place de la République* : Prise d'Armes et défilé des troupes - Départ du cortège civil, Harmonie Municipale en tête, pour le Monument aux Morts - Dépôt de gerbes, reformation du cortège pour le Monument Foch, nouveau dépôt de gerbes.

— *Salle des Fêtes de Fives* : Représentation publique et gratuite avec la Troupe l'Avant Scène et la Symphonie Saint Saens.

II. — Cérémonies diverses

— 28 *Février* : Manifestation au Monument Auguste Angelier, à l'occasion du 40^e Anniversaire de la mort du poète.

— 11 *Mars* : Banquet des Médailleurs communaux et Sapeurs-Pompier.

— 18 *Mars* : Inauguration par le Général KOENIG, de la rue du Lieutenant COLPIN (ancienne rue d'Anjou) ; participation de la section de Lille « Rhénanie - Ruhr et Tyrol » et de l'Harmonie Municipale.

— Remise de la Médaille de la Ville à deux religieuses : Sœurs Ludovila et Andrée, de la congrégation de Saint-Sauveur de Niederbronn.

— 25 *Mars* : Visite de M. l'Adjoint HENNEBELLE à Mlle Boulinguez, pour ses 103 ans - Remise d'un colis.

— Remise de la Médaille de la Ville à M. Amanakis.

— 26 *Avril* : Inauguration du Grand Palais de la Foire Internationale Textile par M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

— 28 *Avril* : Inauguration de l'Exposition Internationale Textile par M. BIDAULT, Vice-Président du Conseil.

— 2 *Mai* : Distribution de colis aux indigents et économiquement faibles, à l'occasion des Fastes de Lille : Ont été distribués à l'exclusion des retardataires, servis par l'Economat et inconnus du service : 6.695 colis, 10.898 bouteilles de vin.

— 3 *Mai* : Fête de nuit des Fastes.

— 4 *Mai* : Inauguration du nouveau Port fluvial.

— 5 *Mai* : Fête équestre des Fastes - Gala à l'Opéra à l'occasion des Fastes.

6 *Mai* : Cortège historique de la Toison d'Or - Banquet du Faisan à la Chambre de Commerce - Messe à St Maurice à l'occasion du 250^e anniversaire de la fondation de la Chambre de Commerce.

— 20 *Mai* : Fête de clôture de l'Exposition Internationale Textile, face au Grand Palais avec l'Harmonie Municipale et la Philharmonie de Comines - Feu d'artifice.

— 11 *Juin* : Inauguration des Halles Centrales restaurées.

— 24 *Juin* : Inauguration du Jardin de la Place Philippe de Girard.

— Inauguration du Jardin des Mères et des Enfants (près du Monument du Pigeon Voyageur) ; participation de l'Harmonie Municipale.

— Inauguration de la Foire Commerciale - Journée des Maires - Défilé - Dépôt de gerbes au Monument aux Morts, puis réception (voir ce chapitre) - Participation de l'Harmonie Municipale.

— 30 *Juin* : Remise des Prix aux Lauréats du C.E.P.

— 1^{er} *Juillet* : Grandes Fêtes de Fives - Dépôt de gerbes à la Plaque de la Douane de Fives.

— 22 *Juillet* : Inauguration de la rue du Capitaine Michel - Rassemblement et remise de décorations Boulevard J.-B. Lebas - Cortège - Dépôt de gerbes à la Plaque du Souvenir (angle du Boulevard de Belfort et de la rue Kellerman) - Participation de l'Harmonie Municipale.

— Fête Nationale Belge - Dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

— 29 *Juillet* : Inauguration du Jardin des Vieux - Square Grimonprez.

2 *Août* : Remise d'un colis au Lillois BATEMAN, soldat blessé en Indochine.

— 5 *Août* : Cérémonie du Souvenir à la plaque apposée sur la façade des Abattoirs à la mémoire des résistants - Dépôt de gerbes.

— Course cycliste « Grand Prix Albert Inghels » organisée par l'Etoile Cycliste, sous le patronage et avec le concours de la Ville.

— 25 *Août* : Inauguration de la Foire Attractions d'Août-Septembre, avec le concours de l'Harmonie des P.G.

— 3 *Septembre* : Grand Prix de la Braderie - Course cycliste annuelle organisée par l'Etoile cycliste, sous le patronage et avec le concours de la ville.

— 7 *Septembre* : Cirque RANCY - Soirée de gala au profit des œuvres de bienfaisance de la Ville - Remise d'une corbeille de fleurs à Mme Rancy - Participation de l'Harmonie Municipale.

— 12 *Septembre* : Visite de la Colonie de Wormhoudt par le Conseil Municipal et les Membres de la Caisse des Ecoles.

— 14 *Septembre* : Foire-Attractions - Fête enfantine au profit de tous les enfants lillois d'âge scolaire - Distribution de friandises par les Forains aux enfants déshérités de la Ville.

— 15 *Septembre* : Inauguration de l'Exposition des travaux des enfants des camps de vacances publics et privés (réception - voir ce chapitre).

— Grand Palais de la Foire Commerciale : Fête de clôture des camps de vacances publics (séance récréative) avec la participation de l'Harmonie Municipale.

— 16 *Septembre* : Grand Hall de l'Hôtel de Ville - Remise des récompenses aux lauréats du concours de Jardins Ouvriers - 220.000 francs de prix - Séance récréative (jongleur - équilibriste - Clowns) avec la participation de la Symphonie Baggio.

— 22 *Septembre* : Grand Palais de la Foire Commerciale - Fête de clôture des camps de vacances privés (séance récréative) ; participation de l'Harmonie Municipale.

— 23 *Septembre* : Eglise St Maurice - Consécration.

— Colonie de Marquette : Fête de clôture.

— 7 *Octobre* : Inauguration du Monument Henri JOORIS - Dépôt de gerbes - Discours - Participation de l'Harmonie Municipale.

— 24 *Novembre* : Grand Hall de l'Hôtel de Ville - Vernissage de l'Exposition « Arts et Loisirs » (Personnel Municipal) - Vin d'honneur.

— 9 *Décembre* : Restaurant Municipal - Banquet de Ste Cécile de l'Harmonie Municipale - Bal - avec la participation d'une fantaisiste, d'un pianiste et d'un orchestre de danse.

— 19 *Décembre* : Remise de la Médaille d'argent de la Reconnaissance Française à MM. RONSE et DUHAMEL, Agents Municipaux.

— 22 *Décembre* : Théâtre Sébastopol - Arbre de Noël des Enfants des Agents Municipaux, avec le concours de l'Harmonie Municipale et de la Troupe Artistique de Tante Ginette (Directeur M. M. LECOMTE).

— Ecole Wicar : Arbre de Noël des enfants de la Crèche « Les p'tits Pouchins ».

— 23 *Décembre* : Salle des Fêtes de Fives - Arbre de Noël des Enfants des Crèches de Fives et de Moulins et de la Garderie « Les P'tits Quinquins » avec la Symphonie Saint Saens.

— 29 *Décembre* : Distribution de Fin d'Année aux Assistés du Bureau de Bienfaisance, aux économiquement faibles.

— Distribution de friandises aux enfants des écoles et aux orphelins de guerre.

Ont été distribués par les soins du Service : 5.460 colis, 5.460 bouteilles de vin, 5.460 coquilles, aux indigents et économiquement faibles, à l'exclusion d'un complément effectué et contrôlé par le Service de l'Economat, ainsi que le Service aux retardataires.

III. — Réceptions à l'Hôtel de Ville

— 1^{er} *Février* : Réception des personnalités du monde de la médecine à l'occasion de la Séance inaugurale de la Société d'Oto-Neuro-Ophtalmologie.

— 30 *Mars* : Réception de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et de M. JACQUINOT, Ministre.

— 7 *Avril* : Réception des médecins pédiastres de l'O.N.U.

— 8 *Avril* : Réception de M. PILET-GOLAZ, Ancien Président de la Confédération Suisse.

— 21 *Avril* : Réception des Anciens Combattants Portugais et du Général Ferrera MARTINS.

— 26 *Avril* : Réception de M. Claudius PETIT, Ministre de la Reconstruction (remise de la médaille d'or de la Ville, grand module).

- 27 *Avril* : Réception du Congrès de la Quincaillerie.
- 9 *Mai* : Réception du personnel ouvrier des Fastes de Lille.
- 13 *Mai* : Réception du Lord Maire de Leeds (remise de la médaille de la Ville).
- 14 *Mai* : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts par le Lord Maire de Leeds.
- Réception et remise des coupes à la suite du Tournoi de Football scout.
- 16 *Mai* : Réception de l'Equipe des Etablissements Cocard, championne de France de Football corporatif.
- 17 *Mai* : Réception à l'occasion de la restauration de l'Hospice Comtesse.
- Journée de l'Union Française de l'Exposition Internationale Textile, réception de M. Fourcade, Président de l'Union Française.
- 20 *Mai* : Réception d'une délégation de l'Association des Employés et Ouvriers des Chemins de Fer Français.
- 27 *Mai* : Réception du Congrès des Artisans du Livre.
- 6 *Juin* : Réception du Ministre Adjoint de la Santé Publique de Yougoslavie.
- 9 *Juin* : Réception du Congrès National de l'Association Générale des Mutilés de Guerre.
- Réception des Aviateurs du Meeting de Bondues.
- 10 *Juin* : Réception de M. Francis Casadesus, compositeur de musique.
- 19 *Juin* : Réception de la délégation de l'Intergaz et Interlek de Bruxelles et de sa banlieue (voyage d'étude)
- 24 *Juin* : Foire Commerciale - Journée des Maires - Réception dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville.
- Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, thé offert aux congressistes de l'urbanisme - Orchestre.
- 25 *Juin* : Grand Hall de l'Hôtel de Ville - Réception de M. Claudius PETIT, Ministre, et des Congressistes de l'Urbanisme.
- 26 *Juin* : Réception d'une délégation de l'Intergaz et Interlek de Bruxelles et de sa banlieue (voyage d'étude).

- 27 *Juin* : Réception du 12^e Congrès de l'Automobile.
- 28 *Juin* : Réception de M. ROUX, Directeur général des sports, à l'occasion de la Journée des Sports.
- 29 *Juin* : Journée de la Marine - Réception de M. le Ministre de la Marine.
- 1^{er} *Juillet* : Journée Franco-Belge - Réception de M. le Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce Belge.
- 2 *Juillet* : Réception d'une délégation des transporteurs routiers.
- Journée de l'Union Française - Réception de M. Aujoulat, Secrétaire d'Etat à la France d'Outremer et de son attaché de Cabinet.
- 3 *Juillet* : Journée de l'Ameublement - Réception du Congrès de l'Ameublement.
- 6 *Juillet* : Réception de M. Catoire, sous Secrétaire d'Etat à la Santé Publique et des Directeurs et Economes des Etablissements Hospitaliers.
- 8 *Juillet* : Réception des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, à l'occasion de leur Assemblée Générale.
- 13 *Juillet* : Réception de la Chorale Mixte Descartes-Montesquieu, remise de livres en récompense des services rendus à la matinée récréative donnée à l'Opéra, à l'occasion de la Fête des Mères (Foyer des Municipaux).
- Réception de la musique du 43^e B.I. au cours de la retraite aux flambeaux.
- 19 *Juillet* : Réception des personnalités de la Caisse des Ecoles et du Conseil Municipal après visite des camps de vacances.
- 22 *Juillet* : Réception du 12^e Congrès des Libraires de France.
- 23 *Juillet* : Réception de la Société Municipale de Gymnastique, retour des concours de Liège et Beuvry.
- 27 *Juillet* : Réception des Agents Municipaux ayant participé au concours de Jardins Ouvriers.
- 12 *Août* : Réception de l'Equipe et des dirigeants de la Pelote de Courtrai-Sports.
- 5 *Septembre* : Réception du 15^e Congrès du Spectacle.

— 15 *Septembre* : Réception du Personnel de direction et de surveillance des camps de vacances publics (Foyer des Agents Municipaux).

— 23 *Septembre* : Réception du 7^e Congrès Régional de Film et Famille.

— 10 *Octobre* : Réception d'une délégation d'Industriels américains.

— 21 *Octobre* : Réception du Congrès de l'Alliance Nationale contre la dépopulation.

— 25 *Octobre* : Réception de M. Molière, Directeur de l'Atelier de décors des Théâtres Municipaux - Remise de la médaille d'or de la Ville (grand module).

— 27 *Octobre* : Réception du Congrès Régional des Agents Commerciaux.

— 10 *Novembre* : Réception dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville de la Fanfare du 16^e Bataillon de Chasseurs à pied.

— 18 *Novembre* : Réception du Groupement « Les Enfants du Massif Central ».

— 30 *Novembre* : Réception du Chœur International de Caux et de l'Equipe du réarmement moral.

— 5 *Décembre* : Réception des Commissaires en Chef du Gouvernement chargés des intérêts de l'Etat auprès des Juridictions de Dommages de Guerre.

— 11 *Décembre* : Réception de parlementaires et horticulteurs belges (préparation des Floralties).

— 16 *Décembre* : Réception du Congrès de la Famille.

— 23 *Décembre* : Réception de M. Lemaitre, Secrétaire d'Etat, à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports, à l'occasion de la 7^e Exposition du Travail.

— 30 *Décembre* : Réception des organisateurs du Gala de Gymnastique Artistique Franco-Belge.

IV. — Noces d'Or

2 NOCES DE DIAMANT ET 55 NOCES D'OR
ONT ETE CELEBREES EN 1951

21 *Janvier* : Tison-Vanderstraeten — Braquelaire-Capart — Danel-Dubrulle — Girardot-Everaert — Cardon-Leroy — Berteau-Carez — Zickenheiner-Pluquet — Delobelle-Ducatillon — Reynolds-Rogge.

18 *Février* : Honoré-Duriez — Demanne-Derieppe — Groulez-Libbrecht — Reynaert-Knudde — Delesalle-Boudrige.

13 *Mai* : Desmet-Duthilleul — Demey-Dubrulle — Declerck-Depraeter — Hoden-Montagne — Delange-Coillot — Loez-Vermeire — Roche-Roman — Descamps-Lemaire — Delmazure-Lafay — Desrumeaux-Chombecq — Denneulin-Leroy — Lambert-Petiot — Boutemen-Dousselaere.

24 *Juin* : Fasquel-Cambeford (*Noces de Diamant*) — Leblanc-Oton — Kelder-Domis — Gruson-Leblanc — Long-Dugardin — Lefebvre-Nivelle — Peroy-Leclercq — Carton-Gilfin.

29 *Juillet* : Demessines-Duthilleul — Godart-Bauts — Delvigne-Decottignies.

5 *Août* : Durand-Claes (*Hospice Général*).

2 *Septembre* : Duquenne-Lebon (*Noces de Diamant*) — Leroux-Meurisse — Deruyck-Herman — Hannocq-Van Wetter — Delemasure-Hennebelle.

9 *Septembre* : Francq-Bardenne (*Mme Tytgat*).

30 *Septembre* : Kindts-Meirt — Dedonder-Torck — Maquet-Mahaux — Manicourt-Vote.

28 *Octobre* : Dugardin-Macaut — Demarey-Bart — De Sloover-Vermassen — Leblanc-Laroche.

25 *Novembre* : Naudé-Verplanke — Bar-Duponchelle — Daloin-Hego.

2 *Décembre* : Hennebel-Himpens.

V. — Concerts publics

1^{er} *Mai* - Boulevard J.-B. Lebas : Fanfare de Trompettes « Les P'tits Quinquins » — Avenue du Peuple Belge : Réveil Musical du Vieux-Lille — Place Nouvelle Aventure : Les Accordéonistes Lillois — Place Vanhoenacker : Musique du Centre.

3 *Juin* - Place du Général de Gaulle : Musique des Gardiens de la Paix.

4 *Juin* - Place Michelet : Les Accordéonistes Lillois — Kiosque de l'Esplanade : Fanfare de Trompettes « Les P'tits Quinquins ».

24 *Juin* - Place Catinat : Concert par l'Harmonie des Tramways.

14 *Juillet* - Jardin Vauban : Harmonie Municipale.

15 *Juillet* - Jardin Vauban : Le Club des Vingt.

22 *Juillet* - Jardin Vauban : par l'Harmonie des Tramways.

29 *Juillet* - Jardin Vauban : par la Grande Fanfare de Fives, le Club Orphéonique Fivois, la Chorale des A. C. Prisonniers de Guerre.

2 *Septembre* - Jardin Vauban : Harmonie Gillet-Tahon et Union des Chanteurs.

23 *Septembre* - Salle Roger Salengro : Harmonie Municipale, Cercle Choral « les XXX », Union des Chanteurs, Chorale des A.C. Prisonniers de Guerre, Club Orphéonique Fivois.

11 *Novembre* - Place du Général de Gaulle : Fanfare du 43^e Bataillon d'Infanterie — Place des 4 Chemins : Fanfare du 16^e Bataillon de Chasseurs à pied.

9 *Décembre* - Hall de l'Hôtel de Ville : Harmonie Municipale (Concert Ste Cécile).

VI. — Réinhumations de Militaires « Morts pour la France »

25 *Février* : Saval André — Vandenberghe René.

20 *Mai* : Victor Salé.

5 *Juin* : André Le Buzelier, soldat de 1^{re} classe, mort en service aérien, le 30 Mai 1951 - *Délibération du Conseil Municipal du 26 Juillet 1951.*

1^{er} *Juillet* : Pierre Loez.

9 *Septembre* : René Daems — Maurice Delecourt (*Morts pour*

la France en captivité, rapatriés de Pologne) — Marcel Leignel — Gustave Jacobs — Alphonse Peeters — André Soret — Maurice Tocker — Gustave Van de Velde — Marcel Vienne — Joseph Vlieghe — Léon Wattlelos — Julien Ségard (*rapatrié sanitaire d'Extrême-Orient, mort à Oran, le 31-7-1951*).

30 Septembre : André Roseau.

21 Octobre : Léon Lapaille.

VII. — Foires, attractions et kermesses

	Droits de place
Foire Attractions d'Août-Septembre, du 25 Août au 30 Septembre	763.810
Foire Attractions de Pâques, du 11 au 26 Mars	63.753
Foire Attractions d'Hiver, du 23 Décembre 1951 au 27 Janvier 1952	99.528
Kermesses du Mardi-Gras et de la Mi-Carême, du 3 Fé- vrier au 6 Mars	43.920
Kermesses des rues de Flers et de Philadelphie, du 21 au 24 Avril	6.369
Kermesse de la Place Barthélémy Dorez, du 28 Avril au 1 ^{er} Mai	2.948
Kermesse des H.B.M. du Faubourg d'Arras, du 5 au 8 Mai	888
Kermesse des Bois-Blancs, du 12 au 15 Mai	2.068
Kermesses des Place Jacquard, Boulevard de l'Usine, Rues du Long Pot et adjacentes, du 19 au 22 Mai	2.048
Kermesses des rues Pierre Legrand et de la Place du Prieuré, du 26 au 29 Mai	4.536
Kermesse de la Place Catinat, du 2 au 5 Juin	1.800
Kermesse d'Esquermes, Boulevard Montebello, du 9 au 12 Juin	9.543
Kermesses du Square Henri Ghesquière et de la Place Antoine Tacq, du 16 au 19 Juin	4.308
Kermesse de la Place de l'Arsenal, du 23 au 26 Juin	1.580

Kermesse de la Place Vanhoenacker, du 30 Juin au 3 Juillet	4.484
Kermesse de l'Avenue de Dunkerque, du 7 au 10 Juillet..	1.454
Kermesses de la Place Louise de Bettignies et de la rue du Faubourg de Béthune, du 21 au 24 Juillet	5.373
Kermesse du Buisson, du 28 au 31 Juillet	2.846
Kermesse de Wazemmes, du 4 au 7 Août	12.203
Kermesses des rues Eugène Jacquet et du Faubourg des Postes, du 11 au 15 Août	12.790
Kermesse de la rue St Sauveur, du 18 au 21 Août	5.898
Kermesse de la Place Jacques Febvrier, du 6 au 9 Octobre	702
Kermesse des H.B.M. du Faubourg des Postes, du 13 au 16 Octobre	2.688
Kermesse de la rue Pierre Legrand, du 20 au 23 Octobre	4.556
Kermesse des 18 Ponts, du 27 au 30 Octobre	914
Kermesse d'Hiver de St-Sauveur, du 3 au 20 Novembre..	9.544
Kermesse de la Place Louise de Bettignies, du 25 Novem- bre au 9 Décembre	11.184
<hr/>	
TOTAL	1.081.735

FETE NATIONALE. — Armistice.

Arrêté n° 6426 du 7 Novembre 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la veillée funèbre qui aura lieu le 10 Novembre 1951 devant le Monument aux Morts,

Article 1. — Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, Samedi 10 Novembre 1951, place de Rihour, de 12 heures à 24 heures.

Article 2. — La circulation de tous les véhicules sera interdite, Samedi 10 Novembre 1951, place de Rihour, de 18 h. 15 à 24 heures.

FETES - RECEPTIONS. — Fêtes sportives.

Arrêté n° 6280 du 4 Octobre 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera le match de football association qui se déroulera le 7 Octobre 1951, entre les équipes de Lille et du C.O.R.T., sur le stade Henri Jooris,

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature, y compris les tramways, seront interdits le 7 Octobre 1951, de 12 heures à 17 heures 30, avenue de Dunkerque, partie comprise entre le pont tournant du Port Vauban et la rue Barré.

Article 2. — La circulation sera déviée par la rue Lequeux pour les véhicules circulant avenue de Dunkerque en direction de Lille, et par la rue d'Armentières, le Quai Vauban, Place Catinat, rue Charles de Muysaert, pour les véhicules se dirigeant vers Armentières.

Article 3. — Le parcage des voitures sera autorisé Boulevard de la Lorraine, rues Charles de Muysaert, du Sabot, Delphin Petit et adjacentes, sauf rue Colbert.

Arrêté n° 6697 du 28 Décembre 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera le match de football association qui se déroulera le 30 Décembre 1951 entre les équipes de Lille et de Bordeaux sur le stade Henri Jooris,

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature, y compris les tramways, seront interdits le 30 Décembre 1951, de 12 heures à 17 heures, avenue de Dunkerque, partie comprise entre le pont tournant du Port Vauban et la rue Barré.

Article 2. — La circulation sera déviée par la rue Lequeux pour les véhicules circulant avenue de Dunkerque en direction de Lille, et par la rue d'Armentières, le Quai Vauban, Place Catinat, rue Charles de Muysaert, pour les véhicules se dirigeant vers Armentières.

Article 3. — La parage des voitures sera autorisé Boulevard de la Lorraine, rues Charles de Muysaert, du Sabot, Delphin Petit et adjacentes, sauf rue Colbert.

FETES - RECEPTIONS. — Fête d'initiative privée.

Arrêté n° 6519 du 22 Novembre 1951

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de réglementer la circulation pendant le déroulement de la cérémonie organisée le Dimanche 25 Novembre, à l'occasion de la pose de la première pierre d l'Eglise du Saint Sacrement, rue de Philadelphie,

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite, Dimanche 25 Novembre, de 11 heures à midi, dans la partie de la rue de Philadelphie comprise entre les rues de la Marbrerie et Gosselin.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les rues de la Marbrerie et Gosselin.

FETES. — Toussaint.

Arrêté n° 6347 du 19 Octobre 1951

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule aux abords du Cimetière du Sud, le jour de la Toussaint,

Article 1. — La circulation des véhicules à l'exception des tramways sera interdite rue du Faubourg des Postes, partie comprise entre la Place Barthélémy Dorez et le Cimetière du Sud, le 1^{er} Novembre 1951, de 8 heures à 18 heures.

Article 2. — Les voitures ne pourront accéder au Cimetière du Sud qu'en empruntant :

Les rues du Faubourg d'Arras, Philippe de Girard et de l'Arbrisseau.

Leur retour s'effectuera par les rues du Four à Chaux, Courtois, le Chemin de Bargues, les rues Jeanne Hachette et du Faubourg de Béthune.

Le stationnement des véhicules ne sera autorisé sur ce parcours que sur une seule rangée et sur le côté droit de la chaussée dans le sens de la marche.

Article 3. — Le parcage des voitures sera autorisé rue du Faubourg des Postes, le long du mur du cimetière, entre l'entrée principale et la rue de l'Arbrisseau, ainsi que dans les voies aboutissant à la rue du Faubourg des Postes.

FINANCES. — Dépenses - Régisseur.

Arrêté n° 6511 du 22 Novembre 1951

Article 1. — M. René Fillebeen, Commis d'Administration affecté au 2^e Bureau de la 4^e Division, est chargé du paiement des traitements du personnel du Collège Technique Valentine Labbé, en remplacement de Mme Jacqueline Rozies, démissionnaire.

Article 2. — En cas d'empêchement, M. Fillebeen sera remplacé par Mme Morin, née Dehove Colette, professeur de dessin au Collège Technique Valentine Labbé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

FINANCES. — Recettes - Dommages de guerre.

Arrêté n° 6467 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice : 1951 :

Grand Palais de la Foire Commerciale 40.000.000

Arrêté n° 6468 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de

guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1951 :

Institut Diderot	4.750.560
Salle des Fêtes, rue de Lannoy	18.750
Colonie de Vacances Marquette	477.030
Statue de Jeanne d'Arc	271.830
	<hr/>
	5.518.170

Arrêté n° 6650 du 19 Décembre 1951

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1951 :

Statue de Jeanne d'Arc	250.000
Camps de Vacances de Wormhoudt	28.632.578
Bains rue Dupuytren	820.193
	<hr/>
Total	29.702.771

FINANCES. — Recettes - Régisseur.

Arrêté n° 6271 du 3 Octobre 1951

Article 1. — Pendant l'absence de Mlle Dodin et de M. Van Audenaerde, en congé pour raisons de santé, Mlle Renée Le Verge, gardienne, assurera les fonctions de régisseur de recettes intérimaire de la garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins ».

FOIRES - KERMESSES. — Foire d'hiver.

Arrêté n° 6559 du 30 Novembre 1951

Considérant que la Foire d'Hiver se tiendra du 23 Décembre 1951 au 20 Janvier 1952, boulevard Jean-Baptiste Lebas,

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite du 18 Décembre 1951 au 22 Janvier 1952 inclus sur la chaussée centrale du boulevard Jean-Baptiste Lebas.

Article 2. — Durant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées latérales dudit boulevard.

Arrêté n° 6623 du 14 Décembre 1951

Article 1. — Le stationnement des véhicules sera interdit du 18 Décembre 1951 au 22 Janvier 1952, inclus, sur la chaussée latérale côté Est du Boulevard Jean-Baptiste Lebas, au long des terre-pleins.

GUERRE. — Armée active - Recrutement.

Arrêté n° 6359 du 24 Octobre 1951

Article 1. — Sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, guichet 10, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement, les jeunes gens dont les père, mère ou tuteur ont leur domicile à Lille et qui remplissent l'une des conditions ci-après :

1° Nés en France du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, de parents français, de parents inconnus, de père étranger né en France, de parents dont la nationalité est inconnue ;

2° Nés à l'étranger du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, de parents français ;

3° Nés du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, français sauf faculté de répudiation ou qui deviendront français à leur majorité sauf faculté de décliner cette qualité, qui désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par. 1^{er} de la loi du 31 Mars 1928) ;

4° Nés en France du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933 de parents étrangers devenus définitivement français suivant déclaration souscrite pendant leur minorité devant le Juge de Paix ;

5° Nés à l'étranger du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933 de parents étrangers naturalisés français ;

6° Devenus ou qui deviendront français par voie de naturalisation ou de réintégration avant le 31 Décembre 1951 ;

7° Nés du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, ne justifiant d'aucune nationalité (art. 3, alinéa 2 de la loi du 31 Mars 1928) ;

8° Nés du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1933, sans famille, recueillis dans des familles françaises ou des écoles françaises depuis plus de huit ans et désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par. 3 de la loi du 31 Mars 1928) ;

9° Omis des classes précédentes.

Les jeunes gens devront présenter le livret de famille de leurs parents ou un extrait de leur acte de naissance précisant le lieu de naissance de leurs parents.

Pièces à fournir :

1° par les hommes mariés : Bulletin de mariage ;

2° par les pères de famille : Bulletin de naissance du ou des enfants ;

3° par les jeunes gens dont un ou plusieurs proches parents sont décédés victimes de la guerre : acte de décès de la ou des victimes portant la mention « Mort pour la France ».

4° par les jeunes gens devenus français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration : copie du décret ou de la déclaration.

Article 2. — Les jeunes gens seront inscrits par ordre alphabétique, durant les heures habituelles d'ouverture des guichets et pendant les périodes indiquées ci-après :

— du 5 au 10 Novembre : de A à C.

— du 12 au 17 Novembre : D.

— du 19 au 24 Novembre : de E à L.

— du 26 Novembre au 1^{er} Décembre : de M à R.

— du 3 au 8 Décembre : de S à Z.

L'affiliation à une société de formation prémilitaire ne dispense en aucune façon les intéressés de satisfaire aux obligations du présent recensement.

Article 3. — Les père, mère ou tuteur devront suppléer les jeunes gens « engagés ou ayant devancé l'appel, inscrits maritimes, disparus, détenus, internés, etc » qui, pour quelque motif que ce soit, ne pourraient se présenter eux-mêmes.

Article 4. — Les jeunes gens qui résident à Lille sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de notre Ville.

Article 5. — Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines édictées par la loi sur le recrutement, conformément à l'article 86 de la dite loi ainsi conçu : « Toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme aurait été omis sur les tableaux de recensement, son déferées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an ».

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

HABITAT. — Permis de construire.

Des permis de construire ont été accordés pour les immeubles ci-après désignés (clauses prescrites cf. à l'arrêté) :

Rue Abélard : Construction d'un habitation. Demandeur : M. Julien Van As. (Arrêté n° 6.333 du 17 Octobre 1951).

Rue Abélard : Construction d'une habitation. Demandeur : M. André Vanhove. (Arrêté n° 6.628 du 15 Décembre 1951).

Rue Armand Barbès, retour du n° 222, rue d'Arras : Construction d'un dépôt. Demandeurs : MM. E. et E. Mattheys. (Arrêté n° 6.463 du 14 Novembre 1951).

Rue du Barbier Maes, 18 et 20 : Construction d'un mur de façade. Demandeur : M. François Longuet. (Arrêté n° 6.305 du 9 Octobre 1951).

Rue Benvignat prolongée : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Albert Boidin. (Arrêté n° 6.429 du 8 Novembre 1951).

Rue de Bergues, 4 : Aménagement du quatrième étage. Demandeurs : MM. Fontana et Gadenne. (Arrêté n° 6.579 du 7 Décembre 1951).

Rue Bonte Pollet, 33 : Surélévation et agrandissement d'un entrepôt. Demandeur : M. André Lekieffre, gérant des Etablissements A. Lekieffre. (Arrêté n° 6.563 du 1^{er} Décembre 1951).

Rue de Canteleu : Construction d'un magasin-dépôt. Demandeur : M. Joseph Wallart. (Arrêté n° 6.618 du 13 Décembre 1951).

Rue de Canteleu, 81 : Aménagement d'une chambre dans le grenier. Demandeur : Mme Veuve Berte-Leclercq. (Arrêté n° 6.539 du 26 Novembre 1951).

Rue Chevreul, 27 : Transformation de façade. Demandeur : M. André Poidevin. (Arrêté n° 6.562 du 1^{er} Décembre 1951).

Rue Christophe Colomb, 47 : Reconstruction d'un mur de clôture. Demandeur : M. Georges Dyon. (Arrêté n° 6.331 du 17 Octobre 1951).

Rue Copernic, 6 : Surélévation d'un atelier. Demandeur : M. Julien Petit. (Arrêté n° 6.397 du 2 Novembre 1951).

Rue de Cronstadt : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Claude Hoffmann. (Arrêté n° 6.301 du 9 Octobre 1951).

Rue Faraday : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Georges Pelce. (Arrêté n° 6.281 du 5 Octobre 1951).

Rue Faraday : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Eugène Haghebaert. (Arrêté n° 6.401 du 5 Novembre 1951).

Rue du Faubourg des Postes : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Marcel Cauwelier. (Arrêté n° 6474 du 15 Novembre 1951).

Rue du Faubourg des Postes, 153 : Surélévation de l'immeuble. Demandeur : M. Edmond Cornélis. (Arrêté n° 6.327 du 16 Octobre 1951).

Rue Francisco Ferrer, 77 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jean Doye. (Arrêté n° 6.649 du 19 Décembre 1951).

Rue Gassendi : Construction d'un garage. Demandeur : M. André Delebecq. (Arrêté n° 6481 du 16 Novembre 1951).

Place du Général de Gaulle, 60 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Julien Ghékière. (Arrêté n° 6.580 du 7 Décembre 1951).

Rue de la Halle, 15 : Transformation de vitrine et revêtement de la façade. Demandeur : M. le Garrec. (Arrêté n° 6.398 du 2 Novembre 1951).

Rue Henri Kolb, 37, angle de la rue Colbrant : Transformation de façades, construction d'un cabinet d'aisances et aménagement d'une cuisine au premier étage. Demandeurs : MM. René Desoutter et Lucien Boutin. (Arrêté n° 6.374 du 25 Octobre 1951).

Rue Hippolyte Lefebvre, 42 : Construction de deux garages. Demandeur : M. Emile Vérin. (Arrêté n° 6.307 du 9 Octobre 1951).

Rue de La Madeleine, 42 bis : Construction d'un garage. Demandeur : M. le Directeur Général de la Société « La Cotonnière de Fives ». (Arrêté n° 6.313 du 11 Octobre 1951).

Rue de Lannoy, 113 : Ouverture d'une entrée de garage. Demandeur : M. René Lemaire, gérant de la Société d'Édition du Journal « Liberté ». (Arrêté n° 6.571 du 5 Décembre 1951).

Rue Léon Gambetta, 349 et 355, angle de la rue du Chauffour, 2 : Transformation de façades. Demandeur : Mme Clément. (Arrêté n° 6.540 du 26 Novembre 1951).

Avenue Louise Michel : Construction d'une habitation. Demandeur : M. André Leduc. (Arrêté n° 6.303 du 9 Octobre 1951).

Avenue Louise Michel : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Roger Jonvel. (Arrêté n° 6.476 du 15 Novembre 1951).

Avenue Louise Michel : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Hubert Meurin. (Arrêté n° 6.629 du 15 Décembre 1951).

Rue du Marais de Lomme, 6 : Construction de deux garages. Demandeur : M. Paul Rogez. (Arrêté n° 6.538 du 26 Novembre 1951).

Rue Michel Ange, 21 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Théry. (Arrêté n° 6.661 du 21 Décembre 1951).

Place Michelet : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Emile Haentjens. (Arrêté n° 6.430 du 8 Novembre 1951).

Rue du Molinel, 37 : Construction d'un groupe sanitaire à chacun des trois étages. Demandeur : M. Auguste Scalbert, Directeur Général de la Banque Scalbert. (Arrêté n° 6.475 du 15 Novembre 1951).

Rue du Molinel, 114 : Transformation de façade. Demandeur : M. Daniel Vercamer. (Arrêté n° 6.578 du 7 Décembre 1951).

Rue des Moulins de Garance, 6 : Construction d'une habitation. Demandeur M. Merlevelde. (Arrêté n° 6.330 du 17 Octobre 1951).

Rue Nationale, 8 : Transformation de façade. Demandeur : M. Georges Stoliar. (Arrêté n° 6.537 du 26 Novembre 1951).

Rue Nationale, 190 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : Mme Albrecht. (Arrêté n° 6.306 du 9 Octobre 1951).

Rue des Noirs, 8 et 10 : Agrandissement de l'immeuble. Demandeur : M. Gaston Hespel. (Arrêté n° 6.550 du 29 Novembre 1951).

Place de la Nouvelle Aventure, retour du n° 333, rue Léon Gambetta : Remplacement de châssis. Demandeur : M. Albert Porchet. (Arrêté n° 6.304 du 9 Octobre 1951).

Rue Pierre Legrand, 40 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Joseph Frères. (Arrêté n° 6.329 du 16 Octobre 1951).

Rue Pierre Legrand, 204 : Construction de garages. Demandeur : M. Germain Serruys. (Arrêté n° 6.275 du 4 Octobre 1951).

Rue Pierre Legrand, 234 : Transformation de façade. Demandeur : M. Michel Delesalle. (Arrêté n° 6.328 du 16 Octobre 1951).

Rue Raspail, 39 : Aménagement d'une chambre au deuxième étage. Demandeur : M. Emile Alglave. (Arrêté n° 6.332 du 17 Octobre 1951).

Rue Réaumur, 49 : Construction d'une cour couverte en vitres. Demandeur : M. Pierre Desruelles. (Arrêté n° 6.373 du 25 Octobre 1951).

Rue du Rempart : Aménagement d'un garage et d'un appartement. Demandeur : M. Victor Béghin. (Arrêté n° 6.302 du 9 Octobre 1951).

Rue Sainte-Catherine, 83 : Aménagement d'un garage. Demandeur : M. Gaston Doisy. (Arrêté n° 6.617 du 13 Décembre 1951).

Avenue Salomon : Construction de garages. Demandeur : M. Jules Duveillie. (Arrêté n° 6.572 du 5 Décembre 1951).

Rue Sans Pavé, 9 à 15 : Construction d'une habitation et d'un garage. Demandeur : M. le Directeur Général de la Société Anonyme des Etablissements Agache. (Arrêté n° 6.619 du 14 Décembre 1951).

Place de Strasbourg, 8 : Transformation et revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Paul Thomas. (Arrêté n° 6.536 du 26 Novembre 1951).

Rue de Tournai, 19 et 21 : Transformation de façade. Demandeur : M. Kunkel, gérant de la Société « Voyages Polorbis ». Arrêté n° 6.396 du 2 Novembre 1951).

Rue Traversière, angle de la rue des Dondaines : Construction d'un garage. Demandeur : M. Lucien Nef. (Arrêté n° 6.532 du 23 Novembre 1951).

Rue des Vicaires : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Antoine Bruneau. (Arrêté n° 6.276 du 4 Octobre 1951).

HABITAT. — Refus d'autorisation de construire.

Le permis de construire a été refusé pour l'immeuble désigné ci-après (clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Rue du Molinel, 5 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Henri Gervaix, gérant des Etablissements Henri Gervaix. (Arrêté n° 6.308 du 9 Octobre 1951).

HABITAT. — Certificat de conformité.

Le certificat de conformité a été accordé pour l'immeuble ci-près désigné :

Rue Malpart, 17 : Construction d'un immeuble avec garages. Demandeur : M. Mathieu. (Arrêté n° 6.703 du 28 Décembre 1951).

HALLES - MARCHES. — Retrait de cautionnement.

Arrêté n° 6.315 du 10 Octobre 1951

Article 1. — M. Lucien Vanoverfelde est autorisé à opérer le retrait du cautionnement constitué en vertu du Code des Arrêtés Municipaux, article 913 et représenté par la somme de 1.000 francs en numéraire.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

HOPITAUX - ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS. — Cité hospitalière.

Marché pour aménagement de voies d'accès à la Cité Hospitalière au profit de la Société Salviam, 151, Boulevard Jeanne d'Arc, à Douai, moyennant la somme de 7.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 3075 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

HYGIENE. — Fosses septiques.

Des autorisations d'installation de fosses septiques ont été accordées, pendant le quatrième trimestre 1951, pour les immeubles repris ci-après (clauses prescrites cf. à l'arrêté) :

Place Cormontaigne, 36 : (Type J. et H. Guiot) Société de Force et Lumière Electrique. (Arrêté n° 6.541 du 26 Novembre 1951).

Rue de Douai, 95 : (Type Higié-filtre). Etablissements Leclercq et Pajot. (Arrêté n° 6560 du 1^{er} Décembre 1951).

Rue Henri Kolb, 18 bis : (Type Hygié-filtre). M. Verstraete. (Arrêté n° 6627 du 15 Décembre 1951).

Rue de l'Hôpital Militaire, 101 : (Type Septic tank - Bezault). Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie. (Arrêté n° 6445 du 10 Novembre 1951).

Rue Jean Roisin, 17 : (Type Hygié-filtre). M. Van Nieuwenhuyse. (Arrêté n° 6400 du 5 Novembre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Andresson. (Arrêté n° 6273 du 4 Octobre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Chaignon. (Arrêté n° 6469 du 15 Novembre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Bonte. (Arrêté n° 6470 du 15 Novembre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Favier. (Arrêté n° 6471 du 15 Novembre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Dejonghe. (Arrêté n° 6472 du 15 Novembre 1951).

Rue du Long Pot : (Type Hygié-filtre). M. Magnier. (Arrêté n° 6473 du 15 Novembre 1951).

Rue Lydéric, 6 : (Type Assainissement rationnel). Société des Eglises et Ecoles. (Arrêté n° 6274 du 4 Octobre 1951).

Rue Paul Duez : (Type Assainissement rationnel). M. Planquart-Druon. (Arrêté n° 6548 du 28 Novembre 1951).

Avenue de la République, 677 : (Type Hygié-filtre). M. Daniel Colaert. (Arrêté n° 6561 du 1^{er} Décembre 1951).

Rue Saint-Amand : (Type Assainissement rationnel). M. Van Gaal. (Arrêté n° 6482 du 16 Novembre 1951).

Rue Saint-Amand : (Type Assainissement rationnel). M. Laurent. (Arrêté n° 6529 du 23 Novembre 1951).

Rue Saint-Amand : (Type Assainissement rationnel). M. Donachy. (Arrêté n° 6530 du 23 Novembre 1951).

Rue Saint-Amand, parcelle n° 6 : (Type Assainissement rationnel). Mme Mate-Landry. (Arrêté n° 6527 du 23 Novembre 1951).

Rue Saint-Amand, parcelle n° 7 : (Type Assainissement rationnel). M. Mate-Delourme. (Arrêté n° 6528 du 23 Novembre 1951).

Rue Saint-Amand, parcelle n° 8 : (Type Assainissement rationnel). M. Messenger. (Arrêté n° 6531 du 23 Novembre 1951).

Rue de Valenciennes, 48 bis : (Type Nord-Epuration). M. Jean Pierchon. (Arrêté n° 6399 du 2 Novembre 1951).

Rue du Vieux-Faubourg, Caserne Souham : Type Assainissement rationnel). M. le Chef d'Arrondissement des travaux du Génie. (Arrêté n° 6564 du 1^{er} Décembre 1951).

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Octobre 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MERES DOMICILIEES				DE MERES NON DOMICILIEES				TOTAL		TOTAL GENERAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
143	34	148	144	23	16	86	80	6	3	263	243	506
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		Domiciliés	Non Domiciliés	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
10	1	3	1	15	88	92	33	22	203	32	235	

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES ET SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphthérie	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibiennes et bacillaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DESINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
Visites domiciliaires	Désinfections exécutées	Pièces	Locaux scolaires	Fosses d'aisances	Cubage total m3	Nature de la désinfection	Visites préliminaires	Opérations exécutées	Pièces	Cubage total m3	ETUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
4	5	13	»	2	700	Assainis- sement ..	33	33	125	14780	43	1	»	147	283	180	»
						Désinsec- tisation..	39	39	86	4720	»	»	1	»	»	1	8

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 3 - Visites de Contrôle : 3

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non-comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														DECEDES non comblés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	1	2	2	3	»	2	2	7	5	3
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	1	1	»	»	»	»	1	1	»	»	2	2	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 10. Infections méningococciques	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomélie aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17.																
a) Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoiétiques	»	»	»	»	1	»	»	»	7	6	15	10	23	16	6	»
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	1	»	»
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	9	10	11	11	»	»
B 23. Méningite non méningococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	5	2	5	»	»
B 27. Autres maladies du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	10	8	12	»	»	»
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 30. Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 31. Pneumonie	1	1	»	»	»	»	»	»	1	2	10	3	12	1	»	»
B 32. Bronchite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»
B 34. Appendicite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	1	»	»
B 36. Gastrite, duodénite, enterite et colite	2	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	1	»	»	»
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 41. Malformations congénitales	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 43. Infections du nouveau-né	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	2	»	»
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	3	2	»	»	1	»	»	1	1	5	15	10	18	6	»	»
B 46. Autres maladies	»	»	»	»	1	»	»	1	1	10	6	12	8	2	»	»
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2	»	»
B 48. Brûlures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 49. Effets de poisons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	»	»	4	2	2	»	6	2	1	»	»
DECES TOUTES CAUSES	8	13	2	1	3	2	3	3	24	17	56	71	96	107	32	»

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est excellente ainsi qu'en témoigne le nombre très réduit de cas de maladies contagieuses enregistrées au cours du mois :
Scarlatine : 2 — Diphtérie : 1 — Coqueluche : 1.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Novembre 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MERES DOMICILIEES				DE MERES NON DOMICILIEES				TOTAL		TOTAL GENERAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
74	16	151	163	12	17	97	95	4	2	264	277	541

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		Domiciliés	Non Domiciliés	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
15	1	5	2	23	76	103	38	29	205	41	246

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES ET SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL				
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	3	1	1	1
Rougeole	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Diphtérie	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries ambienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DESINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
Visites domiciliaires	Désinfections exécutées	Pièces	Locaux scolaires	Fosses d'aisances	Cubage total m ³	Nature de la désinfection	Visites préliminaires	Opérations exécutées	Pièces	Cubage total m ³	ETUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
8	10	26	13	»	6050	Assainis- sement ..	30	30	123	14850	31	»	»	109	33	126	»
						Désinsec- tisation..	17	17	34	3045	»	»	»	»	»	»	11

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaire reçus : 4 - Visites de Contrôle : 6

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non-comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														DECEDES non étiologiques
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	1	»	4	1	1	1	6	2	3
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Polomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17.																
a) Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	1	1	»	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	»	»	»	»	»	1	2	6	5	16	7	23	12	»
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2	»
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 23. Méningite non méningococcique	»	1	»	»	»	»	»	2	2	13	16	15	18	»	»	»
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 27. Autres maladies du cœur	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	3	3	4	»	»	»
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur ..	»	»	»	»	»	»	»	1	4	9	15	10	19	2	»	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 30. Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 31. Pneumonie	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 32. Bronchite	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	3	»	»	»	»
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	»	»	»
B 34. Appendicite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	»	»
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	2	1	»	»
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	1	3	1	»	»	»
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	3	»	»	»	»
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 41. Malformations congénitales	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»
B 43. Infections du nouveau-né	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	5	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	2	»	»
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	»	»	»	»	»	»	»	1	3	11	13	12	16	7	»	»
B 46. Autres maladies	»	»	»	1	1	»	»	1	2	3	4	4	4	9	6	»
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	2	»	»	»
B 48. Brûlures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 49. Effets de poisons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
DECES TOUTES CAUSES	8	6	»	1	1	»	1	2	20	21	60	85	90	115	41	»

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très bonne, le nombre de cas lillois enregistrés se limitant à huit. A noter un cas de poliomyélite dont l'origine est peut-être étrangère à la ville, l'enfant ayant séjourné 24 heures à Courrières (région minière du Pas-de-Calais).

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Décembre 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MERES DOMICILIEES				DE MERES NON DOMICILIEES				TOTAL		TOTAL GENERAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
188	11	156	122	26	17	106	96	5	5	293	240	533

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		Domiciliés	Non Domiciliés	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
13	2	4	2	21	112	126	37	31	253	53	306

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES ET SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1	2	1
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulan̄tes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DESINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
Visites domiciliaires	Désinfections exécutées	Pièces	Locaux scolaires	Fosses d'aisances	Cubage total m3	Nature de la désinfection	Visites préliminaires	Opérations exécutées	Pièces	Cubage total m3	ETUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
4	5	11	7	»	2610	Assainis- sment ..	40	40	177	20225	29	»	»	82	77	86	»
						Désinsec- tisation..	16	16	30	2510	»	»	»	»	»	»	7

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 3 - Visites de Contrôle : 7

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non-comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														DECEDES non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	»	2	4	3	5	1	9	6	5
B 2. Tuberculose, autres formes	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1

B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17.															
a) Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	»	»	»	1	1	»	4	8	8	7	13	16	7
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	1	»
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	12	21	12	24	2
B 23. Méningite non méningococcique	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	4	7	4	8	2
B 27. Autres maladies du cœur	»	»	»	»	1	1	»	»	1	3	12	20	14	24	6
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 30. Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
B 31. Pneumonie	3	5	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	5	11	1
B 32. Bronchite	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	1	4	1	1	»
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
B 34. Appendicite	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1	1	3
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	2	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	3	3	3	1
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	1	3	1	»	2	3	»	»
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	1	»	2	2	2	2	5	»	»
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerperal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 41. Malformations congénitales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
B 43. Infections du nouveau-né	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	2	»
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	5	»
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	1	»	»	1	»	»	1	1	4	2	6	12	12	16	5
B 46. Autres maladies	»	»	1	»	»	»	1	3	»	9	7	13	8	3	»
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	2	»
B 48. Brûlures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 49. Effets de poisons	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1	1	3	2	2	»
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	1	»
DECES TOUTES CAUSES	17	11	5	2	2	2	3	6	20	27	68	90	115	138	53

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très satisfaisante, elle est caractérisée par un nombre très réduit de cas déclarés : 3 cas bénins de scarlatine et 1 cas de coqueluche.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Année 1951

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GENERAL
		DE MERES DOMICILIEES				DE MERES NON DOMICILIEES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
		1713	234	1799	1735	235	225	1238	1100	67	56	

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HOPITAUX		Domiciliés	Non Domiciliés	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
139	12	41	15	207	1097	1174	410	317	2530	468	2998

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES ET SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	4	1	2	1	»	»	»	»	6	2	2
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1	2	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	1	4	6	17	17	»	2	»	»	»	»	21	26	8
Rougeole	5	9	27	22	13	13	»	»	»	»	»	»	45	44	10
Diphthérie	»	»	3	4	2	2	»	»	»	»	»	»	5	6	5
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibiennes et bacillaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	1	2	3
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	2	3	2	5	1	3	»	»	»	»	»	»	5	11	2
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DESINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
Visites domicillaires	Désinfections exécutées	Pièces	Locaux scolaires	Fosses d'aisances	Cubage total m3	Nature de la désinfection	Visites préliminaires	Opérations exécutées	Pièces	Cubage total m3	ETUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
175	95	188	34	13	20070	Assainis- sement ..	416	416	1610	187375	467	18	»	1653	1532	1772	»
						Désinsec- tisation..	329	329	1161	61850	»	»	17	»	»	25	88

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 29 - Visites de Contrôle : 46

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non-comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														DECEDES non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	1	1	»	1	4	16	14	36	14	20	11	75	44	46
B 2. Tuberculose, autres formes	1	2	3	6	1	3	»	1	1	3	»	»	6	15	8
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	7	4	11	4	4
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2
B 9. Coqueluche	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1
B 10. Infections méningococciques	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1

B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	2	3	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	3	6	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
a) Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Autres maladies infect. et parasit.	2	»	»	»	1	1	»	2	4	1	1	5	8	9	6	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	1	»	1	2	2	7	69	62	112	129	185	200	70	»
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	1	»	1	3	»	3	2	6	2	»
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	1	»	»	2	1	5	10	7	12	9	»
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2	1	»
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	3	3	»	»	»	»	»	»	19	16	105	145	127	164	19	»
B 23. Méningite non méningococcique	3	4	»	2	»	»	»	»	»	»	1	1	4	7	2	»
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	2	4	»
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	4	2	»
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	1	21	6	49	52	70	59	6	»
B 27. Autres maladies du cœur	1	»	»	»	1	4	2	2	29	32	110	169	143	207	30	»
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	2	»	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	1	1	5	3	1	»
B 30. Grippe	3	»	»	»	1	1	1	»	2	»	8	20	15	21	1	»
B 31. Pneumonie	13	16	I	»	»	1	1	»	9	5	44	82	68	104	20	»
B 32. Bronchite	3	2	»	»	»	»	2	»	7	1	19	6	31	9	2	»
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	3	3	3	0	»
B 34. Appendicite	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1	»
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	1	1	1	»	1	1	6	11	9	13	15	»
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	14	6	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	16	8	4	»
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	»	11	13	9	4	20	17	2	»
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	1	1	3	7	8	5	12	13	8	»
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	»	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerperal	»	2	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	4	2	»
B 41. Malformations congénitales	2	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	10	»
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	6	»
B 43. Infections du nouveau-né	5	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	4	»
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	40	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	27	32	»
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	15	12	3	3	1	»	3	5	17	18	102	142	141	180	64	»
B 46. Autres maladies	9	5	4	2	2	3	3	8	30	17	88	89	136	124	62	»
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	»	»	2	1	1	1	6	4	7	5	16	11	7	»
B 48. Brûlures	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
B 49. Effets de poisons	»	»	1	»	»	»	1	»	1	1	2	4	3	1	»	»
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	»	2	3	16	5	15	6	33	14	7	»
DECES TOUTES CAUSES	124	96	19	17	13	23	37	47	294	214	731	915	1218	1312	468	»

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique, pour l'ensemble de l'année 1951, présente un aspect très satisfaisant. Elle est à cet effet caractérisée, en premier lieu, par une diminution du nombre des cas enregistrés, nombre qui se trouvait être déjà sensiblement réduit (296 en 1949 — 188 en 1950 — 183 en 1951) en deuxième lieu par le fait qu'à l'exception de la rougeole, dont la recrudescence est fonction de son extrême contagiosité, aucun foyer épidémique ne s'est manifesté par ailleurs.

Parmi les autres maladies déclarées, seule la fièvre typhoïde a échappé à la règle de régression, encore faut-il préciser que 4 cas sur les 8 sont d'origine étrangère à la ville. La paratyphoïde ne s'est manifestée que 3 fois contre 27 cas l'an dernier.

La courbe dégressive de la diphtérie s'est encore accentuée, 44 cas en 1949 — 18 en 1950 — 11 cette année.

MORTALITE PAR TUBERCULOSE
TAUX POUR 100.000 HABITANTS

	TUBERCULOSE de l'appareil respiratoire		TUBERCULOSE autres formes		TOTAL	
	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année
JANVIER	10	65	1	6	11	72
FEVRIER	7	51	2	14	9	65
MARS	7	46	3	20	10	65
AVRIL	12	81	1	6	13	88
MAI	10	65	3	20	13	85
JUIN	8	54	»	»	8	54
JUILLET	11	72	2	13	13	85
AOÛT	12	79	»	»	12	79
SEPTEMBRE ...	7	47	2	13	9	61
OCTOBRE	12	79	4	26	16	105
NOVEMBRE	8	54	»	»	8	54
DECEMBRE	15	98	3	20	18	118
ANNEE	119	66	21	12	140	78

MORTALITE PAR CANCER
TAUX POUR 100.000 HABITANTS

	CANCER du tube digestif et du péritoine		CANCER des autres organes		TOTAL	
	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année
JANVIER	19	124	14	92	33	216
FEVRIER	13	94	12	87	25	181
MARS	25	164	17	111	42	275
AVRIL	23	156	12	81	35	237
MAI	22	144	13	85	35	229
JUIN	16	108	19	129	35	237
JUILLET	13	85	13	85	26	170
AOÛT	14	92	10	65	24	157
SEPTEMBRE ...	13	88	19	129	32	217
OCTOBRE	27	177	12	79	39	255
NOVEMBRE	14	95	16	108	30	203
DECEMBRE	15	98	14	92	29	190
ANNEE	214	119	171	95	385	214

MORT-NES SELON L'AGE DE LA MERE

AGE DE LA MERE	MERES DOMICILIEES				MERES NON DOMICILIEES				TOTAUX				Ensemble
	M		F		M		F		M		F		
	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 à 19 ans	5	1	»	1	»	»	3	»	5	1	3	1	10
20 à 24 ans	19	5	11	2	12	»	6	1	31	5	17	3	56
25 à 29 ans	17	1	9	2	13	1	11	»	30	2	20	2	54
30 à 34 ans	9	2	6	2	6	»	8	»	15	2	14	2	33
35 à 39 ans	11	1	2	1	6	1	10	1	17	2	12	2	33
40 à 44 ans	4	»	3	»	5	»	3	»	9	»	6	»	15
45 à 49 ans	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	1	»	2
50 ans et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Parents inconnus	»	1	»	3	»	»	»	»	»	1	»	3	4
TOTAUX	65	11	32	11	42	3	41	2	107	14	73	13	207

TAUX DE NATALITE, MORTINATALITE, MORTALITE INFANTILE ET MORTALITE GENERALE

Population municipale d'après le recensement de 1946 : 179.778

	NATALITE		MORTINATALITE		Mortalité infantile (de 0 à 1 an)		Mortalité générale	
	Naissances vivantes de mères domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 habitants rapportés à l'année	Mort-nés de mères domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 naissances vivantes	Décès d'enfants domiciliés à Lille	Taux pour 1.000 naissances vivantes rapportées à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 habitants rapportés à l'année
JANVIER	360	23,6	11	32,4	28	82,5	318	20,8
FEVRIER	318	23,1	5	16,3	22	71,8	242	17,5
MARS	343	22,5	10	29,4	16	47,1	264	17,3
AVRIL	345	23,3	9	27,4	20	60,9	196	13,3
MAI	348	22,8	12	35,3	19	56	201	13,2
JUIN	314	21,3	11	33,5	10	30,5	164	11,1
JUILLET	351	23	12	35,3	10	29,4	157	10,3
AOUT	320	20,9	12	35,3	13	33,3	163	10,7
SEPTEMBRE	300	20,3	10	30,4	19	57,8	164	11,1
OCTOBRE	331	21,7	8	23,6	21	61,9	203	13,3
NOVEMBRE	343	23,2	11	33,5	14	42,6	205	13,9
DECEMBRE	321	21	8	23,6	28	32,5	253	16,6
ANNEE	3994	22,2	119	29,7	220	55,1	2530	14,1

MORTALITE INFANTILE DE 0 à 1 AN

	DECES											TOTAL	Mode d'allaitement			Décès			Gastro entérite		Broncho-pneumonie et pneumonie		Affections du système nerveux central		Débilité congénitale		Autres causes déterminées		Causes indéterminées		TOTAUX	
	de 0 à 30 jours		de 31 à 90 jours		de 91 à 365 jours		Naturel	Artificiel	Mixte	Sans indication en- fants de 1, 2, 3 jours	Dans les hôpitaux A l'Assistance Publique		En Ville	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés			
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin																								Masculin	Féminin	Masculin
JANVIER	1	7	8	1	17	3	37	1	27	3	6	7	»	30	»	1	8	1	3	3	4	»	6	3	7	1	28	9				
FEVRIER	10	3	5	2	4	5	29	6	18	»	5	7	»	22	2	»	4	2	6	»	5	3	4	2	1	»	22	7				
MARS	3	4	3	1	7	5	23	3	16	»	4	6	»	17	2	»	4	4	3	»	2	2	5	1	»	»	16	7				
AVRIL	9	4	4	»	8	4	29	2	18	1	8	8	»	21	3	1	3	1	1	»	5	1	6	6	2	»	20	9				
MAI	6	10	3	»	5	3	27	8	12	»	7	3	»	24	1	»	»	»	3	»	12	2	2	4	1	2	19	8				
JUIN	5	5	2	1	4	3	20	3	10	»	7	3	»	17	1	»	»	»	1	2	2	5	3	2	3	1	10	10				
JUILLET	3	9	1	»	1	»	14	3	1	4	6	5	»	9	»	»	»	1	»	»	7	3	3	»	»	»	10	4				
AOÛT	6	6	2	»	4	»	18	3	11	»	4	6	»	12	2	»	1	1	1	4	2	5	2	»	»	»	13	5				
SEPTEMBRE	9	6	2	2	3	5	27	4	17	1	5	8	»	19	4	1	3	1	1	»	7	4	3	2	1	»	19	8				
OCTOBRE	5	8	2	3	8	2	28	2	11	9	6	6	»	22	3	»	3	1	2	»	7	2	5	4	1	»	21	7				
NOVEMBRE	10	»	1	4	3	2	20	3	11	2	4	4	1	15	1	»	2	1	1	»	8	2	2	3	»	»	14	6				
DECEMBRE	11	7	»	3	11	8	40	11	24	»	5	9	»	31	6	3	7	»	4	»	7	5	4	4	»	»	28	12				
TOTAUX ..	78	69	33	17	75	40	312	49	176	20	67	72	1	239	25	6	35	12	26	6	70	31	48	33	16	4	220	92				

MORT-NES SELON LA GESTATION

	0 au 4 ^e mois		5 ^e mois				6 ^e mois				7 ^e mois				8 ^e mois				9 ^e mois				TOTAUX				Ensemble		
	Masc.		Fém.		Masc.		Fém.		Masc.		Fém.		Masc.		Fém.		Masc.		Fém.		Masc.		Fém.		Masc.			Fém.	
	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime	légitime	illégitime		légitime	illégitime
JANVIER	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	7	1	3	»	10	2	5	»	17	
FEVRIER	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	1	3	1	2	2	8	
MARS	1	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	6	»	3	»	9	»	6	»	15	
AVRIL	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	3	2	2	»	7	2	3	1	13	
MAI	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	2	1	11	1	4	1	17	
JUIN	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»	»	1	1	»	1	»	4	»	7	»	8	»	10	1	19	
JUILLET	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	2	»	2	»	»	»	1	»	7	2	4	1	12	2	7	1	22	
AOUT	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	1	»	1	»	2	»	1	1	»	»	4	»	5	1	9	1	8	1	19
SEPTEMBRE	3	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	4	1	6	»	11	1	6	»	18	
OCTOBRE	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	5	»	5	»	8	»	5	2	15	
NOVEMBRE	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	9	2	5	1	11	2	9	1	23	
DECEMBRE	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	7	1	6	3	8	2	8	3	21
TOTAUX	5	»	»	»	8	1	5	1	11	1	7	2	10	»	8	2	6	2	3	»	67	10	50	8	107	14	73	13	207

HYGIENE. — Vidange des fosses d'aisances.

Arrêté n° 6371 du 25 Octobre 1951

Article 1. — M. Fernand Mille, entrepreneur de vidanges, demeurant à Haubourdin, rue Auguste Potié, n° 161, est autorisé à exercer son industrie sur le territoire de la Ville de Lille.

INCENDIE. — Matériel.

Marché pour la fourniture de raccords aux Sapeurs-Pompiers au profit de la Société J. Botte et Fils, 139, rue de Rivoli, à Lille, moyennant la somme de 256.000 francs.

Conseil municipal : n° 3003 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 16 Novembre 1951.

Marché pour fourniture de tuyaux d'incendie aux Sapeurs-Pompiers, au profit des Etablissements Vanrullen frères, à Wervicq-Sud, moyennant la somme de 767.702 francs.

Conseil municipal : n° 3003 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 16 Novembre 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Achat de matériaux.

Marché pour fourniture de schiste rouge de mine au Service des Promenades et Jardins, au profit des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, 5, rue de la Gare, à Oignies, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

Conseil municipal : n° 3001 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 13 Novembre 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Jardin des Plantes.

Adjudication-Concours des travaux de l'Orangerie du Jardin des Plantes - 2° lot - Charpente Métallique, au profit de la Société

Degryse et Compagnie, 8, rue Belle Vue, à Lille, moyennant la somme de 1.795.090 francs.

Conseil municipal : n° 3153 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 18 Octobre - 14 Septembre 1951.

Adjudication-Concours des travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes - 6° lot - Serrurerie, au profit de MM. A. Cotte et Compagnie, 149, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme de 1.383.580 francs.

Conseil municipal : n° 3153 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 18 Octobre - 14 Septembre 1951.

Adjudication-Concours des travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes - 10° lot - Plomberie - Installations sanitaires, au profit des Etablissements Cobbaut-Thieffry et Compagnie, 44, rue de Gand, à Lille, moyennant la somme de 302.500 francs.

Conseil municipal : n° 3153 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 18 Octobre - 14 Septembre 1951.

Adjudication en 3 lots des travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes, au profit de :

9° lot - *Carrelage et Revêtements* : La Société Carrelages et Revêtements Industriels, 48, rue des Meuniers, à Lille, moyennant la somme de 1.183.548 francs, rabais de 16 % déduit.

12° lot - *Peinture* : A. Commien et Fils, 114, rue Barthélémy-Delespaul, à Lille, moyennant la somme de 420.500 francs, rabais de 42 % déduit.

18° lot - *Vitrerie* : Achille Martin, 18, rue d'Artois, à Lille, moyennant la somme de 495.248 francs, rabais de 32 % déduit.

Conseil municipal : n° 3155 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 11 Octobre 1951.

JARDINS - SQUARES - PROMENADES. — Avenues macadamisées.

Arrêté n° 6464 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Société Henri Lecocq est autorisée à emprunter les voies macadamisées ci-après désignées avec un camion-grue : Avenue Cuvier, Allée des Marronniers et Avenue du Petit Paradis, pour opérer des déchargements de péniches aux environs de Lille.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police, la société pétitionnaire devra présenter une pièce justificative de son passage dans lesdites artères.

Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que pendant un an à compter de la date du présent arrêté et sera exclusivement réservée aux opérations spécifiées à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés à la Société pétitionnaire ou à des tiers, par suite du mauvais état des avenues ou de leurs dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la société Henri LECOCQ, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

MUSEES. — Musée de peinture du Palais des Beaux-Arts.

Marché pour restauration de tableaux au Musée du Palais des Beaux-Arts, au profit de M. Georges Zezzos, 83, rue de la Tombe Issoire, à Paris, moyennant la somme de 660.000 francs.

Conseil municipal : n° 2946 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

Arrêté n° 6284 du 8 Octobre 1951

Article 1. — L'article 2 de l'arrêté n° 6239 du 25 Septembre 1951 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Article 2.* — Le nouveau tarif est applicable à compter du « 15 Octobre 1951 ».

PERSONNEL. — Formation générale des jeunes agents.

Arrêté n° 6622 du 14 Décembre 1951

Article 1. — Pour l'année scolaire 1951-1952, les Cours de Formation Générale des Jeunes Agents de l'Administration Municipale sont organisés comme suit :

M. Fontaine Adolphe : 6 h. 1/2 de cours à raison de 25.000 francs l'heure-année.

M. Cuvillier Maurice : 4 h. 1/2 de cours à raison de 25.000 francs l'heure-année.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6626 du 14 Décembre 1951

Article 1. — A partir du 1^{er} Janvier 1951, les Professeurs assurant les cours de Formation Générale des Jeunes Agents de l'Administration Municipale doivent être rétribués comme suit :

Noms des Professeurs	Nombre d'heures	Nouveau taux heure-année
M. Fontaine Adolphe	6 h. 1/2	25.000 francs
M. Cuvillier Maurice	4 h. 1/2	25.000 francs

PERSONNEL. — Habillement.

Marché pour fourniture de vareuses aux Sapeurs-Pompiers, au profit de la Société Boutry-Tesse et Compagnie, 18, rue de Courtrai, à Lille, moyennant la somme de 117.278 francs.

Conseil municipal : n° 3004 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

Marché pour fourniture de manteaux et capuchons aux Sa-peurs-Pompiers, au profit de la Société Lilloise des Grands Magasins Sigrand et Compagnie, 16, rue Neuve, à Lille, moyennant la somme de 48.650 francs.

Conseil municipal : n° 3004 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités.

Arrêté n° 6553 du 29 Novembre 1951

Article 1. — Le montant des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires allouées aux agents des cadres supérieurs des Services Administratifs est fixé comme suit :

NOM	GRADE	Effet du 1-1-1948	Effet du 1-1-1950	Observat.
M. Grangeon	Secrétaire Général		80.000	
M. Lefebvre	Secrétaire Gén. Adj.		65.000	
M. Hautcœur	Chef de Division	30.000	40.000	
M. Mestdagh	Chef de Bureau Chef de Division	24.000 30.000	40.000	Nommé le : 1-11-48
M. Thibaut	Chef de Bureau Chef de Division	24.000 30.000	40.000	1-10-48
M. Lallau	Chef de Bureau Chef de Division	24.000	30.000 40.000	1-6-50
M. Richoux	Chef de Division	30.000	40.000	
Mlle Garemin	Directrice du Content.	30.000	40.000	
M. Alhant	Directeur Urban.	30.000	40.000	
M. Chimot	Chef de Bureau		30.000	11-5-50
Mme Legrand	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Lava	Chef de Bureau		30.000	11-5-50
Mme Plouy	Chef de Bureau		30.000	11-5-50
Mme Quin	Chef de Bureau	24.000	30.000	

NOM	GRADE	Effet du 1-1-1948	Effet du 1-1-1950	Observat.
M. Durlbreux	Chef de Bureau	24.000	30.000	
Mme Lefebvre	Chef de Bureau		30.000	11-5-50
M. Delebecq	Chef de Bureau	24.000	30.000	
Mme Lemaire	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Salomé	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Decaluwe	Chef de Bureau		30.000	11-5-50
M. Gochon	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Paquier	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Tricotteux	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Tallon	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Dufлот	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Barbot	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Tiers	Chef de Bureau	24.000	30.000	
Mme Dujardin	Chef de Bureau	24.000	30.000	
M. Delgery	Chef de Bureau		30.000	27-12-50

PERSONNEL. — Traitements - Agents titulaires.

Arrêté n° 6551 du 29 Novembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3438, en date du 23 Novembre 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Novembre 1951, modifiant les échelles de traitements applicables au Personnel titulaire,

Article 1. — Les traitements alloués aux agents municipaux du cadre titulaire sont fixés comme suit à compter du 10 Septembre 1951 :

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Cabinet du Secrétaire Général :</i>						
Grangeon Léon	Secrétaire Général	1 ^{re}	660	1-10-1947	1.297.000	
Chimot Jean	Chef de bureau	6 ^e	275	1-10-1949	472.000	
		5 ^e	295	1-10-1951	511.000	
Gaveau Yvette	Rédactrice	4 ^e	185	1-6-1951	299.000	
Lefebvre Lilliane	Dactylographe	7 ^e	120	1-3-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 3 ^e 192.000, 1-6-1950.
Poumaere Léa	Rédactrice	1 ^{re}	242	1-10-1949	407.000	
	Rédactrice principale	3 ^e	261	1-10-1951	444.000	
<i>Cabinet du Maire :</i>						
Rossé Paul	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1950	444.000	
Dubar Denise	Commis d'ordre et comptabilité	8 ^e	155	1-8-1951	246.000	
Prévost Françoise	Sténo-Dactylographe	7 ^e	135	1-9-1950	210.000	
Ronse Jules	Exp. vagemestre	1 ^{re}	190	16-9-1942	308.000	
<i>Cabinet du Secrétaire Général-Adjoint :</i>						
Lefebvre Emile	Secrétaire Général Adjoint	1 ^{re}	600	16-8-1950	1.159.000	
Pottier M.-Louise	Rédactrice principale	2 ^e	279	1-10-1950	480.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Cabinet des Adjoints :</i>						
Leflon Louise	Commis d'Administration	5 ^e	203	1-9-1950	331.000	
Descamps Solange	Sténo-Dactylographe	7 ^e	135	1-3-1950	210.000	
Lefebvre Marcel	Expéditionnaire vaguemestre	4 ^e	160	1-9-1951	254.000	
<i>Service du Personnel :</i>						
Legrand Fernande	Chef de bureau	2 ^e	365	1-10-1950	650.000	
Looten André	Rédacteur principal	2 ^c	279	1-7-1950	480.000	
Dewinne René	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-8-1950	202.000	
Ernst Fernand	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-3-1949	403.000	
Jacquemont Pierre	d ^o	1 ^{re}	240	16-9-1935	403.000	
Meis Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-3-1951	202.000	Situat. fict. auxil. : C ^e 230.000, 1-2-1949.
Talion Servanne	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-51.
<i>Service du Contentieux :</i>						
Garemin Adrienne	Directrice	3 ^e	470	1-5-1950	862.000	
Plouy Fernande	Chef de bureau	4 ^e	315	16-5-1950	551.000	
Claes Edmond	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1948	444.000	
		2 ^e	279	1-10-1951	480.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Bilbaut M.-Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-10-1950	344.000	
Boeraeve Albert	d ^o	3 ^e	210	1-5-1951	344.000	
Cayzele André	d ^o	8 ^e	155	1-8-1951	246.000	
Cocq Yvonne	d ^o	1 ^{re}	230	1-3-1946	383.000	
Dubar Maurice	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-5-1948	403.000	
Legroux Madeleine	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Looten Fernand	d ^o	3 ^e	210	1-5-1951	344.000	
Malaizé Camille	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1945	383.000	
Sena Victor	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-6-1940	403.000	
Tricotteux Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1950	360.000	
Werneer René	d ^o	4 ^e	202	1-3-1950	329.000	
<i>Service de la Protection Civile :</i>						
Delgery Gabriel	Chef de bureau	4 ^e	315	1-1-1951	551.000	
<i>Service de l'Economat :</i>						
Lemaire Marguerite	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-5-1950	700.000	
Caby Cécile	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-6-1950	299.000	En congé sans solde à compter du 17-5-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Boin Gustave	Manutentionnaire	4 ^e	165	1-11-1950	264.000	
Desmarets Louisa	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1949	329.000	
		3 ^e	210	1-11-1951	344.000	
Desmidt André	Commis d'Administration	4 ^e	211	16-1-1950	346.000	
Félix André	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1-12-1949	317.000	
Lambert Germaine	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-4-1950	364.000	
Menet Marcelle	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	1-3-1951	246.000	
Polet Aline	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-1951. Situation fictive auxiliaire : 4 ^e 205.000 1-12-1948.
<i>Entrepôts :</i>						
Lemaire Gaston	Directeur	4 ^e	251	16-7-1950	425.000	Logé par nécessités de service.
Devos Henri	Manœuvre	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Vandenbossch Gustave	Magasinier	1 ^{re}	195	16-3-1944	317.000	
<i>Pesage :</i>						
Detavernier André	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-5-1942	403.000	
<i>Collecte des Droits de Place:</i>						
Du Bois Jules	Receveur central	2 ^e	300	1-11-1950	521.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Blaise Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	16-6-1951	344.000	
Delecueillerie Léon	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-6-1943	403.000	
Devernay Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-9-1945	383.000	
Leblond Henri	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-10-1941	403.000	
Medez Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	16-3-1951	344.000	
Mittenaert René	d ^o	3 ^e	210	1-6-1951	344.000	
Vitse Léon	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-6-1942	403.000	
<i>Abattoirs</i>						
Poulain Bernard	Inspecteur Principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs.	7 ^e	410	16-5-1950	739.000	Logé par nécessité de service.
Aufrant Jean	Inspecteur Principal Adjoint du Service de l'Alimentation, Directeur Adjoint des Abattoirs	7 ^e	300	1-10-1950	521.000	Logé par nécessités de service.
Bonnez André	Ouvrier d'entretien	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Chuine Claude	Préposé surveillant sanitaire	7 ^e	170	1-6-1951	272.000	
Cneuvets François	Ouvrier d'entretien	7 ^e	130	1-9-1951	202.000	
Delannoy Henri	Brigadier des ouvriers d'entretien	4 ^e	195	1-7-1951	317.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
De Mulder Marcel	Ouvrier d'entretien	5 ^e	149	1-8-1951	235.000	
Derieppe Henri	Peseur	4 ^e	165	1-5-1950	264.000	
Durand René	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-4-1951	299.000	
Dutrieux Hubert	Receveur	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Fruchart Vincent	Chef des préposés surveillant sanitaire	1 ^{re}	330	1-7-1951	581.000	Logé par nécessités de service.
Gentot Georges	Ouvrier d'entretien	5 ^e	149	15-1-1951	235.000	
Godinot Paul	Ouvrier qualifié faisant fonctions de concierge	1 ^{re}	195	16-3-1947	317.000	Logé par nécessités de service.
Hilaire Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-8-1951	344.000	
Kestelyn Léon	Veilleur de nuit	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Legrand Victor	Ouvrier d'entretien	3 ^e	167	1-10-1950	268.000	
Liénart Michel	Préposé surveillant sanitaire	6 ^e	195	1-4-1951	317.000	
Mallengier Louis	d ^o	1 ^{re}	315	16-1-1941	551.000	Logé par nécessités de service.
Menu Jules	d ^o	4 ^e	245	1-4-1950	413.000	Logé par nécessités de service.
Pennelle Edmond	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-11-1949	299.000	
Ricour Emile	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-10-1950	383.000	
Vanghehuchten Louis	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-1-1949	299.000	
Vignacq Arsène	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-9-1949	329.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Halles Centrales :</i>						
Verbeet Paul	Inspecteur Principal des Halles et Marchés	2 ^e	340	16-5-1950	600.000	
Adouane Saïd	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-8-1951	299.000	Logé par nécessités de service.
Castelain Camille	Peseur	1 ^{re}	195	16-7-1941	317.000	
Dal Julien	Préposé surveillant sanitaire	7 ^e	170	1-11-1950	272.000	
Duribreux Victor	d ^o	6 ^e	195	1-8-1951	317.000	
Claes Henri	Peseur	1 ^{re}	195	1-10-1950	317.000	
Lorthioir André	Chef peseur	1 ^{re}	225	1-10-1950	373.000	
Rogeau Léon	Préposé surveillant sanitaire	6 ^e	195	1-10-1949	317.000	
<i>Brigade Sanito-Financière :</i>						
Dumont Robert	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-1-1951	403.000	
Savels Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-3-1951	383.000	
<i>Service des Fêtes :</i>						
Lava Gérard	Chef de bureau	6 ^e	275	16-5-1950	472.000	
De Baere Victor	Rédacteur	2 ^e	223	1-5-1951	370.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Foucart Eugène	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	16-8-1950	360.000	
Perdieu René	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	
<i>Première Division :</i>						
Hautcœur Félicien	Chef de Division	2 ^o	485	1-10-1950	896.000	
Meurillon Charline	Rédactrice Principale	1 ^{re}	297	1-1-1951	515.000	
<i>Premier Bureau :</i>						
Quin Georgette	Chef de bureau	2 ^e	365	1-10-1950	650.000	
Boudenot Ida	Commis d'Administration	5 ^e	203	1-10-1950	331.000	
Cezard André	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1949	299.000	
		5 ^e	196	1-10-1951	318.000	
Deplechin Michel	d ^o	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Sevrin Paulette	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-1951. Situation fictive auxiliaire : 4 ^e 205.000 le 1-10-1951.
Desbonnet Gustave	d ^o	3 ^o	210	1-12-1950	344.000	
Marchand Andrée	Dactylographe	7 ^e	120	1-7-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 5 ^e 217.000, 1-3-1951.
Peeters Hortense	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-8-1951	360.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Robache Emile	Commis d'ordre et de comp- tabilité	5 ^e	196	1-10-1950	318.000	
Vandenberghe Georgette ..	d ^o	4 ^e	202	1-10-1948	329.000	
		3 ^e	210	1-10-1951	344.000	
<i>Deuxième Bureau :</i>						
Duribreux Louis	Chef de bureau	3 ^e	340	1-10-1950	600.000	
Bacquart Jules	Rédacteur principal	1 ^{re}	297	1-1-1951	515.000	
Barbe André	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	
Catieaux Aimée	d ^o	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Confrère Maurice	d ^o	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Decoopman Louis	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-12-1937	403.000	
Fremaux Emile	Commis d'ordre et de comp- tabilité	5 ^e	196	16-12-1949	318.000	
Hans Edouard	d ^o	3 ^e	210	1-11-1950	344.000	
Feron Julien	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951
Dewas André	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951
Meurillon Valentine	d ^o	7 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		6 ^e	185	16-10-1951	299.000	
Rault André	d ^o	1 ^{re}	230	16-3-1948	383.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Troisième Bureau :</i>						
Lefebvre Alice	Chef de bureau	3 ^e	340	16-5-1950	600.000	
Bird Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-2-1949	276.000	En congé sans solde
Broutin Fernande	d ^o	6 ^e	185	1-6-1950	299.000	
Brunebant Julie	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-10-1950	364.000	
Desquiers Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-6-1950	299.000	
Janssoone Stéphanie	d ^o	6 ^e	185	1-10-1950	299.000	
Leblanc Jeanne	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-11-1947	403.000	
Lenoir Charline	Sténo-Dactylographe	7 ^e	135	1-10-1950	210.000	
Platel Marie-Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	Situat. fict. auxil. : 4 ^e 205.000, 1-1-1949.
Polaert Yvonne	d ^o	1 ^{re}	230	16-11-1947	383.000	
Prez Mariette	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-3-1930	403.000	
Sannier Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-9-1950	299.000	
Sergeant Marthe	d ^o	1 ^{re}	230	1-1-1948	383.000	
<i>Quatrième Bureau :</i>						
Delebecq André	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-10-1950	700.000	
Duponchelle Raymond	Gardiën de garage	7 ^e	110	1-11-1949	166.000	Situat. fict. auxil. : 5 ^e 191.000, 1-5-1950.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Empis Charles	Brigadier des huissiers	5 ^e	128	1-2-1951	198.000	
Hego Henri	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-1-1941	403.000	
Leclercq J.-B.	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-10-1950	344.000	
Lecomte Georges	d ^o	3 ^a	210	1-10-1950	344.000	
Paris Léon	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	16-9-1947	299.000	Logé par nécessités de service.
Roupin Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-1-1950	360.000	
Rousselle Jules	d ^o	1 ^{re}	230	1-11-1950	383.000	
Wanaverbecq Charles	Expéditionnaire wag.	1 ^{re}	190	1-10-1948	308.000	
<i>Deuxième Division :</i>						
Mestdagh Henri	Chef de Division	5 ^e	440	1-11-1950	798.000	
Daussy Jeanne	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-1-1950	383.000	
Salomé François	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-10-1950	700.000	
Bert Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^a	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951. Situat. fict. auxil. : 5 ^e 217.000, 1-5-1951.
Caby Maurice	d ^o	4 ^e	202	1-11-1949	329.000	
		3 ^e	210	1-11-1951	344.000	
Bonnet Edmond	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-8-1945	403.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Buchart Turenne	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-8-1950	403.000	
Coussement Raymonde	d ^o	1 ^{re}	240	1-3-1946	403.000	
Delfosse Jean-Baptiste	d ^o	4 ^e	211	1-10-1948	346.000	
		3 ^e	220	1-10-1951	364.000	
Descamps Jean	Rédacteur	2 ^e	223	1-8-1950	370.000	
Devergnies Roland	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Dubreucq Marcel	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-3-1946	403.000	
Gilbert Alexis	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	16-11-1949	344.000	
		2 ^e	218	16-11-1951	360.000	
Ledoux Richard	d ^o	2 ^e	218	1-9-1950	360.000	
Mairesse Maurice	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-2-1951	403.000	
Mestag Claude	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		6 ^e	185	16-10-1951	299.000	
Piette Georges	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Rosticciani Auguste	d ^o	3 ^e	210	1-6-1950	344.000	
Rousseau Berthe	d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-51. Situat. fict. auxil. : 6 ^e 230.000, 1-12-1947.
Delobel Denise	d ^o	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Serrurier Raymond	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1949	383.000	
Sohier Jacques	d ^o	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Vandenbossche Alfred	d ^o	2 ^e	218	1-10-1948	360.000	En congé sans solde à compter du 1-3-51
Vandrille Micheline	d ^o	9 ^e	130	1-4-1951	202.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Cimetières :</i>						
Collette Adelson	Conservateur	1 ^{re}	315	1-12-1947	551.000	Logé par nécessité de service.
Mestag Gaston	d ^o	3 ^e	273	1-11-1950	468.000	Logé par nécessité de service.
Acout Rémy	Surveillant	1 ^{re}	145	1-5-1941	228.000	
Beernaert André	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	16-11-1949	373.000	
Blanquart Octave	d ^o	1 ^{re}	225	16-1-1947	373.000	
Bourdier Léon	Surveillant	4 ^e	128	1-3-1951	198.000	
Casène Louis	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-2-1949	317.000	
Celserse Gustave	Baigneur	6 ^e	135	1-5-1951	210.000	
	Surveillant	6 ^e	116	1-3-1951	176.000	Effet 1-10-1951.
Chatelet Arsène	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	16-5-1942	373.000	
Delonnette Louis	Surveillant	1 ^{re}	145	1-6-1951	228.000	
Delplanque Léon	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	16-9-1949	373.000	
Dernoncourt Gustave	d ^o	1 ^{re}	225	1-9-1949	373.000	
De Roef Henri	d ^o	1 ^{re}	225	1-10-1950	373.000	
Dhenne Alphonse	d ^o	1 ^{re}	225	1-8-1949	373.000	
Durut Adrien	Surveillant	1 ^{re}	145	16-4-1949	228.000	
Ghys Eugène	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-12-1947	317.000	
Hérin Paul	d ^o	1 ^{re}	195	1-9-1947	317.000	
Housaer Charles	d ^o	1 ^{re}	195	1-4-1949	317.000	
Huart Oscar	Cantonnier	5 ^e	143	1-9-1949	224.000	
	Surveillant	4 ^o	128	1-9-1951	198.000	Effet 1-10-1951.
Jaubert Auguste	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1-5-1950	317.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Kerckove Albert	Surveillant	1 ^{re}	145	16-9-1941	228.000	
Lecomte Georges	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-6-1947	317.000	
Lepus Auguste	Surveillant	1 ^{re}	145	1-4-1933	228.000	
Maertens Camille	d ^o	1 ^{re}	145	1-2-1951	228.000	
Mourlon Alexandre	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-3-1950	317.000	
Museux Paul	Surveillant	2 ^e	140	16-10-1949	220.000	
		1 ^{re}	145	16-10-1951	228.000	
Quintin Charles	d ^o	1 ^{re}	145	1-3-1949	228.000	
Regniez Maurice	d ^o	7 ^e	110	20-2-1951	166.000	
Robache Emile	Fossoyeur	4 ^e	165	1-10-1948	264.000	
		3 ^e	175	1-10-1951	282.000	
Robert Alphonse	Surveillant	1 ^{re}	145	16-5-1940	228.000	
Ruttens François	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	1-3-1940	373.000	
Ruttens Théophile	d ^o	1 ^{re}	225	1-11-1943	373.000	
Talman Léon	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-11-1948	317.000	
Thevelin Léon	Surveillant	1 ^{re}	145	1-10-1947	228.000	
Turkery Anguste	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	1-8-1939	373.000	
Turotte Achille	d ^o	1 ^{re}	225	1-10-1950	373.000	
Tytgat Marceau	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-5-1949	317.000	
Uytterhaeghe Clément	Brigadier fossoyeur	1 ^{re}	225	1-10-1950	373.000	
Vande Put Henri	d ^o	1 ^{re}	225	1-10-1950	373.000	
Vangermee Arthur	d ^o	1 ^{re}	225	1-12-1939	373.000	
Vangermee Paul	d ^o	1 ^{re}	225	1-2-1946	373.000	
Van Wynsberghe Gaston ...	Fossoyeur	5 ^o	155	16-2-1950	246.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Deuxième Bureau :</i>						
Térin Léon	Rédacteur	3 ^e	204	1-8-1950	332.000	
Courmont Antoine	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-4-1950	344.000	
De Backer Henri	d ^o	1 ^{re}	230	16-3-1944	383.000	
Delaval Alfred	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-2-1951	403.000	
Gisselaire Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-11-1950	344.000	
Pelez Gaston	d ^o	4 ^o	202	1-12-1950	329.000	
Soublicas Léon	d ^o	1 ^{re}	230	16-9-1945	383.000	
<i>Troisième Bureau :</i>						
Agache Marceau	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1950	444.000	
Lallemant Maurice	d ^o	Except.	315	1-11-1945	551.000	
Devulder Jeanne	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	16-3-1950	360.000	
Labaye Germaine	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-3-1946	403.000	
Mercier Sophie	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
<i>Service de la Famille :</i>						
Regibo Raymond	Rédacteur	2 ^e	223	1-4-1950	370.000	
Barry Odile	Assistante Sociale	6 ^e	210	1-12-1950	344.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Fauve André	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Favre Jean	Dactylographe	6 ^e	130	1-7-1951	202.000	
Spyschaert Raymonde	Commis d'ordre et de comp- tabilité d ^o	9 ^e	130	1-10-1950	202.000	Nommé le 1-11-1951
		8 ^o	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins » :</i>						
Dodin Germaine	Directrice	6 ^e	210	1-10-1949	344.000	Logée par nécessité de service.
		5 ^e	232	1-10-1951	388.000	
Castelin Germaine	Gardienne	7 ^e	135	1-11-1950	210.000	
Charlet Thérèse	d ^o	7 ^e	135	1-9-1951	210.000	
Deleplanque Marthe	d ^o	7 ^e	135	26-10-1951	210.000	En fonctions le 26- 10-51.
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins » :</i>						
Dewailly Micheline	Directrice	6 ^e	210	1-9-1950	344.000	Logée par nécessité de service.
Delire Marie	Gardienne	1 ^{re}	195	1-5-1951	317.000	
Laumet Annette	d ^o	7 ^e	135	1-10-1950	210.000	
Desmarez Marguerite	Aide-cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Desmettre Raymonde	Gardiennne	7 ^e	135	1-10-1950	210.000	
Le Verge Renée	d ^o	7 ^e	135	1-10-1950	210.000	
Vandorpe Paulette	d ^o	7 ^e	135	1-10-1950	210.000	
Buhot Simone	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^o	260	1-10-1948	442.000	
<i>L'Œuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière :</i>						
Gallissot Jeanne	Assistante chef	5 ^e	250	1-1-1951	422.000	
Cheradame Jacqueline	Infirmière chef	6 ^e	210	1-2-1951	344.000	Situat. fict. auxil. : 1er échelon, 472.000
Clyti Thérèse	Aide puéricultrice	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Cochez Marie-Thérèse	Monitrice	7 ^e	180	10-9-1951	290.000	
Cornaille Paulette	d ^o	7 ^e	180	1-4-1951	290.000	
Duquesnoy Marie-Jeanne ..	Femme de service	7 ^e	100	1-8-1951	150.000	
Dutillieux Denise	Cuisinière	7 ^e	145	1-2-1951	228.000	
Herbaux Micheline	Infirmière diplômée	5 ^e	185	16-4-1951	299.000	
Keignaert Nicodème	Moniteur	7 ^e	180	1-12-1949	290.000	
Lemaire Ernestine	Femme de service	7 ^e	100	16-2-1951	150.000	
Lepers Jeannine	Auxiliaire de puériculture	4 ^e	170	1-5-1951	272.000	
Mahieu Marie-Rose	d ^o	4 ^e	170	1-7-1951	272.000	
Reitzaum Jacqueline	Aide puéricultrice	6 ^e	160	1-8-1951	254.000	
Steverlynck Françoise	d ^o	6 ^e	160	5-11-1951	254.000	En fonctions le 5- 11-51.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Troisième Division :</i>						
Thibaut Emile	Chef de Division	6 ^e	425	1-10-1950	769.000	
Picard Jacqueline	Commis d'ordre et de comp- tabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Delplanque André	Rédacteur	3 ^e	204	1-5-1951	332.000	
<i>Premier Bureau :</i>						
De Caluwe Elie	Chef de bureau	5 ^e	295	16-11-1950	511.000	
Delange Léon	Rédacteur Principal	Except.	315	1-8-1946	551.000	
Cluytens Georges	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-4-1940	403.000	
Gochon Estelle	d ^o	1 ^{re}	240	1-3-1942	403.000	
Lanckman Georges	d ^o	1 ^{re}	240	1-10-1950	403.000	
Lericque Germaine	Commis d'ordre et de comp- tabilité	5 ^e	196	16-10-1949	318.000	
		4 ^e	202	16-10-1951	329.000	
Accart Raphaël	d ^o	1 ^{re}	230	1-2-1951	383.000	
Villaume Paul	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-7-1946	403.000	
Lefebvre Eugène	d ^o	1 ^{re}	240	1-1-1950	403.000	
<i>Deuxième Bureau :</i>						
Gochon Maurice	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-8-1946	700.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Kokelaere Pierre	Rédacteur principal	Except.	315	1-6-1944	551.000	
Bert Andrée	Commis d'ordre et de comp- tabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Crampon Madeleine	d ^o	7 ^e	172	1-8-1950	276.000	
Delvallée Louis	d ^o	4 ^e	202	1-11-1949	329.000	
		3 ^e	210	1-11-1951	344.000	
Desmazières Andrée	d ^o	2 ^e	218	1-10-1950	360.000	
Olivier Fernand	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-10-1946	403.000	
Stubbe Ferdinand	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	16-12-1950	383.000	
Vandenbossche Victor	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Delbar Marguerite	d ^o	1 ^{re}	230	1-3-1946	383.000	
<i>Troisième Bureau :</i>						
Paquier Louis	Chef de bureau	3 ^e	340	1-5-1950	600.000	
Degand Albert	Rédacteur	2 ^e	223	16-8-1951	370.000	
Edmé René	d ^o	2 ^e	223	1-5-1951	370.000	
Carlier Victor	Commis d'ordre et de comp- tabilité	2 ^e	218	1-8-1950	360.000	
Delattre Pierre	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-6-1951	383.000	
Descamps Lucien	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	1-11-1950	383.000	
Dollé Alfred	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-11-1949	383.000	
		1 ^{re}	240	1-11-1951	403.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Dutrieux Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Hautclocq Yvonne	d°	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Houste Georgette	d°	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Picquette René	d°	3 ^e	210	1-5-1951	344.000	
Secq Thérèse	d°	7 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		6 ^e	185	16-10-1951	299.000	
Van Merris Suzanne	d°	7 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		6 ^e	185	16-10-1951	299.000	
Verbeke Félix	d°	2 ^e	218	1-7-1951	360.000	
Agneray Jeanne	d°	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	
Gabert Pauline	d°	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-51 Situat. fict. auxil. : 6 ^e 230.000, 1-7-1951.
Loock Eugène	d°	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-51 Situat. fict. auxil. : 6 ^e 230.000, 1-9-1951.
Moret Madeleine	d°	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	
<i>Quatrième Bureau :</i>						
Tricotteux Gaston	Chef de bureau	3 ^e	340	1-10-1950	600.000	
Lanniaux Simone	Rédactrice principale	1 ^{re}	297	1-11-1950	515.000	
Crépin Etienne	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-10-1936	403.000	
Lengagne Auguste	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-12-1950	344.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Quatrième Division :</i>						
Lallau Raymond	Chef de Division	7 ^e	410	1-6-1950	739.000	
Sergeant Léon	Rédacteur principal	Except.	315	1-3-1943	551.000	
Porreye Fernande	Dactylographe	7 ^e	120	1-3-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 6 ^e échelon, 230.000, 1-8-1951.
<i>Education Physique :</i>						
Dubois Raymond	Moniteur chef	3 ^e	320	1-10-1950	560.000	
Borde Victor	Moniteur	1 ^{re}	250	1-8-1951	422.000	
Boutillier Jean	d ^o	3 ^e	214	1-10-1950	353.000	
Delcroix Paul	d ^o	1 ^{re}	250	1-12-1949	422.000	
Deleplace Jules	d ^o	1 ^{re}	250	16-12-1941	422.000	
Detender Blanche	Concierge	4 ^e	128	1-10-1950	198.000	Logée par nécessité de service.
Dubois Jeanne	Monitrice	4 ^e	196	16-4-1950	318.000	
Dubois Lucien	Moniteur	1 ^{re}	250	16-6-1951	422.000	
Duhamel Alphonse	Concierge	1 ^{re}	145	1-4-1945	114.000	Logé par nécessité de service 1/2 vaca- tion.
Elsermans Angèle	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-10-1950	299.000	Logée par nécessité de service.
Gisselaire Josiane	Monitrice	4 ^e	196	1-10-1950	318.000	
Jadem Odette	d ^o	4 ^e	196	1-5-1950	318.000	
Mullier Madeleine	d ^o	4 ^e	196	1-5-1950	318.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Robbe Elisée	Moniteur	2 ^e	232	1-10-1950	388.000	
Tredez Louis	d ^o	2 ^e	232	1-10-1950	388.000	
<i>Premier Bureau :</i>						
Tallon Pierre	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-1-1939	700.000	
Brunchant Jacqueline	Rédactrice	4 ^e	185	1-5-1951	299.000	
Bossuyt Hélène	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1949	198.000	
		2 ^e	134	1-11-1951	209.000	
Colle Gaston	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-9-1940	299.000	Logé par nécessités de service.
Decreus Marthe	Femme de service	2 ^e	134	1-3-1950	209.000	
Degrave Léon	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-10-1950	299.000	Logé par nécessités de service.
Dubus Maria	Ouvrière d'entretien	1 ^{re}	185	1-12-1942	199.333	Logé par nécessités de service 2/3 vaca- tion.
Eliot Blanche	Femme de service	2 ^e	134	1-10-1950	209.000	
Goval Carmen	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-10-1950	299.000	Logée par nécessités de service.
Harvin Pierre	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-1-1942	403.000	
Lahaye Henri	Chauffeur faisant fonction de concierge	1 ^{re}	195	1-5-1947	317.000	Logé par nécessités de service.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lepierre Marguerite	Ouvrière d'entretien	5 ^e	149	1-10-1950	235.000	
Platel Alphonse	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-6-1949	299.000	Logé par nécessités de service.
Léniart Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Situat. fict. auxil. : 4 ^e 205.000, 1-5-1951.
Quertinier Robert	Magasinier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Treffel Renée	Ouvrière d'entretien	2 ^e	176	1-10-1949	283.000	
		1 ^{re}	185	1-10-1951	299.000	
Verhaghe René	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-12-1946	299.000	Logé par nécessités de service.
Wiel Marcel	d ^o	1 ^{re}	185	16-2-1941	299.000	Logé par nécessités de service.
<i>Lycée Fénelon :</i>						
Caudmont Simone	Agent spécial	2 ^e	365	1-10-1950	650.000	Logé par nécessités de service.
Bourdon Renée	Rédactrice	4 ^e	185	1-8-1950	299.000	
<i>Bibliothèque Municipale :</i>						
Viard Monique	Bibliothécaire adjoint	7 ^e	250	8-10-1951	422.000	En fonction le 8-10-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Pierchon Robert	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-6-1951	181.000	
	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-10-1950	202.000	Nommé le 1-11-1951
Poutrain Robert	d ^o	9 ^e	130	1-11-1950	202.000	Nommé le 1-11-1951
Verstraete Marcel	d ^o	2 ^e	218	1-11-1949	360.000	
<i>Deuxième Bureau :</i>						
Duflot Léon	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-11-1936	700.000	
Fillebeen René	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-7-1950	383.000	
Querey Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Reichel Marthe	d ^o	9 ^e	130	1-3-1951	202.000	Situat. fict. auxil. : 4 ^e 205.000, 1-8-1950.
<i>Conservatoire :</i>						
Capy Joseph	Rédacteur	1 ^{re}	242	1-9-1950	407.000	
Didelot Félicien	Chauffeur faisant fonction de concierge	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	Logé par nécessité de service.
Rosiers Joseph	Surveillant	1 ^{re}	190	1-5-1949	308.000	
<i>Ecole des Beaux-Arts :</i>						
Desrumaux Pierre	Directeur	3 ^e	420	16-9-1950	758.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Dion Jacqueline	Bibliothécaire adjoint	7 ^e	225	1-9-1951	373.000	
Albéric Marie	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Banzet Emile	Surveillant	5 ^e	150	1-3-1951	238.000	
Blaise Marie-Jeanne	Femme de service	2 ^e	134	1-10-1950	209.000	
Bosier Georges	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-11-1946	403.000	
De Coene André	Chauffeur faisant fonction de concierge	1 ^{re}	195	1-10-1950	317.000	Logé par nécessité de service.
Dubrulle Robert	Surveillant	4 ^e	160	1-11-1950	254.000	
Fruit Julien	d ^o	5 ^e	150	1-11-1950	238.000	
<i>Musée d'Histoire Naturelle :</i>						
Capelier Albert	Préparateur	1 ^{re}	340	1-9-1946	600.000	
Soualle Georges	Surveillant	7 ^e	130	1-7-1951	202.000	
<i>Musée Industriel et Commercial :</i>						
Buyck Madeleine	Femme de service	3 ^e	128	1-7-1951	198.000	
Cornil Léon	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1-3-1950	220.000	
Locheron Marceau	Surveillant	1 ^{re}	190	16-3-1941	308.000	
Willem Léon	d ^o	5 ^e	150	1-1-1951	238.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Théâtres :</i>						
Benoit Julia	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Blomme Victor	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	276.000	
Bouchez Marcel	d ^o	4 ^e	184	1-10-1950	298.000	
Boutry Antoinette	Surveillante d'entretien	4 ^e	184	1-10-1950	298.000	
Briffaut Louise	Femme de service	5 ^e	114	16-6-1950	173.000	
Cannesson Théodule	Brigadier machiniste	1 ^{re}	250	1-8-1951	422.000	
Chevalier Jules	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1-7-1943	462.000	
Clersy Louise	Femme de service	5 ^e	114	1-2-1951	173.000	
Cocheteux Julien	Machiniste	3 ^e	196	1-7-1951	318.000	
Collignon Lucien	Brigadier machiniste	1 ^{re}	250	1-8-1951	422.000	
Copyllie Emilia	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Courcelle Lucien	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Couzet Charles	d ^o	5 ^e	172	1-3-1949	276.000	
Daumont André	d ^o	5 ^e	172	1-3-1949	276.000	
Delcroix Emilienne	Femme de service	5 ^e	114	16-11-1950	173.000	
Deplanck Alphonse	Machiniste	5 ^e	172	16-6-1950	276.000	
Delplanque Jeanne	Femme de service	5 ^e	114	1-12-1950	173.000	
Descamps Francis	Brigadier machiniste	5 ^e	204	16-10-1949	332.000	
		4 ^e	216	16-10-1951	356.000	
Devresse Edouard	d ^o	5 ^e	204	16-10-1949	332.000	
		4 ^e	216	16-10-1951	356.000	
Dupuille Paul	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1-7-1943	462.000	
Durut Gaston	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	276.000	
Duterdoir François	d ^o	5 ^e	172	1-7-1950	276.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Empis Gilbert	Machiniste	5 ^e	172	16-1-1950	276.000	
Francois Maurice	Brigadier machiniste	1 ^{re}	250	1-8-1951	422.000	
Giraudeau Marcel	Electricien mécanicien	7 ^e	170	1-3-1950	272.000	
Gyselinck Louis	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Jouvenet Georges	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Jouvenet Roland	Chef machiniste	1 ^{re}	340	1-1-1946	600.000	
Labarre Elie	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Lallemand Pauline	Femme de service	5 ^e	114	1-1-1951	173.000	
Lavoisy Fernand	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	276.000	
Lebahy Robert	Electricien mécanicien	7 ^e	170	1-10-1949	272.000	
Leboucq Claude	Machiniste	5 ^e	172	1-10-1949	276.000	
		4 ^e	184	1-10-1951	298.000	
Lemahieu Solange	Rédactrice principale	1 ^{re}	297	1-10-1949	515.000	
		Except.	315	1-10-1951	551.000	
Lenoir Henri	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Leroux René	Brigadier machiniste	7 ^e	180	1-12-1950	290.000	
Meunier Arthur	Machiniste	7 ^e	184	1-10-1950	298.000	
Muselet Auguste	Concierge assurant travaux d'entretien	4 ^e	158	1-2-1951	251.000	Nommé le 1-10-51. Logé par nécessité de service.
Pédé Maurice	Aide électricien	7 ^e	130	1-11-1949	202.000	
Potdevin André	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Pouille Auguste	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Preau Jules	d ^o	5 ^e	172	1-7-1951	276.000	
Quehen Albert	Brigadier machiniste	6 ^e	192	1-12-1950	311.000	
Quehen Alphonsine	Femme de service	5 ^e	114	16-10-1949	173.000	
		4 ^e	121	16-10-1951	185.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Ramon Adolphe	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Raoul Paul	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Rever Louis	d ^o	4 ^e	184	1-5-1951	298.000	
Richez Edouard	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Rosselle Eugénie	Ouvrière d'entretien	5 ^e	149	1-10-1950	235.000	
Salembiez Julien	Machiniste	1 ^{re}	220	1-9-1944	364.000	
Segers Berthe	Femme de service	5 ^e	114	16-6-1950	173.000	
Tricoit Fidèle	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-1-1950	383.000	
Trosley Charles	Machiniste	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Vandamme Emile	d ^o	5 ^e	172	16-11-1949	276.000	
		4 ^e	184	16-11-1951	298.000	
Vandenplas Arthur	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Van Ingh Albert	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Vasseur Gaston	d ^o	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Vrielynck Pierre	d ^o	4 ^e	184	1-10-1950	298.000	
Warquoin Georgette	Commis d'ordre et de comp- tabilité	7 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		6 ^e	185	16-10-1951	299.000	
West Charles	Machiniste	3 ^e	196	1-10-1950	318.000	
<i>Collège Technique Valentine Labbé :</i>						
Henocq Jean	Chauffeur faisant fonction de concierge	1 ^{re}	195	16-12-1949	317.000	Logé par nécessité de service.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Pluquet Flora	Femme de service	1 ^{re}	140	1-10-1950	220.000	
Vaniscotte Rachel	d ^o	2 ^o	134	1-10-1950	209.000	
<i>Palais des Beaux-Arts :</i>						
Asselin Victor	Surveillant	1 ^{re}	190	16-8-1949	308.000	
Catel Gaston	d ^o	7 ^e	130	1-3-1950	202.000	
Delporte Ulysse	d ^o	1 ^{re}	190	1-10-1948	308.000	
Leclercq Juste	d ^o	5 ^e	150	1-12-1949	238.000	
Lenoir Constant	d ^o	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Leroy Marcel	Contremaitre	2 ^o	272	1-10-1950	466.000	
Muldermans Albert	Surveillant	5 ^e	150	1-1-1950	238.000	
Quin Lucien	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-12-1950	364.000	
Smague Edouard	Surveillant	5 ^e	150	1-10-1950	238.000	
Theillier Léon	d ^o	1 ^{re}	190	1-5-1949	308.000	
Therby Charles	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	15-1-1949	220.000	
Thirmon Kléber	d ^o	1 ^{re}	140	1-1-1949	220.000	
Van Munster Fernand	Ouvrier d'entretien spécia- liste	1 ^{re}	240	1-1-1948	403.000	
Wallard Théophile	Surveillant	6 ^o	140	1-10-1948	220.000	
		5 ^o	150	1-10-1951	238.000	
Caplette Jean	Ouvrier d'entretien spécia- liste	7 ^o	170	19-11-1951	272.000	En fonctions le 19- 11-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Institut Diderot :</i>						
Jésupret Robert	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-10-1950	480.000	
Conard Maurice	Commis d'ordre et de comp- tabilité	4 ^e	202	16-10-1949	329.000	
		3 ^e	210	16-10-1951	344.000	
Bolle Louis	Ouvrier d'entretien	3 ^e	167	1-10-1948	268.000	
		2 ^a	176	1-10-1951	283.000	
Decourcelles Noémie	Dactylographe	7 ^e	120	1-3-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 6 ^e 230.000 1-2-1951.
Delcourt Victorine	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1949	198.000	
		2 ^e	134	1-11-1951	209.000	
Duhamel Louis	Ouvrier qualifié faisant fonction de concierge	1 ^{re}	195	1-2-1943	317.000	Logé par nécessité de service.
Festraets Louise	Femme de service	3 ^e	128	1-12-1949	198.000	
Frémy Julienne	d ^o	1 ^{re}	140	1-6-1950	220.000	
Hennuyer Raymonde	Dactylographe	7 ^e	120	1-3-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 5 ^e 217.000 1-5-1951.
Liétard Léopoldine	Femme de service	3 ^a	128	1-12-1949	198.000	
Verheylesonne Laure	d ^o	3 ^e	128	1-6-1951	198.000	
<i>Troisième Bureau :</i>						
Barbot Lucien	Chef de bureau	3 ^e	340	1-8-1951	600.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Bayart Renée	Aide cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Beernard Albert	Commis d'ordre et de comp- tabilité	4 ^e	202	1-3-1949	329.000	
Bérat Lucienne	d ^o	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
Berth Gaston	Manutentionnaire	7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Boone Mathilde	Cuisinière	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Boutmy Simone	Cuisinière	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Bricout Madeleine	Aide cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Buyens Sophie	d ^o	3 ^e	167	1-10-1950	268.000	
Canoen Eugénie	Cuisinière	5 ^e	172	1-12-1947	276.000	
Carlier Marie	Aide cuisinière	1 ^{re}	185	1-10-1950	299.000	
Charles Elise	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	298.000	
Chéron Renée	d ^o	5 ^e	172	1-10-1950	276.000	Retraitée le 1-10-51.
Corbu Jeannine	d ^o	7 ^e	145	1-7-1951	228.000	
Dambre Yvonne	Aide cuisinière	5 ^e	149	1-10-1950	235.000	
Danels Simone	d ^o	4 ^e	158	1-6-1951	251.000	
Deckmyn Marie-Jeanne	d ^o	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Delboure Raymonde	d ^o	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Delcroix Georges	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Delecour Marguerite	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	1-4-1951	344.000	
Delefosse Madeleine	Cuisinière	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Delmaet Valentine	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	1-1-1950	344.000	
Demulier Suzanne	Cuisinière	5 ^e	172	1-12-1947	276.000	
	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Detimmerman Yvonne	Cuisinière	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Dewailly Denise	d ^o	4 ^e	184	1-12-1949	298.000	
Deweever Léonie	Aide cuisinière	1 ^{re}	185	1-5-1951	299.000	
Dubar Florine	d ^o	3 ^e	167	1-12-1949	268.000	
Dilly Fernande	d ^o	1 ^{re}	185	1-4-1951	299.000	
Dubo Charles	Chef magasinier	5 ^e	204	1-3-1951	332.000	
Dubois Henriette	Aide cuisinière	1 ^{re}	185	1-1-1950	299.000	
Dubreucq Sylvie	d ^o	2 ^e	176	1-10-1950	283.000	
Dubrulle Madeleine	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	298.000	
Dupuis Marguerite	Aide cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Falempe Jeanne	Cuisinière	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Haidon Gabrielle	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Fauquet Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1950	276.000	
Fournier Lucie	Aide cuisinière	1 ^{re}	185	1-11-1944	299.000	
Grimonprez Raymonde	d ^o	2 ^e	176	1-1-1950	283.000	
Hanotel Yvonne	d ^o	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Herbaut Raymonde	Cuisinière	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Hoogstoel Marie	d ^o	4 ^e	184	1-1-1951	298.000	
Jayet Augustine	Aide cuisinière	1 ^{re}	185	1-7-1951	299.000	
Landuyt Jeanne	Cuisinière	7 ^e	145	1-7-1951	228.000	Ancienneté reportée au 1-8-1951 pour tenir compte d'un congé sans solde d'un mois.
Leclercq Irène	Aide cuisinière	5 ^e	149	16-10-1950	235.000	
Legrux Fernande	d ^o	1 ^{re}	185	1-6-1942	299.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lemette Marguerite	Cuisinière	7 ^e	145	1-11-1950	228.000	
Lenglain Aïce	d ^o	5 ^e	172	1-10-1950	276.000	
Leplus Angèle	d ^o	4 ^e	184	1-12-1949	298.000	
Lesaffre Adèle	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Massiet André	Manutentionnaire	5 ^e	155	1-10-1950	246.000	
Menez Jeanne	Aide cuisinière	3 ^e	167	1-5-1950	268.000	
Merchie Claire	d ^o	1 ^{re}	185	1-8-1951	299.000	
Meschart Marceline	Cuisinière	2 ^e	208	1-12-1949	341.000	
Moitel Sophie	Aide cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Pamart Angèle	d ^o	4 ^e	158	1-8-1951	251.000	
Petelyon Julienne	Cuisinière	5 ^e	172	1-8-1951	276.000	
Rivière Lucienne	Aide cuisinière	7 ^e	130	1-11-1950	202.000	
Robbe André	Manutentionnaire	5 ^e	155	1-7-1951	246.000	
Roisaert Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-3-1951	202.000	
Ruelens Marguerite	Cuisinière	4 ^e	184	1-10-1950	298.000	
Smit Florine	Aide cuisinière	2 ^e	176	1-11-1950	283.000	Ancienneté reportée au 1-12-1950 pour tenir compte d'un congé sans solde d'un mois.
Soyez Madeleine	Aide cuisinière	2 ^e	176	1-12-1950	283.000	
Suin Andrée	Cuisinière	6 ^e	160	1-7-1951	254.000	
Syoen Germaine	d ^o	4 ^e	184	1-12-1949	298.000	
Théron Marcelle	d ^o	4 ^e	184	1-7-1951	298.000	
Théry Suzanne	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Tiébois Julienne	d ^o	5 ^e	149	1-12-1949	235.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vanhove Germaine	Aide cuisinière	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Vannanderbèke Joséphine ..	d ^o	1 ^{re}	185	1-10-1950	299.000	
Warie Marthe	d ^o	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
<i>Colonie Scolaire de Wormhoudt :</i>						
Baert Lucien	Régisseur Econome	6 ^e	223	1-7-1950	370.000	Logé par nécessités de service.
Bommelaere M. Madeleine..	Concierge assurant travaux d'entretien	7 ^e		1-7-1951	101.000	Logée par nécessités de service.
<i>Cinquième Division :</i>						
Richoux Roger	Chef de Division	5 ^e	440	1-8-1951	798.000	
Caby Marie-Claire	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Martel Renée	d ^o	8 ^e	155	1-8-1951	246.000	
<i>Cinquième Division - Premier Bureau :</i>						
Tiers Rémy	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-1-1950	700.000	
Bosier Gaston	Inspecteur sanitaire	4 ^e	251	1-10-1950	425.000	
Crespel Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-2-1945	383.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Damanne Marcel	Inspecteur sanitaire	4 ^e	251	1-1-1951	425.000	
Delesalle Arthur	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-7-1946	383.000	
Dupas Simon	Inspecteur sanitaire	4 ^e	251	1-11-1950	425.000	
Looten Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommée le 1-11-51.
Moreau Pierre	Inspecteur sanitaire	1 ^{re}	315	1-6-1947	551.000	
Spysschaert Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-5-1951	202.000	
Thuyschaever Pierre	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-3-1951	364.000	
Vannanderbeck Charles	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-10-1950	480.000	
<i>Etablissement de Bains boulevard de la Liberté :</i>						
Vandenberghe Charles	Régisseur-Moniteur Chef de natation	3 ^e	320	1-10-1950	560.000	Logé par nécessités de service.
Bar Louise	Caissière	5 ^e	143	1-4-1950	224.000	
Chocquel Henri	Maître de nage	1 ^{re}	240	1-6-1951	403.000	
Chocquel Jules	d ^e	2 ^e	229	1-3-1951	382.000	
Claes René	Cabinier	3 ^e	159	1-10-1950	253.000	
Clément Joseph	Maître de nage	1 ^{re}	240	1-2-1948	403.000	
Crombez Henri	d ^e	3 ^e	218	1-9-1950	360.000	
Delcueillierie Louis	d ^e	Except.	255	1-3-1944	432.000	
Depaermentier Arthur	Surveillant de bassin	7 ^e	145	1-3-1950	228.000	Situat. fict. auxil. : 7 ^e 170 272.000.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Flour Céline	Caissière	1 ^{re}	175	1-12-1946	282.000	
Dubois Francis	Surveillant de bassin	7 ^e	145	1-6-1951	228.000	
Lagache Julien	Cabinier	2 ^e	167	1-8-1950	268.000	
Lambron Marie	Caissière	2 ^e	167	1-8-1951	268.000	
Pie Ernest	Maitre de nage	2 ^e	229	1-4-1950	382.000	
Vandamme Arthur	Baigneur	1 ^{re}	175	1-9-1941	282.000	
Vanden Dooren Ernest	d ^o	1 ^{re}	175	16-6-1941	282.000	
Vasseur Victor	Cabinier	1 ^{re}	175	1-11-1950	282.000	
Verhas Florimond	Baigneur	7 ^e	125	1-7-1951	192.000	
<i>Etablissement de Bains Sarrazins :</i>						
Thuytschaever Henri	Régisseur	2 ^e	220	1-1-1951	364.000	Logé par nécessités de service.
Devernay Suzanne	Baigneuse	2 ^e	167	1-12-1950	268.000	
<i>Etablissement de Bains rue Maracci :</i>						
Montagne François	Régisseur	1 ^{re}	230	16-3-1940	383.000	Logé par nécessités de service.
Colin René	Baigneur	7 ^e	125	1-9-1951	192.000	
Godefroy Valentine	Baigneuse	7 ^e	125	1-11-1950	192.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Etablissement de Bains Moulins-Lille :</i>						
Devernay Robert	Régisseur	1 ^{re}	230	16-12-1941	383.000	Logé par nécessités de service.
Bayourte Hélène	Baigneuse	1 ^{re}	175	1-8-1949	282.000	
<i>Deuxième Bureau :</i>						
Dujardin Pauline	Chef de bureau	2 ^e	365	1-10-1950	650.000	
Deloux Jean	Rédacteur	4 ^e	185	1-5-1951	299.000	
Blondiau Michel	Expéditionnaire	7 ^e	110	1-3-1950	166.000	
Castier Antoinette	Infirmière non diplômée autorisée	5 ^e	170	1-11-1950	272.000	Situat. fict. auxil. : 2 ^e 253 428.000 1-1-51
Dhalluin Yvette	Infirmière diplômée d'Etat	5 ^e	185	1-12-1950	299.000	
Dubrulle Gabrielle	d ^e	3 ^e	223	1-3-1951	370.000	
Dupond Marcel	Expéditionnaire Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e 9 ^e	110 130	1-10-1949 1-8-1950	166.000 202.000	Nommé le 1-11-51.
Forestier Germaine	Infirmière non diplômée autorisée	5 ^e	170	1-11-1950	272.000	Situat. fict. auxil. : 2 253 428.000 1-1-51
Galet Madeleine	Infirmière diplômée d'Etat	3 ^e	223	1-3-1951	370.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Hibon Léon	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-1-1951	403.000	
Hocquemghem Jeanne	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Porreye Rachel	Infirmière diplômée d'Etat	3 ^e	223	1-10-1949	370.000	
Rosar Suzanne	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	260	1-2-1935	442.000	
Sailly Jeanine	Aide médico-sociale	5 ^e	135	1-1-1950	210.000	
Wassem Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1949	299.000	
		5 ^e	196	1-10-1951	318.000	
Planquette Ginette	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	5-11-1951	202.000	En fonctions le 5-11-1951.
<i>Service de la protection maternelle et infantile :</i>						
Boulogne Marceline	Assistante chef	5 ^e	250	1-8-1950	422.000	
Desreumaux M. Madeleine .	Infirmière non diplômée autorisée	4 ^e	193	1-6-1950	313.000	
Pecqueur Marie-Thérèse ...	d ^o	5 ^e	170	1-6-1950	272.000	Situat. fict. auxil. : 2 ^e 253 428.000 1-1-51
<i>Crèches Municipales :</i>						
Dalenne Pascaline	Directrice	5 ^e	232	1-9-1951	388.000	Logée par nécessité de service.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Louis Suzanne	Directrice	1 ^{re}	320	1-10-1950	560.000	Logée par nécessité de service.
Assoignon Marie-Louise	Gardiennne	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Bauduin Louise	d ^o	3 ^e	175	1-3-1951	282.000	
Blonde Zélie	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1945	317.000	
Branswyck Julienne	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1950	317.000	
Jarlier Lucienne	d ^o	1 ^{re}	195	1-11-1948	317.000	
Courmont Louise	d ^o	1 ^{re}	195	1-5-1950	317.000	
Danel Raymonde	d ^o	1 ^{re}	195	1-12-1948	317.000	
Debacker Augusta	d ^o	1 ^{re}	195	1-3-1951	317.000	
Delcourt Marie-Thérèse	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1948	317.000	
De Loof Suzanne	d ^o	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Deroo Léontine	d ^o	5 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		4 ^e	165	16-10-1951	264.000	
Despierre Marianne	d ^o	3 ^e	175	1-2-1950	282.000	
Feron Madeleine	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1948	317.000	
Foucher Jeanne	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1948	317.000	
Lambert Sidonie	d ^o	6 ^e	145	1-7-1950	228.000	
Leplat Simone	d ^o	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Looten Marie-Thérèse	d ^o	7 ^e	135	1-11-1950	210.000	
Massiet Jeanne	d ^o	1 ^{re}	135	1-4-1941	317.000	
Rochart Berthe	d ^o	1 ^{re}	195	1-11-1947	317.000	
Totelet Valentine	d ^o	5 ^e	155	1-9-1950	246.000	
Vandenbossche Jeanne	d ^o	7 ^e	135	1-11-1950	210.000	
Verdebout Rachel	d ^o	1 ^{re}	195	1-10-1950	317.000	
Levrague Liliane	d ^o	7 ^e	135	22-10-1951	210.000	En fonctions le 22-10-51.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Troisième Bureau :</i>						
Bart Jean	Rédacteur principal	1 ^{re}	297	1-10-1950	515.000	
Bernard Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-2-1951	318.000	
Férain Yvonne	Infirmière non diplômée autorisée	5 ^e	170	1-11-1950	272.000	Situat. fict. auxil. : 2 ^e 253 428.000 1-1-51
Ghesquière Jules	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-6-1950	403.000	
<i>Laboratoire Municipal :</i>						
Dorchies Emilien	Directeur	1 ^{re}	550	16-4-1933	1.044.000	
Dessirier Louis	Ingénieur chimiste	1 ^{re}	450	1-7-1951	818.000	
Duflot Carolus	d ^o	1 ^{re}	450	1-10-1934	818.000	
Lemson Pierre	d ^o	5 ^e	320	1-10-1950	560.000	
<i>Service de la Désinfection :</i>						
Perche Paul	Chef du service sanitaire	1 ^{re}	390	1-3-1944	700.000	Logé par nécessité de service.
Bassecourt René	Brigadier désinfecteur	1 ^{re}	230	1-5-1943	383.000	
Debut Désiré	Désinfecteur	1 ^{re}	230	16-10-1947	383.000	
Dousselaere Emile	d ^o	3 ^e	210	1-5-1950	344.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Durut Léon	Brigadier désinfecteur	1 ^{re}	230	15-3-1945	383.000	
Lallemand René	d ^o	3 ^e	210	1-10-1950	344.000	
Mahieu Georges	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-10-1940	403.000	
Marga Gustave	Désinfecteur	4 ^e	200	1-12-1949	325.000	
Parisis Gaston	d ^o	4 ^e	200	1-3-1951	325.000	
Menu Maurice	Maçon vérificateur	2 ^e	220	1-4-1951	364.000	
<i>Service du Logement :</i>						
Lenain Germaine	Rédactrice	2 ^e	223	1-10-1950	370.000	
Legros Jean	Commis d'Administration	2 ^e	230	1-4-1951	383.000	
Serpaud Denise	Commis d'ordre et de comp- tabilité	8 ^e	155	7-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Wartel René	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-10-1950	364.000	
<i>Services Techniques :</i>						
Aurel Raymond	Ingénieur en Chef, Direc- teur des Services Techni- ques	3 ^e	558	1-1-1951	1.063.000	
Ossieur Camille	Rédactrice	4 ^e	185	1-5-1951	299.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Bureau d'Etudes et de Des- sin :</i>						
Lefebvre Arthur	Chef de bureau des Services Techniques	1 ^{re}	470	1-10-1948	862.000	
Bert Paul	Dessinateur géomètre	5 ^e	237	1-8-1951	397.000	
Courtois Edouard	d°	1 ^{re}	340	1-10-1949	600.000	
Durut Robert	Dessinateur	6 ^e	160	1-2-1951	254.000	
Dutilleul Edmond	Dessinateur géomètre	5 ^e	237	1-8-1950	397.000	
Farvacques Albert	d°	4 ^e	263	1-7-1951	448.000	
Feuillois Pierre	d°	5 ^e	237	1-11-1950	397.000	
Henocq René	d°	1 ^{re}	340	16-1-1944	600.000	
Jouanchicot François	Dessinateur	7 ^e	140	1-5-1950	220.000	
Leniaert Victor	Dessinateur géomètre	1 ^{re}	340	1-7-1944	600.000	
Lévrague Daniel	Dessinateur	7 ^e	140	1-3-1950	220.000	
Van Wolput Maurice	Dessinateur géomètre	4 ^e	263	1-4-1951	448.000	
Vermeersch André	Dessinateur d'études	2 ^e	415	1-8-1950	749.000	
<i>Urbanisme et gestion des Biens :</i>						
Alhant Jean	Directeur	4 ^e	455	1-6-1951	828.000	
Asset Jean	Commis d'ordre et de comp- tabilité	4 ^e	202	16-9-1949	329.000	
Brasseur Jules	d°	3 ^e	210	1-3-1951	344.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Clairét Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-3-1951	344.000	
Cocu René	Expéditionnaire	7 ^e	110	1-1-1951	166.000	
Druelle Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité d ^o	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951
		8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Granger Marcel	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-10-1950	480.000	
Laurent Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-2-1951	344.000	
Leprêtre Léonce	d ^o	5 ^e	196	1-10-1950	318.000	
Prévost Robert	Contrôleur de voirie	4 ^e	230	1-12-1949	383.000	
Tiersen Pierre	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-4-1951	202.000	
Van Puyenbrouck Jacques ..	d ^o	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
		4 ^e	202	1-10-1949	329.000	
Beinaert Lucien	d ^o	3 ^e	210	1-10-1951	344.000	
<i>Services Publics :</i>						
Courtheoux Charles	Ingénieur principal	1 ^{re}	500	16-5-1933	930.000	
<i>Service de la Propreté Publique :</i>						
Duhautois Henri	Ingénieur subdivisionnaire	7 ^e	225	1-10-1949	373.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Allard Edouard	Cantonnier	5 ^e	143	16-7-1950	224.000	
Balligand Voltaire	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-9-1949	246.000	
Bar Georges	d ^o	4 ^e	165	1-10-1950	264.000	
Bauwens Edouard	d ^o	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Berteaux Raphaël	d ^o	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Boone Elie	Surveillant de travaux	1 ^{re}	290	1-8-1943	502.000	
Bouteman Albert	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-5-1950	246.000	
Briffaut Raymond	Cantonnier	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Cabaret Alfred	Egoutier éboueur	1 ^{re}	195	1-10-1947	317.000	
Cailliau Léonard	d ^o	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Castelain Louis	Surveillant	1 ^{re}	240	1-4-1949	403.000	
Chevalier Alfred	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	195	1-5-1951	317.000	
Chuin Fleury	Egoutier éboueur	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Clément Marcel	d ^o	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Cnudde Paul	d ^o	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Coolens Siébel	d ^o	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Cosyns Lucien	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Cuvelier Gaston	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	
Daneels Victor	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-7-1951	264.000	
Dassonville Louis	Charretier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Deckmyn Edmond	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-5-1951	264.000	
Declercq Jules	Charretier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Defraumont Gérard	Cantonnier	5 ^e	143	1-9-1949	224.000	
Degez Gaston	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Degroeve Julien	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Dejonghe Marcel	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-11-1950	264.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Delacroix Henri	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	195	1-6-1950	317.000	
Deleplace Charles	Surveillant	3 ^e	218	1-5-1951	360.000	
Delos Marceau	Palefrenier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Delvorte Jules	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
De Mets Alphonse	Cantonnier	3 ^e	159	1-11-1950	253.000	
Denneulin Etienne	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-10-1950	264.000	
Dernoncourt Jérôme	d ^o	5 ^e	155	1-12-1949	246.000	
Desloovère Maurice	d ^o	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Devienne Paul	Surveillant	1 ^{re}	240	1-3-1941	403.000	
Dhorme Marcel	Cantonnier	3 ^e	159	1-12-1950	253.000	
Dillies Henri	Brigadier cantonnier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Ducanchez Gustave	d ^o	2 ^e	185	1-10-1950	299.000	
Dufour Adolphe	Egoutier éboueur	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Dupaquet Kléber	Brigadier cantonnier	4 ^e	165	1-11-1949	264.000	
		3 ^e	175	1-11-1951	282.000	
Feys Maurice	d ^o	3 ^a	175	1-5-1950	282.000	
Gallet Armand	Brossier	5 ^e	172	1-1-1950	276.000	
Géré Alphonse	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Godefroy Raymond	Charretier	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Goossens Adolphe	Surveillant	1 ^{re}	240	1-4-1949	403.000	
Goossens Gaston	Charretier	3 ^e	175	1-2-1950	282.000	
Haelters Pierre	Surveillant de travaux	1 ^{re}	290	1-5-1944	502.000	
Hanscotte Gaston	Surveillant	4 ^e	206	1-9-1951	337.000	
Hendryck François	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Hennion Jules	d ^o	3 ^e	175	1-5-1951	282.000	
Heusdens Marcel	Brigadier charretier	1 ^{re}	220	1-10-1948	364.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Heusdens Maurice	Palefrenier	1 ^{re}	195	1-6-1951	317.000	
Hibon Pierre	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-6-1944	403.000	
Hollebecke Charles	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Isbled Louis	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	195	1-10-1950	317.000	
Leclercq Maurice	Cantonnier	4 ^e	151	1-9-1950	239.000	
Lecomte François	Charretier	1 ^{re}	195	1-12-1948	317.000	
Lecoutre Marcel	Cantonnier	4 ^e	151	1-10-1950	239.000	
Lefebvre René	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Legrin Ferdinand	d ^e	5 ^e	155	1-11-1949	246.000	
		4 ^e	165	1-11-1951	264.000	
Lemai Maurice	Cantonnier	5 ^e	143	1-10-1950	224.000	
Lepers Désiré	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Lievens Emile	Cantonnier	4 ^e	151	1-6-1951	239.000	
Lincktevoet Louis	Charretier	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Lobry Ernest	Commis d'ordre et de comp- tabilité	2 ^e	218	1-11-1949	360.000	
		1 ^{re}	230	1-11-1951	383.000	
Longrez Jules	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Loopmans Paul	d ^e	4 ^e	165	1-6-1950	264.000	
Lourme Alfred	Brigadier Charretier	1 ^{re}	220	1-8-1944	364.000	
Lutun Noël	Cantonnier	5 ^e	143	1-4-1951	224.000	
Maés Henri	Surveillant	2 ^e	229	1-10-1950	382.000	
Maillard André	Cantonnier	4 ^e	151	1-5-1951	239.000	
Maréchaux Marceau	d ^e	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Meurillon Gaston	Charretier	4 ^e	165	1-3-1950	264.000	
Miolet Arthur	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Mignon Henri	d ^e	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Monnard François	Contremaître	1 ^{re}	290	1-11-1938	502.000	Logé par nécessités de service.
Monory Fernand	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1950	224.000	
Monory Gaston	d ^o	5 ^e	143	1-10-1950	224.000	
Moons Edouard	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-6-1950	246.000	
Mussche Jean	Brigadier cantonnier	3 ^a	175	1-9-1950	282.000	
Næssens Jules	Cantonnier	3 ^e	159	1-10-1950	253.000	
Nodimar André	Charretier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Pamart Robert	Egoutier éboueur	3 ^e	175	1-3-1951	282.000	
Papegay Maurice	Cantonnier	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Petit Robert	d ^o	1 ^{re}	175	16-6-1949	282.000	
Phellion Fernand	Surveillant	5 ^e	194	1-4-1951	314.000	
Poppe Georges	Charretier	4 ^e	165	1-12-1948	264.000	
Reynaert Elie	Cantonnier	5 ^e	143	1-9-1950	224.000	
Roelen Jacques	Brigadier charretier	1 ^{re}	220	1-4-1948	364.000	
Rosselle Jules	Surveillant	2 ^e	229	1-4-1951	382.000	
Ségers César	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1950	224.000	
Simoens Georges	Surveillant	2 ^e	229	16-8-1950	382.000	
Soubite Henri	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Tesse Paul	d ^o	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Therby Henri	Cantonnier	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Tiedrez André	d ^o	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Tranche Gustave	Brigadier cantonnier	2 ^e	185	1-5-1951	299.000	
Tribout Edouard	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Turotte Gustave	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-9-1950	264.000	
Puybens Camille	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vancalster Julien	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-2-1949	246.000	
Van Cauwerbergh Florent ..	Cantonnier	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Vancleemput Georges	d ^o	4 ^e	151	1-3-1951	239.000	
Vanderperre Paul	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Van Labeke Cyrille	Brigadier cantonnier	2 ^e	185	1-3-1951	299.000	
Vanliefferinge Arthur	d ^o	1 ^{re}	195	1-8-1947	317.000	
Van Mullem Alphonse	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-7-1950	246.000	
Van Mullem Maurice	d ^o	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Van Oost Marcel	d ^o	3 ^e	175	1-1-1950	282.000	
Van Opbrocke Arthur	Ouvrier d'atelier	Except.	235	1-10-1946	392.000	
Verbrugge Georges	Egoutier éboueur	5 ^e	155	16-5-1950	246.000	
Vercruysse André	d ^o	3 ^e	175	1-8-1951	282.000	
Verley Albert	Cantonnier	4 ^e	151	1-6-1951	239.000	
Verro Raymond	Charretier	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Verstraete Gaston	Cantonnier	3 ^e	159	1-10-1950	253.000	
Villette André	Egoutier	2 ^e	185	1-2-1951	299.000	
Villette Martial	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	195	1-10-1951	317.000	
Wambre Omer	Cantonnier	4 ^e	151	1-8-1951	239.000	
Werquin Maurice	Egoutier éboueur	5 ^e	155	1-2-1950	246.000	
<i>Service des Transports :</i>						
Bouckaert Jules	Chef de garage	5 ^e	255	1-5-1950	432.000	Logé par nécessités de service.
Bart Edgard	Chauffeur Poids Lourds	6 ^e	180	1-7-1950	290.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Bentein Louis	Brigadier des chauffeurs	2 ^e	239	1-6-1951	401.000	
Boquet Claude	Chauffeurs Poids Lourds	7 ^e	170	1-2-1949	272.000	
		6 ^e	180	1-11-1951	290.000	
Brochet Gustave	d ^o	4 ^e	200	1-3-1951	325.000	
Carlier Gustave	d ^o	4 ^e	200	1-3-1951	325.000	
Cnudde Marceau	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1948	383.000	
Delangue Albert	d ^o	4 ^e	200	1-3-1951	325.000	
Delcourt Jules	d ^o	5 ^e	190	1-6-1951	308.000	
Deweaver Alphonse	d ^o	4 ^e	200	1-10-1950	325.000	
Dondeyne Marcel	d ^o	3 ^e	210	1-1-1950	344.000	
Gellynck Ferdinand	d ^o	7 ^e	170	1-5-1950	272.000	
Gheeraert René	d ^o	5 ^e	190	1-7-1951	308.000	
Grincourt Michel	d ^o	7 ^e	170	1-5-1951	272.000	
		6 ^e	180	1-9-1951	290.000	
Guichard Léon	d ^o	5 ^e	190	1-1-1950	308.000	
Herman Julien	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1948	383.000	
Jardez Pierre	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-9-1945	383.000	
Jones Daniel	Chauffeurs Poids Lourds	5 ^e	190	1-11-1949	308.000	
		4 ^e	200	1-11-1951	325.000	
Lutun Georges	d ^o	4 ^e	200	1-8-1950	325.000	
Mary Roger	d ^o	7 ^e	170	1-9-1949	272.000	
Meschart Adolphe	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1948	383.000	
Mortelette Marcel	d ^o	3 ^e	210	1-2-1951	344.000	
Muchery René	d ^o	1 ^{re}	230	1-10-1948	383.000	
Petit Georges	d ^o	6 ^e	180	1-8-1949	290.000	

Effet du 1-11-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Rohart Arthur	Chauffeur Poids Lourds	5 ^e	190	1-10-1949	308.000	
Saint Léger Emile	d ^o	7 ^e	170	1-4-1951	272.000	
		5 ^e	190	1-7-1950	308.000	Effet du 1-10-1951
Treels Jacques	d ^o	5 ^e	190	16-12-1950	308.000	
Vancauwenberghe Victor ..	d ^o	3 ^e	210	1-10-1950	344.000	
Verplancke Camille	d ^o	7 ^e	170	1-6-1951	272.000	
Wattrelot Gabriel	d ^o	5 ^e	190	1-1-1950	308.000	
<i>Service des Eaux :</i>						
Azelard Noël	Brigadier fontainier	2 ^e	272	1-12-1950	466.000	
Bleyaert Edmond	Ajusteur tourneur	7 ^e	170	1-7-1951	272.000	
Blondel Auguste	Mécanicien électricien	2 ^e	229	1-10-1951	382.000	
Brousmiche Victor	Rédacteur principal	Except.	315	1-11-1943	551.000	
Callens Paul	Ajusteur tourneur	Except.	255	16-9-1943	432.000	
Carlier Adolphe	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-8-1950	403.000	
Cocu Robert	Fontainier de Travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	1-2-1948	462.000	
De Bouverie Henri	Mécanicien électricien	2 ^e	229	1-11-1950	382.000	
Declercq Lucien	Contrôleur des eaux	3 ^e	185	1-9-1951	299.000	Suspendu de ses fonctions à compter du 1-9-1951.
Descamps Camille	d ^o	6 ^e	140	1-1-1951	220.000	
Dumont Henri	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	1-1-1945	383.000	
Houvenagel Paul	Contrôleur des Eaux	1 ^{re}	202	1-3-1947	329.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lasserye Gaston	Ajusteur tourneur	7 ^e	170	1-5-1949	272.000	
Lecoutre François	Contrôleur des eaux	6 ^e	182	1-10-1951	294.000	
		7 ^e	133	1-1-1950	206.000	Situat. fict. auxil. : 7 ^e 210.000 1-4-1950.
Lesaffre André	d ^o	7 ^e	133	1-1-1951	206.000	Situat. fict. auxil. : 6 ^e 230.000 1-5-1949.
Loquet Raoul	d ^o	1 ^{re}	202	16-2-1947	329.000	
Louage Omer	Contrôleur enquêteur	1 ^{re}	250	1-1-1950	422.000	
Marchand Maurice	Chauffeur mécanicien	Except.	235	16-12-1945	392.000	
Merriaux Paul	d ^o	1 ^{re}	220	1-10-1950	364.000	
Moity Henri	Fontainier travaux et d'exploitation	4 ^e	236	1-3-1951	395.000	
Moutier Gaston	Ajusteur-tourneur	7 ^e	170	1-6-1951	272.000	
Ossart Germain	Fontainier travaux et d'exploitation	4 ^e	236	1-5-1951	395.000	
Palstermans Eliane	Commis d'ordre et de comptabilité.	8 ^e	155	1-10-1950	246.000	
Renault Arthur	Contrôleur des eaux	5 ^e	147	1-8-1951	232.000	
Ruysschaert Joseph	Mécanicien-électricien	2 ^e	229	1-10-1950	382.000	
Seguin Pierre	Fontainier de travaux et d'exploitation	5 ^e	224	1-5-1950	372.000	
Tréhaut Jules	Chauffeur mécanicien	1 ^{re}	220	1-10-1930	364.000	
Trouwaert Paul	Ajusteur-tourneur	1 ^{re}	240	16-2-1947	403.000	
Vanhove Joseph	Chef mécanicien	Except.	360	1-1-1949	640.000	Logé par nécessités de service.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vermesse Louis	Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	16-4-1942	462.000	
Vyt Roger	d ^e	7 ^e	200	1-8-1950	325.000	
Wavrant Théodore	Chauffeur mécanicien	5 ^e	172	16-10-1949	276.000	
		4 ^e	184	16-10-1951	298.000	
West Gilbert	Contrôleur des eaux	5 ^e	155	16-10-1950	245.000	
<i>Services Concedés :</i>						
Martin Léon	Rédacteur Principal	2 ^e	279	16-7-1950	480.000	
<i>Voies Publiques :</i>						
<i>Bureau de l'Ingénieur Prin-</i>						
<i>cipal :</i>						
Maeght Paul	Ingénieur Subdivisionnaire	6 ^e	265	1-7-1951	452.000	
	Ingénieur principal	7 ^e	300	1-6-1950	521.000	
Vandewiele Rémi	Chef adjoint voie publique	1 ^{re}	470	1-10-1950	862.000	Nommé le 1-11-51.
Duriez Georges	Chef de Bureau des Servi-					
	ces techniques	1 ^{re}	470	1-5-1941	862.000	
<i>Contrôle de Voirie :</i>						
Alavoine Lucien	Contrôleur de voirie	3 ^e	289	1-10-1950	499.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Alleweireldt Robert	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	16-8-1942	403.000	
Brienne Paul	Contrôleur de voirie	4 ^o	263	1-10-1950	448.000	
Carnoy Georges	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Deletour Marceau	Contrôleur de voirie	1 ^{re}	340	1-2-1941	600.000	
Dernoncourt Raymond	d ^o	1 ^{re}	340	16-2-1936	600.000	
<i>Travaux de Voirie :</i>						
Delobel Raymond	Rédacteur	3 ^e	204	1-5-1951	332.000	
Bontinck Albéric	Commis d'Administration	3 ^e	220	1-5-1951	364.000	
<i>Eclairage et signalisation :</i>						
Loez Jules	Agent technique	Except.	360	1-1-1949	640.000	
Dubrulle René	Mécanicien-électricien	7 ^e	170	1-4-1951	272.000	
Marquillie Adolphe	Tôlier	5 ^e	172	1-1-1951	276.000	
<i>Pavage :</i>						
Janssoone Henri	Sous-chef de section	4 ^e	345	16-3-1950	611.000	
Anckière Georges	Paveur	4 ^e	184	16-10-1949	298.000	
Béghain Alexandre	Dameur ficheur	2 ^e	208	1-3-1951	341.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Blanquart Florentin	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1950	210.000	
Blomme André	d ^o	7 ^e	135	1-8-1949	210.000	
Bocquillon Aimé	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-1-1946	403.000	
Bonvin Alfred	Paveur	5 ^e	172	1-10-1950	276.000	
Botte Georges	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	210.000	
Brasdefer Léon	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Bridelance Augustin	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1951	210.000	
Broquart Jules	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16-10-1949	462.000	
Buriez Gustave	Paveur	4 ^e	184	16-10-1949	298.000	
		3 ^e	196	16-10-1951	318.000	
Buriez Léon	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Caby Libert	Contremaitre	2 ^e	272	1-6-1951	465.000	
Caby Lucien	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	16-12-1937	403.000	
Caby Robert	d ^o	1 ^{re}	240	1-9-1935	403.000	
Callewaert Alphonse	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-8-1951	418.000	
Cambre Kléber	Paveur	2 ^e	208	1-2-1950	341.000	
Camille Marcel	d ^o	3 ^e	196	1-10-1950	318.000	
Carlier Gustave	Ajusteur forgeron	1 ^{re}	240	16-6-1942	403.000	
Chrétien Henri	Paveur	1 ^{re}	220	1-10-1948	364.000	
	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-10-1950	382.000	
Colle Robert	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
		5 ^e	155	16-10-1951	246.000	
Courbeville Gaston	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Debout Georges	d ^o	1 ^{re}	240	1-17-1944	403.000	
Declercq Charles	Terrassier	1 ^{re}	195	1-7-1950	317.000	
Deflesschouwer Emile	d ^o	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Delecourt Fernand	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
		5 ^e	155	16-10-1951	246.000	
Delerue Louis	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Delestrez Louis	Paveur	1 ^{re}	220	1-10-1950	364.000	
Deletête Théodore	Terrassier	3 ^e	175	1-7-1951	282.000	
Delobel Paul	d ^o	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	
Delval Fernand	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Delzenne Gabriel	d ^o	1 ^{re}	240	1-11-1939	403.000	
Denneulin Georges	Paveur	1 ^{re}	220	1-4-1950	364.000	
Denneulin Gustave	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1949	403.000	
Deroubaix Elisée	d ^o	1 ^{re}	240	1-9-1941	403.000	
Desieter Léon	Paveur	6 ^e	160	16-4-1950	254.000	
Desmet Jules	Terrassier	1 ^{re}	195	1-4-1951	317.000	
D'espierre Augustin	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-10-1950	403.000	
Detourmignies Xavier	Terrassier	2 ^e	185	1-4-1950	299.000	
Dinant Fernand	d ^o	5 ^e	155	1-9-1951	246.000	
Ducoin Alfred	Dameur ficheur	4 ^e	184	1-11-1949	298.000	
Dudermel Ferdinand	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-6-1948	403.000	
Dufour Charles	d ^o	1 ^{re}	240	1-9-1950	403.000	
Dumont Jean	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1950	210.000	
Dumont Pierre	d ^o	7 ^e	135	1-9-1951	210.000	
Dupuich Lucien	Chef d'équipe	7 ^e	200	1-6-1951	325.000	
Faucomprez Paul	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1951	317.000	
Gobeyn Maurice	d ^o	1 ^{re}	195	1-7-1951	317.000	
Guiot Maurice	d ^o	7 ^e	135	1-9-1951	210.000	
Havet Arthur	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-6-1951	418.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Hivin Pierre	Terrassier	4 ^e	165	1-10-1950	264.000	
Janssoone Théophile	Forgeron	7 ^e	145	1-8-1949	228.000	
Lantoine Kléber	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	
Leleu Adolphe	d ^o	5 ^e	155	1-4-1949	246.000	
Lepez Florentin	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1951	382.000	
Lepez Maurice	Paveur	4 ^e	184	1-1-1951	298.000	
Madi Slimane	Terrassier	6 ^e	145	1-6-1950	228.000	
Maillard Jules	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-11-1937	403.000	
Mallet Etienne	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	317.000	
Marchand Jean-Baptiste ..	Paveur	1 ^{re}	220	1-6-1951	364.000	
Mathieu Jean	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	317.000	
Monte Marcel	d ^o	7 ^e	135	1-11-1949	210.000	
Moreau Achille	d ^o	1 ^{re}	195	1-2-1951	317.000	
Muïlier Jean —	Paveur	1 ^{re}	220	1-5-1951	364.000	
Navet Henri	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1949	403.000	
Nevejan Alexandre	Surveillant de travaux	7 ^e	180	1-8-1951	290.000	
Noez Louis	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-8-1951	418.000	
Nollet Auguste	Paveur	4 ^e	184	1-7-1950	298.000	
Papegaey Edouard	Terrassier	7 ^e	135	1-2-1950	210.000	
Pyl Léon	d ^o	7 ^e	135	1-6-1950	210.000	
Rosiers François	d ^o	7 ^e	135	1-12-1950	210.000	
Salomé Jules	d ^o	1 ^{re}	195	1-2-1949	317.000	
Scortecci Savino	d ^o	7 ^e	135	1-6-1950	210.000	
Sobry Hilaire	Paveur	3 ^e	196	1-1-1950	318.000	
Toussaint Victor	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1949	210.000	
Vaillant Louis	Paveur	1 ^{re}	220	1-7-1950	364.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vandevyvere Célestin	Chef d'équipe	7 ^e	200	1-6-1951	325.000	
Vanhée Paul	Terrassier	6 ^e	145	1-8-1950	228.000	
Vasseur Gaston	d ^o	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
<i>Egouts :</i>						
Parsy Georges	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	600.000	
Senaffe Paul	d ^o	1 ^{re}	340	1-10-1950	600.000	
Alluin Jean	Maçon égoutier	6 ^e	160	1-1-1951	254.000	
Chartier Charles	d ^o	7 ^e	145	1-11-1950	228.000	
Duthoit Georges	Cimentier	7 ^e	145	1-7-1950	228.000	
Muylaert Camille	Cimentier spécialiste	2 ^e	229	1-1-1951	382.000	
Van Laecke Pierre	Maçon égoutier	4 ^e	184	16-3-1950	298.000	
<i>Promenades et Jardins :</i>						
Marquis Jacques	Directeur	3 ^e	440	1-7-1951	798.000	
Adrianssens Alphonse	Garde municipal	3 ^e	163	1-3-1951	260.000	
André Roger	Jardinier	5 ^e	172	1-10-1950	276.000	
Bauwens Arsène	Garde municipal	2 ^e	174	1-2-1951	280.000	
Beasse Roger	Terrassier	7 ^e	135	1-8-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-11-1951	228.000	
Elanquart Robert	Jardinier	7 ^e	145	1-8-1951	228.000	
Bonnier Clément	Garde municipal	4 ^e	152	1-8-1951	241.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Bos Jean	Brigadier des gardes	2 ^e	220	1-4-1951	364.000	
Bourdon Oscar	Terrassier	4 ^e	165	1-9-1950	264.000	
Brochet Odilon	Jardinier	3 ^e	196	16-1-1950	318.000	
Buisine Georges	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-9-1933	299.000	
Burie Fernand	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	246.000	
Colpaert Robert	Manœuvre	7 ^e	130	1-11-1949	202.000	
Colson Maurice	Terrassier	3 ^e	175	1-9-1950	282.000	
Cambier Alexandre (fils) ..	d ^o	7 ^e	135	1-3-1950	210.000	
Cambier Alexandre	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	502.000	
Cambier Louis	Terrassier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Cardon Julien	Aide jardinier	7 ^e	130	1-11-1949	202.000	
Carlier Xavier	Jardinier	6 ^e	160	1-6-1949	254.000	
Darras Jacques	Aide jardinier	7 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Decock Philippe	Manœuvre	5 ^e	149	1-10-1950	235.000	
Decottignies Albert	Jardinier	1 ^{re}	220	1-7-1950	364.000	
Defretin César	Terrassier	6 ^e	145	1-7-1951	228.000	
Defretin Eugène	d ^o	7 ^e	135	1-7-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-11-1951	228.000	
Defretin Henri	Manœuvre	7 ^e	130	1-8-1951	202.000	
Delacroix Albert	Terrassier	5 ^e	155	1-10-1950	246.000	
Delannoy Gaston	Chef d'équipe	2 ^e	259	16-10-1949	440.000	
		1 ^{re}	270	16-10-1951	462.000	
Delerue Alexis	Jardinier bûcheron	7 ^e	170	1-4-1951	272.000	
Deloux Maurice	Aide jardinier	4 ^e	158	1-8-1951	251.000	Suspendu de ses fonctions à compter du 1-8-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Denneulin Julien	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-9-1950	299.000	
Dencœud Joseph	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
		5 ^e	155	16-10-1951	246.000	
Dernoncourt Henri	Manceuvre	6 ^e	140	1-8-1950	220.000	
Desmet Léon	Jardinier mosaïste	5 ^e	194	1-8-1951	314.000	
Desmet Paul	d ^o	6 ^e	182	1-8-1951	294.000	
Despicht Emile	Garde municipal	2 ^e	174	1-2-1950	280.000	
Desquiens Jules	Jardinier bûcheron	5 ^e	194	1-4-1950	314.000	
Devigne Pierre	Jardinier	4 ^e	184	1-2-1950	298.000	
Dhenne Alphonse	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
		5 ^e	155	16-10-1951	246.000	
D'Hulster Léon	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-1-1951	418.000	
D'Hulster Pierre	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	16-10-1939	403.000	
Dubar Charles	Garde municipal	5 ^e	141	16-12-1950	221.000	
Duburcq Alfred	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		4 ^e	165	16-10-1951	264.000	
Ducornait André	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-6-1945	299.000	
Fatras Adolphe	Chef d'équipe	3 ^e	248	16-10-1949	418.000	
		2 ^e	259	16-10-1951	440.000	
Féron Julien	d ^o	1 ^{re}	270	1-7-1943	462.000	
Ferret Félix	Aide jardinier	7 ^e	130	1-3-1950	202.000	
Fievez Jules	Jardinier bûcheron	1 ^{re}	240	1-8-1948	403.000	
Fontiny Edouard	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-5-1936	403.000	
Franckx Albert	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
		5 ^e	155	16-10-1951	246.000	
Gantois Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	502.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Glibert Marcel	Manceuvre	7 ^e	130	1-4-1930	202.000	
Godefroy Georges	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-1-1950	382.000	
Goubet Léon	d ^o	1 ^{re}	240	1-9-1951	403.000	
Goussin Marcel	Terrassier	5 ^e	155	1-2-1951	246.000	
Hanquez Michel	d ^o	7 ^e	135	1-6-1950	210.000	Démisionnaire le 19-11-1951.
Hayet Pierre	d ^o	5 ^e	155	1-10-1950	246.000	
Hennebaut Marc	Manceuvre	7 ^e	130	1-9-1951	202.000	
Henocq Gustave	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-10-1950	382.000	
Honoré Roland	Jardinier	3 ^e	196	1-6-1951	318.000	
Imbert André	d ^o	7 ^e	145	1-5-1951	228.000	
Jenquet Cécile	Ouvrière d'entretien	3 ^e	167	1-10-1950	268.000	
Kerckhof Fernand	Aide jardinier	7 ^e	130	1-7-1951	202.000	
Lacquement Paul	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-4-1947	299.000	
Lafosse Jean	d ^o	1 ^{re}	185	1-10-1948	299.000	
Larock Raymond	d ^o	1 ^{re}	185	1-3-1943	299.000	
Lefief Raymond	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-11-1951	228.000	
Legrain Pierre	Brigadier chef des gardes	1 ^{re}	240	16-1-1942	403.000	
Lejeune Arthur	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-10-1948	299.000	
Lenlart Emile	Jardinier mosaïste	6 ^e	182	1-8-1951	294.000	
Lemaire Maurice	Manceuvre	7 ^e	130	1-9-1951	202.000	
Lopez Charlemagne	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	16-8-1950	382.000	
Léplat Pierre	Jardinier	4 ^e	184	1-9-1950	298.000	
Leroy Gérard	Chef de culture	2 ^e	315	16-6-1951	551.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lesschaeve Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		7 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Linot Maurice	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-11-1946	299.000	
Maerten Edouard	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	254.000	
		5 ^e	172	16-10-1951	276.000	
	Jardinier mosaïste	6 ^e	182	1-11-1951	294.000	Effet du 1-11-1951.
Maes Charles	Aide jardinier	3 ^e	167	1-10-1950	268.000	
Marcq Jean	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1951	210.000	
Maurer Marcel	Garde municipal	2 ^o	174	1-10-1950	280.000	
Menendez Manuel	Aide jardinier	6 ^e	140	1-12-1949	220.000	
Miellet Alfred	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	228.000	
Mille René	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-10-1950	344.000	
Milleville Louis	Jardinier bûcheron	6 ^e	182	1-6-1950	294.000	
Moutier Victor	Terrassier	5 ^e	155	1-10-1950	246.000	
Nutte Jean	d ^e	6 ^e	145	1-5-1951	228.000	
Olivier Henri	d ^e	4 ^o	165	1-11-1949	264.000	
Petit Charles	Jardinier mosaïste	3 ^o	218	1-8-1951	360.000	
Pinte Eugène	Mancœuvre	7 ^e	130	1-11-1949	202.000	
Pinte Roger	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-11-1951	228.000	
Pollet Louis	Jardinier	4 ^e	184	1-3-1951	298.000	
Pottier Fernand	Jardinier bûcheron	1 ^{re}	240	1-7-1948	403.000	
Pottier Georges	Garde municipal	3 ^e	163	1-4-1951	260.000	
Poutrain Marcel	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16-10-1949	462.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Prévost Jean	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	254.000	
		5 ^e	172	16-10-1951	276.000	
Prévost Georges	Jardinier mosaïste Garde municipal	6 ^e	182	1-11-1951	294.000	Effet du 1-11-1951.
		1 ^{re}	185	1-4-1951	299.000	
Ransson Roland	Terrassier	7 ^e	135	1-7-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-11-1951	228.000	
		3 ^e	218	16-10-1949	360.000	
Remmery Emilien	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	16-10-1951	382.000	
		3 ^e	167	1-3-1951	268.000	
Rémy Richard	Aide jardinier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Reynaert Eloi	Terrassier	3 ^e	175	1-10-1950	282.000	
Robert Michel	Jardinier	6 ^e	160	16-4-1950	254.000	
Rohart Louis	Jardinier bûcheron	4 ^e	206	1-1-1950	337.000	
Ruhant Emile	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1-7-1943	462.000	
Sapin Gabriel	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-1-1950	382.000	
Scheire Robert	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	246.000	
		4 ^e	165	16-10-1951	264.000	
		6 ^e	160	16-10-1949	254.000	
Scrève André	Jardinier	5 ^e	172	16-10-1951	276.000	
		6 ^e	182	1-11-1951	294.000	
		6 ^e	182	1-11-1951	294.000	
Scrève Jean	Jardinier mosaïste d ^o	5 ^e	194	1-8-1951	314.000	Effet du 1-11-1951.
Scrève Louis	Surveillant des travaux	1 ^{re}	290	1-9-1937	502.000	
Scrève Roger	Jardinier mosaïste	5	194	1-8-1951	314.000	
Simon Robert	Chef de culture	1 ^{re}	340	16-1-1950	600.000	
Sottiau François	Terrassier	2 ^e	185	1-9-1951	299.000	
Storne Achille	Garde municipal	3 ^e	163	1-3-1951	260.000	
Swillens Charles	Aide jardinier	7 ^e	130	1-8-1949	202.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Swillens Fernand	Aide-jardinier	4 ^e	158	16-3-1950	251.000	
Swillens Georges	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	246.000	
Tossin Marcel	Aide jardinier	4 ^e	158	16-3-1950	251.000	
Vambre Albert	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-8-1935	403.000	
Vandamme Eugène	Terrassier	5 ^e	155	1-5-1951	246.000	
Vanlangenhove Michel	Mancœuvre	7 ^e	130	1-1-1950	202.000	
Verbecque Raymond	Chef d'équipe	2 ^e	259	16-12-1949	440.000	
Verstaevel Hilaire	Mancœuvre	7 ^e	130	1-9-1951	202.000	
Verstraete Jules	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-4-1943	403.000	
Viviande Paul	d ^e	1 ^{re}	240	1-3-1936	403.000	
Vyt Roger	Mancœuvre	7 ^e	130	10-9-1951	202.000	
<i>Service d'Architecture :</i>						
<i>Bureau de l'Architecte en</i>						
<i>Chef :</i>						
Fauvet Oscar	Architecte en chef - Directeur du Service d'Architecture	1 ^{re}	610	1-2-1945	1.182.000	
Goulard Roger	Ingénieur subdivisionnaire	7 ^e	225	1-10-1950	373.000	
	Ingénieur principal	7 ^e	300	1-11-1951	521.000	Nommé le 1-11-51.
Bonnin Christiane	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-6-1950	299.000	
Levrague Paul	Chef de bureau des services techniques	1 ^{re}	470	16-1-1949	862.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Delacherie M. Jeanne	Rédactrice	1 ^{re}	242	1-10-1950	407.000	
Laine Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-11-1950	318.000	
<i>Bureau d'Architecture :</i>						
Delaunoy Noël	Chef de bureau des services techniques	1 ^{re}	470	1-10-1948	862.000	
Delannoy André	Dessinateur d'études	2 ^e	415	1-9-1951	749.000	
Dubois Marcel	Dessinateur	7 ^e	140	1-9-1949	220.000	
Vanhove Pierre	Dessinateur projeteur	Except.	360	1-1-1949	640.000	
<i>Service de la Vérification :</i>						
Charbonnier Georges	Chef de bureau des services techniques	1 ^{re}	470	16-1-1951	862.000	
Devourdy M. Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-6-1951	383.000	
<i>Service d'entretien des bâtiments communaux :</i>						
Lemoine Marcel	Ingénieur principal	1 ^{re}	500	1-10-1950	930.000	
Brunet Fernand	Ingénieur subdivisionnaire	7 ^e	225	1-7-1950	373.000	
Inghels Claude	d ^e	7 ^e	225	1-11-1950	373.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Debever Robert	Conducteur de travaux	7 ^e	185	1-9-1949	299.000	
Dethandt Fernand	d ^o	1 ^{re}	340	1-9-1948	600.000	
Lombart Aimable	d ^o	1 ^{re}	340	1-12-1949	600.000	
Payen Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^a	202	1-10-1950	329.000	
<i>Exécution des travaux en régie :</i>						
Demenge Arthur	Chef de bureau des services techniques	1 ^{re}	470	1-12-1948	862.000	
Allaert Julien	Peintre-vitrier	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
Fartniki Anaïs	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1950	185.000	
Beasse Abel	Cimentier spécialiste	4 ^a	206	1-7-1950	337.000	
Beasse Emile	Terrassier	5 ^e	155	1-8-1951	246.000	
Beernaert Joséphine	Femme de service	1 ^{re}	140	1-1-1950	220.000	
Biloire Jean	Menuisier serrurier	7 ^e	170	1-12-1949	272.000	
Blandel André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1950	383.000	
Bleys Henri	Peintre vitrier	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
Boudeweel Paul	Menuisier charpentier	7 ^e	170	1-3-1950	272.000	
Boutmy Edouard	Plombier zingueur	4 ^e	206	1-3-1951	337.000	
Broutin Théophile	Manutentionnaire	6 ^e	145	1-8-1951	228.000	
Brys M. Louise	Contremaître	5 ^a	218	1-8-1951	360.000	
Buchet Suzanne	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Buyens Edouard	Manutentionnaire	5 ^e	155	1-7-1950	246.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Caillaux Fernand	Magasinier concierge	3 ^e	175	1-1-1950	282.000	Logé par nécessités de service.
Cambrousse Edma	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-3-1949	251.000	
Canivet Jacques	Menuisier ébéniste	7 ^e	170	1-5-1950	272.000	
Cardon René	Terrassier	1 ^{re}	195	1-5-1949	317.000	
Carpentier Flore	Femme de service	1 ^{re}	140	1-4-1951	220.000	
Cathelin Marcelle	d ^o	4 ^e	121	1-8-1951	185.000	
Caudron Arthur	Manœuvre	5 ^e	149	1-6-1949	235.000	
Clavier Henri	Concierge assurant travaux d'entretien	3 ^e	167	1-10-1950	268.000	Logé par nécessités de service.
Clarisse Victor	Peintre décorateur	5 ^e	194	1-8-1949	314.000	
Colbaut Alphonse	Peintre-vitrier	7 ^e	170	1-2-1951	272.000	
Cottreel Lucien	d ^o	7 ^e	170	1-4-1950	272.000	
Debock Joseph	Menuisier charpentier	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
De Brackelaer André	Manœuvre	6 ^e	140	1-3-1951	220.000	
Debruyne Georges	Plombier zingueur	4 ^e	206	1-6-1951	337.000	
Decuyper Gustave	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	
Degryse Gabrielle	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1951	185.000	
Delecroix Eugène	Démolisseur	6 ^e	145	1-10-1949	228.000	
Delerue Lucien	Cimentier spécialiste	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Delfosse Henri	Manutentionnaire	5 ^e	155	1-7-1950	246.000	
Delodder Eugène	d ^o	5 ^e	155	1-2-1951	246.000	
Demessine Emile	Serrurier tôlier	7 ^e	170	1-1-1950	272.000	
Dereppe Arsène	Magasinier	4 ^e	165	1-6-1951	261.000	
Descamps Rachel	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-5-1949	251.000	
Desieter Désiré	Serrurier tôlier	6 ^e	182	1-10-1950	294.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Desmet Victor	Bûcheron	2 ^e	208	1-1-1951	341.000	
Devinck Gabriel	Maçon appareilleur	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Dierendonck Alfred	Couvreur zingueur	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
Doucy Georges	Manœuvre	7 ^e	130	1-2-1950	202.000	
Ducatez Hippolyte	Cimentier spécialiste	7 ^e	170	1-2-1950	272.000	
Dufrenoy Eugène	Manœuvre	7 ^e	130	1-5-1951	202.000	
Duquesne Louis	Démolisseur	1 ^{re}	195	1-2-1949	317.000	
Engels Gustave	d ^e	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
Fasquel Maurice	Manœuvre	4 ^e	158	1-6-1951	251.000	
François Henri	Serrurier tôlier	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
François Léon	Plâtrier staffeur	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Gabriëls Julienne	Ouvrière d'entretien	3 ^e	167	1-5-1951	268.000	
Gaillard Edmond	Maçon	1 ^{re}	220	1-6-1947	364.000	
Ghekière Léon	Serrurier tôlier	5 ^e	194	1-2-1950	314.000	
Gheeraert René	Manutentionnaire	7 ^e	135	1-2-1950	210.000	
Gleasterman Marcel	Démolisseur	4 ^e	165	1-7-1950	264.000	
Gobeaux Marcel	Menuisier ébéniste	7 ^e	170	1-4-1950	272.000	
Gyde Virginie	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1951	185.000	
Herrebaut Maurice	Menuisier serrurier	6 ^e	182	1-9-1951	294.000	
Hohl Claudia	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1951	185.000	
Hornez Raymond	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	16-4-1944	383.000	
Janssens Charles	Menuisier charpentier	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Lavieville Jacques	Serrurier tôlier	7 ^e	170	1-11-1950	272.000	
Lebas Geneviève	Femme de service	7 ^e	128	1-10-1950	198.000	
Leclercq Jeanne	d ^e	3 ^e	128	1-8-1950	198.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Legru Marcel	Manœuvre	4 ^e	158	1-6-1951	251.000	
Legru Eugène	Serrurier tôlier	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Lehoucq Victor	Toupilleur mécanicien	5 ^e	194	16-10-1949	314.000	
		4 ^e	206	16-10-1951	337.000	
Lejeune Henri	Serrurier tôlier	6 ^e	182	1-11-1950	294.000	
Lemaire Louise	Femme de serv'ce	1 ^{re}	140	1-10-1950	220.000	
Lemoine Henri	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	317.000	
Leprêtre Auguste	Maçon cimentier	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Leschevin Robert	Forgeron	4 ^e	184	1-7-1950	298.000	
Levas Georges	Peintre vitrier	6	182	1-7-1951	294.000	
Levrague Jules	Contremaître	2 ^e	272	1-10-1950	466.000	
Lhote Théodore	Terrassier	6 ^e	145	1-12-1950	228.000	
Liéven Kléber	Démolisseur	6 ^e	145	1-7-1949	228.000	
Lippens Gustave	Serrurier	1 ^{re}	220	1-4-1949	364.000	
Locheron Paul	Menuisier charpentier	7 ^e	170	1-7-1950	272.000	
Lorthoïs Elise	Femme de service	2 ^e	134	1-10-1950	209.000	
Maes Julienne	d ^o	3 ^e	128	1-6-1950	198.000	
Mahe Marthe	Ouvrière d'entretien	5 ^e	149	1-4-1951	235.000	
Mareel Léa	Femme de service	4 ^e	121	1-3-1951	185.000	
Mathieu Henri	Couvreur zingueur	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
Mathieu René	d ^o	7 ^e	170	1-11-1950	272.000	
Mazingue Arthur	Contremaître	3 ^e	254	1-10-1950	430.000	
Neuville Marcel	Menuisier	1 ^{re}	220	1-6-1947	364.000	
Olivier Roger	Chef d'équipe	7 ^e	200	1-12-1950	325.000	
Olivier Raymond	Egoutier éboueur	4 ^e	165	1-3-1951	264.000	
	Maçon	5 ^e	172	1-11-1951	276.000	Nommé le 1-11-51.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Orsacchino René	Menuisier serrurier	7 ^e	170	1-1-1950	272.000	
Palstermans Marthe	Femme de service	2 ^e	134	1-7-1951	209.000	
Pruvost Pierre	Peintre vitrier	6 ^e	182	1-7-1950	294.000	
Richard Julia	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1951	185.000	
Robidet Ludovic	Contremaître	3 ^e	254	1-4-1951	430.000	
Roman Alfred	Peintre vitrier	5 ^e	194	1-1-1951	314.000	
Romby Jean	Cimentier spécialiste	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Romby Jean	Menuisier charpentier	7 ^e	170	1-12-1949	272.000	
Ronse Roland	Manutentionnaire	7 ^e	135	1-3-1949	210.000	
		6 ^e	145	1-10-1951	228.000	
Rousselle Charles	Menuisier ébéniste	7 ^e	170	1-11-1950	272.000	
Sannier Germain	Peintre décorateur	5 ^e	194	1-5-1949	314.000	
		4 ^e	206	1-11-1951	337.000	
Scrive Andréa	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1950	173.000	
Silenne Lucien	Plombier zingueur	4 ^e	206	1-10-1950	337.000	
Treves Raymond	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1-4-1949	317.000	
Vandamme Suzanne	Femme de service	3 ^e	128	1-6-1951	198.000	
Vandenberghe Auguste	Maçon appareilleur	4 ^e	206	1-7-1950	337.000	
Vandenbulke Marguerite	Femme de service	2 ^e	134	1-11-1950	209.000	
Van De Put Pierre	Peintre vitrier	7 ^e	170	1-2-1951	272.000	
Van Eckoutte Maurice	Menuisier ébéniste	4 ^e	206	1-3-1951	337.000	
Van Mellaert Michel	Démolisseur	5 ^e	155	1-4-1951	246.000	
Van Noten Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	1-2-1948	502.000	
Van Weydevelf Pierre	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-8-1951	418.000	
Van Weymers Louis	Contremaître	3 ^e	254	1-8-1951	430.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Verbrugh Lucien	Horloger remonteur	3 ^e	175	1-11-1949	282.000	
		2 ^e	185	1-11-1951	299.000	
Verfaillie Charles	Démolisseur	5 ^a	155	1-1-1951	246.000	
Verstraete J. Bte	Menuisier ébéniste	5 ^e	194	1-7-1950	314.000	
Victoire Léa	Femme de service	3 ^e	128	1-9-1950	198.000	
Virique Maurice	Peintre vitrier	7 ^e	170	1-3-1950	272.000	
Viviande Henri	Horloger réparateur	1 ^{re}	240	1-6-1950	403.000	
Wallaert René	Plombier zingueur	5 ^e	194	1-10-1950	314.000	
Watrelos Paul	Chef d'équipe	3 ^e	248	1-8-1951	418.000	
<i>Service électrique et téléphonique :</i>						
Leroy Jules	Sous-chef de section	4 ^e	345	1-8-1950	611.000	
Bar Albert	Mécanicien électricien	1 ^{re}	240	1-12-1949	403.000	
Chaval Albert	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	502.000	
Chaval Eugène	Mécanicien électricien	5 ^e	194	16-10-1949	314.000	
		4 ^e	206	16-10-1951	337.000	
Chaval René	d ^o	Except.	255	16-5-1950	432.000	
Coolen Georges	d ^o	4 ^e	206	1-10-1950	337.000	
Delebecq Gustave	d ^o	7 ^e	170	1-2-1950	272.000	
Derveuw Victor	Manceuvre	4 ^e	158	1-3-1951	251.000	
Desrumaux André	Téléphoniste	4 ^e	180	1-1-1950	290.000	
	Standardiste					
Favre Etienne	Mécanicien électricien	4 ^e	206	1-8-1951	337.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Payot Jacques	Téléphoniste	7 ^e	150	1-10-1949	238.000	
	Standardiste	6 ^e	160	1-10-1951	254.000	
Schwartz Georges	d ^o	5 ^e	170	1-3-1951	272.000	
Sonneville Raymond	Mécanicien électricien	7 ^e	170	1-2-1951	272.000	
Testelin Albert	Magasinier	5 ^e	155	1-3-1950	246.000	
Vagner Roger	Mécanicien électricien	4 ^e	206	1-6-1950	337.000	
Valecamps Gustave	d ^o	2 ^e	229	1-4-1950	382.000	
Wanaverbecq Jean	Téléphoniste	4 ^e	180	1-8-1950	290.000	
	Standardiste					
<i>Service des installations thermiques et mécaniques</i>						
Hoogstoql Raphaël	Conducteur de travaux	2 ^e	315	1-9-1950	551.000	
Bouillet Octave	Chauffeur mécanicien	6 ^e	160	1-10-1950	254.000	
Casquin Robert	d ^o	1 ^{re}	220	16-3-1942	364.000	
Déja Charles	Chaudronnier chauffeur	Except.	255	1-1-1949	432.000	
Delacherie Fernand	d ^o	4 ^e	206	1-5-1951	337.000	
Delmote Jean	d ^o	6 ^e	182	1-11-1950	294.000	
Denneulin Victor	Contrôleur mécanicien	7 ^e	145	1-6-1949	228.000	
De Wandel Paul	Chauffeur mécanicien	Except.	235	1-7-1939	392.000	
Ducroquet Louis	d ^o	7 ^e	145	1-6-1951	228.000	
Duponchelle Gustave	Plombier gazier	7 ^e	170	1-7-1950	272.000	
Dyseryn Daniel	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-2-1944	403.000	
Gekièrè Alfred	Chauffeur mécanicien	2 ^e	208	1-7-1949	341.000	
Haustraeté Léon	d ^o	6 ^e	160	1-4-1951	254.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Impe René	Chaudronnier chauffeur	5 ^e	194	1-5-1949	314.000	
		4 ^e	206	1-10-1951	337.000	
Keldermans Emile	Contremaître	5 ^e	218	16-10-1950	360.000	
Lafosse André	Aide mécanicien	1 ^{re}	185	1-5-1949	299.000	
Lamarcq Germain	Chaudronnier mécanicien	7 ^e	170	1-9-1951	272.000	
Lesaffre Charles	Chauffeur mécanicien	5 ^e	172	1-11-1950	276.000	
Montegnies Maurice	Mécanicien	Except.	235	16-10-1940	392.000	
Noël René	Manœuvre	5 ^e	149	1-10-1950	235.000	
Pollet Lucien	Ajusteur tourneur	7 ^e	170	1-1-1950	272.000	
Ronchin Pierre	Chaudronnier chauffeur	6 ^e	182	16-10-1950	294.000	
Segard Adolphe	Contrôleur mécanicien	2 ^e	208	1-7-1951	341.000	
Van Opbrocke Claude	Ajusteur tourneur	7 ^e	170	1-1-1950	272.000	
Mareel Arthur	Chauffeur de chaudière	7 ^e	135	30-10-1951	210.000	En fonctions le 30-10-1951.
<i>AGENTS PARTIS :</i>						
<i>Quatrième Division - Théâtres :</i>						
Van Ingh Joseph	Brigadier machiniste	1 ^{re}	250	1-8-1951	422.000	Décédé le 13-10-51.
<i>Cinquième Division :</i>						
Dru Micheline	Infirmière diplômée	5 ^e	185	29-11-1950	299.000	Démisionnaire le 22-10-1951.

NOM et PRÉNOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Durot Valentine	Commis d'Administration	1 ^{re}	240	1-3-1946	403.000	Retraité le 1-10-51. Démissionnaire le 1-11-51.
Maillard Jacqueline	Expéditionnaire	7 ^e	110	1-1-1951	166.000	
	<i>Situation fictive auxiliaire</i>	5 ^e	139	1-6-1951	217.000	
<i>Service des Transports :</i>						
Gaeremynck Albert	Chauffeur P. L.	6 ^e	180	1-5-1951	290.000	Décédé le 1-10-1951.
<i>Service des Installations thermiques et mécaniques</i>						
Verheylesonne Liévin	Chauffeur mécanicien	3 ^e	196	1-7-1949	318.000	Retraité le 1-10-51.

Arrêté n° 6624 du 14 Décembre 1951

Vu notre arrêté en date du 29 Novembre 1951 fixant les traitements à allouer aux agents municipaux du cadre titulaire à compter du 10 Septembre 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété et modifié comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Bibliothèque Municipale :</i>						
Pierchon Robert	Expéditionnaire	6 ^e	119	1.-6-1951	181.000	Situat. fict. auxil. : 3 ^e 125 192.000 1-9-50
	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951
<i>Urbanisme :</i>						
Cocu René	Expéditionnaire	7 ^e	110	1-1-1951	166.000	Situat. fict. auxil. : 2 ^e 118 180000 1-12-49
	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951
<i>1^{re} Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Sevrin Paulette	Dactylographe	7 ^e	120	1-3-1950	184.000	Situat. fict. auxil. : 3 ^e 125 192000 1-10-48
	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	4 ^e 132 205000 1-10-51 Nommée le 1-11-51

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Pouchain Chantal	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	En fonct. le 1-11-51
Dumoulin Paulette	d ^e	9 ^e	130	1-11-1951	202.000	d ^e
<i>5^e Division :</i>						
Dupond Marcel	Expéditionnaire Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	110	1-1-1951	166.000	Situat. fict. auxil. : 2 ^e 118 180000 1-12-49
		9 ^e	130	1-11-1951	202.000	Nommé le 1-11-1951

PERSONNEL. — Traitement - Bibliothécaire.

Arrêté n° 6353 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Le traitement brut annuel à allouer à Mlle Odette Crombez, bibliothécaire de 6^e classe à la Bibliothèque Municipale de Lille est fixé à 422.000 francs (indice 250) auxquels s'ajoutent toutes les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur (indemnité de résidence, etc...).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Septembre 1951.

PERSONNEL. — Traitements - Conservatoire.

Arrêté n° 6544 du 29 Novembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Novembre 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord, aménageant la rémunération du Personnel Municipal avec effet du 10 Septembre 1951,

Article 1. — Les traitements du Personnel Enseignant du Conservatoire National de Musique sont fixés comme suit, avec effet du 10 Septembre 1951 :

NOM ET PRENOM	NATURE DES COURS	Nombre d'heures	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lannoy Robert	Directeur		2 ^e	460	1-1-1951	839.000	
	Orchestre	2	6 ^e	250		70.333	
	Harmonie	10	6 ^e	250		351.666	
Bikelas Hélène	Violon	12	4 ^e	310	1-10-1950	541.000	
Bouillard Henri	Histoire de la Musique	6	6 ^e	250		211.000	
Cayez Richard	Histoire du Théâtre	6	6 ^e	250		211.000	
Charlet André	Solfège et Flûte	12	3 ^e	340	1-10-1950	600.000	
Charlet Rolande	Violon	12	1 ^{re}	400	1-6-1951	719.000	
Conord Charles	Cor	6	4 ^e	310	1-10-1950	270.500	
Cottinet Maurice	Diction	12	1 ^{re}	400	1-5-1945	719.000	
Decarne Jean	Solfège	12	4 ^e	310	16-9-1950	541.000	
Decombe Léonie	Piano	12	3 ^e	340	1-10-1949	600.000	
			2 ^e	370	1-10-1951	660.000	
Defer Maurice	Saxophone	12	2 ^e	370	1-7-1950	660.000	
Delattre Fernand	Cornet-Trompette	12	1 ^{re}	400	1-10-1933	719.000	
Depadt Andrée	Solfège	8	4 ^e	310	1-10-1950	360.666	
Deswarte Charles	Solfège	12	2 ^e	370	16-10-1949	660.000	
			1 ^{re}	400	16 10-1951	719	
Dhaene René	Trombone	6	2 ^e	370	1-12-1949	330.000	
Dupuy Martine	Harpe	6	6 ^e	250	1-2-1951	211.000	
Hannart Edmond	Clarinete	12	2 ^e	370	1-10-1950	660.000	
Hazard Ribert	Contrebasse	6	1 ^{re}	400	1-10-1950	359.500	
Joulain Jeanne	Orgue	6	6 ^e	250	1-2-1951	211.000	
Le Marc'Hadour Yvon.	Chant	12	6 ^e	250	1-2-1951	422.000	
Pellemeule Edmond ..	Musique de chambre	12	1 ^{re}	400	1-9-1935	719.000	
	Solfège						

NOM ET PRENOM	NATURE DES COURS	Nombre d'heures	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Perrin Ida	Piano	12	6 ^e	250	1-2-1951	422.000	
Perrot Jacqueline	Solfège	6	4 ^e	310	1-11-1950	270.500	
Plessier Léon	Basson	6	1 ^{re}	400	1-12-1946	359.500	
Quinsac-Verdier Marie-Louise	Piano	12	1 ^{re}	400	1-11-1942	719.000	
Robillard Raymond ..	Chœurs	4	1 ^{re}	400	1-10-1950	239.666	
Roussel Jacqueline ...	Pianiste accompagn.	6	3 ^e	340	1-10-1950	300.000	
Tallon Adrien	Violoncelle	6	1 ^{re}	400	1-6-1941	359.500	
Tallon Adrien	Solfège	6	1 ^{re}	400	1-6-1941	359.500	Effet du 1-10-1951
Vancoppenolle Robert .	Hautbois	6	1 ^{re}	400	1-10-1941	359.500	
Vannier Roger	Violoncelle	6	3 ^e	340	1-4-1950	300.000	
Verdier Roger	Alto	6	4 ^e	310	1-3-1950	270.500	
Woestyn Paul	Solfège	12	4 ^e	310	16-7-1950	541.000	
Bergerat Roger	Orgue	6	6 ^e	250		211.000	Intérimaire à compter du 16-10-1951.

PERSONNEL. — Reconstitution de carrière - Sapeurs-Pompiers.

Arrêté n° 6483 du 16 Novembre 1951

Vu nos arrêtés antérieurs fixant les échelles de traitements à allouer au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, au titre des diverses tranches de reclassement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Juillet 1949 approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 Août 1950, nous autorisant à reconstituer la carrière des agents communaux qui, par suite du chevauchement de certains classements indiciaires prévus par l'arrêté du 19 Novembre 1948 se sont trouvés au moment du reclassement de la fonction publique dans une situation inférieure à celle qu'ils auraient obtenue s'ils n'avaient pas fait l'objet d'une promotion ;

Article 1. — La situation des agents ci-après désignés est modifiée comme suit :

NOM ET PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Anciennete dans la classe	Traitements	Point de départ de la mesure
Cochez Emile	Sapeur de 1 ^{re} classe qualifié 2 ^e catégorie.	5 ^e	190	16-1-1947	168.500	1-1-1948
					195.000	1-1-1949
		4 ^e	200	16-1-1949	204.000	16-1-1949
					222.000	1-1-1950
					240.000	1-7-1950
Dodre Marcel	d ^e		210	16-1-1950	261.000	25-12-1950
		3 ^e			277.000	16-1-1951
		5 ^e	190	16-1-1947	168.500	1-1-1948
					195.000	1-1-1949
		4 ^e	200	16-1-1949	204.000	16-1-1949

NOM ET PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traite- ments	Point de départ de la mesure
					222.000	1-1-1950
					240.000	1-7-1950
					261.000	25-12-1950
		3 ^e	210	16-1-1951 décédé le 3 Sept. 1951	277.000	16-1-1951
Dubo Roger	Sapeur de 1 ^{re} classe quali- fié 2 ^e Catégorie.	5 ^e	190	16-1-1947	168.500	1-1-1948
		4 ^e	200	16-1-1949	195.000	1-1-1949
					204.000	16-1-1949
					222.000	1-1-1950
					240.000	1-7-1950
					261.000	25-12-1950
		3 ^e	210	16-1-1950	277.000	16-1-1951
Hallez Louis	d ^o	5 ^e	190	16-1-1947	168.500	1-1-1948
					195.000	1-1-1949
		4 ^e	200	16-1-1949	204.000	16-1-1949
					222.000	1-1-1950
					240.000	1-7-1950
					261.000	25-12-1950
		3 ^e	210	16-1-1951	277.000	16-1-1951
Muselet Gaston	d ^o	5 ^e	190	16-1-1947	168.500	1-1-1948
					195.000	1-1-1949
		4 ^e	200	16-1-1949	204.000	16-1-1949
					222.000	1-1-1950
					240.000	1-7-1950
					261.000	25-12-1950
		3 ^e	210	16-1-1951	277.000	16-1-1951

PERSONNEL. — Traitements - Sapeurs-Pompiers.

Arrêté n° 6595 du 10 Décembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3437 en date du 23 Novembre 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Novembre 1951, modifiant les échelles de traitements applicables au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Article 1. — Les traitements alloués au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, sont fixés comme suit à compter du 10 Septembre 1951 :

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Charron Julien	Commandant	1 ^{re}	475	1-2-1950	872.000	Logé, chauff., éclairé
Guilbaut Alfred	Capitaine	6 ^e	300	1-8-1950	521.000	
Leschaeve Henri	d°	3 ^e	354	1-11-1950	628.000	do
Mazurier Albert	Lieutenant	1 ^{re}	340	1-9-1946	600.000	do
Beuzin Henri	Sous-Lieutenant	1 ^{re}	315	15-12-1943	551.000	do
Defay Alexis	d°	Except.	330	5-3-1950	581.000	do
Masse Désiré	d°	1 ^{re}	315	1-10-1950	551.000	do
Bulteau Raymond	Adjudant-Chef	1 ^{re}	300	1-7-1950	521.000	Logé, chauff., éclairé habillé.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vanhulle Arsène	Adjudant-chef	1 ^{re}	300	1-9-1946	521.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Descarpentries Marcel	Adjudant	4 ^e	254	1-11-1950	430.000	do
Honoré Marcel	Adjudant-Chef	1 ^{re}	300	1-2-1951	521.000	do
Chaval Georges	Sergent-Chef	1 ^{re}	270	1-10-1947	462.000	do
Boterdael Roger	Sergent	3 ^e	236	1-1-1951	395.000	do
Boulinguez Georges	d°	1 ^{re}	260	16-7-1950	442.000	do
Lobert Henri	Sergent-Chef	4 ^e	237	1-6-1951	397.000	do
Chiroutre Marcel	Sergent	1 ^{re}	260	16-2-1947	442.000	do
Deconynck Charles	d°	6 ^e	200	1-10-1949	325.000	do
		5 ^e	212	1-10-1951	348.000	
Faucomprez André	d°	1 ^{re}	260	1-10-1948	442.000	do
Folzan Aimé	d°	3 ^e	236	1-1-1951	395.000	do
Masse Elie	d°	3 ^e	236	1-1-1951	395.000	do
Moreau Alfred	d°	1 ^{re}	260	1-8-1944	442.000	do
Noé Henri	d°	1 ^{re}	260	1-2-1943	442.000	do
Sulmon Maurice	d°	3 ^e	236	1-10-1949	395.000	do
		2 ^e	248	1-10-1951	418.000	
Teirbrood Roger	d°	6 ^e	200	1-11-1950	325.000	do
Derlyn Moïse	d°	6 ^e	200	1-10-1949	325.000	do
		5 ^e	212	1-10-1951	348.000	
Boursin René	Caporal-Chef	1 ^{re}	250	1-10-1950	422.000	do
Baussart Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	1-7-1931	403.000	do
	Caporal-Chef	1 ^{re}	250	1-10-1951	422.000	do
Lemang Octave	Caporal	1 ^{re}	240	1-11-1931	403.000	do
	Caporal-Chef	1 ^{re}	250	1-11-1951	422.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Moreau Olivier	Caporal-chef	1 ^{re}	250	1-5-1951	422.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Marguerite Althur	d°	1 ^{re}	250	1-10-1947	422.000	do
Arquembourg Roger	Caporal	5 ^e	200	16-6-1951	325.000	do
Behaegel Ernest	d°	1 ^{re}	240	16-10-1935	403.000	do
Chaval Marcel	d°	1 ^{re}	240	1-3-1932	403.000	do
Cochez Edouard	d°	1 ^{re}	240	1-5-1930	403.000	do
Coutsier Charles	d°	2 ^e	230	16-12-1950	383.000	do
Cremmery Marcel	d°	5 ^e	200	1-10-1949	325.000	
		4 ^e	210	1-10-1951	344.000	do
Darou Maurice	d°	1 ^{re}	240	1-9-1948	403.000	do
Derlyn Clovis	d°	1 ^{re}	240	1-11-1934	403.000	do
Doornaert Francis	d°	6 ^e	190	1-11-1950	308.000	do
Dumortier Georges	d°	1 ^{re}	240	1-6-1933	403.000	do
Duthoit Paul	d°	6 ^e	190	1-1-1951	308.000	do
Flips Jean	d°	1 ^{re}	240	1-11-1934	403.000	do
Gehan Louis	d°	6 ^e	190	1-1-1951	308.000	do
Gautherot Edouard	d°	2 ^e	230	1-11-1949	383.000	do
		1 ^{re}	240	1-11-1951	403.000	
Leuillette Georges	d°	6 ^e	190	16-9-1949	308.000	do
		5 ^e	200	16-9-1951	325.000	do
Mas Robert	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e Catégorie	5 ^e	180	1-5-1950	290.000	do
	Caporal	6 ^e	190	1-10-1951	308.000	
Masse Maurice	Caporal	2 ^e	230	1-1-1951	383.000	do
Roosemont Victor	d°	1 ^{re}	240	16-12-1938	403.000	do

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Simon Roger	Caporal	6 ^e	190	1-1-1951	308.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Dheedene Marcel	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	4 ^e	190	1-10-1950	308.000	do
	Caporal	6 ^e	190	1-10-1950	308.000	do
Glorian Paul	d ^o	4 ^e	210	16-6-1951	344.000	do
Hautelard Maurice	d ^o	6 ^e	190	1-6-1951	308.000	do
Andry Robert	Sapeur 1 ^{re} classe qualifié 2 ^e catégorie	1 ^{re}	230	16-1-1947	383.000	do
Blanquaert Lucien	d ^o	2 ^e	220	16-10-1949	364.000	do
		1 ^{re}	230	16-10-1951	383.000	do
Bulleteau Fernand	d ^o	4 ^e	200	16-1-1951	325.000	do
Cochez Emile	d ^o	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	do
Compagnie Emile	d ^o	1 ^{re}	230	16-3-1951	383.000	do
Defay Julien	d ^o	4 ^e	200	13-1-1951	325.000	do
Dubo Roger	d ^o	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	do
Hallez Louis	d ^o	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	do
Laurent Joseph	d ^o	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	do
Muselet Gaston	d ^o	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	do
Vanhulle Jean	d ^o	2 ^e	220	16-10-1949	364.000	do
		1 ^{re}	230	16-10-1951	383.000	do
Alloo Marcel	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	2 ^e	210	1-10-1950	344.000	do
Anno Georges	d ^o	3 ^e	200	1-10-1950	325.000	do
Berings Jean	d ^o	4 ^e	190	1-12-1949	308.000	do

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Bonne Martial	Sapeur 2 ^e classe non qualifié	6 ^e	135	16-7-1951	210.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Bruyer Raymond	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	4 ^e	190	16-7-1950	308.000	do
Caplette Roger	d ^o	6 ^e	170	16-1-1950	272.000	do
Carnin Georges	d ^o	3 ^e	200	1-10-1950	325.000	do
Carpentier René	d ^o	3 ^e	200	1-10-1950	325.000	do
Caze Albert	d ^o	2 ^e	210	1-9-1951	344.000	do
Cesteleyn Roger	d ^o	1 ^{re}	220	1-11-1949	364.000	do
Combe Kléber	d ^o	4 ^e	190	1-2-1951	308.000	do
De Bleeckere Robert	d ^o	5 ^e	180	1-6-1950	290.000	do
De Groeve Paul	d ^o	6 ^e	170	1-12-1950	272.000	do
Debrie Louis	d ^o	2 ^e	210	1-10-1950	344.000	do
Declercq Emilien	d ^o	1 ^{re}	220	1-10-1948	364.000	do
Decuyper Henri	d ^o	4 ^e	190	1-3-1950	308.000	do
Deraedt André	d ^o	2 ^e	210	1-9-1951	344.000	do
Deroubaix Kléber	d ^o	3 ^e	200	16-10-1949	325.000	do
		2 ^e	210	16-10-1951	344.000	do
Dubois Emile	d ^o	4 ^e	190	1-2-1951	308.000	do
Duflot Georges	d ^o	6 ^e	170	1-8-1950	272.000	do
Dupont Jean Marie	d ^o	3 ^e	200	1-4-1951	325.000	do
Franquaert Georges	d ^o	3 ^e	200	1-8-1951	325.000	do
Haidon Marcel	d ^o	5 ^e	180	1-2-1950	290.000	do
Hanicot Albert	d ^o	3 ^e	200	1-2-1951	325.000	do
Hasselsweiller Maurice	d ^o	5 ^e	180	16-2-1951	290.000	do
Hasselsweiller Théodore	d ^o	1 ^{re}	220	1-12-1950	364.000	do

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lamaire Roland	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	6 ^e	170	1-11-1949	272.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Laruelle Gilbert	d ^o	6 ^e	170	1-12-1949	272.000	do
Lecat Michel	d ^o	5 ^e	180	1-12-1950	290.000	do
Heynen Roger	d ^o	6 ^e	170	16-1-1950	272.000	do
Laurent Adolphe	d ^o	2 ^e	210	16-2-1951	344.000	do
Leclercq Auguste	d ^o	2 ^e	210	1-5-1950	344.000	do
Lecocq Emile	d ^o	4 ^e	190	1-3-1951	308.000	do
Lecoutre Marcel	d ^o	3 ^e	200	1-9-1951	325.000	do
Legros Achille	d ^o	4 ^e	190	1-2-1951	308.000	do
Lhote Paul	d ^o	2 ^e	210	1-12-1950	344.000	do
Loyer Emile	d ^o	2 ^e	210	1-5-1950	344.000	do
Lys Paul	d ^o	4 ^e	190	1-8-1951	308.000	do
Martin Edouard	Sapeur 2 ^e classe non qua- lifié	6 ^e	135	16-7-1951	210.000	do
Menin Fernand	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	3 ^e	200	16-11-1950	325.000	do
Metsdaghe Marcel	d ^o	1 ^{re}	220	1-12-1949	364.000	do
Michel Gaston	d ^o	4 ^e	190	16-7-1950	308.000	do
Monnet Emile	d ^o	1 ^{re}	220	16-9-1949	364.000	do
Moons Hubert	d ^o	3 ^e	200	16-8-1950	325.000	do
Muselez Auguste	d ^o	4 ^e	190	1-2-1951	308.000	do (Nommé concierge le 1-10-1951).
Noterman Emile	d ^o	3 ^e	200	1-12-1949	325.000	Logé, chauff., éclairé habillé.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Poix Georges	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	4 ^e	190	1-8-1951	308.000	Logé, chauff., éclairé habillé.
Rabat Emile	d ^o	3 ^e	200	16-10-1949	325.000	d ^o
Reynaert Georges	d ^o	2 ^e	210	16-10-1951	344.000	d ^o
Rohart Roger	d ^o	4 ^e	190	1-10-1950	308.000	d ^o
Sellier Jean	d ^o	3 ^e	200	1-10-1950	325.000	d ^o
Sury Georges	d ^o	6 ^e	170	1-4-1951	272.000	d ^o
Toulotte Eugène	d ^o	5 ^e	180	1-5-1950	290.000	d ^o
Vanhulle Raymond	d ^o	1 ^{re}	220	1-10-1948	364.000	d ^o
Vansteene Camille	d ^o	2 ^e	210	1-11-1950	344.000	d ^o
Vermetten Henri	d ^o	2 ^e	210	16-7-1951	344.000	d ^o
Vilain André	d ^o	4 ^e	190	16-3-1951	308.000	d ^o
Vincent Roger	d ^o	3 ^e	200	1-5-1950	325.000	d ^o
Vlamynck Roger	d ^o	1 ^{re}	220	1-12-1949	364.000	d ^o
		3 ^e	200	16-10-1949	325.000	d ^o
		2 ^e	210	16-10-1951	344.000	d ^o
<i>Agents partis :</i>						
Blanquaert Marcel	Caporal-chef	1 ^{re}	250	1-1-1951	422.000	Retraité le 1-11-51
Lemaire Adolphe	d ^o	1 ^{re}	250	1-1-1951	422.000	Retraité le 1-10-51.
Dodre Marcel	Sapeur de 1 ^{re} classe, quali- fié 2 ^e catégorie	3 ^e	210	16-1-1951	344.000	Décédé le 3-9-51.

PERSONNEL. — Traitements - Agents auxiliaires.

Arrêté n° 6552 du 29 Novembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3438 en date du 23 Novembre 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 29 Novembre 1951, modifiant les échelles de traitements applicables au personnel municipal auxiliaire.

Article 1. — Les traitements alloués au personnel municipal auxiliaire sont fixés comme suit à compter du 10 Septembre 1951 :

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service du Personnel :</i>						
Deroo Fernande	Expéditionnaire	4°	132	1-3-1951	205.000	Nommée commis le 1-11-1951
Tallon Servane	d°	2°	118	1-2-1951	180.000	
<i>Service du Contentieux :</i>						
Cuveller Marcelle	Expéditionnaire	5°	139	1-8-1951	217.000	Vacation de 85 %.
Valantin Gaston	d°	6°	146	1-4-1951	230.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service des Fêtes :</i>						
Perdieu René	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	Nommé commis le 1-11-1951.
<i>Service de l'Economat :</i>						
Polet Aline	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-12-1948	205.000	Nommée commis le 1-11-1951.
<i>Collecte des Droits de Place :</i>						
Pollet Emile	Expéditionnaire	6 ^e	146	1-1-1949	230.000	
<i>Halles Centrales :</i>						
Binschinat Léon	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-2-1947	192.000	
Cambrousse Julien	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Suin René	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-11-1948	192.000	
		4 ^e	132	1-11-1951	205.000	
<i>Abattoirs :</i>						
Desenne Emile	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Hoden Marcel	Expéditionnaire	6 ^e	146	1-7-1950	230.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Huart Marguerite	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-7-1951	166.000	
Thibaut Lucien	Veilleur de nuit	3 ^e	128	1-1-1950	179.000	
<i>Entrepôts :</i>						
Hanzelin Lucien	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Verholie Alphonse	d ^o	7 ^e	130		202.000	
<i>1^{re} Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Bacrot Gabrielle	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-2-1949	205.000	
Delmer Ginette	d ^o	4 ^e	132	1-1-1950	205.000	
<i>1^{re} Division - 2^e Bureau :</i>						
Degeyter Jeanne	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-11-1949	217.000	
Dewas André	d ^o	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	Nommé commis le 1-11-1951.
Dhoudain Ismérie	d ^o	4 ^e	132	1-11-1949	205.000	
Feron Julien	d ^o	3 ^e	125	1-3-1949	192.000	Nommé commis le 1-11-1951.
Godtschalck Robert	d ^o	2 ^e	118	1-12-1950	180.000	
Nevelle Léontine	d ^o	4 ^e	132	1-12-1948	205.000	
Pasbecq Jeanne	d ^o	2 ^e	118	1-12-1949	180.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>1^{re} Division - 3^e Bureau :</i>						
Revere Solange	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-4-1951	217.000	
<i>1^{re} Division - 4^e Bureau :</i>						
Agache Julien	Surveillant	5 ^e	124	1-8-1951	191.000	
Augez André	Coursier				135.000	
Besnier Claude	d ^o				135.000	
Blondiau Claude	d ^o	1 ^{re}	100	1-9-1951	150.000	
Combe Jules	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Daneels Louis	Coursier				135.000	
Delemotte Claude	d ^o	1 ^{re}	100	1-12-1950	150.000	
Delire Michel	d ^o	1 ^{re}	100	1-2-1951	150.000	
Demeulemester Albert	Surveillant	1 ^{re}	100	14-2-1951	150.000	
Deraedt Claude	Coursier				135.000	
Deroo Jean	d ^o	1 ^{re}	100	1-5-1950	150.000	
Dewit André	d ^o	1 ^{re}	100	1-10-1950	150.000	
Duparcq Jacques	d ^o	1 ^{re}	100	1-9-1951	150.000	
Falaize Jacques	d ^o	1 ^{re}	100	1-7-1951	150.000	
Giraudot Francis	d ^o				135.000	
Guinet Georges	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Hacot Albert	Coursier				123.000	
Hacot Lucien	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Halluin André	Coursier				123.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Hof Jean-Pierre	Coursier				135.000	
Ingelaere Henri	Expéditionnaire	5 ^a	139	1-1-1949	217.000	
Isblé Michel	Coursier	1 ^{re}	100	1-4-1951	150.000	
Lausin Henri	d°				123.000	
Lauwers François	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Leclercq René	Coursier	1 ^{re}	100	1-12-1950	150.000	
Marchand Lucien	d°	1 ^{re}	100	1-12-1950	150.000	Démissionnaire au 1-11-1951.
Mazelin Henri	d°	1 ^{re}	100	1-8-1951	150.000	
Mermilliot Roger	d°	1 ^{re}	100	1-8-1950	150.000	
Moraux Francis	d°	1 ^{re}	100	1-12-1950	150.000	
Moutier Jean	d°				135.000	
Philippe René	d°				135.000	
		1 ^{re}	100	1-11-1950	150.000	
Pinte René	d°	1 ^{re}	100	1-2-1950	150.000	
Plaisant Claude	d°	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	
Rouzé Maurice	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Schacht Jean	Coursier	2 ^e	106	1-2-1951	158.000	Appelé sous les drapeaux.
Simoens Georges	d°				123.000	
Soyer Serge	d°	1 ^{re}	100	1-5-1951	150.000	
Tredez Lucien	d°	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	
Vaillant Henri	d°	1 ^{re}	100	1-12-1948	150.000	Appelé sous les drapeaux.
Verro Emile	d°	2 ^e	106	1-5-1951	158.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Bert Jean	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-5-1951	217.000	Nommé commis le 1-11-1951.
Blanckaert Raymonde	d ^o	5 ^e	139	1-9-1951	217.000	
Bocarne Marcel	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
Capy Charles	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Damez Angèle	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-4-1950	205.000	
Debay Yvette	d ^o	1 ^{re}	110	1-8-1951	166.000	
Decamps Albertine	d ^o	4 ^e	132	1-1-1949	205.000	
Declerck Georges	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
Delahousse Marie-Louise ...	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-8-1951	217.000	
Delecourt Maria	d ^o	1 ^{re}	110	18-9-1951	166.000	Entrée le 18-9-1951.
Devallée Marie-Thérèse ..	d ^o	5 ^e	132	1-5-1951	217.000	
Deligne Maurice	d ^o	2 ^e	118	1-9-1950	180.000	
Dumoulin Simone	d ^o	4 ^e	132	1-11-1950	205.000	
Février André	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
François Camille	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Ghiandai Yvonne	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-1-1950	217.000	
Lorthois Victor	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
Patteuws Pierre	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-2-1951	192.000	
Procureur André	d ^o	1 ^{re}	110	1-1-1951	166.000	
Rousseau Berthe	d ^o	6 ^e	146	1-12-1947	230.000	Nommée commis le 1-11-1951.
Ternin-Rozat Simone	d ^o	4 ^e	132	1-11-1950	205.000	
Vandermoere Emilie	d ^o	1 ^{re}	110	1-7-1951	166.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Villaume Françoise	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-9-1951	166.000	
Wallaert Christiane	d°	1 ^{re}	110	1-2-1951	166.000	
<i>2° Division - 2° Bureau :</i>						
Appencourt Marcel	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	
Canler Georges	d°	5 ^e	139	1-2-1949	217.000	
Chatroussat Marcel	d°	5 ^e	139	1-3-1947	217.000	
Delassus Albert	d°	6 ^e	146	1-11-1947	230.000	
		7 ^e	153	1-11-1951	242.000	
Dufermont Achille	d°	5 ^e	139	1-1-1950	217.000	
Kuntz Charles	d°	3 ^e	125	1-12-1950	192.000	
Lust Séraphin	d°	5 ^e	139	1-8-1949	217.000	
Maillet Alfred	d°	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	
Monnier Albert	d°	4 ^e	132	1-3-1951	205.000	
Rackelboom Marie	d°	4 ^e	132	1-9-1950	205.000	
Raymackers Norbert	d°	1 ^{re}	110	1-1-1951	166.000	
Somerlinck Maurice	d°	6 ^e	146	1-10-1949	230.000	
Stichelbaut Jean	d°	4 ^e	132	1-10-1949	205.000	
Uyterhaeghe Gaston	d°	5 ^e	139	1-2-1949	217.000	
Vandevelde André	d°	5 ^e	139	1-7-1950	217.000	
Vantroost Julien	d°	7 ^e	153	1-8-1950	242.000	
Verstiggelen Jean	d°	1 ^{re}	110	1-9-1950	166.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2° Divison - 3° Bureau :</i>						
Auvret Agnès	Expéditionnaire	5°	139	1-3-1950	217.000	
Vasset Louis	d°	7°	153	1-2-1950	242.000	
<i>Service de la Famille :</i>						
Boquillon Maria	Femme de service	4°	118	1-6-1951	180.000	
Caron Marie-Thérèse	Expéditionnaire	3°	125	1-6-1949	192.000	
Delannoy Huguette	d°	4°	132	1-4-1951	205.000	
Delattre Suzanne	Infirmière	2°	253	1-1-1951	428.000	
Demaily Marie-Louise	Expéditionnaire	5°	139	1-5-1951	217.000	
Denys Marie-Thérèse	Infirmière	2°	253	1-1-1951	428.000	
Didelot Rachel	Expéditionnaire	2°	118	1-5-1951	180.000	
Dron Marie-Thérèse	Infirmière	2°	253	1-1-1951	428.000	
Fiacre Claudine	Aide Médico-sociale	2°	194	1-1-1951	314.000	
Fournier Lucienne	Expéditionnaire	4°	132	1-2-1951	205.000	
Isblé Henri	d°	6°	146	1-4-1951	230.000	
Klein Eugénie	d°	3°	125	1-8-1951	192.000	
Lefebvre Denise	d°	3°	125	1-11-1948	192.000	
		4°	132	1-11-1951	205.000	
Legaye Marthe	d°	4°	132	1-5-1951	205.000	
Lemoine Pauline	d°	5°	139	1-3-1951	217.000	
Lequint Jeanne	d°	4°	132	1-2-1951	205.000	
Lestienne Madeleine	d°	7°	153	1-11-1948	242.000	
		8°	160	1-11-1951	254.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Noël Virginie	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-10-1948	192.000	
		4 ^e	132	1-10-1951	205.000	
Pelletier Marguerite	Infirmière	2 ^e	253	1-1-1951	428.000	
Van Audenaerde Albert	Expéditionnaire	8 ^e	160	1-4-1949	254.000	
Vienne Elvire	d ^o	4 ^e	132	1-8-1950	205.000	
Wantiez Emilienne	d ^o	4 ^e	132	1-8-1949	205.000	
<i>Vestiaire Municipal :</i>						
Beve Alphonsine	Lingère	5 ^e	124	1-7-1951	191.000	
Brevet Emilie	d ^o	4 ^e	118	1-6-1949	180.000	
Brohet Simone	d ^o	5 ^e	124	1-7-1951	191.000	
Detée Marguerite	d ^o	1 ^{re}	100	1-2-1951	150.000	
Dumetz Marthe	d ^o	5 ^e	124	1-7-1951	191.000	
Gomanne Julienne	d ^o	3 ^e	112	1-10-1950	169.000	
Grandsir Fernande	d ^o	5 ^e	124	1-8-1951	191.000	
Montagne Flore	d ^o	1 ^{re}	100	1-6-1951	150.000	
Pérignon Madeleine	d ^o	5 ^e	124	1-8-1951	191.000	
Sleghem Lucie	d ^o	4 ^e	118	1-11-1949	180.000	
Van Hersecke Alice	d ^o	3 ^e	112	1-1-1951	169.000	
Thibaut Virginie	d ^o	1 ^{re}	100	1-7-1951	150.000	
Vandenplas Jeanne	d ^o	3 ^e	112	1-7-1950	169.000	
Wante Blanche	d ^o	4 ^e	118	1-2-1951	180.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins » :</i>						
Cavrot Irène	Aide-Cuisinière	7 ^e	130		202.000	
Gheeraert Marcelle	Femme de service	1 ^{re}	100	1-4-1951	150.000	
Lamy Emilienne	Femme de service	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	
Leconte Marguerite	Gardiennne	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	
Masson Marie-Claire	d ^o	1 ^{re}	100	1-10-1950	150.000	Démissionnaire le 1-11-1951.
<i>Garderie d'enfants « Les P'tits Pouchins » :</i>						
Dubois Antoinette	Gardiennne	1 ^{re}	100	1-10-1950	150.000	
Vanhecke Julienne	Femme de service	1 ^{re}	100	1-10-1950	150.000	
<i>Œuvre Suisse d'Entr'aide ouvrière :</i>						
Barra Rose	Lingère	7 ^e	145		228.000	
Bonnier Noëlla	Aide puéricultrice	6 ^e	160		254.000	
Bourgois Pauline	Femme de service	2 ^e	106	1-10-1949	158.000	
		3 ^e	112	1-10-1951	169.000	
Bracq Jeanne	d ^o	1 ^{re}	100	1-10-1949	150.000	
		2 ^e	106	1-10-1951	158.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Cadart Marie	Femme de service	2 ^e	106	1-10-1949	79.000	1/2 vacation.
		3 ^e	112	1-10-1951	84.500	1/2 vacation.
Desmonts Andrée	Auxiliaire puéricultrice	4 ^e	170		272.000	
Duquesne Maurice	Concierge	6 ^e	146		230.000	Logé par nécessité de service.
Duquesne Pauline	Femme de service	2 ^e	106	1-1-1950	79.000	1/2 vacation.
Frescaline Cécile	Aide puéricultrice	6 ^e	160		254.000	
Fruleux Paul	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Hollemart Léontine	Femme de service	2 ^e	106	1-4-1950	79.000	1/2 vacation.
Lanckman Monique	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	20-9-1951	149.400	En fonctions le 20-9-51.
Roge Claude	Aide puéricultrice	6 ^e	160		254.000	
Rohart Louise	Aide lingère	7 ^e	130		202.000	
Stackurska Anna	Aide puéricultrice	6 ^e	160		254.000	
<i>3^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Borkowski Jeanine	Expéditionnaire	2 ^e	118	1-11-1950	180.000	
Deflandre Marie	d ^e	1 ^{re}	110	1-6-1951	166.000	
Lasseaux Andrée	d ^e	5 ^e	139	1-7-1951	217.000	
<i>3^e Division - 2^e Bureau :</i>						
Debou Ernest	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-6-1951	205.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Touratier Laure	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-9-1951	166.000	
Vacossin Odette	d°	5 ^e	139	1-3-1951	217.000	
Agneray Jeanne	d°	6 ^e	146	1-7-1951	230.000	Nommée commis le 1-11-1951.
Brisy Marie-Louise	d°	5 ^e	139	1-1-1951	217.000	
Delefosse Yvonne	d°	6 ^e	146	1-6-1951	230.000	
Dufour Germaine	d°	7 ^e	153	1-8-1949	242.000	
Gabert Pauline	d°	6 ^e	146	1-9-1951	230.000	Nommée commis le 1-11-1951.
Ghesquier Gilberte	d°	3 ^e	125	1-8-1950	192.000	
Heynderickx Jeanne	d°	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	
Leroux Henriette	d°	4 ^e	132	1-8-1949	205.000	
Loock Eugène	d°	3 ^e	125	1-9-1951	192.000	Nommé commis le 1-11-1951.
Martin Renée	d°	3 ^e	125	1-2-1949	192.000	
Hennin Fernande	d°	1 ^{re}	110	1-9-1951	166.000	
Moret Madeleine	d°	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	Nommée commis le 1-11-1951.
Rogeau Marie-Madeleine ...	d°	4 ^e	132	1-1-1949	205.000	
Saint Pol Michel	Coursier				135.000	
Vanhoutte Gaston	Expéditionnaire	2 ^e	118	1-1-1950	180.000	Libéré de ses obligations militaires reprend son service le 1-11-1951.
Wibaux Yvonne	d°	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>3^e Division - 4^e Bureau :</i>						
Arnouts Robert	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-12-1949	217.000	
Carrez Louise	d ^o	7 ^e	153	1-2-1950	242.000	
Degrave André	d ^o	2 ^e	118	1-11-1948	180.000	
		3 ^e	125	1-11-1951	192.000	
Rohaut Simone	d ^o	5 ^e	139	1-1-1951	217.000	
Sézille Claude	d ^o	2 ^e	118	1-10-1949	180.000	
		3 ^e	125	1-10-1951	192.000	
Villette André	d ^o	3 ^e	125	1-9-1951	192.000	
Vitse Denise	d ^o	5 ^e	139	1-8-1951	217.000	
Willemot Raymonde	d ^o	6 ^e	146	1 11-1947	230.000	
		7 ^e	153	1-11-1951	242.000	
<i>4^e Division - Education Physique :</i>						
Buyck Gaston	Surveillant terrain de jeux	4 ^e	118	1-5-1950	180.000	
Lemaire Jules	Concierge	2 ^e	106	1-2-1950	158.000	
De Swae Victor	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Tredez Eugène	d ^o	7 ^e	130		202.000	
<i>4^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Agneray Marie	Femme de service	2 ^e	106	1-6-1950	158.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Augez Maria	Femme de service	3 ^e	112	1-6-1949	169.000	En congé sans solde à compter du 26-2- 1951.
Baron Georgette	Concierge	1 ^{re}	100	1-6-1951	150.000	Logée par nécessité de service.
Briffaut Céline	Femme de service	4 ^e	118	1-2-1951	180.000	
Cocheteux Angèle	Concierge	1 ^{re}	100	1-4-1950	150.000	Logée par nécessité de service.
Cornil Marthe	Femme de service	3 ^e	112	1-5-1950	169.000	
Cousin Madeleine	d ^o	5 ^e	124	1-9-1951	191.000	
Delecourt Denise	d ^o	3 ^e	112	1-11-1950	169.000	
De Leers Germaine	d ^o	1 ^{re}	100	1-4-1950	150.000	
Duvivier Jeanne	d ^o	1 ^{re}	100	1-8-1950	150.000	
Geva Raymonde	d ^o	1 ^{re}	100	1-12-1949	150.000	
Goeminne Berthe	d ^o	4 ^e	118	1-2-1951	180.000	
Hernould Simone	d ^o	3 ^e	112	1-10-1949	169.000	
Legrand Marguerite	d ^o	2 ^e	106	1-9-1951	158.000	
Lemeunier Simone	d ^o	5 ^e	124	1-4-1951	191.000	
Leniart Jacqueline	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-5-1951	205.000	Nommée commis le 1-11-1951.
Mandar Emma	Femme de service	4 ^e	118	1-3-1951	180.000	
Mas Marcelle	d ^o	1 ^{re}	100	1-12-1950	150.000	
Neyts Eléonore	d ^o	4 ^e	118	1-1-1950	180.000	
Planque Jeanne	d ^o	1 ^{re}	100	1-10-1949	150.000	
		2 ^e	106	1-10-1951	158.000	
Raimbeau Geneviève	d ^o	4 ^e	118	1-1-1950	180.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Salomez Madeleine	Femme de service	3 ^e	112	1-4-1951	169.000	
Smets Alice	d ^o	1 ^{re}	100	1-2-1950	150.000	
Tripou Raymonde	d ^o	2 ^e	106	1-5-1951	158.000	
Van de Walle Léonie	d ^o	3 ^e	112	1-6-1950	169.000	
Veys Georgette	d ^o	4 ^e	118	1-11-1948	180.000	
		5 ^e	124	1-11-1951	191.000	
Villalba Georgette	d ^o	5 ^e	124	1-1-1951	191.000	
<i>Institut Diderot :</i>						
Anno Maxime	Contremaitre	7 ^e	180		290.000	
Bernard Ernestine	Femme de service	3 ^e	112	1-4-1951	169.000	
Desieter Marie	d ^o	3 ^e	112	1-9-1951	169.000	
Desrumaux Jean	Manœuvre	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Duhamel Maria	Femme de service	3 ^e	112	1-1-1949	169.000	
Godefroy Pierre	Manœuvre	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Herbin Angèle	Femme de service	3 ^e	112	1-1-1949	169.000	
Houzet Jean-Baptiste	Manœuvre	4 ^e	(1)	1-8-1950	227.000	
Leclercq Louise	Femme de service	3 ^e	112	1-12-1948	169.000	
Paolo Léontine	d ^o	2 ^e	106	1-9-1951	158.000	
Vanhulle René	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
<i>Lycée Fénelon :</i>						
Bronsart Marguerite	Dépensière	7 ^e	135	1-2-1951	210.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Roeder Emile	Chauffeur mécanicien	7 ^e	145		228.000	
Van Dionant Philippine ...	Concierge	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	Logée par nécessités de service.
<i>Bibliothèque Municipale :</i>						
Bauduin Raymond	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-9-1951	192.000	
Poutrain Robert	"	3 ^e	125	1-9-1951	192.000	Nommé commis le 1-11-1951.
<i>4^e Division - 2^e Bureau :</i>						
Lemoine Paul	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	
<i>Conservatoire :</i>						
Didelot Madeleine	Femme de service	4 ^e	118	1-11-1950	180.000	
<i>Ecole des Beaux-Arts :</i>						
Bouchez Fernande	Femme de service	1 ^{re}	100	1-3-1951	150.000	
Decoene Rachel	d ^e	1 ^{re}	100	1-3-1951	75.000	1/2 vacation.
Moncheaux Marceau	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Palais des Beaux-Arts :</i>						
Dehaese Julienne	Femme de service	4 ^e	118	1-5-1951	180.000	
Galbrun André	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Leclercq Voltaire	d ^o	7 ^e	100		150.000	
Nachtergaele François	Surveillant	5 ^e	124	1-9-1951	191.000	
Planque Edmond	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Victor Robert	Surveillant	4 ^e	118	1-1-1951	180.000	
<i>Musée d'Histoire Naturelle :</i>						
Denève Albert	Surveillant	1 ^{re}	100	1-12-1949	50.000	1/3 de vacation.
Delmasure Auguste	d ^o	3 ^e	112	1-1-1951	56.333	1/3 de vacation.
Gaulon Henri	d ^o	1 ^{re}	100	1-10-1950	50.000	1/3 de vacation.
Pierchon Ernest	d ^o	3 ^e	112	1-1-1951	56.333	1/3 de vacation.
<i>Musée Industriel et Commercial :</i>						
Lejeune Lucien	Expéditionnaire	6 ^e	146	1-7-1950	230.000	
Lespagnol Paul	Veilleur de nuit	7 ^e	100		150.000	
Vandendaele Marcel	Expéditionnaire	6 ^e	146	1-9-1951	230.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Théâtres :</i>						
Colin Emilienne	Femme de service	4 ^e	118	1-8-1951	180.000	
Collignon Gustave	Machiniste	7 ^e	145		228.000	
Confrère Maurice	d ^o	4 ^e	(1)	1-8-1951	269.000	
Cornil Emile	Manutentionnaire	2 ^e	(1)	1-12-1950	270.000	
Debacker Pauline	Femme de service	1 ^{re}	100	1-11-1949	150.000	
		2 ^a	106	1-11-1951	158.000	
Depil Robert	Machiniste	2 ^a	(1)	1-10-1950	308.000	
Despres Joseph	Electricien-mécanicien	7 ^e	170		272.000	
Drolez André	Machiniste	4 ^e	(1)	1-4-1951	269.000	
Duchateau Jeanne	Femme de service	3 ^e	112	1-11-1948	169.000	
		4 ^e	118	1-11-1951	180.000	
Dumont Julienne	d ^o	4 ^e	118	1-7-1951	180.000	
Etchegaray Julien	Machiniste	2 ^e	(1)	1-5-1951	308.000	
Ghesquier Mathilde	Femme de service	3 ^e	112	1-10-1948	169.000	
		4 ^e	118	1-10-1951	180.000	
Lecocq Albert	Machiniste	7 ^e	145		228.000	
Parent Georges	Electricien-mécanicien	7 ^e	170		272.000	
Plancke Madeleine	Femme de service	4 ^e	118	1-1-1950	180.000	
Van Noten Rachel	d ^o	3 ^e	112	1-3-1951	169.000	
Vergucht Julienne	d ^o	3 ^e	112	1-11-1948	169.000	
		4 ^e	118	1-11-1951	180.000	
<i>Collège Valentine Labbé :</i>						
Dene Marie-Jeanne	Femme de service	1 ^{re}	100	1-1-1951	150.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Hallez Marie	Femme de service	4 ^e	118	1-3-1950	180.000	
Pluquet Jean-Baptiste	Manœuvre	5 ^e	(1)	1-4-1950	106.500	Rayé des cadres le 5-11-51. 1/2 vacation.
Rozies Jacqueline	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-8-1951	166.000	
Datiche Emilien	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	Embauché le 5-11- 1951.
Dubreucq Germaine	Femme de service	1 ^{re}	100	1-11-1951	150.000	Embauché le 18-10- 1951.
<i>Ecole Jean Macé :</i>						
Charlet Marie	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-4-1950	192.000	
Dengremont Robert	d ^a	5 ^e	139	1-4-1949	217.000	
<i>Wormhoudt :</i>						
Bommelaere Victor	Terrassier	7 ^e	135		210.000	
Kerckhove Michel	Chef d'équipe	7 ^e	180		290.000	
Brybaert Emile	Terrassier	7 ^e	135		210.000	
Delautre Daniel	d ^o	7 ^e	135		210.000	
Deldique Omer	d ^o	7 ^e	135		210.000	
Devecq Victor	d ^o	7 ^e	135		210.000	
Macker Pierre	d ^o	7 ^e	135		210.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>4^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Behey Marguerite	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-2-1949	205.000	
Blanckaert Eugénie	Aide-cuisinière	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Coine Gustave	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-10-1950	166.000	
Debacker François	Magasinier	4 ^e	118	1-8-1950	180.000	
Decuyper Mathilde	Femme de service	1 ^{re}	100	1-9-1951	150.000	
Delecroix Julienne	Aide-cuisinière	7 ^e	130		202.000	
De Maen Fernande	d ^o	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Dompsin Fernande	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Dourlant Albertine	d ^o	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Dubreucq Simone	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-12-1948	192.000	
Gras Liliane	Aide-cuisinière	7 ^e	130		202.000	
Hecquet Germaine	Femme de service	1 ^{re}	100	1-10-1950	150.000	
Lagneau Léontine	Aide-cuisinière	7 ^e	130		202.000	
Herremy Lucie	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Lagache Madeleine	Cuisinière	5 ^e	(1)	1-4-1951	250.000	
Lemoine Jules	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Marchand Marguerite	Aide-cuisinière	7 ^e	130		202.000	
Margat Oscar	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Liagre Julia	Aide-cuisinière	7 ^e	130		202.000	
Piedeloup Pauline	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Sanctorum Louise	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Serrure Marthe	d ^o	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Tellier Alice	d ^o	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Tribout Jacqueline	d ^o	7 ^e	130		202.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Tumelaire Suzanne	Aide-cuisinière	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Van Seuningen Berthe	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Verdière Madeleine	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Verstiggelen Alfred	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-2-1951	217.000	
Vonck Jeanne	Aide-cuisinière	5 ^e	(1)	1-2-1951	213.000	
Rigaut Paule	d ^o	7 ^e	130		202.000	En fonctions le 9-11-1951.
<i>5^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Looten Jacqueline	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-2-1951	166.000	Nommée commis le 1-11-1951.
<i>Bains Liberté :</i>						
Detemmerman Victoria	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-12-1950	205.000	
Ghesquière Elise	Femme de service	3 ^e	112	1-4-1949	169.000	
Nonnon Adèle	Baigneuse	7 ^e	125		192.000	
<i>Bains Moulins :</i>						
Meunier Raymonde	Baigneuse	7 ^e	125		192.000	
<i>Bains Maracci :</i>						
Petit Raphaël	Baigneur	7 ^e	125		192.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>5^e Division - 2^e Bureau :</i>						
Delecluse Lucile	Expéditionnaire	5 ^o	139	1-5-1951	217.000	1/2 vacation.
Denneulin Marguerite	d ^o	6 ^o	146	1-5-1949	230.000	
Lemahieu Jeanne	Aide médico-sociale	2 ^e	194	1-1-1951	157.000	
Vincent Laure	Expéditionnaire	4 ^o	132	1-12-1949	205.000	
<i>Service Municipal du Logement :</i>						
Rotsaert Lucienne	Expéditionnaire	3 ^o	125	1-4-1949	192.000	
Vuylsteke Josette	d ^o	3 ^o	125	1-10-1950	192.000	
SERVICES TECHNIQUES °						
<i>Bureau de l'Ingénieur en Chef :</i>						
Vandevyver Simone	Expéditionnaire	1 ^o	110	1-6-1951	166.000	
<i>Urbanisme et Gestion des Biens :</i>						
Cappe Berthe	Expéditionnaire	4 ^o	132	1-10-1949	205.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Dubois Raymond	Expéditionnaire	1 ^o	110	1-11-1950	166.000	
<i>Propreté Publique :</i>						
Billiau Léon	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Bruyer Louis	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Castelain Désiré	Palefrenier	7 ^e	135		210.000	
Chrétien Léon	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Coppens François	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Daneels François	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Delecroix Auguste	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Delrœux Honoré	d ^o	7 ^e	125		192.000	
De Martelaere Robert	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Denis Marcel	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Desmet Charles	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	
Donck Paul	d ^o	7 ^e	135		210.000	
Dupire Marcel	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Dupont Emile	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Geirnaert Paul	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Godfrin Joseph	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Hoogstoel Camille	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Imbrasse Hector	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	
Lamerand Pierre	Expéditionnaire	2 ^e	118	1-2-1950	180.000	Libéré de ses obligations militaires, reprend son service le 22-10-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Leclercq Jules	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	
Lenoir Régis	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Leperck Paul	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
Lossery Marcel	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Marescaux Henri	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Meurillon Marcel	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Moerman François	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Montois Auguste	Manceuvre	7 ^e	130		202.000	
Moons Raymond	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Pierre Charles	d ^o	7 ^e	135		210.000	
Rasseneur Lucien	Bourellier-sellier	7 ^e	170		272.000	
Rogie Emile	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Salomé Maurice	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	
Suve Louis	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Thyl René	Palefrenier	7	135		210.000	
Torfs Arthur	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Vandaelen Henri	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	
Vanderust Alphonse	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Van de Weghe Arthur	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Vanhuffel Alphonse	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Van Kerckove Joseph	Cantonnier	7 ^e	125		192.000	
Van Laecke Charles	d ^o	7 ^e	125		192.000	
Van Schoor Jean-Baptiste ..	Charretier	7 ^e	135		210.000	
Van Waes Julien	Egoutier éboueur	7 ^e	135		210.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service des Transports :</i>						
Huet Clotaire	Electricien mécanicien	2 ^e	(1)		345.000	
Lutun Victor	Aide-mécanicien	7 ^e	130		202.000	
Marmet Roger	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-11-1951	166.000	Embauché le 26-10-1951.
Mehut Louis	Chauffeur P. L.	6 ^e	188	1-8-1951	305.000	
Scavo René	Apprenti mécanicien	7 ^e	130		202.000	Appelé sous les drapeaux.
<i>Service des Eaux :</i>						
Wanaverbecq Léon	Contrôleur des eaux	2 ^e	106	1-11-1949	158.000	
		3 ^e	112	1-11-1951	169.000	
<i>Service de la Voie Publique :</i>						
Catel Louis	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-11-1948	217.000	
		6 ^e	146	1-11-1951	230.000	
Maréchal Luce	d ^e	1 ^{re}	110	1-7-1951	166.000	
Pluquet Albert	Paveur	5 ^e	(1)	1-11-1949	250.000	
		4 ^e	(1)	1-11-1951	269.000	
		2 ^e	(1)	1-7-1951	270.000	
Penninger François	Terrassier	2 ^e	(1)	1-7-1951	270.000	
Roseuw Napoléon	Maçon égoutier	7 ^e	145		228.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service d'Architecture :</i>						
Desmarescaux Jacques	Expéditionnaire	1 ^{re}	110	1-1-1951	166.000	
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>						
Bauweraerts René	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	En fonctions le 29 Octobre 1951.
Cambier Louis	d ^o	7 ^e	130		202.000	
Demeyer Joseph	Jardinier	3 ^e	(1)	1-12-1949	287.000	
Deroubaix Charles	Manœuvre	3 ^e	(1)	1-6-1949	242.000	
Descamps Jean-Baptiste ...	d ^o	4 ^e	(1)	1-10-1950	227.000	
Dinant Jules	Jardinier	7 ^e	145		228.000	
Dorangeville Albert	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Duflot Arthur	Jardinier	7 ^e	145		228.000	
Godefroy Marceau	Manœuvre	2 ^e	(1)	1-12-1949	256.000	
Labiaux Gustave	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-2-1949	192.000	
Lepius Laurent	Chef d'équipe 1 ^{re} catégorie	7 ^e	180		290.000	
Maes Albert	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Marit Robert	Aide-jardinier	1 ^{re}	100	1-6-1950	150.000	
Mazingue Julien	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	Appelé sous les dra- peaux.
Segers Albéric	Terrassier	5 ^e	(1)	1-4-1950	223.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Vandecotte Michel	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Vandorpe François	Aide-jardinier	7 ^e	130		202.000	
Van Lancker Auguste	Terrassier	2 ^e	(1)	1-9-1951	270.000	
<i>Service d'Exécution des Travaux en Régie :</i>						
Bentein Romanie	Femme de service	3 ^e	112	1-1-1950	169.000	
Bernaert Jules	Peintre décorateur	4 ^e	(1)	1-7-1950	305.000	
Boone Germaine	Femme de service	3 ^e	112	1-7-1950	169.000	
Buisset Gaston	Menuisier-charpentier	7 ^e	170		272.000	
Courtecuisse Emma	Femme de service	4 ^e	118	1-8-1949	180.000	
Deffrenne Solange	d ^o	1 ^{re}	100	1-7-1950	150.000	
Demouvoux Léonie	d ^o	4 ^e	118	1-2-1951	180.000	
Devos Hortense	Femme de service	3 ^e	112	1-10-1950	169.000	
Doniack Stéphane	Peintre décorateur	7 ^e	170		272.000	
Duquesnoy René	Expéditionnaire	3 ^e	125	1-9-1951	192.000	
Gossens Germaine	Femme de service	3 ^e	112	1-6-1949	169.000	
Kubiak Antoine	Démolisseur	5 ^e	(1)	1-4-1950	223.000	
Lagache Louis	Manutentionnaire	7 ^e	135		210.000	
Lava Gaston	Manœuvre	7 ^e	130		202.000	
Lavieville Lucienne	Femme de service	4 ^e	118	1-6-1950	180.000	
Leroy Flore	d ^o	1 ^{re}	100	1-11-1949	150.000	
		2 ^e	106	1-11-1951	158.000	
Levrague Andréa	d ^o	1 ^{re}	100	1-4-1951	150.000	

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Maillot Alphonsine	Femme de service	4 ^e	118	1-5-1949	180.000	
Menez Coralie	d ^o	3 ^e	128	1-8-1951	198.000	
Mercier Lucien	Surveillant de travaux	7 ^e	180		290.000	
Mollet Nelly	Femme de service	4 ^e	118	1-7-1951	180.000	
Paris Clotilde	d ^o	2 ^e	106	1-1-1951	158.000	
Piau Fernand	Carreleur mosaïste	6 ^e	(1)	1-7-1950	266.000	
Pluche Lucienne	Femme de service	1 ^{re}	100	1-6-1950	150.000	
Polfiet Marie	d ^o	3 ^e	112	1-5-1949	169.000	
Pouille Désiré	Manutentionnaire	7 ^e	135		210.000	
Prettre Georges	Terrassier	3 ^e	(1)	1-11-1949	255.000	
		2 ^e	(1)	1-11-1951	270.000	
Rosselle Léonie	Femme de service	3 ^e	112	1-10-1950	169.000	
Sense Germaine	d ^o	4 ^e	118	1-8-1949	180.000	
Sthoer Claudine	d ^o	2 ^e	106	1-3-1951	158.000	
Truyen Charles	Démolisseur	5 ^e	(1)	1-5-1950	223.000	
Vandriessche Guillaume	Menuisier-ébéniste	7 ^e	170		272.000	
Van Son Marcel	Terrassier	5 ^e	(1)	1-4-1950	223.000	
Van Wynsberghe Marie-L..	Femme de service	2 ^e	106	1-10-1949	158.000	
		3 ^e	112	1-10-1951	169.000	
Vergult Madeleine	Expéditionnaire	5 ^e	139	1-1-1951	217.000	
<i>Service Electrique :</i>						
Depretère Julien	Aide-électricien	7 ^e	130		202.000	Libéré de ses obligations militaires reprend ses fonctions le 29-10-1951.

NOM et PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service des Installations Thermiques et Mécaniques :</i>						
Brugniel Antoine	Manœuvre	5 ^e	(1)	1-4-1950	213.000	
Salomé Marcel	d ^o	2 ^e	(1)	1-5-1951	256.000	
AGENTS PARTIS						
<i>2^e Division :</i>						
Ocelez Eugène	Expéditionnaire	6 ^e	146	1-5-1948	230.000	Rayé des cadres le 1-10-1951.
<i>4^e Division :</i>						
Vanhoutte Nelly	Expéditionnaire	4 ^e	132	1-9-1949	205.000	Rayée des cadres le 1-10-1951.
Debruyne Renée	Concierge	3 ^e	112	1-3-1951	169.000	Rayée des cadres le 1-10-1951.
<i>Institut Diderot :</i>						
Crombet Arthur	Surveillant de travaux	7 ^e	180		290.000	Démisionnaire le 1-10-1951.
<i>Ecole Valentine Labbé :</i>						
Delannoy Angèle	Femme de service	1 ^{re}	100	1-11-1949	150.000	Démisionnaire le 1-10-1951.
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>						
Louchart Etienne	Manœuvre	2 ^e	(1)	1 5 1951	256.000	Rayé des cadres le 24-9-1951.

(1) Echelle de traitements fixée par Délibération n° 3438 du 23 Novembre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE ET AUXILIAIRE. — Service du logement.

Arrêté n° 6523 du 22 Novembre 1951

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juillet 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 Août 1951, relative à la prise en charge, par la ville, du service municipal du logement.

Article 1. — Les agents ci-après désignés restent affectés, jusqu'à nouvel ordre, au Service Municipal du Logement :

NOMS	GRADE	Cadre
Lenain Germaine	Rédactrice	Titulaire
Legros Jean	Commis d'administration faisant fonction de contrôleur	
Wartel René	d°	d°
Serpaud Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	d°
Rotsaert Lucienne	Expéditionnaire	Auxiliaire
Vuylsteke Josette	d°	d°

PERSONNEL TITULAIRE. — Transformation d'emplois.

Arrêté n° 6642 du 17 Décembre 1951

Vu notre délibération en date du 26 Juillet 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 1er Décembre 1951, autorisant la transformation du chef peseur et du receveur en receveur principaux, et des peseurs en receveurs.

Article 1. — La situation des agents ci-dessous désignés est modifiée comme suit à compter du 1er Décembre 1951 :

NOM, PRENOMS	EMPLOI	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Dutrieux Hubert ..	Receveur principal	1 ^{re}	240	403.000	1-10-1950
Lorthioir André ...	d°	1 ^{re}	240	403.000	1-10-1950
Castelain Camille .	Receveur	1 ^{re}	230	383.000	16-7-1941
Claes Henri	d°	1 ^{re}	230	383.000	1-10-1950
Derieppe Henri ...	d°	4 ^e	178	287.000	1-5-1950

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 6543 du 27 Novembre 1951

Article 1. — Une indemnité de 200 frs par mois est allouée à M. Albert Hacot, coursier affecté au 4^e bureau de la 1^{re} Division, qui utilise sa bicyclette personnelle pour les besoins du service.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6381 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Une prime de technicité de 500 frs par mois est allouée à Mme Leroux Henriette, née Ghesquière, expéditionnaire auxiliaire chargée des fonctions de dactylographe au 3^e bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6647 du 18 Décembre 1951

Article 1. — Une prime de technicité de 500 frs par mois est allouée à Mlle Simone Vandevyver, expéditionnaire auxiliaire chargée des fonctions de dactylographe aux Services Techniques (Bureau de M. l'Ingénieur en Chef).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 6686 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Une retenue de 1/60 est effectuée sur le traitement de Mlle Marguerite Dété, lingère, affectée à la 2^e Division, Service de la Famille.

Arrêté n° 6486 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Une retenue de 5/60^e, est effectuée sur le traitement de M. Victor Lutun, aide-mécanicien, affecté au Garage Municipal.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 6450 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mme Yvonne Delefosse, née François, expéditionnaire auxiliaire, affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est mise à demi-traitement à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6569 du 4 Décembre 1951

Article 1. — Le traitement de Mme Yvonne Délefosse, née François, expéditionnaire auxiliaire, affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est rétabli à compter du 16 Novembre 1951.

Arrêté n° 6367 du 25 Octobre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Albert Demeulemester est supprimé à compter du 14 Octobre 1951.

Arrêté n° 6287 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Descamps Jean-Baptiste, manœuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, est supprimé à compter du 28 Septembre 1951.

Arrêté n° 6264 du 2 Octobre 1951

Article 1. — Mme Denise Dutilleux née Lorthiois, cuisinière affectée à la 2^e Division, cantine de l'Œuvre Suisse, en position de congé de maladie est mise à demi-traitement à compter du 8 Septembre 1951.

Arrêté n° 6542 du 27 Novembre 1951

Article 1. — M. François Camille, manœuvre affecté à la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 5 au 11 Novembre 1951 inclus. Son traitement est rétabli à compter du 12 Novembre 1951 date de sa reprise de travail.

Arrêté n° 6487 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Mme Marcelle Gheerart, née Hurtrez, femme de service affectée aux Petits Pouchins, 2^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement pour la période du

24 Octobre 1951 au 12 Novembre 1951 inclus. Son traitement est rétabli à compter du 13 Novembre 1951 date de sa reprise de travail.

Arrêté n° 6646 du 18 Décembre 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont abrogées et remplacées par les suivantes :

Mme Marcelle Gheerart, née Hurtrez, femme de service affectée aux P'tits Pouchins, 2^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement pour la période du 1^{er} au 12 Novembre 1951 inclus. Son traitement est rétabli à compter du 13 Novembre 1951, date de sa reprise de travail.

Arrêté n° 6484 du 16 Novembre 1951

Article 1. — M. Jean-Pierre Hof, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division est mis à demi-traitement à compter du 9 Novembre 1951.

Arrêté n° 6608 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

Article 2. — M. Jean-Pierre Hof, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 20 au 25 Novembre 1951. Son traitement est rétabli à compter du 26 Novembre 1951, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 6286 du 8 Octobre 1951

Vu notre arrêté en date du 20 Septembre 1951 par lequel M. Gaston Lava, manœuvre affecté au Service des Travaux en Régie, est mis à demi-traitement à compter du 8 Septembre 1951 ;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

Arrêté n° 6368 du 25 Octobre 1951

Article 1. — M. Gaston Lava, manœuvre affecté au Service des Travaux en Régie, en congé de maladie, est mis à demi-trai-

tement du 11 Octobre au 14 Octobre 1951 inclus. Son traitement est rétabli à compter du 15 Octobre 1951.

Arrêté n° 6449 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Gaston Lava, manœuvre affecté au Service des Travaux en Régie, est mis à demi-traitement à compter du 29 Octobre 1951.

Arrêté n° 6370 du 25 Octobre 1951

Article 1. — M. Laurent Leplus, chef d'équipe affecté au Service des Promenades et Jardins, en congé de maladie, est mis à demi traitement à compter du 17 Octobre 1951.

Arrêté n° 6525 du 23 Novembre 1951

Article 1. — M. Charles Pierre, charretier au Service de la Propreté Publique, absent pour accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 13 Novembre 1951.

Arrêté n° 6369 du 25 Octobre 1951

Article 1. — Mme Lucienne Pluche née Dubois, femme de service affectée au Service des Travaux en Régie, en congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 16 Octobre 1951.

Arrêté n° 6526 du 23 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de Mme Lucienne Pluche née Dubois, femme de service auxiliaire affectée au Service des Travaux en Régie, est supprimé à compter du 16 Novembre 1951.

Arrêté n° 6663 du 21 Décembre 1951

Article 1. — Mme Marie Polfiet née Verheylesonne, femme de service affectée au service des Travaux en Régie, en congé d'accident de travail, est mise à demi-traitement à compter du 8 Décembre 1951.

Arrêté n° 6441 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Mme Marthe Serrure née Caudelier, aide-cuisinière affectée à la 4^e Division, en congé d'accident de travail, est mise à demi-traitement à compter du 27 Octobre 1951.

Arrêté n° 6570 du 4 Décembre 1951.

Article 1. — Le traitement de Mme Marthe Serrure née Caudelier, aide-cuisinière affectée à la 4^e Division, est rétabli à compter du 19 Novembre 1951.

Arrêté n° 6285 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Le traitement de Mme Julienne Vanhecke née Bayard, femme de service, affectée à la Garderie des P'tits Pouchins, 2^e Division, est rétabli à compter du 25 Septembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Tableaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 6376 du 26 Octobre 1951

Vu nos arrêtés antérieurs fixant à compter du 1^{er} Janvier 1951, les tableaux d'avancement de classe du personnel municipal auxiliaire.

Article 1. — L'avancement de classe du Personnel Municipal Auxiliaire, est fixé ou modifié comme suit, en ce qui concerne les agents ci-après désignés :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Affectation	Classe	Traitement	Point de départ de la mesure et de l'ancienneté dans la classe
Van Hersecke Alice	Lingère	2 ^e D.	3 ^e	131.000	1 ^{er} Janvier 1951
Fiacre Claudine	Aide médico-sociale	d ^o	2 ^e	252.000	d ^o
Dron Marie-Thérèse	Infirmière	d ^o	2 ^e	347.000	d ^o
Vilalba Georgette	Femme de service	4 ^e D.	5 ^e	149.000	d ^o
Fournier Lucienne	Expéditionnaire	2 ^e D.	4 ^e	161.000	1 ^{er} Février 1951
Lequint Jeanne	d ^o	d ^o	4 ^e	161.000	d ^o
Lemoine Pauline	d ^o	d ^o	5 ^e	171.000	1 ^{er} Mars 1951
Van Noten Rachel	Femme de service	4 ^e D.	3 ^e	131.000	d ^o
Bert Jean	Expéditionnaire	2 ^e D.	5 ^e	171.000	1 ^{er} Mai 1951
Delevallée Marie-Th.	d ^o	2 ^e D.	5 ^e	171.000	d ^o
Tripon Raymonde	Femme de service	4 ^e D.	2 ^e	122.000	d ^o
Decluse Lucie	Expéditionnaire	5 ^e D.	5 ^e	171.000	d ^o
Bocquillon Maria	Femme de service	2 ^e D.	4 ^e	140.000	1 ^{er} Juin 1951
Debou Ernest	Expéditionnaire	3 ^e D.	4 ^e	161.000	d ^o
Delefosse Yvonne	d ^o	d ^o	6 ^e	182.000	d ^o
Beve Alphonsine	Lingère	2 ^e D.	5 ^e	149.000	1 ^{er} Juillet 1951
Dumetz Marthe	d ^o	d ^o	5 ^e	149.000	d ^o
Brohet Simone	d ^o	2 ^e D.	5 ^e	149.000	d ^o
Agneray Jeanne	Expéditionnaire	3 ^e D.	6 ^o	182.000	d ^o
Dumont Julienne	Femme de service	4 ^e D.	4 ^e	140.000	d ^o
Mollet Nelly	d ^o	Tx en Régie	4 ^e	140.000	d ^o
Delahousse Marie-L.	Expéditionnaire	2 ^e D.	5 ^e	171.000	1 ^{er} Août 1951
Cuvelier Marcelle	d ^o	Conten- tieux	5 ^e	171.000	d ^o
Blondiau Claude	Coursier	1 ^{re} D.	1 ^{re}	115.000	1 ^{er} Septembre 1951
Blanckaert Raymonde	Expéditionnaire	2 ^e D.	5 ^e	171.000	d ^o
Cousin Madeleine	Femme de service	4 ^e D.	5 ^e	149.000	d ^o
Desieter Marie	Femme de service	4 ^e D.	3 ^e	131.000	d ^o
Paolo Léontine	d ^o	d ^o	2 ^e	122.000	d ^o
Ghesquière Mathilde	d ^o	d ^o	3 ^e	131.000	1 ^{er} Octobre 1951
Van Wynsberghe Marie-L...	d ^o	Tx en Régie	3 ^e	131.000	d ^o

Arrêté n° 6514 du 22 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 30 Juin 1951 fixant le tableau d'avancement du personnel auxiliaire pour le mois de Juillet 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Voie Publique

Penninger François	Terrassier	2°	215.000	1-7-1951
--------------------	------------	----	---------	----------

Arrêté n° 6335 du 17 Octobre 1951

Vu notre arrêté en date du 23 Juillet 1951 fixant le tableau d'avancement du Personnel Municipal Auxiliaire du mois d'Août 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Travaux en Régie

Menez Coralie	Femme de Service	3°	155.000	1-8-1951
---------------	------------------	----	---------	----------

Arrêté n° 6515 du 22 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 23 Juillet 1951 fixant le tableau d'avancement du Personnel Municipal Auxiliaire pour le mois d'Août 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

4° Division - Théâtres

Confrère Maurice	Machiniste	4°	214.000	1-8-1951
------------------	------------	----	---------	----------

Arrêté n° 6516 du 22 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 28 Août 1951 fixant le tableau d'avancement du Personnel Municipal Auxiliaire pour le mois de Septembre 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Service des Jardins

Van Lancker Auguste	Terrassier	2°	215.000	1-9-1951
---------------------	------------	----	---------	----------

Arrêté n° 6485 du 16 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 21 Septembre 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal Auxiliaire pour le mois d'Octobre 1951.

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>5^e Division</i>				
Delecluse Lucie	Expéditionnaire	5 ^e	171.000	1-11-1951
<i>Service des Eaux</i>				
Wanaverbecq Léon	Contrôleur	3 ^e	131.000	1-11-1951
<i>Halles Centrales</i>				
Suin René	Expéditionnaire	4 ^e	161.000	1-11-1951
<i>Voie Publique</i>				
Catel Louis	Expéditionnaire	6 ^e	182.000	1-11-1951
<i>Travaux en Régie</i>				
Leroy Flore	Femme de service	2 ^e	122.000	1-11-1951

Arrêté n° 6518 du 22 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 15 Novembre 1951 fixant le tableau d'avancement du Personnel Auxiliaire pour le mois de Novembre 1951.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Travaux en Régie

Prettre Georges Terrassier 2^e 215.000 1-11-1951

Voie Publique

Pluquet Albert Pavieur 4^e 214.000 1-11-1951

Arrêté n° 6606 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Décembre 1951 :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Traitement	Indice	Ancien- neté dans la classe
<i>1^{re} Division</i>					
Nevelle Léontine	Expéditionnaire d°	5°	217.000	139	1-12-1951
Pasbecq Jeanne		3°	192.000	125	1-12-1951
<i>2^e Division</i>					
Appencourt Marcel ...	Expéditionnaire d°	4°	205.000	132	1 12-1951
Maillet Alfred		4°	205.000	132	1-12-1951
<i>3^e Division</i>					
Heyndrickx Jeanne ..	Expéditionnaire d°	4°	205.000	132	1-12-1951
Wibaux Yvonne		4°	205.000	132	1-12-1951
<i>4^e Division</i>					
Geva Raymonde	Femme de service d°	2°	158.000	106	1-12-1951
Leclercq Louise		4°	180.000	118	1-12-1951
Lemoine Paul	Expéditionnaire d°	4°	205.000	132	1-12-1951
Dubreucq Simone		4°	205.000	132	1-12-1951
Denève Albert	Surveillant	2°	158.000	106	1-12-1951
<i>Service des Promena- des et Jardins :</i>					
Demeyer Joseph	Jardinier	2°	308.000	208	1-12-1951
Godefroy Marceau ...	Manceuvre	1 ^{re}	270.000	185	1-12-1951

Arrêté n° 6625 du 14 Décembre 1951

Vu nos arrêtés n° 6376 du 26 Octobre 1951 et n° 6480 du 15 No-
vembre 1951 (avancement de classe).

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté n° 6480 du 15 No-
vembre 1951 sont rapportées en ce qui concerne Mmes Blanckaert-
Lemaire Raymonde, Delecluse Lucie.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations - Mutations - Traitements.

Arrêté n° 6446 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. René Bauweraerts, né à Lille, le 27 Janvier 1933, est nommé manœuvre à compter du 29 Octobre 1951.

Article 2. — M. Bauweraerts est affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 3. — M. Bauweraerts est versé dans la 7^e classe de son emploi indice 130, au traitement annuel de 158.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Il percevra en outre une indemnité de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Arrêté n° 6358 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services qu'il a effectués (6 ans 10 mois), le traitement de M. Jules Bernaert, peintre décorateur affecté au Service des Travaux en Régie, est modifié comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1948.

Peintre	4 ^e cl.	1-6-1947	158.000	effet	1-1-1948
			176.000	effet	1-6-1949
	3 ^e cl.	1-6-1949	188.000	effet	1-6-1949
			202.000	effet	1-6-1949
Peintre-Décorateur	4 ^e cl.	1-7-1950	224.000	effet	1-7-1950
			244.000	effet	25-12-1950

Arrêté n° 6448 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Emilien Datiche, né à Haubourdin, le 11 Avril 1915, est nommé manœuvre auxiliaire à compter du 5 Novembre 1951.

Article 2. — M. Datiche est affecté à la 4^e Division, Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé.

Article 3. — M. Datiche est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service, au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Arrêté n° 6344 du 19 Octobre 1951

Article 1. — Mme Mathilde Decuyper-Simoens, née le 27 Mars 1913 à Lille, est nommée femme de service.

Article 2. — Mme Decuyper est affectée à la 4^e Division à l'Ecole maternelle Ruault.

Article 3. — Mme Decuyper est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1951.

Arrêté n° 6687 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Mme Marie D'Hulster-Thémont, née le 14 Août 1902 à Quiévrain (Belgique), est nommée femme de service à demi-vacation affectée au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Mme D'Hulster est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 150.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6447 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mme Germaine Dubreucq, née à Lille le 13 Novembre 1931, est nommée femme de service auxiliaire à compter du 18 Octobre 1951.

Article 2. — Mme Dubreucq, est affectée à la 4^e Division, Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé.

Article 3. — Mme Dubreucq est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service au traitement annuel de 115.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Elle percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Arrêté n° 6676 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Claude Franssens, né le 10 Décembre 1936, à Lille, est nommé coursier à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Claude Franssens est affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Claude Franssens est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire, au traitement annuel de 123.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur. Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette, calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kms, soit 200 francs.

Arrêté n° 6674 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Claude Fretin, né le 27 Mai 1935 à Lille, est nommé coursier à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Claude Fretin est affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Claude Fretin est versé dans la catégorie du personnel auxiliaire au traitement annuel de 135.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6345 du 19 Octobre 1951

Article 1. — Mme Vve Germaine Hecquet-Delcroix, née le 17 Novembre 1902, à Abbeville, est nommée femme de service.

Article 2. — Mme Hecquet est affectée à la 4^e Division à l'Ecole Maternelle Chateaubriand.

Article 3. — Mme Hecquet est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de service, au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 Septembre 1951.

Arrêté n° 6321 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Mlle Monique Lanckman, née le 14 Juillet 1934 à Lille, est nommée expéditionnaire.

Article 2. — Mlle Lanckman est affectée à la 2^e Division, au Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière.

Article 3. — Mlle Lanckman est versée dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 115.200 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 Septembre 1951.

Arrêté n° 6394 du 2 Novembre 1951

Article 1. — M. Roger Marmet, né le 15 Février 1909 à Roubaix, est nommé expéditionnaire à compter du 26 Octobre 1951.

Article 2. — M. Marmet est affecté au Garage Municipal.

Article 3. — M. Marmet est versé dans le 1^{er} échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 128.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6323 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Mme Raymonde Meunier, née Pennequin, baigneuse affectée à la 5^e Division, établissement de bains de la rue des Sarrazins, est mutée, en la même qualité, à l'établissement de bains de Moulins-Lille.

Arrêté n° 6534 du 26 Novembre 1951

Article 1. — Mme Paule Rigaut, née à Lille le 12 Août 1911, est nommée aide-cuisinière auxiliaire à compter du 9 Novembre 1951.

Article 2. — Mme Rigaut est affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 3. — Mme Rigaut est versée dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur. Elle percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Arrêté n° 6675 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Sylvain Rochart, né le 23 Juin 1934 à Lille, est nommé coursier à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Sylvain Rochart, est affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Sylvain Rochart est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 135 000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur. Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette, calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kms, soit 200 francs.

Arrêté n° 6423 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mme Madeleine Vergult née Brisy, expéditionnaire auxiliaire, affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est mutée en la même qualité au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6440 du 9 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 2 Juillet 1951, par lequel Mme Jossette Vuylstecke née Camus, sténo-dactylographe, affectée au Service du Logement, est mutée, en la même qualité, au Service de l'Economat.

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions - Radiations.

Arrêté n° 6322 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Arthur Crombet, ouilleur affecté au Collège Technique Baggio.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6607 du 10 Décembre 1951

Article 1. — La démission de Mme Germaine Dubreucq, femme de service, affectée au Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé, est acceptée à compter du 24 Novembre 1951.

Arrêté n° 6312 du 11 Octobre 1951

Article 1. — M. Etienne Louchard, manœuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, est rayé des cadres du personnel municipal auxiliaire pour inaptitude physique.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Etienne Louchard pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de son salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 Septembre 1951, date à laquelle tout traitement cessera de lui être mandaté.

Arrêté n° 6387 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Lucien Marchand, coursier affecté à la 1^e Division, 4^e Bureau.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6468 bis, du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Roger Marmet, expéditionnaire auxiliaire affecté au Garage Municipal de la rue Béranger, est rayé des cadres du Personnel Auxiliaire à compter du 10 Novembre 1951.

Arrêté n° 6395 du 2 Novembre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de Mlle Masson Marie-Claire, gardienne aux P'tits Quinquins, 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6506 du 19 Novembre 1951

Article 1. — La démission de Mme Jacqueline Rozies née Préterre, expéditionnaire auxiliaire affectée à la 4^e Division, Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé, est acceptée à compter du 11 Novembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Service militaire.

Arrêté n° 6513 du 22 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Julien Depretère, aide-électricien, affecté au Service Electrique, est rétabli à compter du 29 Octobre 1951, date à laquelle l'intéressé a repris ses fonctions.

Article 2. — Le traitement de M. Depretère est fixé à 158.000 francs par an (indice 130 - 7^e classe) majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur. M. Depretère percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Arrêté n° 6442 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Pierre Lamerand, libéré du service militaire, est rétabli à compter du 22 Octobre 1951, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires et civils M. Lamerand est versé dans le 2^e échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 140.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Février 1950.

Article 3. — M. Lamerand est affecté au Service des Transports, garage de la rue Béranger.

Arrêté n° 6443 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Gaston Vanhoutte, libéré du service militaire, est rétabli à compter du 1^{er} Novembre 1951, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Article 2. — Compte tenu de ses services civils et militaires M. Vanhoutte est versé dans le 2^e échelon des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 140.000 francs, majoré des indemnités ac-

cessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Janvier 1950.

Article 3. — M. Vanhoutte est affecté au 3^e bureau de la 3^e Division.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 6270 du 3 Octobre 1951

Article 1. — M. Séraphin Lust, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Lust Séraphin, pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 6505 du 19 Novembre 1951

Vu l'arrêté en date du 24 Juillet 1951 par lequel M. Jean-Baptiste Pluquet atteint par la limite d'âge est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur.

Considérant que le successeur de l'intéressé a pris ses fonctions le 5 Novembre 1951.

Article 1. — M. Jean-Baptiste Pluquet, manœuvre auxiliaire affecté à la 4^e Division, Collège Technique Valentine Labbé, cesse de faire partie des cadres du Personnel Auxiliaire à compter du 5 Novembre 1951.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Maintien en fonctions.

Arrêté n° 6609 du 10 Décembre 1951

Vu notre arrêté en date du 3 Octobre 1951, rayant des cadres à compter du 1^{er} Décembre 1951, M. Lust Séraphin, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, atteint par la limite d'âge.

Article 1. — Pour les nécessités du service, M. Lust Séraphin, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est maintenu en fonctions jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 2. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté sus-visé sont rapportées.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 6299 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Un blâme est infligé à titre d'avertissement, avant comparution devant le Conseil de Discipline, à M. Raphaël Bertheaux, cantonnier affecté au Service de la Voie Publique.

Arrêté n° 6462 du 14 Novembre 1951

Article 1. — En attendant que le Conseil de Discipline soit appelé à statuer, M. Maurice Deloux, aide-jardinier du cadre titulaire, est suspendu de ses fonctions, sans traitement.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6357 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Une retenue de 2/30^e est opérée sur le traitement de Mme Odette Jadem née Arnould, monitrice d'éducation physique affectée à la 4^e Division.

Arrêté n° 6573 du 6 Décembre 1951

Article 1. — Une retenue de 1/30^e est effectuée sur le traitement de M. Charles Therby, veilleur de nuit affecté au Palais des Beaux-Arts.

Arrêté n° 6584 du 7 Décembre 1951

Article 1. — Une réprimande est infligée à M. Henri Thuytschaever, régisseur de l'Etablissement de Bains de la rue des Sarrazins.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours - Jurys - Programme.

Arrêté n° 6577 du 6 Décembre 1951

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de trois assistantes sociales, au Service de la Famille.

Article 2. — Pour être autorisées à participer à ce concours les candidates devront satisfaire à toutes les conditions générales exigées pour l'accès dans le cadre titulaire, en ce qui concerne notamment l'âge, la nationalité, l'aptitude physique, etc..

Elles devront, par ailleurs être titulaires du diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Arrêté n° 6611 du 11 Décembre 1951

Article 1. — Un concours aura lieu à l'Hôtel de Ville dans le courant du mois de Mars 1952 pour le recrutement de commis d'ordre et de comptabilité.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	Coefficients
<i>1° - Epreuves écrites</i>	
Composition française :	
Rédaction	3
Ecriture et Orthographe	3
Arithmétique	3
<i>2° - Epreuves orales</i>	
Droit public	3
Droit privé	2
Comptabilité	2
<i>3° - Epreuves facultatives</i>	
Sténo-dactylographe ou dactylographie	1
Langue	1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de commis d'ordre et de comptabilité, les candidats devront obtenir un nombre de points au moins égal ou supérieur à 176 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne dans les épreuves facultatives seront retenus pour la prise en considéra-

tion de ces épreuves, sous réserve que le candidat ait obtenu le minimum de points exigé aux épreuves obligatoires.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- après 3 ans de service 5 % des points
- après 4 ans de service 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications, qui s'entendent pour les services accomplis après l'âge de 18 ans, n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 6320 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un directeur-adjoint au Service des Promenades et Jardins :

- MM. Lourdel, Adjoint au Maire, délégué au Service des Pro-
et Jardins ;
- Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
- Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques ;
- Desmidt, Ingénieur horticole, Paysagiste D.P.L.G., Prési-
dent du groupe Nord des Ingénieurs Horticoles, do-
milié à Audruicq (Pas-de-Calais) ;
- Ponthieux, Ingénieur horticole, Paysagiste D.P.L.G., Pré-
sident du Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéris-
tes, domicilié à Roncq (Nord) ;
- Marquis, Directeur du Service des Promenades et Jar-
dins ;
- Courtheoux, Ingénieur, Chef des Services Publics, délé-
gué élu de la section des cadres.

Arrêté n° 6339 du 18 Octobre 1951

Vu nos arrêtés n°s 6247 et 6250 du 26 Septembre 1951 fixant la composition du Jury chargé de donner son avis sur la nomination sur titres et références d'un Ingénieur principal aux services de la Voie Publique et d'Architecture.

Article 1. — M. Lemoine, Ingénieur principal au Service d'Architecture est nommé membre du jury, en qualité de délégué de l'Association des Cadres Administratifs et Techniques Municipaux de Lille, en remplacement de M. Charbonnier.

Arrêté n° 6337 du 17 Octobre 1951

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un plombier zingueur au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

	Coefficients
<i>Epreuves écrites :</i>	
Rédaction (Questions se rapportant au travail) ...	1
Arithmétique , » ...	1
Géométrie » ...	1
<i>Epreuves pratiques :</i>	
Tracé d'une pièce d'après croquis	3
Exécution de travaux comprenant toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution du neuf et de l'entretien	5
<i>Epreuves orales :</i>	
Connaissance des matériaux et de l'outillage	1
Sécurité et précautions à prendre à l'atelier et sur les chantiers	1
Assurances, accidents de travail, sécurité sociale ..	1
Droits et devoirs de l'ouvrier	1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Les candidats devront obtenir les 2/3 des points soit 200 points pour être déclarés admissibles à l'emploi de plombier zingueur.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après 3 ans de services	5 % des points
Après 4 ans de services	7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 6555 du 29 Novembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un plombier zingueur au service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux et aux Bâtiments Communaux ;

Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;

Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie ;

Robidet, Contremaître ;

Bouckaert, Chef de Garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 6427 du 8 Novembre 1951

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un tapissier garnisseur au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	Coefficients
<i>Epreuves écrites :</i>	
a) Dictée	1
b) Arithmétique (2 problèmes de surface)	1
c) Métré	1
<i>Epreuves pratiques :</i>	
a) Croquis à main levée	} 5
b) Projet de décoration	
c) Distribution et coupe de tissus	
d) Montage d'échafaudage tubulaire	
e) Construction de bâti pour décoration	
<i>Epreuves orales :</i>	
Questions diverses : (installation de matériel - Transports - Précautions - Accidents de travail - Sécurité Sociale)	2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de tapissier-garnisseur les candidats devront avoir obtenu 120 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 6428 du 8 Novembre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un tapissier-garnisseur au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux et aux Bâtiments Communaux ;

Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;

Demenge, Chef de Bureau, Service d'Exécution des Travaux en Régie ;

Levrague, Contremaître au Service d'Exécution des Travaux en Régie ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableau d'avancement de grade.

Arrêté n° 6342 du 19 Octobre 1951

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au personnel, membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'ouvrières d'entretien :

MM. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;

Lallau, Chef de la 4^e Division ;

Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 6496 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une période de 3 mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean Asset, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Novembre 1951.

Arrêté n° 6352 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une période de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Albert Beernart, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 28 Octobre 1951.

Arrêté n° 6494 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur-géomètre au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Novembre 1951.

Arrêté n° 6575 du 6 Décembre 1951

Article 1. — M. Albéric Bontinck, commis d'administration affecté au Service de la Voie Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 29 Novembre 1951.

Arrêté n° 6351 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Fernand Cailliaux, magasinier-concierge affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 25 Octobre 1951.

Arrêté n° 6691 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Mme Flore Carpentier née Peeters, femme de service affectée au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 19 Décembre 1951.

Arrêté n° 6495 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Antoine Courmont, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 2° Bureau de la 2° Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 23 Novembre 1951.

Arrêté n° 6681 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2° Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Décembre 1951.

Arrêté n° 6692 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Mme Marguerite Démarez née Gallet, aide-cuisinière affectée à la 2° Division, garderie des P'tits Pouchins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 13 Décembre 1951.

Arrêté n° 6363 du 25 Octobre 1951

Article 1. — M. Jules Desmet, terrassier affecté à la Voie Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 2 Octobre 1951.

Arrêté n° 6644 du 17 Décembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Jules Desmet, terrassier affecté au Service de la Voie Publique, est rétabli à compter du 6 Novembre 1951.

Arrêté n° 6677 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Gabriel Devinck, maçon-appareilleur au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 Décembre 1951.

Arrêté n° 6544 du 27 Novembre 1951

Article 1. — M. Paul De Wandel, Chauffeur-mécanicien affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 15 Novembre 1951.

Arrêté n° 6576 du 6 Décembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Paul De Wandel, chauffeur-mécanicien affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est rétabli à compter du 26 Novembre 1951.

Arrêté n° 6377 du 27 Octobre 1951

Considérant que Mme Denise Dutilleux née Lorthiois, a été intégrée dans le cadre titulaire par arrêté en date du 26 Septembre 1951 et ce, avec effet du 1^{er} Février 1951,

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 2 Octobre 1951 sont annulées.

Arrêté n° 6679 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois ans, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Gilbert Empis, machiniste aux Théâtres Municipaux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Décembre 1951.

Arrêté n° 6683 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Faucompré, Sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Décembre 1951.

Arrêté n° 6498 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 12 Novembre 1951 le congé le longue durée accordé à Mme Yvonne Fauquet née Bétremieux, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Mme Fauquet bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6693 du 27 Décembre 1951

Article 1. — M. Maurice Feys, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 4 Décembre 1951.

Arrêté n° 6610 du 11 Décembre 1951

Article 1. — M. Alfred Guilbaud, capitaine au Corps des Sapeurs-Pompiers, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 30 Novembre 1951.

Arrêté n° 6364 du 25 Octobre 1951

Article 1. — M. Michel Hanquez, terrassier affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 16 Octobre 1951.

Arrêté n° 6489 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Michel Hanquez, terrassier affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 29 Octobre 1951.

Arrêté n° 6402 du 5 Novembre 1951

Article 1. — M. Louis Isbled, cantonnier affecté à la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 21 Octobre 1951.

Arrêté n° 6690 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Louis Isbled, brigadier cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 12 Décembre 1951.

Arrêté n° 6545 du 27 Novembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Albert Kherckove, surveillant de cimetières, affecté à la 2^e Division, est supprimé à compter du 16 Novembre 1951.

Arrêté n° 6350 du 22 Octobre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de 3 mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Jules Lainé, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Octobre 1951.

Arrêté n° 6648 du 19 Décembre 1951

Article 1. — La situation de M. Adolphe Laurent, sapeur de 2^e classe affecté au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, en position de maladie, s'établit comme suit :

Du 19-9-1951 au 16-11-1951 inclus : traitement plein
Du 17-11-1951 au 6-12-1951 inclus : demi-traitement
A compter du 7 Décembre 1951 : traitement rétabli.

Arrêté n° 6685 du 26 Décembre 1951

Article 1. — M. Georges Leuillette, caporal affecté au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 14 Décembre 1951.

Arrêté n° 6297 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Mlle Claire Merchie, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie est mise à demi-traitement à compter du 8 Septembre 1951.

Arrêté n° 6405 du 5 Novembre 1951

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de six mois, à compter du 8 Juin 1951, à Mlle Claire Merchie, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Arrêté n° 6688 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde accordé à Mlle Claire Merchie, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Décembre 1951.

Arrêté n° 6574 du 6 Décembre 1951

Article 1. — M. Jean Mussche, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 22 Novembre 1951.

Arrêté n° 6680 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 24 Décembre 1951, le congé de longue durée accordé à Mlle Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux Municipaux (Exécution des Travaux en Régie).

Article 2. — Mlle Scrive bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6493 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, à compter du 17 Novembre 1951, le congé de longue durée accordé à Mme Madeleine Soyez née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Mme Soyez bénéficiera, en outre, du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 6694 du 27 Décembre 1951

Article 1. — M. Edouard Tribout, charretier affecté à la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement du 14 Décembre 1951 au 18 Décembre 1951 inclus.

Son traitement est rétabli à compter du 19 Décembre 1951, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 6682 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à Mme Georgette Vandenberghe née Warain, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Décembre 1951.

Arrêté n° 6510 du 21 Novembre 1951

Article 1. — M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service de l'Economat, est autorisé à reprendre ses fonctions à compter du 9 Novembre 1951.

Arrêté n° 6678 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Vilain, sapeur-pompier de 2^e classe.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 Décembre 1951.

Arrêté n° 6490 du 16 Novembre 1951

Article 1. — M. Martial Villette, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 3 Novembre 1951.

Arrêté n° 6594 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Le traitement de M. Martial Villette, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 27 Novembre 1951.

Arrêté n° 6497 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 17 Novembre 1951, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Théophile Wallard, surveillant de Musée affecté à la 4^e Division.

Arrêté n° 6684 du 26 Décembre 1951

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Maurice Werquin, égoutier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Décembre 1951.

CONSEIL DE DISCIPLINE. — Reprise de fonctions.

Arrêté n° 6543 bis du 27 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 18 Septembre 1951 suspendant de ses fonctions le contrôleur des eaux Declercq, en attendant que le Conseil de Discipline ait statué sur la sanction disciplinaire à lui infliger à la suite des nouveaux manquements constatés dans sa manière de servir ;

Considérant que pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Administration Municipale, le Conseil de Discipline n'a pas encore été invité à formuler l'avis qui lui a été demandé en application de la loi du 12 Mars 1930 ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, de mettre provisoirement fin à la situation d'attente dans laquelle se trouve l'agent déféré.

Article 1. — En attendant que le Conseil de Discipline se soit prononcé sur la sanction à proposer à l'encontre de M. Lucien Declercq, contrôleur des eaux, ce dernier est autorisé à reprendre ses fonctions à partir du 1^{er} Décembre prochain.

PERSONNEL TITULAIRE. — Grève.

Arrêté n° 6488 du 16 Novembre 1951

Considérant que les agents ci-dessous désignés, répondant à l'ordre de grève lancé par leur organisation syndicale, n'ont assuré aucune vacation de 17 à 18 heures le lundi 29 Octobre 1951 ;

Article 1. — Une retenue de 1/200^e est opérée sur le traitement des agents ci-dessous désignés :

Service du Contentieux

Claes Edmond, Rédacteur

3^e Division

Olivier Fernand, Commis d'administration

Service de la Voie Publique

Deletour Marceau, Contrôleur de Voirie

Service d'Exécution des Travaux en Régie

Van Noten, Contremaitre
 Biloire Jean, Menuisier-serrurier
 Canivet Jacques, Menuisier-ébéniste.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités à particuliers.

Arrêté n° 6261 du 1^{er} Octobre 1951

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
De Brackelaer André .	Manœuvre	12	120	à compter du 1-10-1951
Doucy Georges	d°	12	120	
Canivet Jacques	Menuisier-ébéniste	12	120	

Arrêté n° 6354 du 22 Octobre 1951

Article 1. — L'indemnité compensatrice de logement allouée à M. Jules Bouckaert, chef du garage municipal est supprimée à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6355 du 22 Octobre 1951

Article 1. — L'indemnité compensatrice de logement allouée à M. Lucien Baert, régisseur économe de la colonie scolaire de Wormhoudt est supprimée à compter du 8 Octobre 1951.

Arrêté n° 6432 du 9 Novembre 1951

Article 1. — A compter du 1^{er} Octobre 1951, le montant de l'indemnité différentielle allouée à Mme Paulette Sevrin née Van Melkebèke, dactylographe affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est calculée sur les bases ci-après :

<i>Situation fictive Cadre auxiliaire</i>			<i>Situation réelle Cadre titulaire</i>			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
4 ^e	161.000	1-10-1951	7 ^e	120	143.000	1-3-1950

Arrêté n° 6444 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Les indemnités allouées à MM. les Professeurs de l'Etat, chargés d'un enseignement à l'Ecole des Beaux-Arts sont modifiées comme suit à compter du 10 Septembre 1951 :

NOM ET PRENOM	NATURE DES COURS	Nombre d'heures	Taux de l'heure année	Montant de l'indem- nité
Favrelle René	Mathématiques	3	61.776	185.328
Sizaire André	Dessin géométrique et pers- pective	3	61.776	185.328
Doual Raymond ..	Histoire de l'Art cours pré- paratoire	1	45.306	45.306

Arrêté n° 6491 du 16 Novembre 1951

Article 1. — Une indemnité de 250 francs par mois est allouée à MM. Louis Ducroquet, chauffeur-mécanicien et Germain Lamarq, chaudronnier-chauffeur, affectés au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, qui utilisent leur bicyclette personnelle pour les besoins du service.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6492 du 16 Novembre 1951

Article 1. — L'indemnité de bicyclette accordée à M. Léon Waverbecq, contrôleur des eaux auxiliaire, est supprimée à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6568 du 4 Décembre 1951

Article 1. — L'indemnité annuelle accordée à M. Marcel Favier, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture est fixée à 521.000 francs, à compter du 10 Septembre 1951.

Article 2. — M. Favier continuera à bénéficier de toutes les indemnités accessoires accordées à son collègue de l'Ecole des Beaux-Arts, à l'exclusion de celles qui en raison de sa qualité d'architecte patenté, lui sont interdites par la législation en vigueur.

Arrêté n° 6643 du 17 Décembre 1951

Article 1. — L'indemnité forfaitaire de bicyclette allouée à M. Alexandre Cambier, contremaître affecté au Service des Promenades et Jardins, est supprimée à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6645 du 17 Décembre 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 5 Septembre 1951 est modifié comme suit :

NOMS	DESIGNATION DES COURS	Nombre de jours	Montant des indemnités à allouer au		
			1-10-1949	1-1-1950	1-7-1950
Cléty Constant ...	Dessin	25	25.350	27.125	28.725
Morlaix Emile	Modelage	25	25.350	27.125	28.725

Arrêté n° 6696 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Une indemnité mensuelle de 120 francs est allouée à MM. Eugène Dufrenoy et Arthur Caudron, manœuvres affectés au Service de l'Exécution des Travaux en Régie qui utilisent leur bicyclette personnelle pour les besoins du service.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Janvier 1952.

PERSONNEL TITULAIRE. — Intégration.

Arrêté n° 6365 du 25 Octobre 1951

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°s 1877 et 1885 du 29 Mars 1950 autorisant, sous certaines conditions, l'intégration dans le cadre titulaire des agents occupant un emploi permanent ;

Vu le résultat de l'examen professionnel subi par l'intéressé ;

Article 1. — M. Jean-Baptiste Verstraete, né le 28 Novembre 1892 à Marquette-en-Ostrevant, menuisier-ébéniste auxiliaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre du personnel titulaire.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Verstraete est versé dans la 5^e classe de son emploi (indice 194) au traitement annuel de 234.000 frs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juillet 1950.

Ce traitement sera porté à 252.000 frs à compter du 25 Décembre 1950.

M. Verstraete bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 6438 du 9 Novembre 1951

Vu notre arrêté en date du 16 Septembre 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois d'Octobre 1950 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Chrétien Henri	Paveur-Carreleur	2 ^e	229	281.000	1-10-1950
		2 ^e	229	308.000	25-12-1950

Arrêté n° 6309 du 10 Octobre 1951

Vu notre arrêté en date du 26 Juin 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire pour le mois le Juillet 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Service de la Propreté Publique

Daneels Victor Egoutier-éboueur 4° 165 210.000 1-7-1951

Arrêté n° 6356 du 22 Octobre 1951

Vu notre arrêté en date du 29 Août 1951 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire pour le mois de Septembre 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Dalenne Pascaline Directrice de crèches 5° 232 313.000 1-9-51

Arrêté n° 6318 du 12 Octobre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1951 :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>Secrétariat Général :</i>					
Poumaere Léa	Rédactrice principale	3 ^e	261	360.000	1-10-1951
Chimot Jean	Chef de bureau	5 ^e	295	416.000	1-10-1951
<i>Contentieux :</i>					
Claes Edmond	Rédacteur principal	2 ^e	279	390.000	1-10-1951
<i>1^{re} Division :</i>					
Cézard André	Commis d'ordre et de comp- tabilité	5 ^e	196	255.000	1-10-1951
Vandenberghe Georgette ...	d ^o	3 ^e	210	277.000	1-10-1951
Cattiau Aimée	d ^o	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Confrère Maurice	d ^o	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Meurillon Valentine	d ^o	6 ^e	185	239.000	16-10-1951
<i>2^e Division :</i>					
Delfosse J.-Baptiste	Commis d'administration	3 ^e	220	293.000	1-10-1951
Mestag Claude	Commis d'ordre et de comp- tabilité	6 ^e	185	239.000	16-10-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
Museux Paul	Surveillant	1 ^{re}	145	180.000	16-10-1951
Robache Emile	Fossoyeur	3 ^e	175	225.000	1-10-1951
<i>3^e Division :</i>					
Picard Jacqueline	Commis d'ordre et de comp- tabilité	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Houste Georgette	d ^o	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Lericque Germaine	d ^o	4 ^e	202	264.000	16-10-1951
Van Merris Suzanne	d ^o	6 ^e	185	239.000	16-10-1951
<i>4^e Division :</i>					
Treffel Renée	Ouvrière d'entretien	1 ^{re}	185	239.000	1-10-1951
Descamps Francis	Brigadier machiniste	4 ^s	216	287.000	16-10-1951
Devreese Edouard	d ^o	4 ^e	216	287.000	16-10-1951
Leboucq Claude	Machiniste	4 ^e	184	238.000	1-10-1951
Warquoin Georgette	Commis d'ordre et de comp- tabilité	6 ^e	185	239.000	16-10-1951
Conard Maurice	d ^o	3 ^e	210	277.000	16-10-1951
Bérat Lucienne	d ^o	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Decombe Léonie	Professeur de piano	2 ^e	370	540.000	1-10-1951
Deswarte Charles	Professeur de solfège	1 ^{re}	400	589.000	16-10-1951
Bolle Louis	Ouvrier d'entretien	2 ^e	176	226.000	1-10-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>5° Division :</i>					
Hocqueghem Jeanne	Commis d'ordre et de comp- tabilité	7°	172	220.000	16-10-1951
Wassen Ernest	d°	5°	196	255.000	1-10-1951
Deroo Léontine	Gardiennne	4°	165	210.000	16-10-1951
<i>Service de l'Urbanisme :</i>					
Beirnaert Lucien	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3°	210	277.000	1-10-1951
Druelle Raymond	d°	7°	172	220.000	16-10-1951
Van Puyenbrouck Jacques ..	d°	7 [^]	172	220.000	16-10-1951
<i>Service des Eaux :</i>					
Wavrant Théodore	Chauffeur mécanicien	4°	184	238.000	16-10-1951
Lasserye Gaston	Ajusteur tourneur	6°	182	235.000	1-10-1951
<i>Service de la Voie Publique :</i>					
Delval Fernand	Paveur carreleur	2°	229	308.000	1-10-1951
Buriez Gustave	Paveur	3°	196	255.000	16-10-1951
Chrétien Henri	Paveur carreleur	2°	229	308.000	1-10-1951
Delecourt Fernand	Terrassier	5°	155	195.000	16-10-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>					
Delannoy Gaston	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	375.000	16-10-1951
Dencœud Joseph	Terrassier	5 ^e	155	195.000	16-10-1951
Dhenne Alphonse	d ^o	5 ^e	155	195.000	16-10-1951
Fatras Adolphe	Chef d'équipe	2 ^e	259	357.000	16-10-1951
Lesschaeve Robert	Commis d'ordre et de comp- tabilité	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Prévost Jean	Jardinier	5 ^e	172	220.000	16-10-1951
Scheire Robert	Terrassier	4 ^e	165	210.000	16-10-1951
Scrève André	Jardinier	5 ^e	172	220.000	16-10-1951
<i>Service d'exécution des Tra- vaux en Régie :</i>					
Lehoucq Victor	Touilleur mécanicien	4 ^e	206	271.000	16-10-1951
Ronse Roland	Manutentionnaire	6 ^e	145	180.000	1-10-1951
<i>Service électrique et télé- phonique :</i>					
Chaval Eugène	Electricien mécanicien	4 ^e	206	271.000	16-10-1951
Payot Jacques	Téléphoniste	6 ^e	160	202.000	1-10-1951
<i>Service des Installations thermiques et mécaniques :</i>					
Impe René	Chaudronnier chauffeur	4 ^e	206	271.000	1-10-1951

Arrêté n° 6300 du 8 Octobre 1951

Vu notre arrêté en date du 20 Septembre 1951 fixant le tableau d'avancement du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers pour le mois d'Octobre 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Sulmon Maurice	Sergent	2°	248	338.000	1-10-1951
----------------	---------	----	-----	---------	-----------

Arrêté n° 6317 du 12 Octobre 1951

Vu notre arrêté fixant le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers pour le mois d'Octobre 1951 ;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Deconnynck Charles	Sergent	5°	212	280.000	1-10-51
Derlyn Moïse	Sergent	5°	212	280.000	1-10-51

Arrêté n° 6439 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire est fixé comme suit pour le mois de Novembre 1951.

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>2^e Division :</i>					
Caby Maurice	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	277.000	1-11-1951
Gilbert Alexis	d ^o	2 ^e	218	290.000	16-11-1951
<i>3^e Division :</i>					
Delvallée Louis	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	277.000	1-11-1951
Dollé Alfred	Commis d'administration	1 ^{re}	240	326.000	1-11-1951
<i>4^e Division :</i>					
Bossuyt Hélène	Femme de service	2 ^e	134	164.000	1-11-1951
Vandamme Emile	Machiniste	4 ^e	184	238.000	16-11-1951
Delcourt Victorine	Femme de service	2 ^e	134	164.000	1-11-1951
Costenoble Adolphe	Professeur	3 ^e	340	584.999	1-11-1951
<i>Economat :</i>					
Desmaret Louisa	Commis d'ordre et de comp- tabilité	3 ^e	210	277.000	1-11-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>Propreté publique :</i>					
Dupaquet Kléber	Brigadier cantonnier	3 ^e	175	225.000	1-11-1951
Legrin Ferdinand	Egoutier éboueur	4 ^e	165	210.000	1-11-1951
<i>Transports :</i>					
Jones Daniel	Chauffeur P. L.	4 ^e	200	261.000	1-11-1951
Lobry Ernest	Commis d'ordre et de comp- tabilité	1 ^{re}	230	309.000	1-11-1951
Bocquet Claude	Chauffeur P. L.	6 ^e	180	232.000	1-11-1951
<i>Travaux en régie :</i>					
Sannier Germain	Peintre décorateur	4 ^e	206	271.000	1-11-1951
Verburgh Lucien	Horloger remonteur	2 ^e	185	239.000	1-11-1951
Lefief Raymond	Terrassier	6 ^e	145	180.000	1-11-1951
Defretin Eugène	d ^e	6 ^e	145	180.000	1-11-1951
Pinte Roger	d ^e	6 ^e	145	180.000	1-11-1951
Beasse Roger	d ^e	6 ^e	145	180.000	1-11-1951
Ransson Roland	d ^e	6 ^e	145	180.000	1-11-1951

Arrêté n° 6480 bis du 15 Novembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de Novembre 1951 :

NOM ET PRENOM	GRADE	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
Gautherot Edouard	Caporal	1 ^{re}	240	326.000	1-11-1951

Arrêté n° 6558 du 30 Novembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel municipal titulaire est fixé comme suit pour le mois de Décembre 1951 :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>1^{re} Division :</i>					
Fremaux Emile	Commis d'ordre et de comptabilité.	4 ^e	202	329.000	16-12-1951
<i>4^e Division :</i>					
Blomme Victor	Machiniste	4 ^e	184	298.000	16-12-1951
Durut Gaston	d ^o	4 ^e	184	298.000	16-12-1951
Lavoisy Fernand	d ^o	4 ^e	184	298.000	16-12-1951
Festraete Louise	Femme de service	2 ^e	134	209.000	1-12-1951
Liétard Léopoldine	d ^o	2 ^e	134	209.000	1-12-1951
Carlier Marie	Cuisinière	3 ^e	196	318.000	1-12-1951
Dewailly Denise	d ^o	3 ^e	196	318.000	1-12-1951
Dubar Florine	Aide-cuisinière	2 ^e	176	283.000	1-12-1951
Dubrulle Madeleine	Cuisinière	3 ^e	196	318.000	1-12-1951
Leplus Angèle	d ^o	3 ^e	196	318.000	1-12-1951
Meschart Marceline	d ^o	1 ^{re}	220	364.000	1-12-1951
Syoen Germaine	d ^o	3 ^e	196	318.000	1-12-1951
Tiebois Julienne	Aide-cuisinière	4 ^e	158	251.000	1-12-1951
<i>Voie Publique :</i>					
Prévost Robert	Contrôleur de voirie	3 ^e	250	422.000	1-12-1951
Blomme André	Terrassier	6	145	228.000	1-12-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
<i>Service des Jardins :</i>					
Verbecque Raymond	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	462.000	16-12-1951
Swillens Charles	Aide-jardinier	6 ^e	140	220.000	1-12-1951
<i>Halles et Marchés :</i>					
Rogean Léon	Préposé surveillant sanii.	5 ^e	220	364.000	1-12-1951
<i>Installations thermiques et mécaniques :</i>					
Denneulin Victor	Contrôleur mécanicien	6 ^e	160	254.000	1-12-1951
<i>Conservatoire :</i>					
Dhaene René	Professeur	1 ^{re}	400	359.500	1-12-1951
<i>Transports :</i>					
Mary Roger	Chauffeur P. L.	6 ^e	180	290.000	1-12-1951
<i>Propreté publique :</i>					
Poppe Georges	Charretier	3 ^e	175	282.000	1-12-1951

Arrêté n° 6566 du 3 Décembre 1951

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de Décembre 1951 :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
Berings Jean	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catégorie	3 ^e	200	325.000	1-12-1951
Noterman Emile	d ^e	2 ^e	210	344.000	1-12-1951

Arrêté n° 6375 du 25 Octobre 1951

Vu nos arrêtés antérieurs fixant, à compter du 1^{er} Janvier 1951, les tableaux d'avancement de classe du personnel municipal titulaire ;

Article 1. — L'avancement de classe du personnel municipal titulaire, est fixé ou modifié comme suit, en ce qui concerne les agents ci-après désignés :

NOM ET PRENOM	FONCTION	Affectation	Classe	Indice	Traitement	Point de départ de la mesure et de l'ancienneté dans la classe
Lallemand Pauline	Femme de service	4 ^e D.	5 ^e	114	134.000	1-1-1951
Clersy Louise	d ^o	d ^o	5 ^e	114	134.000	1-2-1951
Bourdier Léon	Surveillant	2 ^e D.	4 ^e	128	155.000	1-3-1951
Benoît Julia	Femme de service	4 ^e D.	4 ^e	121	144.000	d ^o
Gyselynck Louis	Machiniste	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Jouvenet Georges	d ^o	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Labarre Elie	d ^o	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Raoul Paul	d ^o	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Richez Edouard	d ^o	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Boone Mathilde	Cuisinière	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Detemmerman Yvonne	Aide-Cuisinière	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o
Falempe Jeanne	d ^o	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o
Haidon Gabrielle	d ^o	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o
Demulier Suzanne	d ^o	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o
Choquel Jules	Maitre de nage	5 ^e D.	2 ^e	229	308.000	d ^o
De Becker Augusta	Gardienne	d ^o	1 ^{re}	195	254.000	d ^o
De Loof Suzanne	d ^o	d ^o	4 ^e	165	210.000	d ^o
Kestelyn Léon	Veilleur de nuit	Abattoirs	4 ^e	121	144.000	d ^o
Clairret Emile	Commis d'ordre	Urbanisme	3 ^e	210	277.000	d ^o
Bauwens Edouard	Egoutier éboueur	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Briffaut Raymond	Cantonnier	P.P.	4 ^e	151	189.000	d ^o
Cnudde Paul	Egoutier éboueur	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Gere Alphonse	d ^o	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Hollebeke Charles	Charretier	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Lefebvre René	Egoutier éboueur	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Pamart Robert	d ^o	P.P.	4 ^e	135	210.000	d ^o

NOM ET PRENOM	FONCTION	Affectation	Classe	Indice	Traitement	Point de départ de la mesure et de l'ancienneté dans la classe
Soubite Henri	Egoutier éboueur	P.P.	4 ^e	165	210.000	1-3-1951
Tribout Edouard	Charretier	P.P.	4 ^e	165	210.000	d ^o
Van Cauwenberghe Florent	Cantonnier	P.P.	4 ^e	151	189.000	d ^o
Adrianssens Alphonse	Garde Municipal	Jardins	3 ^e	163	207.000	d ^o
Desmet Léon	Jardinier	d ^o	4 ^e	184	238.000	d ^o
Storme Achille	Garde Municipal	d ^o	3 ^e	163	207.000	d ^o
Rémy Richard	Aide-Jardinier	d ^o	3 ^e	167	213.000	d ^o
Bonnez André	Ouvrier d'entretien	Abattoirs	4 ^e	158	199.000	d ^o
Dilly Fernande	Aide-cuisinière	4 ^e D.	1 ^{re}	185	239.000	1-4-1951
Durand René	Ouvrier d'entretien	Abattoirs	1 ^{re}	185	239.000	d ^o
Phellion Fernand	Surveillant	P.P.	5 ^e	194	252.000	d ^o
Rosselle Jules	d ^o	P.P.	2 ^e	229	308.000	d ^o
Desmet Jules	Terrassier	V.P.	1 ^{re}	195	254.000	d ^o
Robidet Ludovic	Contremaître	Trav. Rég.	3 ^e	254	348.000	d ^o
Carpentier Flore	Femme de service	d ^o	1 ^{re}	140	173.000	d ^o
Delire Marie	Gardiennne	5 ^e D.	1 ^{re}	195	254.000	1-5-1951
Imbert André	Terrassier	Jardins	6 ^e	145	180.000	d ^o
Gabriels Julienne	Ouvrière entretien	Trav. Rég.	3 ^e	167	213.000	d ^o
Garremynck Albert	Chauffeur automobiles	Transports	6 ^e	180	232.000	d ^o
Hennion Jules	Egoutier éboueur	P.P.	3 ^e	175	225.000	d ^o
Cayzele André	Sténo-dactylo	Content.	6 ^e	145	180.000	1-6-1951
Pierchon Robert	Expéditionnaire	Biblioth.	6 ^e	119	141.000	d ^o
Mittenaert René	Commis d'ordre	Collecte	3 ^e	210	277.000	d ^o
Marchand J. Baptiste	Paveur	V.P.	1 ^{re}	220	293.000	d ^o
Honoré Roland	Jardinier	Jardins	3 ^e	196	255.000	d ^o
Deloux Maurice	Aide-jardinier	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o

NOM ET PRENOM	FONCTION	Affectation	Classe	Indice	Traitement	Point de départ de la mesure et de l'ancienneté dans la classe
Vandamme Suzanne	Femme de service	Trav. Rég.	3 ^e	128	155.000	1-6-1951
Hohl Claudia	d ^o	d ^o	4 ^e	121	144.000	d ^o
Degryse Gabrielle	d ^o	d ^o	4 ^e	121	144.000	d ^o
Fasquel Maurice	Manœuvre	d ^o	4 ^e	158	199.000	d ^o
Verley Albert	Cantonnier	P.P.	4 ^e	151	189.000	d ^o
Buyck Madeleine	Femme de service	4 ^e D.	3 ^e	128	155.000	1-7-1951
Jayet Augustine	Aide-cuisinière	d ^o	1 ^{re}	185	239.000	d ^o
Farvacques Albert	Dessinateur géomètre	Dessin	4 ^e	263	363.000	d ^o
Gobeyn Maurice	Terrassier	V.P.	1 ^{re}	195	254.000	d ^o
Palstermans Marthe	Femme de service	Trav. Rég.	2 ^e	134	164.000	d ^o
Cocheteux Julien	Machiniste	Théâtres	3 ^e	196	255.000	d ^o
Robbe André	Manutentionnaire	4 ^e D.	5 ^e	155	195.000	d ^o
Pamart Angèle	Aide-cuisinière	d ^o	4 ^e	158	199.000	1-8-1951
Lambron Marie	Caissière	5 ^e D.	2 ^e	167	213.000	d ^o
Hilaire Victor	Commis d'ordre	Abattoirs	3 ^e	210	277.000	d ^o
Cathelin Marcelle	Femme de service	Trav. Rég.	4 ^e	121	144.000	d ^o
Beasse Emile	Terrassier	d ^o	5 ^e	155	195.000	d ^o
Vercruysse André	Egoutier éboueur	P.P.	3 ^e	175	225.000	d ^o
Renault Arthur	Contrôleur des eaux	Eaux	5 ^e	147	183.000	d ^o
Buriez Léon	Paveur carreleur	V.P.	2 ^e	229	308.000	1-9-1951
Delval Fernand	d ^o	V.P.	2 ^e	229	308.000	d ^o
Dinant Fernand	Terrassier	V.P.	5 ^e	155	195.000	d ^o
Legroux Madeleine	Commis d'ordre	Content.	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Spysschaert Raymonde	d ^o	2 ^e D.	7 ^e	172	220.000	d ^o
Dodin Germaine	Directrice garderie enfants	2 ^e D.	5 ^e	232	313.000	1-10-1951
Bert Andrée	Commis d'ordre	3 ^e D.	7 ^e	172	220.000	16-10-1951

NOM ET PRENOM	FONCTION	Affectation	Classe	Indice	Traitement	Point de départ de la mesure et de l'ancienneté dans la classe
Hautcloq Yvonne	Commis d'ordre	3 ^e D.	7 ^e	172	220.000	16-10-1951
Secq Thérèse	d ^o	d ^o	6 ^e	185	239.000	d ^o
Quehan Alphonsine	Femme de service	4 ^e D.	4 ^e	121	144.000	d ^o
Cary Marie Claire	Commis d'ordre	5 ^e D.	7 ^e	172	220.000	d ^o
Serpaud Denise	d ^o	Logement	7 ^e	172	220.000	d ^o
Colle Robert	Terrassier	V.P.	5 ^e	155	195.000	d ^o
Duburcq Alfred	d ^o	Jardins	4 ^e	165	210.000	d ^o
Franckx Albert	d ^o	d ^o	5 ^e	155	195.000	d ^o
Maerten Edouard	Jardinier	d ^o	5 ^e	172	220.000	d ^o
Remmery Emilien	Jardinier mosaïste	d ^o	2 ^e	229	308.000	d ^o
Wallard Théophile	Surveillant de musées	4 ^e D.	5 ^e	150	188.000	1-10-1951
Villette Martial	Brigadier cantonnier	P.P.	1 ^{re}	195	254.000	d ^o
Lemahieu Solange	Rédactrice principale	4 ^e D.	Except.	315	449.000	d ^o

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations - Mutations - Promotions - Titularisations.

Arrêté n° 6366 du 25 Octobre 1951

Vu le procès-verbal de la Commission du tableau d'avancement et les résultats de l'examen professionnel subi par les intéressés ;

Article 1. — Les ouvriers jardiniers ci-après désignés sont promus jardiniers mosaïstes :

NOM ET PRENOM	SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement
Petit Charles	2 ^e	208	16-8-1950	274.000	3 ^e	218	1-8-1951	290.000
Desmedt Paul	5	172	1-1-1951	220.000	6 ^e	182	1-8-1951	235.000
Scrève Jean	4 ^e	184	1-10-1950	238.000	5 ^e	194	1-8-1951	252.000
Lenglaert Emile	5 ^e	172	1-10-1950	220.000	6 ^e	182	1-8-1951	235.000
Scrève Roger	4 ^e	184	1-10-1950	238.000	5 ^e	194	1-8-1951	252.000

Article 2. — Aucune modification n'est apportée dans l'attribution de l'indemnité pour supplément de travail perçue par les intéressés.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6403 du 5 Novembre 1951

Article 1. — Les ouvriers jardiniers ci-après désignés sont promus jardiniers mosaïstes :

NOM ET PRENOM	SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement
Maerten Edouard	5 ^e	172	16-10-1951	220.000	6 ^e	182	1-11-1951	235.000
Prévost Jean	5 ^e	172	16-10-1951	220.000	6 ^e	182	1-11-1951	235.000
Scrève André	5 ^e	172	16-10-1951	220.000	6 ^e	182	1-11-1951	235.000

Article 2. — Aucune modification n'est apportée dans l'attribution de l'indemnité pour supplément de travail perçue par les intéressés.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6614 du 13 Décembre 1951

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission du Tableau d'avancement à l'emploi d'ouvrière d'entretien ;

Article 1. — Les agents ci-après désignées remplissant les fonctions de femme de service sont nommées ouvrières d'entretien à compter du 1^{er} Décembre 1951 :

NOM ET PRENOM	Affectation	SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
		Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
Bartniki Anaïs	Trav. Régie	4 ^e	121	185.000	1-3-1950	7 ^e	130	202.000	1-12-1951
Buchet Suzanne	d°	4 ^e	121	185.000	1-3-1951	7 ^e	130	202.000	1-12-1951
Carpentier Flore	d°	1 ^{re}	140	220.000	1-4-1951	6 ^e	140	220.000	1-4-1951
Delcourt Victorine	4 ^e Division Diderot	2 ^e	134	209.000	1-11-1951	6 ^e	140	220.000	1-12-1951
Frémy Julienne	d°	1 ^{re}	140	220.000	1-6-1950	6 ^e	140	220.000	1-6-1950
Mareel Léa	Trav. Régie	4 ^e	121	185.000	1-3-1951	7 ^e	130	202.000	1-12-1951
Palstermans Marthe	d°	2 ^e	134	209.000	1-7-1951	6 ^e	140	220.000	1-12-1951
Vandenbucke Marguerite	d°	2 ^e	134	209.000	1-11-1950	6 ^e	140	220.000	1-12-1951

Article 2. — Les intéressés bénéficieront en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 6412 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Jeanne Agneray, expéditionnaire auxiliaire de 6^e classe à la 3^e Division est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mlle Jeanne Agneray reste affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 3. — Mlle Jeanne Agneray est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette ancienneté, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traitement	Indice	Ancien- neté dans la classe
6 ^e	182.000	1-7-1951	7 ^e	158 000	130	1-11-1951

Arrêté n° 6702 du 28 Décembre 1951

Article 1. — M. Albert Bar, électricien mécanicien affecté au Service des Installations électriques et téléphoniques est promu à la classe exceptionnelle, indice 255, avec effet du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Bar recevra un traitement annuel de 432.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6341 du 19 Octobre 1951

Article 1. — M. Marcel Baussart, caporal (1^{re} classe, indice 240) est nommé caporal-chef en remplacement de M. Adolphe Lemaire, admis à la retraite.

Article 2. — M. Marcel Baussart est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi (indice 250) au traitement annuel de 342.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6431 du 8 Novembre 1951

Article 1. — M. Louis Bentein, chauffeur d'automobiles poids lourds (indice 230) est nommé brigadier des chauffeurs d'automobiles.

Article 2. — M. Bentein est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi (indice 239) au traitement annuel de 324.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1951.

Arrêté n° 6420 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Jean Bert, expéditionnaire auxiliaire de 5^e classe à la 2^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Jean Bert reste affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 3. — M. Jean Bert est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette ancienneté, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la Classe	Classe	Traitement	Indice	Ancien- neté dans la Classe
5 ^e	171.000	1-5-1951	7 ^e	158.000	130	1-11-1951

Arrêté n° 6604 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Robert Blanquart, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, est fixée au 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 6291 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Jacques Canivet, menuisier ébéniste affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 13 Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Canivet est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Canivet est fixée au 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 6533 du 26 Novembre 1951

Article 1. — M. Jean Caplette, né le 11 Septembre 1929 à Roubaix, est nommé ouvrier d'entretien spécialiste stagiaire à compter du 19 Novembre 1951.

Article 2. — M. Caplette est affecté au Palais des Beaux-Arts, 4 Division.

Article 3. — M. Caplette est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 217.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Arrêté n° 6407 du 5 Novembre 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services militaires qu'il a effectués, la situation de M. Xavier Carlier, jardinier, est modifiée comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1948 :

Jardinier	7 ^e	145	1-6-1946	152.000	Effet	1-1-1948
				161.000	—	1-1-1949
	6 ^e	160	1-6-1949	175.000	—	1-6-1949
				183.000	—	1-1-1950
				191.000	—	1-7-1950
				202.000	—	25-12-1950

Arrêté n° 6290 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Arthur Caudron, manœuvre affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Caudron est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Caudron est fixée au 1^{er} Juin 1949.

Arrêté n° 6434 du 9 Novembre 1951

Article 1. — L'article 3 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Caudron est versé dans la 5^e classe de son emploi, indice 149, au traitement annuel de 186.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juin 1949.

Arrêté n° 6278 du 4 Octobre 1951

Article 1. — Mme Marie Charlet-Houcke, née le 16 Mars 1901 à Hallennes-lez-Haubourdin, est nommée expéditionnaire.

Article 2. — Mme Charlet est affectée à la 4^e Division, Collège Moderne de Jeunes Filles Jean Macé.

Article 3. — Compte tenu des services civils qu'elle a effectués (5 ans, 6 mois, 5 jours), Mme Charlet est versée dans le 3^e échelon des auxiliaires de bureau, au traitement annuel de 150.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Avril 1950.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Septembre 1951.

Arrêté n° 6585 du 5 Décembre 1951

Article 1. — M. Philippe Charpentier, né le 25 Février 1926 à Champigny-sur-Marne (Seine), est nommé Directeur Adjoint stagiaire au Service des Promenades et Jardins, à compter du 24 Novembre 1951.

Article 2. — M. Charpentier est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 225), au traitement annuel de 373.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6599 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Claude Chuine, préposé surveillant sanitaire affecté aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Chuine est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6587 du 7 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Yvonne Cocq, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe, indice 230, affectée au Service du Contentieux, est nommée à compter du 1^{er} Février 1951, commis d'administration, en remplacement numérique de M. Achille Bizart, retraité.

Article 2. — Mlle Cocq est versée dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi, indice 240.

Son traitement annuel est fixé comme suit :

A compter du 1^{er} Février 1951 : 326.000 francs

A compter du 10 Septembre 1951 : 403.000 francs.

Arrêté n° 6456 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. René Cocu, expéditionnaire de 7^e classe (indice 110) affecté au Service de l'Urbanisme, est nommé commis d'ordre et de comptabilité à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Cocu reste affecté au Service de l'Urbanisme.

Article 3. — M. Cocu est versé dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6336 du 17 Octobre 1951

Article 1. — Mlle Paulette CORNAILLE, monitrice à l'ouvroir du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 10 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mlle Cornaille est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6586 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Henri De Backer, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe, indice 230, affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est nommé, à compter du 1^{er} Janvier 1951, commis d'administration en remplacement numérique de M. Maurice Bailleul, retraité.

Article 2. — M. De Backer est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi, indice 240.

Son traitement annuel est fixé comme suit :

A compter du 1^{er} Janvier 1951 : 326.000 francs

A compter du 10 Septembre 1951 : 403.000 francs.

Arrêté n° 6296 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. André De Brackelaer, manœuvre affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions le 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. De Brackelaer est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. De Brackelaer est fixée au 1^{er} Mars 1951.

Arrêté n° 6436 du 9 Novembre 1951

Article 1. — L'article 3 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. De Brackelaer est versé dans la 6^e classe de son emploi, indice 140, traitement 173.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Mars 1951.

Arrêté n° 6589 du 7 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Marguerite Delbar, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe, indice 230, affectée au 2^e Bureau de la 3^e Division, est nommée à compter du 1^{er} Février 1951, commis d'administration en remplacement numérique de M. Arthur Faucompré, retraité.

Article 2. — Mlle Delbar est versée dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi, indice 240.

Son traitement annuel est fixé comme suit :

A compter du 1^{er} Février 1951 : 326.000 francs

A compter du 10 Septembre 1951 : 403.000 francs.

Arrêté n° 6316 du 12 Octobre 1951

Article 1. — M. Gustave Delebecq, mécanicien-électricien, affecté au Service d'Architecture, section des Installations électriques et téléphoniques, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Delebecq est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Gustave Delebecq est fixée au 1^{er} Février 1950.

Arrêté n° 6479 du 15 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Marthe Deleplanque, née le 11 Octobre 1923 à Lille, est nommée gardienne stagiaire à compter du 26 Octobre 1951.

Article 2. — Mlle Deleplanque est affectée à la Garderie d'enfants Les P'tits Quinquins.

Article 3. — Mlle Deleplanque est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Arrêté n° 6268 du 5 Octobre 1951

Article 1. — M. Gustave Celerse, baigneur de 6^e classe (indice 135), à l'Etablissement de Bains de la rue Maracci, est muté à la 2^e Division en qualité de surveillant de cimetière.

Article 2. — M. Gustave Celerse est affecté au Cimetière du Sud.

Article 3. — M. Celerse est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi (indice 116) au traitement annuel de 137.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Mars 1951.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6433 du 9 Novembre 1951

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté en date du 2 Juillet 1951 est modifié comme suit :

M. Théodore Deletête, égoutier-éboueur de 4^e classe (indice 165) est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi (indice 175) au traitement annuel de 225.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

Arrêté n° 6660 du 21 Décembre 1951

Article 1. — M. Jean Delmote, chaudronnier-chauffeur de 6^e classe (indice 182), est muté dans l'emploi de chauffeur-mécanicien.

Article 2. — M. Delmote est affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 3. — M. Delmote est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi (indice 160) au traitement annuel de 254.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Novembre 1950.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6596 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Michel Deplechin, commis d'ordre et de comptabilité stagiaire affecté au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Deplechin est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Deplechin est fixée au 1^{er} Septembre 1950.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6701 du 28 Décembre 1951

Article 1. — M. Marcel Deschodt, né le 29 Juin 1926, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^e classe, qualifié 2^e catégorie, à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Deschodt est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 170) au traitement annuel de 272.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet, le 5 Février 1952.

Arrêté n° 6404 du 5 Novembre 1951

Article 1. — La situation de M. Léon Desmedt, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, promu jardinier mosaïste, s'établit comme suit :

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement
4 ^e	184	1-3-1951	238.000	5 ^e	194	1-8-1951	252.000

Article 2. — Aucune modification n'est apportée dans l'attribution de l'indemnité pour supplément de travail perçue par l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1951.

Arrêté n° 6324 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Mme Suzanne Devernay née Vaquet, baigneuse affectée à l'Établissement de Bains de Moulins-Lille, 5^e Division, est mutée, en la même qualité, à l'Établissement de Bains de la rue des Sarrazins.

Arrêté n° 6503 du 19 Novembre 1951

Article 1. — M. André Dewas, expéditionnaire auxiliaire de 3^e classe, affecté à la 1^{re} Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Dewas reste affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Dewas est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6460 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. René Dewinne, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Personnel, est fixée au 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 6424 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Marcel Dheedène, sapeur de 2^e classe, qualifié 2^e catégorie, de 4^e classe (indice 190), est nommé caporal au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, en remplacement de M. Lemang promu caporal-chef.

Article 2. — M. Dheedène est versé dans la 6^e classe de son nouveau grade (indice 190) au traitement annuel de 247.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1950.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Approbation du Préfet, le 10 Décembre 1951.

Arrêté n° 6294 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Georges Doucy, manœuvre affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Doucy est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Doucy est fixée au 1^{er} Février 1950.

Arrêté n° 6698 du 28 Décembre 1951

Article 1. — M. Noël Dournel, né le 24 Mai 1928, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^e classe, qualifié 1^{re} catégorie, à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Dournel est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 145) au traitement annuel de 228.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet, le 5 Février 1952.

Arrêté n° 6598 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Francis Dubois, surveillant de bassin affecté à l'Etablissement de Bains Liberté, 5^e Division, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Dubois est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6293 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. René Dubrulle, mécanicien-électricien, affecté au Service de la Voie Publique (éclairage et signalisation) est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Dubrulle est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6600 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Louis Ducroquet, chauffeur-mécanicien affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, M. Ducroquet est versé dans la 5^e classe de son emploi (indice 172) au traitement annuel de 276.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Novembre 1950.

Article 3. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Ducroquet est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6385 du 27 Octobre 1951

Article 1. — M. Eugène Dufrenoy, manoeuvre affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 10 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Dufrenoy est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6417 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Paulette Dumoulin, née à Lille le 7 Mars 1932, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mlle Paulette Dumoulin est versée dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Mlle Paulette Dumoulin est affectée au 3^e Bureau de la 2^e Division.

Arrêté n° 6457 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Marcel Dupond, expéditionnaire de 7^e classe (indice 110), affecté au 2^e Bureau de la 5^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité, à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Dupond reste affecté au 2^e Bureau de la 5^e Division.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Marcel Dupond est versé dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 6512 du 22 Novembre 1951

Article 1. — M. Lucien Dupuich, terrassier de 3^e classe (indice 175) au Service de la Voie Publique est nommé chef d'équipe audit service, à compter du 1^{er} Juin 1951.

Article 2. — M. Lucien Dupuich est versé dans la 7^e classe (indice 200) de son nouvel emploi au traitement annuel de 261.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, traitement qui sera porté à 325.000 francs à compter du 10 Septembre 1951.

Article 3. — Les dispositions de notre arrêté n° 5811 du 26 Juin 1951 sont rapportées.

Arrêté n° 6451 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Jean Favre, dactylographe de 6^e classe (indice 130), affecté à la 2^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Favre reste affecté à la 2^e Division, Service de la Famille.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Jean Favre est versé dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 6419 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Julien Féron, expéditionnaire de 3^e classe à la 1^{re} Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire.

Article 2. — M. Féron reste affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Féron est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6455 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mme Pauline Gabert, née Durant, expéditionnaire auxiliaire de 6^e classe affectée à la 3^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mme Gabert est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables. Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments ci-après :

	Situation fictive		Situation réelle	
	Cadre auxiliaire		Cadre titulaire	
6 ^e	182.000	1-9-1951	9 ^e	158.000 1-11-1951

Article 3. — Mme Gabert reste affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Arrêté n° 6689 du 27 Décembre 1951

Article 1. — Mme Yvette Gaveau née Prévost, rédactrice affectée au Secrétariat Général, Cabinet de M. le Secrétaire Général, est titularisée dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mme Gaveau est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6384 du 27 Octobre 1951

Article 1. — M. Ferdinand Gellynck, chauffeur d'automobiles poids lourds, affecté au Garage Municipal, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 10 Octobre 1951, par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gellynck est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Gellynck est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 6288 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Marcel Giraudeau, mécanicien-électricien affecté aux Théâtres Municipaux, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Giraudeau est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Giraudeau est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 6410 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Roger Goulard, ingénieur subdivisionnaire de 7^e classe, indice 225, affecté aux Services Techniques, est nommé ingénieur principal au Service de l'Architecture.

Article 2. — M. Roger Goulard est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi, indice 300, traitement annuel 424.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6383 du 27 Octobre 1951

Article 1. — M. Michel Grincourt, chauffeur d'automobiles poids lourds au Garage Municipal, est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Grincourt est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Grincourt est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 180) au traitement annuel de 232.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Septembre 1951.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6382 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Mlle Micheline Herbaux, infirmière à la Pouponnière du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mlle Herbaux est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6326 du 16 Octobre 1951

Article 1. — M. Oscar Huart, cantonnier de 5^e classe (indice 143) à la Propreté Publique, est muté dans l'emploi de surveillant de cimetière affecté à la 2^e Division.

Article 2. — M. Huart est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi (indice 128) au traitement annuel de 155.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Septembre 1951.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6603 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. André Imbert, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, est fixée au 1^{er} Décembre 1949.

Arrêté n° 6588 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Pierre Jardez, commis d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe, indice 230, affecté au Service des Transports, est nommé à compter du 1^{er} Mai 1951, commis d'administration, en remplacement numérique de M. Victor De Baere.

Article 2. — M. Jardez est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi, indice 240.

Son traitement annuel est fixé comme suit :

A compter du 1^{er} Février 1951 : 326.000 francs.

A compter du 10 Septembre 1951 : 403.000 francs.

Arrêté n° 6590 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Jean Laurent, commis d'ordre et de comptabilité de 3^e classe, indice 210, affecté à l'Urbanisme est nommé, à compter du 16 Février 1951, commis d'administration en remplacement numérique de M. Achille Bailleul, retraité.

Article 2. — M. Laurent est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi, indice 211.

Son traitement annuel est fixé comme suit :

A compter du 16 Février 1951 : 278.000 francs

A compter du 10 Septembre 1951 : 346.000 francs.

Arrêté n° 6695 du 27 Décembre 1951

Article 1. — M. Roger Legrand, né le 8 Août 1929 à Flers, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 17 Décembre 1951.

Article 2. — M. Legrand est affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale.

Article 3. — M. Legrand est versé dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 202.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6425 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Octave Lemang, caporal de 1^{re} classe (indice 240) est nommé caporal-chef du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, en remplacement de M. Blanquaert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Lemang est versé dans la 1^{re} classe de son nouveau grade (indice 250) au traitement annuel de 342.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Approbation du Préfet, le 10 Décembre 1951.

Arrêté n° 6454 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Jacqueline Leniaert, expéditionnaire auxiliaire de 4^e classe à la 4^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mlle Leniaert reste affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division.

Article 3. — Mlle Jacqueline Leniaert est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette ancienneté, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traitement	Indice	Ancien- neté dans la classe
4 ^e	161.000	1-5-1951	9 ^e	158.000	130	1-11-1951

Arrêté n° 6422 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mme Liliane Levrague-Hiver, née à Lille, le 30 Juillet 1929, est nommée gardienne de crèches stagiaire à compter du 22 Octobre 1951.

Article 2. — Mme Liliane Levrague est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle percevra en outre l'indemnité forfaitaire mensuelle de 230 francs pour supplément de travail.

Arrêté n° 6421 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Eugène Loock, expéditionnaire auxiliaire de 3^e classe à la 3^e Division, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Eugène Loock reste affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 3. — M. Eugène Loock est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6414 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Jacqueline Looten, expéditionnaire auxiliaire de 1^{re} classe, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à la 5^e Division.

Article 2. — Mlle Looten reste affectée au 1^{er} Bureau de la 5^e Division.

Article 3. — Mlle Looten est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6411 du 7 Novembre 1951

Article 1. — M. Paul Maeght, ingénieur subdivisionnaire de 6^e classe (indice 265) affecté aux Services Techniques, est nommé ingénieur principal à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Paul Maeght reste affecté aux Services Techniques.

Article 3. — M. Paul Maeght est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 300, au traitement annuel de 424.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée, compte tenu de ses services militaires, au 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 6504 du 19 Novembre 1951

Article 1. — M. Arthur Mareel, né le 12 Février 1924, à Lille, est nommé chauffeur de chaudière stagiaire.

Article 2. — M. Mareel est affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 3. — M. Mareel est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 165.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 30 Octobre 1951.

Arrêté n° 6340 du 19 Octobre 1951

Article 1. — M. Robert Mas, sapeur 2^e classe qualifié 2^e catégorie (5^e classe - indice 180) est nommé caporal, en remplacement de M. Marcel Baussart, promu caporal-chef.

Article 2. — M. Robert Mas est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi (indice 190) au traitement annuel de 247.000 francs majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6613 du 13 Décembre 1951

Article 1. — M. Maurice Menu, maçon vérificateur de 2^e classe (indice 220) est nommé chef désinfecteur au Service Sanitaire de Désinfection.

Article 2. — M. Menu est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi (indice 224) au traitement annuel de 372.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6591 du 7 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Valentine Meurillon, commis d'ordre et de comptabilité de 6^e classe, indice 185, affectée au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, est nommée à compter du 1^{er} Novembre 1951, commis d'administration en remplacement numérique de M. Maurice Wanne, retraité.

Article 2. — Mlle Meurillon est versée dans la 6^e classe de son emploi, indice 192, au traitement annuel de 311.000 francs.

Arrêté n° 6413 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Madame Madeleine Moret née Mathieu, expéditionnaire auxiliaire de 3^e classe à la 3^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire, à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mme Madeleine Moret reste affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 3. — Mme Madeleine Moret est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6597 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Gaston Moutier, ajusteur-tourneur affecté au Service des Eaux, est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Moutier est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Moutier est fixée au 1^{er} Mars 1950.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6289 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Albert Muldermans, surveillant de Musées affecté au Palais des Beaux-Arts, 4^e Division, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Muldermans est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Muldermans est fixée au 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 6437 du 9 Novembre 1951

Article 1. — L'article 3 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Muldermans est versé dans la 5^e classe de son emploi, indice 150, au traitement annuel de 188.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 6388 du 29 Octobre 1951

Article 1. — M. Auguste Muselet, sapeur-pompier de 2^e classe qualifié 2^e catégorie, de 4^e classe (indice 190) est muté dans l'emploi de concierge à la 4^e Division.

Article 2. — M. Muselet est affecté au Théâtre de l'Opéra.

Article 3. — M. Muselet est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi (indice 158) au traitement annuel de 199.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Février 1951.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6699 du 28 Décembre 1951

Article 1. — M. Lucien Notermann, né le 14 Mars 1926, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^e classe, non qualifié, à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Lucien Notermann est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 135) au traitement annuel de 210.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet, le 5 Février 1952.

Arrêté n° 6393 du 2 Novembre 1951

Article 1. — M. Raymond Olivier, égoutier-éboueur de 4^e classe (indice 165) affecté au Service de la Propreté Publique, est nommé maçon.

Article 2. — M. Olivier est affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 3. — M. Olivier est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi (indice 172) au traitement annuel de 220.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6565 du 1^{er} Décembre 1951

Article 1. — M. Robert Pamart, égoutier-éboueur de 4^e classe (indice 165), est muté en qualité de surveillant affecté au Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Pamart est versé dans la 4^e classe de son emploi (indice 160) au traitement annuel de 254.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 frs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6452 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. René Perdieu, expéditionnaire auxiliaire de 3^e classe au Service des Fêtes, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. René Perdieu est versé dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. René Perdieu reste affecté au Service des Fêtes.

Arrêté n° 6458 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Robert Pierchon, expéditionnaire titulaire de 6^e classe affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale, est nommé commis d'ordre et de comptabilité, à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Pierchon est versé dans la 9^e classe de son emploi, au traitement annuel de 150.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1950.

Article 3. — M. Pierchon reste affecté à la Bibliothèque Municipale.

Arrêté n° 6416 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Ginette Planquette, née le 21 Septembre 1930 à Lapugnoy (P.-de-C.) est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire, à partir du 5 Novembre 1951.

Article 2. — Mlle Planquette est versée dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Mlle Planquette est affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division.

Arrêté n° 6478 du 15 Novembre 1951

Article 1. — Mme Aline Polet née Callens, expéditionnaire auxiliaire de 4^e classe, affectée au Service de l'Economat, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mme Polet reste affectée au Service de l'Economat.

Article 3. — Mme Polet est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, Mme Polet, nommée à la 9^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 158.000 francs (indice 130) avec effet du 1^{er} Novembre 1951, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
4 ^e	161.000	1-12-1948	9 ^e	130	158.000	1-11-1951

Arrêté n° 6418 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Chantal Pouchain, née le 9 Octobre 1930 à Lambersart est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mlle Chantal Pouchain est versée dans la 9^e classe de son emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Mlle Chantal Pouchain est affectée au 3^e Bureau de la 2^e Division.

Arrêté n° 6459 du 14 Novembre 1951

Article 1. — M. Robert Poutrain, expéditionnaire auxiliaire affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale, est nommé commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — M. Robert Poutrain est versé dans la 9^e classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 6386 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Compte tenu de la durée des services militaires qu'il a effectués, la situation de M. Albert Quehen, brigadier machiniste aux Théâtres Municipaux, s'établit comme suit à compter du 1^{er} Janvier 1948 :

Machiniste	6 ^e	160	1-3-1945	161.000	Effet	1-1-1948
	5 ^e	172	1-3-1948	168.500		1-3-1948
				186.000		1-1-1949
				196.000		1-1-1950
Machiniste	4 ^e	184	1-3-1950	209.000		1-3-1950
				222.000		1-7-1950
Brigadier						
Machiniste	6 ^e	192	1-12-1950	231.000		1-12-1950
				249.000		25-12-1950

Arrêté n° 6453 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mme Berthe Rousseau née Martin, expéditionnaire auxiliaire de 6^e classe affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mme Rousseau reste affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 3. — Mme Rousseau est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE		
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe
6 ^e	182.000	1-12-1947	9 ^e	158.000	1-11-1951

Arrêté n° 6292 du 8 Octobre 1951

Article 1. — M. Emile Saint Léger, chauffeur d'automobiles poids lourds affecté au Garage Municipal, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Saint Léger est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Saint Léger, est fixée au 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 6406 du 5 Novembre 1951

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit en son article 3 :

Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Saint Léger est versé dans la 5^e classe de son emploi, au traitement annuel de 247.000 francs, indice 190, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 6477 du 15 Novembre 1951

Article 1. — Mme Paulette Sevrin née Van Melkebeke, dactylographe de 7^e classe (indice 120), affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est nommée commis d'ordre et de comptabilité à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Mme Sevrin est affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — Mme Sevrin est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, Mme Sevrin, nommée à la 9^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 158.000 francs (indice 130) avec effet du 1^{er} Novembre 1951, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

SITUATION FICTIVE CADRE AUXILIAIRE			SITUATION REELLE CADRE TITULAIRE			
Classe	Traitement	Ancien- neté dans la classe	Classe	Indice	Traitement	Ancien- neté dans la classe
4 ^e	161.000	1-10-1951	9 ^e	130	158.000	1-11-1951

Arrêté n° 6380 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Mme Thérèse Spysschaert née Bonnel, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 1^{er} Bureau de la 5^e Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 10 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mme Thérèse Spysschaert est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6524 du 22 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Françoise Steverlynck, née le 21 Février 1929 à Lille, est nommée aide puéricultrice stagiaire.

Article 2. — Mlle Steverlynck est affectée à l'Œuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière.

Article 3. — Mlle Steverlynck est versée dans la 6^e classe de son emploi (indice 160) au traitement annuel de 202.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Novembre 1951.

Arrêté n° 6.700 du 28 Décembre 1951

Article 1. — M. Isidore Suppo, né le 13 Février 1928, est nommé sapeur-pompier stagiaire de 2^e classe, qualifié 1^{re} catégorie à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Article 2. — M. Isidore Suppo est versé dans la 6^e classe de son emploi (indice 145) au traitement annuel de 228.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Approbation du Préfet, le 5 Février 1952.

Arrêté n° 6415 du 7 Novembre 1951

Article 1. — Mlle Servanne Tallon, expéditionnaire auxiliaire de 2^e classe au bureau du Personnel, est nommée commis d'ordre et de comptabilité stagiaire.

Article 2. — Mlle Tallon reste affectée au Secrétariat Général Service du Personnel.

Article 3. — Mlle Tallon est versée dans la 9^e classe de son nouvel emploi (indice 130) au traitement annuel de 158.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6392 du 30 Octobre 1951

Article 1. — M. Pierre Tiersen, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 19 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Pierre Tiersen est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6602 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Pierre Van de Put, peintre-vitrier, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est fixée au 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 6295 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Mlle Micheline Vandrille, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 1^{er} Septembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mlle Vandrille est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 6601 du 10 Décembre 1951

Article 1. — M. Camille Verplancke, chauffeur d'automobiles poids lourds, affecté au Garage Municipal, est titularisé dans ses fonctions.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Verplancke est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires qu'il a effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Verplancke est fixée au 1^{er} Juin 1950.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6522 du 22 Novembre 1951

Article 1. — M. Marcel Verstraete, commis d'ordre et de comptabilité affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale, est muté en la même qualité au Service de l'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Novembre 1951.

Arrêté n° 6269 du 3 Octobre 1951

Article 1. — M. Roger Vyt, né le 1^{er} Avril 1922, à Lille, est nommé manœuvre stagiaire.

Article 2. — M. Vyt est affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 3. — M. Vyt est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 158.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Septembre 1951.

Arrêté n° 6298 du 8 Octobre 1951

Article 1. — Notre arrêté en date du 13 Juin 1951 est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Ancien- neté dans la classe	Traitement	Obser- vations
West Charles	Machiniste	5 ^e	172	1-7-1946	168.500	Effet : 1-1-1948
		4 ^e	184	1-10-1948	175.500	1-10-1948
					196.000	1-1-1949
					209.000	1-1-1950
					222.000	1-7-1950
		3 ^e	196	1-10-1950	238.000	1-10-1950
			255.000	25-12-1950		

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 6325 du 16 Octobre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de Mme Micheline Dru, née Gilliot, adjointe d'hygiène scolaire affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 22 Octobre 1951.

Arrêté n° 6535 du 26 Novembre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Michel Hanquez, terrassier, affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 19 Novembre 1951.

Arrêté n° 6263 du 2 Octobre 1951

Article 1. — La démission de M. Gaston Lemaire, Chef de Cabinet, est acceptée à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6277 du 7 Octobre 1951

Article 1. — Est accepté la démission de Mme Jacqueline Mailard, née Tourneur, aide médico-sociale affectée à la Protection Maternelle et Infantile.

Article 2. — Le présent arrêté, prendra effet à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6346 du 19 Octobre 1951

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Albert Vanhoorde, professeur de Stéréotomie à l'Ecole Régionale d'Architecture.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Réintégration.

Arrêté n° 6547 du 28 Novembre 1951

Article 1. — Mme Marie Madeleine Bommelaere, née Schapman, le 8 Février 1908 à Wormhoudt, est réintégrée dans ses fonctions de concierge à la colonie scolaire de Wormhoudt.

Article 2. — Mme Bommelaere percevra un traitement annuel de 79.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur (7^e classe de son emploi).

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1951.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.

Arrêté n° 6379 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 19 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mlle Jacqueline Cheradame est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6605 du 10 Décembre 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Raymond Duponchelle, gardien de garage, affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6378 du 27 Octobre 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 15 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, Mme Denise Dutilleux, née Lorthiois, est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6507 du 20 Novembre 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 8 Novembre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Nicodème Keignaert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Décembre 1951.

Arrêté n° 6435 du 9 Novembre 1951

Article 1. — Conformément à l'avis favorable émis le 31 Octobre 1951 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Jean-Baptiste Verstraete, menuisier-ébéniste, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est autorisé à effectuer des versements audit organisme à compter du 1^{er} Novembre 1951.

Arrêté n° 6671 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Gustave Carlier, ajusteur-forgeron, affecté à la Voie Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Février 1952.

Arrêté n° 6666 du 22 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Lucienne Carlier, gardienne de crèche, affectée à la Crèche Municipale de Moulins-Lille, 5^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1952.

Arrêté n° 6461 du 14 Novembre 1951

Article 1. — Mme Elise Charle, née Robert, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Arrêté n° 6581 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Georges Chaval, sergent-chef au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mars 1952.

Approbation du Préfet, le 28 Décembre 1951.

Arrêté n° 6668 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. André Detavernier, commis d'administration affecté au 4^e Bureau de la 3^e Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Mars 1952.

Arrêté n° 6673 du 22 Décembre 1951

Article 1. — Mme Florine Dubar, née Provost, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Février 1952.

Arrêté n° 6669 du 22 Décembre 1951

Article 1. — Mme Vve Dubrulle Madeleine, née Padovani, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Mars 1952.

Arrêté n° 6667 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Fernand Ernst, commis d'administration affecté au Service du Personnel, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Mars 1952.

Arrêté n° 6672 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. Maurice François, brigadier machiniste affecté à la 4^e Division, Théâtres Municipaux, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Février 1952.

Arrêté n° 6343 du 19 Octobre 1951

Article 1. — M. Léon Ghekière, serrurier-tôlier, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Janvier 1952.

Arrêté n° 6582 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Achille Legros, sapeur de 2^e classe au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Février 1952.

Approbation du Préfet, le 28 Décembre 1951.

Arrêté n° 6583 du 7 Décembre 1951

Article 1. — M. Henri Noé, sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Février 1952.

Approbation du Préfet, le 28 Décembre 1951.

Arrêté n° 6670 du 22 Décembre 1951

Article 1. — M. François Ruttens, brigadier fossoyeur, affecté à la 2^e Division, Cimetièrre du Sud, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Février 1952.

Arrêté n° 6262 du 1^{er} Octobre 1951

Article 1. — M. Liévin Verheylesonne, chauffeur-mécanicien, affecté au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, atteint par la limite d'âge le 1^{er} Mars 1951 et maintenu provisoirement en activité, cessera définitivement ses fonctions le 1^{er} Octobre 1951.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public. - Bals et dancings.

Arrêté n° 6408 du 6 Novembre 1951

Article 1. — L'arrêté n° 1853 en date du 20 Janvier 1949 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1. — L'autorisation de laisser danser dans la salle du rez-de-chaussée de l'immeuble portant le n° 9, rue d'Amiens, est accordée à M. Jean-Marie Guinoiseau, gérant de la Société « Taverne de Strasbourg », domicilié 144, boulevard de la Liberté, à Lille.

Article 2. — Le pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, 23, rue d'Amiens, à Lille.
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions indirectes.

Article 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° en 2 exemplaires à M. le Commissaire Central de Police, l'un pour ses archives, l'autre pour notification au pétitionnaire ;

2° à M. le Préfet du Nord, 1^{re} Division, 2° Bureau ;

3° à M. le Directeur régional de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, 23, rue d'Amiens, à Lille ;

4° à M. le Directeur des Contributions indirectes, 89, rue Meurein, à Lille ;

5° à M. le Chef de la 1^{re} Division de la Mairie de Lille. »

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

L'autorisation de maintenir un éventaire mobile à l'entrée du couloir des immeubles désignés ci-après a été accordée (clauses prescrites cf à l'arrêté) :

— Rue de Béthune, 50. Demandeur : Mme Rosa Dufour. (Arrêté n° 6698 du 20 Décembre 1951).

— Place du Théâtre. Demandeur : M. Deslaef. (Arrêté n° 6659 du 20 Décembre 1951).

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

L'autorisation de maintenir un magasin dans le couloir des immeubles désignés ci-après a été refusée (clauses prescrites cf à l'arrêté) :

— Rue de Béthune, 15. Demandeur : M. Campéas (Arrêté n° 6653 du 20 Décembre 1951).

— Rue de Béhtune, 23. Demandeur : M. Jacques Tysz. (Arrêté n° 6651 du 20 Décembre 1951).

— Rue Faidherbe, 51. Demandeur : Mme Henry Kienz-Cousin. (Arrêté n° 6652 du 20 Décembre 1951).

— Rue Faidherbe, 62. Demandeur : M. Schenkel. (Arrêté n° 6656 du 20 Décembre 1951).

— Rue Léon Gambetta, 115. Demandeur : M. Finkilstein. (Arrêté n° 6657 du 20 Décembre 1951).

— Rue de Paris, 118. Demandeur : M. Mistène. (Arrêté n° 6655 du 20 Décembre 1951).

— Rue du Sec-Arembault, 20. Demandeur : M. Eichenhole. (Arrêté n° 6654 du 20 Décembre 1951).

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

DEBITS DE BOISSONS

Statistiques pour l'année 1951

Au cours de l'année 1951 il a été enregistré 366 déclarations de reprises ou de transferts de débits de boissons, se répartissant comme suit :

1 ^{re} catégorie	5
2 ^e catégorie	1
3 ^e catégorie	7
4 ^e catégorie	353

366

D'autre part, 191 autorisations de vente occasionnelle de boissons hygiéniques ont été délivrées, ainsi que 246 autorisations de jouer de la musique dans les débits de boissons.

**PROPRETE PUBLIQUE. — Collecte des ordures ménagères.
Avenant.**

9° AVENANT A LA CONVENTION DU 2 FEVRIER 1943

Entre les soussignés :

Monsieur René GAIFIE, Maire de LILLE, agissant es-qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 3476, en date du 23 Novembre 1951 qui sera soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'Autorité Supérieure,

d'une part ;

Et :

1°) Madame Jules DATHIS, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne, n° 117 ;

2°) Monsieur Pierre OUVRIE, demeurant à Lille, rue de la Justice, n° 62 ;

3°) Mademoiselle Nicole CHRISTELLE, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne, n° 117,

d'autre part ;

Les deux premiers, seuls gérants de la société de traitement des résidus urbains et transports automobiles (Société T.R.U.) Société à Responsabilité Limitée dont le siège est à Lille, rue de la Justice, n° 62 ;

Les deux derniers, seuls gérants de la Société d'Assainissement et de Répurgation Urbains (S.A.R.U.), Société à Responsabilité limitée, dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article Premier

Les alinéas des articles 1-17 et 11-28 du 6° avenant à la convention du 2 Février 1943 relatifs à la désignation des indices de référence « F » et « M » sont annulés et remplacés par les suivants :

« F » est, pour le mois considéré, l'indice d'ensemble des prix à la consommation familiale - pondération 100 - base 100 en 1949 - publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Sur la base de la situation économique en Janvier 1951 :

$$F_0 = \dots\dots\dots 119,3$$

Sous réserve d'application des mesures de correspondance indiquées à l'article deuxième ci-après, cet indice se trouve substitué à l'article de même signe « *F* » mentionné à l'origine du 6^e avenant sous la dénomination « indice pondéré des prix de détail, pour PARIS de 34 articles, base 100 en 1937 publié par le Service de la Statistique Générale de la France », la valeur de « *F* » pour Décembre 1950 étant 2.075.

« *M* » est, pour le mois considéré, la somme des indices des prix de gros - base 100 en 1949 :

- des « matières premières industrielles » (73 articles) - pondération 1.300 - compté pour 2/3 ;
- et du « caoutchouc » - pondération 177 - compté pour 1/3.

Sur la base de la situation économique en Janvier 1951 :

$$M_0 = \dots\dots\dots 185,8$$

Sous la même réserve d'application prévue pour « *F* » ci-dessus, cet indice se trouve substitué à l'indice de même signe « *M* » mentionné à l'origine du 6^e avenant sous la dénomination « moyenne pondérée des indices pour le mois précédent, du prix de gros des matières premières de l'industrie métallurgique compté pour 2/3, et du prix de gros des matières premières de l'industrie du caoutchouc compté pour 1/3, des indices publiés par le Service de la Statistique Générale de la France » ; la valeur de « *M* » pour Décembre étant : 3.108.

Article Deuxième

Les multiplicateurs des paramètres se référant aux indices « *F* » et « *M* » et figurant aux articles désignés ci-après dans les 6^e et 8^e avenant à la convention du 2 Février 1943 sont remplacés respectivement par les valeurs correspondantes suivantes :

a) 6^e avenant - Article 1-18 :

Prime d'entretien - *J* - :

0,4218 F remplacé par 7,3364 F.

Prime de Collecte - *T* - :

0,04054 M remplacé par 0,6781 M.

Prime kilométrique - *KM* - :

0,01352 M remplacé par 0,22615 M.

Article 11-28 :

Prime de traitement - *TR* - :
11,9078 M remplacé par 199,189 M.

b) 8^e *avenant* - *Article 30-XV :*

Prime d'entretien - *Ja* - :
0,42445 F remplacé par 7,3825 F.

Prime kilométrique - *KMab* - :
0,0040208 M remplacé par 0,06725 M.

Article 30-XVII :

Prime kilométrique - *KMar* - :
0,0041446 M remplacé par 0,06932 M.

Prime de curage des cuvettes - *C.E.* - :
0,015478 M remplacé par 0,2589 M.

Article Troisième

En l'absence d'une tarification officielle applicable aux transports routiers, fixée par voie d'arrêté ou de décret, les conditions de rémunération des services extraordinaires spécifiées au titre C), Par. 3 de l'article 8 de la convention du 2 Février 1943, modifié par l'article premier du 8^e *avenant*, sont étendues aux services de toute nature effectués par les bennes ordinaires.

La tarification retenue sera celle qui est fixée par la Chambre Syndicale des Transporteurs de Marchandises, sur la base de la situation économique au 18 Avril 1951.

Elle prendra effet à cette dernière date et s'appliquera à la charge utile moyenne, fixée par l'article 5 du 4^e *avenant* à la convention du 2 Février 1943.

Pour l'application mensuelle, sur les bases ci-dessus, et selon les modalités fixées par l'article 1-18 du 6^e *avenant*, il sera fait usage des formules pratiques suivantes :

I. — Terme journalier donnant droit à un parcours de 30 kilomètres dans la journée :

$$143 + 27,543 C + 7.303 M + 19,984 GO = 7.150.$$

II. — Terme kilométrique applicable à la partie du parcours journalier excédant 30 kilomètres :

$$1 + 0,0993 A + 0,0838 M + 0,2411 GO = 50.$$

dans lesquels les index :

C = { gardent la définition qui leur a été donnée par l'ar-
A = { ticle 1-17 du 6^e avenant à la convention du 2 Février
GO = { 1943.
et M = } Celle que lui donne l'article 2 du présent avenant.

Les valeurs de bases de ces index au 1^{er} Avril 1951 s'établissent à :

Co = 169,55
Ao = 218,606
GOo = 38,98
Mo = 213,333.

Un abattement de 5 % (cinq pour cent) sera opéré sur le montant mensuel de la redevance attachée au service ordinaire des bennes.

Les dispositions prévues aux trois derniers alinéas de l'article 1-20 du 6^e avenant à la convention du 2 Février 1943 relative à l'incidence des impôts, taxes et droits divers, proportionnels ou non, et à leur remboursement, ainsi qu'à l'appel éventuel à l'arbitrage, sont entièrement applicables au présent avenant.

Il est toutefois prévu que les variations des impôts, taxes et divers qui seront à retenir pour l'application éventuelle des dispositions ci-dessus au cas particulier des transports visés par le présent article sont celles ou ceux qui interviendront postérieurement au 18 Avril 1951.

Fait et signé à Lille, le 5 Décembre 1951.

Lu et approuvé :

Pierre Ouvrie

A. Dathis

Nicole Christelle.

Le Maire de Lille :

René Gaifie.

Approbation du Préfet, le 5 Décembre 1951.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Convention.

Convention entre la Ville et le Centre Hospitalier Régional intégrant la consultation prénatale de l'Hôpital de la Charité dans le Centre de Protection Maternelle géré par la Ville de Lille.

Conseil Municipal n° 3006 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Novembre 1951.

**PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Convention
Avenant.**

Avenant n° 1 à la convention du 13 Juillet 1950 entre la Ville et le Centre Hospitalier Régional et fixant à 35 frs par enfant examiné les dépenses de personnel.

Conseil municipal n° 3007 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 9 Novembre 1951.

SOCIÉTÉS MUNICIPALES. — Chorale.

Arrêté n° 6633 du 17 Décembre 1951

Article 1. — M. Alexandre Blanchard, cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de sous-directeur de la Chorale municipale.

Arrêté n° 6635 du 17 Décembre 1951

Article 1. — M. Paul Callens cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de secrétaire adjoint archiviste de la Chorale municipale.

Arrêté n° 6632 du 17 Décembre 1951

Article 1. — M. Adolphe Carlier cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de trésorier de la Chorale municipale.

Arrêté n° 6630 du 17 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Marcelle Coïba, cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de professeur de solfège et répétitrice à la Chorale municipale.

Arrêté n° 6631 du 17 Décembre 1951

Article 1. — M. Pierre Loosvelt cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de Directeur de la Chorale municipale.

Arrêté n° 6636 du 17 Décembre 1951

Article 1. — Mlle Thérèse Rossey cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de professeur de solfège et répétitrice à la Chorale municipale.

Arrêté n° 6639 du 17 Décembre 1951

Article 1. — M. Charles Vannanderbeck cessera, à compter du 1^{er} Janvier 1952, d'assurer les fonctions de secrétaire de la Chorale municipale.

SPORTS ET STADES. — Stade d'athlétisme de la Citadelle.

Adjudication-concours des travaux d'installation du réseau de distribution d'eau potable au Stade d'Athlétisme de la Citadelle - 2^e lot - au profit de la Société Edouard Dartois, 30, rue des Tours, à Lille, moyennant la somme de 1.460.000 francs.

Conseil Municipal n° 2439 du 30 Novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 18 Octobre, 27 Septembre 1951.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles.

Marché pour fourniture d'une voiture « Citroën » au profit des Etablissements Cabour, 57, rue de Béthune, à Lille, moyennant la somme de 558.800 francs.

Conseil Municipal n° 3065 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

TRAVAIL. — Conseil des Prud'hommes et Chambre de Métiers.

Révision des listes électorales - Année 1951

Conseil des Prud'hommes :

Additions : 629, dont 41 patrons et 588 ouvriers et employés.

Retraitements : 690, dont 69 patrons et 621 ouvriers et employés.

Inscrits pour 1951 : 8.636, soit 830 patrons et 7.806 ouvriers et employés.

Chambre de Métiers :

Additions : 6, tous artisans-maîtres.

Retraitements : 64, dont 63 artisans-maîtres et 1 artisan-compagnon.

Inscrits pour 1951 : 590, soit 580 artisans-maîtres et 10 artisans-compagnons.

TRAVAIL. — Elections prud'homales.

Arrêté n° 6348 du 20 Octobre 1951

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque candidat aux élections prud'homales de 1951, sera réservé aux endroits ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales :

Mairie de Lille, côté Porte de Paris

Mairie de Lille, côté Porte St-Sauveur

Ecole Vauban, place Catinat

Ecole Alfred de Musset, rue Guillaume Tell

Ecole Ampère, rue Jules Guesde

Ecole Arago, boulevard Victor Hugo

Ecole Paul Bert, rue du Long Pot

Ecole Anatole France, rue Alphonse Leroy

Ecole Turgot, rue de l'Arbrisseau

Ecole Albert Samain, Avenue Verhaeren

Halles aux Sucres, côté rue de la Halle

Marché de la Nouvelle Aventure (face rue Léon Gambetta).

Article 2. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 3. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation et stationnement - Interdiction pour travaux.

Afin de faciliter l'exécution de travaux, des arrêtés interdisant provisoirement le stationnement et la circulation des chevaux et des véhicules de toute nature ont été pris pour les artères désignées ci-après (Déviation cf arrêtés) :

— Rue de Bailleul : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 6616 du 13 Décembre 1951).

— Rue du Bois-Saint-Sauveur : Travaux de restauration de la corniche de l'Hospice Ganthois. (Arrêté n° 6338 du 18 Octobre 1951).

— Rue du Capitaine Ferber : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 6265 du 2 Octobre 1951).

— Rues du Capitaine Michel et du Faubourg de Douai : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 6389 du 29 Octobre 1951).

— Place de la Gare : Travaux de modification des refuges pour piétons. (Arrêté n° 6639 du 17 Décembre 1951).

— Rues Georges Bizet, Ambroise Thomas et Verdi : Travaux de pavage. (Arrêté n° 6279 du 4 Octobre 1951).

— Rue Paul Duez : Travaux de branchement à l'aqueduc. (Arrêté n° 6310 du 10 Octobre 1951).

— Rue du Pont-Neuf : Travaux de pavage. (Arrêté n° 6311 du 10 Octobre 1951).

— Rues Sainte-Marie et Benvignat : Travaux de construction d'égout. (Arrêté n° 6615 du 13 Décembre 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Signalisation lumineuse.

Marchés pour signalisation lumineuse au carrefour Nationale Solférino au profit de :

1°) La Signalisation Electro-automatique, 10, Impasse Lindbergh, à Lyon, moyennant la somme de 447.000 francs ;

2°) La Société Forclum, 36, place Cormontaigne, à Lille, moyennant la somme de 169.000 francs.

Conseil Municipal n° 3054 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 24 Novembre 1951.

Marchés pour signalisation lumineuse rue du Faubourg d'Aras, au profit de la Société La Signalisation Electro-Automatique, 10, impasse Lindbergh, à Lyon, moyennant la somme de 178.990 frs.

La Société Forclum, 36, place Cormontaigne, à Lille, moyennant la somme de 108.000 francs.

Conseil Municipal n° 3208 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 24 Novembre 1951.

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruines - Travaux.

Des mises en demeure d'effectuer des travaux ont été notifiées aux propriétaires des immeubles menaçant ruines désignés ci-après : (Se référer aux arrêtés pour les prescriptions)

— Rue Balzac, 71. Propriétaire : Léopold Sourisse. (Arrêtés n°s 6267 et 6334 des 3 et 17 Octobre 1951).

— Rue des Robleds, 18. Propriétaires : Lucien Minssie, René Minssie, Mme Parent-Minssie. (Arrêté n° 6349 du 20 Octobre 1951).

— Rue de la Vieille Aventure, 44-46. Propriétaire : Delepaut. (Arrêté n° 6521 du 22 Novembre 1951).

VOIE PUBLIQUE. — Marchands ambulants.

Arrêté n° 6638 du 17 Décembre 1951

Article 1 — Par dérogation aux dispositions de l'article 206 du Code des Arrêtés Municipaux, les marchands ambulants sont autorisés, à titre exceptionnel et seulement durant la période du 23 Décembre 1951 au 3 Janvier 1952 inclus, à vendre du gui et du houx dans la première zone dite du Centre, à la condition de n'apporter aucune entrave à la circulation générale.

VOIRIE. — Pavage - Empierrements - Trottoirs.

Adjudication en 4 lots de la fourniture de 200.000 pavés au profit de :

1^{er} lot : B. Perazzi à Le Gast (Calvados), moyennant la somme de 3.435.000 francs.

2 lot : La Société Les Carrières du Castel à Louvigné-du-Désert (Ile-et-Vilaine), moyennant la somme de 3.447.500 francs.

3^e lot : La Société « Le Granit Français » à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 3.450.000 francs.

4^e lot : La Société « Le Granit Français » à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 3.450.000 francs.

Conseil Municipal n° 2656 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Novembre 1951.

Marché pour aménagement d'anciennes chaussées pavées, au profit de la Société Salviam, 151, Boulevard Jeanne d'Arc, à Douai, moyennant la somme approximative de 4.000.000 de francs.

Conseil Municipal n° 3070 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

Marché pour remise en état de chaussées dans l'emprise et aux abords de la Foire Commerciale, au profit de la Société Salviam, 151, Boulevard Jeanne d'Arc, à Douai, moyennant la somme approximative de 2.699.400 francs.

Conseil Municipal n° 3074 du 26 Juillet 1951.

Répertoire Contentieux : 5 Octobre 1951.

Adjudication des travaux de reconstruction de trottoirs pavés - 1^{er} lot - au profit de M. O. Bonvin, 25, rue Léon Gambetta, à Emmerin, moyennant la somme de 5.959.024 francs.

Conseil Municipal n° 2657 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 31 Octobre 1951.

Adjudication des travaux de reconstruction de trottoirs pavés - 2^e lot - au profit de la Coopérative Ouvrière de Pavage, 37, rue Victor Hugo, à Emmerin, moyennant la somme de 5.629.723 francs.

Conseil Municipal n° 2657 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 7 Novembre 1951.

Adjudication des travaux de reconstruction de trottoirs pavés - 3^e lot - au profit de la Coopérative Ouvrière de Pavage, 37, rue Victor Hugo, à Emmerin, moyennant la somme de 5.817.823 francs.

Conseil Municipal n° 2657 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 14 Novembre 1951.

Adjudication des travaux de reconstruction de 2.500 m² de trottoirs en asphalte - 1^{er} lot - au profit de M. Raymond Virazel, 27, rue Paul Martin, à Montpellier, moyennant la somme de 2.490.040 francs.

Conseil Municipal n° 2658 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 31 Octobre 1951.

Adjudication des travaux de reconstruction de 2.500 m² de trottoirs en asphalte - 2^e lot - au profit de la Société Anonyme Pavage et Asphaltes du Nord, 64, rue Abélard, Lille, moyennant la somme de 3.083.310 francs.

Conseil Municipal n° 2658 du 26 Janvier 1951.

Répertoire Contentieux : 7 Novembre 1951.

VOIRIE. — Permissions.

Arrêté n° 6620 du 14 Décembre 1951

Article 1. — Les Etablissements L. Delin, sis à Lille, 158, 160 et 165, rue des Postes, sont autorisés, à titre exceptionnel à monter ou à descendre des meubles, pianos et coffres-forts, par les fenêtres des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Lille, à charge par eux de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) La présente autorisation ne pourra être utilisée que pendant la journée ;
- b) L'usage de cette faculté est expressément subordonné à l'installation, sur le trottoir, pendant le temps strictement nécessaire, de barrages suffisants pour prévenir tout accident aux passants.

Article 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit.

Article 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration municipale et n'est valable que pour un an à dater de sa délivrance.

Arrêté n° 6621 du 14 Décembre 1951

Article 1. — M. Georges Muchery, demeurant à Lille, 4 bis, rue Coustou, est autorisé, à titre exceptionnel, à monter ou à descendre des meubles ou des marchandises diverses, par les fenêtres des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Lille, à charge par lui de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) La présente autorisation ne pourra être utilisée que pendant la journée ;
- b) L'usage de cette faculté est expressément subordonné à l'installation, sur le trottoir, pendant le temps strictement nécessaire, de barrages suffisants pour prévenir tout accident aux passants.

Article 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit.

Article 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration municipale et n'est valable que pour un an à dater de sa délivrance.

Arrêté n° 6641 du 17 Décembre 1951

Article 1. — MM. Top et Davalan, demeurant à Lille, 14, rue de la Louvière, sont autorisés à titre exceptionnel, à monter ou à descendre des meubles ou des marchandises diverses, par les fenêtres des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Lille, à charge par eux de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) La présente autorisation ne pourra être utilisée que pendant la journée ;
- b) L'usage de cette faculté est expressément subordonné à l'installation, sur le trottoir, pendant le temps strictement nécessaire de barrages suffisants pour prévenir tout accident aux passants.

Article 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit.

Article 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration municipale et n'est valable que pour un an à dater de sa délivrance.

BULLETIN ADMINISTRATIF de la Ville de Lille

ANNÉE 1951

Table des Matières

A

ABATTOIRS

Location de locaux	1-337-338
Matériel - Achat d'une benne motorisée « Virvolt ».	
Marché	541
Régisseur de recettes - Dutrieux Hubert	90-374
Tarifs et taxes - Abatage (Article 888 du code)	689
Bascules (Articles 890, 1014 et 1016 du code)	55
Usages divers (Article 891 du code)	57
Visite sanitaire (Article 924 du code)	689

ADJUDICATIONS ET MARCHES

(Voir à l'objet : Bâtiments, Economat. Voie Publique,
Voirie, etc...).

AFFAIRES ETRANGERES

CONSULS.

Etats-Unis d'Amérique	681
Pologne	541
Uruguay	541

AGRICULTURE

Destruction des ennemis des cultures	338
Tribunaux paritaires de baux ruraux. Révision des listes électorales 1950 et 1951	8-681
Chambre départementale d'agriculture. Révision de la liste électorale de 1951	681

AIDE A LA CONSTRUCTION

(Voir : Habitat).

ARMEE

(Voir : Guerre).

ARMOIRIES

Médaille d'honneur de la Ville. Marché	339
--	-----

ASSISTANCE

Colis aux vieillards (voir : Œuvres diverses).

Distribution aux secourus, assistés et économiquement faibles (voir : Fêtes - Réceptions).

B**BAINS - ECOLES DE NATATION**

Tarifs (Article 558 et 559 du code)	553
Ecole de natation, rue d'Armentières. Régisseur-comptable : Delcueillerie Louis	373

BATIMENTS**GÉNÉRALITÉS.**

Acquisition de matériel. Marché	682
Acquisition de mobilier. Marché	681
Appareils sanitaires. Marché	9
Appareils, robinetterie. Marché	9
Bois cassé. Marché	8

Charbon. Marché	339
Charpente en fer. Fourniture et pose. Marché	9
Eclairage. Matériel et appareillage électriques. Marché	9
Matières et objets fabriqués. Marché	9
Fourniture de métaux. Marché	340
de quincaillerie. Marché	9
et travaux divers. Marchés	10
de produits, d'objets fabriqués et de mobilier.	
Travaux et fournitures diverses. Marchés ..	10
diverses. Marchés	14
Matériel tubulaire pour échafaudage. Achat et loca- tion. Marché	10
Travaux de nettoyage. Marché	541
de clôtures et de moulages. Marché	10
Vente de vieux métaux. Marché	542
Vidange des fosses d'aisances. Marchés	15

CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE ET CENTRE DE VACCINATION.

Construction. Direction des travaux	15
1 ^{er} lot. Adjudication	15
2 ^e lot. Adjudication	682
1 bis, 3 ^e , 4 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e lots. Adjudication	682
9 ^e lot. Adjudication-concours	542
10 ^e lot. Adjudication-concours	682

COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUDT.

Travaux d'électrification et de force motrice. Marché	15
---	----

DON SUISSE.

Chauffage. Coke. Marché	8
-------------------------------	---

ÉCOLES,, COLLÈGES, LYCÉES.

Ecoles communales Travaux de nettoyage. Marché..	541
Travaux d'électrification. Adjudication-concours	683
Ecoles maternelles. Fourniture de mobilier. Marché ..	340
Auguste Comte. Direction des travaux	16
Pape Carpentier. Transformation des locaux.	
Direction des travaux	683

Ecole de plein air « Désiré Verhaeghe ». Remise en état. Adjudication	16
Pavillon médical. Installation du chauffage central. Marché	542
Ecole Bracke-Desrousseaux (Groupe scolaire). Travaux de reconstruction. Marché	340
Mise en demeure. Entreprise H. Demanne, Société à responsabilité limitée	340
Ecoles Léon Trullin. Albert Samain (Groupe scolaire). Façade. Remise en état. Marché	16
Collège Valentine Labbé. Atelier de couture. Aménagement. Chauffage central. Marché	543
Gros matériel de cuisine. Marchés	542-543
Salle de dessin. Aménagement. Marché	543
Institut Denis Diderot. Travaux de reconstruction. 6 ^e lot. Marché	542
Lycée Faidherbe. Nouvelle chaufferie. Aménagement. Adjudication-concours	17
Lycée Fénelon. Escaliers principaux. Remise en état. Marché	340

EGLISES, SYNAGOGUE.

Eglise Sainte-Marie-Madeleine. Coupole. Restauration. Marché	341
Eglise Saint-Martin d'Esquermes. Travaux de réparation. Marché	543

HALLES CENTRALES.

Entrées principales. Réfection. Marché	18
Baies vitrées. Briques de verres. Marché	17
Façades. Rejointoiement. Marché	543
Pont à bascule. Marché	18
Travaux en asphalte. Marché. Avenant	17

MARCHÉ DE LA NOUVELLE AVENTURE.

Baies vitrées et entrées principales. Réfection. Adjudication-concours	18
Baies vitrées. Briques de verre. Marché	18

HÔTEL DE VILLE.	
Escaliers d'honneur. Remise en état des parements en pierre reconstituée. Marché	18
Salle de réception et salle du conseil d'administration. Travaux de sculpture et plâtre Staff. Marché ..	341
Salle de réception. Mobilier. Marché	341
MAISON DES ETUDIANTS.	
Façade. Travaux de restauration. Adjudication-concours	17
Réfection. Marché	543
PALAIS DES BEAUX-ARTS.	
Façade. Réparation. Marché	544
GRAND THÉÂTRE.	
Réservoir d'eau chaude. Remise en état. Marché	19
Rideau de fer et monte-décors. Entretien. Engagement	544
BAUX ET LOCATIONS	
IMMEUBLES.	
Institut Denis Diderot. Logement Jésupret	341
Boulevard Louis XIV, 61. Leplat Emile	514
Rue Léon Gambetta, 45. M. et Mme Rohart Georges	544
Rue Léon Gambetta, 441. Etablissements « Docks du Nord »	544
Place Sébastopol, 7. Gymnase. Convention : Fédération des Amicales Laïques de Lille	19
TERRAINS.	
Rue Armand Carrel. Convention Parent	342
Cessation de bail. Mme Vve Schryve, à Wormhoudt ..	342

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Bibliothécaire-adjointe : Viard Monique	545
Régisseur de recettes : Viard Monique	684

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Commission. Membres	685
Régisseurs :	
Bouville Lucien	545
Carpentier Charles	545
Guillon Maurice	546
Régisseurs. Indemnité	342

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE.

Journaux, revues, périodiques. Marché	22
---	----

BRADERIES

(Voir : Foires et kermesses. Braderies).

BUREAU DE BIENFAISANCE

Récompense de mérite et de dévouement. Prime. Avance	546
---	-----

C**CHALETS DE NECESSITE ET URINOIRS**

(Voir : Voirie).

CHAMBRE DE METIERS

(Voir : Travail).

CIMETIERES

GÉNÉRALITÉS.

Fourniture de croix. Marché	546
Nettoyage. Transports. Marché	22
Droits de sépulture et de concession. Tarif (articles 1133 et 1134 du code)	63

Transports funèbres. Convention Briche et Lequenne	546
Tarif	685
Vacations et opérations diverses. Tarif (article 1133 du code)	59
Vente de vieux métaux. Marchés	547

CIMETIÈRE DE L'EST.

Allées. Revêtement en asphalte. Marché	22
--	----

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX*2° partie.* Circulation et stationnement.

Article 11. Modification	22
34 bis. Modification	343
57 bis. Modification	685
59. Modifications	23-343-344-345-555-685
62. Modification	345
64. Modification	559
102. Modifications	26-255
131, paragraphe 3. Modification	345
133, paragraphe 3. Modification	346

3° partie. Le domaine.

Articles 249, 250, 254 et 265. Modification	347
---	-----

5° partie. Hygiène et santé publiques.

Articles 558 et 559. Modification	553
---	-----

7° partie. Abattoirs et halles centrales. Police de l'alimentation.

Articles 888 et 924. Modification	689
909. Modification	554
914. Modification	54
970 à 974 et 1016. Modifications	54-55
889, 891, 923. Modification	57
890, 922, 1014. Modification	55
1051. Modification	58
1065. Modification	547

9° partie. Cimetières. Transports funèbres. Morgue.

Article 1133. Modifications	59-63
1134. Modification	63

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

(Voir : Bâtiments).

COMMERCE - INDUSTRIE

Tribunal et Chambre de Commerce. Révision des listes
électorales 1950 et 1951 65-690

COMMISSIONS

(Voir : Conseil municipal ou à l'objet).

CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION MUNICIPALE.

Commission de sécurité. Membres 114-594

HOMMAGE PUBLIC.

Citoyen d'honneur : The Lord Mayor of The City
of Leeds. F.H.O. Donnell 348

COURS MUNICIPAUX

(Voir : Enseignement).

CRECHES - POUPONNIERES - JARDINS D'ENFANTS

(Voir : Protection maternelle et infantile).

D**DONS ET LEGS**

LEGS CRÉPIN.

Immeuble 23, rue de la Madeleine, à Douai. Tra-
vaux de maçonnerie, plafonnage, etc... Marché .. 559

E**EAU (Distribution)**

CANALISATIONS.

Emmerin. Convention	66
Travaux d'entretien. Marché	348

ETABLISSEMENTS DE POMPAGE.

* Fourniture d'énergie électrique. Police d'abonnement	69
--	----

FORAGES.

Forage n° 6 bis. Electricité. Avenant n° 1 « Electricité de France »	66
Puits de Guermanez. Pompe. Marché	69

MATÉRIEL.

Appareils de stérilisation. Marchés	66-559
Tuyaux et raccords. Marché	690

SOCIÉTÉ DES EAUX DU NORD.

Fourniture d'eau en gros. Contrat du 19 Mars 1947. 1 ^{er} Avenant	66
---	----

USINE ÉLÉVATOIRE D'EMMERIN.

Association des Industriels du Nord de la France. Convention	560
Raccordement au réseau de l'Electricité de France ..	560
Travaux d'électrification. Marché	560

ECLAIRAGE

ECLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

(Voir : Bâtiments).

ECLAIRAGE DE LA VOIE PUBLIQUE.

Appareils d'éclairage électrique. Marché	349
Consoles pour appareils d'éclairage électrique. Marché	349

Lanternes et demi-raccords. Marché. Avenant	69
---	----

ELECTRIFICATION DES VOIES PUBLIQUES.

Acquisition de matériel supplémentaire. Marché	690
---	-----

ECOLE DE NATATION

(Voir : Bains).

ECONOMAT

Adjudications et marchés de tous les articles fournis par l'économat. Pour les autres articles, voir à l'objet.

ARTICLES DE BUREAU.

Papiers, stencils, etc... Marchés	69-70-349-561
---	---------------

ARTICLES DE DESSIN.

Matériel typographique. Marché	561
--------------------------------------	-----

ARTICLES D'ENTRETIEN.

Articles de ménage. Marché	71
Chlorate de soude. Marché	561
Droguerie, broserie. Marchés	70
Huiles et graisses. Marchés	70-349
Savon mou. Marché	71
Wassingues et lavettes. Marché	71

ARTICLES TEXTILES.

Blouses, tabliers, etc... Marché	560
Bonneterie. Marché	560
Mercerie. Marché	350
Tissus. Marché	350

ARTICLES DIVERS.

Caoutchouc, amiante. Marché	72
Cordes, ficelles, etc... Marché	350

TABLE DES MATIÈRES

11

Oxygène et acétylène. Location et réparation de tubes.	
Marché	561
Produits pharmaceutiques. Marché	351
CARBURANT ET GAZ-OIL POUR AUTOMOBILES.	
Adjudication en 4 lots	72
IMPRIMÉS.	
Année 1951. Marchés	72
MACHINES A ÉCRIRE.	
Marchés	73-561
RELIURE ET CARTONNAGES.	
Marchés	351

EGLISES

(Voir : Bâtiments).

EGOUTS

CONSTRUCTION.

3^e et 4^e lots. Adjudications 351-691

ELECTIONS POLITIQUES

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Affichage. Emplacements 74

CONSEIL GÉNÉRAL.

Affichage. Emplacements 562

LISTE ÉLECTORALE.

Révision. Années 1950 et 1951 74-691

Pour les élections professionnelles, voir : Agriculture,
Commerce, Industrie, Travail.

EMPRISES

(Voir : Voirie).

ENSEIGNEMENT

Voir dans la rubrique « Bâtiments » pour les travaux effectués dans les écoles, lycées, facultés.

APPRENTIS - FORMATION TECHNIQUE ET GÉNÉRALE.

Personnel enseignant. Traitements 352

COURS MUNICIPAUX.

Cours municipaux professionnels de jeunes filles.

Personnel enseignant. Traitements 76-694

Chargés de cours : Alexandre Janine 353

Jund Pierrette 354

Cours municipaux professionnels de garçons. Personnel enseignant. Traitements 691

Cours municipaux professionnels. Arboriculture fruitière. Chargé de cours. Indemnité 76

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS.

Conservatoire.

Commission de Surveillance et de Patronage.

Membres 563

Jurys de concours. Année scolaire 1950-1951 355

Jurys de concours publics. Membres 358

Nomination d'un professeur de chant. Membre 236

Professeurs.

Chargés de cours. Bergerat Roger 696

Bouillard Henri 78-359-563-694

Brémont-Charpentier Fernande 78

Brémont Maurice 696

Cayez Richard 78-359-563-697

Cuvelier Robert 697

Tallon Adrien 697

Tellier-Frédéric Marie 78

Thieffry	78-79
Wœstyn Paul	79-360
Nominations.	
Depadt-Delhayé Andrée	79
Dupuy Martine	287-288
Joulain Jeanne	294-295
Le Marc'Hadour Yves	298
Périn Ida	304-305
Reprises de fonctions.	
Bikelas Hélène	78
Van Rechem-Colombier Edmonde	79
Régisseur de dépenses. Lannoy Robert	372
Ecole des Beaux-Arts.	
Commission de Surveillance et l'Administration.	
Membre	360
Professeurs.	
Chargé de cours. Debatte Léon	698
Costenoble Adolphe	80
Moinet-Boucard Germaine	698
Rémunération	360
Bibliothécaire adjointe. Dion Jacqueline	361
Grand Prix de la Ville de Lille	80
Ecole Régionale d'Architecture.	
Directeur. Indemnité	564-906
Personnel enseignant. Indemnités	564-905-906
Professeurs. Nominations.	
Garnache Roger	698
Vanhoorde Albert	80-311
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.	
Livres et fournitures classiques. Marchés	361
Personnel enseignant. Logement. Indemnité représentative	80
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.	
Lycée Fénelon (Internat).	
Charbon. Marché	565

Denrées alimentaires. Marchés	81-699
Machine à laver la vaisselle. Marché	565

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Collège Baggio.

Matériel d'enseignement.

Appareils Gestefner. Marché	82
Fraiseuse. Marché	82
Machine-comptable. Marché	82
Tour. Marché	361

Collège Valentine Labbé.

Matériel d'enseignement.

Machine à écrire. Marché	565
Régisseur de dépenses. Rozies-Préterre Jacqueline	569

ETAT CIVIL

CARTE D'IDENTITÉ.

Régisseur de recettes. Legrand	570
--------------------------------------	-----

OFFICIERS.

Bocquet Augusta	362
Hanskens Maurice	566
Landrèa Ali	566
Manguine Louis	83-566
Rousseaux Gaston	699
Saint-Venant Charles	83-567
Van Wolput Albert	699
Véroone Marcel	362-567

MÉDECINS.

Intérim.

D ^{rs} Alphand Marcel	565
Bertin Pierre	362-566
D'Halluin Charles	83-566
Floquet Jacques	699
Legrand André	83-566
Villiatte Paul	362

STATISTIQUES.

Année 1951	699
------------------	-----

EXPOSITIONS - CONCOURS

(Voir : Fêtes).

EXPOSITIONS.

Grand marché aux fleurs. Mesures d'ordre	362
Exposition Textile Internationale. Mesures d'ordre ..	363

F**FÊTES - RECEPTIONS**

(Voir aussi : Expositions et Foires).

GÉNÉRALITÉS.

Statistiques du Service des Fêtes. Année 1951	700
---	-----

FÊTES COMMUNALES.

Fêtes de Lille. Jeux populaires. Régisseur de dépenses. Lava Gérard	372
Fêtes de la Pentecôte. Fastes de Lille. Mesures d'ordre	368-369
Distribution aux secourus, assistés, économiquement faibles. Marchés	567

FÊTES NATIONALES.

1 ^{er} Mai. Vente de muguet	534
Jeanne d'Arc. Mesures d'ordre	367
14 Juillet. (Primes aux lauréats du Bureau de Bienfaisance. Voir : Bureau de Bienfaisance).	
Armistice. Mesures d'ordre	714
Toussaint. Mesures d'ordre	716
Noël et Nouvel An. Colis aux vieillards, aux enfants et militaires	117-121
Vente de gui et de houx	976

FÊTES SPORTIVES.

Courses cyclistes.

- Comité des Flandres de la Fédération Française
du Cyclisme. Mesures d'ordre 83-368

Epreuves de marche.

- Finale du Championnat du Nord de Marche des
garçons de café. Mesures d'ordre 568

Football-Association.

- Match de football-association entre les équipes
de Lille et du C.O.R.T. Mesures d'ordre 715
- Match de football-association entre les équipes
de Lille et de Bordeaux. Mesures d'ordre .. 715

Rallye automobile.

- XXI^e Rallye automobile de Monte-Carlo. Mesures
d'ordre 83

FÊTES D'INITIATIVE PRIVÉE.

- Cérémonie de la pose de la première pierre de l'église
du Saint-Sacrement. Mesures d'ordre 716
- Funérailles officielles des prisonniers de guerre décé-
dés en captivité et rapatriés de Pologne. Mesures
d'ordre 567

FINANCES

DÉPENSES.

Régisseurs.

Agache Marceau	598
Barbot Lucien	371
Baert Lucien	84
Brasseur Jules	598
Brunehant Jacqueline	568
De Baere Victor	546
Deloux Jean	568
Descarpentries Marcel	372
Fillebeen René	717
Granger Marcel	372
Lannoy Robert	372

TABLE DES MATIÈRES

17

Lava Gérard	372
Roziès-Préterre Jacqueline	569
Sergeant Léon	569
Paiement des traitements en espèces au personnel	84

RECETTES.

Dommages de guerre	90-373-569-717
--------------------------	----------------

Régisseurs.

Delcueillierie Louis	373
Dutrieux Hubert	90-374
Legrand	570
Le Verge Renée	718
Lorthioir André	374
Rotsaert Georges	570
Verbeet Paul	90
Viard Monique	684

TAXES ET TARIFS.

Abatage	689
Analyses	547
Arrhes versées par les forains	86
Bains et écoles de natation	553
Bascules	55
Cimetières	59-63
Droit d'abri	58
Droits de voirie	26-555
Marché aux chevaux	54
Marchés couverts	554
Marchés de plein air	54
Musée du Palais des Beau-Arts	597
Transports funèbres	685
Usage divers	57
Visite sanitaire	689

FOIRE COMMERCIALE

CHAUSSÉES.

Remise en état. Marché	977
------------------------------	-----

MESURES D'ORDRE.

Camelots, marchands de toute nature et démonstrateurs	375
Circulation et stationnement des véhicules	375
Tracts et prospectus	375

PETIT PALAIS.

Construction. Convention	91
--------------------------------	----

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES

MESURES D'ORDRE.

Foire-attractions d'Août-Septembre	570
Foire d'hiver	718
Foire de Pâques	95
Grande braderie	571

Braderies de quartiers.

rue de Lannoy	572
rue Léon Gambetta	96
rue du Long Pot et adjacentes	96
rue de Paris	376
rue Philadelphie	376
rue Pierre Legrand	377

G**GUERRE**

ARMÉE ACTIVE.

Classe 1953. Recrutement	719
--------------------------------	-----

H**HABILLEMENT**

(Voir : Personnel).

HABITAT

PERMIS DE CONSTRUIRE.

Autorisations	96-377-572-721
Certificats de conformité	725
Refus	383-578-725

HABITATIONS A LOYER MODERE

CONGRÈS.

Congrès de l'Urbanisme et des Habitations à Loyer Modéré. Régisseur de dépenses. Granger Marcel..	372
--	-----

OFFICE MUNICIPAL.

Groupe Gustave Delory (2 ^e partie). Emprunt de 250 millions. Garantie	100
Immeubles collectifs « Parc des Expositions ». Construction	100

HALLES ET MARCHES

FACTAGE.

Retrait de cautionnement. Parisis Léon	383
--	-----

HALLES CENTRALES.

Bascule. Acquisition. Marché	579
Basculés. Tarifs (Articles 922, 1014 et 1016 du code)...	55
Droit d'abri (Article 1051 du code)	58
Régisseur de recettes. Lorthioir André	374
Usages divers. Taxe (Article 923 du code)	57
Visite sanitaire. Taxe (Article 924 du code)	689

MARCHÉS DE DÉTAIL EN PLEIN AIR.

Carte d'abonnement (Article 914 du code)	54
Régisseur de recettes. Verbeet Paul	90

MARCHÉS COUVERTS.

Marché Gentil-Muiron.

Retraits de cautionnement. Brosse-Lavigne (Mme)	579
Sieuw Pierre	579

Marché de la Nouvelle Aventure.

Retrait de cautionnement. Vanovervelde Lucien..	725
---	-----

MARCHÉ AUX CHEVAUX.

Transfert aux abattoirs (Articles 970 et 971 du code)	54
---	----

HARMONIE MUNICIPALE

(Voir : Sociétés municipales).

HOPITAUX ET ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

CITÉ HOSPITALIÈRE.

Commission administrative. Membres.	
Motte Didier	383
Saint-Venant Charles	579
Voies d'accès. Aménagement. Marché	725

HOTEL DE VILLE

(Voir : Bâtiments communaux).

HYGIENE

ETABLISSEMENTS INCOMMODES ET DANGEREUX.

(Voir : Police administrative).

FOSSES SEPTIQUES.

Autorisations d'installation	100-335-594-726
------------------------------------	-----------------

STATISTIQUES SANITAIRES.

1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e trimestres 1951	102-386-582-728
Année 1951	740

VIDANGE DE FOSSES D'AISANCES.

Autorisation. Mille Fernand	749
-----------------------------------	-----

**INCENDIE**

(Voir aussi Police administrative).

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ.

Membres	114-594
---------------	---------

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

Billiau Marcel	115
Lecoutre Marcel	115
Ossart Germain	115
Verleyn Joseph	115
Villette André	115

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT.

Camionnette, fourgon et fourgonnettes « Renault ».	
Marchés	116-595
Équipement radio-électrique. Marché	594
Habillement (voir : Personnel).	
Tuyaux et raccords. Marché	749

PERSONNEL.

(Voir : Personnel municipal).

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Surveillance des lieux ouverts au public	398
--	-----

INDIGENTS

(Voir : Œuvres diverses).

J

JARDINS - SQUARES - PROMENADES

GÉNÉRALITÉS.

Matériel et matériaux.

Clôtures métalliques. Marché	595
Corsets métalliques. Marché	399
Pierres de carrière. Marché	399
Schiste rouge de mine. Marché	749

Végétaux.

Arbres et arbustes. Marchés	400
-----------------------------------	-----

JARDIN DES PLANTES.

Orangerie. Construction.

1 ^{er} lot : Maçonnerie. Béton armé. Adjudication..	116
2 ^e lot : Charpente métallique. Adjudication-concours	749
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e lots : Charpente en bois. Menuiserie. Couverture. Adjudication	596
6 ^e lot : Serrurerie. Adjudication-concours	749
10 ^e lot : Plomberie. Installations sanitaires. Adjudication-concours	749
9 ^e , 12 ^e et 18 ^e lots : Carrelage et revêtement. Peinture. Vitrerie. Adjudication	749
Installation du chauffage central. Marché	596
Pose de châssis en béton armé. Marché	595

JARDINS DE LA FOIRE COMMERCIALE.

Aménagement. Marchés	400
----------------------------	-----

PROMENADES ET BOULEVARDS.

Abatage et élagage d'arbres. Marché	595
Avenues macadémisées. Autorisations de circulation	596
Cuvier (avenue)	116-751
Mathias-Delobel (avenue)	116-596
Marronniers (allée des)	116-751
Petit Paradis (avenue du)	116-751
Soubise (avenue de)	116-596

JARDINS D'ENFANTS

(Voir : Protection maternelle et infantile).

JARDINS OUVRIERS

(Voir : Œuvres diverses).

JOURNAUX (Abonnements)

(Voir : Bibliothèque administrative).

K**KIOSQUES**

(Voir : Voirie).

L**LABORATOIRE**

Tarif (Article 1065 du code) 547

LEGS

(Voir : Dons ou à l'objet).

LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

(Voir : Police administrative).

LOCATIONS

(Voir : Baux et à Abattoirs).

M**MARCHES**

(Voir : Halles et Marchés).

Passation des marchés, voir : à l'objet même, soit :
Bâtiments, Economat, Voie publique, Voirie.

MARCHE AUX FLEURS

(Voir : Expositions-Concours).

MUSEES

PALAIS DES BEAUX-ARTS.

Bâtiments (Voir : Bâtiments).

Droit d'entrée 597-752

Tableaux. Restauration. Marché 751

MUSIQUE MUNICIPALE

(Voir : Sociétés municipales).

**ŒUVRES DIVERSES**

CANTINES SCOLAIRES.

Régisseur de recettes. Rotsaert Georges 570

CANTINES SCOLAIRES PRIVÉES.

Convention. Comité Familial Urbain 401

CAISSE DES ECOLES.

Excursion au Touquet. Régisseur de dépenses. Ser-
geant Léon 569

Régisseur de dépenses. Barbot Lucien 371

CENTRE MARTINE BERNARD.

Commission de Surveillance. Membres 598

COLIS AUX ENFANTS ET AUX VIEILLARDS.

Coquilles et biscuits pour les fêtes de Noël. Marché 117-121

COLIS AUX MILITAIRES.

Denrées alimentaires. Marchés 121

COLONIE SCOLAIRE DE WORMHOUDT.

Régisseur de dépenses. Baert Lucien	84
---	----

FONDATION BOUCHER DE PERTHES.

Comptable spécial. Agache Marceau	598
Prime. Attribution. Van Cleemputte Adèle (Mlle) ..	598

HÉBERGEMENT DES INDIGENTS ET INDIGENTES DE PASSAGES.

Conventions. Armée du Salut	117
Centre d'accueil « Le Relèvement par le Travail »	118

JARDINS OUVRIERS.

Comptable spécial. Brasseur Jules	598
---	-----

ŒUVRE SUISSE D'ENTR'AIDE OUVRIÈRE.

Denrées alimentaires, lait et beurre. Marchés	121
Pouponnière. Médecin. Indemnité	119

REFUGES CHAUFFÉS.

Denrées alimentaires. Marchés	122
-------------------------------------	-----

SERVICE DE LA FAMILLE.

Bonneterie. Marchés	120
Chaussures. Marchés	120
Chemises et articles textiles. Marché	120
Costumes. Marché	401
Sous-vêtements. Marché	121
Tabliers, robes. Marché	121
Tissus. Marchés	121-401
Toiles. Marché	401

ORDURES MENAGERES

(Voir : Propreté publique).

ORGANISATION DU TRAVAIL

(Voir : Travail).

P**PAVAGE**

(Voir : Voirie).

PERMIS DE CONSTRUIRE

(Voir : Habitat).

PERSONNEL

GÉNÉRALITÉS.

Cadre auxiliaire. Intégration des agents du Bureau de Bienfaisance, affectés à l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière	124
Service du Logement. Maintien en fonctions de certains agents	871
Transformation d'emplois. Receveur, chef peseur et peseurs	871
Formation générale des jeunes agents de l'Administration Municipale. Professeurs. Traitements..	752-871
Habillement.	
Bottes en caoutchouc. Marché	402
Brodequins. Marché	402
Casquettes, képis. Marché	402
Manteaux à capuchons. Marché	753
Pélerines drap. Marché	122
Uniformes drap et coutil. Marché	123
Vareuses. Marché	752
Vestons de cuir. Marché	614
Vêtements de travail. Marchés	123
Indemnités.	
Agents des cadres supérieurs des Services Administratifs	753
Sténo-dactylos et dactylographes auxiliaires et titulaires	123
Reclassement.	
Personnel titulaire. 4 ^e tranche. Nouveaux traitements	125-278-288

Personnel du Conservatoire. 4 ^e tranche	181
Désinfecteur-chef. 4 ^e tranche	184
Dessinateurs. 4 ^e tranche	617
Divers agents	497-615
Sapeurs-pompiers. 4 ^e tranche. Nouveaux traite- ments	184-308
Reclassement de divers	190
Reconstitution de carrière	832
Traitements	835
Traitements. Agents titulaires	754
Bibliothécaire	830
Conservatoire	830
Divers agents	617
Reclassement.	
Personnel auxiliaire. 4 ^e tranche. Nouveaux traite- ments	195-218
Personnel de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière	599
Personnel ouvrier	403
Traitements. Agents auxiliaires	842
Berceuses auxiliaires de la Pouponnière de l'Œu- vre Suisse	618
Personnel ouvrier	206

PERSONNEL MUNICIPAL AUXILIAIRE

BLAMES ET SANCTIONS.

Dedours Suzanne (Mlle)	223
Detée Marguerite (Mlle)	872
Lutun Victor	872
Mansuy René	600
Nachtergaele François	409
Vanderust Alphonse	600

CONGÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES.

Augez-Leclercq Maria	208
----------------------------	-----

CONGÉS DE MALADIE.

Bacrot-Bégly Gabrielle	409
Brevet-Delescluse Emilie	208
Caron-Despringhère Marie-Thérèse	209-409
Cavrot-Ryckelincq Irène	409

Delecluse Lucie (Mlle)	410-600
Delefosse François	873
Demeulemeester Albert	601-873
Depil Robert	410
Dernoncourt-Holmart Hélène	209
Deroubaix Charles	208
Descamps Jean-Baptiste	601-873
Devisscher-Lambin Christiane	410
Dutilleux-Lorthiois Denise	873
François Camille	601-873
Gheerart-Hurtrez Marcelle	873-874
Ghèkière Léon	410
Ghesquier Mathilde (Mlle)	410
Hof Jean-Pierre	874
Labiau Gustave	209-410
Lava Gaston	601-874-875
Lepius Laurent	410-601-875
Liébart-Ceenaerne Lucie	208
Louchard Etienne	601
Martin-Lefebvre Renée	411-602
Petit Raphaël	411
Philippe René	602
Pierre Charles	875
Plaisant Claude	602
Pluche-Dubois Lucienne	875
Polfliet-Verheylesonne Marie	875
Postié Pierre	209
Tellier-Anderson Alice	411
Tripon-Moncheaux Raymonde	209
Serrure-Caudelier Marthe	875-876
Vanhecke-Bayard Julienne	411-602-876
Van Laecke Charles	602

CONSEIL DE DISCIPLINE.

Commissions. Membres	411-412-603
Comparutions : Mansuy René	603
Postié Pierre	603
Savary Emile	210
Vantieghem-Pringiers Lucienne	412
Sanctions. Postié Pierre	603
Savary Emile	604
Vantieghem-Pringiers Lucienne	604

INDEMNITÉ A PARTICULIERS.

Cambier Alexandre	210
Colpaert Robert	210
Decamps-Desailly Albertine	604
Deflandre-Pornot Marie-Louise	599
Desmarescaux Jacques	599
Hacot Albert	872
Lutun Victor	210
Pinte Eugène	210
Tallon Servanne	599
Vandevyvere Simone	872
Van Dionant-Dewaechter Philippine	210

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE CLASSE.

Janvier	211
Février	212
Mars	213
Avril	214
Mai	414-415
Juin	414-606
Juillet	414-878
Août	604-878
Septembre	605-878
Octobre	605-878-879
Novembre	879-880-881
Décembre	880
Modifications	876-881

NOMINATIONS - MUTATIONS - PROMOTIONS - TRAITEMENTS.

Agache Julien	605
Agneray Jeanne (Mlle)	605-877
Appencourt Marcel	881
Augez André	214
Baro-Jégou Jacqueline	415
Baro René	426
Baudoin Raymond	606
Bauweraets René	882
Beernaert-Fobert Ernestine	214
Bernaert Jules	882
Bert Jean	607-877
Besnier Claude	211

Bève-Desante Alphonsine	605-877
Blanckaert-Lemaire Raymonde	877-879-881
Blondiau Claude	606-877
Bocquillon-Vanostal Maria	605-877
Bonnier Noëlle (Mlle)	416
Bouchez-Oudart Fernande	221
Bourgeois Pauline (Mlle)	879
Bracq-Schiettecatte Jeanne	879
Briffaut-Degange Céline	212
Brisy Marie-Louise (Mlle)	211
Brohet-Quesnoy Simone	605-877
Bronsart Marguerite (Mlle)	212
Broyer Micheline (Mlle)	215
Cadart-Bailly Marie	879
Catel Louis	607-880
Choteau Jeanine (Mlle)	215
Colin-Delabie Emilienne	605
Confrère Maurice	878
Cousin-Debas Madeleine	606-877
Cuvelier Marcelle (Mlle)	606-877
Datiche Emilien	882
Debacker-Huyghe Pauline	879
Debay Yvette (Mlle)	607
Debon Ernest	415-877
De Bruyn-Colinet Renée	216
De Cœne-De Nolf Rachel	217
De Cuypper-Simœns Mathilde	883
Deflandre-Pornot Marie-Louise	416
Degrave André	879
Dehaese-Gruson Julienne	414
Delahousse-Colin Marie-Louise	877
Delannoy Huguette (Mlle)	214
Delassus Albert	879
Delattre Suzanne (Mlle)	211
Delecluse Lucie (Mlle)	877-880-881
Delecourt-Duplateaux Denise	218
Delecourt-Turbré Maria	607
Delecroix-Pille Julienne	221
Delefosse-François Yvonne	415-877
Delevallée Marie-Thérèse (Mlle)	217-414-877
Delvie Michel	212
Delmasure Auguste	211
Demailly Marie-Louise (Mlle)	414

Demeulemeester Albert	217
Demeyer Joseph	881
Demouvaux-Debarque Léonie	212-216
Dene-Debruyne Marie-Jeanne	216
Denève Albert	881
Denneulin-Tisserand Marguerite	416
Dens-Hoyaux Germaine	416
Denys-Lahaine Marie-Thérèse	211
Deraet Claude	414
Deroo-Billiau Fernande	213-215
Desieter-Barbez Marie	606-877
Desmarescaux Jacques	217
Desmonts Andrée (Mlle)	417
Detée Marguerite (Mlle)	218-607
Dharne Eugène	218
D'Hulster-Thémont Marie	883
Didelot-Lippens Rachel	417
Didelot-Mazingarbe Madeleine	221
Dron Marie-Thérèse (Mlle)	213-877
Dubreucq Germaine (Mme)	883
Dubreucq-Descarpentries Simone	881
Duchateau Jeanne (Mlle)	879
Dufermont Achille	608
Dumetz-Claisse Marthe	605-877
Dumont-Tisson Julienne	606-877
Duparcq Jacques	605
Duquesnoy René	606
Falaize Jacques	417
Fiacre Claudine (Mlle)	415-877
Fournier Lucienne (Mlle)	213-877
Franssens Claude	884
Fretin Claude	884
Gabert-Durant Pauline	605
Galbrun André	418
Géva Raymonde (Mlle)	881
Gheerbert-Hurtrez Marcelle	418
Ghesquière Mathilde (Mlle)	877
Giraudot Francis	418
Godbert Paulette (Mlle)	219
Godefroy Marceau	881
Gœminne-Cailliez Berthe	212
Grandsir-Duthilleul Fernande	605
Gras Liliane (Mlle)	419

Hacot Albert	419
Hacot Lucien	608
Hecquet-Delcroix Germaine	884
Hénin-Dumoulin Fernande	608
Heyderickx Jeanne (Mlle)	881
Haden Marcel	219
Hof Jean-Pierre	219
Huart Marguerite (Mlle)	419
Isblé Henri	214
Isblé Michel	214
Lanckman Monique (Mlle)	885
Lasseaux Andrée (Mlle)	415
Lausin Henri	419
Leclercq-Pollez Louise	881
Lefebvre-Labbe Denise	879
Legaye-Nutten Marthe	414
Legrand-Fiévet Marguerite	605
Lemahieu Jeanne (Mlle)	211
Lemeunier-Stecq Simone	214
Lemoine Paul	881
Lemoine-Lefebvre Pauline	415-877
Leniart Jacqueline (Mlle)	414
Lequint-Blanquart Jeanne	213-877
Leroy-Henry Flore	880
Lestienne Madeleine (Mlle)	879
Levrague-Lauwyck Andréa	220
Loock Eugène	605
Looten Jacqueline (Mlle)	420
Lutun Victor	420
Maillet Alfred	881
Mandar-Gevaere Emma	213
Mansuy René	420
Maréchal-Méry Luce	608
Marmet Roger	885
Mazelin Henri	605
Méhut Louis	605
Menez Coralie	878
Meunier-Pennequin Raymonde	609-885
Mollet-Callame Nelly	606-877
Monniez Albert	213
Montagne Flore (Mlle)	421
Morant-Liagre Julia	421
Nachtergaele François	606

Nevelle-Aubert Léontine	881
Noël-Wydan Virginie	606
Paolo Léontine (Mlle)	606-877
Paris-Raiff Clothilde	211
Pasbecq Jeanne (Mlle)	881
Patteuws Pierre	212-426
Pelletier Marguerite (Mlle)	211
Penninger François	878
Pérignon Madeleine (Mme)	605
Philippe René	879
Pierchon Ernest	211
Planque Edmond	221
Planque-Dubus Jeanne	879
Pluquet Albert	880
Poutrain Robert	606
Prettre Georges	880
Révéré-Lauwers Solange	220
Rigaut Paule (Mme)	885
Rochart Sylvain	886
Rohaut Simone (Mlle)	211
Rozies-Preterre Jacqueline	609
Saint-Pol Michel	222
Salomez Madeleine (Mlle)	214
Sanctorum Louise (Mme)	421
Schacht Jean	212
Sézille Claude	606-609
Soyez Serge	421
Stoher-Junieux Claudine	213
Suin René	880
Tallon Servanne (Mlle)	422
Ternin-Rozat Serrure Simone	609
Thibaut Virginie (Mlle)	610
Touratier-Delerue Laure	610
Tripon-Moncheaux Raymonde	414-877
Vacossin-Blomme Odette	213
Valantin Gaston	214
Vandendaele Marcel	422-606
Vandermoere-Dréca Emilie	610
Vandevyver Simone (Mlle)	422
Vanhecke-Bayard Julienne	215
Van Hersecke Alice (Mlle)	213-877
Vanhulle René	423
Van Lancker Auguste	878

Van Noten-Debruyne Rachel	415-877
Van Wynsberghe-Roosemont Marie-Louise	877
Verdière-Bogaerts Madeleine	423
Verguecht-Chevalier Julienne	879
Vergult-Brisy Madeleine	211-886
Verro Emile	414
Verstiggelen Alfred	212
Veys-Duriez Georgette	879
Victor Robert	211
Villalba-Zwertvaeger Georgette	213-877
Villaume Françoise	610
Villette André	605
Vincent Laure	423
Vitse-Vandamme Denise	605
Vuylstecke-Camus Josette	611-886
Wallaert-Lambrecht Christiane	220-611
Wanaverbecq Léon	880
Wante-Leboucq Blanche	212
Wattiez-Daye Maxima	611
Wibaux-Delassus Yvonne	881
Willemot Raymonde (Mlle)	879

DÉMISSIONS - RADIATIONS.

Baro-Jégou Jacqueline	424
Baro René	611
Broyer Micheline (Mlle)	611
Buttez Alfred	222
Choteau Janine	222
Crétal Henri	222
Crombet Arthur	886
Dedours Suzanne (Mlle)	223
Delannoy-Legrand Angèle	612
Deloddère Jules	223
Dens-Hoyaux Germaine	612
Devisscher-Lambin Christiane	612
Dubreucq Germaine (Mme)	887
Froment Claude (Mlle)	424
Godbert Paulette (Mlle)	612
Liébart-Ceenname Lucie	612
Louchard Etienne	887
Maës André	424
Mansuy René	613

Marchand Lucien	887
Marmet Roger	887
Masson Marie-Claire (Mlle)	887
Moreau Jeanne (Mlle)	613
Quentier-Lefebvre Andrée	424
Renard-Debeire Simone	223
Rigaut Odette (Mlle)	613
Roger Sylvie (Mme)	223
Rozies-Preterre Jacqueline	888
Vitrant-Ingeborg (Mme)	613
Wattiez-Daye Maxima	613

SERVICE MILITAIRE (départ).

Schacht Jean	425
Verro Emile	425

SERVICE MILITAIRE (reprise de fonctions).

Baro René	224
Cambier Alexandre	224
Colpaert Robert	224
Deligne Maurice	425
Depretère Julien	888
Dupond Marcel	224
Goldtschalck Robert	425
Lamerand Pierre	888
Loock Eugène	225
Pinte Eugène	225
Procureur André	225
Sézille Claude	226
Vandecotte Michel	426
Vanhoutte Gaston	888

LICENCIEMENT DE VIEUX SERVITEURS.

Dansette Alexandre	412
Dernoncourt-Holmart Hélène	226
Galle Georges	226
Lemoine Léon	227
Leroy-Valcke Julienne	227
Lust Séraphin	889
Nuez Albert	227
Ocelez Eugène	614

Plart Léon	227
Plathey Antoine	413
Pluquet Jean-Baptiste	413
Vanhoutte-Candas Nelly	614

MAINTIENS EN FONCTIONS.

Dansette Alexandre	412
Lust Séraphin	889
Plathey Antoine	413
Pluquet Jean-Baptiste	614

CESSATIONS DE FONCTIONS.

Dansette Alexandre	412
De Bruyn-Colinet Renée	413
Plathey Antoine	413
Pluquet Jean-Baptiste	889

PERSONNEL MUNICIPAL TITULAIRE

BLAMES ET SANCTIONS.

Bertheaux Raphaël	890
Declercq Lucien	228-427-621-903
Deloux Maurice	890
Denneulin Julien	427-649
Feys Maurice	427
Foucher-Druart Jeanne	621
Jadem-Arnould Odette	890
Leplat-Walraeve Simone	621
Pelletier Lucien	228
Therby Charles	890
Thuytschaever Henri	890
Van Calster Julien	228
Verveenne Marceau	229

CONCOURS (Jurys - Programmes).

Aides-jardiniers	238-239
Assistantes sociales	891
Bibliothécaires adjoints	229
Chaudronniers-chauffeurs	230-427-428 X
Chauffeurs-mécaniciens	230

Commis d'ordre et de comptabilité	231-429-430-891
Conducteurs de travaux	231-430-431
Directeur du Laboratoire Municipal	431-432
Directeur-adjoint du Service des Promenades et Jar- dins	621-892
Ingénieurs principaux	432-622-623-892
Ingénieur subdivisionnaire	433-436
Inspecteur de salubrité	436-437-438
Jardiniers	440-441
Jardinier mosaïste	438
Maçon	234-439
Menuisiers	623
Menuisier-ébéniste	439
Monitrice	235-624
Ouvrier d'entretien spécialiste	442-443-624
Paveur-carreleur	443
Plombier-zingueur	893-894
Professeur au Conservatoire	236
Rédacteurs	236-444
Receveurs aux Halles et Marchés	624
Sapeurs-Pompiers professionnels	444-445
Surveillant de bassin	236-237
Tapissier-garnisseur	894-895
Terrassiers	238-239

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE GRADE.

Commissions. Membres.

Brigadier des chauffeurs d'automobiles	240
Brigadier des ouvriers d'entretien	240
Chef d'équipe et contremaitres	240
Chef désinfecteur	445
Chef des préposés surveillants sanitaires	428
Cuisinières	445
Ouvrières d'entretien	895

Inscriptions.

Cuisinières	446
-------------------	-----

CONGÉS POUR CONVENANCES PERSONNELLES.

Caby-Wagnon Cécile	446
Hof Henri	625
Jésupret-Mallauran Marcelle	241

Landuyt-Van Compernelle Jeanne	626
Smit-Rigaut Florine	626
Vandenbossche Alfred	241

CONGÉS DE MALADIE.

Asset Jean	242-447-626-896
Bacrot-Bégly Gabrielle	447
Banzet Emile	447
Baron André	242
Bauwens Edouard	242
Bayourte-Darras Hélène	447-626
Beernart Albert	242-447-626-896
Bert Paul	242-447-627-896
Bird-Evans Georgette	627
Bontinck Albéric	896
Bourdier Léon	448-627
Caby-Wagnon Cécile	247-448
Cailliaux Fernand	243-448-627-896
Camus Georges	448
Cancèn-Duytschaever Eugénie	448-627-628
Carpentier-Peeters Flore	897
Charle-Robert Elise	245
Coolen Georges	628
Courmont Antoine	243-448-628-897
Defives Léon	243-448-449
Delfosse Jean-Baptiste	243-449-628-897
Demarez-Gallet Marguerite	897
Depil Robert	449
Derœf Henri	243-449
Deroubaix Charles	449
Desmet Jules	897
Devinck Gabriel	449-628-898
De Wandel Paul	898
Dodin Germaine (Mlle)	243-244-629
Duflos Arthur	449
Dutilleux-Lorthiois Denise	898
Empis Gilbert	450-629-898
Faucompré André	244-450-629-898
Fauquet-Bétremaux Yvonne	242-450-629-899
Feys Maurice	899
Gaeremynck Henri	244-450-629
Gaveau-Prévost Yvette	630

Ghesquier Mathilde (Mlle)	630
Guilbaud Alfred	899
Hanquez Michel	899
Hibon Léon	244
Isbled Louis	899
Kherckove Albert	630-900
Lagache Julien	244-245
Lainé Jules	245-450-630-900
Laurent Adolphe	900
Leclercq-D'Hollander Irène	630-631
Lemai Maurice	631
Leuillette Georges	900
Linktevoet Louis	631
Lœz Jules	450
Martin-Lefebvre Renée	631
Meerschaut Philippe	451-631
Merchie Claire (Mme)	900
Monory Fernand	451-631
Mussche Jean	901
Piette Georges	245-451
Querey-Lemay Georgette	245-451
Reynaert Elie	631
Rivière-Houzé Lucienne	244-451
Salomé Jules	632
Scrive Andréa (Mlle)	246-452-632-901
Soyez-Storme Madeleine	246-452-632-901
Tiersen Pierre	452
Tribout Edouard	901
Vandenberghe-Warain Georgette	247-452-632-901
Vanrenterghem-Wallaert Georgina	247
Vanthorhoudt Louis	246
Vennin Cécile (Mlle)	246
Vignacq Arsène	246-452-632-902
Vilain André	246-453-633-902
Villette Martial	453-633-902
Viviande Henri	633
Wallaert Théophile	247-453-633-902
Werquin Maurice	634-902

CONSEIL DE DISCIPLINE.

Commissions. Membres	634
Comparutions. Brunet Georges	247
Declercq Lucien	248

Denneulin Julien	249
Feys Maurice	453
Sanctions. Declercq Jules	248
Guilbert Louis	249
Houdart Georges	249
Laurent André	249
Leplus André	250
Merchie Claire (Mlle)	250
Pelletier Lucien	250

GRÈVE.

Retenue sur traitement à divers agents	903
--	-----

INDEMNITÉS A PARTICULIERS.

Attributions.

Béghain Alexandre	252
Bossard René	354
Callevaert Alphonse	615
Canivet Jacques	904
Caudron Arthur	906
Cléty Constant	906
Cottreel Lucien	251
De Brackelaer André	904
Decourcelles Noémie (Mlle)	255
Delplace Charles	454
Desmet Victor	252
Dessirier Louis	252
Dewandel Paul	454
Dorchies Emilien	252
Donal Raymond	251-905
Doucy Georges	904
Ducroquet Louis	905
Duflot Carolus	252
Dufresnoy Eugène	906
Favier Marcel	906
Favrelle René	251-905
Gaillard Georges	252
Gobeaux Marcel	251
Havet Arthur	615
Herrebaut Maurice	251
Hennuyer Raymonde	457

Lamarcq Germain	905
Leman Pierre	252
Maillard-Tourneur Jacqueline	458
Marchand Andrée (Mlle)	253
Marquis Jacques	253-354
Moithy Henri	252
Morlaix Emile	906
Noez Louis	615
Ossart Germain	615
Pollet Lucien	454
Porreye-Légère Fernande	637
Pottier Georges	454
Sévrin-Van Melkebeke Paulette	904
Sizaire André	251-904
Vandevyvere Célestin	615
Van Opbrocke Claude	454
Virique Maurice	251

Retraits.

Baert Lucien	904
Bassecourt René	253
Boone Elie	454
Bouckaert Jules	904
Cambier Alexandre	906
Haelters Pierre	454
Lallemand René	253
Ronchin Pierre	253
Wanaverbecq Léon	905

INTÉGRATIONS D'AGENTS AUXILIAIRES.

Bayard-Liétard Renée	260
Bouillet Octave	254
Broutin Théophile	254
Chéradame Jacqueline (Mlle)	634
Deloddère Jules	255
Denneulin Victor	256
Deplechin Michel	256
Duponchelle Raymond	455
Dutilleux-Lorthôis Denise	635
Duthoit Georges	256
Forestier Germaine (Mlle)	257
Ghékière Léon	457
Godefroy-Gilquin Valentine	258

Keignaert Nicodème	636
Landuyt-Van Compernelle Jeanne	261
Lebahy Robert	457
Lecoutre François	258
Lemette Marguerite (Mlle)	259
Pède Maurice	458
Petit Georges	260
Platel Marie-Louise	636
Roman Alfred	261
Santerre Lucien	261
Sonneville Raymond	459
Van Mellaert Michel	262
Verfaillie Charles	262
Verstraete Jean-Baptiste	907

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE CLASSE.

Avril 1950 (complément)	263
Octobre 1950 (complément)	907
Novembre 1950 (complément)	263-264
Décembre 1950 (complément)	264
Janvier 1951 (complément)	264
Février	265-266
Mars	266-269
Avril	270-271-463-486-488
Mai	460-490
Juin	461-463-641-661
Juillet	462-463-908
Août	637-640-641-664
Septembre	639-640-908
Octobre	340-908-913
Novembre	913-916
Décembre	916
Modifications	919

NOMINATIONS - MUTATIONS - PROMOTIONS - TRAITEMENT.

Accart Raphaël	265
Adouane Saïd	638
Adrianssens Alphonse	921
Agneray Jeanne (Mlle)	927
Albéric-Gauer Marie	267
Alexandre Jeanne (Mlle)	271
Alhant Jean	461
Alluin Jean	264-271
Arquembourg Roger	272-641

Assoignon-Ganane Marie-Louise	267
Aufrant Jean	464
Banzet Emile	267
Bar Albert	927
Bar Georges	268
Barbot Lucien	638
Barry Odile (Mlle)	641
Bartnitzki-Lambert Anaïs	926
Bauduin Louise (Mme)	267
Baussart Marcel	928
Bauwens Arsène	266
Bauwens Edouard	920
Béasse Emile	922
Béasse Roger	915
Béghain Alexandra	268
Beirnaert Lucien	911
Benoit-Wartel Julia	920
Bentein Louis	928
Bérat-Vangehucheten Lucienne	910
Bérings Jean	919
Bernard-Frémault Denise	265
Bert-Dubois Andrée	922
Bert Jean	928
Bert Paul	641
Billoire Jean	464
Blaise Léon	461
Blanquaert Lucien	640
Blanquart Florentin	272
Blanquart Marcel	272
Blanquart Robert	642-929
Bleyaert Edmond	464
Blomme André	273-917
Blomme Victor	917
Bocquet Claude	915
Boerave Albert	460
Boin Gustave	642
Bolle Louis	910
Bonne Martial	643
Bonnez André	921
Bonniez Clément	638
Bonnin-Hugot Christiane	464
Bontinck Albéric	460
Boone-Gauthier Mathilde	920

Borde Victor	638
Bos Jean	270
Bossuyt-Empis Hélène	914
Boterdael Roger	273
Bouchez Marcel	267
Bouckaert Jules	273
Boudeweel Paul	465
Boulogne Marceline (Mlle)	273
Bourdier Léon	920
Boutmy Edouard	269
Boutmy Simone (Mlle)	274
Brasdefer Léon	639
Bridelance Augustin	643
Briffaut Raymond	920
Brochet Gustave	268
Broutin Théophile	638
Brunehant Jacqueline	465
Brunet Fernand	643
Brys-Reversé Marie-Louise	638
Buchet-Constandt Suzanne	269-926
Buriez Gustave	911
Buriez Léon	922
Buyck-Descamps Madeleine	638-922
Caby Libert	465
Caby Maurice	914
Callens Paul	466
Callewaert Alphonse	643
Cambier Alexandre	466-644
Cambier Louis	266
Canivet Jacques	467-929
Cannesson Théodule	638
Caplette Jean	930
Cardon Julien	274
Carlier Adolphe	275
Carlier Gustave	268
Carlier-Boët Marie	917
Carlier Xavier	930
Carnin Théophile	275
Carpentier-Peeters Flore	921-926
Cary-Crespel Marie-Claire	923
Castelain Rolande	461
Catel Gaston	275-467
Cathelin-Desmarescaux Marcelle	922

Cattiau Aimée (Mlle)	909
Caudron Arthur	276-930-931
Cayzele André	462-644-921
Cazé Albert	640
Célerse Gustave	267-934
Cézard André	909
Charlet-Houcke Marie	931
Charlet-Houcke Thérèse	644
Charpentier Philippe	931
Chartrer Charles	277
Chaval Eugène	912
Chaval René	277
Chéron Renée (Mme)	467
Chevalier Alfred	460
Chimot Jean	277-278-909
Choquel Henri	461
Choquel Jules	920
Chrétien Henri	907-911
Chuine Claude	467-931
Claes Edmond	909
Clairet Emile	920
Clarisse Victor	468
Clersy-Lacherez Louise	270-920
Clyti Thérèse (Mlle)	645
Cnudde Paul	920
Cocu René	278-646-932
Cocheteux Julien	922
Cochez Marie-Thérèse (Mlle)	645
Cocq Yvonne (Mlle)	932
Colbaut Alphonse	279
Colin René	646
Colle Henri	923
Collignon Lucien	638
Colpaert Robert	468-646
Combe Kléber	266
Compagnie Emile	269-279
Cneuvets François	645
Conard Maurice	910
Confrère Maurice	909
Copyllie-Leruste Emilie	267
Cornaille Paulette (Mlle)	468-932
Costenoble Adolphe	914
Cosyns Lucien	268

Cottreel Lucien	279-647
Courbeville Gaston	639
Courcelles Lucien	270-469
Courmont Antoine	263
Coutsiers Charles	264
Cremmery Marcel	640
Dal Julien	469
Dalenne-Hélin Pascaline	639-908
Dambre Yvonne (Mlle)	461
Daneels Victor	647-908
Danels-Verheyen Simone	267
Darras Jacques	647
De Backer Henri	933
De Baere Victor	469
De Becker-Badart Augusta	920
Debever Robert	469
De Bleeckère Robert	280
De Brackelaere André	470-933
Debruyne Georges	461
De Caluwe Elie	264
Deckmyn Edmond	460
Declercq Charles	462
Declercq Lucien	639
Decombe-Forêt Léonie	910
Deconninck Charles	280-913
Defretin César	462
Defretin Eugène	915
Defretin Henri	648
Degand Albert	637
Degraeve Julien	268
Degroeve Paul	280
Degryse-Bayard Gabrielle	638-922
Déjà Charles	281
Dejonghe Marcel	268
Delacherie Fernand	460
Delangue Albert	268
Delannoy André	639
Delannoy Gaston	912
Delannoy Henri	648
Delattre Pierre	461
Delaval Alfred	281
Delbar Marguerite (Mlle)	933
Delboure-Cunique Raymonde	267

Delcourt Jules	461
Delcourt-Paris Victorine	914-926
Delcroix Georges	270
Delcueillerie Louis	282
Delebecq Gustave	470-934
Delecourt-Tiquet Marguerite	267-471
Delecourt Fernand	911
Delecroix Eugène	282
Deleplace Charles	460
Deleplanque Marthe (Mlle)	934
Delerue Alexis	471
Delerue Louis	639
Deletête Théodore	648-935
Delfosse Jean-Baptiste	909
Delire-Delire Marie	461-921
Delmote Jean	935
Delobel-Vandenhove Denise	649
Delobel Raymond	471
Deloddère Eugène	266
Delonnette Louis	472
De Loof-Robbe Suzanne	920
Delos Marceau	268
Deloux Jean	472
Deloux Maurice	282-462-921
Delplanque André	472
Delval Fernand	911-922
Delvallée Louis	914
Démessine Emile	473
Demulder Marcel	638
Demulier-Verhaeghe Suzanne	461-920
Denneulin Etienne	268
Denneulin Julien	473
Denneulin Victor	918
Dencœud Joseph	912
Depadt-Delhayé Andrée	79
Deplechin Michel	649-936
Deraet André	640
Dereppe Arsène	461
Derlyn Moïse	473-913
Dernoncourt Henri	474-649
Deroo-Lecomte Léontine	911
Deroubaix Kléber	641
Deruet Céline (Mlle)	283

Derveuw Victor	269-283
Descamps Francis	650-910
Deschodt Marcel	936
Desiéter Désiré	283
Deslovière Maurice	268
Desmaret-Défossez Louisa	914
Desmedt Paul	924
Desmedt Léon	936
Desmet Jules	921
Desmet Léon	921
Desmettre-Bayard Raymonde	474
Dessirier Louis	462
Deswarte Charles	910
Detimmerman-Demeestère Yvonne	474-920
Devergnies Roland	650
Devernay-Vaquet Suzanne	937
Devos Henri	267
Devourdy Marie-Thérèse (Mme)	461
Devreese Edouard	910
Dewailly Denise (Mlle)	917
Dewailly Micheline (Mlle)	474
De Wandel Paul	284
Dewas André	937
Dewinne René	650-937
Dhaene René	918
Dhalluin-Dumerchez Yvette	475
Dheedene Marcel	937
Dhenne Alphonse	912
D'Hulster Léon	284
Dillies Jeanne (Mlle)	318
Dilly Fernande (Mlle)	921
Dinant Fernand	922
Dion Jacqueline (Mlle)	361
Dodin Germaine (Mlle)	922
Doisy Gaston	265
Dollé Alfred	914
Doucy Georges	284-938
Dournel Noël	938
Dru-Gilliot Micheline	475
Druelle Raymond	911
Dubar Denise (Mlle)	651
Dubar-Provost Florine	917
Dubo Charles	267

Dubois Emile	266
Dubois Francis	475-938
Dubois Lucien	461
Dubois Marcel	285
Dubrulle-Vitaux Gabrielle	267
Dubrulle-Padovini Madeleine	917
Dubrulle René	476-939
Dubrulle Robert	267
Duburcq Alfred	923
Ducatez Hippolyte	476
Ducroquet Louis	476-939
Duflot Georges	285-651
Dufrénoy Eugène	477-939
Duhautois Henri	285
Dumont Jean	286
Dumont Pierre	651
Dumont Robert	286
Dumoulin Paulette (Mlle)	940
Dupaquet Kléber	915
Dupond Marcel	286-652-940
Dupont Jean-Marie	271
Dupuich Lucien	477-940
Dupuy Martine (Mlle)	287-288
Duquesnoy-Lemaire Marie-Jeanne	652
Durand René	921
Duribreux Victor	638
Duriez Georges	288
Durut Gaston	917
Durut Robert	288
Duthoit Georges	652
Duthoit Paul	289
Dutordoir François	460
Dutrieux Hubert	653
Edmé René	477
Empis Charles	289
Engels Gustave	269
Falempe-Hanscotte Jeanne	478-920
Farvacques Albert	638-922
Fasquel Maurice	462-922
Fatras Adolphe	912
Faucomprez Paul	265
Favre Jean	462-941
Favre Etienne	638

Féron Julien	941
Ferret Félix	290
Festraete-Guilbert Louise	917
Folzan Aimé	290
Franckx François	923
François Maurice	638
Franquart Georges	640
Frémeaux Emile	917
Frémy-Cornu Julienne	926
Fruchart Vincent	653
Fruit Julien	456
Gabert-Durand Pauline	941
Gabriels-Cel Julienne	638-921
Gaeremynck Albert	507-921
Galet-Plouvier Madeleine	267
Galissot Jeanne (Mlle)	653
Gautherot Edouard	916
Gaveau-Prévost Yvette	478-942
Gehan Louis	290-291
Gellynck Ferdinand	478-942
Géré Alphonse	920
Gheeraert René	291-462
Gilbert Alexis	914
Giraudeau Marcel	479-943
Glibert Marcel	479-654
Glorian Paul	463-479
Gobeaux Marcel	292-480
Gobeyn Maurice	638-922
Goubet Léon	639
Goulard Roger	480-943
Goussin Marcel	266
Grincourt Michel	481-943
Guilliams Laurent	268
Guiot Maurice	654
Gydé-Lejour Virginie	461
Gyselinck Louis	920
Haidon-Deleers Gabrielle	920
Hanicot Albert	266
Hanot Maurice	292
Hanscotte Gaston	639
Hasseilweiller Maurice	266
Haustraete Léon	463
Hautclocq-Tavernier Yvonne	923

Hautelard Maurice	463-481
Havet Arthur	481
Hendryckx François	268
Hennebaut Marc	654
Hennion Jules	921
Herbaut-Cérède Raymonde	267-482
Herbaux Micheline (Mlle)	482-944
Herrebaut Maurice	482-639
Heusdens Maurice	461
Heyndrickx Léonie	460
Hibon Léon	293
Hilaire Victor	639-922
Hocqueghem Jeanne (Mlle)	911
Hohl-Courtin Claudia	462-922
Hollebèke Charles	920
Honoré Marcel	293
Honoré Roland	462-921
Houste-Decoots Georgette	910
Huart Oscar	944
Imbert André	461-655-921-944
Impe René	912
Inghels Claude	655
Janssoone Théophile	293
Jardez Pierre	483-944
Jayet-Mortelette Augustine	639-922
Jones Daniel	915
Jouanchicot François	294-655
Joulain Jeanne (Mlle)	294-295
Jouvenet Georges	920
Kerkhof Fernand	656
Kestelyn Léon	920
Kokelaere Pierre	656
Labarre Emile	920
Lafosse André	656
Lallemand-Wiart Pauline	270-920
Lamaire Roland	295
Lamarcq Germain	656
Lambron Marie	639-922
Landuyt-Van Compernelle Jeanne	483
Laruelle Gilbert	295
Lasserye Gaston	911
Laumet-Dupont Annette	483
Laurent Adolphe	266

Laurent Jean	265-945
Laurent Joseph	484
Laviéville Jacques	484
Lavoisy Fernand	917
Leboucq Claude	910
Lecat Michel	296-484
Leclercq Juste	462
Lecocq Emile	269
Lecoutre Marcel	640
Ledoux Richard	296
Lefebvre Marcel	297-639
Lefebvre René	920
Lefief Raymond	915
Leflon Louise (Mlle)	297
Legrand Roger	945
Legrin Ferdinand	915
Legros Achille	266
Legros Jean	270
Legroux-Tourbiez Madeleine	922
Legru Marcel	461
Lehoucq Victor	912
Lejeune Henri	283
Leleu Adolphe	657
Lemahieu-Patfoort Solange	923
Lemaire Adolphe	298
Lemaire-Devendeville Ernestine	283-657
Lemaire Maurice	657
Lemang Gustave	945
Le Marc'hadour Yvon	298
Lenglaert Emile	924
Léniart Jacqueline (Mlle)	946
Lenoir-Collot Charline	485
Lenoir Henri	267
Lepers Jeannine (Mlle)	485-658
Lepez Florentin	639
Lepez Maurice	639
Leplat-Walraeve Simone	267
Lepius-Gillinck Angèle	917
Lericque-Lefebvre Germaine	910
Leroy Gérard	461
Lesaffre-Dorthoov Adèle	267
Lesaffre Charles	507
Lesschaeve Robert	912

Leuillette Georges	299-640
Levas Georges	462
Le Verge Renée (Mlle)	485
Levrague Daniel	299-658
Levrague-Hiver Liliane	947
Liénart Michel	485
Liétard-Oolingén Léopoldine	917
Liévens Emile	461
Lobert Henri	486
Lobry Ernest	915
Loez Jules	299
Loock Eugène	947
Looten Fernand	460
Looten Jacqueline (Mlle)	947
Lutun Georges	265
Lutun Noël	486
Lys Paul	640
Maeght Paul	462-948
Maertín Edouard	923-925
Maertens Camille	265
Maës Charles	638
Mahé-Hespeí Marthe	488
Mahieu Marie-Rose (Mlle)	658
Maillard André	461
Maillard-Tourneur Jacqueline	308-659
Maillet Alfred	265
Mairesse Maurice	265
Marchand Andrée (Mlle)	300
Marchand Jean-Baptiste	462-921
Marchand Maurice	487
Marcq Jean	487
Maréchaux Marceau	268
Marcel Arthur	948
Mareel-Godinot Léa	269-926
Marga Gustave	267
Marquillie Adolphe	264-300-301
Marquis Jacques	659
Martel Renée	301-659
Martin Edouard	659
Mary Roger	301-918
Mas Robert	948
Médez Georges	267
Meis Yvonne (Mlle)	302

Menet Marcelle (Mlle)	302-303
Menu Maurice	486-949
Merchie Claire (Mlle)	463
Meschart-Bauche Marceline	917
Mestag Claude	909
Mestdagh Henri	263
Meurillon Gaston	270
Meurillon Valentine (Mlle)	909-949
Mignon Henri	268
Mittenaert René	462-921
Moithy Henri	268
Montegnies Maurice	303
Moreau Achille	265
Moreau Olivier	487
Moret-Mathieu Madeleine	949
Morlaix Emile	488
Mortelette Marcel	265
Moutier Gaston	488-950
Moutier Victor	650
Muldermans Albert	303-950
Mullier Jean	460
Muselet Auguste	266-950
Museux Paul	910
Naessens Jules	265
Nevejan Alexandre	304-660
Nodimar André	271
Noez Louis	448-660
Noterman Emile	919
Noterman Lucien	951
Nutte Jean	460
Olivier Raymond	268-951
Orsacchino René	489
Ossart Germain	489
Ossieur Camille	490
Palstermans-Ardoise Marthe	639-922-926
Pamart Angèle (Mme)	639-922
Pamart Robert	920-952
Papegay Edouard	268-304
Parisis Gaston	267
Payot Jacques	912
Peeters-Blondel Hortense	637
Perdieu René	952
Périn Ida (Mlle)	304-305

Petelyon-Bonnot Julienne	638
Petit Charles	924
Phellion Fernand	921
Picard Jacqueline (Mlle)	910
Picquette René	490
Pierchon Robert	921-952
Pinte Eugène	490-661
Pinte Roger	915
Planquette Ginette (Mlle)	952
Poix Georges	640
Polet-Callens Aline	953
Pollet Louis	269
Pollet Lucien	491
Poppe Georges	918
Potdevin André	267
Pottier Georges	491
Pouchain Chantal (Mlle)	954
Pouille Auguste	267
Poumaère-Hennin Léa	909
Poutrain Robert	954
Préau Jules	462
Prévost Françoise (Mlle)	491
Prévost Jean	912-925
Prévost Georges	270
Prévost Robert	917
Pyl Léon	305
Quéhen Albert	954
Quéhen-Ribeauvillie Alphonsine	923
Quérey-Lemay Georgette	661
Quertinier Robert	267
Rabat Emile	641
Ramon Adolphe	267
Ransson Roland	915
Raoult Paul	920
Régniez Maurice	305
Reichel-Caucheteux Marthe	276
Reitzaum Jacqueline (Mlle)	661
Remmery Emilien	923
Rémy Richard	461-921
Renault Arthur	507-922
Rever Louis	460
Richard-Woestyn Julia	661
Richez Edouard	920

Richoux Roger	638
Robache Emile	910
Robidet Ludovic	921
Rogean Léon	918
Roman Alfred	264
Romby Jean	492
Ronse Roland	306-912
Rosselle Jules	921
Rotsaert Georges	306
Roupin Fernand	306
Rousseau-Martin Berthe	955
Rousselle Charles	306
Saint-Léger Emile	492-955-956
Sannier Germain	492-915
Savels Emile	268
Scheire Robert	912
Schwartz Georges	269
Scortecci Savino	912-925
Scrève Jean	924
Scrève Roger	924
Secq Thérèse (Mlle)	923
Ségard Adolphe	462
Sellier Jean	307-662
Sénaffe Paul	662
Serpaud-Lanvin Denise	923
Sevrin-Van Melkebeke Paulette	956
Sézille Claude	307
Silenne Lucien	462
Simon Roger	307
Slimane Madi	307
Smaghe Edouard	270
Sohier Jacques	662
Sonneville Raymond	493
Sottiau François	639
Soualle Georges	663
Soubite Henri	921
Spysschaert-Paul Raymonde	922
Spysschaert-Bonnel Thérèse	493-957
Steverlynck Françoise (Mlle)	957
Storme Achille	921
Suin-Conty Andrée	267-493
Sulmon Maurice	640-913
Suppo Isidore	957

Swillens Charles	918
Syoen Germaine	917
Tacquet Paul	308
Tallon Servanne (Mlle)	958
Therby Henri	268
Théron-George Marcelle	494
Théry-Cabaret Suzanne	267
Thiers-Lecomte Denise	296
Thiébois-Métro Julienne	917
Tiédrez André	268
Tiersen Pierre	308-958
Toussaint Victor	309
Tranchez Gustave	460
Treffel-Wiplier Renée	910
Tribout Edouard	921
Troslez Charles	267
Tuybens Camille	268
Tuytschaever Pierre	267
Vagner Roger	310
Vancauwenberghe Florent	921
Van Cleemput Georges	268
Vandamme Emile	914
Vandamme Eugène	494
Vandamme-Lahaye Suzanne	462-922
Vandenberghe-Warain Georgette	909
Vandenbulcke Marguerite	926
Vandenplas Arthur	267
Van de Put Pierre	310-958
Vandenperre Paul	268
Vandevyvere Célestin	310-494
Vandorpe Paulette	495
Vandrille Micheline (Mlle)	495-959
Van Eckoutte Maurice	269
Vanhoorde Albert	311
Vanhove Germaine (Mlle)	267
Vanhove Joseph	299
Vanhove Pierre	299
Vanhulle Jean	641
Van Ingh Albert	267
Van Ingh Joseph	638
Van Labeke Cyrille	268
Van Langheinhove Michel	495-663
Van Mellaert Michel	270

Van Merris Suzanne (Mlle)	910
Van Opbrocke Arthur	311
Van Opbrocke Claude	496
Van Puyenbrouck Jacques	911
Vanrenterghem-Wallaert Georgina	265
Vansteene Camille	463
Van Wolput Maurice	270
Van Weydeweldt Pierre	638
Van Weymers Louis	638
Vasseur Gaston	267
Verbecque Raymond	918
Verbeke Félix	462
Verburght Lucien	915
Vercruysse André	922
Verfaillie Charles	264
Verhas Florimond	663
Verheylesonne-Quewet Laure	461
Verley Albert	922
Vermetten Henri	269
Verplancke Camille	496-959
Verro Raymond	268
Verstaevel Hilaire	664
Verstraete Marcel	959
Villette André	265
Villette Martial	923
Virique Maurice	311-664
Vlamynck Roger	641
Vyt Roger	959
Wallart Théophile	923
Wambre Omer	664
Warie-Lambrecht Marthe	267
Warquoin Georgette (Mlle)	910
Waessem Ernest	911
Wattrelos Paul	638
Wavrant Théodore	911
West Charles	267-960

DÉMISSIONS - RADIATIONS - RÉVOCATIONS.

Brunet Georges	497
Clarisse-Maitre Elisabeth	665
Dru-Gilliot Micheline	961
Guilbert Louis	249

Hanquez Michel	961
Houdart Georges	249
Jésupret-Mallauran Marcelle	665
Laurent André	249
Leclercq-De Muynck Yvonne	665
Lemaire Gaston	961
Lepius André	250
Louvet-Carpentier Huguette	665
Maillard-Tourneur Jacqueline	961
Pelletier Lucien	250
Smague Louis	497
Thiers-Lecomte Denise	312
Vanhoorde Albert	961
Vervenne Marceau	229
Vuyksteke Denis	497
Wanquetin Charles	312

RÉINTÉGRATION.

Bommelaere-Schapman Marie-Madeleine	962
---	-----

CAISSE DES RETRAITES.

Autorisations de versements.

Alluin Jean	313
Aufrant Jean	464
Barry Odile (Mlle)	641
Bart Edgard	313
Bayard-Liétard Renée	312
Billoire Jean	464
Blanquart Florentin	272
Blomme André	273
Boudeweel Paul	465
Bouillet Octave	508
Boulogne Marceline (Mlle)	273
Boutmy Simone (Mlle)	312
Brouin Théophile	313
Brunet Fernand	643
Cambier Alexandre	644
Canivet Jacques	929
Cardon Julien	274
Castelin Germaine (Mlle)	312
Castier Antoinette (Mlle)	312
Caudron Arthur	930

Célerse Gustave	312
Chéradame Jacqueline (Mlle)	962
Chéron Renée (Mme)	312
Chuine Claude	931
Clarisse Victor	468
Cocu René	646
Colpaert Robert	646
Cornaille Paulette (Mlle)	932
Cottreel Lucien	647
Dal Jean	469
Debever Robert	469
De Bleeckere Robert	280
De Brackelaer André	933
Deckmyn-Vanderkelen Marie-Jeanne	312
Degroeve Paul	280
Delacroix Eugène	282
Delebecq Gustave	934
Deloddère Eugène	313
Deloux Maurice	282
Demarez-Gallet Marguerite	312
Demessine Emile	473
Denneulin Victor	313
De Parmentier Arthur	312
Deplechin Michel	936
Dernoncourt Henri	649
Desmettre-Bayard Raymonde	474
Dewailly Micheline (Mlle)	474
Dhalluin-Dumerchez Yvette	475
Doisy Jean	313
Doucy Georges	938
Dru-Gilliot Micheline	475
Dubois Francis	938
Dubois Marcel	285
Dubrulle René	939
Ducatez Hippolyte	476
Ducroquet Louis	939
Duflot Georges	651
Dufrénoy Eugène	939
Duhautois Henri	285
Dumont Jean	286
Duponchelle Raymond	962
Dupond Marcel	652
Dupuis-Lemay Marguerite	312

Duthoit Georges	313
Duthoit Paul	289
Dutillieux-Lorthiois Denise	962
Férain Yvonne (Mlle)	313
Ferret Félix	290
Forestier-Welcomme Germaine	313
Fruit Julien	312
Galissot Jeanne (Mlle)	653
Gehan Louis	290
Gheeraert René	291
Gellynck Ferdinand	942
Ghekière Léon	508
Giraudeau Marcel	943
Glibert Marcel	654
Gobeaux Marcel	480
Godefroy-Gilquin Valentine	312
Goulard Roger	480
Grincourt Michel	943
Hanotel-Cammaert Yvonne	312
Haustraete Léon	313
Herbaux Micheline (Mlle)	944
Herrebaut Maurice	482
Janssoone Théophile	314
Jouanchicot François	655
Keignaert Nicodème	963
Lamaire Roland	295
Landuyt-Van Compernelle Jeanne	312
Laruelle Gilbert	295
Laumet-Dupont Annette	483
Laviéville Jacques	484
Lebahy Robert	508
Lecat Michel	484
Lecoutre François	313
Leleu Adolphe	657
Lemaire-Devendeville Ernestine	657
Lemette Marguerite (Mlle)	312
Lenoir-Collot Charline	485
Lenoir Constant	312
Le Verge Renée (Mlle)	485
Levrague Daniel	658
Lhote Théodore	313
Liénart Michel	485
Liéven Kléber	313
Looten-Elleboudt Marie-Thérèse	313

Maillard-Tourneur Jacqueline	659
Marchand Andrée (Mlle)	300
Marquillie Adolphe	314
Martel Renée	301
Mary Roger	301
Menet Marcelle	302
Moitel-Vershelden Sophie	312
Moutier Gaston	950
Muldermans Albert	950
Nevejan Alexandre	660
Orsacchino René	489
Papegay Edouard	304
Pède Maurice	508
Petit Georges	313
Pinte Eugène	661
Pollet Lucien	491
Prévost Françoise (Mlle)	491
Pyl Léon	305
Rivière-Houzé Lucienne	312
Roman Alfred	313
Romby Jean	492
Ronse Roland	306
Rousselle Charles	508
Saint-Léger Emile	955
Sannier Germain	492
Santerre Lucien	313
Scortecci Savino	493
Sellier Jean	662
Slimane Madi	307
Sonneville Raymond	509
Spysschaert-Bonnel Thérèse	957
Tiersen Pierre	958
Toussaint Victor	309
Vandenbossche-Lemoine Jeanne	313
Vandevyvere Célestin	310
Vandorpe Paulette (Mlle)	495
Vandrille Micheline (Mlle)	959
Van Langenhove Michel	663
Van Mellart Michel	313
Van Opbrocke Claude	496
Verfaillie Charles	313
Verplancke Camille	959
Verstraëte Jean-Baptiste	963

Virique Maurice	664
Willem Léon	312

Admissions à la retraite.

Biervoye Alphonse	509
Blanquart Marcel	665
Blas Marcel	509
Bourseaux Léon	314
Carlier Gustave	963
Carlier Lucienne (Mlle)	963
Charle-Robert Elise	963
Chaval Georges	964
Cluytens Georges	666
Delacroix Arthur	509
Derome-Dumont Suzanne	509
Detavernier André	964
Dinant-Bauche Palmyre	666
Dorchies César	666
Dubar-Provost Florine	964
Dubar-Gombert Louise	314
Dubrulle-Padovini Madeleine	964
Ducouvent Gustave	509
Duriez-Pagant Jeanne	314
Duriez Maurice	510
Durot-Cracco Valentine	666
Ernst Fernand	964
François Maurice	964
Frémy-Cornu Julienne	666
Ghèkière Léon	965
Guilliams Laurent	510
Lefief Léon	510
Legros Achille	965
Lemaire Adolphe	666
Liétaert Pierre	510
Lust Paul	510
Maillet Alfred	667
Mairesse Maurice	667
Martinache-Deblonde Hélène	667
Masse Théodore	510
Meerschaut Philippe	667
Menet André	510
Noé Henri	965
Péru Etienne	315

Ruttens François	965
Santerre Lucien	667
Savels Jean	511
Soualle Anatole	667
Trédez Henri	315
Tribout Edmond	667
Verheylesonne Liévin	965
Vrielynck Pierre	668
Maintien en fonctions.	
Vrielynck Pierre	668
Cessations de fonctions.	
Caquant François	315
Dupret-Godde Gabrielle	668
Thoores-Van Gysel Elvire	315
Vasseur Gaston	511

POIDS PUBLICS

Bascules publiques (Article 1016 du Code)	56
---	----

POLICE ADMINISTRATIVE

ETABLISSEMENTS INCOMMODES ET DANGEREUX.

Friteries. Autorisations.

Béthune, 2 (place de)	315
Louis XIV, 26 (boulevard)	316

LIEUX OUVERTS AU PUBLIC.

Bals et dancings. Autorisations.

Amiens, 9 (rue d')	965
Colbert, 212 (rue)	511
Pierre Legrand, 88 (rue)	668
Cinéma-Attractions « Casino ». Travaux. Mise en demeure	669
Salle des fêtes, 113, rue Saint Gabriel. Autorisation ..	317
Débits de boissons. Statistiques pour 1950	317
Statistiques pour 1951	967
Magasin sous porte-cochère. Installation	670

Eventaire et magasin sous porte-cochère. Autorisations	966
Refus	967
Surveillance contre l'incendie	398

VOIE PUBLIQUE (Voir : Voie publique).

POMPES FUNEBRES

(Voir : Cimetières).

POUPONNIERES

(Voir : Bâtiments et Protection maternelle et infantile).

PROMENADES

(Voir : Jardins).

PROPRETE PUBLIQUE

CHEVAUX.

Ferrure des chevaux et soins vétérinaires. Marché ..	317
--	-----

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Convention du 2 Février 1943. Avenants	512-968
--	---------

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

GÉNÉRALITÉS.

Convention Ville de Lille. Centre Hospitalier	971
Avenant	972
Médecin-chef. Nomination	318

CRÈCHES.

Lait pasteurisé et beurre. Marchés	122
--	-----

CRÈCHE DE FIVES.

Cours de coupe et de couture. Monitrice 318

GARDERIE « LES P'TITS POUCHINS ».

Cours de coupe et de couture. Monitrice 283

Médecin. Nomination 318

GARDERIE « LES P'TITS QUINQUINS ».

Monitrices de coupe et de couture. Indemnité 672-673

JARDINS D'ENFANTS.

Exécution de travaux. Marché 673

POUPONNIÈRE DU CENTRE SOCIAL DE FIVES.

Convention Ville de Lille. Caisse Régionale de Sécurité Sociale 673

PRUD'HOMMES

(Voir : Travail).

R**REVUES (Abonnements)**

(Voir : Bibliothèque administrative).

S**SAPEURS-POMPIERS**

(Voir : Incendie et à Personnel).

SOCIÉTÉS MUNICIPALES**CLIQUE.**

Répétiteur-instructeur : Debusschère Julien 674

CHORALE.

Cessations de fonctions. Directeur. Loosvelt Pierre ..	972
Sous-directeur. Blanchard Alexandre	972
Secrétaires. Jacquemin Andrée (Mme)	318
Vannanderbeck Charles	973
Secrétaire-adjoint archiviste. Callens Paul	972
Trésorier. Carlier Adolphe	972
Professeurs. Coïba Marcelle (Mlle)	972
Rossey Thérèse (Mlle)	973
Démission. Professeur. Claes-Ronse Annette	319
Nomination. Secrétaire. Vannanderbeck Charles	319

SPORTS ET STADES**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE « WAZEMMES ».**

Travaux d'aménagement, 3 ^e lot. Adjudication-concours	319
Travaux d'aménagement des sols. Marchés	530

STADE D'ATHLÉTISME DE LA CITADELLE.

Travaux d'aménagement. 1 ^{er} lot. Adjudication-concours	530
Installation du réseau de distribution d'eau potable. Adjudication-concours	973

SQUARES

(Voir : Jardins).

T**TAXIS**

(Voir : Voie publique).

THEATRES MUNICIPAUX**ATELIER DE DÉCORS.**

Produits ignifiges. Marché	322
----------------------------------	-----

GÉNÉRALITÉS.

Orgue électro-statique. Acquisition. Marché	674
---	-----

GRAND THÉÂTRE.

Bâtiment (Voir : Bâtiments).	
Programme. Concession	674
Vestiaire et W.-C. Concession	674

THÉÂTRE SÉBASTOPOL.

Exploitation. Intersaison. Convention	319
Programme. Concession	674
Vestiaire et W.-C. Concession	674

TRANSPORTS EN COMMUN

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES DE LILLE ET DE SA BANLIEUE.

Convention et cahier des charges du 20 Août 1926.	
11° Avenant	322
Répartition de la redevance	530

TRANSPORTS MUNICIPAUX

(Voir aussi à l'objet).

HIPPOMOBILES.

Location d'attelages. Adjudication	324
Marché	532
Nettoyage des cimetières. Marché	22

AUTOMOBILES (pour le carburant voir Economat).

Voiture « Citroën ». Acquisition. Marché	973
Réparations de véhicules. Marchés	531-675

TRAVAIL

CHAMBRE DE MÉTIERS.

Révision des listes électorales 1950 et 1951	325-974
--	---------

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Elections. Affichage. Emplacements	974
Révision des listes électorales 1950 et 1951	325-974



VIDANGES

(Voir : Hygiène).

VOIES FERREES

GARE DE LILLE-SUD.

Raccordement à l'usine d'engrais du Chemin de Bar- gues. Avenant	532
---	-----

VOIE PUBLIQUE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT.

Article 11 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tion	22
Article 34 bis du code des arrêtés municipaux. Modi- fication	343
Article 57 bis du code des arrêtés municipaux. Modi- fication	685
Article 59 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tions	23-343-555-685
Article 62 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tion	345
Article 64 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tion	559
Interdictions pour travaux	325-532-674-975

Signalisation lumineuse.

Carrefours rue Colbert et rue Nationale, rue d'An- gleterre et rue Royale. Marché	533
Carrefour boulevard de la Liberté, rue Nationale. Marché	533
Carrefour rue Nationale et rue Solférino. Marchés	975
Carrefours rue de La Bassée et rue de Turenne, Jeanne d'Arc et Jean-Bart. Marchés	533-534
Carrefour rue de Paris et rue du Molinel. Marchés	533
Rue du Faubourg d'Arras. Marché	976
Place de la République. Marché	533
Place du Théâtre. Marché	326

DIVAGATION DES CHIENS.

Interdiction	327
--------------------	-----

IMMEUBLES MENAÇANT RUINE.

Réquisitions de logements	329-334
Travaux. Mises en demeure	328-334-675-976

MARCHANDS AMBULANTS.

Vente de muguet	534
Vente de gui et de houx	976

TAXIS.

Permis de stationnement. Retrait	329
--	-----

VOIRIE

CHALETS DE NÉCESSITÉ ET URINOIRS.

Chalet de nécessité, place du Général de Gaulle. Convention	329
Urinoir, place Madeleine Caulier. Convention	535

EMPRISES.

Commerces accessoires (Article 131 du code)	345
Conduites multiples et chambres téléphoniques souterraines. Chemin de Barges	331
Enseignes en saillie (Articles 249, 250, 254 et 265 du code)	347
Etalages (Article 133 du code)	346
Voies ferrées. Raccordement. Usine d'engrais du Chemin de Barges	532

KIOSQUES A JOURNAUX.

Publicité	332
-----------------	-----

MATÉRIEL ET MATÉRIAUX.

Transport de cassons de briques	676
de pavés	676

PAVAGE - EMPIERREMENTS - TROTTOIRS.

Pavage. Fourniture de 2.000 pavés. Adjudication	977
Pavés mosaïques en granit. Marché	333
Taille de pavés mosaïques de chaussées et de trottoirs. Marché	676
Travaux. Mise en demeure « Electricité de France »	676
Sable de rivière. Marché	676
Trottoirs pavés. Reconstruction. 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e lots. Adjudications	977-978
en asphalte. Reconstruction. 1 ^{er} et 2 ^e lots. Adjudications	978
Anciennes chaussées pavées. Aménagement. Marché	977
Chaussées dans l'emprise de la Foire Commerciale. Aménagement. Marché	977
Voies d'accès à la Cité Hospitalière. Aménagement. Marché	725
Revêtements hydrocarbonés. Place Rihour et rue des Urbanistes. Marché	333
Revêtements hydrocarbonés. Rues du Capitaine Michel, Van den Heede et Courtois prolongée. Marché	333

PERMISSIONS DE VOIRIE.

Bouche d'égout rue des Célestines. Déplacement	535
Commerces accessoires (Article 131 du code)	345
Emménagement et déménagement par fenêtres	677-978-979
Etalages (Article 133 du code)	346

DROITS DE VOIRIE.

Tarif (Article 102 du code)	26-555
---------------------------------------	--------



